



BIBLIOTECA CENTRALĂ
UNIVERSITARĂ
BUCUREȘTI

Cota 274503

Inventar 726837

N 162

1/2

~~Școala medie de fete nr. 22
București
nr. 1876/1956
BIBLIOTECA~~



HISTOIRE
DE LA
RÉVOLUTION
FRANÇAISE

HISTOIRE

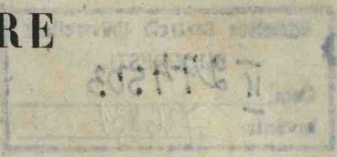
TYPOGRAPHIE DE CH. LAHURE

Imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation
rue de Vaugirard, 9

FRANÇAIS

93/42)
B56

HISTOIRE



DE LA

RÉVOLUTION

FRANÇAISE

PAR M. LOUIS BLANC

—•—

TOME SEPTIÈME

—

EDITION FRANÇAISE

—

PARIS

LANGLOIS ET LECLERCQ
RUE DES MATHURINS-SAINT-JACQUES, 10
PAGNERRE
RUE DE SEINE, 14

FURNE ET C^{ie}
RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 45
PERROTIN
RUE FONTAINE-MOLIÈRE, 41

1855

Toute reproduction ou traduction de cet ouvrage, non autorisée par les éditeurs
est formellement interdite

Blanc

AMÉRICAIN

Universitätsbibliothek
Cota II 274503
Inventar 726831

HISTOR

REVOLUTION

FRANCAISE

PAR M. LOUIS BLANC

TOME PREMIER

PARIS

LEBLANC ET LEBLANC

1837

AVIS AU LECTEUR.

La Révolution française a été une grande bataille où se trouvèrent engagés tous les intérêts, toutes les idées, toutes les passions qui peuvent tourmenter l'esprit ou agiter le cœur des hommes. Or, comme cette bataille, au fond, dure encore, il ne faut pas s'étonner si son histoire n'a été écrite jusqu'ici qu'au point de vue du combat, c'est-à-dire au point de vue de la ruse ou de la fureur. De là un entassement d'erreurs et de mensonges qui épouvante de plus en plus l'écrivain sincère, à mesure qu'il descend et s'enfonce dans les profondeurs de ce formidable sujet.

Aussi, pour quiconque vise au triomphe du parti qui doit survivre à tous les autres, celui de la vérité, prétendre écrire l'histoire de la Révolution française, c'est s'imposer la tâche, non-seulement de raconter les faits, mais d'évoquer devant le lecteur pris pour juge, les témoins de ces faits, et là de les interroger un à un, de les confronter, de peser leurs témoignages, d'éclaircir leurs contradictions, de rectifier leurs souvenirs.

Supposez en effet que sans citer ses autorités, sans indiquer ses sources, et sans se donner la peine de discuter les points douteux ou volontairement obscurs, un historien vienne tout simplement ajouter un récit de plus aux récits déjà si nombreux qui ont été faits de la Révolution française, qu'en résultera-t-il? Il n'aura fait qu'augmenter, pour le public, le nombre

des relations contradictoires ; il n'aura fait qu'ajouter à la confusion qui naît de l'extrême variété des aspects ; au lieu d'avoir allumé un flambeau, il aura élargi la sphère des ténèbres.

J'ai donc cru de mon devoir d'éclairer par l'analyse historique, du moins autant que me le permettait mon cadre, le tableau des événements que j'avais à tracer. Seulement, pour ne pas interrompre la marche du récit, et éviter d'en suspendre l'intérêt, j'ai eu soin de placer à la fin des chapitres les plus importants la dissertation qui s'y rattache. Ou je me trompe fort, ou cette méthode, tout en donnant à mon livre un caractère absolument nouveau, est de nature à en accroître la valeur aux yeux de ceux qui apportent dans l'étude du passé un esprit sérieux et une âme sincère.

Mais, pour cela, j'avais besoin d'avoir sous la main une masse considérable de documents ; et, à cet égard, j'ai de grandes actions de grâce à rendre à mon exil, qui m'a mis en état d'approfondir mon sujet beaucoup mieux que je n'aurais pu le faire à Paris même.

Il s'est trouvé que le British-Museum possédait, relativement à la Révolution française, deux magnifiques collections, et, ce qui est le point essentiel pour un historien, deux collections cataloguées par ordre de matières. Quelques chiffres pris au hasard suffiront pour en faire apprécier l'importance et la richesse.

En relations contemporaines, brochures pour ou contre, discours, rapports, pamphlets, satires, chansons, statistiques, portraits, procès-verbaux, proclamations, placards, etc..., etc..., le catalogue comprend : sur la seule affaire du *Collier* ; 3 énormes

dossiers ; sur les *Parlements*, 6 ; sur les *États généraux*, 75 ; sur la *Noblesse*, 3 ; sur le *Clergé*, 86 ; sur les *Travaux publics pendant la Révolution*, 7 ; sur le *Commerce pendant la Révolution*, 3 ; sur l'*Agriculture pendant la Révolution*, 2 ; sur les *Clubs*, 29 ; sur les *Fêtes civiques*, 9 ; sur la *Police des cultes*, 62 ; sur les *Poids et mesures*, 1 ; sur les *Sciences pendant la Révolution*, 3 ; sur la *Garde nationale*, 3 ; sur les *Sections de Paris*, 5 ; sur l'*Éducation*, 9 ; sur la *Philosophie*, 16 ; sur les *Monuments publics*, 3 ; sur les *Émigrés*, 28 ; sur les *Colonies*, 45 ; sur la *Mendicité et les Hospices*, 4 ; sur les *Prisons*, 5 ; sur *Robespierre*, 42 ; sur *Camille Desmoulins*, 43 ; sur *Brissot*, 5 ; sur *Marat*, 43 ; sur *Babœuf*, 40, ... et ainsi de suite.

Inutile d'ajouter qu'à chaque événement notable de la Révolution correspond une masse de documents proportionnés à son importance. C'est ainsi, par exemple, que l'ensemble des pièces diverses relatives aux affaires d'Avignon va du n° 594 au n° 599.

Il est curieux de remarquer que, dans cette terrible époque, la gaieté française se démentit si peu, que les *Facéties* donnent le chiffre de 64 !

Quant aux histoires proprement dites, la collection s'étend du n° 1208 au n° 1340 ; et, pour ce qui est des journaux, ils abondent : *Actes des Apôtres*, *Thermomètre du Jour*, *Mercure national*, *Sabats jacobites*, *Semaines civiques*, *Journal des Amis*, *Journal du Diable*, *Chronique de Paris*, *Point du Jour*, *Hérault national*, *Défenseur du Peuple*, *Ami des Patriotes*, *Journal d'Économie politique*, *Semaine politique*, *Bouche de Fer*, *Voix du Peuple*, *Feuille du Jour*, *Fouet national*, *Journal*

des Jacobins, Journal de la Montagne, Trompette du Père Duchesne, Bulletin décadaire, Orateur plébéien, Nouvelliste universel, Spectateur, Observateur, Journal Pié, etc..., etc..., que de productions à consulter utilement, sans compter les feuilles si connues de Camille Desmoulins, de Prudhomme, de Marat, de Fréron !

Je m'arrête. Ce que je viens de dire donnera une idée suffisante des ressources mises à ma disposition. Si j'en ai tiré parti, c'est ce dont il appartient à mes lecteurs de décider. Et certes, je n'ai rien négligé pour mettre ceux d'entre eux qui en auraient le loisir, en état de recommencer mon travail, car je ne leur demande pas de croire aveuglément à mes assertions, mais de les *vérifier*.

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

LIVRE SEPTIÈME.

(SUITE.)

CHAPITRE XIV.

LA DÉCHÉANCE.

Reviement des Girondins. — Leurs tentatives pour reconquérir le ministère. — Lettre secrète de Vergniaud, Guadet et Gensonné au roi. — Mot remarquable de Brissot à Chabot sur le 20 juin. — Brissot parle contre les républicains. — Manœuvres parlementaires de la Gironde. — Le renvoi des fédérés demandé par La source. — Calomnies dirigées contre la Gironde. — État de Paris. — Le cabaret du *Soleil d'or*. — Mallet du Pan se met en rapport avec Coblenz. — Aspect de Coblenz. — Mallet du Pan à Francfort. — Manifeste de la coalition rédigé par le marquis de Limon. — Le duc de Brunswick forcé de signer ce manifeste, qu'il déplore. — Le duc soupçonné par l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse. — Le jour où le duc de Brunswick signe à Coblenz le manifeste contre la France, Carra le propose implicitement pour roi aux Français. — Comment le manifeste de la coalition est accueilli en France. — Agitation héroïque mêlée de désordres. — Mot prophétique de d'Épremesnil à

Pétion. — Le *territoire français* et le *territoire autrichien* dans le jardin des Tuileries. — Arrivée des Marseillais à Paris. — Promesse de Santerre violée; pourquoi? — Rixe sanglante. — La cour se prépare au combat. — Indomptables préventions de la reine; ses alternatives de confiance et d'abattement; son courage. — Attitude de Danton, de Marat, de Camille Desmoulins, de Robespierre. — Le *Cadran bleu*. — Fermentation générale. — La nature en convulsion.

A l'aspect de ce prodigieux élan des âmes, les Girondins ne se purent défendre d'une secrète inquiétude. Ce que Mirabeau avait éprouvé après Necker, et Duport après Mirabeau, ils commençaient, eux, à l'éprouver après Duport. D'une main violente, ils avaient lancé la Révolution; mais où s'arrêterait son indomptable esprit?

L'hésitation des Girondins se trahit, dès cette époque, par des signes si manifestes, qu'il en courut des bruits dont s'indigna leur courage. On assura que plusieurs d'entre eux étaient déjà munis de passe-ports pour l'Angleterre, et en nommait Vergniaud, Guadet, Condorcet, Brissot¹. Ce dernier répondit fièrement: « Je méprise trop les lâches qui abandonnent leur poste dans la crise où nous sommes, pour partager leur ignominie². »

On calomniait en effet les Girondins quand on les supposait capables de fuir. Leur inquiétude était celle qui porte, non à éviter le péril, mais à le détourner en le dominant. Par malheur, des deux routes qui pouvaient conduire à maîtriser la situation, ils choisirent la moins incertaine en apparence, la moins orageuse, et.... la pire. Ils voulurent reconquérir le ministère, ils

¹ Lettre du comte de Montmorin au comte de La Marck, dans la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. III, p. 327.

² *Patriote français*, n° 4075.

le voulurent avec passion, ce qui leur souffla le désir de sauver le trône, au moment même où les flots de l'opinion soulevée le couvraient déjà de leur écume. Le 20 juin venait d'avoir lieu ; le coup de tonnerre du 10 août allait éclater, et, dans l'intervalle, à quoi songe la Gironde ? A négocier mystérieusement avec la Cour sa rentrée aux affaires.

Ce fut à un peintre au pastel, nommé Boze, que Vergniaud, Guadet et Gensonné s'adressèrent pour entamer cette négociation si téméraire, et, dans un pareil moment, si étrange. Ils le chargèrent de remettre à Thierry, valet de chambre de Louis XVI, une lettre signée par laquelle ils annonçaient au roi qu'une insurrection formidable se préparait ; que la déchéance, et quelque chose de plus terrible encore peut-être, en serait le résultat ; qu'un seul moyen restait de conjurer cette catastrophe, et que ce moyen était de rappeler au ministère, dans huit jours au plus tard, Roland, Servan et Clavière¹.

L'ambition de reconquérir le pouvoir tourmentait si fort les Girondins, que le lendemain du 20 juin, Chabot ayant rencontré Brissot dans l'allée des Feuillants, et lui reprochant d'avoir fait reculer la liberté par la manifestation irrégulière de la veille, celui-ci répondit : « Vous vous trompez, elle a produit *tout l'effet*

¹ On pourrait douter de ce fait s'il n'était attesté que par Bertrand de Moleville, fort porté à sacrifier la vérité à ses fureurs d'homme de parti ; mais, sur ce point, à l'affirmation contenue dans les *Mémoires particuliers de Bertrand de Moleville*, t. II, ch. xxvi, p. 442, se joignent des preuves irrécusables. La lettre en question fut effectivement trouvée plus tard chez le roi ; elle fut déposée au comité de surveillance et devint une des armes dont on se servit contre les Girondins, lors de leur procès. Voy. l'*Acte d'accusation* dressé contre eux par Amar, et aussi la *déposition de Chabot*, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXIX, p. 446, et t. XXX, p. 43.

que nous en attendions. Roland, Clavière et Servan vont rentrer au ministère¹. »

Aussi, lorsque dans la séance du 24 juillet, Duhem demanda que la question de la déchéance fût immédiatement discutée, ce fut Vergniaud, Vergniaud lui-même, qui adjura l'Assemblée nationale « de ne se laisser ni entraîner par des mouvements désordonnés ni subjugué par de vaines terreurs². »

Le surlendemain, la pensée du parti se révéla bien plus clairement encore. L'Assemblée discutait un décret ayant pour objet d'investir les municipalités du droit d'arrêter les citoyens prévenus de complots contre la Constitution et la sûreté de l'État. Brissot prend la parole, et après avoir proclamé la nécessité de cette sorte de dictature municipale, lui, l'initiateur intrépide du mouvement républicain en France, lui, le hardi signataire de la pétition républicaine qui avait amené le massacre du Champ de Mars, le voilà qui, à la grande stupéfaction des tribunes, se met à tonner contre « la faction des régicides qui veut créer la République! » Le voilà qui s'écrie : « S'il existe des hommes qui travaillent à établir maintenant la République sur les débris de la Constitution, *le glaive de la loi doit frapper sur eux comme sur les amis actifs des deux Chambres et sur les contre-révolutionnaires de Coblenz*³ !

En même temps, au nom de la commission des Douze, Guadet venait proposer à l'Assemblée une adresse qui concluait ainsi :

« Vous pouvez encore, Sire, sauver la patrie et votre couronne avec elle : osez enfin le vouloir. Que le *nom*

¹ Déposition de François Chabot, dans le procès des Girondins. *Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 41.

² Discours de Vergniaud, dans la séance du 24 juillet 1792.

³ Discours de Brissot, dans la séance du 26 juillet 1792.

de vos ministres, que la vue des hommes qui vous entourent, appellent la confiance publique; que tout, dans vos actions privées, dans l'énergie et l'activité de votre conseil, annonce que la nation, ses représentants et vous, vous n'avez qu'un seul désir, celui du salut public. »

Ce projet d'adresse avait été préalablement concerté dans les conciliabules de la Gironde : Brissot se hâta de l'appuyer, mais comme, pour arriver à leur but, les Girondins avaient besoin de bien montrer à Louis XVI qu'ils pouvaient à leur gré le sauver ou le perdre, Brissot demandait que, sans rien précipiter sur la question de la déchéance, l'Assemblée chargeât son Comité des Douze d'examiner quels étaient les cas légaux de déchéance, et si les actes de Louis XVI rentraient dans les prévisions de la loi.

C'était dire au pauvre monarque : Que la royauté nous prenne pour ses conseillers, ou qu'elle tremble de nous avoir pour ennemis ; car nous portons dans les plis de notre manteau la paix ou la guerre.

Mais une pareille tactique avait quelque chose de trop transparent : le discours de Brissot fut couvert de murmures. Les tribunes criaient : *A bas, scélérat de Barnave ! A bas, homme à double face !* Et, pour comble, les royalistes applaudissaient¹ !

Aux Jacobins, on le devine, il y eut explosion. « Il a dit, s'écria Antoine indigné, il a dit que l'opinion publique n'était pas assez formée sur la déchéance. N'est-ce pas montrer à tous les yeux clairvoyants que son

¹ *L'Ami de la Constitution*, cité dans *l'Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 485. — De son côté, Mathieu Dumas, présent à la séance, dit dans ses *Souvenirs*, t. II, p. 403 et 404, que Brissot fut hué par les tribunes. Tout ceci, au reste, avoué à demi par Brissot lui-même dans le compte rendu de la séance par le *Patriote français*, n° 4077.

projet ne tend qu'à épouvanter la Cour, pour la forcer, s'il est possible, au rappel des trois ministres ? »

Il n'était que trop vrai, et l'attitude de la Gironde à l'égard des fédérés acheva de dévoiler les desseins de ce parti, mélange bizarre de patriotisme exalté et d'ambition, d'inspirations magnanimes et d'esprit d'intrigue.

Par qui les fédérés avaient-ils été appelés à Paris ? N'était-ce point par les Girondins ? N'était-ce pas d'eux que venait la motion du camp de vingt-mille hommes ? Et cependant, ils ne furent pas plutôt à Paris, les visiteurs si impatiemment attendus, que la Gironde, dont ils n'avaient fait en accourant que suivre l'impulsion, se sentit, au milieu d'eux, mal à l'aise et inquiète. Bientôt, son plus ardent désir fut de se débarrasser de ces hôtes incommodes. Que ne les envoyait-on aux frontières ? Ne devait-on pas craindre, si on les retenait à Paris, de paralyser le zèle patriotique des départements ? Et puis, convenait-il de laisser exposés aux provocations, aux artifices des ennemis de la liberté, ces natures pleines de feu, qu'il ne serait peut-être pas impossible de précipiter dans tous les excès ? Ainsi parlaient maintenant les Girondins ; et Lasource, un d'eux, alla jusqu'à présenter formellement au club de la Société-Mère la motion du renvoi des fédérés¹.

Mais pas plus qu'à Necker, pas plus qu'à Mirabeau et à Duport, il ne pouvait être donné aux Girondins de prendre la Révolution à leur service, sauf à la congédier ensuite, au gré de leur fantaisie ou à l'heure marquée par leur prudence. L'histoire, même quand des mains puissantes et hardies semblent la pousser, ne fait qu'obéir à la loi de son éternel mouvement ; et lorsque, en

¹ Déposition de Chabot, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 42 et 43, et *Journal des débats de la Société des Amis de la Constitution*, séance du 29 juillet 1792.

vertu de cette loi, elle se précipite, tout parti qui prétend la régler à son pas, égale en orgueil ou en folie ce roi de Perse qui faisait fouetter la mer pour la punir de la désobéissance de ses flots.

Là fut la grande erreur des Girondins. Ils perdirent un moment de vue que le danger alors c'était le royalisme.

Mais prétendre que cette erreur n'eut sa source que dans les inspirations d'une cupidité basse, que dans les entraînements d'une ambition vulgaire, ce serait la plus criante des injustices. Ils purent bien songer à arrêter la Révolution, mais à la trahir.... jamais ! Leur ambition fut leur faiblesse, non leur crime.

Et quant à leur prétendue vénalité mise à l'épreuve, quant aux promesses dorées qui auraient été au moment d'éblouir les regards du sévère Pétion, quant aux douze millions auxquels Brissot aurait évalué le prix de son concours, et qui eussent fait de lui un royaliste, pour peu qu'ils se fussent trouvés alors dans les coffres de la liste civile, ce sont autant de calomnies ineptes, que pas une ombre de preuve ne justifie, que l'ensemble des faits et des témoignages dément d'une manière triomphante, et que la rage aveugle des passions de parti rend seule explicables¹. Pétion était la probité même, et Brissot, quels qu'aient pu être ses torts, fut, en ce qui le touchait personnellement, le plus désintéressé des hommes².

¹ Les calomnies dont il s'agit ici se trouvent dans les *Mémoires particuliers de Bertrand de Moleville*, lequel ne procède jamais que par assertions tranchantes, appelle *scélérat* quiconque n'est pas ultraroyaliste, et décrit lui-même les honteux moyens de mensonge et de corruption qu'il employa pour sauver la monarchie, avec une complaisance cynique qui montre assez ce que peut valoir son autorité en matière d'histoire.

² Nous avons déjà cité à cet égard le témoignage, assurément peu suspect, de Dumont.

Ce qui est vrai, ce qui reste acquis à l'histoire, c'est qu'aux approches du 10 août, les Girondins, quoique leur âme fût républicaine, voulurent ajourner la crise de la république à fonder, crurent cet ajournement possible, et y mirent pour condition leur rentrée aux affaires.

Mais quoi ! les Prussiens arrivaient, et déjà la Cour croyait entendre le bruit du pas des armées libératrices ; les Prussiens arrivaient, et Luckner battait artificieusement en retraite, et Lafayette tenait la pointe de son épée tournée vers les Jacobins, non vers l'ennemi, et la contre-révolution occupait des postes importants dans l'Assemblée, dans les administrations départementales, au cœur des grandes villes, le long des frontières, partout. Louis XVI crut donc pouvoir se passer d'alliés qui avaient été déjà et entendaient redevenir ses maîtres : l'offre des principaux chefs de la Gironde fut rejetée avec dédain¹.

Cependant, l'agitation était extrême au sein du peuple. Le mot *déchéance* était dans toutes les bouches ; l'insurrection, mais seulement à l'état de vague désir, était dans tous les cœurs. Il s'était formé, presque au lendemain de la fête du champ de Mars, deux centres principaux d'où rayonnaient, comme de deux foyers brûlants, les menaces et les colères. C'étaient d'abord le *comité central des fédérés*, puis le *bureau de correspondance*, établi à la municipalité même, par arrêté du 17, pour mettre en rapport les 48 sections. D'elles-mêmes, elles s'étaient déclarées en permanence : sur une pétition du Puy-de-Dôme, signée par plus de dix mille citoyens. Cette permanence des sections fut législativement éten-

¹ Sur ce point, on peut en croire Bertrand de Moleville, qui ne parle du fait que pour le déplorer, et regarde ce refus comme une grande faute de Louis XVI. Voy. ses *Mémoires particuliers*, t. II, ch. xxvi, p. 412 et 413.

due à la France entière¹; et le jour où fut rendu ce décret, qui pourvoyait aux dangers du dedans, il fut décrété en vue de ceux du dehors, que tout commandant de place de guerre qui se rendrait avant l'ouverture d'une brèche, et sans avoir soutenu au moins un assaut, serait puni de mort².

Paris bouillonnait de plus en plus. Où s'élevait la Bastille, un banquet civique fut offert aux fédérés, le 26 juillet. Ceux de Brest avaient fait leur entrée la veille, au milieu des acclamations : ils furent au nombre des conviés. Des hymnes chantés en l'honneur de la liberté et de la France, des illuminations, des danses, prolongèrent la joie de ce repas fraternel. Chaque citoyen avait apporté son dîner³. Ce soir-là, on se reposa un peu de la haine!

Mais, pendant ce temps, rassemblés rue Saint-Antoine, au cabaret du *Soleil d'Or*, quelques hommes d'une ardeur moins facile à distraire, complotaient une insurrection générale, le siège du château, l'emprisonnement du roi au fort de Vincennes. C'étaient les mêmes que nous avons vus figurer au 20 juin : Santerre, Fournier l'Américain, le Polonais Lazousky; et, en outre, Carra, l'auteur des *Annales patriotiques*; Vaugeois, ancien compagnon de portefeuille de Pétion, et hôte de Chabot⁴; Simon, disciple fanatique de Robespierre, et enfin Westermann, simple greffier de Haguenau, dont la Révolution allait faire un grand soldat, Westermann, le futur vainqueur des Vendéens à Beaupréau, à Laval, à Granville, à Baugé, à Savenay.

Le plan de campagne tracé par les agitateurs portait

¹ Séance du 26 juillet 1792.

² *Ibid.*

³ *Pièces importantes pour l'Histoire*, citées dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 188.

⁴ Déposition de Chabot, dans le procès des Girondins.

que l'armée populaire se diviserait en trois colonnes, dont l'une irait droit au château, en partant de l'emplacement de la Bastille, et dont l'autre serait dirigée vers l'hôtel de ville, pendant que la troisième, partie du faubourg Saint-Marceau, se rendrait par le pont à la place Louis XV. Les commissaires convinrent de se rassembler tous autour de la colonne de la Liberté. Le mot d'ordre pour entrer était la *colonne blanche*. Les drapeaux devaient être de couleur rouge, avec ces mots en caractères noirs : *Loi martiale du peuple souverain contre la rébellion du pouvoir exécutif*.

La Cour, avertie de ces projets insurrectionnels, s'entoura de six à sept mille hommes ; et prévenu, de son côté, des préparatifs de défense qu'on faisait aux Tuileries, Pétion se transporta dans les groupes, conseilla la prudence, fit ajourner le mouvement. Aussi bien, les Marseillais n'étaient pas encore arrivés : on prit le parti de les attendre¹.

Tandis que ces choses se passaient à Paris, l'agent secret de Louis XVI à Francfort, Mallet du Pan, s'efforçait de diriger dans un sens favorable aux intérêts de son maître l'esprit de la coalition. Il s'était d'abord adressé à Coblenz, où il fit plusieurs voyages, sous le nom de Fournier, marchand de toiles². Mais là, il ne tarda pas à sentir que le sol se dérobaît sous lui. Divisée en partisans de Calonne, anti-calonistes et monarchiens, c'est-à-dire en factions jalouses qui déjà se disputaient les dépouilles de la France à conquérir, l'émigration ne présentait alors qu'un pitoyable assemblage d'ambitieux impatientes et d'insolents rêveurs. Le loyal, l'éloquent Cazalès n'y était considéré que comme une

¹ Pièces importantes pour l'Histoire. Ubi supra.

² Mémoires et correspondance de Mallet du Pan, t. I, ch. XII, p. 296.

mauvaise tête¹ ; sa franchise importunait, parce qu'elle était lumineuse, ces opiniâtres amants des ténèbres ; les calonistes, qui le croirait ? ne prétendaient pas à moins qu'au rétablissement de l'ancien régime pur et simple ; et quoique Calonne fût tenu en échec par une ligue assez nombreuse d'envieux ou de rivaux, son ascendant sur le comte d'Artois suffisait pour rendre impuissante toute volonté contraire à la sienne².

Quant à Monsieur, il poursuivait son plan de remplacer Louis XVI sur le trône, avec une persévérance impitoyable et glacée. C'était lui qui avait apporté, répandu et accrédité à Coblenz l'idée que la tête de Louis XVI était incapable de porter le poids d'une couronne, que les princes devaient se déclarer indépendants et qu'il fallait pourvoir à une régence³.

Que pouvaient sur des esprits ainsi disposés les efforts de Mallet du Pan pour amener les princes à s'effacer le plus possible ? Ses discours n'éveillèrent que des sentiments de répulsion et de défiance ; il s'en aperçut, et tourna tout son espoir vers l'empereur d'Autriche, vers le roi de Prusse.

Muni d'un billet que Louis XVI lui envoya, écrit de sa propre main, et qui était conçu en ces termes : « La personne qui présentera ce billet connaît mes intentions, on peut prendre confiance à ce qu'elle dira, » Mallet du Pan fut présenté aux deux monarques, et autorisé à s'aboucher avec M. de Cobentzel pour l'Autriche, et le comte de Haugwitz pour la Prusse⁴, le gé-

¹ *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan*, t. I, ch. XII, p. 298.

² *Ibid.*, p. 296.

³ Manuscrit de M. Sauquaire Soulligné. — Ceci confirmé par ce que Mallet du Pan rapporte de ses conférences avec M. de Cobentzel et le comte de Haugwitz. Voy. ses *Mémoires et correspondance*, t. I, ch. XII, p. 307.

⁴ *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan*, t. I, ch. XII, p. 306.

néral major Heymann devant assister à ces conférences.

Pour les puissances coalisées, le seul moyen de faire connaître leurs intentions était de faire précéder l'entrée de leurs armées en France par la publication d'un manifeste : ce manifeste, que devait-il contenir ?

Selon Mallet du Pan, il devait annoncer que le corps germanique ne poserait les armes qu'après avoir rendu au roi sa liberté et son autorité ; que cette résolution était inébranlable ; que, si le moindre préjudice était porté soit au monarque soit à sa famille, l'Assemblée nationale, la capitale, toutes les autorités constituées, auraient à en répondre dans leurs corps et biens ; mais que, du reste, on s'armait contre les factieux, non contre la nation, et qu'on entendait seulement sauver des résultats d'une anarchie féroce les peuples aussi bien que les gouvernements. L'envoyé de Louis XVI insistait sur la nécessité de soutenir la terreur par la confiance ; il ne voulait pas qu'on eût l'air de donner des lois à la France, en proposant d'une manière précise telle ou telle forme de gouvernement ; enfin, il demandait que le programme des Puissances fût rédigé de façon à enlever aux Jacobins leur grand argument : *la guerre des rois contre les peuples*¹.

Les ministres des deux Cours parurent entrer complètement dans ces vues ; ils ne se cachèrent pas de la défiance que Coblenz leur inspirait², et Mallet du Pan, jugeant sa mission terminée, quitta Francfort.

Mais déjà l'empereur d'Autriche avait entre les mains un autre projet de manifeste, auquel il adhéra et fit adhérer le roi de Prusse. Ce projet avait été rédigé par le marquis de Limon, révolutionnaire ardent devenu

¹ *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan*, t. I, ch. XII, p. 309.

² *Ibid.*, p. 315.

depuis peu un royaliste exalté, et qui suivait les inspirations de Calonne¹. Aussi, rien de plus insensé que cet acte, où l'on sommait orgueilleusement un peuple fier et guerrier entre tous de se rendre à discrétion, de tomber à genoux devant le vainqueur, sans avoir tenté la fortune du combat ! Il y était dit :

Que les alliés marchaient pour couper court à l'anarchie en France, sauver le trône, défendre l'autel, rendre au roi sa liberté et son pouvoir ;

Que, jusqu'à l'arrivée des troupes de la coalition, les gardes nationales et les autorités étaient rendues responsables de tout désordre ;

Qu'on leur enjoignait de revenir à leur ancienne fidélité ;

Que les habitants *qui oseraient se défendre* seraient punis sur-le-champ *comme rebelles*, et leurs maisons démolies ou brûlées ;

Que si la ville de Paris ne mettait pas le roi en pleine liberté et ne lui accordait pas le respect qui lui était dû, les princes coalisés en déclareraient responsables personnellement, sur leurs têtes, pour être jugés militairement, sans espoir de pardon, tous les membres de l'Assemblée nationale, du département, du district, de la municipalité, de la garde nationale ;

Que, si le château était forcé ou insulté, les princes en tireraient une vengeance exemplaire et à jamais mémorable, en livrant Paris à une exécution militaire, à une subversion totale ;

Que si, au contraire, les habitants de Paris obéissaient promptement aux ordres de la coalition, les princes confédérés s'emploieraient auprès de Louis XVI pour obtenir le pardon de leurs torts ou de leurs erreurs² ! !

¹ *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. I, p. 427.

² Voy. le texte de cet important manifeste, dans les *Documents historiques*, placés à la fin de ce volume.

C'était le duc de Brunswick qui, comme généralissime de la coalition, était appelé à signer ce manifeste monstrueux : quand on le lui présenta, il fut consterné¹. Refuser sa signature, il l'aurait dû, et tout l'y poussait : son bon sens, la connaissance qu'il avait de l'esprit français, son involontaire penchant pour la France, la crainte de s'aliéner sans retour un pays où l'on avait fait briller à ses yeux la perspective d'une couronne.... Mais il trembla de déplaire aux souverains, et confinant sa critique dans quelques observations de détail insignifiantes, auxquelles on fit droit sans difficulté, il signa.

On raconte que ce fut après sa signature donnée que fut introduite la fameuse phrase qui, en cas d'attentat contre le château, menaçait Paris d'une subversion totale ; et l'on ajoute qu'à la vue de cette abominable interpolation, le duc indigné prit l'exemplaire, et, sans oser toutefois le désavouer, le déchira². Ce qui est certain, c'est qu'il considérait ce manifeste comme un acte de démence ; c'est que, dans la suite, il n'en parla jamais que pour le qualifier de *déplorable*³ ; c'est qu'enfin, dans des *Mémoires* écrits à Londres de souvenir, sous l'aiguillon du besoin, et pour un libraire qui les paya six cents livres sterling, Bertrand de Moleville ayant avancé que le duc de Brunswick avait pris part à la rédaction de la pièce dont il s'agit, le duc répondit par un démenti solennel. Les derniers mots de sa lettre étaient : « Il est bien permis de chercher à éviter de passer dans les siècles à venir pour un étourdi inconsideré⁴. »

Est-il vrai que, dès 1792, l'empereur d'Autriche et

¹ « Il l'eût volontiers anéanti. » *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. I, p. 427.

² Ces détails ont été fournis par des personnes alors à la suite du duc de Brunswick. *Ibid.*, p. 429.

³ *Ibid.*

⁴ Lettre du duc de Brunswick au chevalier Gallatin pour Mallet du Pan dans les *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan*, t. II, p. 318 et 319.

le roi de Prusse eussent été informés des offres brillantes faites au duc de Brunswick pour le porter à embrasser la défense de la Révolution française? Est-il vrai qu'en le mettant dans la nécessité de signer l'insolente déclaration, leur but secret fut de le compromettre pour jamais à l'égard de la France? Le bruit s'en répandit à l'époque même¹.

Toujours est-il que, par une coïncidence fort remarquable, le jour où Brunswick publiait son manifeste, daté du quartier-général de Coblenz, c'est-à-dire le 25 juillet 1792, Carra faisait paraître à Paris, dans les *Annales patriotiques*, l'article suivant, où l'on enveloppa, plus tard, son arrêt de mort :

« Rien de si bête que ceux qui croient ou voudraient faire croire que les Prussiens songent à détruire les Jacobins, et qui n'ont pas vu dans ces mêmes Jacobins les ennemis les plus acharnés de la maison d'Autriche, les amis constants de la Prusse, de l'Angleterre et de la Hollande.... C'est le plus grand guerrier et le plus grand politique de l'Europe que le duc de Brunswick. *Il ne lui manque peut-être qu'une couronne*, je ne dis pas pour être le plus grand roi de l'Europe, mais pour être le véritable restaurateur de la liberté en Europe. S'il arrive à Paris, je gage que sa première démarche sera de venir aux Jacobins et d'y mettre le bonnet rouge. MM. de Brunswick, de Brandebourg et de Hanovre, ont un peu plus d'esprit que MM. de Bourbon et d'Autriche². »

Ce n'était pas la première fois que Carra osait appeler un étranger au trône de France. Un jour il lui était arrivé de proposer ouvertement, à la tribune des Jacobins, le duc d'York pour roi des Français ; mais la

¹ *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. I, p. 427.

² Cité tout au long dans l'acte d'accusation dressé par Amar contre les Girondins. Voy. la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 670-4-2. British museum.

société tout entière, saisie d'un violent transport d'indignation, lui avait imposé silence ; et, depuis, Carra s'était senti poursuivi de tels soupçons, qu'au commencement de la guerre, il était allé déposer, à la barre de l'Assemblée législative, en guise d'abjuration, une boîte d'or dont le roi de Prusse lui avait jadis fait présent¹.

Rapprochements étranges ! Le 25 juillet, Brunswick publie, la douleur dans l'âme, un manifeste qui doit le rendre odieux à la nation française. Le même jour, Carra demande implicitement pour le duc une couronne, la couronne de France. Et le lendemain, 26 juillet, Carra est, nous l'avons vu, au *Soleil d'Or*, concertant avec Santerre et les révolutionnaires les plus fougueux, les moyens de détrôner Louis XVI !

La trop célèbre déclaration fut connue à Paris, dès le 28. Chez les uns, elle n'éveilla qu'un sentiment de mépris, mais chez les autres elle excita des colères désormais inapaisables. Ah ! l'on osait crier à la France, même avant la bataille : « Rends tes armes ! » Eh bien, comme ce héros de l'antiquité, elle répondrait : « Viens les prendre ! » Ah ! on prétendait lui imposer le roi ! Eh bien, elle le renverserait. Dès ce moment, l'idée de l'insurrection, partielle encore et flottante, devient générale et acquiert une précision formidable. Chacun jure de vaincre pour la Révolution, de vaincre pour l'égalité. Les enrôlements furent plus nombreux et plus solennels que jamais. La certitude d'écraser l'ennemi et la joie de le braver animaient tous les discours, étincelaient dans tous les regards. « Allons ! disait Robespierre aux Jacobins, il faut que le peuple français soutienne le poids du monde. Il faut qu'il soit parmi les peuples ce qu'Hercule fut parmi les héros². » Sur les

¹ Voy. la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 670-1-2. British museum.

² Club des Jacobins, séance du 29 juillet. Voyez le journal du club à cette date.

48 sections, appelées à voter la déchéance, 47 la prononcent¹. La section de Mauconseil va plus loin, elle déclare qu'à partir de ce jour, elle ne reconnaît plus Louis XVI pour roi des Français². De son côté, acceptant, quoique d'une manière incomplète encore et timide, les conclusions d'un discours, bien plus hardi, prononcé l'avant-veille par Robespierre³, la section des anciens Cordeliers invoque, dans un arrêté signé Danton, Chaumette et Momoro, le courage des *citoyens passifs*, qu'elle excite, qu'elle pousse à s'armer pour la Constitution en péril⁴.

Malheureusement, à cette agitation héroïque se mêlèrent des encouragements vils et des désordres qui servirent à la calomnier. Hébert, dans sa feuille, poursuivait la reine des plus basses injures⁵. On allait crier jusque sous les fenêtres du château la *Vie de Marie-Antoinette*, qu'accompagnaient des estampes indécentes; et ces estampes, des colporteurs les montraient aux passants⁶. Les attroupements nocturnes se multiplièrent si fort, que la reine, effrayée, n'osa plus coucher dans son appartement du rez-de-chaussée des Tuileries, et monta au premier étage dans une pièce située entre l'appartement du roi et celui du dauphin⁷. Les passions contraires se heurtant jusque dans la rue, il arriva qu'un jour, à la suite d'une rixe où le tort de la provocation resta douteux, Duval d'Épremesnil fut transporté tout meurtri au corps de garde du Palais-Royal, de ce même

¹ *Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 246.

² *Ibid.*, p. 249.

³ Voy. le *Journal du club des Jacobins*, à la date du 29 juillet 1792.

⁴ *Révolutions de Paris*, n° 160.

⁵ Voy. notamment les nos 162 et 163 du *Père Duchesne*, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 4039-40-41. — British museum.

⁶ *Mémoires de Madame Campan*, t. II, ch. XXI, p. 233.

⁷ *Ibid.*, p. 229.



Palais-Royal, d'où était parti en 1788 le rassemblement qui courait alors le protéger contre la Cour! Pétion entra; et le regardant fixement, d'Épremesnil lui dit : « Et moi aussi, Monsieur, j'ai été l'idole du peuple. » Pétion eut un rapide pressentiment de l'avenir : il s'évanouit¹.

C'était sur la terrasse des Feuillants que d'Épremesnil avait été maltraité : une députation de gardes nationaux parut à la barre de l'Assemblée, disant qu'il n'était plus possible de garder le jardin des Tuileries, depuis que cette terrasse était ouverte au public, et demandant qu'elle fût fermée. Mais, le lendemain, le peuple établit, de lui-même, pour protéger la promenade du roi, une barrière ingénieuse et touchante. C'était un cordon de ruban tricolore, avec cette inscription : *Que ceux qui ont brisé les chaînes du despotisme respectent ce simple ruban*². Et il fut respecté. Ce fut au point, qu'un jeune homme, sans prendre garde à la consigne, étant descendu dans le jardin, le peuple réuni sur la terrasse s'ameuta, et eût fait un mauvais parti à l'imprudent, s'il ne lui fût venu l'idée d'ôter ses souliers et d'essuyer avec son mouchoir le sable qui était aux semelles³, comme pour s'excuser d'avoir passé du territoire *français* sur le territoire *autrichien*. Car on se mit à distinguer de la sorte la partie du jardin ouverte à tous, et celle qui était réservée à la reine. Sans compter que la nature de la consigne populaire donna lieu à plus d'une devise menaçante, témoin celle-ci, qui résumait la situation d'une manière expressive : *La colère*

¹ « Quand le vertueux Pétion eut jugé à propos de terminer son évanouissement, etc...., etc...., » dit M. Georges Duval à cette occasion, dans ses *Souvenirs de la Terreur*, t. II, ch. xvii, p. 405. Ceci peut donner une idée du bon goût et de la bonne foi de certains écrivains royalistes.

² *Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 496.

³ *Mémoires de Madame Campan*, t. II, ch. xxi, p. 234.

du peuple tient à un ruban, la couronne du roi tient à un fil¹. »

Ainsi, tout se précipitait vers le dénouement final. Les Marseillais arrivèrent.

Barbaroux, Rebecqui, Pierre Baille, Bourdon, étaient allés au-devant d'eux. A Charenton, les chefs s'abouchent, et l'on arrête le plan à suivre. Santerre ayant promis de faire marcher les faubourgs à la rencontre des nouveaux venus, on convient que les Marseillais seront placés au centre de cette armée, qui semblait devoir être au moins de 40 000 hommes. Elle défilera le long des quais dans une attitude martiale, mais non insurrectionnelle. A l'hôtel de ville, on jettera mille hommes pour l'entourer et attendre que les sections aient nommé un autre conseil municipal. Quatre cents hommes sont jugés suffisants pour occuper la mairie, et quatre cents destinés à arrêter le Directoire. On occupera, au moyen de divers détachements, les postes de l'Arsenal, de la Halle au blé, des Invalides, les hôtels des ministres, les ponts ; et pendant ce temps, l'armée, se portant aux Tuileries, sur trois colonnes, ira camper dans le jardin, jusqu'à ce que réparation de toutes les injustices ait été obtenue².

Dans la pensée de Barbaroux, l'auteur de ce plan, il s'agissait bien moins d'une insurrection proprement dite que d'une manifestation calculée de manière à empêcher l'effusion du sang, et, selon ses propres expressions, « digne de servir d'exemple aux peuples qui n'ont besoin pour briser leurs fers que de se montrer à leurs tyrans³. » Barbaroux écrivit au crayon ce qu'on vient de lire ; Fournier l'Américain en prit copie ; et, suivis de

¹ *Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 496.

² *Mémoires de Barbaroux*, ch. v, p. 48-50.

³ *Ibid.*, p. 51.

deux pièces de canon, les Marseillais, au nombre de 516 hommes¹, entrèrent dans Paris.

Mais Santerre n'avait pas tenu parole : au lieu des 40 000 faubouriens qui devaient se présenter pour les recevoir, les Marseillais ne virent venir à leur rencontre qu'une bande peu nombreuse de Parisiens armés de coutelas et de piques².

Pour s'expliquer ce qui, dans un tel moment, arrêta tout à coup Santerre, il faut se rappeler qu'il était l'homme de Robespierre, l'homme des Jacobins, et que Barbaroux, quoique agissant un peu en dehors de la Gironde à cette époque, n'en appartenait pas moins à ce parti.

Or, quelle était alors la conduite des Girondins? Effrayés du mouvement qui se préparait, ils s'efforçaient de l'amortir. Brissot, ancien condisciple de Vaugeois, qu'il savait à la tête du comité secret d'insurrection, lui soufflait sa prudence, et combattait auprès de lui l'influence ardente de Chabot³; Lasource insistait sur la nécessité du renvoi des fédérés⁴; Condorcet, dans la *Chronique de Paris*, blâmait, comme intempestif, l'arrêté révolutionnaire de la section Mauconseil⁵; Vergniaud le faisait annuler par l'Assemblée, comme inconstitutionnel⁶; enfin, au club girondin de la *Réunion*, nouvellement établi, Isnard et Brissot s'engageaient à demander qu'on envoyât devant la Cour d'Orléans Ro-

¹ C'est le chiffre vrai, tel qu'on le trouve dans un document officiel, la lettre du ministre de l'intérieur au procureur-syndic du département.

² *Ibid.*, p. 52.

³ Déposition de Chabot, dans le procès des Girondins. Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 43.

⁴ *Ibid.* Voy. aussi le *Journal des débats de la Société des Amis de la Constitution*, séance du 29 juillet 1792.

⁵ *Chronique de Paris*, n° 229.

⁶ *Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 325.

bespierre et Antoine, ce qui était les confondre avec les conspirateurs royalistes, ce qui était les livrer à l'échafaud¹ !

Il est probable que Santerre, averti à temps, craignit, en abandonnant les faubourgs à l'impulsion de Barbaroux, de mettre au service d'un parti qui n'était pas le sien les forces dont il disposait.

Quoi qu'il en soit, la présence des Marseillais avait profondément troublé les royalistes. C'est une chose terrible que la calomnie au service de la peur. Elle avait pris les devants, à l'égard de ces intrépides enfants du Midi. Déjà des libelles payés par la liste civile les avaient représentés comme un impur ramas de galériens échappés du bagne de Toulon, de forçats gènois ou liguriens, de renégats vomis sur la côte de Provence par les tartanes de Maroc. On assurait qu'ils avaient tout fait trembler, tout pillé sur leur route. On ne parlait que des dangers de Paris, maintenant abandonné à leurs fureurs. Le fait qu'en traversant la ville, ils avaient offert aux passants d'un air impérieux, en échange de cocardes à rubans, de simples cocardes de laine, fut cité comme le prélude des plus affreux malheurs². Mais comment se délivrer de ces hommes redoutables ? Comment obtenir de l'Assemblée qu'elle les envoyât à la frontière tuer et mourir ? Une circonstance — fût-ce hasard, fût-ce calcul ? — vint très à propos, sur ce point, servir le vœu des royalistes. Le lendemain même de leur arrivée, les Marseillais ayant été invités à prendre part, dans les Champs-Élysées, à un frugal banquet, il se trouva que près du lieu où on les con-

¹ Voy. à cet égard le témoignage formel de Chabot, dans sa déposition juridique, confirmé d'ailleurs de tout point par le compte rendu de la séance du 4^{or} août 1792 au club des Jacobins, où le fait fut certifié par Défieux et garanti par Merlin de Thionville.

² *Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 197.

duisit, étaient attablés, dans un jardin, un certain nombre de grenadiers de la section des Filles-Saint-Thomas, parmi lesquels des Feuillants et des royalistes bien connus : le créole Moreau de Saint-Méry ; Pigeon, employé au *Journal de la Cour et de la ville* ; Regnaud de Saint-Jean-d'Angély ; Berger, attaché aux anciens domaines du roi ; Marquant, un des valets de garde-robe de Marie-Antoinette¹. Si, dans la chaleur du vin les convives royalistes insultèrent la foule, ou furent insultés par elle, c'est ce qui, au milieu des affirmations contraires, est demeuré incertain. Toujours est-il que le peuple, menacé par le sabre des grenadiers, ayant crié : *Anous, Marseillais!* ceux-ci s'élançèrent, franchirent les palissades, joignirent les grenadiers, et, après un court combat, les mirent en déroute. De ces derniers, plusieurs furent blessés. Un agent de change, nommé Duhamel, paya de sa vie un coup de pistolet tiré par lui sur ceux qui le poursuivaient. Une chose remarquable, c'est que les grenadiers dirigeant leur fuite vers le château, le pont-levis des Tuileries se baissa pour les recevoir, et se releva aussitôt pour repousser leurs adversaires. Ils montèrent dans la demeure royale, et là, les dames de la Cour vinrent leur prodiguer les soins les plus affectueux. Une d'elles témoignait des alarmes sur son mari : « *Ne craignez rien, lui dit la reine, votre mari n'y était pas*². » La reine le savait-elle ?

Paris s'émut, en sens divers, de cette rixe sanglante. Le commandant-général, des aides de camp, courent à la mairie, comme saisis d'épouvante et croyant déjà la capitale en feu. Sur un ordre émané de la Cour, on bat la générale; les Tuileries sont entourées de gens en

¹ *Révolutions de Paris*, n° 460.

² *Mémoires de Barbaroux*, ch. v, p. 54. — Voy. aussi *Pièces importantes pour l'histoire*.

armes; des bataillons marchent de tous côtés dans les rues avec leurs canons, et les gardes des Filles-Saint-Thomas se rassemblent en tumulte sur la place Favart, prêts à aller assiéger, à la Nouvelle-France, la caserne des Marseillais¹.

Arrive Mathieu Dumas, qui venait d'apprendre que, dans la funeste collision, deux de ses parents avaient été blessés. Il propose au bataillon des Filles-Saint-Thomas, qui frémissait de rage, de se transporter au café de Saint-Florentin où gisait le corps de Duhamel, de prendre le cadavre, et de venir le présenter à la barre de l'Assemblée, se chargeant lui-même du soin de demander vengeance, au nom de la garde nationale de Paris². Cela est convenu, et Mathieu Dumas se rend à son poste en toute hâte. Mais au lieu du coup de théâtre qu'il attendait, il n'eut devant lui que la scène humiliante de quelques gardes nationaux qui, accourus pour se plaindre, virent leurs plaintes étouffées par les murmures de la gauche et les clameurs des tribunes³.

Quand une cause est perdue, rien qui ne tourne contre elle, même ce qui semblerait devoir la servir. Ce qui resta de cette querelle, ce fut le sang des défenseurs de la Cour versé, un redoublement d'enthousiasme populaire à l'égard des Marseillais, et, dans la masse des habitants de Paris un surcroît d'agitation, d'implacables défiances et de haines farouches.

La Cour, du reste, ne s'abandonnait pas elle-même. Un grand nombre de lits de camp avaient été disposés dans les combles du château⁴. Le bruit se répandit qu'il se

¹ Pièces importantes pour l'histoire, citées dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 499.

² *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, p. 448 et 449.

³ *Ibid.*, p. 449.

⁴ Sergent, *Notice historique sur les événements des 20 juin et 40 août*. Voy. le numéro de la *Revue rétrospective*, cité dans le chapitre intitulé *le Peuple aux Tuileries*.

formait, aux Tuileries, un amas d'armes et d'habits militaires¹. Une foule de hardis gentilshommes dont l'intrépide d'Hervilly animait et gouvernait l'ardeur se tenaient prêts pour le combat, où ils devaient figurer sous l'uniforme des Suisses. Plusieurs bataillons de la garde nationale, entre autres celui des Filles-Saint-Thomas, brûlaient d'en finir avec la Révolution, et promettaient à la royauté l'appui d'un emportement sauvage. Les constitutionnels, de leur côté, avaient demandé la permission d'entrer dans le palais du roi, quand il en serait temps, pour contribuer à le défendre; et repoussés, parce que les courtisans ne les voulaient point admettre au partage de la victoire attendue, ils erraient autour du château, décidés « à se faire massacrer, dit Mme de Staël, pour se consoler de ne pouvoir se battre². » De ce nombre étaient Lally-Tollendal, Narbonne, La Tour-du-Pin Gouvernet, Castellane, Montmorency.

Pendant ce temps, grâce aux soins vigilants de Bertrand de Moleville, il s'établissait, dans une maison du Carrousel, en face des Tuileries, sous le titre de *Club français*, un point de ralliement pour tous les officiers et soldats au service de la Cour. On y attacha six ou sept cents auxiliaires, choisis principalement dans la manufacture de Périer, dont plusieurs chefs d'atelier étaient de zélés royalistes. La solde des chefs était de 5 livres par jour, et celle des ouvriers de 40 sols les jours où ils seraient employés, de 10 sols les jours où ils ne l'étaient pas³. On destinait cette troupe à prendre

¹ Lettre du procureur général syndic Rœderer au ministre de l'intérieur. — Recueil de documents officiels relatifs au 10 août, dans la *Revue Rétrospective*, n° 3, 2^e série, mars 1835.

² Considérations sur la Révolution française, 3^e partie, chap. ix.

³ *Mémoires particuliers de Bertrand de Moleville*, t. II, chap. xxiv, p. 75.

place dans la lutte, en bonnet rouge et la pique à la main¹, pour diviser et faire hésiter le peuple. Une autre bande d'hommes résolus, choisis de même dans les faubourgs, fut placée sous les ordres d'un Marseillais, contre-révolutionnaire fougueux, dont l'aide de camp joignait à une bravoure extraordinaire le talent de changer sa figure et son langage aussi aisément que son costume et son nom, au moyen de quoi il se faisait passer tantôt pour un patriote de Marseille, tantôt pour un enfant du faubourg Saint-Antoine, pénétrait dans tous les groupes, se glissait dans toutes les tavernes patriotes, plongeait au fond de tous les complots².

Ajoutez à cela que, protégé à cette époque, du côté du Carrousel, non plus comme aujourd'hui par une simple grille, mais par des murs, le château des Tuileries était une véritable forteresse; de sorte que, pour renverser la royauté, il fallait commencer par la prendre d'assaut!

Ainsi, la Cour pouvait, sans trop de témérité, ce semble, nourrir l'espoir de vaincre; voilà probablement ce qui explique l'obstination de Louis XVI à repousser l'un après l'autre les divers plans d'évasion qui alors lui furent de toutes parts proposés, et dont quelques-uns paraissaient présenter des chances certaines de succès³.

Il est vrai que la réussite eût exigé le sacrifice de certaines répugnances personnelles de la reine, et ce sacrifice, nulle considération ne fut capable de le lui arracher. Déjà elle avait rejeté avec dédain les offres de Lafayette; elle en agit de même avec le duc de Liancourt, qui, non content de préparer un asile à la famille

¹ *Mémoires particuliers de Bertrand de Moleville*, t. II, chap. xxiv, p. 75.

² *Ibid.*

³ Voy. les détails de celui qui fut proposé en vain par Bertrand de Moleville, dans ses *Mémoires particuliers*, t. II, chap. xxvii

royale dans la province de Normandie, où il commandait, mettait généreusement à la disposition de Louis XVI toute sa fortune, à cent louis de rente près, c'est-à-dire un million¹.

Et cependant, que d'angoisses à traverser jusqu'à ce que sonnât l'heure formidable! Prompte à passer de la confiance à l'abatement, quelquefois Marie-Antoinette parlait comme si elle n'eût plus aperçu autour d'elle que les pâles messagers de la mort. Un jour, elle disait : « Je commence à redouter un procès pour le roi ; quant à moi, je suis étrangère, ils m'assassineront. Que deviendront nos pauvres enfants ? » Et elle versait un torrent de larmes². Un autre jour : « J'aimerais mieux une longue captivité, dans une tour, au bord de la mer³. » Mais elle laissait ensuite prendre le dessus à ce qu'il y avait d'indomptable dans son cœur. Mme Campan lui ayant fait faire un corset semblable au gilet du roi, sa fierté ne put jamais se plier à tant de précautions. Elle craignait la mort, elle la bravait.

Et les meneurs révolutionnaires, les meneurs en renom, que faisaient-ils dans cet intervalle ?

Danton paraissait peu. Pas plus que Robespierre, on ne l'avait vu figurer, le 26 juillet, dans le conciliabule du *Soleil d'or*⁴ ; il ne devait point figurer davantage dans celui du *Cadran bleu* dont nous allons parler⁵ ; il ne faisait point partie du Comité secret d'insurrection, formé aux Jacobins, lequel se composait de cinq membres assez obscurs : Vaugeois, grand-vicaire de l'évêque

¹ *Mémoires particuliers de Bertrand de Moleville*, t. II, chap. xxvii, p. 433, 435.

² *Mémoires de Mme Campan*, t. II, chap. xx, p. 249.

³ *Ibid.*, chap. xxi, p. 239.

⁴ *Précis historique et très-exact sur l'origine et les véritables causes de la célèbre insurrection du 10 août*, par Carra. — Carra donne les noms de tous les citoyens qui se réunirent au *Soleil d'or* ; il ne nomme pas Danton.

⁵ *Ibid.*

de Blois ; Debessé, du département de la Drôme ; Guillaume, professeur à Caen ; Simon, journaliste de Strasbourg, et Galissot, de Langres ; enfin, il ne fut pas au nombre des citoyens qu'on adjoignit à ce comité, et qui étaient Fournier l'Américain, Westermann, Kienlin, Santerre, Alexandre, Lazouski, Lagrey, Garin et Antoine¹.

Robespierre et Danton avaient-ils été mis en réserve pour le moment décisif ? Les Jacobins avaient-ils craint de compromettre prématurément deux hommes dont l'influence était si précieuse ? Le Comité Vaugeois, Carra, Santerre, Westermann, n'était-il que le *pouvoir exécutif* en quelque sorte de la pensée insurrectionnelle ? C'est probable. Ce qui est sûr, c'est que Robespierre et Danton poussaient au mouvement, chacun à sa manière : le premier en s'occupant à pourvoir au lendemain de la déchéance, en préparant les esprits à un ordre de choses tout nouveau, en montrant l'impuissance de l'Assemblée législative à diriger la tempête, et en appelant le peuple, sans distinction cette fois de citoyens actifs et de citoyens passifs, à exercer sur les ruines des pouvoirs du jour son droit souverain² ; le second, en répandant autour de lui les passions brûlantes dont il était animé, et en faisant appel aux idées justes, aux légitimes colères, aux sentiments généreux, mais aussi, il faut bien le dire, à de basses ambitions, comme lorsqu'on l'entendit s'écrier dans son langage puissant et cynique, à propos des places à conquérir : « *Cette garce de Révolution est ratée : les patriotes n'y ont encore rien gagné*³. »

¹ *Précis historique sur l'insurrection du 10 août*, par Carra.

² Discours prononcé par Robespierre, aux Jacobins, dans la séance du 29 juillet 1792. Voy. le *Défenseur de la Constitution*, n° 44.

³ Prud'homme, *Histoire générale et impartiale des erreurs, des fautes et des crimes commis pendant la Révolution française*, t. IV, p. 64. Paris, an v de la République.

L'exaspération générale ayant atteint ses dernières limites, il semble que Marat eût dû respirer à l'aise. Cet esprit de révolte qu'il avait tant invoqué, il possédait enfin, il tourmentait Paris : Marat devait se sentir heureux.... Eh bien, non ; transporté de fureur aussi longtemps que tout était demeuré calme autour de lui, ce génie orgueilleux et malade était devenu timide à l'excès dès qu'autour de lui tout n'avait plus été que bouillante audace. Dans son souterrain, il supputait tristement les mauvaises chances, calculait les périls de la chose publique et les siens propres. Il écrivait à Barbaroux de l'emmener à Marseille, où il songeait à se réfugier, déguisé en jockey¹.

Tout autre se montra Camille Desmoulins. Le 6 juillet, il lui était né un fils, qu'il avait nommé Horace, et qu'il avait présenté à la patrie, en dehors de toute cérémonie religieuse, voulant, selon ses propres expressions, s'épargner un jour, de la part de son enfant, le reproche de l'avoir lié à des opinions religieuses qui ne pouvaient pas encore être les siennes, et de l'avoir fait débiter dans le monde par un choix inconséquent entre neuf cents et tant de religions qui partagent les hommes². » Un lien nouveau, de tous le plus fort et le plus doux, rattachait donc Camille à la vie. Et pourtant, jamais il n'en fut plus prodigue, jamais il ne se rappela si bien ces nobles paroles qu'autrefois il écrivait à son père : « Quand on me parle des dangers que je cours

¹ *Mémoires de Barbaroux*, ch. v, p. 60-62. — Barbaroux étant devenu l'ennemi de Marat lorsqu'il consignait ce fait dans ses *Mémoires*, peut-être serait-on en droit de récuser son témoignage, s'il ne se trouvait d'accord avec la conduite que Marat tint dans ces circonstances. Il ne parut nulle part, se tint caché dans son souterrain pendant toute la journée du 10 août, et n'en sortit qu'après le combat, qu'après la victoire.

² *Etudes révolutionnaires* d'Ed. Fleury. — *Camille Desmoulins* — t. I, p. 250 et 251.

et qu'il m'arrive d'y réfléchir, je regarde ce que nous étions, ce que nous sommes, et je me dis à cette vue : *A présent, de la mort l'amertume est passée*. Tant de gens vendent leur vie au roi pour cinq sous ! Ne ferai-je rien pour l'amour de ma patrie, de la vérité et de la justice ? Je m'adresse ce vers, qu'Achille dit à un soldat dans Homère :

« Et Patrocle est bien mort, qui valait mieux que toi ! »

Non moins résolu, Robespierre apportait dans les préparatifs de la lutte une énergie plus calme et plus pensive. Autant que la victoire, la nécessité de la rendre véritablement profitable au peuple le préoccupait, comme on peut s'en convaincre par le long discours que, le 29 juillet, il prononça aux Jacobins.

Barbaroux raconte, dans ses *Mémoires*, que, peu de jours avant le 10 août, Robespierre le fit prier par un abbé en guenilles de passer à la mairie ; que lui, Barbaroux, se rendit à cette invitation ; qu'il fut reçu, à l'hôtel de ville par Fréron et Panis, et que ceux-ci, après l'avoir engagé à faire quitter aux Marseillais les casernes du haut de la Chaussée-d'Antin pour celles des Cordeliers, plus avantageusement situées en cas d'attaque, se mirent à l'entretenir vaguement de la nécessité d'un *dictateur*². Il ajoute : « Le lendemain, on m'invita à une autre conférence chez Robespierre. Je fus frappé des ornements de son cabinet : c'était un joli boudoir où son image était répétée sous toutes les formes et par tous les arts.... L'abbé et Panis étaient avec lui. Baille et Rebecqui m'accompagnaient.... il fut question de placer les Marseillais aux Cordeliers. Ensuite Robespierre, parlant de la Révolution, se vanta beaucoup de

¹ Lettre de Camille Desmoulins à son père, dans le n° 7 des *Révolutions de France et de Brabant*.

² *Mémoires de Barbaroux*, ch. v, p. 62 et 63.

l'avoir accélérée ; mais il soutint qu'elle s'arrêterait si quelque homme extrêmement populaire ne s'en déclarait le chef et ne lui imprimait un nouveau mouvement. « *Je ne veux pas plus d'un dictateur que d'un roi,* » lui répondit brusquement Rebecqui, et la conversation fut rompue. En sortant, Panis nous serra la main : « Vous avez mal saisi la chose, nous dit-il, il ne s'agissait que d'une autorité momentanée, et Robespierre est bien l'homme qui conviendrait pour être à la tête du peuple. — N'insistez pas, repartis-je, les Marseillais ne baisseront jamais les yeux devant un dictateur¹. »

Il ne faut pas oublier que, vaincu et proscrit à l'époque où il traçait ces lignes, Barbaroux, en parlant de Robespierre, parlait de son plus mortel ennemi. Son témoignage ici ne devrait donc être admis qu'avec beaucoup de réserve, alors même qu'il n'existerait aucun fait éclatant de nature à le démentir. Or, ce fait existe : c'est le discours que nous avons déjà cité, le discours où Robespierre développa, devant les Jacobins, presque à la veille du 10 août, les nécessités de la situation. Rien de plus inconciliable avec cette idée de dictature dont, sur un mot de Panis — celui-ci le nia formellement, du haut de la tribune de la Convention, comme nous le verrons plus bas² — Barbaroux fait un crime à Robespierre. Quelles sont en effet, dans la harangue en question, les mesures de salut public que Robespierre indique ? Demande-t-il que, la déchéance une fois prononcée, l'action des principes soit suspendue, et que, momentanément du moins, le peuple abdique entre les mains d'un tribun rendu tout-puissant ? Non, ce qu'il demande, au contraire, c'est que, le trône renversé, on se garde de remplacer un despotisme par un autre des-

¹ *Mémoires de Barbaroux*, chap. v, p. 63 et 64.

² Voy. le discours de Panis, dans la séance du 25 septembre 1792.

potisme ; c'est qu'on se hâte de convoquer le peuple, mais tout le peuple cette fois, afin que lui-même il décide de ses destinées par la formation d'une Convention nationale, assez forte pour empêcher en dehors d'elle toute tyrannie, et assez dépendante du peuple pour que la tyrannie ne réside pas dans son propre sein¹. Après cela, que frappés de l'extrême gravité des circonstances, Fréron, Panis et d'autres eussent songé à investir Robespierre d'un pouvoir absolu auquel lui-même n'aspirait pas — son principe ayant toujours été jusqu'à la fin de sa vie celui de la souveraineté du peuple exercée au moyen d'une assemblée — ce ne serait assurément pas impossible, mais qu'y avait-il là qui autorisât Barbaroux à écrire : « C'est ainsi que Robespierre cherchait à usurper dès lors le pouvoir national² ? »

Cependant, d'heure en heure, de minute en minute, la fermentation croissait. Les sections organisaient leur permanence. Plusieurs d'entre elles, sur le bruit de la fuite du roi, envoyèrent des patrouilles surveiller le château. L'Assemblée était assaillie de pétitions demandant la déchéance. La *Sentinelle* de Louvet et l'*Ami des citoyens*, placardés dans toutes les rues, fournissaient à l'exaltation populaire un aliment recherché avec avidité. Les plus incroyables rumeurs, les scènes les plus extraordinaires, des discours qui semblaient tenir du délire, des prédications où la vérité parlait le langage de l'audace ou de la haine, marquent cette période sans nom. Tantôt c'étaient des citoyens des deux sexes qui tout à coup se précipitaient dans la salle de l'Assemblée en criant : *Vengeance, vengeance ! on empoisonne nos frères*, et ils se plaignaient qu'on mêlât du

¹ Voy. dans le n° 44 du *Défenseur de la Constitution*, le discours prononcé aux Jacobins par Robespierre dans la séance du 29 juillet 1792.

² *Mémoires de Barbaroux*, ch. v, p. 65.

verre pilé au pain préparé pour le camp de Soissons¹; tantôt c'était Isnard qui, accusé par le ministre Champion d'être vendu aux Anglais, poussait ce cri étrange : « *Malheureux, ouvre mon cœur! tu verras s'il est Français²!...* » Sur la place du Carrousel, un inconnu disait à la foule accourue pour l'entendre : « Voulez-vous savoir ce que sont les rois et ce qu'est le peuple? Prenez un morceau de papier blanc, tracez-y des zéros; qu'aurez-vous? Rien, n'est-ce pas? Mais ajoutez à ces zéros un chiffre quelconque, le moindre de tous, l'unité, vous aurez un nombre. Eh bien, les zéros, ce sont les rois; le chiffre qui les fait valoir, c'est le peuple³. »

Le 3 août, Bigot de Sainte-Croix venait de communiquer officiellement à l'Assemblée, au nom de Louis XVI, la déclaration de Brunswick, lorsque tout à coup, suivi d'une députation de la Commune, Pétion est introduit à la barre. Il se présente au nom de quarante-sept sections, et il dit :

« Le chef du pouvoir exécutif est le premier anneau de la chaîne contre-révolutionnaire. Il semble participer aux complots de Pilnitz, qu'il a fait connaître si tard. Son nom est un signal de discorde entre le peuple et les magistrats, entre les soldats et les généraux. Il a séparé ses intérêts de ceux de la nation. Nous les séparons comme lui.... Tant que nous aurons un roi semblable, la liberté ne peut s'affermir, et nous voulons demeurer libres. Par un reste d'indulgence, nous aurions désiré pouvoir vous demander la suspension de Louis XVI, tant qu'existera le danger de la patrie; mais la Constitution s'y oppose. Louis XVI invoque sans cesse

¹ *Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 307.

² *Ibid.*, p. 343.

³ *Mémoires de Ferrières*, t. III, liv. XII, p. 171.

la Constitution, nous l'invoquons à notre tour, et nous demandons la déchéance¹.»

Cette pétition fut renvoyée au comité de l'extraordinaire. Elle annonçait un coup qu'il ne restait plus qu'à frapper.

Le lendemain, 4 août, le directoire insurrectionnel des fédérés tint une nouvelle séance au *Cadran-Bleu*, sur le boulevard; Camille Desmoulins y assistait. D'après le récit de Carra, la réunion se serait transportée le soir, dans la chambre d'Antoine, rue Saint-Honoré, vis-à-vis l'Assomption, juste dans la maison où demeurait Robespierre, et Mme Duplay, que ce conciliabule effrayait fort, ayant demandé à Antoine s'il voulait faire égorger Robespierre, Antoine aurait répondu : « Si quelqu'un doit être égorgé, ce sera nous sans doute. Il ne s'agit pas de Robespierre, il n'a qu'à se cacher². »

Quoi qu'il en soit, le plan d'attaque du château fut arrêté ce soir-là; mais on renvoya les hostilités au 10 août, « parce que Santerre et Alexandre n'étaient pas encore en mesure³. »

Les Marseillais, de leur côté, se préparaient au combat. Deux d'entre eux allèrent réclamer à l'hôtel de ville des cartouches et des balles. Comme quelque hésitation se manifestait, l'un d'eux s'appuya un pistolet sur le front, en s'écriant : « Des balles! des cartouches! ou je me fais sauter la cervelle⁴. » Panis se sentit ému, Sergent ne put retenir ses larmes; et, sur leur ordre, libellé en ces termes « *Bon et très-bon à délivrer sur-le-*

¹ Voy. cette pétition *in extenso* dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 315-319.

² Récit de Carra, cité dans l'*Histoire de la Révolution*, par M. Thiers, t. II, p. 366, et dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 271.

³ *Ibid.*

⁴ Discours de Panis, dans la séance du 25 septembre 1792.

champ, » le lieutenant d'artillerie Duforcod reçut pour les Marseillais cinq mille cartouches à balles¹.

Et tout cela, coïncidence singulière, se passait au milieu des convulsions de la nature, au plus fort d'un orage qui fit oublier l'épouvantable orage du 14 juillet 1788. La soirée du 3 août avait été d'une chaleur étouffante. Vers dix heures, des nuages d'un rouge cuivré s'amoncelèrent vers le couchant, et le roulement lointain du tonnerre se fit entendre. L'aspect du ciel était si effrayant, que partout les portes, les fenêtres, les boutiques, se fermaient avec précipitation. Vers minuit, la tempête éclata si violente, si terrible, que de mémoire d'homme cela n'a pas été vu. « Je ne crois pas, écrit un témoin oculaire, qu'au dernier jour de l'univers, les trompettes qui viendront réveiller les morts au fond de leurs tombeaux fassent un fracas plus affreux et plus continu². » A Paris, la foudre tomba en plus de cinquante endroits; quinze ou vingt personnes furent tuées. Une grille de fer, qui séparait l'hôtel Beaufort, rue Quincampoix, de la maison voisine, fut renversée avec tant de force, qu'elle entraîna une partie de cette maison. Des laitières, des maraîchers, qui apportaient leurs provisions à Paris, furent foudroyés sur la route³. La nuit eut un caractère particulièrement sinistre. Une bande de Marseillais, comme si elle eût voulu défier les éléments, traversa les quartiers voisins du Palais-Royal et des Tuileries, en chantant la Marseillaise, dont on entendit les notes sublimes se mêler aux coups répétés du tonnerre et au sifflement de l'orage. On remarqua que la foudre abattit un très-grand nombre de croix, notamment celles qui se dressaient dans la plaine d'Issy, à

¹ Voy. son reçu dans le recueil des documents officiels relatifs au 10 août, publié par la *Revue rétrospective*, n° 3, 2^e série, mars 1835.

² Georges Duval, *Souvenirs de la Terreur*, t. II, ch. xvii, p. 99.

³ *Ibid.*

l'entrée du village de Crosne, dans le cimetière de l'Hay, sur le pont de Charenton. Mais ce que le tonnerre respecta, fait observer amèrement l'écrivain royaliste qui nous a transmis ces détails, ce fut le lieu où, cette nuit-là même, les ennemis du trône se trouvaient réunis pour en concerter la chute¹!

¹ Georges Duval, *Souvenirs de la Terreur*, t. II, ch. xvii, p. 99.

De tous les historiens qui nous ont précédé, le seul qui ait bien compris, bien mis en relief la nécessité absolue du 10 août au point de vue du salut même de la France, c'est M. Michelet. Mais sa persistante partialité à l'égard des Girondins et de Danton l'a fait tomber, ici encore, dans des omissions ou des erreurs trop graves pour n'être pas relevées; car nous prions nos lecteurs de ne point perdre ceci de vue : Raconter l'histoire de la Révolution, c'est plus qu'écrire un livre, c'est faire un acte. Qui sait si l'avenir de la France ne dépend pas de telle ou telle opinion qu'on se sera formée touchant les hommes et les partis de cette époque mémorable?....

Or, en premier lieu, dans le livre VI, ch. ix, de son *Histoire de la Révolution*, M. Michelet jette sur la conduite des Girondins le manteau dont autrefois les enfants de Noé couvrirent la nudité de leur père : respect filial, très-honorable en soi certainement, mais tout à fait inconciliable avec les devoirs rigoureux de l'historien. Ainsi, il ne parle ni des ouvertures secrètes faites à la cour par les principaux personnages de la Gironde, ni du mot imprudent de Brissot à Chabot relativement au 20 juin, ni de la manœuvre parlementaire de Guadet pour faire tout aboutir à un simple changement de ministère, ni de l'incroyable sortie du républicain Brissot contre les républicains, qu'il voulait qu'on livrât au glaive de la loi comme les contre-révolutionnaires de Coblenz, ni de l'indignation qu'excita parmi les patriotes ce revirement imprévu, ni du renvoi des fédérés demandé par Latorse, ni du projet formé dans le club, spécialement girondin, de la *Réunion*, d'envoyer devant la cour d'Orléans Robespierre et Antoine, projet vraiment criminel, parce qu'il ne pouvait avoir sa source que dans des haines personnelles, criminel surtout dans un moment où, plus que jamais, les révolutionnaires avaient besoin de s'unir. Tout ce que M. Michelet apprend à ses lecteurs, c'est que la Gironde *hésita*, et bien qu'il avoue qu'elle se trompait en ceci, il s'efforce de justifier cette *hésitation* par la grandeur des dangers à courir, par l'incertitude du succès, par la crainte d'une trop terrible effusion du sang humain, etc., etc.... Quant au triste et, tranchons le mot, scandaleux discours prononcé par Brissot le 26 juillet, M. Michelet ne le mentionne que pour dire qu'il était fondé sur un « motif sérieux, » sur la

vieille superstition, absurde, mais trop réelle : « Les hommes attachent au mot de *roi* une vertu magique qui préserve leur *propriété*. » (Voy. les pages du livre précité 537, 538 et 539.)

On a vu combien Danton figure peu dans tous ces préparatifs du 10 août. Son nom ne paraît guère qu'au bas d'un arrêté de la section des Cordeliers qui demande, non pas comme Robespierre l'avait demandé l'avant-veille aux Jacobins, que les citoyens passifs soient appelés à concourir à une constitution future, mais tout simplement qu'ils interviennent, aux termes mêmes de la constitution alors en vigueur, pour la protéger et la défendre. Dans l'embarras où cette éclipse de Danton semble mettre M. Michelet, que fait-il ? Il prend le parti de le *supposer* là où il ne peut *l'apercevoir*. Par exemple, Manuel obtient-il que les sections aient un bureau central de correspondance, M. Michelet écrit entre parenthèses que ce fut « *sans aucun doute sous l'influence de Danton.* » (Voy. p. 525.) Plus loin, après avoir avancé, sans en fournir aucune preuve et sans citer ses autorités — ce qu'il ne fait jamais, du reste — que Vergniaud et Danton *paraissent* les seuls qui, à cette époque, aient été immuablement opposés à l'idée de quitter Paris, il ajoute : « *La chose est à peu près certaine pour Danton.* » (P. 544.) Dejà, en parlant d'un discours qu'un inconnu vint prononcer aux Jacobins et qu'il trouve fort beau, M. Michelet avait tenté — toujours par le même procédé — d'en attribuer l'honneur à Danton : « La scène qui va suivre fut-elle arrangée par Danton pour entraîner les Jacobins, ou bien fut-elle un fait tout spontané, une inspiration toute populaire ? *Je n'essayerai pas de le décider.* » (Voy. p. 468.) En vérité, c'est trop donner au système des suppositions et des *à peu près*, surtout quand cela ne doit avoir pour effet que d'enfler la renommée de certains hommes qu'on aime, aux dépens de certains autres qu'on n'aime pas. L'histoire n'admet pas ces préférences d'artiste; elle veut qu'on se décide d'après des *faits*. C'est une muse sévère.

Et notez que les antipathies de M. Michelet ne sont pas plus fondées en *fait* que ses sympathies. Ainsi, Robespierre a beau prendre au mouvement une part plus active et plus ostensible que Danton; il a beau se mettre en avant aux Jacobins, pour conclure à la déchéance et, la déchéance obtenue, à une solide organisation de la souveraineté du peuple, de tout le peuple; il a beau se mêler des détails mêmes de l'attaque prévue, comme lorsqu'il fait demander et demande lui-même à Barbaroux l'établissement de la caserne des Marseillais aux Cordeliers..., M. Michelet n'est pas satisfait. Il reproche à Robespierre, lui qui n'a rien à objecter au silence de Danton, il lui reproche, p. 535, de n'avoir pas parlé le 3 et le 4 août, ce qu'il avait fait cependant le 29 juillet et ce qu'il fit encore le 6 août, c'est-à-dire quand le terrain devenait absolument brûlant; il lui reproche, p. 523, de n'avoir indiqué d'autre remède à la situation qu'une convention nationale; attendu que « une médecine tellement expectante eût eu l'effet naturel

de laisser mourir le malade, » donnant ainsi à entendre que Robespierre voulait la convocation du peuple *avant* la déchéance, tandis qu'il la demandait *après*, afin, comme il l'expliqua lui-même, « que le despotisme ne restât pas quand le fantôme appelé roi aurait disparu. » Comment, avec le discours de Robespierre sous les yeux, M. Michelet a-t-il pu commettre une pareille erreur? Comment a-t-il pu insinuer que Robespierre entendait subordonner le renversement du trône à la lenteur des formalités légales, alors que le langage de Robespierre était celui-ci : « Il faut que l'État soit sauvé, DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT, ET IL N'Y A D'INCONSTITUTIONNEL QUE CE QUI TEND A SA RUINE. » (Voy. le discours de Robespierre dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 222.) M. Michelet n'est pas moins injuste quand il dit, p. 535, que le soir du 3 août Robespierre « s'abstint *très-probablement* d'aller aux Jacobins pour n'exprimer aucune opinion sur les mesures immédiates qu'il convenait de prendre. » C'est un étrange procédé historique, il en faut convenir, que ce *très-probablement* qui revient sans cesse dans M. Michelet, et qui, toujours employé en faveur de Danton, se trouve invariablement employé contre Robespierre. Admirez l'effet de la prévention ! C'est de Robespierre que M. Michelet dit, p. 547, « qu'il veillait de près le mouvement, *se tenait prêt à profiter*. » Or, qui *profita*? Fut-ce Robespierre? Non, ce fut Danton, que le 40 août fit ministre de la justice, et qui, selon l'affirmation de Prudhomme, non mentionnée par M. Michelet, se plaignait, la veille même du 40 août, de ce que les patriotes étaient sans places et n'avaient rien *gagné* à la Révolution !

Pour ce qui est de l'idée de quitter Paris, idée que M. Michelet attribue, p. 544, à tous « ceux qui influaient, » sauf Danton et Vergniaud, « chose certaine pour Vergniaud, » dit-il, et « pour Danton à *peu près* certaine, » où est la preuve de cette allégation? Il est bien vrai que Barbaroux impute à Marat d'avoir formé le dessein de se retirer à Marseille déguisé en jockey; il est bien vrai que Barbaroux lui-même ne fut pas sans songer, de concert avec Roland et Servan, aux ressources que le midi pouvait offrir aux derniers défenseurs de la liberté. Mais où est la preuve que Camille Desmoulins, que Billaud-Varennes, que Carra, qu'Antoine, que Chabot, que Merlin de Thionville, que Robespierre, que Brissot inclinassent à la fuite? Brissot, par exemple, accusé d'avoir pris un passe-port pour l'Angleterre, ne lança-t-il pas publiquement à ses accusateurs un défi que nul n'osa relever? Et peut-on admettre un seul instant que Robespierre eût l'idée de quitter Paris, quand tous les discours d'alors le montrent si profondément préoccupé des moyens de fixer à Paris d'une manière solide, pour jamais, la souveraineté du peuple, une fois vainqueur? Non, non, les révolutionnaires de cette grande époque ne doutèrent pas à ce point de la liberté. *Maintenant de la mort l'amertume est passée!* Voilà ce qu'avait dit Camille, et tout concourt à prouver que la plupart le pensèrent.

CHAPITRE XV.

RENVERSEMENT DE LA ROYAUTÉ.

Le 10 août, vraie bataille rangée. — On s'y prépare ouvertement de part et d'autre. — Revue des forces. — Tableau d'intérieur. — Anxiété des révolutionnaires. — Nuit du 9 au 10. — Marat dans son souterrain. — Aspect du château pendant la nuit. — Le tocsin de Saint-Germain l'Auxerrois ! — Pétion entre les mains de ses ennemis. — Rapports nocturnes de Blondel. — Terreurs de Lucile Desmoulins. — Naissance de la Commune du 10 août. — Mandat à l'hôtel de ville ; sa mort. — Calomnie royaliste. — Attitude des Suisses, défenseurs du château. — Promenade fatale. — Imprudentes paroles de Marie-Antoinette. — Rôle de Rœderer. — La famille royale abandonne le château ; circonstances qui marquent son départ pour l'Assemblée. — Le trajet du jardin des Tuileries. — Louis XVI dans la loge du *Logotachygraphe*. — Mort de Suleau. — Effet produit sur les Suisses par le départ du roi. — Le peuple devant le château. — Caractère général du mouvement du 10 août. — Les Suisses veulent se rendre. — D'où vinrent les premiers coups de feu. — Massacre du Vestibule. — Sortie meurtrière des Suisses. — Aspect de l'Assemblée, au bruit du canon. — Louis XVI, dans la loge du *Logotachygraphe*, mange une pêche ; Marie-Antoinette tout entière au combat. — Ordre écrit remis à d'Hervilly ; particularités curieuses qui s'y rattachent. — Le cri *trahison* poussé dans tout Paris. — Apparition des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau. — Renouveau de l'attaque. — Intrépidité des assaillants, intrépidité égale des Suisses ; ces derniers battent en retraite. — Circonstances tragiques de cette retraite. — Napoléon dans la boutique de Fauvelet, sur le Carrousel. — La voiture de Mme de Staël arrêtée. — Le peuple vainqueur. — Scènes de rage. — Scènes de désintéressement. — Scènes de magnanimité. — Mort de Clermont-Tonnerre. — Nombre des victimes. — Les Girondins, dans cette grande crise. — Danton endormi ; Fabre d'Églantine le réveille, pour lui apprendre qu'il est ministre. — Paris, dans la soirée du 10 août. — *Critique historique*.

Le 10 août eut tous les caractères de la fatalité. Rien n'y fut donné à la surprise ou au hasard. De part et d'autre, on s'y prépara, lentement, solennellement,

au grand jour, comme à une bataille inévitable et décisive.

Presque à la veille de l'insurrection, des pétitionnaires du champ de Mars allaient l'annoncer en ces termes à l'Assemblée : « La patrie est en danger, cela signifie : Nous sommes trahis.... Il faut du fer, des piques, un appareil menaçant, partout où respirent des ennemis de l'égalité. Que les plus puissants soient atteints les premiers, et le reste épars retourne au néant. »

Et ceux qui parlaient ce terrible langage s'étaient présentés, précédés d'un bâton que surmontait un bonnet rouge, avec cet écriteau : *Suppression du pouvoir persécutif*¹.

De leur côté, les défenseurs du trône tenaient tête au péril avec une hardiesse qui n'était pas dénuée d'espoir. La section de l'Arsenal protesta énergiquement contre la dernière adresse lue par Pétion; la ville de Nancy se déclara d'une manière formelle pour les constitutionnels, contre les Jacobins; plusieurs conseils généraux de département se prononcèrent dans le même sens, celui de la Meuse, par exemple; celui de l'Isère, celui de la Seine-Inférieure²; enfin un événement auquel personne ne s'attendait vint prouver qu'au nombre de ses appuis la royauté pourrait compter, au besoin.... l'Assemblée, oui l'Assemblée elle-même. Le 8 août, le décret d'accusation contre Lafayette, combattu par Vaublanc et demandé par Brissot, fut rejeté par 406 voix contre 224³.

Cette énorme majorité, accordée, au milieu du déchainement des esprits, à un général que l'hôtel de ville, les faubourgs, les clubs, s'accordaient à dénoncer comme un traître, annonçait assez de quelle confiance

¹ *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, p. 442 et 443.

² *Ibid.*, p. 442.

³ *Ibid.*

les ennemis des Jacobins se sentaient encore animés. Des cris de rage, partis des tribunes, furent répétés avec un farouche délire par la foule qui environnait la salle et en inondait les abords. A leur sortie de l'Assemblée, plusieurs députés du côté droit se virent assaillis d'injures. Dumolard, Vaublanc, Daverhoul, Froudière durent chercher refuge dans le corps de garde de la cour du Palais-Royal, et n'échappèrent aux fureurs de la multitude qu'en s'évadant par une fenêtre. Mathieu Dumas fut attaqué par des femmes de la halle, foulé aux pieds, et courut risque de la vie¹. Une belle parole vengea les Feuillants de l'humiliation de ces outrages : un d'eux, Girardin, se plaignant à l'Assemblée d'avoir été frappé, et entendant une voix qui lui criait ironiquement : « Où ? » répondit : « *Par derrière. Est-ce que les assassins frappent autrement² ?* »

Mais cette ferme attitude de quelques-uns des contre-révolutionnaires ne faisant qu'enflammer la colère de leurs ennemis, tout Paris s'agita convulsivement. Le long de la rue Saint-Honoré, vous eussiez vu défiler, avec une solennité sombre, des milliers de citoyens se tenant deux à deux et ne dissimulant pas qu'ils allaient chercher au faubourg Saint-Antoine le mot d'ordre de la patrie en danger³. Les Jacobins, de leur côté, s'étaient réunis dans leur salle. Chabot, selon ses propres expressions, courut y sonner le tocsin, et promit d'aller le sonner le lendemain au soir dans les faubourgs⁴.

Le lendemain était le 9 août. Pour mettre à couvert la responsabilité de Pétion, les meneurs avaient résolu

¹ *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, p. 451 et 452.

² Montjoie, *Histoire de Marie-Antoinette*, p. 361.

³ *Histoire de la Révolution*, par deux amis de la Liberté, t. VIII, 3^e époque, p. 142.

⁴ Déposition de Chabot, dans le procès des Girondins.

de le consigner chez lui. Carra l'en avait prévenu¹, et Barbaroux avait dit à la femme du maire de Paris : « *Si nous enchaînons jamais votre époux, ce sera auprès de vous et avec des rubans tricolores*². » Mais cette mesure n'ayant pas encore été prise, Pétion, accablé de son rôle de magistrat populaire, se montrait un pied dans le mouvement et un pied dehors. Informé de ce qui s'était passé aux Jacobins, il manda au comité de sûreté générale le capucin Chabot; et là, en présence de Merlin de Thionville et de Bazire, les deux autres membres du *trio cordelier* : « Eh bien ! lui dit-il, vous aurez donc toujours une mauvaise tête ? La Gironde et Brissot m'ont promis la déchéance. Je ne veux pas de mouvement. Il faut attendre que l'Assemblée se prononce. » Chabot répondit : « Vous êtes dupe de ces intrigants. L'Assemblée ne peut pas sauver le peuple, et je crois que vos amis ne le veulent pas. Ainsi, le tocsin sonnera ce soir au faubourg. — Je vous arrêterai. — Vous serez arrêté vous-même. » Ils se séparèrent, et Chabot se hâta d'aller prévenir le comité secret des dispositions de Pétion³.

Encore quelques heures, et le sort de la monarchie allait être décidé. Le dimanche précédent, les personnes de la Cour avaient remarqué que, le roi et la reine assistant aux vêpres dans la chapelle des Tuileries, les musiciens s'étaient mis à tripler le son de leur voix d'une manière effrayante à ce verset du *Magnificat* :

¹ *Observations de Pétion sur la lettre de Robespierre.*

² *Mémoires de Barbaroux*, chap. iv, p. 42.

³ Déposition de Chabot, dans le procès des Girondins.

Elle se trouve confirmée par ce fait décisif que Pétion donna à Mandat l'ordre de repousser la force par la force, et par le témoignage de Pétion lui-même qui, dans ses *Observations sur la lettre de Robespierre*, dit qu'il fut résolu à favoriser le mouvement, « aussitôt qu'il sut qu'il était général. »

*Deposuit potentes de sede*¹; mais, depuis, que d'avertissements plus directs et d'une précision plus terrible! Le roi était instruit heure par heure, presque minute par minute, des préparatifs du combat². Il savait que c'était pour le lendemain. Et comment l'aurait-il ignoré? Le 10 août n'eut rien d'un complot, ce fut une vraie bataille. De là les avis que se faisaient passer, d'un camp à l'autre, les ennemis qui s'aimaient. Un de ceux qui devaient commander l'attaque fit prévenir Peltier de prendre garde à lui, qu'elle serait sanglante³; et Camille Desmoulin offrit un refuge à Suleau, auquel le liaient des souvenirs d'enfance⁴.

De toutes les dames du palais, pas une n'osa y paraître dans la journée du 9. Seule avec sa belle-sœur et ses enfants, la reine ne reçut d'autre visite que celle de lady Sutherland, femme de l'ambassadeur d'Angleterre⁵.

Les abords du château n'étaient point, à cette époque, ce que nous les voyons aujourd'hui. Cette vaste, cette immense place qu'on nomme le Carrousel ne comprenait pas dans ce temps-là la huitième partie du terrain qu'elle occupe de nos jours. Le Carrousel se trouvait obstrué d'une multitude de maisons plus ou moins élevées, formant des rues avec divers détours, lesquelles pouvaient être considérées comme autant de chemins couverts, par où il était facile d'arriver sans péril jusqu'à portée de pistolet de l'enceinte des bâti-

¹ *Mémoires de Mme Campan*, t. II, chap. XXI, p. 240.

² Maton de La Varenne, *Histoire particulière des événements qui ont eu lieu en France, pendant les mois de juin, juillet, août et septembre 1792*, p. 81.

³ *Ibid.*, p. 77.

⁴ Fleury, *Études révolutionnaires*. — Camille Desmoulin.

⁵ *Histoire de la Révolution, par deux amis de la Liberté*, t. VIII, 3^e époque, p. 449, 1796-7.

ments et des cours. Mais là, en cas d'attaque, le danger commençait. Car, avant d'atteindre le palais, les assaillants avaient à s'engouffrer dans d'étroits espaces où il suffisait de quelques canons tirés à mitraille sur une masse serrée pour joncher le pavé de cadavres. Au lieu d'une seule cour divisée par des bornes et des chaînes de fer, il y en avait trois de dimension à peu près égale. La plus grande, celle du milieu, s'appelait la *cour Royale*; on y entrait, du côté du Carrousel, par une porte cochère confiée à un Suisse nommé Brown, qui tenait un restaurant. A gauche, en face du pavillon de Flore, était la *cour des Princes*, et en face du pavillon Marsan, à droite, la *cour des Suisses*. Or, ce qui était de nature à rendre l'accès des Tuileries, dans un jour de combat, extrêmement meurtrier, c'était la triple ligne des bâtiments à un étage qui divisaient les trois cours, bâtiments où logeaient les personnes attachées au château, mais qui pouvaient aisément se transformer en redoutes. Du côté du jardin, les arcades des galeries inférieures qui longent la terrasse, à droite et à gauche de l'entrée du vestibule, étaient fermées dans presque toute leur hauteur par des barreaux de fer, supprimés depuis pour faire place à des statues. A la place des grilles qui bordent la terrasse des Feuillants, il y avait, d'un bout à l'autre, un mur peu élevé servant de séparation entre cette terrasse et la *cour du Manège*, aujourd'hui la rue de Rivoli. La salle où s'assemblaient les députés occupait le fond de cette cour, à une portée de fusil de la rue du Dauphin. Pour aller du pavillon Marsan à la salle de l'Assemblée nationale, on traversait la *cour des Écuries*, puis la *cour du Manège*, d'où l'on pénétrait sur la terrasse des Feuillants par une porte latérale qui touchait au café Hollot, rendez-vous habituel des agitateurs. Du côté des Champs-Élysées, le jardin des Tuileries était défendu par un

pont qui tournait sur un fossé profond, le *Pont-Tournant*. De sorte que le château des Tuileries se hérissait, au centre de la capitale, comme une forteresse; et la royauté, pour peu qu'elle eût envie de recourir à la dernière raison des rois, ne pouvait être abattue que dans des flots de sang.

Les mesures de défense furent calculées de manière à rendre la lutte fatale. Mandat, constitutionnel zélé, était à la tête de la garde nationale : il donna ordre à seize bataillons de choix de se tenir prêts à marcher, et, dès six heures du soir, tous les postes du château furent triplés¹. Le commandement de la 17^e division était échu à M. de Boissieux, maréchal de camp, qui avait sous ses ordres la gendarmerie à pied et la gendarmerie à cheval. Un détachement du premier de ces deux corps fut posté dans la *cour des Princes*, au bas du petit escalier; un autre, de cent cinquante hommes, eut pour destination de protéger l'hôtel de Toulouse, la caisse de l'extraordinaire, la caisse d'escompte et le trésor; on consigna le reste². Quant à la gendarmerie à cheval, commandée par MM. de Rhulière et de Verdrière, elle se trouvait, aux approches de la nuit, rangée en bataille sur la grande place du Louvre. Les bataillons appelés par Mandat à défendre le trône arrivèrent successivement, et, en première ligne, celui des Filles-Saint-Thomas, plein d'ardeur et de zèle³. L'artillerie destinée à écraser les assaillants se composait de onze canons : l'on en plaça trois dans la *cour Royale*, devant la grande porte; un dans la *cour des Suisses*, deux dans la *cour des Princes*, un devant le pavillon Marsan, un

¹ *The late picture of Paris, or a faithful narrative of the Revolution of the tenth of August*, by Peltier, p. 445. London, 1792.

² *Ibid.*, p. 445 et 446.

³ Mme de Staël, *Considérations sur la Révolution française*, 3^e partie, chap. ix.

au Pont-Royal, trois vers le *Pont-Tournant*¹. Ce n'est pas tout, Mandat avait posté à l'arcade Saint-Jean une force considérable qui devait lui répondre de l'hôtel de ville, et avait pour instruction de laisser passer ceux du faubourg Saint-Antoine, puis de les prendre en queue. De plus, il avait mis de l'artillerie au Pont-Neuf, de manière à empêcher la jonction du faubourg Saint-Antoine avec le faubourg Saint-Marceau.

Le roi devait naturellement compter pour sa défense sur les nobles qui se trouvaient à Paris. Deux mille cartes d'entrée leur furent effectivement distribuées par Champcenetz, gouverneur des Tuileries², et les portes du château restèrent ouvertes jusqu'après minuit pour les recevoir : c'est à peine s'il s'en présenta cent vingt³ ! Encore s'ils étaient venus portant l'uniforme de la garde nationale, de manière à se confondre dans ses rangs et à l'encourager par leur exemple ! Mais non : jaloux de bien marquer, jusque dans ce moment terrible, la distinction des rangs, si chère à leur vanité, ils parurent en habit brodé, veste de satin et bas de soie blancs⁴. Quelques-uns avaient négligé d'apporter des armes, croyant en trouver dans le château ; les autres étaient armés d'espingoles, de pistolets et d'épées. Quelques-uns n'avaient que des cannes⁵. Là évidemment ne pouvait être la force du trône ! Sa vraie force, c'était le régiment des Suisses.

¹ *The late picture of Paris*, p. 174.

² Déclaration de Laporte, intendant de la liste civile, devant le tribunal du 10 août. Voy. le *Bulletin* de ce tribunal, n° 4, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 193.

³ Lettre d'Emmanuel Aubier, ex-gentilhomme de la chambre de Louis XIV à Mallet du Pan. — Peltier lui-même ne porte pas à plus de deux cents le nombre des gentilshommes réunis dans l'Oeil-de-Bœuf. Voy. son récit, p. 147.

⁴ C'est un ardent royaliste, témoin oculaire, qui l'avoue. Voy. *Souvenirs de la Terreur*, par Georges Duval, t. II, chap. xvii, p. 118.

⁵ Peltier, *The late picture of Paris*, p. 221.

Ah ! pitié, pitié pour eux ! car leur âme fut intrépide et fidèle. Esclaves aveugles mais loyaux de l'honneur du soldat, martyrs désignés d'une cause qui n'était point la leur, et, dans nos tragédies civiles, acteurs nécessaires et maudits, ils sentirent tout de suite l'horreur de leur situation. Mais, bien différents de ces lansquenets du moyen âge qui tuaient, qui mouraient pour le compte du plus offrant, ils crurent, eux, avoir engagé leur foi le jour où ils avaient vendu leur sang. Quand on leur dit que le moment était arrivé d'affronter la colère d'un peuple qu'ils auraient voulu pouvoir aimer, ils tombèrent dans une tristesse profonde. Ils se tinrent prêts cependant, et lorsque la mort les vint sommer de gagner leur salaire, elle les trouva aussi fermes que le granit des Alpes, leur pays.

Déjà, le 4 août, sur un ordre envoyé de Paris en toute hâte, ils avaient dû partir de Courbevoie et de Ruelle, après avoir enterré leurs drapeaux, et on les avait vus passer, marchant dans le plus grand silence, avec les mêmes précautions qu'on prend en temps de guerre en pays ennemi¹ ! Mais cette nuit-là le château ayant été tranquille, ils étaient retournés à leurs casernes. Le 8, vers les dix heures du matin, d'Erlach, capitaine de garde, remit à l'aide-major un ordre transmis par Mandat et conçu en ces termes : « M. le colonel ordonne que le régiment soit rendu demain, à trois heures du matin, aux Tuileries². » On fit, aux casernes, le partage des cartouches. Dans son récit, le colonel Pfyffer avance que « l'on ne put en distribuer que trente par homme. » Ceci est inexact. Après le combat, il fut prouvé qu'on avait trouvé dans les gi-

¹ *Récit de la conduite des Suisses à la journée du 10 août 1792, par le colonel Pfyffer d'Altishoffen, à la suite des Mémoires de Weber, t. II, p. 41. Note J.*

² *Ibid.*

bernes de plusieurs Suisses morts jusqu'à soixante cartouches, ce qui montre qu'ils devaient en avoir au moins quatre-vingts chacun¹.

Le signal du départ donné, tout le monde marcha, voulut marcher : il ne resta aux casernes que les fourriers et les malades². A la porte Maillot, une ordonnance, venant de Paris, remit au commandant un passe-port dont voici le texte : « *Laissez passer les Suisses, pour renforcer les postes des Tuileries.* PÉTION, maire. » Arrivés au château, ces rudes soldats furent distribués partout où le péril donnait rendez-vous au courage. Leur nombre n'était ni de sept cent cinquante, comme l'ont assuré les uns, ni de treize cent trente, comme l'ont prétendu les autres³; neuf cent cinquante, tel est le chiffre vrai, le chiffre accusé par les procès-verbaux⁴.

Il était midi, quand on acheva d'assigner aux Suisses les divers postes qu'ils devaient occuper, et, pendant ce temps, suivi de la reine, de Madame Élisabeth, de Madame Royale, Louis XVI se rendait à la chapelle du château. On remarqua son recueillement pendant toute la durée de la messe, et qu'il tint constamment les yeux fixés sur son livre de prières⁵.

Autour du palais, jusqu'au soir, la foule ne cessa de gronder. A deux Suisses en faction à la porte du Carrousel, un Marseillais, son sabre à la main, cria : « Misérables ! voilà la dernière garde que vous montez ; nous allons vous exterminer⁶. »

¹ *Bulletin du tribunal criminel du 10 août*, n° 9. — Voy. au reste la démonstration historique de ce point dans la note placée à la suite de ce chapitre.

² Récit du colonel Pfyffer, *ubi supra*.

³ M. Michelet, par exemple, t. IV, chap. 1, p. 44.

⁴ Voy. à cet égard la note placée à la suite du présent chapitre.

⁵ Georges Duval, *Souvenirs de la Terreur*, t. II, chap. XVII, p. 413.

⁶ *Ibid.*, p. 415.

Et dans cette même soirée du 9 août, la femme de Camille Desmoulins écrivait sur les feuilletts d'un livre où, jour par jour, elle consignait ses impressions : « Qu'allons-nous devenir ? Je n'en puis plus. Camille, ah ! mon pauvre Camille, que vas-tu devenir ? Je n'ai plus la force de respirer. C'est cette nuit, la nuit fatale. Mon Dieu, s'il est vrai que tu existes, sauve donc des hommes qui sont dignes de toi ! Nous voulons être libres : ô Dieu ! qu'il en coûte ! Et pour comble de malheur, le courage m'abandonne. — Jeudi, 9 août. »

Quatre mois après, de sa plume touchante et naïve, Lucile retraçait ainsi sur ses tablettes ceux de ses souvenirs qui se rapportaient à la journée du 9 : « Le 9, j'eus des Marseillais à dîner ; nous nous amusâmes assez. Après dîner, nous fûmes tous chez M. Danton. La mère pleurait, elle était on ne peut plus triste ; son petit avait l'air hébété ; Danton était résolu. Moi, je riais comme une folle. Ils craignaient que l'affaire n'eût pas lieu. Quoique je n'en fusse pas du tout sûre, je leur disais, comme si je le savais bien, qu'elle aurait lieu. Mais « peut-on rire ainsi ? me disait Mme Danton. — Hélas ! lui dis-je, cela me présage que je verserai bien des larmes peut-être ce soir. » Sur le soir, nous fûmes reconduire Mme Charpentier, parente de Danton. Il faisait beau, nous fîmes quelques tours dans la rue : il y avait assez de monde. Nous revînmes sur nos pas, et nous nous assîmes à côté du café — de la place de l'Odéon. — Plusieurs sans-culottes passèrent en criant *vive la nation !* Puis des troupes à cheval, enfin des foules immenses. La peur me prit. Je dis à Mme Danton : « Allons-nous-en. » Elle rit de ma peur, mais à force de lui en dire elle eut peur à son tour, et nous

¹ Ed. Fleury, *Études révolutionnaires*. — Camille Desmoulins et Roch Marcandier, t. I, p. 258.

partîmes. Je dis à sa mère : « Adieu, vous ne tarderez pas à entendre sonner le tocsin. » En arrivant chez Danton, j'y vois Mme Robert et bien d'autres. Danton était agité. Je courus à Mme Robert, et lui dis : « Sonnera-t-on le tocsin? — Oui, me dit-elle, ce sera ce soir. » J'écoutai tout, et ne dis pas une parole. Bientôt, je vis chacun s'armer. Camille, mon cher Camille, arriva avec un fusil. O Dieu! je m'enfonçai dans l'alcôve, je me cachai la figure avec mes deux mains, et je me mis à pleurer. Cependant, ne voulant point montrer de faiblesse et dire tout haut à Camille que je ne voulais point qu'il se mêlât de tout cela, je guettai le moment où je pourrais lui parler sans être entendue et lui dis toutes mes craintes. Il me rassura en me disant qu'il ne quitterait pas Danton. J'ai su depuis qu'il s'était exposé. Fréron avait l'air d'être déterminé à périr. « Je suis las de la vie, disait-il, je ne cherche qu'à mourir. » Chaque patrouille qui venait, je croyais les voir pour la dernière fois. J'allai me fourrer dans le salon, qui était sans lumière, afin de ne point voir tous ces apprêts. Personne dans la rue. Tout le monde était rentré! »

Comme elle est vive, comme elle est forte, cette peinture des incertitudes, des découragements, du trouble et des peurs qui, non moins que le palais du roi, assiégeaient le foyer de ces hommes qu'on représente si terribles! Ils avaient donc, eux aussi, à s'arracher à des étreintes caressantes, et à combattre le pouvoir de ces larmes de l'amour, plus irrésistibles que ses sourires! Elle prouve, en outre, cette page charmante et triste, elle prouve combien peu les révolutionnaires étaient assurés de la victoire. Et pouvaient-ils l'être? N'avaient-ils pas contre eux une partie de la

¹ Ed. Fleury, *Etudes révolutionnaires*. — Camille Desmoulins et Roch Marcandier, p. 259, 261.

garde nationale et son chef? Savaient-ils au juste de quelles ressources la royauté était en mesure de s'entourer? Leur était-il possible de prévoir ces défections du lendemain qui furent la perte du trône et leur salut? De quoi s'agissait-il? De pousser ou plutôt de suivre à l'attaque d'une vraie citadelle, facile à défendre et bien défendue, une multitude ingouvernable, partagée entre mille passions et mille volontés contraires, sans plan arrêté, sans guides militaires, et dont le sort risquait d'être décidé par une panique. Non, non, il n'y avait rien de certain, rien, si ce n'est la Révolution croûlante, en cas de défaite, et, sous ses ruines, un tombeau pour ses défenseurs. Voilà ce que comprenait Fréron, lorsqu'il se déclarait fatigué de la vie; voilà ce que sentait de plus en plus, à mesure que la catastrophe approchait, Danton lui-même, de qui Lucile dit qu'il « *était résolu* » le 8, et que le 9 « *il était agité.* »

A minuit, le tocsin sonna.

La nuit était d'une splendeur et d'un calme qui contrastait avec l'état des esprits. Aux rayons de la lune, la ville apparaissait toute pâle. « Les immenses foules » qui avaient tant effrayé Lucile venaient de s'évanouir. Les rues étaient désertes. Seulement, de mystérieux messagers, porteurs de la correspondance des sections, glissaient çà et là comme des ombres. Dans quelques quartiers, une illumination sans but ajoutait ses lueurs aux clartés de cette nuit étrange; dans d'autres, plus reculés et sombres, il était aisé de deviner ce qui se préparait, aux lumières qu'on voyait passer et repasser derrière les vitres de certaines maisons redoutées, et aux hommes armés que, de loin en loin, on rencontrait immobiles devant leurs portes. Du fond des faubourgs, comme endormis, nul cri ne s'élevait encore; nulle agitation discernable ne répondait à la voix des cloches; et le tocsin qui, sonné par des mains incon-

nues, prolongeait au milieu du silence ses appels inutiles, semblait parler à des morts.

Errant sous les voûtes de son souterrain, Marat y attendait l'événement avec une inquiétude farouche. Tout à coup il entendit frapper à la porte du caveau. C'était une jeune femme, la comédienne Fleury, qu'un charme inconcevable avait attirée vers cet être repoussé de tous, et qui venait lui apporter son repas : un peu de café, du riz et des fruits secs. « Eh bien ! demanda Marat, quelles nouvelles ? — Paris ne remue pas. — C'est fini, dit-il, notre cause est perdue¹. »

Au palais, la plus grande confusion régnait dans les cours, parmi les gardes nationaux ; et, dans les appartements, parmi les gentilshommes. L'attitude de ces derniers était celle de la présomption ennoblie par le dévouement et le courage, à ce point qu'ils étaient convenus d'annoncer le triomphe à leurs amis, par des affidés, porteurs d'un morceau de serge blanche². Au fond, ils se tenaient presque assurés de vaincre. Ils comptaient sur l'intrépidité des Suisses ; sur l'ancienne maison militaire du roi, toujours debout malgré sa dissolution légale ; sur les gardes qui en grand nombre avaient été appelés de province, précisément pour cette époque ; sur la peur de la multitude, lorsqu'on l'accueillerait à coups de canon ; sur le désordre qui ne pouvait manquer de se mettre parmi tant d'hommes rassemblés en tumulte³. Aussi, à voir dans les appartements, les uns aller et venir d'un pas nonchalant du palais au jardin, les autres s'étendre et s'assoupir sur

¹ Esquiros, *Histoire des Montagnards*.

² *Histoire abrégée de la Révolution*, par l'auteur du *Règne de Louis XVI*, t. II, p. 93.

³ Récit du 10 août, par Pétion. — Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 441.

les canapés, d'autres se partager en riant des pincettes qui leur devaient servir d'épées¹, nul n'aurait soupçonné la gravité de la situation.

Mais, autour du château, elle était fortement accusée par le conflit des émotions qui régnaient dans les différents postes. Déjà quelques-uns des bataillons de Mandat montraient des dispositions douteuses, et il circulait parmi les canonniers des propos où grondait une hostilité sourde.

Seuls, les Suisses présentaient un spectacle imposant. Rangés comme des murailles, et pleins d'une tristesse virile, ils attendaient en silence leur destinée.

La reine et Madame Élisabeth essayèrent, mais en vain, de goûter quelques instants de repos. Ne pouvant commander à leur agitation, elles allaient sans cesse de leur appartement à celui du roi, et passèrent toute la nuit à errer dans le palais². Quant à Louis XVI, il resta longtemps renfermé avec Herbert, son confesseur³.

Vers minuit trois quarts, le tocsin sonnait de divers côtés, et les fenêtres du château étant ouvertes, chacun s'y porta pour écouter. Et chacun de nommer la cloche qu'il croyait reconnaître⁴ : ici, celle de Saint-Roch, là celle de Saint-Jacques la Boucherie, et plus près, plus près, celle de Saint-Germain l'Auxerrois.... la même, ô courtisans, qui sonna il y a deux cent vingt ans, par ordre de Sa Majesté, le massacre de la Saint-Barthélemy!

Dès onze heures du soir, Pétion s'était rendu au château, livrant ainsi sa poitrine au couteau. Il eut à

¹ *Mémoires de Mme Campan*, t. II, chap. XXI, p. 245. — Voy. aussi à ce sujet les *Souvenirs de la Terreur*, par Georges Duval, t. II, chap. XVII, p. 419.

² *The late picture of Paris, or a faithful narrative of the revolution of the tenth of August*, by J. Peltier, p. 185.

³ *Ibid.*

⁴ Rœderer, *Chronique de cinquante jours*.

traverser une foule d'officiers et de gentilshommes qui le suivaient d'un œil irrité. Des paroles faites pour conduire jusqu'à son cœur la pointe des épées retentissaient à ses oreilles. Le roi le reçut dans une attitude sévère. « *Il paraît, lui dit-il, qu'il y a beaucoup de mouvement?* » — *Oui, sire, la fermentation est grande.* » Mandat était là; il ajouta aussitôt : « *C'est égal! Je réponds de tout, mes mesures sont prises¹.* » Toutefois, il se plaignit au maire de n'avoir pu obtenir des administrateurs de police de la municipalité la poudre nécessaire : « *Je n'ai que trois coups à tirer, un grand nombre de mes hommes n'en ont qu'un seul, et ils murmurent.* » Pétion répondit que le commandant général ne s'était pas mis en règle pour avoir la poudre qu'il demandait. Puis, prenant prétexte de la chaleur, qui était extrême : « *Il fait étouffant ici, dit-il, je vais descendre prendre l'air,* » et il descendit dans le jardin². Là il se promena longtemps, sans témoigner aucune émotion, et en causant d'un air très-calme avec ceux qui l'entouraient. Mais derrière lui cheminait le péril. Il y en avait qui ne se gênaient pas pour dire bien haut : *Nous le tenons, et sa tête répondra de tout.* Le spectre de Henri de Guise semblait errer sous les fenêtres d'un autre palais de Blois. Quoique la nuit fût étincelante, la terrasse du château était dans l'ombre que projetaient les bâtiments, et, pour l'éclairer, on avait mis des lampions sur le bord des pierres. Or, comme Pétion s'approchait de cet endroit, des grenadiers des Filles-Saint-Thomas renversèrent les lampions et les éteignirent.... Il était temps d'abrégé cette promenade dont le terme pouvait être un meurtre : un officier municipal qui accompagnait Pétion — c'était le héros burlesque du 20 juin, c'était Mouchet — eut

¹ Récit du 40 août, par Pétion. Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 437.

² Récit de Rœderer, *Chronique de cinquante jours*.

l'idée de courir à l'Assemblée, dont plusieurs membres tenaient séance, et de leur dire : *Si vous ne mandez pas sur-le-champ le maire de Paris à votre barre, il va être assassiné*¹. Dans l'intervalle, Pétion ayant rencontré Rœderer, lui prit le bras, et ils allèrent faire un tour ensemble le long de la terrasse qui borde le quai, s'entretenant des hasards de cette nuit tragique. Ramenés au château par un bruit de rappel, ils se trouvaient au bas du grand escalier, lorsque deux huissiers et plusieurs gardes avec des flambeaux viennent notifier solennellement au maire de Paris le décret de l'Assemblée qui le mande à la barre. Il s'empresse d'obéir à cet ordre sauveur, et Rœderer remonte dans les appartements². Nul doute que Pétion n'eût couru risque de la vie en cette circonstance, et c'est pourquoi, après la victoire du peuple, on suspendit au dôme du château un drapeau qui portait : *Ici, le maire de Paris a manqué d'être assassiné dans la nuit du 9 au 10*³.

Pendant ce temps, que se passait-il dans Paris? Les rapports du secrétaire Blondel au procureur général syndic du département vont nous l'apprendre.

« 2 heures moins un quart.

« Le tocsin sonne en plusieurs endroits, l'on bat la générale dans d'autres, nous l'entendons distinctement. — Nous entendons quelques cris individuels, *vive la nation! aux armes!* Ils paraissent être dans la rue Saint-Honoré, du côté des Jacobins, mais ils sont rares. — Les observateurs sont partis depuis une demi-heure au moins. — Nous n'avons que quatre gendarmes, un

¹ Récit de Pétion.

² Voy., en les rapprochant, le récit de Pétion, et, dans la *Chronique de cinquante jours*, celui de Rœderer.

³ Récit de Pétion.

brigadier et quatre ordonnances, qui sont à courir de côté et d'autre....

« BLONDEL¹. »

« 3 heures moins un quart.

« Nos observateurs reviennent. Ils ont été jusqu'au bout du faubourg Saint-Antoine. La générale se bat sous la direction d'un bataillon qui peut être actuellement composé d'un millier de personnes armées de différentes manières, sur lesquelles peut-être cent cinquante suivent en ordre les tambours. Le fort de l'attroupement est aux Enfants-Trouvés. Toute la rue du Faubourg est remplie d'hommes armés. Cependant l'attroupement ne marche pas; il se passera encore au moins une heure avant qu'il puisse être en marche. — Ils paraissent irrités que l'Assemblée nationale ait levé sa séance avant d'avoir prononcé. — Les canons ne sont pas encore à la tête de la troupe, mais les canoniers sont tout armés près de leurs canons. — Au corps de garde de la pointe de la rue de Montreuil, on frappe à toutes les portes, et le tocsin sonne à toutes les paroisses. Dans le reste de la ville, il n'y a que des citoyens qui paraissent se rendre à leurs bataillons. — D'autres observateurs partent pour différents endroits.

« BLONDEL². »

Et les meneurs habituels, où étaient-ils? que faisaient-ils? Rien n'indique quelle fut, dans cette nuit suprême, l'action de Robespierre, ni s'il en exerça une quelconque. Marat rugissait au fond de son antre. Santerre et Westermann paraissent avoir attendu qu'il

¹ Voy. les documents relatifs à la journée du 10 août, dans la *Revue rétrospective*, n° 3, 2^e série, mars 1835.

² *Ibid.*

fit grand jour. Barbaroux veillait, mais des motifs de prudence — c'est lui qui en convient¹ — l'avaient déterminé, lui et ses amis, à ne pas se mettre à la tête des Marseillais. Enfin, pour ce qui est de Danton et de Camille Desmoulin, voici tout ce qu'on en sait par le journal de Lucile, dont nous reprenons le récit au point où nous l'avons laissé :

« Tout le monde était rentré. Nos patriotes partirent. Je fus m'asseoir près d'un lit, accablée, anéantie, m'assoupissant parfois, et lorsque je voulais parler, je déraisonnais. Danton vint se coucher. Il n'avait pas l'air fort empressé, il ne sortit presque point. Minuit approchait. On vint le chercher plusieurs fois; enfin il partit pour la commune. Le tocsin des Cordeliers sonna, il sonna longtemps. Seule, baignée de larmes, à genoux sur la fenêtre, cachée dans mon mouchoir, j'écoutais le son de cette fatale cloche. En vain venait-on me consoler. Le jour qui avait précédé cette fatale nuit me semblait être le dernier. Danton revint. Mme Robert, très-inquiète pour son mari, qui était allé au Luxembourg, où il avait été député par sa section, courut à Danton, qui ne lui donna qu'une réponse très-vague. Il fut se jeter sur son lit. On vint plusieurs fois nous donner de bonnes et de mauvaises nouvelles. Je crus m'apercevoir que leur projet était d'aller aux Tuileries. Je le leur dis en sanglotant; je crus que j'allais m'évanouir. En vain Mme Robert demandait des nouvelles de son mari, personne ne lui en donnait. Elle crut qu'il marchait avec le faubourg : « S'il périt, me dit-elle, je ne lui survivrai pas. Mais ce Danton, lui, le point de ralliement! Si mon mari périt, je suis femme à le poignarder. » Ses yeux roulaient. De ce moment, je ne la quittai plus. Que savais-je, moi, ce qui pouvait arriver? Sa-

¹ *Mémoires de Barbaroux*, chap. v, p. 66.

vais-je de quoi elle était capable? Nous passâmes ainsi la nuit dans de cruelles agitations. Camille revint à une heure; il s'endormit sur mon épaule¹. »

Il fallait pourtant une direction au mouvement du lendemain. Conformément à une décision prise dans la soirée du 9 par la section des Quinze-Vingts, dont les autres quartiers avaient suivi l'initiative, chaque section nomma trois commissaires, avec POUVOIRS ILLIMITÉS POUR SAUVER LA PATRIE; et, chose curieuse! les choix ne tombèrent en général que sur des citoyens fort obscurs. Les seuls noms en relief dans une liste d'au moins² cent cinquante commissaires sont ceux de Huguenin, Rossignol, Robert, Billaud-Varenne, Hébert, Bourdon (de l'Oise), Chénier³. Ni Danton, ni Camille Desmoulin, ni Marat ne furent élus. La section de Marseille nomma Fabre d'Églantine, mais seulement le 10⁴; et le 11 Robespierre fut porté sur la liste par la section des Piques⁵.

A peine désignés, les commissaires se réunissent, se rendent sur la place de Grève, se présentent comme les sauveurs officiels de la patrie, traversent les rangs étonnés de la garde nationale et montent à l'hôtel de ville. Le conseil municipal y était en séance: il n'hésite pas à s'effacer devant ces inconnus, et la municipalité légale est aussitôt remplacée par une municipalité insurrectionnelle. Ainsi naquit la fameuse Commune du 10 août⁶.

Elle n'avait gardé du pouvoir ancien que Pétion, Manuel et Danton. Ses premiers actes furent de consi-

¹ Voy. dans Fleury, *Études révolutionnaires*, t. I, p. 261 et 262.

² Il y eut des sections qui élurent plus de trois commissaires.

³ Voy. le tableau général des commissaires des quarante-huit sections, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 410, 422.

⁴ *Ibid.*, p. 411.

⁵ *Ibid.*, p. 420.

⁶ Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 408 et 409.

gner chez lui Pétion pour mettre sa responsabilité à couvert, de placer Santerre à la tête de l'armée parisienne, d'envoyer retirer du Pont-Neuf les canons destinés à empêcher la jonction des deux faubourgs et d'appeler Mandat à l'hôtel de ville.

Il était alors quatre heures du matin. Au château, on ouvrit un contre-vent du cabinet du roi pour voir d'où provenait un bruit qu'on avait entendu dans la cour. C'était la voiture du maire de Paris qui partait vide. Le jour commençait à luire. Madame Élisabeth parut à la croisée, regarda le ciel, qui était tout rouge, et dit à Marie-Antoinette : « *Ma sœur, venez donc voir le lever de l'aurore¹!* »

Au même instant, Mandat vint dire que la Commune le faisait appeler pour la seconde fois. Parmi ceux qui lui envoyaient cet ordre redoutable, quelques-uns avaient déclaré que, sur son refus, le messenger qui lui porterait la dernière réquisition devait lui porter la mort²! Mandat ignorait cette circonstance; mais il sentait bien que s'il obéissait il était perdu. Le ministre de la guerre le pressait de rester; Rœderer lui conseillait de partir³. Il se décide enfin, et, accompagné de son fils, il se rend à l'hôtel de ville. Il arrive à la salle des délibérations, il entre.... Partout des visages nouveaux. Le malheureux se trouble, il pâlit. — Pourquoi avait-il doublé la garde au château? pourquoi avait-il donné l'ordre de faire marcher le canon? N'avait-il pas retenu le maire au château? n'avait-il pas dit que la tête de Pétion répondrait du moindre mouvement? — En réponse à ces questions, Mandat parla d'un ordre du maire, qu'il prétendit avoir laissé dans ses papiers; il fit observer que quand un bataillon marche, les canons

¹ Rœderer, *Chronique de cinquante jours*.

² Récit de Pétion.

³ Rœderer, *Chronique de cinquante jours*.

marchent aussi ; il s'excusa sur la force des choses d'avoir pris des précautions subites pour un événement imprévu¹. Tout à coup, une lettre est déposée sur le bureau ; on en donne lecture. Elle était ainsi conçue :

« Le commandant général ordonne au commandant de bataillon de service à la ville de dissiper la colonne d'attroupement qui marcherait pour se porter au château, tant avec la garde nationale qu'avec la gendarmerie, soit à pied, soit à cheval, *en l'attaquant par derrière*².

« Le commandant général, MANDAT. »

C'était le droit de défense déshonoré par la trahison. On saisit Mandat pour le conduire à l'Abbaye ; mais, sur les marches de l'hôtel de ville, un inconnu s'avance et lui casse la tête d'un coup de pistolet. Le corps fut jeté dans la Seine.

On a écrit que Mandat avait reçu de Pétion l'ordre de repousser la force par la force ; que cet ordre, fait pour justifier la résistance du château, il le portait sur lui, et qu'on tua l'homme pour anéantir le document³. Mais ceci doit être rangé parmi les nombreux mensonges dont l'esprit de parti a composé le roman royaliste du 10 août. Que Pétion, combattu entre ses sympathies pour les insurgés et ses devoirs officiels, eût effectivement donné l'ordre en question, c'est possible. D'Aubier, alors gentilhomme ordinaire de la chambre et depuis chambellan du roi de Prusse, affirmait avoir vu entre les mains de Mandat l'original de l'ordre donné par Pétion ; et plus tard, réfugié en Allemagne, il demanda inutilement un sauf-conduit aux

¹ Procès-verbal de la Commune de Paris, séance du 10 août 1792.

² *Ibid.*

³ Peltier, *The late picture of Paris*, t. I, p. 180 et 181.

généraux français pour venir attester le fait¹. Mais que les amis du maire de Paris aient assassiné Mandat dans le but de lui « arracher des mains, » comme s'exprime Peltier, un acte de nature à compromettre leur idole, c'est ce que dément d'une manière formelle l'interrogatoire même qu'avait subi la victime. Voici la citation textuelle : « Interrogé en vertu de quel ordre il a doublé la garde au château et sommé de le représenter, il a répondu : « Si j'en avais été prévenu, j'aurais apporté l'ordre de M. le maire, que j'ai laissé dans mes papiers². » Ceux qu'on représente comme ayant donné le signal de ce meurtre savaient donc que Mandat ne portait sur lui aucun document qu'on pût ensevelir dans les flots de la Seine en même temps que son cadavre !

Le retrait des canons du Pont-Neuf désorganisait la défense, la mort du commandant général semblait devoir la paralyser. Cependant, ces deux nouvelles, portées au château, n'en chassèrent pas la confiance au succès, confiance entretenue par un rapport verbal que résumaient ces mots : *Le tocsin ne rend pas*³. La vérité est qu'il avait si peu rendu, au moins pendant la première partie de la nuit, qu'à l'hôtel de ville on mit un moment en question si l'on n'abandonnerait pas l'entreprise, et même l'ordre fut donné de suspendre le tocsin⁴.

D'un autre côté, on ne négligeait rien, au château, de ce qui pouvait animer les cœurs. La reine comptait à ce point sur une victoire, qu'elle désirait le combat

¹ Maton de La Varenne. *Histoire particulière des événements qui ont eu lieu en France, pendant les mois de juin, juillet, août et septembre 1792.*

² Procès-verbal de la Commune de Paris, séance du 10 août 1792.

³ Rœderer, *Chronique de cinquante jours.*

⁴ *Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 408.

comme moyen d'en imposer à l'Assemblée, et laissait percer ce désir dans ses discours¹. A La Chesnaye, donné pour successeur à Mandat, et qui se plaignait avec humeur que les appartements fussent pleins de gens de toute espèce qui gênaient le service, elle répondit : « Ce sont des hommes sûrs². » D'Hervilly, l'épée à la main, répandait autour de lui l'ardeur de son âme intrépide. On apporta de l'eau-de-vie aux Suisses; et le major Bachmann, passant dans les rangs accompagné des capitaines, disait aux soldats : « Avez-vous de bonnes pierres? Vos fusils sont-ils bien amorcés? C'est aujourd'hui qu'il faut vaincre³. »

A son tour, Rœderer leur vint adresser des exhortations, que Durler, un de leurs officiers, leur répéta en allemand, et Dain, sergent de la compagnie d'Affry, les avertit que, « le moment venu de faire feu, on tirerait sur ceux qui hésiteraient; que tel était l'ordre exprès des chefs⁴. »

A cinq heures et demie, le roi, sur l'invitation pressante qui lui en fut faite, sortit pour visiter les postes. Comme il venait de prendre quelques instants de repos sur un canapé, sa coiffure se trouvait dépoudrée et aplatie d'un côté seulement⁵; accident ridicule et, dans un tel moment, d'une fatalité tragique! En habit violet, le chapeau sous le bras, l'épée au côté et les yeux rouges de larmes qu'en secret il avait versées, le seul sentiment que l'infortuné prince pût inspirer était celui de la compassion. Aux paroles singulières, décousues, qui tombaient de ses lèvres, on ne devinait

¹ Rœderer, *Chronique de cinquante jours*.

² *Ibid.*

³ Voy. l'interrogatoire de Bachmann, dans le *Bulletin du tribunal criminel du 10 août*, n° 40. — Déposition d'un caporal suisse.

⁴ *Ibid.* Déposition d'un soldat suisse.

⁵ Duval, *Souvenirs de la Terreur*, t. II, chap. XVII, p. 447. — L'auteur était présent.

que trop bien son trouble : « Eh bien ! on dit qu'ils viennent.... Je ne sais pas ce qu'ils veulent.... Ma cause est celle des bons citoyens.... Nous ferons bonne contenance, n'est-ce pas¹ ? » La reine aussi laissait échapper quelques mots ; mais, humiliée sans doute de cette attitude du roi faite pour ôter le courage aux plus intrépides, elle s'efforçait visiblement d'étouffer les sanglots qui soulevaient sa poitrine².

Dans ce même moment, le secrétaire Blondel écrivait à Rœderer, procureur-général syndic du département :

« 6 heures moins un quart.

« Des avis recueillis jusque dans la grande rue du faubourg Saint-Antoine, à la hauteur de la place de la rue de Montreuil, nous annoncent que l'attroupement est extrêmement divisé ; les efforts pour ranimer un rassemblement paraissent se ralentir et devenir inutiles. Il y a toujours beaucoup d'hommes armés dans les Enfants-Trouvés au faubourg, mais rien n'avance.

« BLONDEL³. »

A six heures, le roi étant descendu dans les cours, le tambour battit aux champs, et des cris de *vive le roi!* s'élevèrent ; mais les canonniers et le bataillon de la Croix-Rouge ne cessèrent de crier *vive la nation!* Et ce fut bien pis, lorsqu'il parcourut la terrasse, du côté du jardin, où stationnaient des gens à piques. *A bas le veto!* *A bas le traître!* furent les cris qui dominèrent. Le

¹ Duval, *Souvenirs de la Terreur*, t. II, chap. xvii, p. 417.

² *Ibid.*

³ Documents sur le 40 août rassemblés dans la *Revue rétrospective*, n° 3, 2^e série, mars 1835.

⁴ Peltier lui-même en convient. Voy. *The late picture of Paris*, p. 490.

roi rentra pâle, découragé ; et la reine, passant avec l'impétuosité de son caractère d'un excès d'orgueil à un excès d'abattement, dit à sa première femme de chambre : « *Tout est perdu : le roi n'a montré aucune énergie, et cette espèce de revue a fait plus de mal que de bien*¹. »

Mais si Louis XVI était faible, Marie-Antoinette était imprudente. En présentant aux gardes nationaux les gentilshommes qui devaient combattre à leurs côtés, elle eut la mauvaise inspiration de dire : « Messieurs, ce sont nos amis ; ils viennent se ranger près de vous ; ils prendront les ordres, *et vous montreront comment on meurt pour son roi*². » L'effet de ces paroles fut terrible. Deux bataillons de gardes nationaux, celui de Mauconseil et celui des Arcis, venaient d'arriver : ils rompent leurs rangs et quittent les cours pour aller prendre position sur le Carrousel avec deux canons³. Pour comble de malheur, un de ces nobles venus là en habit brodé, veste de satin et bas de soie blancs, s'avisa de crier : « Allons, Messieurs de la garde nationale, voici le moment de montrer du courage. — Nous n'en manquerons pas, répondit furieux un officier du bataillon des Thermes de Julien, mais ce ne sera pas à côté de vous que nous en donnerons la preuve. » Et faisant volte-face, il entraîne sa compagnie sur la terrasse du bord de l'eau, occupée par les canonniers de la Croix-Rouge, du Finistère et du Panthéon, qui avaient déjà pointé leurs canons contre le château⁴. De sorte qu'il se trouvait menacé maintenant par beaucoup de ceux qui avaient été appelés pour le défendre !

¹ *Mémoires de Mme Campan*, t. II, chap. XXI, p. 244.

² Georges Duval, *Souvenirs de la Terreur*, t. II, p. 448. — L'auteur entendit ces paroles, et il ne faut pas oublier que son témoignage est celui d'un ardent royaliste.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*, p. 449.

Sur ces entrefaites, un officier municipal étant arrivé, on l'introduisit dans le conseil ; et le ministre de la justice : « Mais que veulent donc les insurgés ? — La déchéance. — Eh ! qu'ils la prononcent donc. » La reine alors demanda : « Et après, qu'adviendra-t-il ? » L'officier municipal s'inclina sans répondre¹....

Pendant ce temps, Blondel écrivait au procureur-général syndic, Rœderer :

« 6 heures moins un quart.

« Des avis recueillis dans la grande rue du faubourg Saint-Antoine, à la hauteur de la place de la rue Mauconseil, nous annoncent que l'attroupement est extrêmement divisé ; les efforts pour ranimer un rassemblement paraissent se ralentir et devenir inutiles. Il y a toujours beaucoup d'hommes armés dans les Enfants-Trouvés au faubourg, mais rien n'avance.

« BLONDEL². »

Ces informations n'étaient qu'à demi rassurantes. Rœderer, en habit vert tendre et tenant à la main un petit livre relié en papier tricolore, descendit dans les cours, parcourut les postes, leur lisant le texte de la loi³, et disant : *Point d'attaque, bonne contenance, forte défensive*⁴. Mais elle paraissait horrible à tous ceux qu'il haranguait ainsi, cette idée d'une lutte fratricide qu'un seul coup de fusil, un seul, risquait de provoquer. Un mot courait de rang en rang : *Nous ne pouvons pourtant pas tirer sur nos frères*⁵. Quand Rœderer s'approcha des

¹ *Les deux amis*, t. VIII, 3^e époque, p. 484.

² Documents relatifs au 10 août, dans la *Revue rétrospective*, n^o 3, 2^e série, mars 1835.

³ Georges Duval, *Souvenirs de la Terreur*, t. II, chap. xvii, p. 417.

⁴ Récit de Rœderer, *Chronique de cinquante jours*.

⁵ *Ibid.*

canonniers, la plupart s'éloignèrent comme pour éviter de l'entendre, et l'un d'eux : « *S'ils tirent sur nous, serez-vous là? — Oui, et non derrière vos canons, mais devant.* » Les collègues du procureur-syndic, qui l'accompagnaient, firent avec exaltation la même promesse. Vains efforts ! Le canonnier, sans répondre, déchargea sa pièce, en jeta la charge par terre, et mit le pied sur la mèche, qui était allumée¹.

Il devenait de plus en plus à craindre qu'au moment décisif, le château ne fût abandonné par beaucoup de ses défenseurs. Quel parti prendre ? Déjà, sur l'avis de Rœderer, deux des ministres se sont rendus en grande hâte dans l'Assemblée pour réclamer son assistance ; mais elle a répondu qu'elle n'est pas en nombre, soixante ou quatre-vingts membres tout au plus se trouvant alors réunis².

Et le péril approchait ! Une bande, peu nombreuse encore, mais déterminée, d'hommes à piques, venait de paraître sur le Carrousel, conduite par quelques Marseillais. Des coups redoublés ébranlaient la porte royale ; et tandis qu'une vingtaine de personnes se montraient hardiment à cheval sur le mur de clôture, « plusieurs autres s'entretenaient du dedans au dehors sur un ton d'étroite intelligence et paraissaient fort disposées à ouvrir les portes³. » Rœderer eut peur. Il remonta précipitamment au château pour conseiller.... la fuite au sein de l'Assemblée.

Le roi était assis près d'une table à l'entrée de son cabinet, les mains appuyées sur ses genoux. La reine, Madame Élisabeth, les ministres, se tenaient entre la croisée et le roi. « Sire, dit Rœderer d'un ton pressant,

¹ Rœderer, *Chronique de cinquante jours.*

² *Ibid.*
Ibid.

Votre Majesté n'a pas cinq minutes à perdre, il n'y a de sûreté pour elle que dans l'Assemblée nationale. — Mais, répondit le roi, je n'ai pas vu beaucoup de monde au Carrousel. — Sire, il y a douze pièces de canon, et il arrive un monde immense des faubourgs. » Un nommé Gerdret, zélé patriote, quoique marchand de dentelles de la reine, voulut appuyer le procureur-syndic ; mais, comme il élevait la voix, Marie-Antoinette lui imposa durement silence¹. Elle était fort animée. Elle avait beaucoup pleuré, et cela se voyait à ses yeux, « rouges jusqu'au milieu des joues, » dit Rœderer dans son récit. Quoi ! l'on osait prétendre qu'il n'y avait pas d'autre ressource pour le roi que d'aller se réfugier humblement dans l'Assemblée nationale ! Quoi ! l'on proposait, selon l'expression du ministre de la marine Dubouchage, « *de le mener à son ennemi !* » Ne pouvait-il donc pas, ce roi qui avait pour armoiries des fers de lance, se montrer en soldat à des soldats et sauver sa couronne en jouant sa vie ! Comment ! ni abdiquer, ni régner, ni mourir ! Ainsi pensait la fille altière de Marie-Thérèse, que cette rude épreuve trouva tour à tour calme et éplorée, tremblante et intrépide, selon l'inspiration du moment². On raconte que, lasse enfin de dévorer ses larmes, elle présenta un pistolet au roi et lui dit : « *Allons, monsieur, voici le moment de vous montrer*³ ! » Mais aucun de ceux qui l'entouraient ne dépose de ce fait, qu'elle-même nia, quatorze mois après, devant le tribunal révolutionnaire. Ce qui est plus certain, c'est qu'elle avait affirmé à plusieurs personnes de sa confiance qu'elle *se ferait clouer aux*

¹ Rœderer, *Chronique de cinquante jours*.

² Voy. la note mise par Rœderer lui-même au bas de son récit, t. XVI, p. 456 de l'*Histoire parlementaire*.

³ *Les deux amis*, t. VIII, 2^e époque.

murs du château plutôt que de le quitter¹. A Rœderer, elle objecta qu'on n'était pas sans avoir des « forces. » Mais celui-ci insistait avec la violence de l'effroi : « *Madame, tout Paris marche!* » Louis XVI releva la tête, regarda fixement Rœderer pendant quelques secondes, puis, se tournant vers la reine : « *Marchons,* » dit-il, et il se leva².

Ceux de la Cour et les gentilshommes présents voulaient suivre, Rœderer s'y opposa, sentant bien que leur présence ne pouvait que nuire au roi, tant elle était propre à irriter la fureur du peuple³! Mme de Tourzel et la princesse de Lamballe furent seules admises à accompagner la famille royale. A quelques serviteurs dévoués qui insistaient, Louis XVI dit : « Restez où vous êtes, » et l'un d'eux se montrant disposé à désobéir par excès de zèle, le Dauphin fut employé pour le fléchir. « *Restez, lui cria l'enfant d'une voix caressante, papa et maman vous l'ordonnent ; moi, je vous en prie.* »

Du reste, ni le roi ni la reine ne croyaient que quitter les Tuileries dans ce moment, c'était se condamner à n'y plus rentrer ! « *Nous serons bientôt de retour,* » disait la reine⁴ ; et Louis XVI, avant de partir, pria Lormier de Chamilly, son premier valet de chambre, dont le collègue était malade, de continuer son service jusqu'à ce que la famille royale fût revenue de l'Assemblée⁵.

¹ *The late picture of Paris*, by Peltier, p. 200. — Maton de La Varenne, p. 106. — *Mémoires de M. Hue*, à la suite du *Journal de Cléry*, note A.

² Récit de Rœderer, *Chronique de cinquante jours*.

³ *Ibid.* — *Mémoires de Weber*, t. II, chap. v, p. 226.

⁴ *The late picture of Paris*, by Peltier, p. 200.

⁵ *Ibid.*

⁶ Maton de La Varenne. « C'est un fait, dit-il, que nous tenons de ce fidèle sujet, qui a péri sur l'échafaud le 25 juin 1794, et dont nous partageons les fers à l'hôtel de la Force, lors des sanglantes journées de septembre. » *Histoire particulière*, etc., p. 109.

Comme on traversait l'OEil-de-Bœuf, le roi, soit trouble, soit prudence, prit le chapeau du garde national qui marchait à sa droite, et lui mit sur la tête le sien, qui était garni d'un plumet blanc¹. Au bas du grand escalier, il dit à Rœderer : « Que vont devenir toutes les personnes qui sont restées là-haut ? — Sire, elles sont en habit de couleur, à ce qu'il m'a paru. Celles qui ont des épées n'auront qu'à les quitter, vous suivre et sortir par le jardin. — C'est vrai². » Ainsi rassuré sur le sort des courtisans, et sans prononcer un seul mot qui se rapportât à ces pauvres soldats suisses qu'on abandonnait à leur sombre destinée, Louis XVI franchit pour la dernière fois le seuil de son palais. Il était alors sept heures du matin.

On traversa les Tuileries sans obstacle jusqu'à la terrasse des Feuillants. Les membres du département formaient un cercle, au milieu duquel était la famille royale. Le roi marchait en avant, ayant à ses côtés le ministre des affaires étrangères, Bigot de Sainte-Croix ; puis venait la reine, qui donnait le bras à Dubouchage, ministre de la marine, et tenait par la main son fils qu'accompagnait Mme de Tourzel. Suivaient le ministre de la justice avec Madame Royale et Madame Élisabeth, et enfin d'Abancourt, ministre de la guerre, conduisant la princesse de Lamballe³. L'escorte se composait d'un détachement de Suisses et de gardes nationaux des Petits-Pères, des Filles-Saint-Thomas et de la Butte des Moulins⁴. Il était tombé pendant la nuit beaucoup de feuilles que les jardiniers venaient de rassembler en différents tas, et le petit prince royal s'amusa à les pousser dans les jambes des personnes

¹ Rœderer, *Chronique de cinquante jours*.

² *Ibid.*

³ Maton de La Varenne, *Histoire particulière*, etc., p. 408 et 409.

⁴ Georges Duval, *Souvenirs de la Terreur*, t. II, chap. xvii, p. 122.

qui marchaient devant lui. « *Voilà bien des feuilles*, dit Louis XVI, *elles tombent de bonne heure cette année.* » Quelques jours avant, Manuel avait écrit dans un journal que le roi n'irait pas jusqu'à la chute des feuilles¹!

A environ vingt-cinq pas de la terrasse, une députation de l'Assemblée vint au-devant du roi pour lui offrir un asile. Le perron était couvert d'hommes et de femmes fort animés. « Non, criaient-ils, ils n'entreront pas. Ils sont la cause de tous nos malheurs. Il faut que cela finisse. A bas ! à bas !². » Cette fermentation du peuple fit qu'au pied de la terrasse, vis-à-vis le passage des Feuillants, le roi et son escorte furent arrêtés pendant plus d'un quart d'heure. Le roi était ménagé : un garde national provençal lui dit, avec l'accent de son pays : « Sire, n'ayez pas peur, nous sommes de bonnes gens. Seulement, nous ne voulons pas qu'on nous trahisse davantage. Soyez un bon citoyen, sire.... et n'oubliez pas de chasser vos calotins du château³ ! » Un autre citoyen, se faisant jour jusqu'à Louis XVI, lui cria : « Sacredieu ! donnez-moi la main, et f.... soyez sûr que vous tenez celle d'un honnête homme. Malgré tous vos torts, je répons de la sûreté de vos jours ; je vais vous conduire à l'Assemblée nationale ; mais pour votre femme, elle n'entrera pas. C'est.... elle qui a fait le malheur des Français⁴. » Cet homme venait d'exprimer d'une manière brutale et cynique, mais fidèle, un sentiment qui dominait parmi le peuple. Car c'était à la reine qu'on imputait tout le mal, et il s'élevait contre elle, du milieu de la foule, des imprécations

¹ Rœderer, *Chronique de cinquante jours*.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ Rapport fait à l'Assemblée nationale par le commandant de garde au poste des appartements de Louis XVI, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 346 et 347.

effroyables¹. Un sapeur, nommé Rocher, semblait à chaque instant prêt à la frapper d'un poignard qu'agitait sa main furieuse². Comme on était au moment d'entrer dans l'Assemblée, ce même homme arrache le Dauphin à la reine, qui pousse un cri venu du cœur, et court poser l'enfant sur le bureau des secrétaires³.

Louis XVI, sa famille, les ministres, s'étant placés sur les sièges destinés à ces derniers, le roi dit à l'Assemblée : « *Je suis venu ici pour éviter un grand crime, et je pense que je ne saurais être plus en sûreté qu'au milieu de vous, messieurs.* » Vergniaud présidait, il répondit : « *Vous pouvez, sire, compter sur la fermeté de l'Assemblée nationale ; ses membres ont juré de mourir en soutenant les droits du peuple et des autorités constituées⁴.* »

Il y avait derrière le fauteuil du président un réduit de douze pieds carrés sur six d'élévation, où se tenaient d'ordinaire des journalistes qui assuraient avoir trouvé le moyen d'écrire aussi vite qu'on parle. On appelait ce réduit, qu'une grille en fer scellée dans le mur séparait de la salle, la loge du *logotachygraphe*⁵. Le roi s'étant assis à côté du président, un membre fit observer que la Constitution défendait de délibérer en présence du roi ; sur quoi, la loge du logotachygraphe fut désignée pour le recevoir, lui et sa famille⁶.

Or, déjà le sang avait coulé à Paris ; déjà l'on y promenait, odieux trophée, au bout de onze piques, onze têtes de royalistes, qui, arrêtés pendant la nuit comme

¹ Georges Duval, *Souvenirs de la Terreur*, t. II, chap. xvii, p. 122.
— Il faisait partie du cortège.

² *Ibid.*, p. 122 et 123.

³ *Ibid.* Voy. aussi Rœderer, *Chronique de cinquante jours*.

⁴ *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 10.

⁵ Et non du *Logographe*, comme il est dit presque partout. Voy. sur ce point *Les deux amis*, t. VIII, 3^e époque, p. 174.

⁶ Rœderer, *Chronique de cinquante jours*.

appartenant à une fausse patrouille, avaient été enfermés au poste de la cour des Feuillants, où, vers huit heures du matin, une multitude en délire accourut et les égorga. Parmi eux se trouvaient l'abbé Bougon, homme d'une force prodigieuse; un ex-garde du corps connu sous le nom de beau Vigier, et Suleau, ce trop fameux Suleau, dont la plume, trempée dans le même fiel où, pour une autre cause, Marat se plaisait à tremper la sienne, avait tour à tour harcelé la Révolution à Paris, à Bruxelles, à Coblentz. Les prisonniers, dès qu'ils virent la mort se dresser devant eux, la bravèrent d'un cœur indomptable. Ils périrent, mais en combattant¹. A la tête de ceux qui les massacrèrent, et conduisant leurs coups, figurait une femme en habit d'amazone, avec deux pistolets à sa ceinture et un sabre en bandoulière². C'était Théroigne de Méricourt. Tout ce dont peuvent s'offenser à jamais l'orgueil d'une femme, sa coquetterie, sa pudeur, Suleau l'avait dit de Théroigne; et maintenant, elle avait à choisir entre faire tuer son ennemi ou l'humilier en le sauvant. De ces deux manières de se venger, elle préféra la moins fière; pouvant monter jusqu'au dédain, elle descendit jusqu'au meurtre.

Cependant, le départ du roi avait mis la consternation au château. A quoi bon s'immoler au triomphe d'une cause qui s'abandonnait elle-même? Des bataillons entiers de gardes nationaux allèrent rejoindre les faubourgs ou se dispersèrent³. Parmi les gentilshommes, quelques-uns versaient des pleurs de rage. Seuls, les soldats suisses étaient satisfaits. « *Tant mieux!* disaient plusieurs d'entre eux, *nous ne serons pas obligés*

¹ Voy. pour les détails Peltier, *The late picture of Paris*, p. 210, 215.

² *Les deux amis*, t. VIII, 3^e époque, p. 168.

³ Récit du colonel Pfyffer. Voy. note J des *Mémoires de Weber*, t. II, p. 360.

de faire feu¹ ! Mais ainsi ne l'entendaient pas leurs chefs. Eux, dans leur courage insolent, ils brûlaient de combattre ; et, à l'exception du sous-lieutenant Ignace Maillardoz², tous ils voulaient qu'on en finît avec *cette canaille*³.

Cette canaille parut : c'était le peuple.

C'était le peuple, dans la plus large acception du mot. Car la première bande des assaillants — le corps de bataille était encore loin — montrait, marchant côte à côte, des hommes de toutes les classes ; la garde civique y était mêlée aux gens à piques ; les bourgeois y fraternisaient avec les ouvriers ; les départements, représentés par les fédérés, Marseillais, Brestois, n'y faisaient qu'un avec Paris. Et par qui cette avant-garde se trouvait-elle commandée ? Par le comédien Michot, par l'architecte Lefranc, par les gardes nationaux Pavier, Chambellan, Macret, Lavillette, Pierson⁴. Pendant la nuit, les royalistes avaient répandu le bruit que l'objet de l'attaque attendue était d'assassiner le roi ; qu'il s'agissait de repousser des brigands ; que les Marseillais n'étaient pas autre chose ; que la plupart avaient été fouettés et marqués⁵. Quelle ne fut pas la surprise de ces pauvres soldats suisses, lorsqu'au lieu des *brigands* qu'on leur avait annoncés ils virent s'avancer des gardes nationaux⁶ ! Mais la discipline était là. Le maréchal de Mailly ayant rencontré en face du grand escalier le capitaine suisse Durler, lui annonce qu'il est chargé,

¹ Déposition d'un caporal suisse. Voy. le *Bulletin criminel* du 40 août, n° 40.

² *Ibid.*

³ Voy. le rapport du capitaine des canonnières de garde au château, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 308.

⁴ Maton de La Varenne, *Histoire particulière*, etc., p. 430 et 434.

⁵ Rapport du capitaine des canonnières de garde, *ubi supra*, p. 304.

⁶ Déposition d'un caporal suisse. Voy. *Bulletin du tribunal criminel* du 40 août, n° 40.

de la part du roi, de prendre le commandement du château. Durler alors, lui demandant ses ordres : « *de ne pas vous laisser forcer,* » répond le maréchal de Mailly. Le capitaine dit qu'on pouvait y compter¹.

Au même instant, le portier du roi ouvrait lui-même la porte Royale aux assaillants, qui entrèrent en élevant leurs chapeaux et en faisant signe aux Suisses de venir les joindre². De ceux-ci, un certain nombre garnissaient les croisées : en signe de paix, ils se mettent à jeter leurs cartouches dans la cour³. Les assaillants la traversent, arrivent au vestibule, s'arrêtent.... Émouvant spectacle ! Sur chaque marche du grand escalier qui monte à la chapelle, une rangée de soldats, immobiles sous le regard sévère de leurs officiers, muets, couchant en joue la foule. S'ils tirent, le carnage, dans cet espace resserré, va être épouvantable. Westermann et les Marseillais essayèrent d'en détourner l'horreur, le premier par de vives adjurations prononcées en langue allemande⁴, les seconds par cette pantomime provençale d'un effet plus puissant que la parole. Et ce ne fut pas en vain.

Ces hommes, qui semblaient de pierre, s'ébranlent ; deux se laissent amener, puis deux autres, et cela avec des larmes dans les yeux⁵. Un moment on put croire tout gagné. Déjà au sergent Blazer déclarant que les enfants de l'Helvétie n'étaient pas pour rendre leurs armes, les Marseillais avaient répondu par ce cri : « *Vivent les Suisses ! nous ne les désarmerons pas*⁶ ! »

¹ Récit du colonel Pfyffer, *ubi supra*, p. 361.

² *Ibid.*

³ Rapport du commandant des canonnières de garde au château, *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 309.

⁴ Récit de Pétion, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 442.

⁵ Rapport du canonnier de garde, *ubi supra*, p. 308.

⁶ Récit du colonel Pfyffer, *ubi supra*, p. 362.

Mais voilà que soudain, du haut des appartements qu'occupaient les gentilshommes, des coups de feu partent et les deux Suisses qui venaient de se laisser amener tombent.

Alors, avec l'idée de trahison, la terreur, la rage, le désespoir entrent dans toutes les âmes. Au milieu de la confusion, les Suisses de l'escalier reçoivent l'ordre de faire feu, ils obéissent.... et, sous le vestibule, là où venait de s'agiter une multitude d'êtres pleins du feu de la vie, il n'y eut plus qu'une pâle montagne de visages morts.

Les assaillants avaient à tirer sur des murailles; leurs adversaires tiraient sur des hommes; les canons du peuple grondèrent sans tuer, et tout coup venant des Suisses portait; en un clin d'œil, la cour se trouva évacuée. Elle était jonchée de morts et de mourants¹.

Les Suisses font une sortie, conduits par Pfyffer, prennent quatre pièces de canon, s'emparent de la porte Royale et traversent le Carrousel, poussant devant eux la déroute, tandis qu'un de leurs détachements, sous la conduite du capitaine Henry de Salis, marche droit à la porte du Manège, y saisit trois canons et les amène jusqu'à la grille du château². Cela fait, le second détachement alla rejoindre le premier sur le Carrousel, et les Suisses réunis, tirant de toutes parts, inondèrent la place de sang.

Un grand nombre de citoyens fuyaient en désordre; mais il y en eut qui se montrèrent héroïques. On en vit qui, armés de simples bâtons pointus, s'avançaient vers les Suisses, lesquels, selon le mot de Pétion, « faisaient un feu d'enfer³. » Les Brestois furent

¹ Récit du colonel Pfyffer, p. 363.

² *Ibid.*

³ Voy. son récit dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 444.

admirables. Marseille, à ceux de ses enfants qu'elle avait envoyés au secours de la Révolution, n'avait demandé que de savoir mourir : ils moururent. On cita ce trait d'un Marseillais qui, en expirant, dit à un de ses compagnons, sans armes : « Je te lègue mon fusil. Fouille dans mes poches, tu y trouveras des cartouches¹. »

Quoi qu'il en soit, la place du Carrousel fut balayée comme l'avait été la cour Royale. Mais si les Suisses se crurent vainqueurs, ils se trompaient. C'était seulement l'avant-garde de l'insurrection qui avait donné, et les deux redoutables faubourgs s'avançaient en noires colonnes....

L'Assemblée, pendant ce temps, était livrée à une agitation à laquelle la grandeur même du péril imprima bientôt un caractère sublime. Rœderer avait fini son rapport, et l'on venait de voter un décret qui mettait les personnes et les propriétés sous la sauvegarde du peuple de Paris, lorsque tout à coup on entend une décharge de canons. Tous tressaillent. « Du calme ! dit le président. N'êtes-vous pas à votre poste ? » La nouvelle arrive que les Suisses ont engagé le combat. « Qu'il leur soit défendu de tirer ! » crient plusieurs voix. Rœderer, en terminant son rapport, avait dit : « On m'informe en ce moment que le château vient d'être forcé². » Ce fut sous le coup de ces paroles qui rendaient la royauté tout au moins incertaine de sa victoire, que Louis XVI signa la défense aux Suisses de tirer. Mais n'est-il pas trop tard ? Les coups de canon redoublent, accompagnés du bruit de la mousqueterie. Des citoyens armés paraissent à l'une des entrées de la salle. Plusieurs députés se précipitent au-devant d'eux pour leur en inter-

¹ *Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 445.

² *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 42 et 43.

dire l'accès. Le président se couvre. Au cri de *vive la nation!* poussé par tous les députés, les citoyens armés se retirent. Mais comme la foule qui environne la salle augmente de minute en minute, et que la loge occupée par la famille royale peut être envahie, on arrache le grillage en fer qui sert à l'isoler, et Louis XVI lui-même s'y emploie. Or, le bruit du combat continuait, laissant ainsi toute latitude aux espérances et aux terreurs contraires. Quelle serait l'issue? O liberté, est-ce l'heure de tes funérailles qu'on sonne? Une voix proposa un serment, celui de mourir, s'il le fallait, pour le droit, qui est immortel; et aussitôt, saisie d'un funèbre enthousiasme, l'Assemblée entière debout, la main étendue, prit cet engagement sacré, aux acclamations des tribunes palpitantes¹.

A voir le roi, en présence de ces transports, on l'eût dit complètement étranger à la situation. Esclave, comme presque tous ceux de sa race, du pouvoir des appétits physiques, il s'était fait apporter une pêche² qu'il mangeait tranquillement, — tous les yeux étant fixés sur lui, — pendant qu'à ses côtés la reine, le visage en feu, prêtait une oreille avide au retentissement de la fusillade. Elle croyait encore au triomphe; elle y croyait tellement, qu'au bruit de ces mêmes canons pointés contre sa couronne, elle dit à d'Hervilly, alors auprès d'elle: « *Eh bien! n'avons-nous pas bien fait de ne pas partir?* » D'Hervilly répondit: « *Je souhaite de tout mon cœur, madame, que Votre Majesté puisse me faire la même question dans six mois d'ici!* »

¹ Voy., en les rapprochant, le *Moniteur*; *l'Histoire parlementaire*, t. XVII; les *Mémoires de Ferrières*, t. III, p. 494; les *Mémoires de Bertrand de Moleville*, t. II, p. 459 et 460, etc., etc.

² Maton de La Varenne, p. 446.

³ Bertrand de Moleville, *Mémoires particuliers sur le règne de Louis XVI*, t. II, p. 460 et 461.

Cependant, on pressait de toutes parts Louis XVI d'arrêter le combat. Mais comment, au milieu du feu continuel des assiégeants et des assiégés, faire parvenir un ordre au château? D'Hervilly s'offrit à le porter, « si le roi voulait l'autoriser à en faire l'usage qu'il jugerait le plus avantageux¹. » En d'autres termes, d'Hervilly se réservait, ou de communiquer l'ordre s'il trouvait que les Suisses eussent le dessous, ou de le garder dans le cas contraire! Le roi, la reine, touchés du péril qu'allait courir leur serviteur, essayèrent d'abord de le retenir; Madame Élisabeth alla même jusqu'à le prendre vivement par le bras²; mais les murmures de l'Assemblée devenant plus impérieux, Louis XVI se décida à laisser partir d'Hervilly.

Celui-ci, après divers dangers affrontés intrépidement, parvint à pénétrer jusque dans la cour des Suisses. Mais « loin de parler de l'ordre du roi, il ne s'occupa que des dispositions propres à fortifier la défense³. » Son projet était de ne faire usage de l'ordre qu'après avoir tenté tous les moyens de force possibles pour réduire les rebelles.... S'il eût réussi, la sommation dont il était porteur devenait inutile. Dans le cas contraire,... « l'ordre du roi qu'il aurait alors représenté eût mis Sa Majesté à couvert⁴. » Cette circonstance grave, avouée par un écrivain royaliste qui la tenait de d'Hervilly lui-même, résout la question de savoir si l'ordre de cesser le feu fut un acte d'humanité, ou un calcul habile!

Malheureusement pour la cause royaliste, les choses, dans l'intervalle, avaient bien changé de face. Les

¹ Ce sont les propres expressions de Bertrand de Moleville. *Ibid.*, p. 162.

² *Ibid.*, p. 162.

³ *Ibid.*, p. 164.

⁴ *Ibid.*, p. 165.

fuyards de l'avant-garde s'étaient répandus dans toutes les directions, se disant victimes de la plus noire des perfidies, et criant : « Vengeance ! vengeance ! Une grêle de balles a été dirigée sur nous, lorsque nous avions encore la bouche sur leurs joues¹. » Les rues, les quais, les boulevards, ne retentirent plus que d'appels furieux. Malheur désormais, malheur à ces étrangers, venus de leur pays pour massacrer des Français, sans autre but que de défendre un palais vide ! Deux fédérés de Brest s'étaient élancés à cheval dans la rue Saint-Honoré : le peuple les tua, les prenant pour des Suisses, à la couleur de leur uniforme rouge². Ce fut une rage immense, universelle, irrésistible. Les gendarmes à cheval, qui campaient dans la cour du Louvre, abandonnèrent précipitamment leur poste et passèrent aux rebelles. On fit rouler un canon sur le Pont-Royal, on le pointa contre le château ; et à chaque coup tiré contre la demeure maudite, femmes et enfants battaient des mains³.

Le faubourg Saint-Marceau s'avancait en masse : les quatre bataillons qui gardaient le Pont-Neuf le laissèrent passer. Ce n'étaient pourtant pas des gens à piques, ceux-là ; c'étaient des orfèvres, des bijoutiers, des marchands⁴. Le faubourg Saint-Antoine arrivait de son côté ; la jonction s'opéra ; et alors ce qu'il y eut en présence, ce fut : ici une poignée d'étrangers, payés pour conserver au prince qui venait de le désertier un château appartenant à la nation ; et là, Paris, tout Paris !

¹ Compte rendu du *Moniteur*. L'auteur de ce compte rendu affirme avoir entendu prononcer ces propres paroles à plusieurs fédérés bretons qui, dans cette journée, avaient perdu beaucoup de leurs camarades.

² *The late picture of Paris*, by Peltier, p. 228.

³ Moore, *Journal during a residence in France*, cité par Carlyle. Voy. *The French Revolution*, vol. II, chap. VII, p. 365.

⁴ *The late picture*, etc., p. 185.

Les Suisses, un instant maîtres du champ de bataille, avaient regagné leur forteresse. L'attaque recommença. La fumée de la poudre obscurcissant le jour, nul ne pouvait distinguer son camarade¹ ; le peuple tirait dans les ténèbres, et contre des murs. Mais les Suisses voyaient approcher avec anxiété le moment où leurs munitions se trouveraient épuisées². Ce fut ce motif, et non l'ordre écrit du roi, qui décida de leur retraite. Aussi, quel fut le langage de d'Hervilly, quand il s'aperçut de l'impossibilité de tenir plus longtemps ? « *Il faut vous porter à l'Assemblée,* » cria-t-il aux Suisses, et un écrivain royaliste avoue que le zèle de d'Hervilly pour la défense de Sa Majesté lui fit ajouter : « *avec vos canons*³. » De son côté, le baron de Viomesnil criait : « *Oui, braves Suisses, allez trouver le roi ; vos ancêtres l'ont fait plus d'une fois*. »

Les officiers suisses avaient à rallier leurs hommes ; ils firent battre l'assemblée, et, au milieu d'une grêle de balles, dit Pfyffer, parvinrent à ranger les soldats comme en un jour de parade. Au moment où les tambours battaient, un sergent, du canton de Glaris, qui venait d'avoir la cuisse fracassée par un boulet de canon, dit à ses camarades penchés sur lui : *N'entendez-vous pas qu'on rappelle ? allez à votre devoir et laissez-moi mourir*⁵. » Car eux aussi, ils furent d'une intrépidité surprenante, ces malheureux que la discipline fit du même coup bourreaux et martyrs !

Les Suisses, en se rendant à l'Assemblée, eurent

¹ Rapport du commandant de garde, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 317.

² Récit du colonel Pfyffer, à la suite des *Mémoires de Weber*, t. II, p. 364.

³ *The late picture of Paris*, by Peltier, p. 236.

⁴ Récit du colonel Pfyffer, *ubi supra*.

⁵ *Ibid.*

beaucoup à souffrir d'un feu très-vif qui partait à la fois de la porte du Pont-Royal, de celle de la cour du Manège, et de la terrasse des Feuillants. Un de leurs officiers eut la cuisse cassée d'une balle : il tomba près du bassin, au pied du groupe d'Aria et Petus¹. Enfin, ils arrivent à l'Assemblée, où le baron de Salis entre, l'épée nue à la main. On juge si la sensation fut profonde. Tandis qu'on crie : *les Suisses ! les Suisses !* et que plusieurs députés cherchent à se sauver, on conduit au roi le capitaine Durler, qui lui dit : « *Sire, on veut que je mette bas les armes.* » Le roi ordonna aux Suisses de poser les armes et de se retirer aux casernes, ordre au sujet duquel Pfyffer écrit : « Ce fut un coup de foudre pour ces braves soldats ; ils criaient qu'ils pouvaient encore se défendre à la baïonnette ; plusieurs pleuraient de rage². »

Mais cela même ne mit pas un terme à l'effusion du sang. Une partie des Suisses qui occupaient les appartements, et qui, n'ayant pas eu le temps de se joindre au détachement en retraite sur l'Assemblée, descendaient du château au moment où le peuple y entrait, ne gagnèrent le jardin qu'à la faveur de deux pièces de canon laissées par Durler et qu'ils déchargèrent sur les assaillants³. D'autres, entendant les deux derniers coups de canon, s'étaient repliés sur le grand escalier : quatre-vingts Suisses s'y firent massacrer, après avoir tué QUATRE CENTS HOMMES⁴. A sept des siens qui restaient encore debout, un lieutenant dit, en patois fribourgeois, que « ce n'était pas la peine de survivre à de si braves gens. » Il prit le fusil d'un soldat tué et se jeta dans la

¹ Récit du colonel Pfyffer, p. 355.

² *Ibid.*, p. 365, 366.

³ *Ibid.*, p. 367.

⁴ *Ibid.*, p. 368.

foule la baïonnette en avant. Il y périt avec ceux qui l'avaient suivi¹.

Les Suisses ne furent donc pas égorgés sans défense, comme l'ont dit et répété des écrivains royalistes, aveuglés ou menteurs. Les Suisses du 10 août, ainsi que le font observer les auteurs des *Fastes de la Révolution*, furent tués loyalement, lorsqu'ils avaient encore les armes à la main, ou dans les premiers instants, dans l'ingouvernable ivresse d'une victoire si chèrement achetée par le sang français².

Et toutefois, quelle plus noble vengeance l'eût satisfait, ce sang généreux, si les soixante³ Suisses que l'on conduisit à l'Hôtel de Ville, vaincus et désarmés, y eussent reçu du peuple le pardon au lieu de la mort !

Ils périrent aussi, ceux de leurs camarades que nous avons vus sortir du château par le jardin, mais ils périrent en combattant. Forcés de traverser les Tuileries, ils le firent en bon ordre, marchant sous le feu avec une lenteur héroïque, et marquant chaque halte par une meurtrière décharge. Ce fut seulement au bout de la grande allée, toute teinte de leur sang, qu'ils parurent hésiter et se séparèrent, frappés sans doute de la quantité de gardes nationaux qu'ils apercevaient unis contre eux aux hommes du peuple, et trop sûrs maintenant que ce qu'on leur avait donné à combattre, c'était la France ! Ils se séparèrent donc. Les uns prirent de côté, et se jetèrent dans l'hôtel de la Marine, où les attendait une nouvelle lutte qui, pour eux, fut la dernière. Les autres poussèrent droit jusqu'au milieu

¹ Récit du colonel Pfyffer, p. 369.

² Armand Marrast et Dupont, p. 333.

³ Soixante, suivant les uns ; quatre-vingts, suivant les autres. Voy. d'une part, les *Mémoires de Ferrières* ; d'autre part, *Les deux Amis*.

de la place Louis XV, où ils furent chargés par la gendarmerie à cheval¹, et succombèrent, sauf quelques-uns qui parvinrent à s'enfoncer sous les arbres des Champs-Élysées, à la rencontre de fortunes diverses.

Pour ce qui est des gentilshommes rassemblés dans les appartements, il y en eut qui s'échappèrent, le long de la grande galerie, par l'escalier de Catherine de Médicis; d'autres, gagnant la grille de la Reine, s'évadèrent deux à deux, au milieu des coups de fusil, par une petite porte en fer qu'ils réussirent à briser². Peu d'entre eux restèrent enveloppés dans la défaite; mais beaucoup de royalistes, moins marquants, avaient combattu sous l'uniforme suisse; et c'est ce qu'on reconnut, quand on dépouilla les morts, à la finesse du linge que portaient plusieurs cadavres.

Il y avait sur la place du Carrousel une boutique qu'occupait Fauvelet, frère de Bourrienne; un homme en sortit au moment de la prise du château: c'était Napoléon Bonaparte³.

Sa position, à cette époque, était de celles qui précipitent au milieu des troubles une âme inquiète. Pas d'officier qui eût jamais commencé sa carrière sous de plus sombres auspices; accusation de désertion, de trahison même, arrêts multipliés, emprisonnement, suspension, toutes les blessures dont la discipline peut frapper le front d'un soldat, tel avait été jusqu'alors son lot⁴. Renvoyé du service en 1791 pour

¹ Récit du colonel Pfyffer, *ubi supra*, p. 368.

² Récit des événements du 10 août, par Soulavie, à la suite des Mémoires de Ferrières, t. III, p. 485 et 486.

³ Mémoires de Las Cases, t. V, p. 129.

⁴ *Quarterly Review*, december 1853: « We doubt whether there could be found an officer who contrived to shirk so completely all regimental duty, and who had the ill-luck to get into such a succession of disagreeable scrapes: charges of desertion and even of treason, arrest, imprisonment, suspension, two or three dismissals. »

s'être rendu en Corse sans congé¹, il se trouvait à Paris, en 1792, dans un si profond état de misère, que, de concert avec son camarade de pension Bourrienne, il avait formé, pour vivre, le projet de louer et de sous-louer des maisons; mais cette spéculation ayant manqué, il avait dû solliciter près du ministre de la guerre sa réintégration dans l'armée; et, en attendant, il maudissait sa mauvaise fortune, mettait sa montre en gage, et se levait chaque matin fort en peine de son dîner du jour².

Le *Mémorial de Sainte-Hélène* nous apprend que, dans la matinée du 10 août, Bonaparte quitta la rue du Mail, où il demeurait alors, rencontra rue Croix-des-Petits-Champs un groupe d'hommes hideux qui le sommèrent de crier *vive la Nation!* se rendit ensuite sur la place du Carrousel, et alla s'établir dans la boutique de Fauvelet, des fenêtres de laquelle il suivit *tout à son aise* les événements de la journée³. Il ne joua donc d'autre rôle que celui de spectateur, et, qui plus est, de spectateur épouvanté. Car, longtemps après, sur le rocher de Sainte-Hélène, il a raconté qu'après la prise du château, s'étant aventuré dans le jardin, il fut si frappé à l'aspect de tant d'hommes renversés les uns sur les autres par la mort que, depuis, aucune de ses meurtrières batailles ne lui donna l'idée d'un pareil entassement de cadavres⁴!

Vers la même heure, Mme de Staël étant sortie en voiture pour avoir des nouvelles de ses amis, le cocher fut arrêté sur le pont par des hommes qui, silencieusement, lui firent signe qu'on égorgeait de l'autre côté⁵....

¹ *Quarterly Review*, december 1853.

² *Mémoires de Bourrienne*, t. I, p. 49 et 52.

³ *Mémoires de Las Cases*, ubi supra.

⁴ *Ibid.*

⁵ Mme de Staël, *Considérations sur la Révolution française*, III^e partie, chap. x.

Le peuple remplissant de ses colères le palais conquis, les fuites effarées, l'homicide, les derniers serviteurs du roi poursuivis de chambre en chambre, tombant à genoux, priant, mourant; les cadavres des Suisses dépouillés, mutilés par des mains obscènes, des mains de mégères; les chants de triomphe, le râle des agonisants, les anathèmes; le bruit des meubles et des glaces mis en pièces ou jetés du haut des fenêtres pêle-mêle avec des corps nus; ici, des femmes se parant, en signe de dérision, des robes de la reine, qui traînèrent dans le sang de ses défenseurs; là, un homme important, comme acheté chez un fripier, l'habit de noces de Louis XVI; d'autres, au fond des caves, couchés devant des tonneaux vides, et à demi noyés dans le sang et le vin mêlés; enfin, le long des cours, les baraques en feu; l'explosion des gargousses lancées par les Marseillais; puis, courant ainsi que des spectres à travers des tourbillons de flamme et de fumée, des pompiers qu'une bande de forcenés vint coucher en joue pour protéger contre eux l'incendie: telle fut, dans cette journée fameuse, la part faite à la fureur¹.

Mais, en revanche, belle et grande fut la part faite à l'humanité. Lemonnier, médecin du roi, ayant été trouvé dans son cabinet par les assaillants, ceux-ci, touchés de son calme, le conduisirent sain et sauf hors du palais, à travers une haie de baïonnettes. « Laissez passer cet homme, disaient-ils, c'est le médecin du

¹ Voy. en les rapprochant les témoignages: *Les Deux amis*, t. VIII, 3^e époque, p. 497 et 498; *l'Histoire générale et impartiale des erreurs, des fautes et des crimes commis pendant la Révolution*, par Prudhomme, t. IV, p. 67-69; Montgaillard, *Histoire de France*, t. III, p. 450 et 451; les *Mémoires de Ferrières*, t. III, liv. XII, p. 497 et 498; *l'Histoire abrégée*, par l'auteur du *Règne de Louis XVI*, t. II, p. 85, etc., etc., sans parler de Peltier et de Maton de La Varenne, dont les affirmations ne seraient certes pas une garantie suffisante.

roi, mais il n'a pas peur¹. » Le maréchal de Mailly, quoique rencontré les armes à la main, fut mené en lieu sûr par un fédéré, qui, le bras déjà levé sur lui, s'était arrêté tout à coup à la vue des cheveux blancs du vieillard². On épargna toutes les femmes, et Mme Campan a raconté comment elle fut sauvée, à la voix d'un homme à longue barbe, qui criait, de la part de Pétion : *Grâce aux femmes! Ne déshonorez pas la nation*³! S'il est vrai que le commandant Carle, trop connu pour le fanatisme de ses opinions, fut tué rue Saint-Honoré, sous les yeux de Santerre, et que Mme de Clermont-Tonnerre, heurtant dans la rue un cadavre, reconnu aux vêtements le corps de son mari, que des furieux, ameutés par un de ses anciens domestiques, venaient d'assassiner, il est vrai aussi que la pitié couvrit de son égide sainte un grand nombre de vaincus. Peltier, de sa plume, si calomnieuse pourtant et si violente, laisse tomber l'aveu que le nombre des Suisses recueillis, sauvés, dans le bâtiment des Feuillants et dans les maisons particulières, fut de cent quatre-vingts⁴. Or, la générosité ne cherchait pas, comme on le pourrait croire, la protection du secret, non; et il se passa au grand jour, dans l'Assemblée, des scènes vraiment admirables, celle, par exemple, de ce citoyen qui, amenant à la barre un Suisse qu'il vient d'arracher à la mort, l'embrasse avec effusion, déclare qu'il lui faut une vengeance, et que cette vengeance sera de loger, de nourrir le malheureux soldat. Celui qui s'honora par cette déclaration touchante était

¹ Prudhomme, *ubi supra*, p. 70. — *Histoire abrégée*, etc., t. II, p. 86.

² Soulavie, *Récit des événements du 10 août*, à la suite des *Mémoires de Ferrières*, t. III, p. 486. — L'auteur était un royaliste exalté.

³ Mme Campan, t. II, chap. XVI, p. 250.

⁴ *The late picture of Paris*, p. 254.

si ému en la faisant, qu'il s'évanouit¹. Il portait un nom conforme à la beauté de son âme, il s'appelait Clémence².

Ajoutons que si l'exaltation de la vengeance et l'amour en délire de la liberté enfantèrent des actes cruels, ils ne produisirent pas du moins des passions viles. Le premier citoyen qui vint annoncer à l'Assemblée la prise du château, y apporta une boîte contenant des bijoux de la reine³. D'autres déposèrent dans la salle une malle pleine d'argenterie⁴. C'est à peine si dans cette immense multitude déchaînée sur un théâtre où la richesse abondait, il se trouva quatorze voleurs ; et ceux-là, le peuple indigné les traîna sur la place Vendôme, où ils furent fusillés impitoyablement comme coupables du crime d'avoir voulu déshonorer la cause de la liberté⁵.

Il était onze heures, quand le canon avait cessé de tonner. Sur le nombre des morts, les évaluations difféchèrent. Pétion pense qu'il n'alla pas au delà de quinze cents⁶. Peltier l'évalue de quatre à cinq mille⁷. Prudhomme, d'après un calcul dont il donne tous les éléments, le fixe d'une manière précise à cinq mille quatre cent trente-cinq⁸.

Pendant ce temps, à l'Assemblée, on avait vu les

¹ Procès-verbal de l'Assemblée, séance du 10 août.

² Ce nom, qui méritait certes d'être mentionné, ne se trouve point dans le compte rendu de la séance du 10 août, qui se borne à noter la circonstance, mais il nous a été fourni par un auteur contemporain, dont le livre abonde en détails précieux. Voy. *l'Histoire abrégée de la Révolution*, par l'auteur du *Règne de Louis XVI*, t. II, p. 90.

³ *Ibid.*, p. 92.

⁴ *Ibid.*

⁵ *Les Deux amis*, t. VIII, 3^e époque, p. 199. — *Histoire abrégée*, etc., p. 85. — Prudhomme, *ubi supra*, p. 74 et 75.

⁶ Voy. son récit, *Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 445.

⁷ *The late picture*, etc., p. 281.

⁸ *Histoire générale et impartiale*, etc., t. IV, p. 74.

chefs de la Gironde, Vergniaud, Guadet, Gensonné, se relever au fauteuil, à la tribune, et passer continuellement de l'un à l'autre, dans une attitude qui ne témoignait que trop de la secrète agitation de leur cœur. Ce roi qu'ils avaient tant voulu abattre, il était là humilié devant eux, à leurs pieds; et pleins d'un trouble auquel se joignait sans doute aussi une compassion générale, ils tremblaient d'avoir à porter la main sur lui! Cette république, dont ils avaient si ardemment appelé le triomphe, elle leur souriait maintenant, et ils n'osaient la regarder en face! On se rappelle qu'à Louis XVI entrant dans la salle, Vergniaud avait parlé de la *fermeté* de l'Assemblée nationale, et de sa résolution de mourir en soutenant les droits du peuple et des *autorités constituées*. Mais, depuis que ces paroles avaient été dites, entre les autorités constituées et les droits du peuple il s'était élevé une barrière sanglante qu'il n'était pas au pouvoir des Girondins de supprimer. Ils le sentirent avec une amertume qui dut les étonner eux-mêmes; et un regret mélancolique, un doute suprême, sur les bords de cet abîme qui s'ouvrait, les ramenant au passé, eux les hommes d'un avenir obscur, ils n'osèrent se prononcer d'une manière décisive ni pour ni contre l'ancienne idole, déjà par terre cependant. Formation d'une Convention nationale, *suspension provisoire* du chef du pouvoir exécutif, nomination d'un gouverneur au prince royal, installation du roi et de sa famille au Luxembourg sous la garde des citoyens et de la loi, voilà ce que Vergniaud vint proposer¹. C'était laisser la porte ouverte au retour de la royauté, c'était abdiquer toute initiative révolutionnaire, c'était irriter les défiances de Paris. Et, pour comble, Vergniaud fit

¹ Voy. les articles du projet de décret, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 48 et 49.

précéder la lecture du projet de décret de cette phrase dont la tristesse, mal expliquée dans son objet, prêtait à des commentaires redoutables : « Je viens, au nom de la commission extraordinaire, vous présenter une mesure bien rigoureuse, mais je m'en rapporte à la douleur dont vous êtes pénétrés, pour juger combien il importe au salut de la patrie que vous l'adoptiez sur-le-champ¹. »

L'Assemblée fit ce qu'on lui demandait; puis, elle sanctionna les décrets frappés du *veto* royal, décréta d'accusation le ministre d'Abancourt pour n'avoir pas exécuté le décret qui éloignait les Suisses, envoya des commissaires avec pouvoir de suspendre les généraux, et décréta des visites domiciliaires chez les gens suspects².

Il y avait à nommer de nouveaux ministres : l'Assemblée désigna Monge pour la marine, et Lebrun pour les affaires étrangères. Roland, Servan et Clavière étaient rappelés à leurs anciennes fonctions. Mais par qui serait représenté au pouvoir le mouvement de Paris soulevé?....

Il était trois heures de la nuit, lorsque Camille Desmoulins et Fabre d'Églantine entrèrent chez Danton, qui était couché. « Il faut, lui dit Fabre en le réveillant, que tu me fasses secrétaire du sceau. — Et moi, ajouta Camille, un de tes secrétaires. » Danton, à moitié endormi, leur répondit : « Mais êtes-vous bien sûrs que je sois nommé ministre? — Oui³. » Et en effet, il avait été élu, dans l'Assemblée, par 222 voix sur 284 votants⁴.

Danton était ministre, Louis XVI était suspendu.

¹ Voy. les articles du projet de décret, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 48 et 49.

² Voy. la séance du 10 août, *Histoire parlementaire*, t. XVII.

³ Prudhomme, *ubi supra*, p. 75.

⁴ *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 27.

Comme tous les grands événements de la Révolution, le 10 août a été présenté sous les plus fausses couleurs et a donné lieu à de grossières

erreurs, qui ont fini, à force d'être répétées, par acquérir une sorte de consécration historique.

De ces erreurs, la plupart ont leur source dans le pamphlet que Peltier lança de Londres, en 1792, sous le titre de *The late picture of Paris, or a faithful narrative of the Revolution of the tenth of August*.

Réfuter Peltier, — dont le récit d'ailleurs est le plus complet qui ait paru, — ce sera réfuter ceux qui, venant après lui, n'ont guère fait que le copier.

Peltier, pages 41 et 42 de son livre, commence par exalter la vertu que les soldats suisses, dit-il, avaient su conserver au milieu de la corruption de Paris, et nous parle de l'horreur que leur inspiraient nos vices. Il est peu probable qu'à cet égard Peltier en sût plus long que le major des Suisses, Backmann.

Or, voici ce que porte le n° 40 du *Bulletin du tribunal criminel du 40 août* : « Demandé à Backmann pourquoi les gardes-suisses, accoutumés à une discipline exacte, paraissaient depuis quelque temps abandonnés à eux-mêmes, fréquentant les cabarets et les mauvais lieux, principalement dans les rues Saint-Nicaise et de Rohan, se tenant ordinairement sous le bras, souvent pris de vin?... — A répondu qu'il avait fait tout son possible pour maintenir l'ordre ; mais qu'il y avait des têtes qui n'étaient pas saines, et que ce n'était point sa faute. »

Peltier pouvait donc se borner à dire que les Suisses déployèrent beaucoup de courage, ce qui est très-vrai. Mais en faire des saints, pour avoir le droit de les pleurer comme martyrs, franchement c'est pousser trop loin la licence du zèle royaliste.

Peltier raconte, p. 447, que deux cents gentilshommes coururent à l'Œil-de-Bœuf, se ranger autour de la royauté pour la défendre ; mais ce qu'il oublie, et ce qui résulte de la déclaration de l'intendant de la liste civile, M. de Laporte, devant le tribunal criminel du 40 août (voy. le n° 4 du bulletin de ce tribunal), c'est que M. Champcenetz, gouverneur des Tuileries, avait distribué, pour les défenseurs présumés du château, un nombre de cartes qui ne s'élevait pas à moins de deux mille ! Deux cents sur deux mille, c'est peu !

Peltier, p. 484, parle des mesures prises par Mandat pour disperser le peuple *sans effusion de sang*. Le lecteur peut juger de la vérité de cette assertion, en se rappelant la lettre où Mandat ordonnait qu'on laissât passer le peuple, pour le dissiper, *en l'attaquant par derrière* !

Suivant Peltier (voy. p. 497 et 498), Louis XVI et Marie-Antoinette se seraient montrés aux défenseurs du château et leur auraient parlé avec tant de majesté, tant de courage, que des larmes auraient coulé de tous les yeux, et que les assistants auraient été sur le point de renouveler le serment sublime des Hongrois à Marie-Thérèse : *Moriamur pro rege nostro*. Mais Peltier n'était pas là ; et Rœderer, qui y était, nous donne de l'attitude de Louis XVI, en ces circonstances, une idée

toute contraire. Quant à Marie-Antoinette, Rœderer s'exprime ainsi : « La reine, dans cette nuit fatale, n'eut rien de viril, rien d'héroïque, rien d'affecté ni de romanesque; elle fut femme, mère, épouse en péril; elle craignit, elle espéra, s'affligea, se rassura. » (Voy. le récit de Rœderer, t. XVI, p. 456 de l'*Histoire parlementaire*.) Interrogerons-nous un autre témoin, le très-violent royaliste Georges Duval? Il ne fait parler la reine que pour gémir de « l'imprudente inconvenance » de quelques-unes de ses paroles; et de Louis XVI, il dit : « Son air et son maintien étaient faits pour ôter le courage aux plus intrépides. » (Voy. les *Souvenirs de la Terreur*, t. II, chap. XVII, p. 448 et 449.)

Un des traits caractéristiques du 10 août, ce fut l'alliance spontanée de la bourgeoisie et du peuple contre la royauté, et voilà ce que n'ont garde de faire remarquer ni Peltier ni ses plagiaires. Rien de plus certain, cependant. D'après le récit du royaliste Maton de La Varenne (*Histoire particulière*, etc., p. 430 et 434), la première attaque était commandée par des gardes nationaux, dont il donne les noms; et devant le tribunal criminel du 10 août (voy. le *Bulletin de ce tribunal*, n° 40), un caporal suisse dépose « que, dans la nuit du 9 au 10, on leur annonça l'arrivée des *brigands des faubourgs* pour assassiner le roi; mais qu'au jour, n'ayant vu paraître que des bataillons de gardes nationaux, ils commencèrent à s'apercevoir qu'ils avaient été induits en erreur. »

Peltier assure, p. 222, que les soldats suisses parurent violemment émus du départ du roi pour l'Assemblée. La vérité est que ce départ leur fit plaisir, parce qu'ils en conclurent qu'ils n'auraient point à se battre. *Tant mieux! nous ne serons pas obligés de faire feu!* Tel est le propos que rapporte, comme l'ayant entendu tenir par plusieurs de ses camarades, un caporal suisse, qui, après le 10 août, eut à comparaître devant le tribunal criminel (voy. le *Bulletin de ce tribunal*, n° 40). De la déposition de ce même caporal, il résulte que, si les Suisses ne craignaient point la mort, la nécessité d'égorger un peuple qui ne leur avait fait aucun mal n'en était pas moins odieuse à leurs yeux; que, dans la nuit, on leur distribua de l'eau-de-vie pour les exciter; que les capitaines, passant dans leurs rangs, cherchaient à les animer de plus en plus, par des paroles telles que celles-ci : *Avez-vous de bonnes pierres? Vos fusils sont-ils bien amorcés? C'est aujourd'hui qu'il faut vaincre?* Le déposant ajoute : « Le sous-lieutenant Maillardoz était le seul qui s'opposât à ce qu'on fit feu. » Ce sont là des circonstances du plus haut intérêt : elles prouvent que ces malheureux soldats suisses ne se seraient pas battus, s'ils n'y eussent été forcés par leurs officiers. Hommes du peuple eux-mêmes, ils sentaient bien qu'on leur ordonnait de faire feu sur leur propre cause. Ils tombèrent martyrs, non de leur attachement pour le roi, dont ils se souciaient fort peu, mais de ce code du meurtre aveugle : la discipline ! Il va sans dire que tout cela est soigneusement masqué, soit dans le récit de Peltier, soit dans celui du colonel Pfyffer, et l'on devine pourquoi.

Par qui furent frappés, dans l'attaque du château, les premiers coups ? Voici comment Peltier, parlant de ce qu'il n'a pas vu, raconte les faits : « Le peuple, en entrant dans la cour, criait, avec d'horribles imprécations : « A bas les Suisses ! » Les Suisses, du haut des fenêtres, répondirent, non par des signes d'amitié, mais en agitant leurs chapeaux et leurs mains, pour indiquer aux séditeux de se retirer. » (*The late picture*, etc., p. 224.)

Avant de pousser plus loin, remarquons que ce récit se trouve formellement contredit par le témoignage, assurément peu suspect, du colonel suisse Pfyffer, qui assure que les Marseillais entrèrent, non pas, comme Peltier l'affirme avec tant d'assurance, en criant : « A bas les Suisses ! » mais, au contraire, « en faisant signe aux Suisses de venir les joindre. » (Voy. le récit du colonel Pfyffer, t. II, des *Mémoires de Weber*, note J des éclaircissements historiques.) Or, cette assertion du colonel Pfyffer, témoin et acteur dans l'événement, concorde avec le récit de Pétion. (Voy. *Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 442.) Quant à l'interprétation donnée par Peltier aux signes que faisaient les Suisses, elle est réfutée d'une manière péremptoire par un autre témoin, acteur aussi dans l'événement, le capitaine des canonniers de garde au château, lequel s'exprime ainsi : « Je vis le peuple dans la cour Royale, faisant signe aux Suisses de se rendre. Par un signe que ceux-ci firent, nous comprîmes qu'ils le désiraient. Aussitôt, avec confiance, nous entrâmes, etc.... » (Voy. ce récit, t. XVII, p. 308, de *l'Histoire parlementaire*.)

Revenons au tableau tracé par Peltier : « Une douzaine de sans-culottes s'avancèrent jusqu'au pied du grand escalier, où ils s'emparèrent du premier factionnaire suisse, et, après lui, de cinq autres. Leur procédé consistait à lancer aux soldats des piques recourbées, au moyen desquelles ils les accrochaient par leurs uniformes et les tiraient à eux, au milieu de bruyants éclats de rire. Encouragée, la masse du peuple se précipita, cassa la tête aux cinq Suisses, qui étaient déjà prisonniers et désarmés.... Sur quoi, M. de Castelberg, repoussant la force par la force, ordonna le feu, etc. » (*The late picture*, etc., etc., p. 225.)

Ce prétendu fait me paraît avoir été bien légèrement adopté par MM. de Lamartine et Michelet. D'abord, Peltier, qui en général manque de logique dans ses mensonges, oublie tout à fait, en racontant ce détail, qu'il vient lui-même de dire un peu plus haut : « La ferme attitude des Suisses frappa les assaillants d'une telle frayeur, qu'ils reculèrent (p. 224). » On comprend mal comment des hommes si épouvantés n'ont rien de plus pressé que d'aller attaquer, en éclatant de rire, les hommes qui les épouvantent ! Il y a mieux, si une provocation à ce point irritante et insultante avait eu lieu de la part du peuple, d'où vient qu'il n'en serait fait aucune mention par le colonel Pfyffer, si bien placé pour tout voir, et si intéressé à rejeter tous les torts sur les

assaillants? Et comment concilier cet ignominieux traitement fait à des soldats armés jusqu'aux dents, avec le cri que le même Pfyffer met dans la bouche des Marseillais : *Vivent les Suisses, nous ne les désarmerons pas!* (Voy. ce récit à la suite des *Mémoires de Weber*, t. II, note J.) Et comment le concilier avec le rapport d'un autre témoin, acteur dans ces scènes, lequel affirme, d'accord en ceci avec Pétion, que les Suisses, sollicités de ne pas faire feu, s'ébranlèrent; et même que deux d'entre eux, l'ayant reconnu, « le prirent par-dessous les bras en pleurant. » (Voy. le récit du capitaine des canonniers de garde, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 308.)

De quel côté vint donc l'attaque, en ce qu'elle eut de meurtrier? Le colonel Pfyffer, dans son récit, glisse là-dessus le plus vite qu'il peut; mais le n° 9 du *Bulletin du tribunal criminel* du 10 août va nous l'apprendre:

« Un caporal suisse dépose que leur peloton se mit en devoir de retourner dans le corps de garde de la cour de Marsan; qu'il avait déjà fait environ vingt pas, lorsque le peuple, qui remplissait les cours, fut fusillé, ainsi que le peloton qui se trouvait en ce moment sur le grand escalier près la chapelle; que LES DITS COUPS PARTAIENT DES APPARTEMENTS, sans qu'on sût quels étaient ceux qui les avaient tirés; que c'est ce qui les obligea, eux Suisses, de se défendre, parce que des citoyens, qui croyaient que c'étaient eux qui avaient fait feu, tiraient sur eux de tous les côtés. »

Invoquer un témoignage plus formel et qui, dans la circonstance, eût plus d'autorité, serait difficile. Eh bien, ce témoignage, tout le confirme. Comment s'exprime, dans son rapport, le commandant des canonniers de garde au château des Tuileries?

«... En m'en retournant pour monter dans le château, afin d'engager les autres Suisses à venir, j'aperçus que, sur le balcon, les Suisses jetaient leurs cartouches. Je fis signe de cesser, pour éviter une foule immense qui se bousculait pour les ramasser; et poursuivant jusqu'au perron de la chapelle avec plusieurs de mes camarades, j'en pris deux autres. J'entendis leurs officiers qui leur défendaient de nous suivre. Je persistai à amener ces deux Suisses, en répondant aux officiers très-brusquement. A peine avais-je commencé à descendre, qu'un feu considérable commença à se faire par les Suisses tant intérieurement qu'extérieurement. J'eus l'affreux spectacle de voir un des Suisses que je tenais, tué à côté de moi, et l'autre blessé. La terreur, la rage, le désespoir s'emparèrent de mon âme; je me sauvai à travers les balles qui sifflaient à mes oreilles; et passant sur les corps morts, je volai à mes pièces qui étaient restées au Carrousel, pour venger mes frères assassinés par des monstres qui les avaient attirés par la confiance de s'unir ensemble. Signé LANGLADE, capitaine des canonniers du 3^e bataillon, 6^e légion; FLEURY, sergent-major; SIMON et CHARLAT, sergents; RENET, DUBUT, BOUDET, BAROY, SIDOT. » (Voy. ce rapport, p. 309, t. XVII, de l'*Histoire parlementaire*.)

Et à son tour, que dit le commandant de garde au poste des appartements de Louis XVI ?

« Un bataillon de fédérés et de citoyens, arrivé le premier, requit les Suisses de se ranger du parti du peuple. Ceux-ci répondent par des signes d'amitié; ils tendent la main aux citoyens, plusieurs arborent le bonnet de la liberté. Mais tandis que les citoyens se livrent à une douce illusion, des coups de canon tirés du château sillonnent l'armée du peuple; un nombre considérable, parmi lesquels on compte cent Marseillais, tombe sur le carreau. Horrible perfidie, qu'il faut moins imputer aux Suisses en général qu'aux exécrables artifices de leurs chefs et de la cour, etc.... » (Voy. ce rapport, *ubi supra*, t. XVII, p. 320 et 321.)

On comprend, d'après cela, quelle dut être la fureur du peuple. De là le mot répandu dans Paris : *Une grêle de balles a été dirigée sur nous, lorsque nous avions encore la bouche sur leurs joues.* Mot que l'auteur du *compte rendu* qui se lit dans le *Moniteur* affirme avoir entendu prononcer lui-même par plusieurs fédérés bretons.

La vérité est donc que les soldats suisses ne demandaient pas mieux que d'éviter la cruelle nécessité d'un combat pour une cause qui n'était point la leur; qu'à la vue du peuple entrant dans la cour, ils lui firent des signes d'amitié; que, là-dessus, les hommes du peuple s'avancèrent avec confiance; qu'à des adjurations toutes sympathiques, quelques soldats répondirent en se laissant emmener; que, furieux d'une défection qui allait devenir contagieuse, les officiers suisses et les nobles postés dans les appartements s'empressèrent de faire feu; que le peuple se crut trahi, et tomba naturellement, à cause de cela même, dans les transports de rage qui se donnèrent carrière après le combat.

Certes, je n'ai ni tu ni voilé les lamentables scènes qui naquirent de ces transports de rage, et je n'en suis que plus autorisé à dénoncer l'effronterie avec laquelle tant d'écrivains ont présenté les Suisses du 10 août comme ayant été purement et simplement égorgés, alors qu'ils ne pouvaient se défendre. Si jamais victoire fut disputée d'une manière terrible et coûta cher au vainqueur, ce fut assurément celle qu'au 10 août remporta le peuple. On a vu combien furent meurtrières et la première décharge des Suisses, si imprévue, et leur première sortie : qu'on jette les yeux sur le récit du colonel Pfyffer, sur ce récit où il nous montre ses soldats, dans un seul poste, tuant *quatre cents hommes avant de céder* (voy. la note J, à la suite des *Mémoires de Weber*, t. II), et l'on aura une idée de l'intrépide mais furieux acharnement que ces malheureux esclaves de la discipline militaire apportèrent dans la lutte, une fois engagée! Non, non, ils ne furent pas égorgés comme un paisible troupeau : ils tombèrent, les armes à la main, dans des flots de sang versés par eux-mêmes, au service d'un roi qui fuyait le champ de bataille où on allait mourir pour lui!

LIVRE HUITIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

LA COMMUNE DU 10 AOÛT.

Danton. — Mot farouche de David. — Marie-Antoinette et la princesse de Lamballe. — Mort de Reine Violet. — Décret sur l'élection de la Convention nationale. — La Commune du 10 août; son caractère; ses actes. — La famille royale au Temple. — Tribunal criminel du 10 août. — Une circulaire de Danton. — Condamnations à mort. — Fin tragique du bourreau. — Documents accusateurs découverts; rapport de Gohier. — Actes de vigueur. — Lafayette forcé d'abandonner son armée. — Dumouriez et Couthon au camp de Maulde. — Reddition de Longwy. — Le divorce établi. — Grands hommes naturalisés français. — Fête funéraire. — Nuit de terreur. — Lutte entre la Commune et l'Assemblée.

Danton était au pouvoir. Suivant un mot de lui, bien connu, un coup de canon venait de le porter au ministère.

Telle est l'impression qu'il a faite sur tous les historiens devant qui il a posé, que peu d'entre eux ont pu se défendre, en le peignant, de donner dans l'enflure. Les uns ont fait de lui un Jupiter tonnant, les autres l'ont grandi par la haine jusqu'à la hauteur sinistre du Satan de Milton.

Ce qui est vrai, c'est que de tous les personnages de la Révolution française, nul ne nous apparaît avec un caractère plus frappant.

Comme Mirabeau, Danton portait son âme sur son

visage, visage imposant et sensuel, d'une laideur tour à tour attirante et terrible, visage brouillé de petite vérole, sillonné, ravagé, bouleversé, mais, malgré le fauve éclair des yeux, malgré le dessin violent de la bouche, plein d'une douceur secrète.

Que Danton ait eu de grands vices, unis à de grandes passions, on le nierait en vain. L'éditeur d'une des feuilles les plus remarquables qu'ait enfantées le génie de la liberté militante¹, le cite au tribunal de la postérité comme ayant manqué de désintéressement, sinon de foi². Le fait que Danton ne fut pas sans toucher l'or de la Cour, ce triste fait, si longtemps soupçonné, et, dans les *Mémoires de Lafayette*, affirmé d'une manière si décisive, Mirabeau se trouvait l'avoir consigné déjà dans une lettre destinée à ne voir jamais le jour, et qui lève, hélas! tous les doutes³.

Il est vrai que si Danton reçut cet or corrompateur, il ne le gagna point, et n'en servit pas la Révolution avec moins d'emportement; mais avilir dans sa propre personne la cause qu'on défend, c'est la trahir!

Nous avons entendu raconter à Godefroy Cavaignac, fils du conventionnel de ce nom, lequel tenait l'anecdote de sa mère, qu'un jour que Danton dînait avec Cavaignac et plusieurs Jacobins de leurs amis, il lui échappa de dire, dans les fumées du vin, que leur tour était venu de jouir de la vie; que les hôtels somptueux, les mets exquis, les étoffes d'or et de soie, les femmes dont on rêve, étaient le prix de la force conquise; que la Révolution, après tout, était une bataille, et devait, comme toutes les batailles, avoir pour résultat le par-

¹ Prudhomme, éditeur des *Révolutions de Paris*.

² Voy. l'*Histoire impartiale, etc.*, de Prudhomme, t. IV, p. 64 et 65.

³ Voy. cette lettre tirée de la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*.

tage des dépouilles opimes entre les vainqueurs. A ces mots inattendus, les convives se regardant l'un l'autre avec étonnement, et le plus rigide d'entre eux, Romme, laissant paraître sur son front l'expression d'une douleur austère, Danton, qui s'en aperçoit, se lève brusquement, et s'écrie avec un immense et sardonique éclat de rire : *Mais croyez-vous donc que je ne puisse pas, si je m'en mêle, être sans-culotte tout comme un autre ? Croyez-vous que, tout comme un autre, je ne puisse pas, ajouta-t-il avec un geste cynique, montrer mon derrière aux passants ?*

Tel il était : tenant de Diogène, tenant de Sardana-pale ; mais avec cela, je ne sais quoi de grandiose, d'original et de fort. En parlant de ses manières, Garat l'appelle « un grand seigneur de la sans-culotterie. » On pourrait, en parlant de son intelligence politique, l'appeler l'homme d'État du chaos.

Fut-il cruel ? C'est à peine si ses ennemis l'ont osé prétendre. Et cependant — on va le voir — il se présente au jugement de l'histoire, le sang de septembre sur les mains ! Étrange nature ! Nul homme, dans la Révolution, ne parla un plus formidable langage ; nul ne mit son cachet sur des mesures plus meurtrières ; et pourtant, dans le cœur de quiconque le juge, il est à demi absous par l'involontaire sympathie qu'il inspire. Ah ! c'est que la soudaineté de la passion, ses inconséquences, les fougueux élans, la violence elle-même, quand il est manifeste qu'elle n'est que l'égarément de la sensibilité, ont quelque chose qui attache et fascine. Or, chez qui l'amour et la haine vinrent-ils plus directement que chez Danton du fond même des entrailles ? Qu'on le suive dans sa carrière ardente ! Aujourd'hui, aussi dur que le destin, il dit qu'il *faut faire peur aux royalistes*, sachant bien quels arrêts sont enveloppés dans ces mots ; mais que lui importe ? Il ne verra pas

tomber les victimes, et le bruit des sanglots n'arrivera pas jusqu'à son oreille. Que demain une femme éplorée passe devant lui, qu'une voix gémissante, pourvu qu'il soit à portée de l'entendre, le voilà désarmé subitement et attendri.

Que de fois ses fureurs apparentes ne furent qu'une sorte de généreuse hypocrisie ! Que de fois il disputa des victimes à la mort, en poussant des rugissements terribles ! Il se donnait des airs de barbare pour acquérir le pouvoir d'être humain.

Et maintenant, supposez que sous ce masque de minotaure coule une larme, une de celles qui vont au cœur parce qu'elles en viennent ; supposez-le, ce tribun si violemment pratique, tombé tout à coup dans la mélancolie, se mettant à soupirer sur ce qu'entraîne d'amertume le rude gouvernement des hommes, et se frappant la poitrine, et regrettant de n'être pas né un simple pêcheur, quoi de plus touchant, quoi de plus irrésistible ?

Peut-être aussi, osons le dire, peut-être est-il une puissance cachée, même dans les contrastes par où l'humaine faiblesse se révèle. L'infirmité de notre nature est si susceptible, que les héros parfaits la glacent ; elle s'effraye de ne point se retrouver en eux. Danton eut des vices, mais qui tous contrastaient en lui avec des vertus. L'adoration respectueuse dont il entourait sa jeune femme n'en parlait que mieux aux sympathies de ceux qui savaient jusqu'où pouvaient aller la brutalité de ses propos et l'essor de ses désirs. Ce qu'il y avait quelquefois de boursoufflé dans sa parole, n'en faisait que mieux ressortir le caractère habituel, qui était une simplicité mâle. Son aptitude à manier les ressorts occultes, à se plier à des manœuvres diplomatiques, à s'ouvrir par l'espionnage des routes souterraines, ses

ruses enfin, ne servaient qu'à donner du relief à l'impétuosité ordinaire de ses allures. Quel homme fut jamais d'une activité plus foudroyante en certains moments, et néanmoins plus paresseux ?

Ce charme et cette force mystérieuse du contraste, voilà ce que Danton posséda au suprême degré, et ce qui manqua totalement à Robespierre. Sous chaque vertu de celui-ci on sent le poli mais en même temps le froid de l'abstraction, tandis que sous chaque vice de l'autre pétille le feu de la vie. Il y a dans la figure de Robespierre une sorte d'uniformité de ton qui en rend la grandeur terne et presque sinistre; mais prenez un de ces tableaux de Rembrandt, ruisselants de lumière parce qu'ils sont pleins d'ombre, voilà Danton.

Comme dernier trait, on pourrait ajouter que ce qui palpita dans la personne de Danton, ce fut le génie facile de la France artiste et catholique, au lieu que Robespierre eut beaucoup de la dignité anglaise et de la roideur protestante.

D'où vient donc que, dans cette même France, et à Paris, son vivant foyer, la popularité de Danton finit par céder à l'ascendant de Robespierre ? Rien ne prouve mieux qu'en dépit d'un déploiement prodigieux de passions, la Révolution française fut, avant tout, une idée, un principe. A celui qui représenta cette idée avec le plus d'élévation morale, et servit ce principe avec le plus de rectitude, à celui-là resta la force; si bien que, pour le renverser, quand la France eut la lassitude de son héroïsme, il fallut renverser la Révolution elle-même.

Reprenons notre récit.

Quelque décisives que fussent être les conséquences du 10 août, il semble que la famille royale n'en mesura pas, d'abord, toute l'étendue.

Nous avons décrit l'apathie de Louis XVI au milieu des événements extraordinaires qui venaient de se dé-

rouler autour de lui : un écrivain royaliste nous a conservé un dialogue qu'il assure avoir entendu de ses propres oreilles, et qui peint d'une manière saisissante l'excès de cette apathie, rapproché de la farouche violence des passions allumées dans certaines âmes. Voici ce dialogue, qui eut lieu, le 10 août, entre Merlin de Thionville et le fameux peintre David :

« DAVID. Le croirais-tu? Il m'a demandé tout à l'heure, comme je passais devant la loge où il est renfermé, si j'aurais bientôt fini son portrait!

« MERLIN DE THIONVILLE. Bah! Et tu lui as répondu?

« DAVID. Que je ne ferais désormais le portrait d'un tyran que quand j'aurais sa tête dans mon chapeau.

« MERLIN DE THIONVILLE. Admirable! je ne connais pas de réponse plus sublime, même dans l'antiquité.

« DAVID. Et là-dessus il a continué de manger sa pêche¹. »

Mais, chose plus étrange, Marie-Antoinette, si ardemment préoccupée pendant le combat, parut porter gaiement le lendemain le poids de sa défaite, soit qu'un reste d'espoir agitât son cœur, soit que son orgueil répugnât à trahir le moindre abattement. De la loge du logotachygraphe on avait fait passer la famille royale dans un petit appartement de trois pièces, situé au premier, et dont les croisées donnaient sur la terrasse des Feuillants. Or, une foule de personnes se rassemblant dans cette partie de la terrasse pour voir les captifs, la reine et la princesse de Lamballe furent plus d'une fois aperçues courant l'une après l'autre dans la chambre qui leur servait de prison. Et même il leur arriva, au bruit de grands éclats de rire qu'on

¹ Georges Duval, *Souvenirs de la Terreur*, t. II, p. 126 et 127. — Note de l'auteur : « M. F... P..., homme de lettres, encore aujourd'hui existant, confirmerait au besoin ce que j'avance, car lui aussi a entendu ce propos. »

entendait retentir dans l'appartement, de se pencher sur le barreau des fenêtres, et, en secouant la tête avec force, de faire tomber de leurs cheveux des nuages de poudre sur les curieux groupés au-dessous d'elles ¹.

Mais le peuple ne riait pas, lui, car à la première satisfaction de la victoire avait succédé la constatation funèbre de tout ce qu'il en coûte pour vaincre un roi ! Il fallut enterrer les morts, il fallut que Paris les vit passer, les lourds tombereaux que suivent, en sanglotant, les épouses et les mères ! Dangereux spectacle, trop propre à réveiller les fureurs un moment endormies !

Le 11 et le 12, elles s'attaquèrent à des statues, ces fureurs, qui étaient à la veille d'épouvanter l'Europe, et ce fut encore une occasion de sang versé. Guingetlot, lieutenant-colonel de la gendarmerie à cheval, fut tué sur les débris de la statue de Louis XV, pour s'être écrié, pendant qu'on la mettait en pièces : « Canaille imbécile, est-ce afin d'y placer l'anarchie que tu renverses la royauté de dessus son piédestal ² ? »

A la place Vendôme, Reine Violet, une des crieuses de *l'Ami du peuple*, une des héroïnes des 5 et 6 octobre, fut écrasée par la chute de la statue équestre de Louis XIV, à la corde de laquelle elle s'était pendue pour l'abattre ³.

A propos de cette statue de Louis XIV, brisée le 12 août 1792, on remarqua, comme une sorte de coïncidence fatidique, qu'un des pieds de derrière portait, sous le sabot, l'inscription suivante : 12 août 1692 ⁴.

L'Assemblée législative ne suffisait plus à la situation ; elle le sentait elle-même et avait hâte de s'effacer ;

¹ Montgaillard, *Histoire de France*, t. III, p. 467.

² Prudhomme, *Histoire générale et impartiale des erreurs, des fautes et des crimes commis pendant la Révolution*, t. IV, p. 22.

³ Georges Duval, *Souvenirs de la Terreur*, t. II, p. 477.

⁴ Montgaillard, *Histoire de France*, t. III, p. 466.

dès le 11, elle posa les bases d'après lesquelles devait être élue la Convention nationale, son héritière :

La distinction entre les citoyens *actifs* et les citoyens *inactifs* fut supprimée.—Tout Français âgé de vingt et un ans, domicilié depuis un an, vivant de son revenu ou du produit de son travail, n'étant point en état de domesticité et ayant prêté le serment civique, fut déclaré électeur.—Enfin, tout électeur fut éligible à la seule condition d'être âgé de vingt-cinq ans¹.

La Révolution marchait à grands pas, on le voit; cependant le décret conservait le *double degré d'élection*. Robespierre y vit un danger, une violation des principes², et peu s'en fallut que le journal de Prudhomme n'y vît une trahison : « Peuple, s'écriait-il à ce sujet, la grande journée du 10 août est manquée pour toi.... Une nation se montre sur un pied respectable quand elle grave sur l'échafaud réservé aux coupables :

Et la garde qui veille aux barrières du Louvre
N'en défend pas les rois³. »

Au reste, ce n'était plus maintenant l'Assemblée qui était à la tête du mouvement, c'était la Commune.

Sorti de son souterrain, Marat avait paru à l'hôtel de ville⁴; il y avait paru en triomphateur, porté sur les bras de ses blêmes séides; et, admis sur-le-champ au nombre des dominateurs, il allait, dans les mesures révolutionnaires prises par eux, se réserver la part du sang.

Un mélange d'énergie nécessaire, de violence outrée et d'enthousiasme vraiment patriotique, voilà ce qui

¹ Décret du 11 août.

² Dernier numéro du *Défenseur de la Constitution*.

³ *Révolutions de Paris*.

⁴ Voy. dans le t. II de l'*Histoire de la Révolution*, par M. Villiaumé, aux pièces justificatives, la lettre de Sergent-Marceau à l'auteur, n° 2.

marqua, tout d'abord, l'action de la Commune, soumise à deux influences contraires, tour à tour inspirée par Robespierre et embrasée par Marat.

Elle fit fermer les barrières, et, pour couper court aux désertions factieuses, suspendre les passe-ports.

Elle ordonna que les femmes de la reine, les officiers de divers bataillons, les machinateurs présumés des complots de la Cour, fussent interrogés sur l'heure.

Elle frappa d'incapacité civique et désarma tous les signataires des protestations, soit contre le camp de vingt mille hommes, soit contre la journée du 20 juin.

Elle envoya deux mille fédérés combattre à Rouen la contre-révolution, dont La Rochefoucault-Liancourt et les royalistes groupés autour de lui attisaient la flamme.

Elle décréta nombre d'arrestations, et ceux qu'on avait jetés en prison pour de simples propos sur le roi, la reine, Lafayette, elle les mit en liberté.

Elle remplaça la qualification de *monsieur* par celle de *citoyen*, et fit ajouter sur les actes publics, après ces mots : *l'an iv de la liberté*, ceux-ci : *l'an 1^{er} de l'égalité*.

Sous la dictée de Marat, qui, sans attendre l'effet de ses conseils, était allé mettre la main sur l'imprimerie royale, elle décréta brutalement que « les empoisonneurs publics, tels que les auteurs de divers journaux royalistes, seraient arrêtés, et leurs presses, caractères, instruments, distribués entre les imprimeurs patriotes. »

Mais, en revanche, elle releva sur les places publiques les estrades destinées aux enrôlements, souffla partout l'héroïsme en même temps que la colère, et vit monter en peu de jours jusqu'à dix mille hommes la phalange sacrée des volontaires décidés à mourir pour que la patrie vécût.

Avec des cloches elle fit des armes.

Avec les bronzes des statues de saints elle fit des canons¹.

Et ce qui étonne, c'est le grand nombre d'inconnus qui, du jour au lendemain, se trouvent appelés au partage de cette dictature sans exemple. Un des actes de la Commune avait été de concentrer son pouvoir dans un *Comité de surveillance*. Or, quels noms figurent sur la première liste? Ceux — en général très-obscurs — de Mathieu, Gomé, Rossignol, Chardret, Réal, Danjou, Durfort, Jalliant, Joly, Colmar, Lenfant, Nicout, Leclerc, Duchêne et Cally².

Les tribuns de l'hôtel de ville n'étaient pas pour s'en remettre à d'autres du soin de garder la famille royale. Le 12, Manuel, à la tête d'une députation de la municipalité, s'était rendu au sein de l'Assemblée, et sur ce qu'il avait dit du danger manifeste de loger le roi au Luxembourg, palais qui par plusieurs souterrains conduisait dans la campagne et offrait mille facilités à une tentative d'évasion, l'Assemblée avait décidé qu'à la Commune resteraient confiés, non-seulement la garde du roi, mais encore le soin de fixer sa demeure³. La Commune aussitôt désigna LE TEMPLE, et la famille royale y fut conduite le 13, par Pétion, à travers la place Vendôme, où elle eut à passer sur les débris de la statue de Louis XIV⁴.

Sous le nom de TEMPLE, on comprenait un enclos qu'entouraient de hautes murailles garnies de créneaux. Au milieu s'élevait un lourd donjon composé d'une tour carrée, de quatre autres tours rondes sur les flancs, et, vers le nord, d'un massif que surmontaient

¹ Voy. pour les actes ci-dessus résumés les procès-verbaux mêmes de la Commune du 10 août.

² *Fastes de la Révolution*, p. 336.

³ Voy. la séance du 12 août, dans le *Moniteur* de cette époque.

⁴ *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 475.

deux tourelles. L'entre-deux de ces tourelles formait une sorte de terrasse, où l'on voyait en 92 un léger treillage orné de fleurs grimpantes¹. Du dehors, on arrivait à l'édifice par une grande porte cochère qui s'ouvrait sur une cour assez spacieuse. A droite, le long d'un mur très-élevé contre lequel s'adossait le donjon, il y avait un petit jardin. Mais dans ce terrain aride, point de plantes, point de fleurs; rien qu'un peu de gazon flétri, et pour tout ornement quelques maigres arbustes effeuillés par le vent d'automne. Autour de l'enclos bourdonnait une active et très-équivoque population de fripiers, de banqueroutiers et de juifs.

La famille royale avait d'abord été introduite dans la partie des bâtiments dite le Palais, demeure ordinaire du comte d'Artois quand il venait à Paris; mais le soir, après le souper, pendant lequel Manuel se tint constamment debout à côté du roi, un commissaire de la municipalité vint donner l'ordre aux personnes du service de prendre le peu d'effets en linge et vêtements qu'on avait pu se procurer et de les suivre. Ils obéirent. Un municipal les précédait une lanterne à la main. Il les conduisit au pied d'un corps de bâtiments auquel les ombres de la nuit semblaient donner des proportions gigantesques, les fit monter, par un escalier construit en coquille de limaçon, jusqu'au second étage, et les introduisit dans une pièce qu'une seule fenêtre éclairait. Un mauvais lit et trois ou quatre chaises en formaient tout l'ameublement. Le municipal, se tournant vers un des valets de chambre, lui dit : « *C'est là que ton maître couchera.* » Les serviteurs étonnés se regardèrent en silence. Le roi entra. Il était très-calme. Il détacha lui-même du mur quelques gravures peu

¹ Nous empruntons ces particularités à un auteur qui a vu ce qu'il décrit ici, à Georges Duval. *Voy. Souvenirs de la Terreur*, t. II, p. 362.

décentes, se coucha, et s'endormit paisiblement¹.

Du 13 au 17, la question qui agita le plus les esprits fut celle de savoir par qui et comment serait exercée la justice nationale. Dès le lendemain du 10, de pathétiques élans de générosité étaient venus honorer la victoire du peuple : on avait vu dans l'Assemblée les tribunes s'attendrir au spectacle de plusieurs Suisses arrachés à la mort, et, dans l'effusion de leur reconnaissance, levant les mains au ciel pour se donner, par un serment solennel, au génie de la Liberté, au dieu de la France². Mais ce jour-là même des voix sévères avaient retenti ; ce jour-là même, Lacroix avait demandé qu'une cour martiale fût formée pour juger les Suisses ; qu'on abandonnât le soin de la nommer à Santerre, et qu'elle fût tenue de « juger sans désespérer, » c'est-à-dire quand fumait encore le sang des citoyens morts dans le combat, c'est-à-dire quand n'étaient pas encore séchées les larmes de leurs épouses, de leurs mères. Et cette dure³ proposition avait été immédiatement adoptée. Mais quoi ! ces malheureux soldats, qui, victimes de la discipline militaire, n'avaient fait, après tout, qu'obéir, étaient-ils donc les seuls, étaient-ils les vrais coupables ? Et les auteurs, les conseillers, les fauteurs de la longue conspiration qui avait abouti à tant d'homicides, pouvaient-ils compter sur le scandale de l'impunité ? A cet égard, plusieurs députations de la Commune vinrent coup sur coup et dans un langage menaçant, interroger l'Assemblée et défier ses incertitudes. A son tour, Robespierre parut à la barre et demanda que les coupables fussent jugés souverai-

¹ *Mémoires de M. Hue*, à la suite du *Journal de Cléry*, note B.

² Voy. dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 34, la séance du 14 août, 7 heures du matin.

³ Qui croirait que M. Michelet, t. IV, p. 66 et 67, trouve ce conseil « violent en apparence, humain en réalité ? » Et le plus curieux, c'est qu'il en fait honneur à Danton, toujours par voie d'hypothèse : « Je serais porté à croire que Lacroix exprimait la pensée de Danton. »

nement en dernier ressort, par *des commissaires pris dans chaque section*¹. L'Assemblée décrète aussitôt en principe qu'une *cour populaire* sera appelée à juger les coupables selon le mode qu'indiquera la commission extraordinaire. Elle se prononça par l'organe de Brissot, cette commission, et ses conclusions furent qu'on fît nommer par les sections, non pas un nouveau tribunal criminel, mais seulement un nouveau jury.

Ainsi, l'on conservait le personnel des *juges*, de ceux qui sont chargés d'appliquer la peine. L'inexorable Commune protesta. « Comme magistrat du peuple, dit l'orateur d'une dernière députation envoyée par l'hôtel de ville, je vous annonce que ce soir, à minuit, le tocsin sonnera. Le peuple est las de n'être point vengé. Craignez qu'il ne se fasse justice lui-même². »

C'était trop menacer : l'orgueil de l'Assemblée eut un moment de révolte contre la tyrannie étalée dans ces avertissements fastueux et sinistres ; Choudieu, tout ardent jacobin qu'il était, s'écria noblement : « Je veux qu'on éclaire le peuple et non qu'on le flatte. » Thuriot, après avoir signalé le danger d'asservir la justice aux impulsions de la vengeance, prononça ces belles paroles : « La Révolution n'est pas seulement pour la France, nous en sommes comptables à l'humanité.... J'aime la Révolution ; mais si pour l'assurer il fallait un crime, j'aimerais mieux me poignarder³. » La résistance de l'Assemblée dura peu cependant. Une députation des citoyens nommés pour former le jury venait d'entrer, et l'orateur, d'une voix glacée, avait proféré ces mots, dont le vague épouvanta : « Vous paraissez être dans les ténèbres sur ce qui se passe à Paris⁴. »

¹ *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 80.

² *Ibid.*, p. 91.

³ *Ibid.*, p. 92.

⁴ *Ibid.*, p. 93.

Le nouveau tribunal criminel fut donc formé. Les huit juges élus par les sections étaient Osselin, Mathieu, Pépin, Lavaux, Dubail, Daubigny, et ce Cofinhal, une des futures célébrités du tribunal révolutionnaire. Les jurés furent Blandin, Leroi, Boileau, Lohier, Loiseau, Perdrix et Caillères de Létang. Il y eut deux accusateurs publics, Lullier et Réal¹. Robespierre avait été nommé juge, il formula son refus en ces termes : « Je ne pourrais être le juge de ceux dont j'ai été l'adversaire, et j'ai dû me souvenir que, s'ils étaient les ennemis de la patrie, ils s'étaient aussi déclarés les miens². »

Rien de plus solennel que la manière dont se fit l'installation du tribunal criminel du 40 août. Les membres, avant d'entrer en fonctions, durent tous se présenter un à un sur une estrade élevée, et là, s'adressant à la foule, chacun d'eux disait : « Peuple, je suis un tel, de telle section, demeurant en tel endroit, exerçant telle profession. Avez-vous quelque reproche à me faire ? Jugez-moi, avant que j'aie le droit de juger les autres³. »

Le jour même où ce tribunal fut installé, Danton, comme ministre de la justice, adressait à tous les tribunaux, sur la marche qu'ils avaient désormais à suivre, une lettre d'une éloquence à la fois élevée et forte. Sans se poser en partisan de la loi agraire, il y assignait pour but au progrès des sociétés humaines l'égalité de droit et de bonheur ; il y reprochait à ses prédécesseurs d'avoir recommandé l'intolérance à l'égard des croyances politiques qui ne parlent qu'à la raison, et d'avoir prêché la tolérance à l'égard de ce fanatisme religieux qui ne tombe que dans les âmes

¹ Georges Duval, *Souvenirs de la Terreur*, t. II, ch. xx, p. 483.

² *Moniteur* du 48 août 1792.

³ Bulletin du tribunal du 40 août, n° 5, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, — 493. British Museum.

serviles et, comme l'eau, ne gagne que les parties basses. Il prononçait ce grand mot : « *Il n'y a que tout ce qui était peuple qui pût aimer la Révolution.* » Puis, après avoir fait, en une forme de style empruntée à la fougueuse manière d'Isnard, l'histoire des trahisons de la Cour; après avoir rappelé avec indignation comment la première décharge des Suisses était venue interrompre de fraternels embrassements, et, avec dédain, comment Louis XVI avait, fuyant son château, abandonné sa propre cause, le ministre terminait par ces sommations, d'un caractère si nouveau, adressées à tous les juges de France : « Jurez l'égalité; félicitez l'Assemblée nationale de ses décrets libérateurs; tournez contre les traîtres, contre les ennemis de la patrie et du bonheur public, le glaive de la loi, qu'on avait voulu diriger dans vos mains contre les apôtres de la liberté. Que la justice des tribunaux commence, et la justice du peuple cessera¹. »

Comme Danton *n'écrivait jamais*², il est probable que, pour cette circulaire, il avait emprunté soit la plume de Fabre soit celle de Camille.

Le tribunal criminel du 10 août entra aussitôt en fonctions. De Laporte, intendant de la liste civile; d'Angremont, maître de langues de la reine; un certain Salomon, convaincu d'avoir fabriqué de faux assignats dans la prison de la Force³, et enfin le journaliste Durozoy, furent successivement condamnés à mort.

L'échafaud avait été dressé sur la place du Carrousel, et l'on avait fait sortir de la prison de la Conciergerie, pour exécuter les condamnés, les trois frères Samson, arrêtés eux-mêmes précédemment, par ordre de la Com-

¹ Voy. le texte de cette lettre reproduite *in extenso* dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 294-301.

² C'est ce que nous apprend Garat dans ses *Mémoires*.

³ *Bulletin du tribunal criminel du 10 août*, n° 1.

mune, comme ayant dû pendre les patriotes au profit de la Cour, si la Cour l'eût emporté¹.

De Laporte et Durozoy moururent avec courage.

Le dernier avait reçu dans son cachot, la veille de son exécution, une lettre de femme qui ne contenait que ces quelques lignes : « Mon ami, préparez-vous à la mort. Vous êtes condamné, et demain.... Je m'arrache l'âme, mais vous savez ce que je vous ai promis. Adieu. » Le malheureux baisa cette lettre plusieurs fois. « Hélas ! dit-il, elle en souffrira plus que moi ! » Et il se mit à pleurer². Mais devant les juges toute sa fermeté lui revint. Il entendit son arrêt sans changer de visage, et en sortant du tribunal il fit passer au président une lettre qui ne contenait que ces mots : « *Un royaliste tel que moi devait mourir un jour de saint Louis*³. »

Vint ensuite l'exécution de Vimal, de l'abbé Sauvade et du libraire Guillot. Une circonstance épouvantable marqua cette exécution, faite à la lueur des flambeaux. Au moment même où le bourreau, tenant à la main la tête d'un des suppliciés, la montrait au peuple, il fut tellement saisi d'horreur, qu'il tomba mort sur la place⁴.

Ces premiers coups, frappés l'un après l'autre, semblaient annoncer une rigueur inexorable. Mais le tribunal du 10 août se relâcha soudain de sa sévérité, à ce point que Dossonville fut acquitté, « attendu qu'il était convaincu d'avoir trempé dans le complot du 10, consistant à allumer la guerre civile, *mais qu'il ne l'avait pas fait à dessein de nuire.* » Quelque singulière que fût la forme de ces considérants, l'auditoire se

¹ Georges Duval, *Souvenirs de la Terreur*, t. II, p. 491.

² Jourgniac de Saint-Méard, *Mon agonie de trente-huit heures*, dans les *Mémoires sur les journées de septembre*, p. 16.

³ *Bulletin du tribunal criminel du 10 août*, n° 3.

⁴ *Moniteur*, compte rendu de l'exécution du 27 août 1792.

mit à applaudir vivement, à la grande stupéfaction de l'accusé, qui s'attendait si bien à mourir, que, pendant la délibération, ayant demandé à boire un verre de vin, il dit à celui qui le lui présenta : « Ah ! monsieur, ce verre de vin est le dernier que je boirai de ma vie¹. »

Le vieux d'Affry, commandant des Suisses, fut aussi mis hors de cause. Il s'était abstenu dans la journée du 10, et ce fut avec un véritable transport de joie que le peuple accueillit cet acquittement².

Pendant ce temps, une commission, composée de membres de l'Assemblée et de membres de la Commune, procédait à l'inventaire des papiers de la liste civile, et le résultat de ses découvertes, sur-le-champ publié, montrait combien étaient réelles les trahisons depuis si longtemps imputées à la Cour. Les documents accusateurs qu'au nom de la commission de recherches, Gohier lut à la tribune, ou qui furent produits les jours suivants, étaient :

1° Une lettre des princes à Louis XVI, prouvant que ce dernier connivait sous main avec ses frères et les émigrés, au moment même où, dans ses proclamations, il invoquait contre leur résistance l'intérêt de la patrie, les liens de la famille et les lois de l'honneur ;

2° Des mémoires d'imprimeur contenant une longue nomenclature des libelles imprimés, aux frais de la liste civile, non-seulement contre les Jacobins, mais contre l'Assemblée nationale ;

3° Une lettre adressée de Milan, le 27 avril, au secrétaire de l'intendant de la liste civile, dans laquelle on se félicitait de ce qu'en déclarant la guerre au roi de Bohême et de Hongrie, les *imbéciles législateurs*

¹ Bulletin du tribunal criminel du 10 août, n° 4.

² *Ibid.*, n° 5.

avaient donné dans le panneau et s'étaient mis la corde au cou. La lettre, trouvée dans les papiers du roi, se terminait ainsi : *Guerre aux assignats; la banqueroute commencera par là. On rétablira le clergé, les parlements.... Tant pis pour ceux qui ont acheté les biens du clergé!*

4° Une note spécifiant, de la part de la minorité constitutionnelle de l'Assemblée, le dessein secret de suivre le roi, dans le cas où il se déterminerait à quitter Paris pour ne pas dépasser la limite prescrite par la Constitution;

5° Plusieurs pièces constatant que Louis XVI avait continué de solder ses anciens gardes du corps, et que, le 6 du mois d'août 1792, Septeuil, trésorier de la liste civile, avait payé, sur un bon du roi, les dépenses des princes émigrés¹.

Il est aisé de concevoir à quel degré de fureur les passions révolutionnaires durent être portées par la publication de ces documents, envoyés d'une manière officielle aux départements et aux soldats, lus par ordre du gouvernement à la tête de chaque compagnie et dans toutes les chambrées, dénoncés dans tous les journaux, commentés dans toutes les tavernes, hurlés dans tous les carrefours!

L'Assemblée elle-même, qui aurait tant voulu que la modération lui fût permise, se sentit entraînée sur la pente de l'indignation publique. Et comment, au milieu de l'ébullition générale, serait-elle restée silencieuse, immobile, glacée, lorsque précisément lui arrivait la nouvelle que Lafayette se préparait à marcher sur Paris; qu'il venait de faire arrêter à Sedan les trois commissaires envoyés à l'armée du Nord, Kersaint,

¹ Voy. le rapport de Gohier, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 96 et 97, et les comptes rendus officiels des séances des 45, 46 et 47 août 1792.

Péraldi et Antonelle; qu'Arthur Dillon, un de ses lieutenants, était décidé à le suivre; que Luckner lui avait écrit: « Comptez sur moi, » et disait à ses soldats: « Mes camarades, il est survenu un accident; mon ami Lafayette a fait arrêter les commissaires, et il a bien fait¹. » Il fallait que l'Assemblée fît acte de vigueur, ou consentît à périr.

Déjà, le 15, elle avait décrété que Louis XVI, la famille royale, les femmes des émigrés, leurs enfants, seraient les otages de la nation contre les invasions ennemies; déjà elle avait mis en accusation Barnave, Alexandre Lameth, Duportail, Duport-Dutertre, Tarbé, Montmorin, Bertrand de Moleville; le 18, elle fulmina contre Lafayette. Le département des Ardennes est déclaré en hostilité avec la loi; tous les fonctionnaires de Sedan sont rendus responsables de la sûreté des trois commissaires arrêtés; ordre est donné de mettre la main sur les principaux administrateurs de cette ville, et trois nouveaux commissaires, Quinette, Gaudin, Isnard, partent avec pouvoir de requérir partout, soit les citoyens, soit les soldats².

Lafayette essaya, mais en vain, d'ébranler ses troupes. Averti de son impuissance par ces cris, les seuls qui répondirent à ses exhortations militaires: Vive la nation! vive l'Assemblée nationale! vive la liberté et l'égalité! il ne lui restait plus d'autre parti que de fuir. Dans la nuit du 19, accompagné de Bureau de Puzy, Latour-Maubourg, Alexandre Lameth et Gouvion, tous officiers feuillants, il quitta précipitamment son armée. Traverser inconnu les postes ennemis et gagner la Hollande, tel était son espoir³. Libre, qu'eût-il fait?

¹ *Fastes de la Révolution, par Marrast et Dupont*, p. 338.

² *Ibid.*

³ Toulangeon.

Peut-être se serait-il laissé aller à tirer l'épée.... et contre qui? Heureusement pour son honneur, il fut reconnu aux avant-postes autrichiens et arrêté. On sait le reste. Transféré de prison en prison, il finit par être jeté dans les cachots d'Olmütz, où sa gloire demeura enveloppée et préservée dans son infortune.

Dumouriez était alors au camp de Maulde, à la tête de vingt-trois bataillons et de cinq escadrons seulement; il s'occupait à discipliner sa petite armée¹, en attendant que les circonstances vinssent ouvrir un champ plus large à sa fortune militaire et à son génie. Auprès de lui se trouvait un pauvre paralytique, auquel il s'était attaché, à cause de ses douces manières, de ses vertus domestiques², et d'un air de sensibilité que son histoire, du reste, ne démentait pas. Car, s'il était perclus des deux jambes, c'était pour s'être égaré, jeune encore, dans une visite nocturne à une femme qu'il aimait, et s'être enfoncé jusqu'au milieu du corps dans un terrain marécageux d'où il ne parvint à se tirer qu'après de longs efforts³. Ce martyr de l'amour, c'était Couthon. Ami dévoué, Couthon agissait de son mieux sur l'esprit des commissaires de l'Assemblée pour faire nommer Dumouriez au commandement général des deux armées qui couvraient la frontière, lorsque cette nomination arriva soudain, apportée de Paris par un courrier⁴. L'intention de Dumouriez était d'ouvrir la campagne en Belgique. Mais l'Alsacien Westermann, envoyé au camp de Lafayette et accouru de Sedan en toute hâte, venant annoncer qu'il s'agissait, non plus de tenter, mais de repousser une invasion; que l'ennemi foulait déjà notre sol; que, de ce côté, l'armée se

¹ *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. V, ch. iv, p. 363 et 364.

² *Ibid.*, ch. v, p. 370.

³ *Ibid.*, note des éditeurs.

⁴ *Ibid.*, p. 373.

montrait au désespoir et prête à se débânder; qu'il n'y avait pas enfin un moment à perdre, Dumouriez prit la route de Sedan, où bientôt nous le retrouverons.

Cependant, que faisait l'Assemblée? Décret transportant à Cayenne tout prêtre non assermenté qui, dans un délai de quinze jours, ne serait pas sorti du territoire français; décret ordonnant la séquestration de tous les biens des émigrés; décret appelant tous les citoyens de chaque section, sans distinction aucune, dans les rangs de la garde nationale, et donnant à cette milice une organisation révolutionnaire¹; voilà quelles vives mesures l'Assemblée était en train de prendre, lorsqu'on apprit que la ville de Longwy, investie le 20 par le duc de Brunswick et le général Clairfayt, venait de se rendre.

Les bourgeois de cette ville, saisis d'effroi à la vue d'un bombardement, avaient sommé le commandant Lavergne de capituler, et celui-ci, complice caché de l'émigration, s'était empressé d'ouvrir les portes, quoique la place fût défendue par une garnison de deux mille hommes, et n'eût encore subi ni brèche ni assaut.

La trahison parut manifeste. Dans les papiers de Lavergne, on trouva une lettre signée Allebrade, qu'on lui adressait du camp ennemi, et qui contenait ces exhortations dégradantes : « Tu ne balanceras pas sans doute entre le parti de servir la cause du roi, ou d'être le stipendié de Pétion. Tu sais que ta femme est désolée, qu'elle t'a écrit plusieurs fois.... Je suis chargé, de la part du roi et du duc de Brunswick, de te déclarer que ton zèle ne restera pas sans récompense, etc.².... »

Mais l'indignation de l'Assemblée n'avait pas attendu, pour éclater, la découverte de ce document accusateur.

¹ *Fastes de la Révolution, par Marrast et Dupont*, p. 339.

² Rapport de Guadet à l'Assemblée sur la reddition de Longwy, dans la séance du 31 août 1792.

Pour un soldat, pour un Français, n'était-ce pas déjà trahir que de se laisser vaincre sans combat? L'Assemblée publia cette proclamation lacédémonienne :

« Citoyens, la place de Longwy vient d'être rendue ou livrée! Les ennemis s'avancent. Peut-être se flattent-ils de trouver partout des lâches ou des traîtres : ils se trompent.... La patrie vous appelle, partez¹. »

En même temps, elle décrétait ce qui suit :

« Tout citoyen qui, dans une ville assiégée, parlera de se rendre, sera puni de mort². »

Et le sentiment exprimé par ce décret sublime était si général, que lorsque, dans la séance du 29 août, on vint lire un rapport des officiers, sous-officiers et soldats du troisième bataillon des Ardennes, où l'exposé des causes qui réduisaient à l'impuissance les défenseurs de Longwy aboutissait à cette question : « Que pouvaient-ils faire? » plusieurs voix répondirent spontanément : « Mourir³! »

On décida :

Que la ville de Longwy serait rasée ;

Que ses habitants seraient, pendant dix ans, privés du droit de citoyens français ;

Que les commandants des places assiégées pourraient désormais faire démolir la maison de quiconque parlerait de se rendre pour éviter le bombardement ;

Que ceux qui ne marcheraient pas à l'ennemi seraient obligés de remettre leur fusil aux citoyens en route pour la frontière⁴.

Une nouvelle levée de trente mille hommes compléta la série de ces mesures, vraiment dignes du génie de la liberté, qui les inspirait.

¹ *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 126 et 127.

² *Ibid.*, p. 126.

³ *Ibid.*, t. XVII, p. 448.

⁴ *Fastes de la Révolution*, par Marrast et Dupont, p. 340.

Ce qu'il ne faut pas oublier, c'est qu'au milieu de tant d'agitations, de luttes, de périls et de colères, la France ne cessa pas un instant d'être la nation des belles et fortes idées, la nation pensive. Car, tandis qu'elle confiait le salut public à l'exécution de lois que Sparte n'aurait pas désavouées, l'Assemblée, sur la motion d'Aubert-Dubayet, décrétait le divorce, comme premier pas vers l'égalité de l'homme et de la femme¹; et, donnant notre pays pour patrie à une pléiade de grandes intelligences ou de grands cœurs dont s'honorait alors l'humanité, elle décernait le titre de citoyens français à Priestley, Payne, Bentham, Wilberforce, Clarkson, Mackintosh, David-Williams, Gorani, Anacharsis Clootz, Compre, Corneille Paw, Pestalozzi, Washington, Hamilton, Maddisson, Klopstock, Gilleers, Kosciusko².

Ainsi, pendant que les rois essayaient d'ameuter l'univers contre la Révolution française, elle se montrait, au sein des éclairs, professant avec d'inconcevables alternatives de calme et de passion, le culte de ces trois choses qui sont tout l'homme : la pensée, le sentiment, l'action !

Le 27 août, Paris prit le deuil. Ce jour-là, ce fut la fête des morts. Elle eut Sergent pour ordonnateur et M. J. Chénier pour poète. Cette fois encore, la musique était de Gossec. On ne vit jamais rien de plus effrayant et de plus sombre. Le sarcophage des victimes du 10 août traîné lentement à travers la ville par des bœufs, à la manière antique ; la longue procession des orphelines et des veuves en robe blanche avec ceinture noire ; le cavalier qui agitait dans les airs, écrite sur un drapeau, une liste de massacres ; les mânes des citoyens immolés à Nancy, à Nîmes, à Montauban, à Avignon, à la Cha-

¹ *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 158.

² *Fastes de la Révolution*, p. 340.

pelle, à Carpentras, au champ de Mars, évoqués tous à la fois et comme invités aux funérailles des martyrs de la veille ; le glaive porté par la statue de la loi ; les nuages de parfums autour des cercueils ; les cris rauques des hommes à piques, les lamentations des femmes¹... , tout cela n'était que trop de nature à précipiter le peuple dans les voies de la fureur. Le choix même de l'emplacement y contribuait. Car cet emplacement, c'était le jardin des Tuileries, avec ses arbres déchirés par les balles, ses parterres flétris, ses fleurs brisées sur leurs tiges, ses statues de marbre coiffées du bonnet rouge. Et le colossal obélisque sur lequel on lisait cette inscription, si frappante par son laconisme : *Silence ! Ils reposent !* où s'élevait-il ? Sur le grand bassin, c'est-à-dire entre ce palais dont les dalles portaient encore la trace du sang, et cette place du Carrousel où, quelques jours auparavant, la peine de mort avait tué le bourreau !

Pour comble, il arriva que des royalistes osèrent, en dépouillant de leurs draperies, pendant la nuit, les statues de la Liberté et de la Loi, insulter à la douleur publique². A quelles mesures, après cela, ne pouvait-on pas s'attendre ? Le lendemain, Danton, dans la séance du soir, se présente à l'Assemblée et dit :

« C'est par une convulsion que nous avons renversé le despotisme : ce n'est que par une grande convulsion nationale que nous ferons rétrograder les despotes.... On a fermé les portes de la capitale, on a eu raison ; il était important de se saisir des traîtres ; mais y en eût-il trente mille, il faut qu'ils soient arrêtés demain.... Nous vous demandons de nous autoriser à faire des visites domiciliaires. Il doit y avoir dans Paris quatre-vingt mille fusils en état.... Tout appartient à la patrie, quand la patrie est en danger. »

¹ Voy. pour les détails les *Révolutions de Paris*, n° CLXIV.

² *Ibid.*

Et aussitôt l'Assemblée décrète les mesures demandées par Danton¹.

A la Commune de fixer le moment où les visites domiciliaires seraient opérées : elle choisit la nuit, celle du 29 au 30 ; et le 29, dès six heures du soir, Paris, aux rayons du soleil couchant, apparut tout à coup plein de solitude et de silence. Personne dans les rues, personne dans les promenades ; les boutiques fermées ; aux barrières, pour les gardes, des Marseillais ; sur la rivière, tous les batelets et jusqu'aux bateaux des blanchisseuses remplis d'hommes armés ; au haut et au bas des escaliers qui descendent à la Seine, sur les berges, le long de chaque quai, des sentinelles....

La terreur qu'éprouvèrent les royalistes fut immense, et deux d'entre eux, qui se cachaient alors dans Paris, ont légué à l'histoire le souvenir de leurs impressions². Les fantômes de la Saint-Barthélemy venaient de se dresser devant quiconque se sentait suspect. Les uns couraient demander refuge à un ami, qui, tremblant pour lui-même, n'osait les accueillir ; les autres allaient s'enterrer dans quelque cabaret des faubourgs, ou se blottir dans des alcôves de prostituée. Il y en eut qui, cherchant asile au fond des hôpitaux et de leurs dortoirs, imaginèrent de s'y coucher à côté des malades³.

Quelques-uns néanmoins déployèrent du sang-froid, témoin le procureur Séron, qu'on arrêta se montrant en robe de chambre à sa croisée et y jouant de la flûte⁴.

Il était une heure du matin, lorsque les visites domiciliaires commencèrent. Des patrouilles de gens à piques,

¹ *Fastes de la Révolution*, p. 340.

² Peltier et Georges Duval. Voy. le récit du premier reproduit dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 215-216, et celui du second, t. II des *Souvenirs de la Terreur*, p. 194-200.

³ *Souvenirs de la Terreur*, t. II, p. 195.

Ibid., p. 196.

de soixante hommes chacune, étaient dans chaque rue. Aux angles de tous les carrefours, des groupes de sentinelles arrêtaient l'imprudent qui s'aventurait dans la ville. Les maisons soupçonnées, celles des signataires de la pétition des vingt mille, furent fouillées avec une curiosité farouche et désintéressée ; on n'y cherchait pas de l'or, mais du fer. Peu de jours avant, une fouille ayant été faite, par ordre de la municipalité, chez Beaumarchais, signalé comme ayant dans sa maison un amas caché de fusils, il écrivait à sa fille, dans le récit de ce qui s'était passé : « Samedi 14, vers huit heures du matin, un homme est venu m'avertir que les femmes du port Saint-Paul allaient amener tout le peuple.... Après sept heures de la plus sévère recherche, la foule s'est écoulée aux ordres de je ne sais quel chef. Mais pas un binet de perdu ! Une femme, au jardin, a cueilli une giroflée : elle l'a payée de vingt soufflets ; on voulait la baigner dans le bassin des peupliers¹. »

Deux mille fusils, voilà tout ce que produisirent les visites domiciliaires².

Quant aux personnes arrêtées — et elles étaient au nombre d'environ trois mille — on les conduisit aux sections..., en général pour la forme ; car la plupart furent relâchées le lendemain. Parmi les prisonniers se trouva le père Lenfant, confesseur du roi³.

Quoique la mesure des visites domiciliaires eût été décrétée par l'Assemblée elle-même, elle s'étonna et s' alarma de la vigueur avec laquelle la Commune y avait procédé. Aussi bien, depuis le 10 août, l'hôtel de ville avait déployé une intelligence révolutionnaire et une puissance d'action dont les anciens dominateurs

¹ Extrait d'une lettre de Beaumarchais à sa fille, dans les *Mémoires sur les prisons*, t. I, p. 182. Collection Berville et Barrière.

² *Fastes de la Révolution*, p. 240.

³ *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 216.

prenaient ombrage. Que cette puissance ne se fût pas toujours renfermée dans les bornes de la légalité stricte, régime des temps calmes, c'est certain. Née d'un orage, c'était un orage qu'elle avait reçu mission de gouverner. Nul doute qu'il n'y eût flagrant péril et violence extrême à faire afficher, par exemple, aux portes de chaque prison, les noms des prisonniers, à faire dresser la liste des électeurs aristocrates de tel ou tel quartier, à menacer de mort les vendeurs d'argent. Mais il ne faut pas croire, comme l'ont avancé sans preuves quelques historiens, que Paris fût ainsi tombé sous la dictature sans frein du premier venu, et que le rétablissement de l'ordre public n'entrât pour rien dans les préoccupations de la nouvelle Commune. Elle déployait certes autant de sagesse qu'elle avait montré d'énergie, lorsqu'elle décrétait en quelque sorte le respect des propriétés particulières; lorsqu'elle protégeait les domiciles des artistes logés au Louvre, que le peuple prenait pour des courtisans; lorsqu'elle invitait les citoyens à ne point tirer des coups de fusil dans Paris; lorsqu'elle ordonnait que la ville fût illuminée toute la nuit, jusqu'à invitation contraire¹; lorsqu'elle recommandait l'exécution du décret de suppression des costumes ecclésiastiques, attendu que, « mal vus du peuple, *ils pouvaient exposer à quelques insultes ceux qui les portaient*². » Les premières lignes de l'arrêté qui prescrit, sur ce point, l'obéissance à la loi, sont remarquables: « L'assemblée générale de la Commune, considérant que *le premier de ses soins est de rétablir l'ordre public*³, etc... »

Il est juste aussi d'ajouter que, si elle fut terrible à l'égard des royalistes, et, à l'égard des fabricateurs de

¹ *Ibid.*, p. 138.

² Arrêté du 12 août 1792.

³ M. Michelet, grand détracteur de la Commune du 10 août, ne dit pas un mot de tout cela. Voy. son livre, t. IV, ch. III.

faux assignats, inexorable, cela ne l'empêcha point de prendre certaines mesures que commandaient l'humanité et l'équité, témoin la commission qu'elle nomma pour surveiller les soins à donner aux blessés du 10 août, et celle qu'elle institua pour visiter les prisons et recueillir tous les renseignements *propres à assurer la justification de l'innocence*¹.

Mais l'Assemblée, jalouse d'un pouvoir qui menaçait d'éclipser le sien, se sentait naturellement disposée, et à grossir les fautes ou les violences de la Commune, et à fermer les yeux sur l'importance de ses services. Pour neutraliser son influence, elle avait déjà dès le 11 ordonné la reconstitution du département par voie d'élection, et il s'était engagé, sur ce terrain, entre les deux autorités rivales, une lutte qui n'était pas encore close d'une manière définitive, lorsque survinrent deux faits dont l'Assemblée s'empara en toute hâte.

Au nombre des amis de la Gironde, et, plus particulièrement, de Brissot, figurait Girey-Dupré, esprit plein de séve, cœur intrépide. Irrité, comme tous ceux de son parti, de l'ascendant de l'hôtel de ville, il se répandit, dans *le Patriote français*, en attaques qui se trouvèrent dépasser la limite de la justice. « La Commune, disait-il dans son numéro du 28 août, a arrêté de faire des visites domiciliaires, pour forcer les citoyens à donner leurs fusils ou à marcher. »

Cette imputation avait un caractère doublement répréhensible. D'abord, il n'était pas vrai que les visites domiciliaires eussent été décrétées par la Commune, elles l'avaient été par l'Assemblée; ensuite, il n'était pas vrai que la mesure eût pour objet de forcer « les citoyens » à donner leurs fusils ou à marcher; et une

¹ Voy. le texte de cet arrêté, dont M. Michelet ne parle pas, dans *l'Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 489.

pareille erreur dans un pareil moment, si elle se fût accréditée, pouvait, en faisant croire au désarmement général de la population, créer un véritable danger public¹.

La Commune prit aussitôt l'arrêté suivant :

« Le Conseil général arrête que l'éditeur du *Patriote Français* sera mandé à la barre demain à 11 heures, pour s'expliquer sur une imposture qu'il a imprimée dans sa feuille sur le compte du Conseil général de la Commune.

« HUGUENIN, Président ;

« MÉHÉE, Secrétaire². »

Girey-Dupré avait derrière lui l'Assemblée; il savait que les Girondins ne l'abandonneraient pas; c'était, d'ailleurs, un homme de courage : il répondit, par une lettre très-noble, très-agressive : « Vous m'avez mandé à la barre; je ne m'y rends pas, parce que vous n'aviez pas le droit de m'y mander.... Si vous vous croyez insultés ou calomniés, il est des tribunaux où je vous attends. Si vous avez voulu essayer votre pouvoir contre les écrivains patriotes, et détourner, en les effrayant, la vérité qu'ils doivent dire au peuple, et qu'ils lui *diront*, vous avez mal choisi l'objet de cette épreuve. Je suis fermement résolu à défendre jusqu'à la mort la liberté individuelle et la liberté de la presse que vous attaquez, les droits de l'homme auxquels vous attendez, les droits du peuple que vous usurpez. » Il finissait en sommant la Commune de motiver l'objet de sa plainte, se déclarant prêt, soit à soutenir la vérité, s'il l'avait

¹ M. Michelet, dans sa partialité systématique pour la Gironde, passe tout cela sous silence, et se borne à dire : « Non contente de fouler aux pieds toute liberté individuelle, la Commune *poursuivit* Girey-Dupré *pour un article de journal!* » T. IV, p. 404.

² Extrait du registre des délibérations de la Commune, 28 août, l'an iv de la liberté et le 1^{er} de l'égalité.

dite, soit à rétracter une erreur, si elle lui était échappée¹. »

Précisément, il arriva que, le lendemain de cette correspondance, un officier municipal², chargé d'apposer les scellés dans les maisons suspectes, fut averti de se transporter chez M. Pont-Labbé, qui avait son appartement au Garde-Meuble. Il s'y rendit, et ayant trouvé dans le Garde-Meuble un petit canon d'argent, appelé canon de Siam, dont l'enlèvement par la multitude lui fut signalé comme fort à craindre, il le fit prendre et déposer à la section du Louvre³.

Tels furent les deux faits qui servirent de prétexte à l'Assemblée pour essayer de briser la Commune; et il fallait absolument que cette insupportable tyrannie dont on faisait tant de bruit ne fût pas tout à fait ce qu'on disait, puisque, malgré le vif désir que l'Assemblée avait de la prouver, elle n'en put fournir que ces deux preuves. Les Girondins crièrent à la violation de toutes les règles, parce qu'un officier municipal, dans un moment où le peuple était déchaîné, avait pris sur lui de mettre en sûreté un objet appartenant à la nation! Ils crièrent à la violation de la liberté individuelle, à propos de Girey-Dupré, — non pas *arrêté*, mais *mandé* pour donner des explications nécessaires, — eux qui venaient de voter la violation du domicile de plusieurs milliers de citoyens, eux qui ne trouvaient rien à redire à l'arrestation de tant de suspects, pris, dans une seule nuit, comme en un coup de filet!

Et telle est la force de l'esprit de corps, que les Gi-

¹ *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 453.

² Et non pas « un *quidam* se disant membre de la Commune, » comme l'écrivit M. Michelet, t. IV de son *Histoire de la Révolution*, p. 402.

³ A la section du Louvre et non pas « *chez lui*, » comme dit M. Michelet, t. IV, p. 403. — Voy. la déclaration de l'officier municipal devant l'Assemblée, séance du soir, 30 août 1792.

rondins rencontrèrent ici dans plusieurs de leurs collègues, en dehors même de leur parti, de véhéments auxiliaires. Dans la séance du 30, où fut lue la lettre de Girey-Dupré, Choudieu attaqua vivement la Commune; et Cambon déclara que, si ses membres ne pouvaient représenter les pouvoirs qu'ils tenaient du peuple, ils étaient des usurpateurs. Roland, de son côté, venait d'annoncer que, si on ne mettait fin au système de désorganisation entretenu par la Commune, il ne répondait pas de l'approvisionnement de Paris. Gensonné se plaignit de l'investissement de l'hôtel de la Guerre; Grangeneuve demanda que l'ancienne municipalité reprît ses fonctions; et enfin, sur un rapport de Guadet, l'Assemblée décréta l'élection d'une municipalité nouvelle¹.

Seulement, par une contradiction fort étrange, on ne frappait celle dont on ne voulait plus, qu'en déclarant qu'elle avait bien mérité de la patrie.

Le même jour, dans la séance du soir, l'officier municipal qui avait enlevé le canon du Garde-Meuble comparaisait à la barre. Il expliqua sa conduite en termes à la fois si fermes, si respectueux et si décisifs, que Bazire demanda à l'Assemblée de lui témoigner solennellement sa satisfaction. Mais Lacroix et Grangeneuve insistant pour de tout autres conclusions, l'Assemblée se décida à renvoyer l'affaire à l'examen du comité de surveillance. Puis, sans désespérer, et sur le rapport de Vergniaud, elle annula le mandat d'amener lancé contre Girey-Dupré, comme attentatoire à la liberté individuelle et à la liberté de la presse².

A ce dernier décret avait été ajoutée une clause qui enjoignait à la Commune « de se renfermer, à l'égard

¹ Séance du 30 août 1792.

² Voy. le texte de ce décret dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 163.

des mandats d'amener et d'arrêt, dans les bornes prescrites par la loi sur la police générale et sur la sûreté de l'État. » Charlier demanda le renvoi à la commission extraordinaire, pour simple explication de la partie relative aux mandats d'amener. Vergniaud fit observer alors, bien sûr que rien n'était plus propre à irriter l'orgueil de l'Assemblée, que Huguenin, président de la Commune, avait été mandé à la barre et n'avait point obéi. « Mais, dit aussitôt un ami de Danton, Thuriot, cet ordre n'est peut-être point parvenu à la Commune, et il pourrait avoir des inconvénients dangereux. » A quoi Marbot répliqua par ces fières et dures paroles : « Je demande qu'un membre de l'Assemblée qui a peur d'un représentant de la Commune de Paris, laisse faire ceux qui ont du cœur¹. »

Les passions étaient vivement excitées, et, sur la motion de Larivière, on venait de décider que Huguenin, qui d'abord n'avait été que *mandé* à la barre, y serait *amené* séance tenante, lorsque parut, conduite par Pétion, une députation de la Commune.

Tallien s'avance, et d'une voix ferme : « Législateurs, les représentants provisoires de la Commune ont été calomniés, ils viennent vous demander justice. » Il déclara ensuite :

Que la Commune avait reçu mandat de sauver la patrie, et qu'elle l'avait sauvée ;

Que ses actes étaient revêtus d'une grande sanction, celle du peuple ; que, par elle, les membres de l'Assemblée étaient « remontés à la hauteur d'un peuple libre ; »

Qu'elle n'avait donné aucun ordre contre la liberté des bons citoyens, et se faisait gloire d'avoir, pour le salut de l'État, arrêté les conspirateurs ;

¹ *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 464.

Que si l'administration, et notamment celle des subsistances, était désorganisée, il en fallait accuser les administrateurs, absents à l'heure du péril.

« Nous avons fait des visites domiciliaires, ajouta-t-il; qui nous les avait ordonnées? Vous ¹. »

Il y avait dans ce discours laconique et hautain une phrase qui alors ne fut pas remarquée, mais dont, plus tard, beaucoup d'historiens, royalistes ou non, se sont armés pour prétendre que les journées de septembre furent le résultat d'une préméditation infernale. Cette phrase, la voici : « Nous avons fait arrêter les prêtres perturbateurs; ils sont enfermés dans une maison particulière, et, sous peu de jours, le sol de la liberté sera purgé de leur présence ². » Mais les historiens auxquels cette *preuve* a paru si concluante, ont oublié que l'Assemblée à qui s'adressait Tallien, venait précisément de rendre un décret *prononçant la peine de la déportation contre tous les prêtres non assermentés* ³! Le mot de Tallien n'était donc pas « horriblement équivoque, » comme l'assure un écrivain moderne ⁴; il ne soulevait donc pas ce que ce même écrivain appelle « un coin du voile; » il ne prouvait donc pas « que les meneurs étaient décidés à garder la dictature, s'il le fallait, par un massacre ⁵. »

Après Tallien, Manuel, prenant la parole, fit remarquer combien il était contradictoire, de la part de l'Assemblée, de briser un pouvoir qu'elle reconnaissait avoir bien mérité de la patrie ⁶.

¹ *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 167.

² *Ibid.*

³ Décret rendu le 19 août 1792 et définitivement rédigé le 26.

⁴ M. Michelet, t. IV, p. 404, de son *Histoire de la Révolution*.

⁵ *Ibid.* — Au reste, nous aurons occasion bientôt de revenir sur ce point important.

⁶ *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 167.

La réponse du président fut d'une modération qui touchait à la faiblesse. Le fédéralisme, cet expédient, depuis si fatal aux Girondins, y perçait déjà dans ce cri, timidement hasardé : « Que dirait la France, si Paris, cette belle cité, voulait s'isoler du reste de l'empire¹? » Le président termina sa courte allocution en promettant que la pétition de la Commune serait examinée et en invitant les députés à la séance.

En cet instant trois citoyens ayant été admis à la barre, un d'eux demande qu'il soit permis au peuple, qui attendait à la porte, dit-il, de défilér dans la salle. Cette requête, motivée sur le désir de voir les représentants de la Commune et suivie de la promesse menaçante de mourir, au besoin, avec eux, parut une insulte à l'Assemblée. Plusieurs membres s'écrièrent que la députation ne courait aucun péril, et comme le pétitionnaire répondait à la proposition de Lacroix d'admettre seulement vingt personnes, que, dans ce cas, « le peuple n'était pas libre. » — « Sommes-nous libres, nous? » répliqua Lacroix indigné. Les pétitionnaires n'osent insister, ils se retirent. Il y eut un moment de silence et d'attente. Manuel était sorti, il rentre et annonce qu'au lieu où l'Assemblée pouvait croire qu'il y avait un attroupement, il n'a trouvé que « trois ou quatre très-coupables pétitionnaires, » dont il a sur-le-champ ordonné l'arrestation. A cette nouvelle, l'Assemblée se calme, le président remercie Manuel de son zèle, et la séance est suspendue².

Le 31 août, dans la séance du soir, Huguenin comparait à la barre, et s'excusait de n'avoir pas obéi plus tôt au décret qui l'y mandait, sur ce qu'il ne l'avait connu que par les papiers publics. Il fut admis

¹ *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 468.

² *Ibid.*, p. 469.

aux honneurs de la séance, mais on renvoya son explication à la commission extraordinaire¹.

D'épouvantables événements interrompirent cette lutte.

¹ *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 172 et 173.

CHAPITRE II.

SOUVIENS—TOI DE LA SAINT-BARTHÉLEMY !

Immensité de nos périls en septembre 1792. — Désespoir de Paris : le peuple tremble pour la liberté du monde. — Projets de fuite agités par le ministère, combattus par Danton. — Joie sacrilège des royalistes. — Acquittements scandaleux. — Révélations sinistres de Gorsas. — La trompette du jugement dernier sonnée en quelque sorte par les ministres eux-mêmes et les Girondins. — Une grande conspiration des prisons dénoncée du haut de l'échafaud. — Tableau des circonstances qui mirent Paris en délire. — Coup d'œil sur l'intérieur des prisons. — Les massacres ne furent point prémédités par la Commune. — Un discours de Robespierre à l'Hôtel de ville. — 2 septembre ; on apprend que l'ennemi est aux portes de Verdun. — Proclamation de la Commune. — Paris saisi de fureur. — Prudhomme chez Danton. — La Commune félicitée par l'Assemblée. — Harangues véhémentes de Vergniaud, de Danton. — Mesures de salut public. — Spontanéité de la fureur populaire. — Massacre à l'Abbaye. — L'abbé Sicard. — Mlle Cazotte. — Massacre aux Carmes. — Prodigieux élan de patriotisme. — Le comité de surveillance. — La Commune. — Servan à l'Hôtel de ville. — Robespierre et Billaud-Varenne le soir du 2 septembre. — Arrestation de Mme de Staël. — Commissaires envoyés à l'Abbaye par l'Assemblée. — Manuel à l'Abbaye. — Arrêté signé *Sergent et Panis*. — Le tribunal présidé par Maillard. — Scènes exécrables. — Les deux Anglais, à l'Abbaye. — Compte rendu des commissaires ; indifférence extraordinaire de l'Assemblée. — Enthousiasme militaire ; la Commune obligée de s'opposer au départ des ouvriers pour la frontière. — Alternatives de rage et de pitié. — Ceux qu'on acquitte portés en triomphe par les égorgeurs. — Meurtre de la princesse de Lamballe. — Le Temple menacé ; un ruban tricolore le protège. — Weber mis en liberté. — Prétendu supplice de la belle bouquetière. — Le meurtre ne fut pas salarié. — Dialogue caractéristique entre un prisonnier et un égorgeur. — Journiac de Saint-Méard devant Maillard. — Sur le verre de sang qu'on dit avoir été présenté à Mlle de Sombreuil ; origine de cette fable atroce. — Rôle de Pétion, de Brissot, de la presse girondine, de Roland, de l'Assemblée, de Robespierre, de Danton. — Serment de haine éternelle à la royauté. — Nouvelle de la reddition de Verdun ; mort héroïque de Beaurepaire. — Monstres pro-

duits par le règne du meurtre. — La Salpêtrière. — Bicêtre. — Circulaire où Marat fait la propagande de l'assassinat ; complicité de Danton dans cette horrible propagande. — Massacre des prisonniers d'Orléans. — Statistique sanglante. — Accouplement de l'héroïsme et de l'assassinat ; ce qui est sorti de cet accouplement abominable. — Combien les journées de septembre ont coûté cher à la France, à la Révolution, à la liberté. — Critique historique.

Ah ! lorsque ce cœur humain, qui contient le ciel et l'enfer, est tout à coup bouleversé dans ses abîmes, et que la tempête se fait dans l'homme, qui peut prévoir ce qu'il en sortira d'effroyable ou de sublime ? Qui peut marquer la limite où s'arrêtera le déchaînement des passions humaines, arrivées à leur plus haut degré d'intensité ? « Suffisamment intense, la glace brûlerait, » a dit Milton.

2 septembre 1792 ! Quels événements lui assignèrent une place dans nos annales, à cette date horrible ? Et d'où vient qu'aujourd'hui encore, à tant de superstitieux esprits, dans l'obscurité des nuits sans sommeil, la Révolution apparaît, comme la nonne sanglante de la légende, tenant un poignard à la main, et portant une immense tache rouge à la place du cœur ? Ne passons pas rapidement sur ce qui précéda : ce qui suivit serait incompréhensible !

Au mois de septembre 1792, la France se trouva dans une crise qu'aucun peuple ne connut jamais. Non, jamais nation ne se sentit mourir, avec une plus prodigieuse résolution de vivre.

Dumouriez, on l'a vu, était parti du camp de Maulde, pour se rendre à Sedan, où l'appelaient tous les périls. Il trouva, en arrivant, la situation désespérée. Vingt-trois mille hommes de troupes désorganisées, voilà tout ce qu'il avait à opposer à plus de quatre-vingt mille soldats aguerris, que menaient au combat un monarque puissant et deux grands capitaines. La cavalerie de

l'ennemi était quatre fois plus nombreuse que la nôtre. Luckner, avec à peu près vingt-cinq mille hommes, couvrait Metz qu'on avait négligé de mettre en état de défense ; il n'y avait donc à attendre aucun secours de ce côté. Et cependant, ce qu'il fallait défendre à tout prix, défendre sous peine de livrer Paris à l'épée, c'était la vaste étendue des plaines de la Champagne, c'était tout le pays ouvert qui s'étend entre la Marne et la Seine. La ville de Sedan, à la première attaque, devait inévitablement succomber ; Mézières n'était pas capable d'une plus longue résistance ; Verdun n'avait d'autre sûr rempart que l'héroïsme du commandant Beaulieu, et la récente reddition de Longwy remplissait les esprits de noirs présages¹.

Encore si la petite armée chargée de l'œuvre de salut avait été forte de son union ! Mais loin de là. Déchirée par les factions, elle flottait entre mille pensées contraires. Les soldats regardaient les officiers comme des traîtres, et se tenaient prêts à désobéir ; les officiers craignaient les soldats, et n'osaient rien ordonner. Les tendances contre-révolutionnaires des membres du département et des districts ajoutaient à ce désordre immense. Les commissaires de l'Assemblée avaient, par leur départ précipité, augmenté la confusion et l'alarme, à ce point que, d'après le témoignage formel de Dumouriez, « si le duc de Brunswick eût poussé seulement un corps de dix mille hommes sur Sedan, l'armée se serait dispersée dans les places ou aurait fui jusqu'à Paris². »

Il est vrai qu'en ce temps-là même, la Révolution levait, sur toute la surface de la France, ses formida-

¹ Tout ceci affirmé par l'homme le plus en état de bien connaître alors la situation militaire, c'est-à-dire par Dumouriez. Voy. ses *Mémoires*, t. II, liv. V, chap. VI, p. 385 et 386.

² *Ibid.*, chap. V, p. 382.

bles recrues ; il est vrai que les *volontaires de 92* allaient faire leur apparition dans l'histoire ; il est vrai que l'enthousiasme de la liberté transformait en soldats des enfants et des femmes. Dumouriez raconte avec attendrissement qu'au camp de Maulde, deux jeunes filles, l'une âgée de vingt-deux ans, l'autre de dix-sept, petites, délicates, bien élevées et modestes, suivaient les détachements français lorsqu'ils allaient au combat. Elles étaient très-braves, avaient autant de pudeur et de vertu que de courage, et les soldats les entouraient d'une amitié pleine de respect¹. Mais ce que les enrôlements volontaires enfanteraient de prodiges, on ne pouvait le savoir encore, et l'on n'attendait du côté de Paris que des « bataillons levés à la hâte, sans officiers, sans discipline, mal armés, ne sachant pas tirer un coup de fusil². »

Dans le camp ennemi, quelle différence ! Tout y respirait la certitude du triomphe. A l'exception du duc de Brunswick, dont de secrètes répugnances glaçaient l'ardeur³, les chefs de l'armée d'invasion se posaient déjà comme les exécuteurs prédestinés, inévitables, des vengeances de l'ancien monde. Lorsque le roi de Prusse, rejoignant à Trèves ses soldats, avait établi son quartier général au couvent des Chartreux, on avait remarqué⁴ avec quel orgueil il promena ses regards sur les nombreux combattants, l'artillerie redoutable et l'imposante cavalerie qui devaient faire justice des idées nouvelles. Cet orgueil menaçant, tout avait, depuis lors, concouru à le justifier. Après la reddition de Longwy, couronnée par la nouvelle de la fuite de Lafayette, la désorganisation complète des armées fran-

¹ *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. V, chap. II, p. 345.

² *Ibid.*, chap. VI, p. 386.

³ *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 443.

⁴ *Ibid.*, p. 435.

çaises ne fit plus l'objet d'un doute dans l'esprit des alliés, et le succès de l'invasion parut infaillible¹.

Tel était l'état des choses, quand Dumouriez vint, à Sedan, se montrer aux troupes. Prévenues de longue main contre lui, elles l'accueillirent fort mal. Il fut surtout frappé de l'air morne des cavaliers. Comme il passait devant une compagnie de grenadiers, il entendit un qui disait : « C'est ce b...e-là qui a fait déclarer la guerre. » Lui s'arrête à ce mot, et d'un ton impérieux : « Ya-t-il quelqu'un, s'écrie-t-il, assez lâche pour en être fâché? Croyez-vous gagner la liberté sans vous battre? » Cette vive réplique fit bon effet².

Le même jour, on apprit au camp que le roi de Prusse marchait sur Verdun.

Dumouriez assemble aussitôt un conseil de guerre. L'imminence du péril apparaissait à tous sous des couleurs si effrayantes, que le lieutenant général Dillon opina sans hésiter pour qu'on mît la Marne devant soi et qu'on gagnât Châlons avant l'ennemi. Cet avis, appuyé sur l'absolue nécessité de songer d'abord au salut de la capitale, dont l'ennemi n'allait bientôt plus être séparé que par quarante lieues.... fut unanimement adopté par le conseil. Seul, Dumouriez s'abstint. « J'y réfléchirai, » dit-il. Il congédia les officiers, et ne retint auprès de lui que le lieutenant-colonel Thouvenot, dont son génie avait deviné le génie. Alors, lui montrant sur la carte la forêt de l'Argonne, lisière de bois qui s'étend depuis environ une lieue de Sedan jusqu'à une forte lieue au delà de Sainte-Ménéhould, il prononça cette parole prophétique : « Voilà les Thermopyles de la France³. »

Les Thermopyles ! Ce mot de Dumouriez montre

¹ *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 442.

² *Mémoires de Dumouriez*, liv. V, chap. v, p. 385.

³ *Ibid.*, chap. vi, p. 394.

assez combien la France, en ce moment, était près de la mort !

Paris la sentait venir, avec un inexprimable mélange de terreur frémissante, de désespoir furieux, et d'audace on pourrait dire titaniaque. Périr sous le fer du vainqueur, après avoir subi ses insolences, après avoir, peut-être, vu tomber autour de soi sa femme et ses enfants, c'est affreux, n'est-ce pas ? Eh bien ! ce n'était pourtant point là ce qui dominait dans l'épouvante de Paris. La liberté paraissait à la veille d'entrer dans son agonie, et c'est ce qui faisait verser des pleurs de rage, c'est ce qui donnait de convulsives frayeurs à ceux qu'elle avait nourris de son lait sanglant. Quoi ! il allait s'éteindre sous les pieds des chevaux prussiens, ce foyer des idées nouvelles qui déjà rayonnait si puissamment sur le monde ! Quoi ! l'œuvre de tant d'intelligences en travail, l'objet de tant d'anxiétés sublimes, le fruit de tant de sacrifices, le prix de tant de combats, tout cela on allait le perdre, et qui sait ? le perdre à jamais ! Si on l'enlevait au genre humain, cette incomparable occasion de s'affranchir, la retrouverait-il ? O Dieu ! la Révolution française réduite à n'être plus, pour la France, qu'une matière à expiations, et, pour le monde entier, qu'une moquerie d'en haut, que la plus fameuse des aventures stériles, qu'un avortement dans la nuit de l'histoire !

Ainsi pensait le peuple, et il disait : « Me voici, je suis préparé à tout. ! »

Ainsi pensait Danton, et il disait : « Osons tout ! »

Ainsi pensaient les Girondins ; mais, plus timides, ils disaient : « Portons dans le Midi la statue de la liberté¹. »

Un jour, au plus fort de cette grande crise, Roland,

¹ Ce sont les propres expressions dont se sert Barbaroux. Voy. ses *Mémoires*, p. 37.

Servan, Clavière, Lebrun et Danton se rassemblent chez le ministre des affaires étrangères. Pétion et Fabre d'Églantine s'y trouvaient. Une espèce de conseil est tenu au bout du jardin. Le premier, Roland prit la parole : « Les nouvelles sont très-alarmanes, dit-il, il faut partir. — Et où comptez-vous aller ? demande brusquement Danton. — A Blois. Et il faut que nous emmenions avec nous le trésor et le roi. » Clavière, Servan, appuyèrent la proposition. Kersaint, qui arrivait de Sedan, avait été admis dans cette conférence : « Oui, dit-il, il faut absolument partir ; car, *il est aussi impossible que dans quinze jours Brunswick ne soit pas à Paris, qu'il l'est que le coin n'entre pas dans la bûche quand on frappe dessus.* » Danton parla de nouveau contre le projet de départ, et avec tant de force, que l'on convint de ne prendre aucune détermination avant d'avoir reçu des détails plus positifs¹.

Le bruit de ce qui venait de se passer circula bientôt dans tout Paris ; on sut, ainsi que Vergniaud l'avoua plus tard, qu'au comité girondin des Vingt-et-un, on était très-alarmé². Ce mot de Danton à Roland : « *Garde-toi de parler de fuite, et crains que le peuple ne t'écoute*³, » vola de bouche en bouche : l'émotion publique devint immense.

Et comme pour faire tourner cette émotion à la rage, la trahison semblait avoir levé son masque. Déjà, le compas à la main, les royalistes mesuraient sur la carte la distance qui sépare Verdun de Paris⁴ ; déjà leurs

¹ Déposition de Fabre d'Églantine, dans le procès des Girondins. Voy. *l'Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 84 et 85.

² Déclaration de Vergniaud, dans le procès des Girondins, *ubi supra*.

³ *Fastes de la Révolution*, p. 344.

⁴ C'est ce que faisait, par exemple, Durand de Maillane, qui l'avoue dans ses *Mémoires*, p. 47, 49.

femmes se préparaient à agiter leurs mouchoirs blancs — qu'on se rappelle 1815! — sur le passage des profanateurs de Paris. Que les conspirateurs pour le compte du trône et de l'autel fussent enregistrés, soldés, divisés par brigades, et soumis à la direction d'un comité central, nul n'en pouvait douter, depuis que le procès de Collot d'Angremont était venu jeter sur toutes ces trames une lumière sinistre¹. Et contre les perfidies soupçonnées, que dis-je? contre les perfidies connues, quel refuge? Les tribunaux paraissaient de connivence avec les accusés conduits devant eux. La haute cour d'Orléans ne jugeait pas, et le *Patriote français*, de Brissot, fit remarquer avec emportement qu'au lieu d'être l'effroi des conspirateurs, elle en était devenue la sauvegarde. Il n'était pas jusqu'à ce tribunal criminel du 10 août, un moment si sévère, qui ne se fût mis tout à coup à déployer une indulgence évidemment systématique. Le 30 août, Montmorin, gouverneur de Fontainebleau², avait été acquitté par un arrêt dont les *considérants* étaient ceux-ci : « Attendu que Louis-Victoire-Hippolyte-Luce Montmorin est convaincu d'avoir coopéré au complot qui a amené les crimes commis dans la journée du 10 août; qu'il est convaincu d'avoir écrit de sa main un projet de conspiration, lequel a été trouvé dans ses papiers, mais qu'il n'est pas convaincu de l'avoir *fait méchamment et à dessein de nuire.... etc.*³ » C'était la seconde fois qu'on jetait au peuple l'insulte de ces conclusions moqueuses. L'indignation fut extrême. Au moment où l'arrêt fut prononcé, une voix cria : « Vous l'acquitez aujourd'hui, et dans quinze jours il nous fera égorger. » Et tous de récla-

¹ Voy. le rapport de Bazire, du 6 novembre 1792.

² Ce n'est pas de Montmorin, l'ex-ministre, qu'il s'agit ici.

³ *Bulletin du tribunal criminel du 10 août*, n° 8.

mer, au milieu d'un violent tumulte, la révision par un autre jury. Le président Osselin parvint à ramener le calme, en invoquant la majesté de la loi, mais non sans se charger de reconduire lui-même Montmorin en prison. Il fallut aussi, chose singulière, emprisonner l'accusateur public, complice imprudent de ceux que sa mission était de poursuivre¹.

Ces scandales judiciaires, ô fatalité vraiment inconcevable! Marat se trouvait les avoir prédits, quelques jours auparavant, de sorte que, pour les esprits à la fois faibles et cruels, ils semblaient donner raison à son apostolat sanguinaire. « Quelle folie, s'était-il écrié, de leur faire leur procès! » Et il avait conseillé au peuple « de se porter en armes à l'Abbaye, d'en arracher les traîtres, particulièrement les Suisses et leurs complices, et de les passer au fil de l'épée². »

Le 4^{er} septembre, Gorsas, le girondin Gorsas, traçait en ces termes, dans un numéro de son journal qui parut le lendemain, le PLAN DES FORCES COALISÉES CONTRE LA FRANCE, — plan reçu, assurait-il, d'Allemagne, et de main sûre :

« Ne point perdre de vue que plus de deux cents chefs, répartis dans divers cantons de la France, ont des points de réunion, et tiennent des signatures nombreuses de personnes prêtes à se joindre aux armées des princes, dès qu'elles se présenteront. — Les armées combinées marcheront sur les places comme pour en faire le siège, mais on ne s'emparera que de celles qui ouvriront leurs portes. — Tandis que le duc de Brunswick contiendra les forces patriotes, le roi de Prusse s'avancera avec son armée, grossie des contre-révolutionnaires de l'intérieur. — Le roi de Prusse marchera

¹ *Bulletin du tribunal criminel du 10 août*, n° 8.

² *Ami du peuple*, n° du 19 août 1792.

sur Paris, qu'on réduira d'abord par la famine. Alors, aucune considération, pas même le danger de la famille royale, ne pourra rien changer à ces dispositions : Les habitants de Paris seront conduits en rase campagne, où on fera le triage. Les révolutionnaires seront suppliciés, les autres.... (voile jeté sur leur sort); peut-être suivra-t-on le système de l'empereur de n'épargner que les femmes et les enfants. — En cas d'inégalité des forces, on mettra le feu aux villes; CAR (c'est l'expression des rois ligués) DES DÉSERTS SONT PRÉFÉRABLES A DES PEUPLES DE RÉVOLTÉS¹. »

Ce n'est pas tout; une proclamation signée des *ministres* fut affichée sur les murs de Paris; on y lisait : « Vous avez des traîtres dans votre sein. Ah! sans eux le combat serait bientôt fini². » Le même jour, 4^{er} septembre, un homme condamné aux galères et attaché au carcan avait crié : *Vivent les Autrichiens! vivent nos libérateurs! vive le roi! vive la reine!* Ramené devant les juges et condamné à mort, on l'entendit déclarer, du haut de l'échafaud, qu'il serait bientôt vengé; qu'il y avait une conspiration dans les prisons; que, la nuit suivante, les prisonniers devaient sortir armés, égorger les sentinelles, incendier Paris³. Ce misérable était un charretier de Vaugirard, il se nommait Jean Julien⁴.

Le peuple, que hantaient depuis si longtemps les plus noirs soupçons, le peuple crut à des menaces lancées par un homme qui était sous la hache; il se rappela les bravades auxquelles de téméraires captifs s'étaient emportés; il se rappela qu'on fabriquait de faux

¹ *Courrier des départements.*

² *Fastes de la Révolution*, p. 346.

³ *Ibid.*, p. 348.

⁴ Moore, cité par Carlyle. *Voy. The French Revolution*, vol. XI, p. 28.

billets de la Maison de secours dans toutes les prisons, qu'au Châtelet on avait découvert une énorme quantité de faux assignats et les planches pour les fabriquer¹ !

Et maintenant, si l'on récapitule, en les rassemblant, tous les traits du tableau qui vient d'être tracé : la frontière franchie par l'ennemi ; les généraux chargés de la défendre, traîtres ou déserteurs ; pour couvrir Paris, une armée trop faible, désorganisée, divisée, tombant en poussière ; Longwy livré et les envahisseurs à quelques marches de la capitale ; le gouvernement réduit à ne plus agiter que des projets de fuite ; la trahison partout ; la justice sans glaive ; Marat ; des excitations effroyables ; des proclamations ministérielles d'un vague à donner le frisson ; des journalistes sonnante, pour ainsi dire, dans leurs articles, la trompette du jugement dernier, et l'égorgement de la population tout entière annoncé, affirmé par de sinistres orateurs ayant pour tribune la guillotine.... on en comprendra mieux, peut-être, comment Paris finit par tomber dans cette espèce d'ivresse satanique qui allait épouvanter la terre, et qui restera le deuil éternel des cœurs véritablement dignes d'appartenir au culte de la liberté.

Ce qui est certain, c'est que des rumeurs sangui-
naires circulaient depuis quelque temps autour des prisons. Et il s'y passait des scènes étranges : « Le 27 août, raconte un des prisonniers de l'Abbaye, nous entendîmes le bruit d'un coup de pistolet qu'on tira dans l'intérieur de la prison ; aussitôt on court précipitamment dans les escaliers et les corridors ; on ouvre et on ferme avec vivacité des serrures et des verroux ; on entre dans notre chambre, où un de nos guiche-

¹ Nuit du 2 au 3 septembre, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, — 936. 7 — British Museum.

tiers, après nous avoir comptés, nous dit d'être tranquilles, que le danger était passé. Voilà tout ce qu'a voulu nous dire sur cet événement ce brusque et taciturne personnage¹. » Cinq jours avant, au moment où les prisonniers allaient se mettre à table, de Chantereine, inspecteur du Garde-meuble de la couronne, s'était frappé de trois coups de couteau, et était mort en disant : « Nous sommes tous destinés à être massacrés.... Mon Dieu ! je vais à vous². »

Ainsi, rien qui ne concourût, soit à présager, soit à faire présager quelque chose de terrible. Et cela, en dehors de tout calcul de parti, de toute préméditation ; car, ce qui n'a pas été remarqué et ce qui prouve combien il est faux que la Commune ait *machiné* les massacres, c'est que, le 4^{er} septembre, le terme légal de quarante-huit heures se trouvant expiré, elle décréta l'ouverture des barrières et la liberté de circuler sans passe-port dans toute l'étendue du département : mesure absolument inconciliable avec le dessein de plonger Paris dans la terreur³. Ce jour-la Pétion lui-même occupait le fauteuil, où, à cinq heures du soir, Huguenin le remplaça⁴. Or, vainement chercherait-on dans le compte rendu de la séance un mot, un seul mot de nature à indiquer cette préméditation, dont les calomnies royalistes ont fait tant de bruit.

Robespierre prit la parole ; et pourquoi ? pour demander :

Que les membres du conseil se retirassent dans les

¹ Journiac de Saint-Méard, *Mon agonie de trente-huit heures*, p. 48, des *Mémoires sur les journées de septembre*.

² *Ibid.*, p. 45.

³ C'est ce que fait observer M. Dupont (de Bussac), dans son excellent travail sur les journées de septembre. Voy. les *Fastes de la Révolution*, p. 348.

⁴ Procès-verbaux de la Commune, séance du 4^{er} septembre 1792.

assemblées primaires, de manière à hâter la nomination des électeurs;

Que le corps municipal fût converti en administration municipale;

Que, parmi les membres du conseil, ceux-là seuls fussent chargés de l'administration, qui n'avaient point perdu la confiance publique;

Qu'on produisît, dès le lendemain, la liste de l'ancien corps municipal, afin de voir quels étaient ceux d'entre eux qu'on pouvait conserver¹.

De ces propositions, il résulte évidemment que Robespierre ne trouvait pas tout à fait satisfaisante la composition de la Commune, et que, d'accord en ceci avec l'Assemblée, il y voulait des modifications. On n'en sera pas surpris, si l'on se rappelle que la Commune obéissait à deux influences, révolutionnaires l'une et l'autre, mais l'une dans le sens de la vigilance et de la fermeté, l'autre dans le sens de la fureur.

Quoi qu'il en soit, Robespierre, tout en récapitulant ce que le conseil général avait fait pour se rendre digne de la confiance publique, mit en relief les manœuvres employées pour la lui ravir, et termina par cette phrase, qui en était la conclusion naturelle : « Remettre au peuple le pouvoir que le conseil général a reçu de lui². »

Manuel combattit cette mission avec succès, et la Commune se contenta d'ordonner l'impression du discours de Robespierre³.

Dans le courant de la journée, une sombre nouvelle était parvenue à l'Assemblée nationale : l'ennemi as-

¹ Procès-verbaux de la Commune, séance du 4^{er} septembre 1792.

² *Ibid.*

³ *Ibid.* Voy. sur ces circonstances, qui ont donné lieu aux interprétations les plus extraordinaires et les plus fausses, la note-placée à la suite de ce chapitre.

siégeait Verdun ! Le soleil sanglant du 2 septembre se leva ; c'était un dimanche.

L'ennemi à Verdun !... Ce ne fut, dans tout Paris, qu'un cri d'élan militaire associé à un cri de rage. La Commune se rassemble, et Manuel se levant aussitôt : « Verdun est assiégé. Avant huit jours, cette ville, la seule place forte qui existe entre Paris et l'ennemi, sera forcée de se rendre. » Puis il propose que sans délai tous les citoyens se réunissent, qu'ils campent le soir au champ de Mars, et que le lendemain ils courent à Verdun purger le sol français de la présence des ennemis ou périr en défendant la liberté. Cette motion est unanimement adoptée¹. On arrête ensuite que tous les chevaux pouvant servir aux citoyens qui se rendent à la frontière seront retirés des maisons où ils se trouvent², et la proclamation suivante est rédigée :

« Citoyens, l'ennemi est aux portes de Paris. Verdun, qui l'arrête, ne peut tenir que huit jours. Les citoyens qui défendent le château ont juré de mourir plutôt que de se rendre. Quand ils vous font un rempart de leurs corps, il est de votre devoir de les défendre. — Citoyens, aujourd'hui même, à l'instant, que tous les amis de la liberté se rangent sous les drapeaux ; allons nous réunir au champ de Mars ; qu'une armée de soixante mille hommes se forme sans retard, et marchons à l'ennemi, ou pour succomber sous ses coups, ou pour l'exterminer sous les nôtres³. »

La Commune décide ensuite :

Que les sections donneront l'état des hommes prêts à partir ;

Que le comité militaire sera permanent ;

¹ Procès-verbaux de la Commune, séance du 2 septembre 1792.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

Que le canon d'alarme sera tiré, le tocsin sonné, la générale battue;

Que deux commissaires iront à l'instant rendre compte de ces mesures à l'Assemblée nationale.

Une fièvre sans exemple s'était emparée des esprits. A midi — dans ce moment même la garnison de Verdun capitulait, et l'héroïque Beaurepaire, saisi d'un désespoir sublime, se brûlait la cervelle — le canon d'alarme tonne dans la capitale. Cet appel de guerre, les lamentations du tocsin, le bruit de la générale, font tressaillir tout Paris. Chacun prend ou cherche une épée. — Volons à l'ennemi ! Mais.... l'ennemi n'est-il qu'à Verdun ? Et ceux qui l'ont appelé, ceux qui nous menacent de sa victoire, ceux dont elle doit assurer les vengeances et rétablir la domination insolente, les laisserons-nous derrière nous, pour qu'ils égorgent, si nous périssons, nos femmes et nos enfants ? Frappons avant de partir.... Courons aux prisons.... — Oui, voilà ce qui se dit dans la ville des nobles pensées, dans la cité des arts, au foyer même des lumières, tant il est vrai que, comme le monde physique, le monde moral a ses épidémies ! Et personne qui réponde d'une voix indignée que l'assassinat n'est point pour servir de prologue au drame du dévouement militaire ! Et le cri déplorable, effroyable, insensé : *Courons aux prisons !* retentit, selon des témoignages contemporains qui ne sont que trop décisifs, « d'une manière spontanée, unanime, universelle, dans les rues, dans les places publiques, dans tous les rassemblements, dans l'Assemblée nationale elle-même¹ ! »

Prudhomme raconte qu'au premier bruit du tocsin,

¹ *La Vérité tout entière*, de Felhemesi (anagramme de Méhée fils), récit reproduit *in extenso*, dans *l'Histoire parlementaire*, t. XVIII, p. 456, 480.

Nul n'était mieux placé que Méhée pour bien connaître les évé-

il courut, effrayé, chez Danton, qui lui dit : « Soyez tranquille, vieil ami de la liberté; c'est le tocsin de la victoire. — Mais, répondit Prudhomme, on parle d'égorger.... — Oui, répliqua le ministre, nous devons tous être égorgés cette nuit. On avait procuré à ces coquins d'aristocrates, qui sont dans les prisons, des armes à feu et des poignards. — Mais enfin, quels moyens veut-on employer pour empêcher l'exécution d'un pareil complot? — Quels moyens? Le peuple, instruit à temps et irrité, veut faire justice lui-même.... » Camille entra, et se tournant vers lui : « Tiens, lui dit-il, Prudhomme vient me demander ce qu'on va faire. » Alors, Camille : « Tu ne lui as donc pas dit qu'on ne confondrait pas les innocents avec les coupables, et que tous ceux que leurs sections réclameraient seraient rendus? » Prudhomme s'élevant contre la barbarie d'un tel procédé, Danton ajouta : « Toute espèce de mesure modérée est inutile. La colère du peuple est à son comble; il y aurait du danger à l'arrêter. Sa première fureur assouvie, on pourra lui faire entendre raison. — Mais, fit observer Prudhomme, si le corps législatif, si les autorités constituées se repandaient dans Paris? — Non, non, s'écria Camille. Le peuple, dans son courroux, pourrait faire des victimes dans la personne de ses plus chers amis. » Prudhomme se retira, le cœur oppressé. En passant dans la salle à manger, il aperçut, parmi les convives qui s'y trouvaient réunis, la femme de Camille Desmoulins, celle de Danton, celle de Robert. Il revint chez lui tout pensif¹.

ments, et son langage est celui d'un homme complètement hostile aux septembriseurs.

Au surplus, pour la discussion d'un point si important et obscurci avec tant d'art, nous renvoyons le lecteur à la note placée à la suite de ce chapitre.

¹ Prudhomme, *Histoire générale et impartiale des erreurs, des fautes*

Cependant, les deux commissaires de la Commune ont été introduits à la barre de l'Assemblée. Ils lui annoncent les arrêtés rendus par l'hôtel de ville, y compris ceux qui ordonnent de sonner le tocsin et de tirer le canon d'alarme. Ils lisent la proclamation. Vifs applaudissements. Et aussitôt, prenant la parole, le président de l'Assemblée dit aux députés de la Commune : « *Les représentants de la nation, prêts à mourir comme vous, rendent justice à votre patriotisme. Ils vous remercient au nom de la France entière¹.* »

Un instant avant l'arrivée des commissaires, l'Assemblée avait décidé, sur la proposition de Thuriot, que le nombre des membres du conseil-général à élire serait porté à deux cent quatre-vingt-huit, mais en maintenant ceux qui, depuis le 10 août, étaient en exercice². Ainsi, devant l'image de la patrie en danger, les deux pouvoirs naguère rivaux venaient de se rapprocher et marchaient de concert.

Vergniaud se leva : « C'est aujourd'hui que Paris doit vraiment se montrer dans toute sa grandeur ; je reconnais son courage à la démarche qu'il vient de faire, et maintenant, on peut dire que la patrie est sauvée. » Il loua les citoyens de se montrer moins occupés de faire des motions que de repousser l'ennemi ; il parla vivement des moyens employés par les envahisseurs pour répandre des terreurs paniques ; de l'or qu'ils semaient, de leurs émissaires ; il appela Longwy « la ville des lâches ; » il flétrit d'un éloquent anathème les âmes pusillanimes qui prenaient pour des bataillons armés la poussière soulevée devant une compagnie de houlans ;

et des crimes commis pendant la Révolution française, t. IV, p. 91, 93.
— Voy. la note placée à la suite de ce chapitre.

¹ Compte rendu de la séance du 2 septembre 1792, *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 342.

² *Ibid.*, p. 337 et 344.

il s'étonna que les retranchements du camp qui était sous les remparts de Paris ne fussent pas plus avancés. On avait assez chanté la liberté, il fallait la défendre, et ce n'était plus de renverser des rois de bronze qu'il s'agissait ! Il termina en ces termes : « Je demande que l'Assemblée, qui dans ce moment-ci est plutôt un grand comité militaire qu'un Corps législatif, envoie à l'instant et chaque jour, douze commissaires au camp, non pour exhorter par de vains discours les citoyens à travailler, mais pour piocher eux-mêmes ; car, il n'est plus temps de discourir, il faut piocher la fosse de nos ennemis, ou à chaque pas qu'ils font en avant ils piochent la nôtre¹. »

Le vote immédiat de l'Assemblée, au milieu des acclamations des tribunes, répondit à ce discours ; mais, sur le massacre des prisonniers, dont il n'était que trop question, et pour le maudire d'avance, pour le prévenir, pour dégager l'enthousiasme militaire qui emportait la population, de la pensée farouche qui s'y était associée, pas un mot, pas un seul mot n'était tombé des lèvres du véhément orateur. Il avait dit : « Creusons la fosse de nos ennemis ; » mais il restait toujours debout, le cruel sophisme : « Nos ennemis sont devant et derrière nous. »

Et, comme s'il eût été écrit que, dans ces heures sombres, la Gironde elle-même fournirait à la violence ses plus forts excitants, Roland fit savoir à l'Assemblée qu'une vaste conspiration venait d'être découverte dans la Vendée, et Lebrun, ministre des affaires étrangères, vint annoncer que vingt mille Russes devaient traverser la Pologne et l'Allemagne, pour nous combattre ; qu'une flotte russe avait paru dans la mer Noire, qui, par les Dardanelles, se dirigeait vers la Méditerranée ; qu'enfin,

¹ Compte rendu de la séance du 2 septembre 1792, *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 340, 341.

onze vaisseaux, chargés de munitions, étaient partis d'Archangel pour Copenhague, et devaient gagner Cronstadt¹.

Ces discours enflammés, ces exhortations, ces craintes, ces nouvelles sinistres publiées coup sur coup, mille échos les portaient d'une extrémité de Paris à l'autre! Le vent soufflait sur l'incendie.

Soudain Danton paraît à la tribune, et d'une voix de tonnerre : « Tout s'émeut, dit-il, tout s'ébranle, tout brûle de combattre. Vous savez que Verdun n'est pas encore au pouvoir de l'ennemi; vous savez que la garnison a juré d'immoler le premier qui proposerait de se rendre. Une partie du peuple va courir aux frontières, une autre va creuser des retranchements, et la troisième, avec des piques, défendra l'intérieur de nos villes. Paris va seconder ces grands efforts. Nous demandons que vous concouriez avec nous à diriger ce mouvement sublime du peuple. Que quiconque refusera de servir de sa personne ou de remettre ses armes soit puni de mort. — Le tocsin qu'on va sonner — il avait sonné déjà — n'est point un signal d'alarme, c'est la charge sur les ennemis de la patrie. Pour les vaincre, il nous faut de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace, et la France est sauvée². »

Des applaudissements universels saluent cet appel brûlant, et l'Assemblée rend un décret qui prononce « la peine de mort contre ceux qui refuseront, ou de servir personnellement ou de remettre leurs armes, et contre ceux qui, soit directement soit indirectement, refuseraient d'exécuter, ou, de quelque manière que ce soit, entraveraient les ordres donnés, les mesures prises par le pouvoir exécutif³. »

¹ *Fastes de la Révolution*, p. 350.

² *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 346 et 347.

³ *Ibid.*, p. 347 et 348.

Il était une heure et demie, et c'était à midi qu'avait retenti, avec le premier coup de tocsin, le premier coup du canon d'alarme¹.

On a vu que, le 1^{er} septembre, la Commune avait ordonné l'ouverture des barrières : quand elle apprit que l'Assemblée approuvait les mesures décrétées sur la proposition de Manuel, et même venait de rendre un décret qui en surpassait la rigueur, elle vota sur-le-champ, pour faire exécuter ce décret, l'arrêté qui suit :

« Les barrières seront à l'instant fermées ;

« Tous les chevaux en état de servir à ceux qui se rendent aux frontières seront saisis ;

« Tous les citoyens se tiendront prêts à marcher au premier signal ;

« Ceux qui, par leur âge ou leurs infirmités, ne peuvent marcher, déposeront leurs armes à leurs sections, et on armera ceux des citoyens peu fortunés qui se destineront à voler aux frontières². »

Vers deux heures, cet arrêté était crié dans les rues. Aussitôt les barrières se ferment ; un immense drapeau noir flotte sur l'hôtel de ville ; tous les chevaux de luxe sont pris et toutes les armes requises pour le combat ; le son des cloches, le retentissement des tambours, la succession de plus en plus rapide des coups de canon, les clameurs des femmes, la vue des volontaires qui partent pour mourir, plongent Paris dans un délire funèbre : Eh bien ! s'écrie-t-on partout avec un redoublement de fureur, puisqu'il faut périr, puisque la liberté n'a plus de quartier à attendre, puisque la force écrase la justice, puisque la fin du monde est venue, qu'il ne reste pas derrière nous un seul de nos ennemis vivant pour frapper nos familles et triompher de ce grand

¹ Méhée fils, *La Vérité tout entière*, p. 166, *ubi supra*. — Prudhomme, *Histoire générale et impartiale*, p. 90.

² *Moniteur*, n° 217.

désastre. Suivant le témoignage d'un auteur contemporain, la section Poissonnière mit en délibération, elle vota la mort des prisonniers¹; il en fut de même de la section du Luxembourg², et, quant à beaucoup d'autres sections, il existe de leur participation à ce mouvement frénétique une preuve d'autant plus saisissante qu'on a cherché à la faire disparaître : les feuillettes des 2 et 3 septembre qu'on trouve arrachés de leurs registres³!

Un semblable mouvement ne se pouvait produire dans Paris, sans arriver jusqu'aux prisons. De très-grand matin, le concierge de l'Abbaye avait fait sortir sa femme et ses enfants⁴, ce qui prouverait que les clameurs de la ville lui étaient parvenues, — chose bien naturelle, — et non pas, comme les écrivains royalistes l'ont prétendu, que le massacre avait son comité directeur et son mot d'ordre. De la même manière s'expliquent ces deux faits : d'une part, qu'on avança, ce jour-là, l'heure du repas des prisonniers, et d'autre part, qu'on emporta les couteaux⁵; car, pour que cette double circonstance accusât la barbarie systématique dont tant d'écrivains se sont complus à construire le hideux roman, il faudrait qu'un ordre identique eût été donné dans toutes les prisons. Or, rien de pareil n'eut lieu⁶. Et ce qui montre bien que les guichetiers ne reçurent d'autres avis que ceux qui leur furent, à divers intervalles, apportés par la rumeur publique, c'est qu'à la Force,

¹ Maton de La Varenne, *Histoire particulière*, etc., p. 310.

² *Ibid.*

³ Voy. à cet égard la note placée à la suite de ce chapitre.

⁴ Mme Paysac de Fausse-Lendry, *Quelques-uns des fruits amers de la Révolution*, p. 72 des *Mémoires sur les journées de septembre*.

⁵ Ainsi que le raconte Mme de Fausse-Lendry. *Ibid.*

⁶ Voy. ce qui se passa à l'hôtel de la Force dans *Ma résurrection*, par Maton de La Varenne, et ce qui se passa au Châtelet, dans la relation intitulée *Nuit du 2 au 3 septembre*.

le concierge Joinville n'apprit qu'à deux heures¹ la grande menace dont la ville était comme enveloppée, tandis qu'au Châtelet, chose plus remarquable encore, le concierge ne fut informé des massacres qu'à quatre heures², c'est-à-dire quand ils étaient déjà commencés. Non, elle n'exista pas, cette préméditation froide, systématique, infernale, qui centuplerait l'horreur d'événements déjà bien assez horribles, non : défaut absolu d'ensemble, soudaineté d'entraînement, alternatives de rage et de pitié, chaos de sentiments contradictoires, tout ce qui exclut l'idée d'une direction quelconque, tout ce qui peut sortir au hasard des profondeurs d'un peuple tombé en démence, voilà ce qui marqua les 2 et 3 septembre, voilà ce que mettra en lumière la suite de ce récit.

Un décret du 19 août avait prononcé la déportation contre tout ecclésiastique qui refuserait le serment. Tous les jours on arrêtait des prêtres insermentés, que l'on conduisait à la Commune, et de là, après les avoir interrogés, soit aux Carmes, soit au couvent de Saint-Firmin, soit à l'Abbaye. Le 2 septembre, vers deux heures et demie, au plus fort du délire populaire, quelques voitures, les uns disent six³, les autres quatre⁴, d'autres trois seulement⁵, transportaient à l'Abbaye vingt-quatre prêtres, au nombre desquels l'abbé Sicard. Ces voitures étaient-elles escortées par des hommes qu'on pût croire tirés des bas-fonds de la société pour

¹ Voy. le récit de Maton de La Varenne, p. 446 de l'*Histoire parlementaire*, t. XVIII.

² *Nuit du 2 au 3 septembre*, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, -- 936-37 — British Museum.

³ L'abbé Sicard, dans sa *Relation*. Voy. p. 400 des *Mémoires sur les journées de septembre*.

⁴ Méhée fils. Voy. son récit, p. 447 de l'*Histoire parlementaire*, p. 467.

⁵ Voy. le récit de Peltier, t. II, p. 244.

recevoir et gagner le salaire du crime? Non : là figuraient plusieurs des combattants du 10 août, les fédérés d'Avignon, ceux de Marseille¹, et, comme le fit plus tard remarquer Desmoulins², des soldats de l'armée de Barbaroux. Suivait une grande multitude, qui, à mesure qu'on avançait, « grossissait d'une manière effrayante³. » Des cris de mort étaient poussés. Tout à coup, soit colère, très-concevable mais aveugle, soit accès d'aliénation mentale⁴, un des prêtres passe son bras à travers la portière et frappe à la tête d'un coup de canne un des fédérés qui accompagnaient⁵ : celui-ci, furieux, tire son sabre, monte sur le marchepied de la voiture, et immole son agresseur⁶. Les fédérés mettent l'épée à la main ; les compagnons de la victime sont égorgés à leur tour ; et, quand on arriva à l'Abbaye, la dernière voiture ne conduisait plus que des cadavres !

C'était dans la première que se trouvait l'abbé Sicard. Au moment où elle atteignait la cour de la prison, que remplissait une foule immense⁷, un prêtre croit pouvoir s'échapper, il ouvre la portière, et s'élance au milieu de la multitude : il tombe aussitôt, mortellement frappé. Deux autres, pour avoir fait le même essai, éprouvent le même sort⁸. L'abbé Sicard et deux de ses compagnons, qui n'essayèrent pas de fuir, furent épargnés, et purent se réfugier, quelques instants après,

¹ Relation de l'abbé Sicard, *ubi supra*, p. 400.

² Dans son *Histoire des Brissotins*.

³ L'abbé Sicard, p. 401.

⁴ C'est ce que suppose Méhée fils, dans son récit, p. 467, *ubi supra*.

⁵ *Ibid.* Méhée rapporte cette circonstance pour l'avoir vue. Il suivait les voitures. L'abbé Sicard, qui était dans la première et ne pouvait savoir ce qui se passait derrière lui, n'en parle pas. Voy., au surplus, sur cette scène, la note placée à la suite de ce chapitre.

⁶ *Ibid.*

⁷ Relation de l'abbé Sicard, *ubi supra*, p. 402.

⁸ *Ibid.*

au comité de la section des Quatre-Nations qui siégeait à l'Abbaye. Ainsi, d'un prêtre vint la première provocation, et c'est à une tentative d'évasion que se rapportent les premiers meurtres¹.

Sur les circonstances qui marquèrent le massacre des autres prêtres, les divers récits ne présentent qu'incertitudes et contradictions; mais ce qui est certain, c'est que, dans l'ivresse d'un patriotisme stupide et barbare, les égorgeurs n'entendaient tuer que des ennemis de la Révolution, et mariaient du moins à leur frénésie sanguinaire le respect des services rendus à l'humanité. Aussi, lorsque, au sein du comité, l'abbé Sicard, poursuivi par des forcenés, allait périr, il ne fallut qu'un mot pour le sauver. « Arrêtez! s'écria un horloger, nommé Monnot, c'est l'instituteur des sourds-muets, c'est le successeur de l'abbé de l'Épée. » Et les sabres s'abaissèrent. Sortant alors du comité, et du haut d'une croisée, s'adressant à la foule, qui encombrait les cours, l'abbé Sicard dit : « J'instruis les sourds et muets de naissance; et comme le nombre de ces infortunés est plus grand chez les pauvres que chez les riches, je suis plus à vous qu'aux riches. » Il est interrompu par une voix qui s'écrie : « Il faut sauver l'abbé Sicard, c'est un homme trop utile pour qu'on le fasse périr. » Et tous de crier à l'envi l'un de l'autre : « Il faut le sauver! il faut le sauver! » Ils le prirent dans leurs bras², et voulurent le reconduire chez lui en triomphe.

O nature de l'homme, quels sont donc tes abîmes? Ce même peuple, qui mettait tant d'enthousiasme à sauver la vie d'un conspirateur présumé, parce que c'était un être utile à l'humanité souffrante, le voilà qui, aussitôt après, se baigne dans le sang de pauvres pri-

¹ Voy. la note placée à la suite de ce chapitre.

² Relation de l'abbé Sicard, p. 105 et 106.

sonniers sans défense ! Et ce n'étaient point, comme on l'a prétendu, des assassins à gages, enrégimentés, organisés par un pouvoir occulte¹ : non, non. D'une enquête faite plus tard contre les septembriseurs, il résulte que, parmi les égorgeurs, à la prison de l'Abbaye, étaient des gens du voisinage, des personnes établies, charcutiers, fruitiers, limonadiers, boulangers, etc., et, de leurs fureurs, quand on les interrogea, ils ne donnèrent d'autres motifs que les provocations des prisonniers, que l'annonce prochaine de l'arrivée des Prussiens, lancée à travers les grilles comme menace et comme insulte².

De là, le désintéressement de leur cruauté. Les bijoux, les portefeuilles, les mouchoirs tachés de sang, qu'on trouvait dans les poches des morts, on courait les porter sur la table du comité des Quatre-Nations³. Ce que quelques-uns des meurtriers prirent aux victimes, ce fut leurs souliers ; et cela, après en avoir obtenu du comité l'autorisation formelle, demandée en ces termes par un d'eux : « Nos braves frères sont nus-pieds, et ils partent demain pour la frontière⁴. »

A l'Abbaye, on tua jusqu'à cinq heures du soir. A ces exécutions présidait un profond silence, qui n'était interrompu que par les lamentations des mourants. D'intervalle en intervalle, un cri s'élevait, un seul cri : *Vive la nation*⁵ !

¹ Voy. la note placée à la suite de ce chapitre.

² Nous empruntons ce détail caractéristique à M. Michelet, qui l'a tiré d'une pièce des archives de la police, à lui communiquée par M. Labat. Malheureusement, M. Michelet n'a pas vu dans cette circonstance la conclusion qui y est naturellement renfermée. Nous renvoyons, sur ce point, le lecteur à la note qui termine ce chapitre.

³ Relation de l'abbé Sicard, p. 110 des *Mémoires sur les journées de septembre*.

⁴ *Ibid.*

⁵ Journiac de Saint-Méard, *Mon agonie de trente-huit heures, ubi supra*, p. 24.

A cinq heures, plusieurs voix appelèrent fortement Cazotte¹.

Affilié à la fraction contre-révolutionnaire des disciples de Saint-Martin, Cazotte s'était mis à la tête des conspirateurs mystiques. Les trente lettres de lui qui furent saisies et publiées, accusent, mêlée à toute l'exaltation de l'illuminisme, la haine la plus violente contre les idées nouvelles. Dans sa correspondance, qu'il avait confiée, disait-il, à la surveillance des anges, il développait un projet d'enrôlement pour la guerre civile, et on y lisait cette phrase meurtrière : « *Que Louis XVI se garde bien de céder à un de ses penchans, la clémence*²! » Lorsque, à vingt jours de là, on le traduisit devant le tribunal du 10 août, il reconnut lui-même, après avoir entendu son arrêt, « que la loi était sévère mais juste, et qu'il méritait la mort³. »

A l'Abbaye, il dut la vie à un acte de dévouement filial. Au moment où il sortait du guichet, sa fille s'étant précipitée à son cou, et le couvrant de son corps, les égorgeurs, attendris, s'arrêtèrent. Éperdue, échevelée, plus belle encore de son désordre et de ses larmes, elle criait : « *Pour arriver jusqu'à mon père, il faut que vous me perciez le cœur.* » Le mot grâce retentit; Cazotte fut rendu à la liberté et à sa famille⁴.

Cependant une voix s'élève : « *Il n'y a plus rien à faire ici; allons aux Carmes*⁵! » Or, il y avait si peu de préméditation dans l'horrible fait de ces massacres, et ils s'accomplissaient au sein d'une si grande confusion, que, quoique l'Abbaye contînt encore beaucoup de

¹ Jourgniac de Saint-Méard, *Mon agonie de trente-huit heures*, ubi supra, p. 24.

² *Bulletin du tribunal criminel du 10 août*, n° 45.

³ *Ibid.*

⁴ *Mon agonie de trente-huit heures*, p. 25, ubi supra.

⁵ Méhée fils, *La Vérité tout entière sur les journées de septembre*, p. 169, ubi supra.

prisonniers, parmi lesquels plusieurs prêtres, la foule se porta tumultueusement aux Carmes.

Cette prison renfermait cent quatre-vingt-six ecclésiastiques, et seulement trois laïques : Régis de Valfonse, officier du régiment de Champagne, un officier de marine nommé de La Vieuville et le libraire Joseph Duplain¹. Ce dernier parvint à se sauver en s'emparant d'une paire de pistolets déposés sur le rebord d'une fenêtre, et en se faisant passer pour un des égorgeurs². On commença par demander aux prêtres s'ils voulaient prêter le serment : ils firent, selon Peltier³, cette réponse qui, en un tel moment, était héroïque : « *Potius mori quam fœdari.* » Et, traînés dans le jardin du couvent, ils y furent tués pour la plupart à coups de fusil. Contre les dernières victimes, ce fut le sabre qu'on employa, « sur l'observation d'une multitude de femmes que l'autre manière était trop bruyante⁴. » Des cent quatre-vingt-six prêtres, détenus aux Carmes, quatorze s'échappèrent par-dessus les murs; cent soixante-douze périrent⁵.

Chose navrante, mais caractéristique, et qui prouve combien était générale la funèbre démence d'où sortirent ces exécutions ! A deux cents pas des Carmes, dans le jardin du Luxembourg, une compagnie de gardes nationaux faisait tranquillement l'exercice⁶. Ah ! pour intervenir, ils n'auraient certes pas eu besoin

¹ Voy. la liste nominative des victimes, publiée par Prudhomme, dans son *Histoire générale et impartiale*, etc., t. IV.

² *Ibid.*, p. 409.

³ T. II, p. 249.

⁴ Roch Marcandier, *Histoire des hommes de proie*, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVIII, p. 492. — Ce qui contredit formellement le récit de Peltier, p. 248 du t. II.

⁵ Cent soixante-douze, voilà le chiffre vrai. A cet égard, la liste nominative publiée par Prudhomme est décisive.

⁶ Roch Marcandier, *ubi supra*, p. 495.

d'en recevoir l'ordre de Santerre, si à voir passer devant eux des événements semblables ils eussent ressenti la dixième partie de l'horreur que nous éprouvons à les rappeler.

Et dans cet intervalle, que faisait Paris ? Que faisait la Commune ? Que faisait l'Assemblée ?

Sur tous les points où le sang ne ruisselait pas, Paris déployait un élan sublime. Les citoyens de la section de l'Observatoire, formés en compagnie franche, demandaient leur prompt équipement ; la gendarmerie nationale pétitionnait pour que les boutons d'argent qui décoraient son uniforme fussent remplacés par un signe plus conforme à l'égalité ; deux simples citoyens, Louis Rutteau et Louis Dumont, s'engageaient à lever chacun une compagnie de quatre cents hussards ; un vieillard se présentait à la barre, après avoir armé et envoyé à la frontière deux de ses fils, pour solliciter en faveur du troisième un fusil qu'il n'était pas en état de lui procurer ; des cochers de place partaient pour l'armée avec leurs chevaux, leur unique propriété ; les dons patriotiques affluaient sur le bureau des représentants du peuple ; celui-ci offrait de l'argent, celui-là faisait de son domestique un soldat, et se chargeait de son entretien à la frontière ; un commis des bureaux de l'Assemblée fit don d'un habillement complet pour un volontaire ; les habitants d'une petite ville de la Seine-Inférieure envoyèrent, dans la soirée du 2 septembre, vingt-deux mille livres, montant de leur cotisation patriotique, au même moment où la commune d'Aumale abandonnait à la patrie son quart de réserve sur la vente des biens nationaux¹. Et au roulement des tambours, au bruit de *la Marseillaise*, dont les échos

¹ Pas un de ces faits qui ne soit officiellement constaté. Voy. la séance de l'Assemblée du 2 septembre 1792.

de la grande cité se renvoyaient le mâle refrain, les citoyens de tout âge couraient aux places publiques, où ils s'enrôlaient par milliers¹.

Mais malheureusement, à l'exaltation qui fait les héros se mêlait un vertige qui fit des assassins. En rendant compte à l'hôtel de ville de l'état des choses, un membre de la municipalité déclara « que les citoyens enrôlés, craignant de laisser Paris au pouvoir des malveillants, ne voulaient point partir que tous les scélérats du 10 août ne fussent exterminés². »

A quatre heures du soir, le conseil général de la Commune avait repris sa séance, un instant suspendue : vers six heures, un officier de la garde nationale entra, apportant la nouvelle que le sang coulait à l'Abbaye et que le peuple commençait à pénétrer dans les prisons. Bien qu'il fût dominé par des passions moins violentes que le comité de surveillance, avec lequel il ne faut pas le confondre, et qui se composait alors de Paris, Sergent, Marat, Deforgues, Leclerc, Celly, J. Duplain, Durfort, Lenfant, le conseil général de la Commune n'en renfermait pas moins un grand nombre de révolutionnaires emportés. On ne pouvait donc s'attendre à le trouver seul calme au milieu de Paris frémissant. Il n'avait en aucune façon organisé les massacres, il n'entendait pas les sanctionner formellement, il comptait dans son sein quelques hommes auxquels ils inspiraient une secrète horreur³; mais, pris dans son ensemble, nul doute qu'il ne partageât l'ivresse générale. Eût-il voulu, d'ailleurs, couper court à l'entraînement populaire, deux circonstances qu'on trouvera notées plus loin démontrent que là eût été le terme de son pouvoir. Ces deux raisons combinées ex-

¹ Voy. l'arrêté de la Commune cité plus bas.

² Procès-verbaux de la Commune, séance du 2 septembre au soir.

³ Voy. la note placée à la suite de ce chapitre.

pliquent, sans le justifier, l'espèce de système de *laissez-faire* dont, ainsi que les ministres, ainsi que les Girondins, ainsi que l'Assemblée nationale, la Commune se chargea et reste chargée aux yeux de l'histoire.

Elle ne s'abstint pas complètement toutefois, et nomma des commissaires qui eurent mission « d'aller aux différentes prisons protéger les prisonniers renfermés pour dettes, ou pour mois de nourrice, ou pour des causes civiles¹. » Mesure très-louable en soi, très-nécessaire, mais qui, par cela même qu'elle protégeait une catégorie déterminée de prisonniers, semblait abandonner les autres au couteau! Une autre mesure à laquelle les circonstances ne pouvaient que donner une couleur sinistre fut celle qui interdisait l'émigration par la rivière².

Parut le ministre de la guerre, le Girondin Servan. Il se rendait au conseil général de la Commune, sur une invitation qui, adressée à Danton, lui avait été remise, comme il l'apprit alors, par erreur³. Il se félicita de cette erreur qui « l'appela au milieu de ses concitoyens, » les assura de son dévouement à la chose publique, et promit d'être, à huit heures du soir, à la mairie, pour y concerter les opérations relatives à l'armée, avec Pétion, le commandant général Santerre, et un certain nombre de commissaires désignés, parmi lesquels Hébert et Billaud-Varenne⁴. Cette conférence eut lieu. Servan ne put donc ignorer, ce soir-là, des événements que, du reste, tout Paris connaissait déjà. Et comment croire qu'il ne courut pas en instruire Roland et Clavière, ses collègues, Roland surtout, mi-

¹ Procès-verbaux de la Commune, séance du 2 septembre 1792. — Séance du soir.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

nistre de l'intérieur? Pourtant, nul ordre soit préventif soit répressif ne fut donné; que dis-je? Les dépositaires du pouvoir exécutif osèrent prétendre, plus tard, qu'ils n'avaient appris les meurtres du 2 que dans la matinée du 3!

Pendant ce temps, Paris restait livré à tout ce qui peut exalter les âmes : la terreur, l'enthousiasme, le soupçon. Mille rumeurs fantastiques circulaient. De livides fantômes semblaient passer et repasser dans les airs. Une députation des citoyens de la section de L'Isle allait demander à l'Assemblée s'il était vrai que les ministres eussent perdu la confiance de la nation¹. Les esprits ombrageux se croyaient environnés de traîtres. Ils se demandaient si l'article récemment publié par Carra en faveur de ce même duc de Brunswick, maintenant sous les murs de Verdun, ne se liait pas à quelque noir complot. Billaud-Varenne et Robespierre, au sein du conseil général, peignirent vivement la douleur qu'ils éprouvaient de l'état de la France, et dénoncèrent l'existence d'une conspiration, dont Carra n'avait que trop bien fait apparaître le spectre, lorsque, dans son journal, il avait osé parler d'asseoir le duc de Brunswick sur le trône d'où venait de tomber Louis XVI².

L'arrestation de Mme de Staël, le 2 septembre, montre jusqu'où allaient les défiances. « J'avais, écrit-elle, des passe-ports très en règle, et je me figurais que le mieux serait de sortir en berline à six chevaux, avec mes gens en grande livrée. Il me semblait qu'en me voyant dans cet appareil, on me croirait le droit de partir, et qu'on me laisserait passer. C'était très-mal combiné; car ce qu'il faut, avant tout, dans de tels moments, c'est de ne pas frapper l'imagination du

¹ Séance du 2 septembre, six heures du soir. — Voy. *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 348.

² Voy. la note placée à la suite de ce chapitre.

peuple, et la plus mauvaise chaise de poste m'aurait conduite plus sûrement. A peine ma voiture avait-elle fait quatre pas, qu'au bruit des fouets des postillons, un essaim de vieilles femmes sorties de l'enfer, se jettent sur mes chevaux, et crient qu'on doit m'arrêter, que j'emporte avec moi l'or de la nation, que je vais rejoindre les ennemis¹... » La fille de Necker fut effectivement arrêtée et conduite, à travers des flots de peuple, jusqu'à l'hôtel de ville, où elle eut à comparaître devant la redoutable Commune. Survint Manuel. Il la prit sous sa protection, et la fit entrer avec sa femme de chambre dans un cabinet qu'elle occupa jusqu'au soir. « A la nuit, Manuel me ramena chez moi dans ma voiture; il aurait craint de se dépopulariser en me reconduisant de jour. Les réverbères n'étaient point allumés dans les rues, mais on rencontrait beaucoup d'hommes avec des flambeaux dont la lueur causait plus d'effroi que l'obscurité même. Souvent, on arrêtait Manuel, pour lui demander qui il était; mais quand il répondait : *le Procureur de la Commune*, cette dignité révolutionnaire était respectueusement saluée². »

Tel était l'aspect de Paris dans la soirée du 2 septembre. Vers huit heures, la Commune envoya prier l'Assemblée de délibérer sur les rassemblements qui se formaient autour des prisons³. Car l'épidémie du meurtre allait se répandant. Déjà, à un premier appel de la Commune, l'Assemblée s'était montrée sourde⁴, soit qu'elle fût emportée par le fatal courant, ou qu'elle se sentît impuissante à l'arrêter. Cette fois encore, elle demeura comme insensible, se bornant à nommer des

¹ *Considérations sur la Révolution française*, III^e partie, chap. x.

² *Ibid.*

³ *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 350.

⁴ Déposition de Chabot, dans le procès des Girondins, *Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 47.

commissaires « pour parler au peuple et rétablir le calme¹. » Encore cette mesure fut-elle prise, sur la motion de Bazire², un Montagnard. Quant aux Girondins, pas un cri d'horreur ne s'échappa, en ce moment, de leurs lèvres, pas un mouvement ne trahit leur indignation. Et pourtant, sur ce qui se passait, nul doute n'était possible : Fauchet venait d'annoncer l'égorgeement des prêtres renfermés dans la prison des Carmes³ !

Les commissaires élus furent Bazire, Dussaulx, François de Neufchâteau, Isnard, Lequinio. Andein se joignit à eux volontairement⁴; et Chabot fit de même, sur la prière de Bazire⁵. Tous ils prirent le chemin de l'Abbaye.

La foule s'y était portée de nouveau; et déjà un officier suisse, le malheureux Reding, avait été arraché de son lit par deux hommes que guida jusqu'à lui le guichetier. Les prisonniers qui survivaient au premier massacre aperçurent la lueur des torches, ils entendirent la voix de la victime que les meurtriers refusèrent de tuer dans son lit, chargèrent sur leurs épaules, et coururent immoler dans la cour⁶.

Quel moyen d'arrêter ces transports sauvages? Ou, si rien ne devait être écouté, ni les conseils de la raison indignée, ni les plus saintes colères du cœur, ne pouvait-on, du moins, disputer à la mort quelques-unes des têtes menacées? Manuel en avait conçu l'espoir. Il se rend à l'Abbaye, se présente à la multitude

¹ *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 350.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

⁵ Déposition de Chabot dans le procès des Girondins, *ubi supra*.

⁶ Jourgniac de Saint-Méard, *Mon agonie de trente-huit heures*, p. 25 et 26 des *Mémoires sur les journées de septembre*.

écumante, avec le livre des écrous à la main, et s'écrie : « Camarades, votre ressentiment est juste. Guerre ouverte aux ennemis du bien public; c'est un combat à mort; je sens, comme vous, qu'il faut qu'ils périssent; mais, si vous êtes de bons citoyens, vous devez aimer la justice. Il n'est pas un de vous qui ne frémissé à l'idée affreuse de tremper ses mains dans le sang d'un innocent.— C'est vrai, répond le peuple.— Eh bien! je vous le demande, quand vous voulez, sans rien entendre, sans rien examiner, vous jeter, comme des tigres, sur des hommes qui sont vos frères, ne vous exposez-vous pas au regret tardif et désespérant d'avoir frappé l'innocent au lieu du coupable? » Manuel allait continuer, lorsque, fendant la foule, et agitant son sabre teint de sang, un des meurtriers l'interrompt d'une voix farouche : « Dites donc, monsieur le citoyen, si ces gueux de Prussiens et d'Autrichiens venaient à Paris, chercheraient-ils aussi les coupables? Ne frapperaient-ils pas à tort et à travers comme les Suisses du 10 août? Moi, je ne suis pas orateur, je n'endors personne, et je vous dis que je suis père de famille, que j'ai une femme et cinq enfants, et que je n'entends pas qu'on les égorge, pendant que j'irai combattre l'ennemi¹.... » Un cri général d'approbation s'élève; on s'avance, on se pousse. Manuel² insistait. Arrive du sein du *Comité de surveillance* l'arrêté suivant :

« AU NOM DU PEUPLE. Camarades, il vous est enjoint de juger tous les prisonniers de l'Abbaye, sans distinction,

¹ *La Vérité tout entière*, t. XVIII, p. 170 et 171 de l'*Histoire parlementaire*.

² Méhée, auquel nous avons emprunté le récit de cette scène, ne donne pas le nom du commissaire de la Commune qu'il met en scène. Mais le récit de l'abbé Sicard, voy. p. 134 des *Mémoires sur les journées de septembre*, et le rapport de Tallien, dans la nuit du 2 au 3, prouvent qu'il s'agit ici de Manuel.

à l'exception de l'abbé Lenfant, que vous mettrez dans un lieu sûr. A l'hôtel de ville, le 2 septembre.

« Signé : PANIS, SERGENT, administrateurs¹. »

Cet arrêté avait un double but : celui d'ôter au massacre son caractère de férocité aveugle, ce qui fournissait à quelques prisonniers une chance de salut, et celui de protéger l'abbé Lenfant, dont le frère faisait partie du Comité de surveillance. De ces deux buts, le premier seul fut atteint. A peine l'ordre a-t-il été lu, qu'on l'approuve dans ce qu'il a de général. Une commission populaire est proposée; on la forme à l'instant même². Un jury de douze citoyens est pris parmi le peuple. Qui présidera? Plusieurs voix désignent Maillard, le blême héros des 5 et 6 octobre. Maillard accepte, et aussitôt le tribunal entre en fonction, « expéditif et sanglant tribunal, dit un de ceux qui eurent à le subir, en présence duquel la meilleure protection était de n'en point avoir, et où toutes les ressources de l'esprit étaient nulles, si elles n'étaient fondées sur la vérité³. »

Le président, en habit gris, le sabre au côté; devant lui, une écritoire, des papiers, des pipes, des bouteilles; autour, dix hommes armés, dont deux en veste et en tablier; d'autres étendus sur des bancs et assoupis; à la porte du guichet, pour la garder, deux factionnaires revêtus d'une chemise ensanglantée, et, près d'eux, un vieux guichetier la main appuyée sur les verroux.... Voilà sous quel aspect se présentait la justice

¹ Maton de La Varenne, *Histoire particulière*, etc., p. 329.

² *Ibid.*

³ Ce sont les propres termes qu'emploie Jourgniac de Saint-Méard. Voy. *Mon agonie de trente-huit heures*, p. 41 et 42 des *Mémoires sur les journées de septembre*.

populaire, suivant le tableau qu'en a tracé un royaliste qui l'affronta, sans périr¹.

Et, d'un autre côté, d'après une foule de témoignages qui défient toute contradiction, voici de quelle manière elle s'exerçait, cette justice qu'avait improvisée la vengeance et que servait la fureur :

Dès que le prisonnier paraissait, le président l'interrogeait sur son crime, et le sommait d'être fidèle à la vérité. Malheur à lui s'il mentait! Le mensonge, c'était la mort; et il y en eut qui furent sauvés, rien que pour avoir noblement répondu à cette question formidable : « Êtes-vous royaliste? — Oui, je le suis². » Aux yeux des juges, parler avec fermeté était un signe d'innocence³. En cas de condamnation, et comme pour épargner à la victime, jusqu'au dernier moment, la certitude de son sort, la formule adoptée était : *A la Force*. — Dans la prison de la Force, on adopta celle-ci : *Élargissez monsieur*⁴. — Alors, le prisonnier était conduit hors de la prison, où l'exécution se faisait au milieu du plus morne silence⁵. Y avait-il acquittement, au contraire? La joie éclatait sur tous les visages; l'air retentissait des cris de *vive la nation!* On se précipitait sur le citoyen acquitté; on l'embrassait avec enthousiasme; les plus furieux parmi les égorgeurs l'enlevaient dans leurs bras sanglants, le portaient en triomphe jusqu'à sa demeure, et criaient le long de la route : « Chapeaux bas devant l'innocent qui passe⁶! »

¹ *Mon agonie*, etc., p. 40.

² C'est ce qui arriva notamment à Jourgniac de Saint-Méard. Voy. sa relation *ubi supra*, p. 49.

³ *Ibid.*, p. 45.

⁴ Méhée, *La Vérité tout entière*, etc., p. 175 de l'*Histoire parlementaire*, t. XVIII.

⁵ C'est ce que fit particulièrement remarquer Pétion, dans son discours du 29 octobre 1792.

⁶ De tout ceci les preuves abondent, et sont absolument irrécusa-

Il y avait à l'Abbaye trente-deux Suisses et vingt-six gardes du corps de Louis XVI, qui avaient tiré sur le peuple dans la journée du 10 août. Leur mort, demandée violemment, fut décidée par ce mot tombé des lèvres de Maillard : *A la Force*. Mais l'attitude de la foule, en cet instant, donnait à l'homicide formule une signification si claire, qu'en l'entendant, les Suisses tombèrent à genoux, les mains jointes, les regards suppliants. Un seul, parmi eux, marcha fièrement à la rencontre de sa destinée. Il lança son chapeau derrière lui, franchit le guichet d'un pas assuré, et, s'élançant lui-même sur la pointe des piques, mourut en soldat¹. Tous ses camarades périrent, à l'exception d'un jeune homme qui n'avait point combattu au 10 août, et qu'un Marseillais attesta être seulement fils de Suisse. Celui-là, on ne se contenta pas de l'épargner, on le félicita, on l'embrassa, et on le reconduisit au milieu des plus vifs transports de joie².

Le tribunal condamna ensuite à mort Grandmaison, Maron, Vidant, accusés d'avoir fabriqué de faux assignats; Vigné de Cusay, qui avait fait feu sur le peuple au champ de Mars; l'ex-ministre Montmorin; Thierry, valet de chambre de Louis XVI; Protot et Valvin, prévenus d'avoir volé la nation en émettant de faux billets de la caisse de secours³.

On le voit, des crimes d'une nature incontestable furent poursuivis, qui se trouvèrent confondus avec les

bles. Voy. en les rapprochant, la relation de Jourgniac de Saint-Méard, p. 54 des *Mémoires sur les journées de septembre*; celle de Maton de La Varenne, p. 154 et 155, du t. XVIII de l'*Histoire parlementaire*; celle de Toulangeon, racontant ce qui est arrivé à son frère, *ibid.*, p. 284; celle de Weber, racontant ce qui lui est arrivé à lui-même, t. II de ses *Mémoires*, p. 264 et 265.

¹ *La Vérité tout entière*, p. 472 et 473, *ubi supra*.

² *Ibid.*, p. 174.

³ *Ibid.*, p. 474, 477.

vengeances politiques; mais, selon la remarque très-juste de l'auteur contemporain qui rapporte ces divers arrêts, une justice qui s'exerce ainsi, en dehors des garanties et des lenteurs protectrices de l'innocence, une pareille justice laisse aux adhérents des victimes le droit de réclamer leur mémoire¹. De quoi Thierry était-il coupable? D'avoir aimé son maître. Et on le tuait entre un faussaire et un voleur! Quant à Montmorin, bien que sa participation à tous les complots de la contre-révolution fût certaine, il puisait dans ses convictions royalistes une si grande confiance, que lorsqu'on lui annonça qu'il allait être transféré à la Force, il se crut sauvé, et dit ironiquement à Maillard : *Monsieur le président, puisqu'on vous appelle ainsi, je vous prie de me faire avoir une voiture*². Un moment après, on vint le prévenir que la voiture l'attendait. Ce qui l'attendait, c'était la mort.

Il était à peine neuf heures du soir, que déjà dans la grande rue du jardin de l'Abbaye, toute resplendissante de la lueur des flambeaux, on comptait une centaine de cadavres³. Et ce qu'il y avait de plus horrible, c'est qu'ils gisaient épars autour de tables que couvraient des bouteilles de vin et des verres teints de sang⁴. Là étaient deux Anglais qui, la lèvre entr'ouverte par un sourire de l'enfer, jouissaient avec délices de ce spectacle, et poussaient au massacre par des libations abominables. Tenant à la main des bouteilles et des verres, on les vit, à la clarté des torches, offrir à boire aux massacreurs, les presser même en leur portant le verre à la bouche⁵. Ah! si ces deux étrangers

¹ *La Vérité*, etc., p. 176.

² *Ibid.*, p. 175.

³ Déclaration du citoyen Jourdan, p. 145 des *Mémoires sur les journées de septembre*.

⁴ *Ibid.*, p. 146.

⁵ *Ibid.*, p. 147 et 148.

abhorraient la France, ils ne pouvaient lui donner une plus funeste preuve de leur haine, ni fournir un meilleur appendice au livre de Burke contre la révolution française.....

L'horloge de l'Abbaye ne marquait pas encore dix heures, lorsque les commissaires envoyés par l'Assemblée arrivèrent. Après une courte harangue, qu'interrompirent de tumultueuses clameurs, Dussaulx se hâta de dire à ses collègues : « Retirons-nous ! » Et ils se retirèrent ! Et Isnard, qui était là, garda le silence ; Isnard qui, plus que tout autre, était tenu de mourir, s'il le fallait, en protestant ; Isnard qui, du haut de la tribune, avait lancé, le 31 octobre 1791, ces paroles imprudentes et fatales : « La colère du peuple, comme celle de Dieu, n'est trop souvent que le supplément terrible du silence des lois² ; » Isnard qui, le 6 novembre de la même année, s'était écrié en parlant des prêtres : **IL NE FAUT PAS DE PREUVES³ !**

De retour à l'Assemblée, Dussaulx rendit compte très-froidement de l'inutilité de sa mission, ajoutant « que les ténèbres ne lui avaient point permis de voir ce qui se passait⁴. » Sur quoi l'Assemblée, passant à l'ordre du jour, se remit à expédier les affaires courantes ; et à onze heures du soir, elle suspendit sa séance⁵, comme si rien d'extraordinaire n'avait eu lieu !

Au même moment, les ministres sortaient du Conseil.

¹ Déposition de Chabot dans le procès des Girondins. Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 48.

² Voy. le VI^e volume de cet ouvrage, p. 199.

³ *Ibid.*, p. 211.

⁴ Cela ne l'empêcha pas, comme le fait très-bien remarquer l'auteur des *Fastes de la Révolution*, p. 358, de publier plus tard, à la tête de sa traduction de Juvénal, une préface où il fait un tableau effrayant de ce qu'il prétend avoir vu à l'Abbaye.

⁵ Voy. la séance du 2 septembre dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 332.

Grandpré qui, par sa place, avait à rendre compte de l'état des prisons dans la capitale, aborde Danton et veut lui parler de ce qui se passe ; mais celui-ci, d'un ton d'impatience qu'accompagnait un geste violent : *Je me f..s bien des prisonniers ! qu'ils deviennent ce qu'ils pourront*¹ !

Les massacres continuèrent donc, et cela en s'étendant de l'Abbaye aux autres prisons. Maton de La Varenne était renfermé à la Force. « Vers minuit, écrit-il, un nommé Burat appela Gérard, mon camarade de chambre, et lui dit ceci, que je n'oublierai jamais : « Mon ami, nous sommes morts ; on assassine les prisonniers à mesure qu'ils comparaissent ; j'entends « leurs cris². »

Ailleurs, au Châtelet, les commissionnaires de la prison étaient venus, dès quatre heures du soir, dire à l'oreille aux prisonniers que quelque chose d'effrayant semblait se préparer. L'inquiétude semée par cet avertissement mystérieux redoubla, quand le guichetier annonça qu'on allait bientôt fermer. Quelques-uns regardaient, le visage collé contre une grille donnant sur le guichet. Tout à coup, ils aperçurent deux hommes à moustaches qui parlaient bas au concierge, et celui-ci qui levait les mains au ciel. On essaya de souper ; mais en vain : le trouble était dans l'âme des pâles convives. Vers minuit, les chiens aboyèrent ; la lueur des torches illumina les corridors ; et le cri de *Vive la nation !* poussé par des voix terribles, fit retentir les voûtes³....

L'Assemblée était rentrée en séance ; mais une invincible torpeur semblait l'avoir saisie. On a vu que son

¹ *Mémoires de Mme Roland*, t. II, p. 36.

² *Ma résurrection*, p. 148, du t. XVIII de l'*Histoire parlementaire*.

³ Voy. la *Nuit du 2 au 3 septembre*, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, — 936-7 — British Museum.

intervention s'était bornée à l'envoi de quelques commissaires ; informée par une lettre de l'abbé Sicard des dangers qu'il avait courus, elle avait décrété : « L'horloger Monnot a bien mérité de la patrie¹ » et rien de plus ; enfin, après le compte rendu de Dussaulx, elle avait tout simplement passé à l'ordre du jour : au milieu de la nuit, trois des commissaires que la Commune de son côté avait envoyés aux prisons, parurent à la barre. C'étaient Truchot, Tallien et Guiraud. Ils dirent :

Que la plupart des prisons étaient vides ;

Qu'à la Force et à Sainte-Pélagie, ils avaient fait sortir toutes les personnes détenues pour dettes ;

Qu'ils avaient mis en liberté vingt-quatre femmes détenues à la Force, entre autres Mlle de Tourzelles et Mme de Sainte-Brice ;

Que, néanmoins, ils avaient dû finir par se retirer, étant menacés à leur tour ;

Qu'à l'Abbaye, où il s'était transporté pour s'opposer au désordre, le procureur de la Commune avait couru risque de la vie ;

Que quatre cents prisonniers environ avaient péri, parmi lesquels les fabricateurs de faux assignats ;

Que l'ordre était donné au commandant général d'envoyer des détachements aux prisons, mais que l'exécution de cet ordre avait pour obstacle le grand nombre d'hommes qu'exigeait le service des barrières ;

Que le peuple marchait sur Bicêtre avec sept pièces de canon ;

Que les prisons du Palais étaient absolument vides, et que fort peu de prisonniers avaient échappé à la mort² ;

¹ Relation de l'abbé Sicard, t. CIX des *Mémoires sur le 2 septembre*.

² *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 353 et 354.

Le fait que « fort peu de prisonniers avaient échappé à la mort » était inexact, comme on le verra plus loin.

On écouta cela en silence.

La journée du 3 septembre ne fut, sous tous les rapports, que la continuation de celle du 2. Même élan d'enthousiasme patriotique et militaire, même cruauté fanatique.

Le bruit s'étant répandu de grand matin que Verdun avait répondu aux sommations de l'ennemi : « La ville se rendra quand il n'existera plus un seul homme pour la défendre¹, » l'amour de la patrie menacée se déploya de la manière la plus noble et la plus touchante. On vit de pauvres marchandes s'offrir pour monter la garde². Les jeunes citoyens attachés aux contributions publiques demandaient à se former en compagnie franche, et les élèves en chirurgie à marcher comme chirurgiens³. A côté de la mère qui faisait don de la croix d'or pendue à son cou, la fille donnait sa timbale d'argent⁴. Un citoyen de la section de Beaubourg fournit, comme sa part aux contributions de la guerre, son cocher, un char et deux chevaux⁵. Un autre y engagea la moitié de ses propriétés mobilières et foncières. Les élèves d'un collège envoyèrent le produit du montant de leurs prix⁶. Les acteurs de la rue Richelieu prirent, à la barre, l'engagement de se faire soldats, dès que l'imminence du danger réclamerait la clôture des spectacles⁷.

En même temps arrivaient de toutes les villes circonvoisines, de toutes les communes environnantes,

¹ Séance du 3 septembre 1792. — Séance du matin. Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 369.

² *Ibid.*, p. 369.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*, p. 376.

⁶ *Ibid.*

⁷ *Ibid.*

des lettres où on lisait que l'entraînement guerrier des populations était prodigieux ; que, dans tel village, quiconque avait la force de tenir une épée était déjà parti ou partait ; que les routes se trouvaient littéralement couvertes de volontaires en marche ; que pour les équiper, on avait eu les bijoux abandonnés sans regret par les femmes, les billets souscrits par ceux qui attendaient de l'argent, et jusqu'aux habits dont s'étaient dépourvus ceux qui n'avaient pas autre chose à offrir¹.

Et, pour ce qui est de la ferveur qui animait tous ces croisés de la religion nouvelle dans leur course haletante vers la mort, l'Assemblée en put juger par ses propres yeux, lorsque, le 3 septembre, les volontaires du district de Bourg-la-Reine, traversant Paris, obtinrent de défiler devant elle, le havresac sur le dos². Chez quel peuple du monde, à quelle époque de l'histoire, l'autorité fut-elle obligée de prendre un arrêté tel que celui-ci :

« Le conseil général, considérant que l'ardeur du patriotisme entraîne en ce moment au-devant de l'ennemi tous les citoyens français ; que les ouvriers de toutes les professions s'empressent à l'envi de marcher, pour aller anéantir les ennemis de la liberté et de l'égalité ; applaudissant à leur zèle..., observe néanmoins qu'un déplacement trop précipité et trop considérable nuirait également au commerce et aux moyens de fournir aux premiers besoins de nos braves défenseurs ; arrête que les serruriers, cordonniers, taillandiers,

¹ Lettre du département de l'Aube, lue à l'Assemblée par Regnault-Beaucaron, dans la séance du 3 septembre 1792. — Lettre des commissaires nationaux envoyés dans le département de Seine-et-Marne et départements voisins. — Lettre des commissaires envoyés dans les départements de Seine-et-Oise, Eure, Calvados, Seine-Inférieure.

² *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 376.

charrons et autres ouvriers des professions de nécessité première, sont invités à rester à Paris¹!... »

Et en effet, les places d'enrôlement étaient encombrées; si bien que, pendant toute cette semaine, il partit chaque jour, des murs de Paris, près de deux mille volontaires, armés et équipés²!

Mais, dans les prisons, pendant ce temps, quel autre spectacle!

« A dix heures du matin, l'abbé Lenfant et l'abbé de Rastignac parurent dans la tribune de la chapelle qui, à l'Abbaye, nous servait de prison. Ils nous annoncèrent que notre dernière heure approchait, et nous invitèrent à nous recueillir pour recevoir leur bénédiction. Un mouvement électrique nous précipita tous à genoux, et, les mains jointes, nous la reçûmes.... A la veille de paraître devant l'Être suprême, agenouillés devant deux de ses ministres, nous présentions un spectacle indéfinissable.... Une demi-heure après, les deux prêtres furent massacrés. Nous entendîmes leurs cris³! » — « Qui lira les détails suivants, sans que ses yeux se remplissent de larmes?... Nous envoyions de temps à autre quelques-uns de nos camarades à la fenêtre de la tourelle, pour nous instruire de la position que prenaient les malheureux qu'on immolait, et pour calculer, d'après leur rapport, celle que nous ferions bien de prendre. Ils nous rapportaient que ceux qui étendaient les mains souffraient plus longtemps, parce que les coups de sabre étaient amortis avant d'atteindre la tête. Eh bien, c'était sur ces horribles détails que nous délibérions⁴. »

¹ Procès-verbaux de la Commune. Séance du 8 septembre.

² *Fastes de la Révolution*, p. 378.

³ Jourgniac de Saint-Méard, *Mon agonie de trente-huit heures*, dans les *Mémoires sur les journées de septembre*, p. 28 et 29.

⁴ *Ibid.*, p. 30.

La Force, où un tribunal s'était improvisé sur le modèle de celui de l'Abbaye, avait fourni, dans la nuit du 2 au 3, son contingent de victimes, au nombre desquelles figura, à côté de Lachesnaye, organisateur de la défense des Tuileries, au 10 août, l'abbé Louis de Bardy, accusé d'avoir, de concert avec sa concubine, assassiné et coupé en morceaux son frère¹. Mais, vers sept heures du matin, Maton de La Varenne entendit plusieurs meurtriers, répandus sur sa galerie, dire qu'on avait fait justice des traîtres, et qu'il *fallait lâcher les autres*². Un cri de *Vive la nation!* fut la réponse des prisonniers qui restaient; et aussitôt, le premier qui l'avait poussé fut rendu libre; un second, reconnu innocent, fut sur l'heure « emmené en triomphe³; » on relâcha Guillaume l'aîné, frère de l'auteur de la pétition des vingt mille, et un frère du ministre Bertrand de Moleville.

Ce dernier n'eut pas été plutôt acquitté, que les tueurs, dont le bras était déjà levé sur lui, l'enlevèrent « avec les transports de joie les plus immodérés⁴. » A deux de ces hommes terribles, chargés de le reconduire, il offrit une poignée d'assignats : « Non, répondirent-ils en les repoussant, *le bonheur de vous avoir sauvé vaut mieux que ça*⁵. » Ils insistèrent pour l'accompagner jusque chez sa belle-sœur, auprès de laquelle il avait déclaré vouloir se rendre; car, dirent-ils, *ça nous ferait bien plaisir de vous voir contents l'un et l'autre*⁶.

¹ Maton de La Varenne, *Ma résurrection*, t. XVIII, p. 149 de l'*Histoire parlementaire*.

² *Ibid.*, p. 152.

³ *Ibid.*

⁴ *Mémoires particuliers de Bertrand de Moleville*, t. II, chap. XXIX, p. 216.

⁵ *Ibid.*, p. 217.

⁶ *Ibid.*

Des circonstances tout à fait analogues marquèrent la délivrance de Maton de La Varenne. Amené devant le formidable tribunal, il se jugeait perdu, ceux qui l'entouraient paraissant avides de son sang, et l'étrange insulte *Monsieur de la peau fine* ayant retenti à son oreille¹. Mais à peine le président eut-il dit, les yeux fixés sur le registre d'écrou : « Je ne vois absolument rien contre lui, » que tous passèrent comme par enchantement d'une férocité impatiente à des accès de tendresse. « Toutes les figures se déridèrent.... et je fus enlevé sur-le-champ par des hommes qui me soutinrent sous les aisselles, en m'assurant que je n'avais rien à craindre, que j'étais sous la sauvegarde du peuple. Je traversai la rue des Ballets, couverte d'une triple haie de gens des deux sexes. Chacun se pressait autour de ma voiture pour me voir, et l'on m'embrassait sans cesse par les portières. » Il gagna ainsi la maison paternelle, où « ceux qui l'y avaient conduit ne voulurent accepter qu'un simple rafraîchissement². »

Noirs, noirs abîmés de la nature humaine, quel œil de philosophe vous sondera sans épouvante? Oui, au même lieu, à la même heure où ces choses se passaient, et parmi les mêmes hommes, vous eussiez vu se dérouler la plus abominable des tragédies.

Quel est, sur cette masse de corps étendus sans vie, ce pauvre corps tout nu, ce corps de femme? Au bout de cette pique affreuse qui passe, quelle est cette tête jeune, effrayante et charmante, dont les cheveux blonds, encore bouclés, flottent autour du bois sanglant, mais dont les yeux sont fermés, dont les lèvres pâles ne souriront plus, et dont les joues apparaissent rougies par le fard et le sang?.... Oubliée dans la

¹ Maton de La Varenne, *Ma résurrection*, t. XVIII, p. 154 de l'*Histoire parlementaire*.

² *Ibid.*, p. 154, 156.

prison de la *Petite Force* pendant la nuit du 2 au 3, Mme de Lamballe avait reçu le 3, vers sept heures du matin, la lugubre visite de deux gardes nationaux qui lui signifièrent qu'on allait la transférer à l'Abbaye. Trois lettres trouvées dans son bonnet lors de son premier interrogatoire, dont une de la reine, étaient malheureusement de telle nature, qu'au dire de Weber, « elles rendaient sa perte presque certaine¹. » Mais elle croyait si peu mourir, l'infortunée, qu'elle répondit aux deux gardes nationaux : « Prison pour prison, j'aime autant celle-ci². » Eux insistant, elle s'habilla et descendit.

Sur ce qui eut lieu ensuite, sur le juge qui interrogea la princesse, sur son attitude devant le tribunal, sur ses réponses, sur les dispositions de la foule à son égard, sur la question de savoir si elle ne périt pas sous les coups de sicaires envoyés tout exprès par le duc d'Orléans, les auteurs de mémoires et de brochures contemporains ne présentent plus qu'assertions contradictoires ou affirmations dont les documents officiels démontrent la fausseté. Il résulte, par exemple, des procès-verbaux de la Commune, qu'Hébert se trouvait au conseil général au moment où Peltier le représente interrogeant Mme de Lamballe. Selon le même auteur, qui, du reste, se tenait caché ce jour-là et ne parle que d'après des ouï-dire, la princesse aurait été sommée de jurer la liberté, l'égalité, la haine de la royauté ; à quoi elle aurait répondu : « Je ferai volontiers les deux premiers serments : je ne puis faire le dernier, il n'est pas dans mon cœur. » Alors un assistant lui aurait dit tout bas : « Jurez donc ! sinon

¹ *Mémoires de Weber*, t. II, aux *éclaircissements historiques*, p. 349.

Nul historien ne parle de ce fait, si ce n'est M. Dupont (de Bussac), dans les *Fastes de la Révolution*, p. 364.

² Maton de La Varenne, *Histoire particulière*, p. 396.

vous êtes morte. » Mais elle n'aurait rien répondu, et comme elle faisait un pas vers le guichet, après avoir élevé les deux mains à la hauteur de ses yeux, le juge aurait prononcé le mot fatal : *Élargissez madame*¹. D'autres assurent que la princesse ne répondit pas un seul mot. D'autres enfin racontent qu'elle réfuta toutes les charges élevées contre elle; qu'elle intéressa plusieurs des spectateurs; que des cris de grâce retentirent, et que les meurtriers s'arrêtèrent quelque temps indécis².

Est-il vrai que ce fut le duc d'Orléans qui fit assassiner Mme de Lamballe, pour s'affranchir d'une rente qu'il lui payait? C'est ce qu'ont prétendu beaucoup de pamphlétaires royalistes³. Pure calomnie! Cette rente ne grevait que les biens de la duchesse d'Orléans, et, à cette époque, il y avait entre les deux époux séparation juridique.

Quant aux infamies sans nom, qu'à l'occasion de la mort de Mme de Lamballe, tant d'écrivains ont pris plaisir à décrire, les divers récits, dans presque tous leurs détails, se servent mutuellement de réfutation et de démenti. Ce qui est certain — et il n'était pas besoin, hélas! que les inventions de la haine vinssent enchérir sur ces exécrables circonstances — le voici :

Le 15 floréal an iv, le fils d'un marchand papetier, nommé Petit-Manin, comparut devant le tribunal cri-

¹ Peltier, t. II, p. 306. — C'est aussi la version de Maton de La Varenne, qui ne pouvait rien savoir à cet égard, puisqu'il avait déjà quitté la prison, et qui ne fait ici que copier Peltier. Voy. *Histoire particulière des événements*, etc., p. 396, 399.

² Roch Marcandier, *Histoire des hommes de proie*, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVIII, p. 497.

³ Roch Marcandier donne ceci comme un ouï-dire. *Ibid.* — Quant aux *Deux amis*, ils n'hésitent pas à présenter les meurtriers de Mme de Lamballe comme ayant été particulièrement payés par le duc d'Orléans. Voy. les *Mémoires de Ferrières*, t. III, note K.

minel, sous la prévention d'avoir assassiné Mme de Lamballe et de lui avoir arraché le cœur. Il fut acquitté; mais il resta prouvé que le crime avait été commis par un tambour nommé Charlat; que ce misérable s'était rendu à l'armée, pour se soustraire à toute poursuite, et que là ses camarades, saisis d'horreur, l'avaient massacré¹.

Un autre fait, non moins certain, c'est celui de la tête de Mme de Lamballe coupée, plantée au bout d'une pique, et portée sous les fenêtres du Temple!

« Nous étions à peine assis, qu'une tête au bout d'une pique fut présentée à la croisée.... C'était la tête de Mme de Lamballe; quoique sanglante, elle n'était point défigurée.... Je courus vers le roi. La terreur avait tellement altéré mon visage, que la reine s'en aperçut. « Pourquoi n'allez-vous pas dîner? » me dit-elle. — « Madame, » répondis-je, « je suis indisposé. » Dans ce moment un municipal entra dans la tour, et vint parler avec mystère à ses collègues.... Les cris du dehors augmentaient.... Un autre municipal survint, accompagné de quatre hommes, dont un, en habit de garde national, portant deux épauettes, et armé d'un grand sabre, insista pour que les prisonniers se montrassent à la fenêtre. Les municipaux s'y opposèrent. Cet homme dit à la reine : « On veut vous cacher la tête de la Lamballe, qu'on vous apportait pour vous faire voir comment le peuple se venge de ses tyrans. Je vous conseille de paraître, si vous ne voulez pas que le peuple monte ici. » La reine tomba évanouie².... »

La foule se pressait aux portes, et ne s'écoula que sur une harangue habilement violente de l'abbé Danjou, ancien prêtre de l'Oratoire, homme d'une stature co-

¹ Voy. la lettre de Lebégue, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, — 936-7 — British Museum.

² *Journal de Cléry*, p. 18 et 19.

lossale, très-connu dans Paris sous le nom de l'abbé Six-Pieds¹.

A cette nouvelle, la Commune, pour protéger le Temple, fit attacher un ruban tricolore à travers la principale porte d'entrée²; et cette fragile barrière, on la respecta religieusement.

Le trophée livide fut aussi promené sous les fenêtres du Palais-Royal. Forcé de paraître au balcon, le duc d'Orléans se rejeta aussitôt en arrière dans l'appartement, comme saisi d'horreur, et Mme de Buffon, sa maîtresse, alors près de lui, s'écria : « Grand Dieu ! voilà donc comment on portera ma tête³ ! »

Beaucoup d'acquittements eurent lieu, à la Force, après le meurtre de Mme de Lamballe. On mit successivement en liberté Mme de Septeuil, Mme de Navarre, Chamilly, valet de chambre du roi, et le frère de lait de Marie-Antoinette, l'Autrichien Weber, un des plus fanatiques ennemis de la Révolution. La délivrance de ce dernier mit vivement en relief cet élan patriotique qui, associé à des accès de rage, est le signe caractéristique des journées de septembre : « Vous êtes libre, dit le président à Weber ; mais la patrie est en danger ; il faut vous enrôler, et partir sous trois jours pour la frontière. » Weber hésitait, alléguant qu'il avait une mère, une sœur, qui avaient besoin de lui : « La patrie, crient deux fédérés placés derrière lui, la patrie a besoin de soldats ; nous avons bien oublié, nous, que nous sommes époux et pères ! » Il dut prononcer le serment d'être fidèle à la nation et de mourir en défendant la liberté⁴. »

¹ Montgaillard, *Histoire de France*, t. III, p. 202.

² *Journal de Cléry*, p. 21.

³ Maton de La Varenne dit que la pique qui soutenait la tête de la princesse de Lamballe resta plantée sous les fenêtres du Palais-Royal. Voy. *Histoire particulière des événements*, etc., 395-398.

⁴ *Mémoires de Weber*, t. II, chap. v, p. 263, 265.

Son acquittement alors devint un vrai triomphe. Les gardes nationaux du faubourg Saint-Antoine l'accompagnaient au cri mille fois répété de *vive la nation!* Ils faisaient tourner leurs chapeaux sur la pointe de leurs sabres, en signe de joie, et, le long de la route, on « applaudissait à outrance¹. » Des femmes le voyant en bas de soie blancs, arrêtrèrent avec violence les deux gardes qui lui donnaient le bras, pour leur dire : *Prenez donc garde! vous faites marcher Monsieur dans le ruisseau*². Et ces mêmes femmes, s'il eût été déclaré traître, eussent prononcé son arrêt en ces termes : *Monsieur de la peau fine!* Non, ils n'ont point écrit l'histoire des journées de septembre, ceux qui ont omis ces rapprochements extraordinaires.

Ajoutons que le nombre des prisonniers que poursuivirent les vengeances politiques fut très-petit, comparé au nombre de ceux qu'on frappa pour des actes criminels dans tous les temps et dans toutes les sociétés. Les soixante-douze détenus qui furent tués, à la prison des Bernardins, étaient tous sans exception des malfaiteurs déjà flétris par la justice civile et condamnés aux fers³. Le grand Châtelet où, sur deux cent seize détenus⁴, trente seulement furent acquittés⁵, ne renfermait que des criminels ordinaires. A Bicêtre, où les condamnés pour crimes firent une résistance désespérée, les prisonniers par jugement de police correctionnelle furent élargis, et beaucoup de citoyens que la misère avait relégués là ne coururent aucun danger⁶. A Sainte-Pélagie, les commissaires de la Commune

¹ *Mémoires de Weber, aux Eclaircissements historiques, p. 348.*

² *Ibid.*

³ Voy. la liste nominative de Prudhomme, dans son *Histoire générale et impartiale, etc.*, t. IV.

⁴ *Ibid.*

⁵ *Coup d'œil sur Paris, suivi de la nuit du 2 au 3 septembre.*

⁶ *Révolutions de Paris.*

firent mettre en liberté tous les débiteurs. Enfin, à la Conciergerie, le peuple relâcha les femmes, et, suivant Maton de La Varenne, soixante-treize malfaiteurs y furent mis à mort¹. Cette prison, du reste, était devenue l'atelier où se forgeaient les armes les plus dangereuses pour la Révolution; si bien que Durfort, membre du Comité de surveillance, ayant été chargé de l'apposition des scellés à la Conciergerie, en rapporta une malle pleine de planches destinées à la fabrication des faux assignats, et une serviette remplie de faux assignats fabriqués²!

C'est de la Conciergerie que quelques libellistes du temps firent le théâtre d'un supplice monstrueux et obscène, infligé, disent-ils, à une femme qu'ils nomment la belle bouquetière³. Or, loin que le supplice de cette femme soit prouvé, le fait même de son incarcération ne l'est pas⁴.

Pendant ce temps, la cour de l'Abbaye présentait un spectacle à faire frémir.

Dans la nuit du 2 au 3, Panis et Sergent, comme administrateurs de police, avaient signé l'ordre tragique que voici :

« Monsieur, vous ferez sur-le-champ enlever les corps des personnes de votre prison qui n'existent plus. Que, dès la pointe du jour, tout soit enlevé et emporté hors de Paris dans des fosses profondes, bien recouvertes de terre. Faites avec de l'eau et du vinaigre laver les endroits de votre prison qui peuvent être ensanglantés, et sablez par-dessus. Vous serez remboursé

¹ *Histoire particulière des événements*, etc., p. 401.

² *Moniteur*, n° 321.

³ On peut voir les immondes détails de ce prétendu supplice, dans le pamphlet trop complaisamment reproduit par des historiens graves, de Roch Marcandier, p. 498 du t. XVIII, de l'*Histoire parlementaire*.

⁴ Voy. la note placée à la suite de ce chapitre.

de vos frais sur vos états. A la mairie, ce 3 septembre, une heure du matin. — P. S. Employez des hommes au fait, tels que les fossoyeurs de l'Hôtel-Dieu, afin de prévenir l'infection.

« PANIS, SERGENT¹. »

La cour de l'Abbaye était en effet jonchée de cadavres. Conformément à l'ordre reçu de la municipalité, on fit venir des charretiers, on chargea les morts sur des voitures, et on alla les enterrer hors la porte Saint-Jacques, bien avant dans la campagne, au pied de la première croix de fer².

A ces fossoyeurs de l'Hôtel-Dieu, à ces ouvriers qui avaient charge d'enlever les corps, de laver les cours, de retirer les effets trouvés sur les victimes, un salaire avait été promis. Vingt-quatre livres, tel était le prix convenu³. Mais s'ils n'avaient point le fanatisme barbare des massacreurs, les hommes employés à effacer les vestiges du meurtre n'avaient pas non plus le désintéressement de ce fanatisme. Un personnage en habit puce et en perruque noire — c'était Billaud-Varenne⁴ — les vint sommer de ne rien distraire des effets qu'ils avaient sous la main et dont ils devaient compte à l'autorité municipale⁵. En leur parlant, il se servit, comme

¹ C'est cet ordre important, omis par tous les historiens, excepté par un des auteurs des *Fastes de la Révolution*, M. Dupont (de Bussac), qui explique la nature du salaire payé dans les journées de septembre, salaire qui ne fut pas du tout, comme on l'a dit et répété, celui du meurtre. Voy. du reste, à cet égard, la note placée à la suite de ce chapitre.

² Relation de l'abbé Sicard, p. 416 des *Mémoires sur les journées de septembre*.

³ Voy. les *Comptes de la Commune*. « A Mazoyer, guichetier, qui a été chargé, etc.... 24 livres. »

⁴ Méhée, *La Vérité tout entière*, p. 478, du t. XVIII de l'*Histoire parlementaire*. — Relation de l'abbé Sicard, p. 434 des *Mémoires sur les journées de septembre*. — Déclaration du citoyen Jourdan. *Ibid.*, p. 449.

⁵ Voy. sur le langage de Billaud-Varenne et le sens de ses paroles,

c'était naturel, du mot *ouvriers*, et leur dit de se contenter du *prix convenu* de vingt-quatre livres, lequel leur serait payé fidèlement. De là ce qui a donné lieu à l'assertion — mensonge des uns, erreur des autres — que la Commune, en septembre, avait régulièrement salarié l'assassinat; que ses représentants avaient essayé de déshonorer la langue française en appelant le massacre un *travail* et les massacreurs des *ouvriers*; que septembre, enfin, au lieu d'être un immense accès de fièvre chaude, était le crime d'une poignée de misérables gagnant leur vie à donner la mort.

Continuait à siéger, avec un calme inexorable et une autorité souveraine, l'huissier Maillard. Un des prisonniers, Jourgniac de Saint-Méard, ayant gagné le cœur d'un Provençal, qui était du nombre des tueurs, en lui adressant la parole dans le patois du midi, il s'engagea entre eux cette conversation caractéristique :

« LE PROVENÇAL. Voilà le vin que tu m'as demandé : bois.... Mais rappelle-toi ce que je te dis. Si tu es un prêtre, ou un conspirateur du château de M. Vêto, tu es flambé; mais si tu n'es pas un traître, n'aie pas peur, je te réponds de ta vie.

« JOURGNIAC DE SAINT-MÉARD. Eh! mon ami, je suis bien sûr de n'être pas accusé de tout cela; mais je passe pour être un peu aristocrate.

« LE PROVENÇAL. *Ce n'est rien que cela; les juges savent bien qu'il y a des honnêtes gens partout.* Le président est un honnête homme qui n'est pas un sot.

« JOURGNIAC DE SAINT-MÉARD. Faites-moi le plaisir de prier les juges de m'écouter : je ne leur demande que cela.

« LE PROVENÇAL. Tu le seras, je t'en réponds. Orcà,

la discussion des divers récits dans la note placée à la suite de ce chapitre.

adieu, mon ami. Du courage ! Je vas retourner à mon poste. Embrasse-moi, je suis à toi de bon cœur¹. »

Lorsque, la nuit suivante, Jourgniac de Saint-Méard fut, à son tour, appelé devant Maillard, bien lui en prit de se souvenir des paroles du Provençal, et d'avouer avec une franchise qui toucha les juges qu'il était royaliste ; car aussitôt Maillard dit : « *Ce n'est pas pour juger les opinions que nous sommes ici, mais pour en juger les résultats*². » Et il déclara l'accusé libre, après avoir ôté son chapeau³, en signe d'hommage rendu à l'innocence.

La vérité est que, tout odieux qu'il reste aux yeux de la postérité, Maillard fut l'homme de je ne sais quel étrange compromis entre la vengeance et la justice, la pitié et la fureur. Un prisonnier aux cheveux blanchis par les années ayant été amené devant lui, dans la matinée du 3 septembre, « Innocent ou coupable, dit-il, je crois qu'il serait indigne du peuple de tremper ses mains dans le sang de ce vieillard⁴. » Or, à l'instant même où Maillard parlait ainsi, le fils de ce vieillard, comme un écrivain royaliste lui en fait honneur, figurait parmi les envahisseurs de la patrie, et recevait l'ordre du mérite militaire, dans les plaines de la Champagne, de *la main du roi de Prusse*⁵.

Et le nom de l'accusé ? Il rappelle à la fois, ce nom, et un acte touchant de piété filiale, et une grande calomnie historique. Qui n'a présent à la mémoire le trait de Mlle de Sombreuil enlaçant son père, le disputant à la mort, désarmant les meurtriers à force de courage,

¹ Jourgniac de Saint-Méard, *Mon agonie de trente-huit heures*, p. 35 et 36 des *Mémoires sur les journées de septembre*.

² *Ibid.*, p. 50.

³ *Ibid.*, p. 53.

⁴ *Le Patriote français*.

⁵ Peltier, t. II, p. 284.

de beauté, de dévouement et de larmes? Mais ce qu'on ignore, c'est qu'au sein d'une aussi noble victoire, Mlle de Sombreuil paraissant sur le point de s'évanouir, un de ces hommes barbares, saisi d'une soudaine émotion, courut à elle, et lui offrit un verre d'eau, dans lequel tomba, au moment où elle l'approchait de ses lèvres, une goutte du sang que l'égorgeur avait à ses mains¹. Et telle est l'origine de la fable hideuse où l'on nous montre Mlle de Sombreuil forcée, comme condition du salut de son père, de boire un verre plein de sang²!

Cependant, que faisaient les hommes investis d'une puissance populaire, le maire de Paris, les journalistes, les ministres, l'Assemblée? Chose lamentable à dire! Ils s'abstenaient ou approuvaient.

Robespierre se contentait de gémir en secret sur des excès que son désir eût été de combattre au risque de sa popularité, au péril de sa vie³.

Danton était entré si avant dans les fureurs de Paris, qu'il se tenait prêt, comme on va le voir, à les répandre sur la France entière.

Pétion pouvait si peu être opposé au massacre, dans

¹ Je tiens ce fait d'une dame qui elle-même le tenait de Mlle de Sombreuil, dont elle avait été l'amie. Et ce qu'il y a de plus curieux, c'est que Mlle de Sombreuil racontait la chose pour prouver que les hommes de septembre, tout cruels qu'ils furent, n'étaient point absolument inaccessibles à la pitié.

² Il est à remarquer que ni Peltier, ni Maton de La Varenne ne parlent de ce conte atroce, eux si ardents à tout exagérer, à tout noircir, et dont la rage contre-révolutionnaire ne recule devant aucun mensonge. Les *Révolutions de Paris* disent expressément que Mlle de Sombreuil « fut portée entre les bras rougis de sang de la multitude avec tous les égards dus à son sexe et à l'innocence. » Et ce qui confirme la version que nous avons donnée ci-dessus, d'après une autorité en qui nous avons une confiance absolue, c'est cette phrase qu'on lit dans la déclaration du citoyen Jourdan : « Les verres dégouttaient le sang dont étaient fumantes les mains des cannibales qui buvaient dedans. »

— Voy. p. 446, des *Mémoires sur septembre*.

³ Voy. plus loin.

la journée du 3, que, dans celle du 5, ayant à dîner Brissot, Gensonné, Duhem, il dit à des coupe-têtes qui vinrent tout sanglants, au milieu du repas, lui demander ses ordres sur quatre-vingts prisonniers de la Force : « Faites pour le mieux !... » et il leur offrit à boire¹.

Brissot fut, depuis, accusé publiquement par Camille dans un pamphlet fameux², par Fabre d'Églantine en pleine séance des Jacobins³, par Chabot dans une brochure d'abord⁴ et ensuite devant le tribunal révolutionnaire⁵, de s'être écrié, le 3 septembre, en présence de Danton, à propos des victimes épargnées : *Ils ont oublié Morande !* accusation suspecte, il est vrai, lancée qu'elle fut par des ennemis, mais que Brissot eût sans doute relevée, si elle eût été calomnieuse !

Gorsas, que Roland avait nommé bibliothécaire national, écrivait dans son journal, une des feuilles dont le même Roland envoyait en province un certain nombre d'exemplaires⁶ : « Cette journée est terrible, mais juste ; elle est l'effet inévitable de la colère du peuple⁷.

Dans le *Moniteur*, qu'il dirigeait sous l'influence du ministre de l'Intérieur, Rabaut Saint-Étienne justifiait

¹ Dans le procès des Girondins, ce fait fut articulé une première fois par Chabot, sans rencontrer de contradiction. Chabot y étant revenu dans une seconde déposition, Brissot nia cette fois. Mais Fabre d'Églantine vint, à son tour, certifier le fait comme le tenant de Duhem, un des convives. Duhem, dont la probité ne fut jamais soupçonnée, dut comparaître, et affirma que tout s'était passé comme Chabot et Fabre l'avaient dit, et cela en présence de Brissot qui, pour le coup, garda le silence. Voy. le procès des Girondins, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXX, aux p. 49, 71, 88 et 106.

² *Histoire des Brissotins*, p. 41.

³ Séance du 7 novembre 1792.

⁴ *François Chabot à Jean Pierre Brissot*.

⁵ *Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 49.

⁶ Comme il résulte du compte qu'il rendit des 40 000 francs à lui confiés par l'Assemblée législative, le 18 août, pour répandre des écrits propres à éclairer sur les trames criminelles des ennemis de l'Etat.

⁷ Voy. le *Courrier des départements*, à cette date.

ou laissait justifier les exécutions, présentées comme nécessaires¹.

Tandis qu'on égorgeait aux prisons, Anarcharsis Cloutz, admis au dîner ministériel qui avait lieu chez Roland tous les lundis, y discourait longuement, au sujet des massacres, sur les droits des peuples, sur la justice de leur vengeance, sur l'utilité dont elle est pour le bonheur de l'espèce; et Mme Roland, qui mentionne cette circonstance, ne nous apprend pas qu'aucun des convives ait protesté avec indignation. « Il ennuya plus d'un auditeur, » dit-elle².

Et la commission girondine des *vingt et un*, que fit-elle ? Rien.

Et que fit, jusqu'à huit heures du soir, l'Assemblée ? Rien, sinon qu'elle rendit un décret pour réclamer Jouneau, un de ses membres, qui se trouvait enfermé à l'Abbaye. Et lorsque Jouneau, le décret libérateur attaché sur sa poitrine, reparut au milieu de ses collègues et leur dit : « Je suis sorti de ma prison aux acclamations du peuple. Ces braves citoyens m'ont accompagné avec le plus grand empressement; leur zèle atteste le respect qu'on a partout pour vos décrets³, » l'Assemblée ne fut pas arrachée à son inertie, même par ces paroles, si propres à précipiter son intervention, en lui rappelant son influence !

Elle n'intervint que vers huit heures du soir, et encore d'une façon telle qu'il reste douteux si ce fut par respect pour cette grande cause de l'humanité, ou seulement dans un intérêt de parti.

Le comité de surveillance, que Marat dominait, avait eu l'audace d'ordonner, ce jour-là, une descente chez

¹ Voy. le *Moniteur*, à cette date.

² *Mémoires de Mme Roland*, t. II, p. 39.

³ Voy. la séance du 3 septembre, t. XVII, de l'*Histoire parlementaire*, p. 373 et 374.

Brissot, dont les papiers furent visités avec une absurde insolence, et le bruit de cette atteinte portée à la représentation nationale s'était répandu¹. Le décret qui, voté dans la soirée du 3, sur la motion du Girondin Gensonné, somrait le conseil-général de la Commune et le commandant de la garde nationale de veiller à la sûreté des personnes et des propriétés², ce décret fut-il inspiré par le désir de couper court aux attentats d'un pouvoir qui semblait braver celui de l'Assemblée, et par la crainte des poignards dont la Gironde sentait la pointe arriver jusqu'à son cœur? Tout ce qu'il est permis d'affirmer, c'est que jamais plus étrange langage ne fut tenu en face d'une situation plus terrible. Dans les considérants du décret, on parlait de *haines particulières substituées à l'action de la loi*, mais non pas d'égorgements commis en violation des saints droits de l'humanité; de *l'esprit des factions*, mais non pas de la tête de femme promenée dans les rues au bout d'une pique; de la nécessité de se rallier autour de *l'autorité déléguée par la nation entière*, mais non pas de la nécessité, bien autrement pressante, de relever et de remettre sur son piédestal la statue de la justice, renversée dans des flots de sang! On mettait au conditionnel la peinture des excès à réprimer: « L'instant où la sûreté des personnes *serait* méconnue, etc... » On rappelait en termes d'un vague calculé le peuple de la capitale à sa dignité, à ses devoirs, et on ne le prononçait même pas, ce mot *prisons*, ce mot de la situation qu'il eût fallu prononcer à tout prix, et courageusement, et bien haut³!

¹ Voy. l'*Extrait du procès-verbal des recherches, etc.*, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 430.

² *Ibid.*, p. 380.

³ Voy. les considérants de ce décret du 3 septembre 1792, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 379.

A son tour, Roland écrivit. Et pourquoi ? Principalement, pour se plaindre de la continuation du pouvoir de la Commune, tout en rendant hommage à ses services ; pour recommander qu'on respectât les limites respectives des autorités ; pour expliquer que le conseil-général devait se borner à délibérer, et que l'action n'était point de son ressort ; pour protester contre certaines dénonciations qui, à l'Hôtel de ville, avaient été à mots couverts dirigées contre les ministres.... Mais des horribles scènes de l'Abbaye et de la Force, que disait la lettre ? « Je sais que les révolutions ne se calculent point par les règles ordinaires ; mais je sais aussi que le pouvoir qui les fait doit *bientôt* se ranger sous l'abri des lois, si l'on ne veut qu'il opère une entière dissolution. La colère du peuple est comparable à l'action d'un torrent qui renverse des *obstacles qu'aucune autre puissance n'aurait anéantis*, mais dont le débordement va porter au loin le ravage et la dévastation, s'il ne rentre bientôt dans son lit. » Et après avoir déclaré en propres termes que, sans la journée du 10 août, la France était perdue ; qu'il était dans la nature des choses comme dans celle du cœur humain que la victoire entraînaît quelques excès ; et que la mer, agitée par un violent orage, mugissait encore longtemps après la tempête, le ministre, arrivant aux massacres, ajoutait : « Hier.... fut un jour sur les événements duquel il faut peut-être laisser un voile. Je sais que le peuple, terrible dans sa vengeance, y porte encore une sorte de justice ; il ne prend pas pour victime tout ce qui se présente à sa fureur, il la dirige sur ceux qu'il croit avoir été trop longtemps épargnés par le glaive de la loi, et que le péril des circonstances lui persuade devoir être immolés sans délai. Mais je sais qu'il est facile à des scélérats, à des traîtres,

d'abuser de cette effervescence, et qu'il faut l'arrêter¹. »

Ainsi, c'était à huit heures du soir, le 3 septembre, que Roland, ministre de l'Intérieur, parlait d'arrêter des égorgements commencés le 2 septembre, à quatre heures, et cela dans un langage qui semblait moins propre à les flétrir qu'à les excuser, et cela noyé au milieu d'une longue sortie contre « les hommes zélés, mais sans connaissances et sans mesure qui prétendent se mêler journellement de l'administration et entraver sa marche, et qui, à l'appui de quelque faveur populaire, obtenue par une grande ardeur et soutenue par un plus grand parlage, répandent la défiance, sèment les dénonciations, etc., etc.².... » O misères de l'esprit de parti ! Dans des moments semblables, ce qui préoccupait avant tout Roland, c'était la popularité du soupçonneux Robespierre !

Et Robespierre ? Ah ! ce qui l'obsédait, lui aussi, c'était la Gironde, c'était Brissot ! Car, à cette heure-là même, voici ce qui se passait dans le grand salon du ministère de la Justice.

Tous les ministres, à l'exception de Roland, s'y trouvaient rassemblés, et, avec eux, Pétion, Fabre d'Églantine, Camille Desmoulins, Manuel, Robespierre. La délibération roulait sur les périls de la France, sur la nouvelle de la prise de Verdun qui venait d'arriver. Danton présidait. Il était vêtu d'un habit de drap écarlate, et la fermeté de son attitude contrastait avec l'anxiété qu'exprimaient autour de lui tous les visages. Théophile Mandar, vice-président de la section du Temple, entra tout à coup, et s'adressant à Danton : « Toutes les mesures de salut extérieur sont-elles prises ?

¹ Voy. cette lettre, reproduite *in extenso* dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 382-386.

Histoire parlementaire, p. 383.

— Oui. — Occupons-nous donc de l'intérieur. » Il fit alors la proposition d'envoyer à chaque prison un groupe de citoyens influents, pour tâcher de couper court à une frénésie qui, dit-il, souillerait à jamais la gloire du nom français. Mais, le regardant froidement, Danton lui cria : « Sieds-toi, c'était *nécessaire*. » A ces mots, Mandar se retire dans une seconde pièce où, prenant à part Robespierre et Pétion, qui l'y avaient suivi : « Si demain, leur dit-il, vous consentez à m'accompagner à l'Assemblée, je lui propose d'imiter les Romains dans ces temps de crise, et, pour arrêter les massacres, de créer un dictateur. » Et Robespierre de s'écrier aussitôt : « Garde-t'en bien ! Brissot serait dictateur ! — O Robespierre, lui dit Mandar, ce n'est pas la dictature que tu crains, ce n'est pas la patrie que tu aimes : c'est Brissot que tu détestes. — Je déteste la dictature et je déteste Brissot. » Pétion ne proféra pas une parole¹.

Il y a quelques années, nous apprîmes qu'il existait à Paris un vieillard qui avait traversé la Révolution, en avait connu familièrement les principaux personnages, et en racontait les divers épisodes avec une chaleur et une précision surprenantes dans un homme de son âge. Nous désirâmes le connaître, et nous nous fîmes introduire chez lui par un ami commun. Le jour de la visite, il était malade et gardait le lit. Quand nous entrâmes, il avait la figure tournée du côté du mur. Il ne se dérangea point en nous entendant, et, d'un ton brusque, demanda ce qu'on lui voulait. « Quelques renseignements sur Robespierre, » dit notre introducteur. A ce nom, et comme par l'effet d'une secousse électrique, le malade se dresse sur son séant et, sans répondre, sans nous regarder, les yeux fixés sur le fond

¹ Prud'homme, *Histoire générale et impartiale*, etc., t. IV, p. 123-129. — Prud'homme raconte le fait comme le tenant de Mandar lui-même, qui l'autorisa à le nommer.

de l'alcôve, les bras étendus, il se met à réciter la fin du dernier discours de Robespierre à la Convention ; puis, d'une voix entrecoupée de sanglots, d'une voix qu'il nous semble entendre encore : « Eh ! que pouvait-il dire de mieux, le pauvre diable ? » Ce transport soudain, ce violent retour d'un homme à tête chauve vers les impressions du passé, ces bras décharnés, ces larmes coulant dans les rides d'un visage flétri, cette expression même de *pauvre diable*¹, si affectueuse et si touchante dans sa vulgarité, tout cela formait une scène qui ne sortira jamais de notre mémoire. Quand il se fut un peu remis de son émotion, le docteur Souberbielle nous raconta, entre autres particularités qui trouveront place dans ce livre, que Robespierre ne lui avait jamais parlé des journées de septembre qu'avec horreur, et qu'un jour il s'était écrié devant lui, à propos de la barbarie de Ronsin : *Du sang ! toujours du sang ! Ah ! ils finiront par noyer la Révolution, les malheureux !*

Oui, Robespierre était contre les journées de septembre, qu'il désavoua constamment, en ce qui le concernait, soit à la Convention, soit dans ses écrits. Et c'est précisément à cause de cela que l'histoire ici le condamne. Quoi ! il maudissait les massacres dans son cœur, et il ne fit rien pour les empêcher, lui la grande autorité populaire de l'époque ! Qu'était devenu le courage civil qu'il déploya dans la question de la guerre ? N'avait-il pas fait alors un triomphant essai de son influence ? Et voilà que maintenant il manquait l'occasion de rendre cette influence à jamais tutélaire, ou.... de s'immortaliser en la perdant ! Ignorait-il que puissance oblige ? Ignorait-il qu'il est des hauteurs où l'héroïsme est de devoir rigoureux ? Danton donna dans le sophisme insolent qui a fait appeler *coup d'État* tout ce

¹ L'expression était encore plus énergique.

qui est *crime d'État* : eh bien ! entre Danton, concourant aux massacres parce qu'il les approuve, et Robespierre ne les empêchant pas quoiqu'il les déplore, je n'hésite pas à déclarer que le plus coupable, c'est Robespierre.

Le 4, l'Assemblée poussa un cri qui dut faire tressaillir les prisonniers du Temple. Sur la proposition de Chabot, elle cria : *Plus de roi !* Et il fut prêté par tous, le serment de haine éternelle à la royauté. Puis, pour qu'on ne pût soupçonner les Girondins de cette sympathie à l'égard de Brunswick, dont les imprudents appels de Carra les avaient fait croire capables à quelques imaginations défiantes, Aubert Dubayet pressa l'Assemblée de déclarer que jamais elle ne laisserait un étranger donner des lois à la France. Cette motion parlait au cœur de chacun : elle fut accueillie avec transport¹.

Le même jour arriva la nouvelle que, le 2 septembre, la ville de Verdun s'était rendue. N'ayant pu décider le conseil de défense à tenir ferme, le commandant Beau-repaire avait dit : « Messieurs, j'ai juré de ne me rendre que mort ; survivez à votre honte, puisque vous le pouvez ; moi, fidèle à mes serments, je meurs libre. » Et il s'était fait sauter la cervelle².

Ce trait d'héroïsme, qui valut aux cendres de Beau-repaire le glorieux refuge du Panthéon³, excita dans la France entière une admiration passionnée. Et certes l'orgueil d'avoir de tels enfants était de nature à la consoler de la perte d'une ville. Mais, quoiqu'on ne connût pas immédiatement les détails de la capitulation, ils ne pouvaient qu'ajouter par le contraste à

¹ Voy. la séance du 4 septembre 1792, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 437.

² *Ibid.*, t. XVIII, p. 55.

³ Décret du 14 septembre 1792.

l'opprobre de ceux qui avaient passé sur ce noble cadavre pour aller tendre les clefs de la ville à l'ennemi. Ce fut donc une calamité de plus que la triste nouvelle jetée tout à coup au milieu de Paris embrasé. Elle tendait à ranimer des fureurs déjà lasses.

Aussi ce fut en vain que Roland écrivit à Santerre d'employer à garantir la sûreté des personnes les forces que la loi mettait entre ses mains¹ : cet effort, louable quoique tardif², n'arrêta rien ; il n'arrêta rien, malgré les bonnes dispositions dont témoignait la réponse de Santerre³. Le torrent descendit sa pente ; les exécutions durèrent encore deux jours, et elles produisirent des monstres tels que Charlat, le garçon-boucher Allaire et le nègre Delorme, lesquels tuèrent pour le seul plaisir de tuer, et sans relâche, abritant dans le délire public, les misérables, leur lâche férocité.

L'égorgement de trente-sept femmes⁴ à la Salpêtrière, repaire de voleuses et de prostituées, mais où nulle conspiration n'était à poursuivre ; le sac, on pourrait dire, de Bicêtre ; *la Marseillaise* devenue l'hymne de l'assassinat dans la bouche de ceux qui, le soir, à la lueur des flambeaux, la faisaient servir d'accompagnement au bruit des chars funéraires sur le pavé des rues ; le fait du jeune Maussabré montant, à l'Abbaye, le long d'une cheminée pour s'enfuir, se heurtant la tête à une grille qui lui barre le passage, et tombant à demi mort sur de la paille allumée en bas pour l'étouf-

¹ Voy. le texte dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 430.

² La lettre porte la date du 4 septembre. Mme Roland manque donc, ou de sincérité, ou de mémoire, lorsque, dans son livre, t. II, p. 32, elle prétend que son mari écrivit à Santerre, « *aux premiers signes d'agitation.* »

³ Voy. le texte dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 430 et 431.

⁴ Voy. la liste nominative dressée par Prud'homme, dans son *Histoire générale et impartiale*, etc., t. IV.

fer¹; enfin, Marat écrivant, au nom du comité de surveillance, une circulaire destinée à plonger toute la France dans le gouffre sanglant où Paris se débattait, et Danton la faisant partir, cette circulaire, sous le couvert du ministère de la justice².... voilà le tableau complet! Je me trompe: il y avait des prisonniers à Orléans, l'ex-ministre Delessart, par exemple, et M. de Brissac, l'ex-commandant de la garde constitutionnelle de Louis XVI. On les entassa sur des chariots que conduisaient le Polonais Lazouski et Fournier l'Américain, et on leur fit prendre la route de Paris. Parviendraient-ils jusque-là? Alquier, président du district du département de Seine-et-Oise, craignit que non, et courut à franc étrier prévenir Danton de veiller sur la vie de ces malheureux. Danton l'avertit brusquement de se mêler d'administrer. Les prisonniers d'Orléans arrivèrent donc, le 9 septembre, à Versailles, et n'allèrent pas plus loin que la grille de l'Orangerie.... Quand les chariots entrèrent dans Paris, ils étaient vides³!

Peltier, qu'aucune exagération, aucun mensonge ne font hésiter quand il les juge de nature à servir ses ressentiments, s'est plu à rêver d'hommes jetés dans la Seine, de passants tués sur les ponts à coups de fusil, etc.... et, avec une audace extraordinaire, il a porté à huit mille le nombre de ceux qui périrent. Eh bien! tout monstrueux qu'il était, ce chiffre n'a point paru assez frappant aux éditeurs des *Mémoires sur les*

¹ *Mon agonie de trente-huit heures*, dans les *Mémoires sur les journées de septembre*, p. 48.

² *Mémoires de Mme Roland*, t. II, p. 45.

³ Pour les détails du massacre des prisonniers d'Orléans, voy. dans les *Mémoires sur les journées de septembre*, p. 363 et suiv., le procès-verbal des événements du 9, dressé d'après le récit de M. le maire et de plusieurs officiers municipaux. — Voy. Prud'homme, *Histoire générale et impartiale*, t. IV, p. 180-184.

jours de septembre, qui lui ont substitué, d'un trait de plume, celui de douze mille huit cent cinquante-deux. Heureusement, il existe deux tableaux *nominatifs* des victimes de septembre : l'un dressé par Maton de La Varenne, l'autre par Prud'homme ; et la liste de ce dernier, la plus complète des deux, donne pour résultat, — y compris les cinquante-sept prisonniers d'Orléans, — non pas douze mille huit cent cinquante-deux, mais quatorze cent quatre-vingts¹ !

Telle est la vérité sur les jours de septembre.

Il est faux que la Commune en ait tracé d'avance le plan hideux², et l'ait donné à exécuter, au milieu de Paris immobile et muet, à une poignée d'assassins à gages. Ah ! s'il était fondé, le système historique qui a prévalu jusqu'ici, parce qu'il fut soutenu, et par les Girondins en haine des Montagnards, et par les royalistes en haine de la Révolution, y aurait-il assez de mépris, assez d'exécration pour tous ces royalistes, pour tous ces Girondins, pour tous ces ministres, pour toute cette Assemblée, pour tout ce peuple, qui, saisis d'horreur mais tremblants de peur, auraient laissé boire tant de sang à une cinquantaine de vampires ? Et à quelle époque de l'histoire faudrait-il donc remonter, juste ciel ! pour trouver un exemple d'universelle lâcheté, comparable à celle dont la France, patrie du courage, aurait alors donné le spectacle ? Non, non, il n'en alla point ainsi. Les jours de septembre eurent le caractère d'emportement contagieux qui, au XIII^e siècle, avait marqué ces *Vêpres siciliennes*, où huit mille Français furent égorgés en deux heures. Mais quoi ! ces mêmes prisons de Paris, comme le remarque très-bien un historien anglais³, n'avaient-elles pas déjà vu

¹ Voy. *Histoire générale et impartiale*, t. IV.

² Voy. dans l'*Histoire de la Révolution*, par M. Villiaumé, t. II, n° 385, la note de Sergent-Marceau, relative au 2 septembre.

³ Carlyle, *The French Revolution*, vol. III, p. 52.

leurs dalles rougies du sang des Armagnacs, massacrés en masse par les Bourguignons? Et les Manuel d'alors n'avaient-ils pas entendu les tueurs leur dire : « Maudit soit qui aurait pitié de ces chiens d'Armagnacs ! Ils ont ravagé le royaume de France et l'ont vendu à l'Anglais. » Les journées de septembre sortirent d'un semblable excès de délire, né lui-même de l'excès du péril et de la rage. Elles furent le vertige de Paris menacé de mort, elles furent la démence de la Révolution pantelante. Elles eurent ce qui serre le cœur, ce qui consterne, mais ce qui ne s'est que trop souvent rencontré dans les annales des peuples, un caractère d'irrésistible spontanéité, qui s'associa, chose lamentable et effroyable, au plus fougueux élan de patriotisme qui fut jamais.

France, Révolution, Liberté, qu'il vous a coûté cher, cet accouplement contre nature ! Le monde ne les a plus compris, mêlés aux gémissements venus de l'Abbaye, vos chants de fraternité et de délivrance. Entre vous et lui, un voile rouge venait d'être étendu, derrière lequel disparurent momentanément, et ce que vous aviez accompli d'héroïque, et ce que vous alliez accomplir encore. Vous étiez la vie, et les peuples la cherchaient ; mais dès qu'on leur présenta le corps vivant lié à un cadavre, ils reculèrent d'effroi !

Et puis, quelle pitié de voir la philosophie devenue fanatique pour mieux décrier le fanatisme, et l'apostolat de l'humanité pratiqué à coups de lance ! Les représailles s'éternisent de la sorte ; la peine du talion passe du code de la barbarie dans celui du progrès, qu'il déshonore, et les siècles ne font plus que se venger les uns des autres. En septembre, on disait au prêtre qu'on égorgeait : « Souviens-toi de la Saint-Barthélemy !.... »

Discuter la valeur historique des divers récits auxquels ont donné lieu les journées de septembre, est une tâche qui exigerait un ouvrage tout spécial. Il y a là une véritable montagne d'erreurs à soulever. Je me bornerai donc à analyser, page par page, le travail de M. Michelet et celui de M. de Lamartine. Nulle part, les journées de septembre n'ont été racontées avec autant de détails et d'une manière en apparence plus complète. On va voir quelles ténèbres restaient encore à dissiper, et combien se trompent ceux qui, comptant sur leurs doigts le nombre des historiens de la Révolution française, s'imaginent que l'histoire de la Révolution est faite !

RÉCIT DE M. MICHELET.

Le rôle de Robespierre en septembre, nous l'avons dessiné dans le chapitre qui précède. Ce rôle — et là fut précisément le grand tort de Robespierre — se réduisit à gémir en secret et à laisser faire. Deux fois seulement, il apparaît sur la scène; le soir du 1^{er} septembre, pour demander, conformément à un décret récent de l'Assemblée, que le conseil général soit modifié par voie élective; que ceux-là seuls soient chargés de l'administration municipale qui n'ont point perdu la confiance publique; qu'en un mot, le *pouvoir soit remis au peuple*; et le soir du 2 septembre, pour déplorer l'état de la France, en mettant au nombre de ses périls cette conspiration en faveur du duc de Brunswick dont Carra s'était fait le porte-voix téméraire. Eh bien! qui jamais aurait cru cela possible? C'est de ces deux circonstances que M. Michelet tire les matériaux de tout un laborieux échafaudage de *suppositions* tendant à établir la complicité directe de Robespierre dans des événements auxquels il ne prit aucune espèce de part, qu'il désavoua constamment pour son compte personnel, et au sujet desquels il put faire solennellement, du haut de la tribune nationale, sans rencontrer de contradicteur, la déclaration suivante: « Ceux qui ont dit que j'avais eu la moindre part aux événements de septembre sont des hommes, ou excessivement crédules, ou excessivement pervers. Quant à l'homme qui a cru pouvoir alors imprimer impunément que je les avais dirigés, je me contenterais de l'abandonner au remords, si le remords ne supposait une âme. » (Voy. la séance du 5 novembre 1792.)

Mais examinons comment M. Michelet procède ici: rien de plus curieux.

Page 117. D'abord, il suppose que, dans la bouche de Robespierre, ces mots *remettre le pouvoir au peuple* signifiaient « s'en rapporter à l'action révolutionnaire des masses, en appeler au peuple contre l'Assemblée. » Quoi! c'était s'en rapporter à l'action révolutionnaire des masses, que de demander la réélection *parfaitement légale* des membres du conseil général! Quoi! il était extraordinaire de conclure un discours sur les élections par ces mots qui sont synonymes de l'appel électoral au peuple: *remettre le pouvoir au peuple!* Quoi! Robespierre en

appelait à ce même peuple contre l'Assemblée, en pressant une réélection que l'Assemblée venait d'ordonner par décret, c'est-à-dire en provoquant ce que l'Assemblée voulait avec ardeur ! Quoi ! Robespierre fut l'auteur des journées de septembre pour avoir manifesté le désir de voir modifier, à la veille des massacres, ce pouvoir de la Commune auquel, très-injustement d'ailleurs, M. Michelet les attribue ! En vérité, c'est à n'y pas croire. Comment ! parce que, le soir du 4^{er} septembre, Robespierre a dit, à propos des élections à faire, qu'il fallait remettre le pouvoir au peuple, et à cause de cela seulement, M. Michelet nous déclare que « Robespierre atteignit et dépassa les plus violents ; » que « s'il ne fit rien en actes, il fit beaucoup en paroles, et que ce jour-là les paroles étaient des actes, » qu'il « ne reparut plus, l'AFFAIRE UNE FOIS LANCÉE ! » (Voy. p. 125.)

Page 122. M. Michelet commet une erreur de fait, lorsqu'après avoir dit que la proposition de Robespierre de remettre le pouvoir au peuple ne passa pas, mais que, néanmoins, la Commune imprima, répandit son discours, il ajoute : « Grave circonstance qu'attestent les originaux, archives de la Seine, et que ni Barrière ni Buchez n'ont conservée dans leurs extraits. » J'en demande bien pardon à M. Michelet ; mais cette circonstance a été parfaitement conservée par Buchez, car voici ce qu'on lit dans son *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 357 et 358 : « MM. Bernard et Lépine sont nommés commissaires, à l'effet de hâter et de surveiller l'impression du discours et de l'adresse de Robespierre, chez Duplain, imprimeur, aux frais de la Commune. »

Pages 124 et 125. De ce que Panis fit entrer au Comité de surveillance l'exterminateur Marat, M. Michelet conclut que Robespierre est responsable de tout ce que Marat fit en septembre ! Et pourquoi ? Parce que Panis, dit-il, était l'homme de Robespierre ; parce qu'un jour, devant Barbaroux et Rebecqui, il l'avait proposé comme dictateur. Mais d'abord, il est au moins douteux que Panis ait jamais proposé Robespierre pour dictateur. Lorsque, à la Convention, dans la séance fameuse du 25 septembre 1792, Barbaroux parla de ce fait, Panis lui donna, du haut de la tribune, le démenti le plus formel, et ce démenti, Barbaroux ne le releva point. C'est ce qu'en tout cas M. Michelet aurait dû ne pas omettre ! Et puis, comment concevoir que Robespierre ait vu avec plaisir l'introduction de Marat au Comité de surveillance ? Est-ce que Robespierre ne regardait pas comme funestes à la Révolution les fureurs de Marat ? Est-ce qu'il ne le lui avait pas dit à lui-même, dans une entrevue célèbre que celui-ci a rapportée ? Et n'est-ce pas justement parce que Robespierre réprouvait « l'exterminateur » Marat, que le second avait déclaré le premier dépourvu des qualités d'un homme d'État ?

Autre crime de Robespierre, selon M. Michelet : le soir du 2 septembre, il dénonça une conspiration en faveur du duc de Brunswick ! Et pourquoi donc ne l'aurait-il pas fait, alors qu'il parlait sur les dangers de la France ! Est-ce que c'était là un vain fantôme de son ima-

gination ? Est-ce que cette conspiration, que Billaud-Varenne dénonça lui aussi, n'existait pas ? Est-ce que Carra, dans sa feuille, n'avait pas tout récemment proposé le duc pour successeur à Louis XVI ? Est-ce qu'on ignore aujourd'hui que Brunswick avait un parti en France, et que sa répugnance à pousser l'invasion sur Paris vint du secret espoir dont on l'avait flatté ? Il est vrai que Carra était Girondin ; mais cette considération devait-elle empêcher Robespierre de signaler, lui, sentinelle avancée de la Révolution, ce qu'il croyait un danger public ?

Page 148. « Avait-il nommé, dit M. Michelet, Roland et les autres ? On ne le sait. » On sait le contraire ; car, s'il les avait nommés, le procès-verbal de la Commune n'aurait point manqué de le constater. « Il les désignait si bien, ajoute M. Michelet, que tout le monde les nommait. » Et la preuve qu'il en donne, c'est que « le 2, le 3 et le 4, toute la question débattue dans la Commune fut de savoir si elle allait lancer un mandat d'arrêt contre le ministre de l'Intérieur. » Or, ceci est une erreur grave, une erreur matérielle. J'ai sous les yeux les comptes rendus des séances de la Commune du 2 septembre, de la nuit du 2 au 3, du 3, du 4, comptes rendus qu'on peut lire dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 355-368, p. 388-396, et t. XVIII, p. 249-259. Eh bien ! non-seulement la question d'arrêter le ministre n'est pas débattue, mais il n'est pas dit un seul mot qui le concerne. Le 4, mais le 4 seulement (voy. le discours de Pétion du 29 octobre), Marat fit lancer contre Roland, non par la Commune, mais, ce qui n'est pas la même chose, par le Comité de surveillance (voy. les *Mémoires de Mme Roland*, t. II, p. 35), un mandat d'arrêt que la Commune ne ratifia point, que Danton fit annuler aussitôt, et dont celui qui aurait pu s'en effrayer n'eut pas même alors connaissance (*ibid.*). Donc, si, dans sa lettre du 3 à l'Assemblée, Roland n'osa pas condamner avec toute la vigueur d'une âme honnête les attentats de septembre, ce ne fut pas du tout, comme M. Michelet l'explique, parce qu'il était placé « sous le poignard » (p. 187).

Page 149. Avec tout aussi peu de fondement, M. Michelet écrit : « Pour mieux paralyser Roland, le 2 septembre, deux cents hommes entourèrent le ministère de l'Intérieur, criant, demandant des armes. » D'abord, cette scène n'eut pas lieu le 2 septembre, mais seulement le 4. Car, Mme Roland, qui la raconte dans ses *Mémoires*, t. II, p. 33 et 34, se trompe évidemment elle-même en lui assignant la date du 2 septembre. Elle suppose en effet que les deux cents hommes étaient envoyés par les auteurs du mandat d'arrêt, dont elle parle comme ayant été lancé préalablement. Or, le mandat lui-même ne fut lancé que le 4 septembre, selon le témoignage formel de Pétion. Les erreurs de ce genre ne sont pas rares chez Mme Roland, qui écrivit ses *Mémoires* de souvenir ; mais un historien grave est tenu de les rectifier, surtout quand elles sont de nature à consacrer de faux jugements sur les hommes et sur les choses. Quant à attribuer la démarche de ces

fougueux visiteurs au parti-pris de « terrifier » Roland, de le « paralyser, » rien de moins vraisemblable. Est-ce qu'on n'était pas alors dans un moment de fièvre patriotique et militaire? Est-ce qu'il n'y avait pas des milliers de citoyens s'armant ou cherchant à s'armer pour courir à la frontière! — Mais pourquoi ces hommes s'adressaient-ils au *ministère de l'intérieur*? — Roland lui-même l'explique, en mentionnant le fait dans sa lettre du 13 septembre aux Parisiens. (Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XVIII, p. 29) : Parce que « ils avaient été chez le ministre de la guerre, absent pour le moment. » Aussi bien, que dit Mme Roland, dans ses *Mémoires*, t. II, p. 34? Elle avoue que l'anecdote, racontée par elle, immédiatement après, à un cercle nombreux de ministres et de députés, « fut prise par la plupart comme le résultat fortuit des circonstances et de l'effervescence des esprits. » Roland était ministre de l'Intérieur : empêcher les égorgements au péril de sa vie, ou donner sa démission avec éclat, tels étaient les devoirs de sa charge. Et ce n'est point en donnant une extension arbitraire à une dénonciation parfaitement fondée en elle-même, et où il n'était nommé en aucune sorte, qu'on l'absoudra de ne les avoir pas remplis.

Page 151. Étrange système d'absolution générale, aux dépens d'un homme! Pour justifier autant que possible l'inaction des ministres girondins, et montrer qu'ils ne pouvaient rien, « ayant été atteints la veille, percés, et de part en part, des traits mortels de Robespierre, » — on sait à quoi cela se rapporte — M. Michelet assure que, par le seul fait de la conspiration de Brunswick dénoncée, le peu de pouvoir moral que conservait encore le ministère se trouva anéanti. En effet, dit-il, « on crut, on répéta que la Commune déclarait le pouvoir exécutif déchu de la confiance nationale. » Mais sur quelles bases s'appuie cette assertion, écrite par l'historien en lettres italiques, et présentée comme la constatation d'un bruit universellement répandu? M. Michelet cite une section de l'île Saint-Louis qui alla demander à l'Assemblée ce qui en était. Mais de ce simple fait, de ce fait particulier qui montre que, parmi l'immense quantité de rumeurs diverses en circulation dans ces heures de trouble, une de ce genre était parvenue à la section de l'île Saint-Louis, est-on autorisé à conclure que tout Paris croyait le pouvoir exécutif déchu de la confiance nationale, de par la Commune? Cependant, que fait l'Assemblée interrogée à cet égard! Elle répond unanimement : « Non! non! » Sur quoi, les *pétitionnaires promettent la plus entière soumission à toutes les décisions de l'Assemblée*. Et c'est avec ce texte sous les yeux que M. Michelet écrit : « Cette négation n'eut aucun effet sur l'opinion. Les ministres restèrent brisés. » Mais allons plus loin. A quel moment se rapporte cette dénonciation de la conspiration de Brunswick sur laquelle M. Michelet revient sans cesse, à tout propos, avec un acharnement si extraordinaire, et de laquelle serait né le bruit semé dans tout Paris que le pouvoir exécutif était indigne de la confiance publique aux yeux de la Commune, bruit qui aurait provoqué la démarche de la section de l'île Saint-Louis? Quand

cette députation parut à la barre de l'Assemblée (voy. *l'Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 348), il était six heures du soir. Or, le discours de Robespierre à la Commune ne fut prononcé qu'à la fin d'une longue séance dont les procès-verbaux fixent le commencement à quatre heures du soir. De sorte que, lorsque la section de l'île Saint-Louis se présenta à l'Assemblée, Robespierre n'avait pas encore, selon toute apparence, pris la parole à l'Hôtel de ville!

Page. 432. M. Michelet dit que, le 2 septembre, « les furieux bavards qui prêchaient la théorie de Marat coururent les assemblées de sections à peu près désertes, et que, quant aux mesures générales, il semble que leurs paroles n'aient pas trouvé assez d'écho; qu'il n'y eut que deux sections, celle du Luxembourg et la section Poissonnière, où la proposition d'un massacre ait été accueillie : *deux sur quarante-huit.* » Ce qui est vrai, c'est que ces deux sections sont en effet les seules dont on ait les arrêtés. Mais le discours de Pétion, du 29 octobre, prouve que ces dispositions à la vengeance étaient générales, et cite une section qui, dès le 23 août, était venue en députation au conseil de la Commune, déclarer « que les citoyens, indignés des retards apportés dans les jugements, forceraient les portes des prisons et immoleraient à leur vengeance les coupables qui y étaient renfermés. » A la section des Thermes, la proposition du massacre fut faite formellement. Maton de La Varenne dit (*Histoire particulière*, p. 340) que « à la section des Postes, le commissaire de la Commune désigna tous les prisonniers comme émissaires du roi de Prusse et provoqua contre eux la fureur du peuple. » Méhée, dans sa *Vérité tout entière*, écrit : « Courons aux prisons! Ce cri terrible, j'en atteste tous les hommes impartiaux, retentit à l'instant d'une manière spontanée, unanime, universelle, dans les rues, dans les places publiques, dans tous les rassemblements. » Or, cette brochure, publiée en haine des journées de septembre, a un grand poids dans la question de la spontanéité et de l'unanimité populaires, comme le fait très-bien observer M. Dupont (de Bussac), p. 353, des *Fastes de la Révolution*. Enfin, dans son *Histoire de la Révolution*, M. Villiaumé assure de visu, p. 239, du t. II, qu'une foule de registres des sections sont lacérés à l'endroit des 2 et 3 septembre, ces sections ayant voulu, après le massacre, faire disparaître la trace de la part qu'elles y avaient prise.

Page 434. Le discours de Vergniaud du 2 septembre que M. Michelet cite comme hardi, était au contraire en harmonie avec les passions du moment, et de nature à les enflammer. Il est bien hasardé de prétendre que « le grand orateur voulait perdre dans l'élan militaire la panique et la terreur! » Singulier moyen d'empêcher la panique et la terreur, que de montrer les ennemis marchant sur Paris en laissant derrière eux les places fortes, et de rappeler par quelles trahisons les terreurs paniques étaient semées! Pour ce qui est de l'élan militaire, il n'avait nul besoin d'être excité. Il fut immense et parallèle au mouvement du massacre. Les places d'enrôlements étaient encombrées. A

compter de ce moment, dix-huit à vingt mille volontaires sortirent tous les jours des murs de Paris. L'enthousiasme militaire était si grand que, le 8 octobre, le conseil général dut faire observer aux citoyens « qu'un déplacement trop précipité et trop considérable nuirait également et au commerce et aux moyens de fournir aux premiers besoins des défenseurs de la patrie. » Parler enthousiasme militaire devant l'enthousiasme militaire, ce n'était pas hardi, c'était habile. Ce qui eût été hardi, c'eût été de crier bien fort que la victoire devait s'honorer par l'humanité, et c'est ce que Vergniaud ne dit pas!

Page 439. De ce qu'au moment où le canon se fit entendre, des hommes armés, et non une masse de peuple, des soldats, des fédérés de Marseille ou d'Avignon pénétrèrent dans la prison de la mairie, et dirent aux prisonniers qu'il fallait aller à la mairie, M. Michelet conclut que « le Comité, par une autorisation au moins verbale, livra les prisonniers à la mort. » Mais est-ce que les fédérés n'étaient pas une masse de peuple? Est-ce qu'ils formaient la milice du Comité?

Pages 439 et 440. M. Michelet présente le premier acte du massacre sous de très-fausse couleurs. Suivant lui, il y aurait eu dessein machiavélique par le Comité et par les massacreurs à ses ordres, de faire paraître l'égorgeement des prêtres un acte spontané du peuple. Pour cela, pendant le trajet des voitures, ils auraient cherché à irriter la foule d'une part, à provoquer les prêtres de l'autre; enfin, près de la prison, ils auraient lancé des coups de sabre et de pique au travers des voitures, d'où le coup de canne donné par un des prisonniers, prétexte attendu, etc.... Tout ceci, sauf l'affaire du coup de canne, est calqué sur le récit de l'abbé Sicard. Mais il faut remarquer que l'abbé Sicard était dans la première voiture, et n'a pu voir conséquemment ce qui se passait dans la dernière. Son témoignage ici a donc beaucoup moins de poids que celui de Méhée qui affirme avoir suivi les voitures, et qui certes ne saurait être accusé de partialité à l'égard des meurtriers de septembre. Or, voici le récit de Méhée : « Un des prisonniers, sans doute aliéné, passe son bras à travers la portière et donne un coup de canne sur la tête d'un des fédérés qui accompagnaient; celui-ci furieux tire son sabre, etc.... » (*La Vérité tout entière*, par Méhée.) Maton de La Varenne atteste le même fait. Encore si M. Michelet avait suivi l'abbé Sicard jusqu'au bout, puisqu'il le choisissait pour guide! Mais non. L'abbé Sicard écrit : « La cour était pleine d'une foule immense. On entoure nos voitures; un de nos camarades *croit pouvoir s'échapper*; il s'élançait au milieu de la foule; il est aussitôt égorgé. Un second fait le même essai; *il fend la presse, et allait se sauver*; mais les égorgeurs tombent sur cette nouvelle victime. » Pourquoi l'abbé Sicard et deux autres prêtres qui se trouvaient dans la même voiture furent-ils épargnés alors? Probablement parce qu'ils n'essayèrent pas de fuir. De tout cela, M. Michelet ne dit pas un mot; il ne dit pas que les premières victimes durent leur malheur à une tentative de fuite. On sent l'importance d'une telle omission!

Pages 142 et 143. M. Michelet reconnaît que l'enquête qu'on fit plus tard contre les septembriseurs ne mentionne ni les fédérés du midi, ni la tourbe populaire, que nous avons vue d'abord figurer sur la scène sanglante de l'Abbaye. Les gens désignés par l'enquête sont des personnes du voisinage, tous marchands de la rue Sainte-Marguerite et des rues voisines : fruitiers, savetiers, horlogers, limonadiers, etc., etc.... Mais comment ne voit-il pas que ceci ruine de fond en comble le système qui consiste à attribuer le massacre à un plan concerté d'avance par le comité de surveillance et exécuté par des *soldats*, comme il le dit p. 139, fédérés de Marseille ou d'Avignon, lesquels auraient reçu de ce comité « l'autorisation, au moins verbale, » de tuer les prisonniers ?

Page 153. M. Michelet se demande ce que dit Danton dans la nuit du 2, et il répond : « Je ne peux pas croire qu'il ait déjà accepté la pleine responsabilité du crime. Le succès était encore trop douteux. » M. Michelet a sans doute ignoré le mot de Danton à Grandpré, le 2 au soir, à onze heures : « Je me f..s bien des prisonniers ! qu'ils deviennent ce qu'ils pourront. » (Voy. les *Mémoires de Mme Roland*, t. II, page 36.)

Pages 168 et 169. Pour indiquer comment le vol en vint à se mêler au massacre, M. Michelet écrit : « Le commencement fut modeste. Dans la soirée du 2, ou la nuit du 2 au 3, plusieurs de ceux qui tuaient à l'Abbaye, n'ayant ni bas ni souliers, regardèrent avec envie les chaussures des aristocrates. Ils ne voulurent pas les prendre sans être autorisés ; ils montèrent à la section, demandèrent la permission de mettre à leurs pieds les souliers des morts. La chose ayant été obtenue facilement, l'appétit leur vint, etc.... » Ce fait, M. Michelet l'a emprunté, sans le dire, à la relation de l'abbé Sicard, qui le présente ainsi (p. 140 des *Mémoires sur les journées de septembre*) : « Un de ces bourreaux.... entre dans l'enceinte où délibérait le comité : « Je viens « vous demander pour nos braves frères d'armes qui égorgent ces « aristocrates, s'écrie-t-il, les souliers que ceux-ci ont à leurs pieds. « Nos braves frères sont nu-pieds, et ils partent demain pour les fron- « tières. » Ces mots et ils partent demain pour les frontières ; ces mots prononcés par les mêmes hommes que l'abbé Sicard montre, dans la page qui précède, venant déposer sur la table du comité les bijoux, les portefeuilles, et jusqu'aux mouchoirs trouvés sur les morts ; ces mots qui donnent à la demande un caractère si complètement exclusif de l'idée de vol.... voilà ce que, dans l'emprunt fait au récit de l'abbé Sicard, M. Michelet oublie.

Page 170. Il est vivement à regretter que, adoptant la version royaliste qui représente le massacre comme ayant été *salariné*, M. Michelet ait écrit : « A l'Abbaye, Billaud-Varenne insista seulement pour qu'on sauvât les dépouilles. Toutefois, comme toute peine mérite récompense, il promit aux *ouvriers* un salaire régulier. Cette mesure, très-odieuse, et qui impliquait une approbation, n'en eut pas moins

un bon effet ; du moment qu'ils furent payés régulièrement, ils travaillèrent beaucoup moins, se donnèrent du bon temps et se ralentirent. » C'est évidemment dans *la Vérité tout entière* de Méhée, et dans *l'Histoire particulière* de Maton de La Varenne, que M. Michelet a puisé une partie de son récit. Mais un rapprochement plus attentif des documents divers et une plus sévère analyse des données historiques lui eussent épargné le malheur d'appuyer de son nom une imputation aussi fausse qu'odieuse. Suivant Méhée et Maton de La Varenne, Billaud-Varenne, arrivant à l'Abbaye, aurait dit aux exécuteurs : « Respectables citoyens, vous venez d'égorger des scélérats et de sauver la patrie. La France tout entière vous est redevable. La municipalité ne sait comment s'acquitter avec vous. Sans doute le butin et la dépouille appartiennent à ceux qui nous ont délivrés des traîtres. Mais sans croire pour cela vous récompenser, je suis chargé de faire payer sur-le-champ vingt-quatre livres à chacun de vous. » Remarquons d'abord que, dans sa relation, l'abbé Sicard prête à Billaud-Varenne un tout autre langage. D'après l'abbé Sicard, Billaud-Varenne aurait dit à ses ouvriers : « Mes amis, mes bons amis, la Commune m'envoie vers vous pour vous représenter que vous déshonorez cette belle journée. On lui a dit que vous voliez ces coquins d'aristocrates, après en avoir fait justice. Laissez, laissez tous les bijoux, tout l'argent et tous les effets qu'ils ont sur eux, pour les frais du grand acte de justice que vous exercez. On aura soin de vous payer, comme on en est convenu avec vous. » (Voy. la *Relation de l'abbé Sicard*, p. 134 des *Mémoires sur les journées de septembre*.) Si, dans un récit où l'on ne doit pas naturellement s'attendre à trouver beaucoup d'impartialité et de sérénité, l'abbé Sicard n'a pas à son tour exagéré ou altéré les paroles de Billaud-Varenne, c'est ce que nous n'examinerons pas ici ; qu'il nous suffise de faire observer combien sa version diffère de celle de Méhée et de Maton de La Varenne. Il ne s'agit plus, dans la version de l'abbé Sicard, de ceux qui exécutent les prisonniers, mais bien de ceux qui *dépouillent les morts*, besogne dont la Commune avait effectivement chargé certains ouvriers, au prix convenu de vingt-quatre livres, mentionné par Billaud-Varenne. Et de ceci la preuve officielle se trouve écrite dans les *COMPTES DE LA COMMUNE*, où on lit : « A Mazoyer, guichetier, qui a été chargé de retirer les divers effets trouvés sur les individus morts... vingt-quatre livres. » (Voy. les *Comptes de la Commune*, p. 342 des *Mémoires sur les journées de septembre*.) Peltier, Maton de La Varenne, l'abbé Sicard, s'accordent à raconter comme quoi les corps furent enlevés dans la matinée du 3 septembre ; et cet enlèvement eut lieu en vertu de l'ordre suivant de la municipalité : « Monsieur, vous ferez sur-le-champ enlever les corps des personnes de votre prison qui n'existent plus. Que, dès la pointe du jour, tout soit enlevé et porté hors de Paris dans des fosses profondes, bien recouvertes de terre. Faites avec de l'eau et du vinaigre laver les endroits de votre prison qui peuvent être ensanglantés, et sablez par-dessus. Vous serez remboursé de vos frais sur vos

états. A la mairie, ce 3 septembre, une heure du matin. — P. S. *Employez des hommes au fait, tels que les fossoyeurs de l'Hôtel-Dieu*, afin de prévenir l'infection. — LES ADMINISTRATEURS DE POLICE, PANIS, SERGENT. » Ces hommes au fait, ces fossoyeurs de l'Hôtel-Dieu, les ouvriers chargés d'aller prendre des voitures, d'enlever les cadavres, de laver les cours, de retirer les effets qui se trouvaient sur les individus morts pour les remettre au conseil général, voilà ceux qu'on était convenu de payer, et ceux à qui Billaud-Varenne vint le rappeler, afin de les empêcher de rien garder pour eux dans les effets des morts qu'ils avaient charge de dépouiller. C'est, du reste, ce qui résulte positivement de la déclaration du citoyen Jourdan, qu'on n'accusera certes pas d'avoir voulu diminuer l'horreur des journées de septembre. Il raconte (p. 148 et 149 des *Mémoires sur les journées de septembre*) que, dans la matinée du 3, sept ou huit massacreurs vinrent lui demander, (il présidait la *Section des Quatre-Nations*) leur salaire. « Quel salaire ? » leur dit-il. Le ton d'indignation avec lequel il leur fit cette demande les déconcerta. Mais, soit qu'ils fussent, comme Jourdan le crut, du nombre des massacreurs ou non, c'était si peu au fait du massacre qu'était promis un salaire, que, selon le récit du même Jourdan, ces hommes ajoutèrent aussitôt : « Nous avons passé notre journée à dépouiller les morts. » L'auteur, faisant alors intervenir Billaud-Varenne, lui met dans la bouche le langage que voici : « Il nous fit un grand discours pour nous prouver l'utilité et la nécessité de ce qui s'était passé. Il finit par nous dire qu'en venant à notre comité, il avait rencontré plusieurs des ouvriers (ce sont ses expressions) qui avaient travaillé dans cette journée, lesquels lui avaient demandé leur salaire; qu'il leur avait promis que nous leur donnerions à chacun un louis. » (Voy. la *Déclaration du citoyen Jourdan*, p. 149 des *Mémoires sur les journées de septembre*.) Maintenant, qu'on lise et qu'on relise les COMPTES DE LA COMMUNE, où toutes les dépenses de ces fatales journées sont détaillées avec tant de minutie, on n'y découvrira pas un article qui se rapporte à un salaire quelconque donné aux exécuteurs. Certes, jamais démonstration ne fut plus complète. Mais veut-on encore une preuve ? Nous l'empruntons à la dissertation lumineuse de M. Dupont (de Bussac) sur les journées de septembre : « Divisez, dit-il, 1463 — total des prétendus salaires payés aux exécuteurs — par 24, vous aurez le salaire de soixante personnes, plus une fraction de 23 livres. Comme on a exécuté chaque jour dans cinq ou six prisons, il suivrait de là que les soixante exécuteurs auraient dû se partager entre toutes les prisons, c'est-à-dire qu'il n'y aurait eu qu'une dizaine d'hommes à chaque prison, ce qui est démenti par tous les documents. » (Voy. les *Fastes de la Révolution*, p. 377.)

De tout ce qui précède, il résulte invinciblement que, si le sang des victimes de septembre fut versé dans les transports d'un abominable délire, il ne fut pas du moins payé aux forcenés qui le versèrent; il en résulte invinciblement qu'il n'y eut de salariés que les hommes de peine

employés à faire disparaître les traces du meurtre ; qu'il était conséquemment tout simple que Billaud-Varenne, en parlant d'eux, les appelât des *ouvriers* ; qu'on l'a calomnié en prétendant qu'il désignait ainsi les massacreurs, ce qui eût été en effet déshonorer la langue française ; qu'il fut coupable de croire de tels égorgements utiles ou nécessaires, mais qu'il fut coupable de cela seulement. Hélas ! c'est bien assez !

Pages 171 et 172. M. Michelet reconnaît en note que le fait du supplice infligé à la bouquetière « *n'est pas très-sûr.* » Et il ajoute que M. Labat a cherché inutilement son nom sur le registre d'écrou de la Conciergerie, où cependant on a prétendu qu'elle était. Pourquoi donc alors, dans le texte, donne-t-il ce fait, *qui n'est pas sûr*, et ses épouvantables détails comme une révélation de la « *tendance monstrueuse* » qu'il caractérise en ces termes : « *Plusieurs, on le voyait trop, jouissaient à tuer ?* » De pareils événements n'ont besoin, ce me semble, ni d'être dramatisés, ni d'être enlaidis !

Page 173. « *La Commune, dit M. Michelet, n'avait plus aucune raison de désirer qu'on tuât... Elle tenait terrassés l'Assemblée, la presse, Paris.* » Nous démontrerons et surabondamment, dans notre critique du récit de M. de Lamartine, combien est faux le point de vue qui fait des massacres de septembre l'exécution d'un *système* froidement conçu par la Commune.

Page 189. Quelle que soit la tendresse de M. Michelet pour Danton, c'est, hâtons-nous de le dire, avec la plus haute et la plus généreuse éloquence qu'il lui reproche d'avoir envoyé aux départements la circulaire de Marat. « *Danton, écrit-il, eut peur devant Marat.* » Cette parole est mieux que dure, elle est belle. Seulement, l'explication n'est pas admissible. Trop de faits — nous les avons mis en lumière — démontrent que Danton considérait le massacre des prisonniers comme un coup d'État nécessaire ; et ces faits, pour avoir été omis par M. Michelet, n'en restent pas moins acquis à l'histoire.

En résumé, ce qui est à reprendre dans le récit de M. Michelet, c'est : 1° D'avoir très-injustement, tranchons le mot, étendu à Robespierre la responsabilité d'un attentat qui lui fit horreur ; 2° d'avoir essayé par toutes sortes d'omissions et d'hypothèses, de laver la mémoire de Danton de ce sang dont il reste souillé, d'après ses propres aveux, aux yeux de la postérité ; 3° d'avoir jeté sur la conduite des Girondins dans ces journées un voile complaisant, 4° d'avoir, transgressant les lois de la certitude historique, chargé les couleurs de l'affreux tableau ; 5° d'avoir noirci la Commune outre mesure ; 6° d'avoir fait salarier les massacreurs ; 7° d'avoir présenté ce qui fut un accès d'effroyable délire comme le fruit d'une préméditation infernale.

RÉCIT DE M. DE LAMARTINE.

Ce qui frappe tout d'abord dans le récit de M. de Lamartine, c'est l'omission de toutes les causes générales qui amenèrent et rendirent

possible la sanglante catastrophe. La trahison et les prodigieuses terreurs semées par les calculs de la trahison même, la reddition infâme de Longwy aggravée par la désertion en masse de Royal-Allemand et des hussards de Lauzun, la soudaine nouvelle des révoltes de la Vendée au souffle des prêtres, le scandale de certains acquittements, la déclaration du plus noir des complots sortie du fond même des prisons, les renseignements funèbres publiés par Gorsas comme pour mieux appuyer les sauvages prédications de Marat, le discours enflammé de Vergniaud, l'annonce de l'arrivée des Russes par le ministre Lebrun, la proclamation signée de tous les ministres et affichée sur tous les murs où se lisaient ces mots sinistres : « Vous avez des traîtres dans votre sein. Ah ! sans eux le combat serait bientôt fini... » Voilà les circonstances qui, rassemblées, groupées dans nos souvenirs comme elles le furent dans la réalité, expliquent le fatal délire dans lequel Paris fut précipité. Pour peu qu'on les rejette dans l'ombre, comme a fait M. de Lamartine, l'horreur des journées de septembre se trouve naturellement centuplée. Et maintenant, supposez que tous ces meurtres vous soient racontés l'un à la suite de l'autre, sans intermittence, sans point d'arrêt, sans la moindre indication des choses héroïques qui se passèrent dans le même temps, et qui viennent reposer un peu l'âme oppressée ; supposez qu'on oublie une foule de détails touchants comme ceux qui marquèrent l'acquiescement de Jourgniac de Saint-Méard et la délivrance du frère de Toulangeon ; supposez qu'on oublie cette remarquable parole de Maillard : « *Ce n'est pas pour juger les opinions que nous sommes ici, c'est pour en juger les résultats ;* » supposez que, tout en reconnaissant dans un endroit, que ce Maillard « épargna tous ceux qui lui fournirent un prétexte de les sauver, » on dise de lui ailleurs : « qu'il aimait le sang, qu'il portait les têtes, qu'il arborait les cœurs, qu'il dépeçait les cadavres... » de quel inexprimable mélange de dégoût et d'effroi le lecteur ne restera-t-il pas saisi à jamais ! Eh bien ! tel a été le système suivi par M. de Lamartine. Tout le long de 423 pages — édition de Bruxelles, Wouters frères — on ne voit que cadavres tombant sur des cadavres, on n'entend que le râle de victimes agonisantes, si bien qu'on se demande, à la fin, s'il ne faut pas rayer du livre des humains le peuple dont la vie a pu contenir ces scènes de l'enfer. Et, pour les décrire, le procédé de M. de Lamartine a été bien simple. Sans vérifier les allégations diverses, sans comparer les documents contradictoires, sans éclairer enfin l'histoire par l'analyse, il n'a fait que mettre en faisceau tous les hideux détails épars dans les pamphlets des plus violents royalistes, depuis Peltier jusqu'à Georges Duval.

S'agit-il, par exemple, de l'égorgeement des prêtres conduits à l'Abbaye ? M. de Lamartine n'examine pas s'il est vrai, comme Méhée, qui était présent, l'affirme, que cet égorgeement fut la suite d'un coup de canne asséné par un prêtre sur la tête d'un fédéré ; il n'examine pas s'il est vrai, comme l'abbé Sicard en convient, que les premiers prêtres massacrés le furent pour avoir essayé de s'enfuir : non ; il ouvre

les *Souvenirs de la Terreur*, t. II, p. 216, et de ce livre où le fiel déborde, de ce livre qui n'est qu'un épanchement de rage contre-révolutionnaire, il tire la scène qu'on lit dans la page 494 de son *Histoire des Girondins*, sans oublier les *hurlements de joie des bourreaux* dont parle Georges Duval, et qu'il traduit, lui, par les *éclats de rire* de la populace ! Or, on sait qu'un des traits les plus frappants de cette tragédie de septembre, est la joie que la foule témoignait à chaque acquittement et le silence morne avec lequel chaque sentence de mort était accueillie. Il existe à cet égard des documents décisifs, que nous avons déjà cités, et qu'opposer aux témoignages réunis de Jourgniac de Saint-Méard, de l'abbé Sicard, de Maton de La Varenne, qui tous s'accordent à déclarer qu'après leur acquittement, ils furent *portés en triomphe* par les égorgés eux-mêmes ?

Autre exemple : M. de Lamartine ne manque pas, comme l'a fait M. Michelet, de s'appesantir, p. 218, sur le supplice de la *belle bouquetière*, supplice sans exemple peut-être dans les fastes de la barbarie humaine. Mais M. Michelet, du moins, prend la peine de nous avertir par une note que *le fait n'est pas très-sûr*, et que le nom de la victime ne se trouve pas sur le registre d'écrou de la prison où on a prétendu qu'elle était renfermée. De plus, dans la liste nominale, très-détaillée, que Prud'homme dressa et publia — nous l'avons sous les yeux — on chercherait en vain ce nom. Prudhomme dit bien, d'après la légende, que la *bouquetière* fut la seule femme qui périt à la Conciergerie ; mais elle ne figure pas dans sa liste. Sans compter que, selon l'affirmation formelle de Tallien, ainsi qu'on l'a vu plus haut, il ne serait mort dans tous les massacres qu'une seule femme, Mme de Lamballe : assertion parfaitement confirmée par la liste de Prudhomme, à part ce qui eut lieu à la Salpêtrière, dont Tallien sans doute n'entendait point parler.

Nous avons raconté l'histoire vraie du prétendu verre de sang offert à Mlle de Sombreuil ; voici la version de M. de Lamartine, p. 254 : « On accorde à la fille la vie de son père, mais à un horrible prix ; on veut qu'en signe d'abjuration de l'aristocratie, elle trempe ses lèvres dans un verre rempli du sang des aristocrates. Mlle de Sombreuil saisit le verre d'une main intrépide, le porte à sa bouche et boit au salut de son père. Ce geste la sauve. » Et, de la sorte, l'acte de compassion auquel cette fille généreuse dut la vie de son père, se trouve transformé en un acte de cannibalisme !

Mais ce qui rend le récit de M. de Lamartine complètement inexact au point de vue de l'impression vraie à produire sur l'âme du lecteur, c'est le procédé qui lui a fait rassembler en un seul coin du tableau, et raconter sans solution de continuité, des horreurs auxquelles tîne foule de faits admirables, qu'il omet, firent diversion. Entre le premier et le dernier acte, n'y a-t-il donc eu, pour les unir, que des égorgements, encore des égorgements, et toujours des égorgements ? Quoi ! on ne nous fait grâce ni d'une tête coupée, ni d'une goutte de

sang répandue, ni d'un cri féroce, ni d'un coup de pique; et la prodigieuse affluence des volontaires demandant à partir pour le camp, et les actes par où la Commune s'égalait presque au Sénat romain menacé par l'ennemi, et les dons de toutes parts déposés sur l'autel de la patrie, et les élèves des écoles se formant en compagnies franches, et les femmes s'offrant pour monter la garde, et les citoyens vendant leurs maisons, jusqu'à leurs meubles, pour fournir aux frais de la guerre, toutes ces grandes choses qui se passèrent pendant le massacre même, toutes ces choses héroïques qui n'ont rien du roman, elles, et dont le souvenir nous a été conservé, non par des pamphlets, mais par des procès-verbaux, voilà ce qu'on oublie de dire, juste à l'endroit où il fallait le dire de toute nécessité pour l'honneur de la France, plus encore, pour l'honneur de la nature humaine! Nous ne saurions trop le répéter: en matière d'histoire, il est des omissions, ou même de simples déplacements de faits, dont la portée est pire que celles des affirmations les plus erronées.

Du moins si, chez M. de Lamartine, les principales affirmations étaient exactes! Mais non. Le suivre pas à pas nous mènerait trop loin; nous n'examinerons donc pas ici s'il n'a pas enflé outre mesure le rôle de Danton, amoindri outre mesure celui de la Commune, effacé celui de la Gironde, de cette même Gironde dont il écrivait spécialement l'histoire: l'erreur que nous avons surtout à cœur de détruire, parce qu'elle est très-sérieuse de sa nature, et qu'elle domine tout le récit de M. de Lamartine, c'est celle qui se produit si carrément dans la phrase suivante de la page 184: « Des actes et des pièces irrécusables attestent que, pour cette convulsion populaire, prédite et acceptée sinon provoquée par Danton, tout fut prémédité et préparé d'avance, exécuteurs, victimes, et jusqu'aux tombeaux. »

Voyons, en suivant page par page le livre de M. de Lamartine, quels sont ces actes et ces pièces, qu'il affirme irrécusables, sans du reste indiquer ses sources, sans nommer ses autorités. Dans les *fastes de la Révolution*, ouvrage qui malheureusement est resté inachevé, M. Dupont (de Bussac) publia il y a quelques années, sur les journées de septembre, un lumineux travail qui confirme de tout point nos propres recherches et dont nous nous aiderons ici.

Page 184. Quel est le conciliabule que M. de Lamartine amène sur la scène dans cette page de son livre? Quel est ce conciliabule dont le « mystère aurait couvert les délibérations, » et où cependant on saurait que « Danton, faisant un geste horizontal, » s'écria d'une voix âpre et saccadée: « Il faut faire peur aux royalistes. » L'auteur place ce conciliabule avant la fameuse mesure des visites domiciliaires, celle qui fut exécutée dans la nuit du 29 au 30 août; et, dans son récit, les visites domiciliaires figurent comme le résultat des délibérations mystérieuses en question et le premier acte du drame des massacres. Il y a là deux erreurs. 1° La mesure des visites domiciliaires fut, comme nous l'avons raconté au long dans le chapitre qui

précède, votée par l'Assemblée elle-même, sur la motion de Danton il est vrai, mais très-volontairement, très-ouvertement, et sans la moindre prévision du massacre des prisonniers; 2° le fait des visites domiciliaires ne se peut en aucune façon lier à l'hypothèse que les journées de septembre furent préméditées soit par la Commune en masse, soit par son comité de surveillance. Car, dans ce cas, le comité de surveillance ou la Commune aurait maintenu la fermeture des barrières, ce qui n'eut pas lieu. Fermées pendant les visites domiciliaires, elles furent rouvertes après, et ne furent fermées de nouveau que le 2 septembre, lorsque la nouvelle du siège de Verdun fut venue mettre tout en fermentation, et pour faciliter l'exécution du décret de l'Assemblée, qui prononçait peine de mort contre quiconque refuserait de servir de sa personne ou de remettre ses armes. Les visites domiciliaires opérées dans la nuit du 29 au 30 août se rattachent si peu au prétendu complot du massacre des prisons, que, dans la séance du 30 au matin, le conseil général de la Commune se déchargea sur les diverses sections du soin d'examiner les citoyens pendant la nuit, et qu'il alla même jusqu'à décider que « tous les citoyens qui avaient signé la pétition des vingt mille seraient désarmés et *mis en liberté*. » Mais nous revenons sur ce point.

Page 184. M. de Lamartine rappelle l'aveu que, plus tard, Danton fit de sa participation aux journées de septembre. De sa participation, oui. Mais le débat ne porte pas là-dessus, il porte sur le fait de la *préméditation*, ce qui est bien différent. Danton ne fit-il que s'associer à un mouvement vertigineux de la colère publique, ou bien prépara-t-il l'assassinat au sein d'un *conciliabule*, directeur systématique de meurtres? Voilà le point en question. Or, jamais ce fait de la préméditation ne fut avoué par personne, pas même par Marat. Que dis-je? Ce Marat qui, loin de se défendre de ses appels au meurtre, aimait à s'en vanter, traite d'*insinuation perfide* et d'*imposture*, dans son *Journal de la République*, l'hypothèse qui rejette sur le comité de surveillance de la mairie ce qu'il appelle les exécutions populaires de septembre. (Voy. le n° 42 du *Journal de la République*, octobre 1792.)

Page 185. Quelques jours avant le massacre, s'il en faut croire M. de Lamartine, Maillard aurait été chargé de retenir « les tombereaux nécessaires pour charrier les cadavres. » Il y a plus : dès le 28 août, à six heures du matin, « DEUX AGENTS DU COMITÉ DE SURVEILLANCE » se seraient présentés chez le fossoyeur de la paroisse Saint-Jacques-du-Haut-Pas, lui auraient enjoint de prendre sa bêche et de les suivre, auraient déplié une carte, marqué la place d'une fosse profonde, remis la somme nécessaire au salaire des ouvriers, et recommandé que l'ouvrage fût achevé le quatrième jour. Rien de plus dramatique, de plus fantastique même. Mais où M. de Lamartine a-t-il pris tout cela? Puisqu'il s'est abstenu de le dire, nous le dirons, nous. Cette scène, si bien arrangée, se trouve, presque mot pour mot, dans les *Souvenirs de la Terreur*, de Georges Duval, t. II, chap. XXI, p. 223 et 224. Or, le

libelliste Georges Duval, qui prétend avoir retracé tout simplement dans son livre ce qu'il a vu ou entendu, donne-t-il le fait dont il s'agit comme étant à sa connaissance personnelle? Nullement. A-t-il été présent à l'entrevue du fossoyeur et des deux émissaires? Point du tout. Indique-t-il du moins de qui il tient ces étranges détails? Non. « Or, dit-il, il arriva que le 28 août 1792, à six heures du matin, etc... » Malheureusement pour l'auteur, il existe dans les *COMPTES DE LA COMMUNE* un article qui donne à une partie essentielle de l'anecdote un démenti assez formel. Cet article porte : « Ordonnance du 4^{er} octobre, au profit de Char..., entrepreneur des carrières, pour journées des ouvriers employés tant à dépouiller les cadavres qui ont été apportés dans le lieu appelé le Tombisoire, au petit Mont-Rouge, que pour les descendre par un puits de service sous la carrière existante sous cet emplacement.... » Ce ne fut donc pas au fossoyeur que fut remise la somme destinée au salaire des ouvriers, et il n'est pas vrai qu'on paya cette somme *d'avance*. Qu'après ou pendant le massacre, la municipalité ait ordonné des fouilles au petit Mont-Rouge pour l'inhumation des corps que ne pouvaient recevoir les cimetières de Clamart et de Vaugirard, c'est là une mesure de police administrative qui s'explique du reste par la nécessité d'éviter l'entassement des cadavres et de prévenir l'infection. Donc, ce qu'il faudrait prouver ici, pour établir la *préméditation*, c'est que les fouilles furent effectivement commandées le 28 août. La simple assertion de M. Georges Duval, fausse sur les deux points qui viennent d'être indiqués, suffit-elle à cet égard? On va juger de l'exactitude de cet écrivain en matière de dates. On sait que le décret relatif aux visites domiciliaires fut exécuté dans la nuit du 29 au 30 août. Eh bien, M. Georges Duval, qui fut pourtant au nombre des personnes arrêtées, place ces mêmes visites dans la nuit du 28 au 29, p. 199, chap. xx, t. II, de ses *Souvenirs de la Terreur*. Un mot encore. Les deux personnes qu'il introduit auprès du fossoyeur, il les qualifie, chap. XXI, p. 223, *DEUX INCONNUS*, et M. de Lamartine traduit *DEUX AGENTS DU COMITÉ DE SURVEILLANCE!*

Pages 185 et 186. A l'exemple de plusieurs de ses devanciers, M. de Lamartine présente un certain nombre de mises en liberté qui eurent lieu aux approches du 2 septembre comme une preuve de la *préméditation*. Comment! c'est là une preuve! Est-ce qu'il n'y eut de prisonniers relâchés qu'à ce moment? Est-ce que les prisonniers, comme on en voit un exemple dans le récit de Maton de La Varenne intitulé *Ma résurrection*, n'avaient pas l'habitude de faire agir en leur faveur leurs amis du dehors? Est-ce qu'il n'existe aucun témoignage montrant que beaucoup de ces mises en liberté furent le résultat de démarches faites, soit par des Feuillants, soit par des Girondins? Est-ce que Mme de Staël n'obtint pas la liberté de M. de Jaucourt, et Condorcet celle de Lally-Tollendal. (Voy. *Considérations sur la Révolution française*, III^e partie, chap. x.) Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, ainsi que M. Dupont (de Bussac) le fait remarquer dans les *Fastes*, p. 381, que

déjà plusieurs fois, le peuple avait menacé les prisons ; que le 23, une section avait demandé la mort des malheureux qui y étaient renfermés. Les bruits sinistres qui pénétrèrent jusqu'au fond des cachots ; le mot de Sergent à Mme de Fausse-Lendry, qui, le 29 août, voulait se constituer prisonnière, pour secourir son oncle : « Vous commettez une imprudence, les prisons ne sont pas sûres ; » les paroles que Maton de La Varenne met dans la bouche d'un gendarme : « Il y a environ huit jours que les prisonniers ont manqué de la sauter, gare que ça n'arrive ! » Tout cela, loin de prouver que les massacres naquirent d'un complot, prouve exactement le contraire. Il était tout simple, dès que la fureur populaire menaçait les prisons, que le bruit en courût. La préméditation eût été discrète : la fureur ne pouvait l'être.

Page 186. M. de Lamartine ne croit pas possible que « les demi-mots, les confidences équivoques, les signes d'intelligence entre des conjurés qui siègent, qui délibèrent, qui agissent presque à découvert en face les uns des autres, dans un conseil de cent quatre-vingts membres, aient échappé à Pétion. » Fort bien ! Écoutez donc ce que Pétion vous déclare solennellement, dans son discours du 29 octobre 1792 : « Ces assassinats furent-ils commandés, furent-ils dirigés par quelques hommes ? J'ai eu des listes sous les yeux, j'ai reçu des rapports, j'ai recueilli quelques faits : si j'avais à prononcer comme juge, je ne pourrais pas dire : voilà le coupable ! »

Pages 191 et 192. M. de Lamartine dit que le peuple a besoin « qu'on lui rédige sa colère ; » que le cri de Paris, le 2 septembre, sortit d'un mot d'ordre de Marat et de Danton ; que le plan de massacre fut concerté comme un plan de campagne ; que les « hasards mêmes en étaient prévus et combinés !... » Et il va jusqu'à ranger au nombre des mesures « calculées pour souffler la fièvre à la ville.... » Quoi ? « *Les nouvelles désastreuses des frontières !* » Comme si la ville de Longwy s'était rendue, comme si celle de Verdun était assiégée, comme si les Prussiens marchaient sur la capitale, juste pour servir le machiavélisme de la Commune de Paris ! Qu'il nous suffise de rappeler ici ce qu'il écrit dans *la Vérité tout entière*, Méhée, témoin oculaire, et fort hostile aux septembriseurs : « Courons aux prisons ! Ce cri terrible, j'en atteste tous les hommes impartiaux, *retentit à l'instant d'une manière spontanée, unanime, universelle, dans les rues, dans les places publiques, dans tous les rassemblements.* »

Page 201. M. de Lamartine raconte la mort de l'abbé Lenfant, mais sans mentionner aucune des circonstances caractéristiques qui font de cette mort un des plus forts arguments contre l'hypothèse de la *préméditation*. On a vu dans le chapitre qui précède que l'abbé Lenfant était le frère de Lenfant, membre du comité de surveillance ; que celui-ci voulant sauver son frère, Panis et Sergent s'associèrent à ce projet ; que, pour cela, ils signèrent la proclamation qui ordonnait de juger tous les prisonniers, à l'exception de l'abbé Lenfant ; que le peuple se

refusa à cette exception, sans le moindre égard pour le prétendu *comité directeur des massacres*, et passa outre. Comment expliquer, dans l'hypothèse de la préméditation, que le membre du comité de surveillance, avec l'ardent désir de sauver son frère, l'eût laissé emprisonner le 3 août, et n'eût songé à lui que lorsqu'il était déjà sous le couteau? Et d'autre part, si les tueurs n'étaient que des *salariés* aux ordres du *comité directeur des massacres*, d'où vient que les recommandations de ce formidable pouvoir à ses séides furent à ce point méprisées? Jourgniac de Saint-Méard raconte que, le 3 septembre, on fit une proclamation que le peuple eut l'air d'écouter avec défaveur, et que, dans la nuit du 3 au 4, on fit une nouvelle proclamation qui fut généralement huée. (Voy. *Mon agonie de trente-huit heures*, p. 34 et 38, des *Mémoires sur les journées de septembre*.) La fureur des massacreurs n'était donc pas une affaire de discipline! Ils n'étaient donc pas là comme des gens que l'on a salariés pour donner la mort! Ainsi que M. Dupont (de Bussac) le dit avec beaucoup de raison, p. 370 des *Fastes*: « La prétendue direction du comité de surveillance est un mensonge historique. Ce comité n'avait d'influence, de même que tous les pouvoirs révolutionnaires d'alors, qu'à la condition de marcher dans le sens des nécessités ou des passions du moment. »

Page 209. Les égorgeurs des prêtres renfermés dans la prison des Carmes s'étant trouvés être des hommes bien vêtus, armés de fusils de chasse, et appartenant sans aucun doute aux classes aisées de la société, il était difficile de les comprendre dans la nomenclature des bourreaux à gages. Que fait M. de Lamartine? Il suppose que « les *directeurs du massacre* craignirent l'ascendant des prêtres sur le bas peuple, » et recrutèrent conséquemment dans les écoles, dans les clubs, dans les lieux de débauche, en vue de la prison des Carmes, une bande plus raffinée d'assassins, des « *exécuteurs volontaires*, » des hommes que « la haine de la superstition poussait d'eux-mêmes à l'assassinat des prêtres. » Mais si la présence de ces forcenés aux Carmes s'explique tout naturellement par l'excès d'une fureur *volontaire* et par la *haine de la superstition*, qu'est-il besoin de l'expliquer par je ne sais quel choix hideux, arbitrairement attribué aux prétendus *directeurs du massacre*? Et pourquoi, d'un autre côté, ces *directeurs du massacre* ne craignirent-ils *l'ascendant des prêtres sur le bas peuple* qu'à propos de la prison des Carmes. Est-ce qu'il n'y avait pas aussi des prêtres à l'Abbaye, à Saint-Firmin, à la Force?

Nous ne pousserons pas plus loin cette analyse; nous ne relèverons pas toutes les erreurs de détail que M. de Lamartine a commises, comme lorsqu'il met au nombre des épisodes du massacre le suicide de M. de Chantereine, lequel suicide, selon Jourgniac de Saint-Méard qui le raconte, avait eu lieu le 22 août, c'est-à-dire dix jours avant. (Voy. *Mon agonie de trente-huit heures*, chap. II.) L'espace nous manque. Mais puisque nous avons entrepris l'examen approfondi de la question si importante qui se rattache au fait de la préméditation, qu'il nous soit

permis d'ajouter quelques observations qui lèveront tous les doutes sur la solution historique à donner à ce problème.

L'existence de listes de victimes dressées à l'avance, de ces listes dont on a tant parlé, sans les avoir jamais produites, est une fable si ridicule, si victorieusement démentie et par l'ensemble des faits et par chacun de ces faits pris à part, qu'elle vaut à peine l'honneur du débat. O merveille ! les prisonniers doivent être mis à mort par des exécuteurs payés, sur des listes dressées *ad hoc*, où chaque victime est désignée à l'avance, marquée d'un signe fatal, condamnée d'une manière irrévocable, et voilà que l'égorgement a lieu, non sur ces listes, mais sur les registres d'écrou ; et voilà que les meurtriers aux gages des Sylla de l'Hôtel de ville, se mettent à faire le triage des prisonniers, les interrogent, les jugent, et d'après leurs réponses, selon la diversité des cas, les déclarent coupables ou les renvoient absous ! Il est bien vrai que Louvet, dans une brochure publiée au mois de novembre, accusa Danton de lui avoir dit : « Je me suis fait donner les listes des prisons et l'on a effacé ceux qu'il convenait de mettre dehors. » Mais alors même que Danton aurait dit que les listes des prisons lui faisaient croire qu'elles ne renfermaient pas d'innocents, parce qu'en effet les sections avaient dû mettre en liberté ceux qui avaient été reconnus tels, est-ce qu'il résulterait de là que des listes avaient été dressées précisément en vue d'un massacre projeté à la Commune ? Si tel avait été le sens des paroles de Danton, d'où vient que Louvet ne les lui jeta pas à la face, lorsque tonnant, à la tribune, contre les journées de septembre, il fut interrompu par ce cri de Danton : *Je suis inattaquable ?*

Veut-on, du reste, savoir à quoi s'en tenir sur la bonne foi de Louvet ? Que le lecteur médite le passage suivant que nous empruntons au judicieux auteur des *Fastes de la Révolution*, p. 377 : « Dans sa brochure du 5 novembre 1792, Louvet prétend que, pendant une des journées de septembre, des individus se présentèrent chez Rolland pour demander leur salaire. Ils étaient porteurs d'un mandat à peu près conçu en ces termes : « Il est ordonné à M. Vallet-de-Villeneuve, « trésorier de la ville, de payer à.... (ici quatre noms), la somme de « douze livres chaque, *pour l'expédition des prêtres de Saint-Firmin.* » Louvet a bien soin de tronquer cette pièce, parce que les derniers mots sont le démenti de l'interprétation qu'il donne à ce mandat. Voici la fin textuelle de la pièce en question : « Pour prix du temps qu'ils ont mis à l'expédition des prêtres de Saint-Firmin, *pendant deux jours*, suivant la *réquisition* qui est faite aux commissaires de la Commune par la *section des Sans-Culottes* qui les a mis en ouvrage, ci.... 48 l. » L'omission de ces mots *pendant deux jours* était très-importante pour Louvet. Comme tout le monde savait que les exécutions de Saint-Firmin furent terminées presque aussitôt que celles des Carmes, c'est-à-dire dans la soirée du 2 septembre, il eût été clair que ce salaire ne s'appliquait pas au massacre des prisonniers, mais à l'en-

lèvement des cadavres, ainsi qu'au lavage des cours et des bâtiments du couvent. Tel est ici le sens du mot *expédition*. Enfin, comme aucun autre mandat relatif à *l'expédition des prêtres de Saint-Firmin* ne se trouve dans les comptes, il en faudrait donc conclure que ces *quatre* hommes avaient seuls tué les quatre-vingt-douze prêtres de Saint-Firmin et absous les quinze autres! »

Il faut s'arrêter. Le système d'analyse historique que nous venons de suivre, appliqué à Peltier, à Weber, à Maton de La Varenne, à l'abbé Sicard, etc.... nous mènerait trop loin. Comme nous le disions en commençant, c'est une montagne d'erreurs à soulever. D'ailleurs, ce qui précède suffit pour montrer s'il est vrai que l'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION EST FAITE, ainsi que tant de gens se l'imaginent!

CHAPITRE III.

LES THERMOPYLES DE LA FRANCE.

Paris, le lendemain des journées de septembre. — Apparition de bandits. — Vol des diamants du garde-meuble. — Calomnies réciproques. — La vérité sur l'agate de Sergent. — Duport sauvé par Danton. — Dénonciations furieuses de Marat. — Lettre de Roland. — Tardive attaque de Vergniaud contre les septembriseurs. — Prodigieux élan militaire des Français. — La forêt d'Argonne. — Plan de campagne de Dumouriez. — Attitude du roi de Prusse, du duc de Brunswick, des émigrés. — Le cheval de bois de Thionville. — Déplorable situation des Prussiens. — Aspect du camp des Français. — Mouvements militaires. — Dumouriez, ses fautes, son génie. — Kellermann. — Goëthe dans l'armée des Prussiens. — Combat de Valmy.

Tout assassinat est un suicide. Dans la victime, le corps seul est tué; mais ce qui est tué dans le meurtrier, c'est l'âme!

Après le massacre, Paris tomba dans une stupeur profonde, comme un homme qui, recouvrant tout à coup sa raison, se souvient de l'avoir perdue. Les passants se regardaient d'un air hébété. Le meurtre avait fini par se faire horreur à lui-même. Parmi les égorgeurs, quelques-uns donnèrent des signes de folie à faire supposer qu'au vin qu'ils avaient bu s'était trouvée mêlée quelque drogue mystérieuse et terrible¹. Un portefaix, connu depuis vingt ans dans la rue Saint-Jean de Beauvais pour son irréprochable probité, mais que l'effroyable contagion avait enveloppé, fut rencontré, six jours après, à son poste ordinaire, dans un

¹ *Les Deux Amis*, dans leur relation des 2 et 3 septembre, présentent le fait comme certain.

état de démence vraiment lugubre. Le malheureux tremblait de tous ses membres, et d'une bouche écumante demandait sans cesse à boire sans pouvoir jamais se désaltérer. « J'ai bien travaillé, disait-il; j'ai tué pour ma part plus de vingt prêtres. » Et il se répandait en discours dont chaque phrase était interrompue par ces mots : « J'ai soif¹ ! »

Puis, vint le tour de l'anarchie, qui n'est qu'une forme de la tyrannie, et la pire de toutes. Profitant du prestige de terreur qui entourait la dictature de l'hôtel de ville, des tyrans de rencontre se paraient hardiment de l'écharpe municipale, et mettaient au service de leurs passions un pouvoir qu'ils calomniaient en l'usurpant. C'est ainsi que furent lancés, au nom de la Commune, nombre de mandats d'arrêts dont elle n'avait jamais eu connaissance². Il y eut d'étranges scènes de désordre; et, par exemple, au Carrousel, à travers les décombres de quelques maisons démolies, l'ouverture d'une cave ayant été aperçue, les assistants y descendirent et s'y enivrèrent, ces vins étant considérés comme de bonne prise parce qu'on avait persuadé au peuple qu'ils étaient destinés aux Suisses³.

De leur côté, les malfaiteurs sortaient de leurs tanières. Des bandits groupés dans différents quartiers, voulurent contraindre des citoyens à leur remettre chaînes de montre et boucles de souliers, sous prétexte d'en faire offrande à la patrie⁴. Pour faire croire qu'ils étaient officiers municipaux, quelques-uns de ces misérables se présentaient décorés d'un ruban tricolore,

¹ *Les Deux Amis de la liberté*, dans leur relation des 2 et 3 septembre.

² Déclaration de Pétion dans l'Assemblée nationale, séance du 17 septembre, six heures du soir.

³ Lettre du maire de Paris, lue dans la séance du 17 septembre 1792.

⁴ Lettre du maire de Paris, lue dans la séance du 14.

tandis que d'autres les accompagnaient avec des balances, prêts à peser les bijoux et à donner reçu, le tout au nom de la France¹. Averti à temps, Santerre envoya des patrouilles parcourir la ville; et Roland, comme ministre de l'intérieur, Pétion, comme maire de Paris, dénoncèrent à l'Assemblée l'audacieux brigandage. Mais déjà le peuple, indigné, en avait purgé la capitale, au moyen de cette justice sommaire à l'usage des temps de trouble. Trois des prétendus officiers municipaux eurent la tête coupée, et un quatrième périt, sur le Pont-Neuf, d'un coup de couteau parti de la main d'une femme².

Sur ces entrefaites, le bruit courut que les diamants du Garde-Meuble venaient d'être volés. Et en effet, dans les nuits des 15, 16, et plus particulièrement, dans celle du 16 au 17 septembre, tandis que de fausses patrouilles circulaient autour du Garde-Meuble pour faciliter le vol, des hommes armés escaladèrent le rez-de-chaussée et le premier étage, forcèrent les croisées, enfoncèrent les portes, et fracturant les armoires, enlevèrent tout ce qu'elles contenaient en diamants, pierres fines et bijoux³. Dans les poches des deux premiers voleurs qu'on arrêta furent trouvés, entre autres bijoux d'une valeur immense, deux Renommées en or massif, un petit Bacchus à cheval sur un baril, le hochet du prince royal, tout garni de diamants avec grelots d'or, et les pierres précieuses que les Indiens étaient venus offrir en présent à Louis XVI, de la part de Tippoo-Saïb⁴.

Les deux malfaiteurs arrêtés se nommaient Chambon

¹ *Moniteur* du 15 septembre 1792.

² *Ibid.*

³ Bulletin du tribunal criminel du 10 août, n° 45.

⁴ *Ibid.*

et Doulligny¹. Condamnés à mort, ils obtinrent un sursis, au prix de révélations qui amenèrent la découverte, d'abord de plusieurs cachettes où étaient enfouies des valeurs considérables, et ensuite celle d'un grand nombre de coupables, qui tous furent successivement jugés et exécutés².

Aucun nom politique ne fut compromis dans la procédure. Et cependant, avec leur mauvaise foi ordinaire, les partis adverses cherchèrent à se renvoyer l'un à l'autre la responsabilité de ce crime hardi.

Lors du procès des Girondins, après avoir raconté comment Lemoine-Crécy, garde général du Garde-Meuble, avait été remplacé dans ce poste, presque à la veille du vol, par Restou, créature de Roland, Fabre d'Églantine n'eut pas honte de dire : « J'appelle sur ce vol la responsabilité de Roland et de toute la coalition dont il faisait partie³, » insinuation odieuse que Vergniaud pulvérisa par ces paroles, où éclatait la méprisante indignation d'un cœur honnête : « Je ne me crois pas réduit à l'humiliation de me justifier d'un vol⁴. »

Malheureusement, la Commune n'avait été traitée à son tour par ses ennemis ni avec plus de ménagement ni avec plus de justice. Les membres du Comité de surveillance furent, surtout, en butte à la malignité. On les accusa, dans l'ombre d'abord et à voix sourde, puis ouvertement quand la calomnie cessa d'être retenue par la peur, d'avoir détourné à leur profit les effets trouvés sur les victimes de septembre⁵. On imputa le

¹ Bulletin du tribunal criminel du 10 août, n° 15.

² Voy. la série des nos du bulletin du tribunal criminel du 10 août, *passim*.

³ Voy. le procès des Girondins, dans le t. XXX de l'*Histoire parlementaire*, p. 88.

⁴ *Ibid.*

⁵ C'est principalement au venimeux libelle publié par Roch Marcan-

vol d'un camée antique à Sergent, à ce Sergent qui, presque centenaire, écrivait : « J'ai voulu être digne de posséder à jamais le cœur grand et noble d'une femme que j'ai adorée seule pendant plus de soixante ans. C'était la sœur consanguine de Marceau, devenu à l'âge de cinq ans son élève chéri. Sa sœur, qui l'adopta, a fait de lui un héros.... Eussé-je pu, avec une telle amie, avoir des sentiments de basse cupidité¹? » La vérité est que pour un besoin public, les membres du Comité imaginèrent de vendre aux enchères les dépouilles déposées entre leurs mains : déplorable vente assurément, mais qui fut publique du moins, et n'enrichit pas ceux qui la firent! Quant au camée de Sergent, voici l'histoire : « Lorsque les membres, dit-il, renouvelés deux fois, décidèrent sans moi (ils étaient seize), la vente des bijoux, j'achetai une agate, assez mal montée en or; c'était un camée signé M., nom d'un graveur français établi à Londres. Les bijoutiers priseurs l'avaient estimé deux louis. Le conseil général de la Commune ayant désapprouvé cette vente, ainsi que toutes les autres, j'ai remis ma bague, comme tous les autres acheteurs². » Mais n'était-ce point déjà un tort assez grave que d'acheter, en vente publique, un de ces bijoux qui, selon l'énergique expression d'un historien moderne, « sentaient le sang³. » Ah! ce tort, Sergent eut à l'expié d'une manière bien cruelle! Le flétrissant soupçon le suivit, étape par étape, le long d'une vie

dier, sous le titre de *Histoire des Hommes de proie*, qu'il faut recourir, si on veut avoir une idée de la violence de ces accusations, que n'appuie, bien entendu, aucune preuve.

¹ Voy. aux *pièces justificatives de l'Histoire de la Révolution*, par M. Villiaumé, t. II, p. 376, une lettre de Sergent-Marceau à l'auteur.

² *Ibid.*

³ M. Michelet, *Histoire de la Révolution*, t. IV, p. 222.

qui dura près d'un siècle; des preuves répétées de désintéressement, le dépôt d'un million de fonds secrets noblement refusé par lui, le souvenir de la modeste indemnité dont il se contenta dans son heure de toute-puissance, l'honneur d'avoir été l'époux librement choisi et saintement aimé de celle qui forma l'âme héroïque de Marceau, rien ne put sauver l'ancien membre du Comité de surveillance de l'ombre que jetait sur sa carrière la bague fatale, et le surnom de *Sergent l'agate* descendit avec lui dans son tombeau!

C'est surtout quand la liberté passe à l'état de délire, que l'ordre apparaît comme un besoin : une confédération générale entre toutes les sections fut proposée, dans le but déterminé de garantir à chacun ses biens et sa vie; et, chose digne de remarque, l'idée vint de cette même section de l'Abbaye, qui avait fourni tant de recrues au massacre.

Aussi bien, la réaction contre le mouvement des premiers jours de septembre devenait de plus en plus manifeste. Danton commençait à être embarrassé de son coup d'État, et laissait aller son cœur à la pitié. Il sauva Duport, un des initiateurs de la Révolution, Duport suspect, maintenant, et qui venait d'être arbitrairement arrêté près de Nemours, au retour d'une promenade, ayant sa femme à son bras. Si la chaleureuse intervention de Danton, en cette circonstance, naquit de la crainte d'être compromis par quelque révélation du prisonnier, c'est ce que rien ne prouve. Il y avait chez Danton un fonds de générosité naturelle que même ses ennemis n'ont pu s'empêcher de reconnaître; et certes, cette générosité n'avait pas attendu la fin des égorgements pour se faire jour. Il est certain que plusieurs des prisonniers de septembre avaient dû la vie à une *carte de délivrance* envoyée du ministère de la justice, et ce fut au moyen d'une de ces cartes, à lui

remise par une main inconnue, que l'abbé Bérardier put sortir de sa prison, l'abbé Bérardier qui avait été le professeur de Camille Desmoulins à Louis-le-Grand qui, depuis, l'avait marié, et dont il se souvint sans nul doute à l'heure du péril¹ !

Mais à la disposition nouvelle des esprits, un homme résistait, un seul, et cet homme ne s'était montré jamais aussi implacable. On l'a déjà nommé, c'était Marat. Oui, tandis que, poursuivies de tant d'images blêmes, fatiguées de tant d'émotions poignantes, les âmes imploraient un peu de repos, Marat dont on avait si longtemps ignoré la retraite, que quelques-uns prenaient pour un effroyable mythe², et dont Camille Desmoulins n'avait trouvé moyen de peindre la ténébreuse existence qu'en lui faisant sortir un bras de terre³, Marat prêchait à pleins poumons l'éternité de la fureur ; il couvrait les murs de Paris d'affiches homicides ; il transformait en un complot royaliste le vol des boucles de souliers et des chaînes d'or⁴ ; il demandait impérieusement au ministre de l'intérieur quinze mille livres pour sa propagande⁵ ; il écrivait à Danton, protecteur de Duport, qu'il le traînerait dans la boue⁶, et Danton consentant à s'expliquer, il lui faisait dans un baiser l'outrageante aumône de son pardon ; il criait à Mme Roland : « Femme Roland, vous êtes priée de ne plus dilapider les biens de la nation⁷ ; » il déclarait que le cabinet de Roland était le foyer d'une conspiration dont

¹ *Etudes révolutionnaires*, par Ed. Fleury — Camille Desmoulins, t. I, p. 278.

² « J'avais quelquefois douté que Marat fût un être subsistant. » Mme Roland. Voy. ses *Mémoires*, t. II, p. 49.

³ *Courrier des départements*, du 6 septembre 1792.

⁴ Voy. *l'Ami du Peuple*, n° DCLXXXII.

⁵ *Mémoires de Mme Roland*, t. II, p. 49.

⁶ M. Michelet, t. IV, p. 218.

⁷ *L'Ami du Peuple*, n° DCLXXXIII.

le but était d'exterminer les patriotes¹; il sommait le peuple de dépouiller ses représentants du « talisman funeste de l'inviolabilité², » et il saluait la convocation prochaine de l'Assemblée qu'on attendait, par ces mots : « Il importe que la Convention nationale soit sans cesse sous les yeux du peuple, pour qu'on puisse la lapider, si elle oublie ses devoirs³. »

Or, c'était à travers une atmosphère encore toute chargée de l'odeur du sang, que ces dénonciations volaient, comme autant de flèches empoisonnées. D'ailleurs, ce que les uns rapportaient, dans Marat, à un état habituel de démence, les autres l'attribuaient aux calculs d'une politique profonde; en lui, à les entendre, la Révolution avait trouvé son Machiavel. Au club des Jacobins, Chabot ne craignait pas d'avancer, en recommandant la candidature de Marat, que « c'était peut-être *le seul homme politique* qu'on aurait à la Convention⁴. » De son côté, en réponse à Pétion qui, au sein du conseil général, avait traité *l'Ami du peuple* d'insensé, Panis comparait Marat à un prophète, à un autre saint Siméon Stylite. Sur quoi, les *Révolutions de Paris*, qui racontent le fait, ajoutent : « MM. Pétion et Panis ne sont pas autant divisés d'opinion qu'on le croit bien au sujet de cet homme. *Prophète* n'était-il pas jadis synonyme de *fou*⁵? »

Ce qui est certain, c'est que Marat exerçait une influence avec laquelle il fallait compter, et le résultat des élections, qui avaient lieu alors, le prouva de reste : Robespierre, dont le nom était à la tête de toutes les listes, avait été élu le premier; puis était venu Danton,

¹ *L'ami du Peuple*, n° DCLXXXIII.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ *Journal du Club*, n° CCLXI.

⁵ *Révolutions de Paris*, n° CLXVII.

puis Manuel, puis Camille Desmoulin : le cinquième député de Paris, ce fut Marat.

Comment, dès lors, ne se serait-on pas ému de ses attaques ? Roland, qu'il déchirait dans ses affiches, ne dédaigna point de se défendre publiquement, et fit paraître, le 13 septembre, sa *Lettre aux Parisiens*. Il y rappelait ses services, se plaignait d'un ton calme et noble de l'injustice de ses ennemis, mais laissait tomber de sa plume une phrase, trop oubliée de ses apologistes : « J'ai admiré le 10 août, j'ai frémi sur les suites du 2 septembre ; j'ai bien jugé ce que la patience longue et trompée du peuple et ce que la justice avaient dû produire ; je n'ai point inconsidérément blâmé un terrible et premier mouvement ; j'ai cru qu'il fallait éviter sa continuité¹. »

Quatre jours après, Vergniaud répondit à son tour, et avec son éloquence ordinaire, du haut de la tribune. Les prisonniers de Sainte-Pélagie avaient écrit à l'Assemblée pour la supplier de pourvoir à leur sûreté. Vergniaud, profitant de cette occasion, prit à partie le comité de surveillance, dont il accusa en termes violents la cruauté systématique et la tyrannie. Quant aux dangers que lui-même il pouvait courir, « Que m'importent, dit-il, des poignards et des sicaires ? qu'importe la vie aux représentants du peuple, quand il s'agit de son salut ! Lorsque Guillaume Tell ajustait la flèche qui devait abattre la pomme fatale qu'un monstre avait placée sur la tête de son fils, il s'écriait : « Périssent mon nom et ma mémoire, pourvu que la Suisse soit libre² ! »

C'étaient là de belles paroles : elles remuèrent tous

¹ Voy. le texte de cette lettre, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVIII, p. 29.

² Voy. ce discours dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 467.

les cœurs, et les applaudissements réitérés des tribunes montrèrent bien quelle réaction d'humanité s'était opérée dans les esprits. Mais si Vergniaud croyait réellement, comme il l'insinua le premier et comme les Girondins ne le répétèrent que trop depuis, s'il croyait réellement que les massacres avaient été l'œuvre des *satellites de Coblenz* et de quelques *scélérats soudoyés*, pourquoi ne l'avait-il pas dit plus tôt? Pourquoi, au moment même où ces « scélérats soudoyés » étaient en train de gagner leur sanglant salaire, Vergniaud n'avait-il pas saisi la flèche de Tell? Ah! ce n'était pas le 17 septembre, devant des tombes fermées, c'était le 2, c'était le 3, devant des tombes ouvertes, qu'il aurait fallu monter à la tribune, et crier d'une voix que la terre entière eût entendue : « Je demande que les membres de la Commune répondent sur leurs têtes de la sûreté de tous les prisonniers¹. »

Malheureusement, l'esprit de parti mêlait déjà aux protestations les plus généreuses son imperceptible venin. Déjà, la Gironde, vaincue dans les élections de Paris et profondément humiliée, songeait à se faire une arme des journées de septembre contre ses ennemis et ses rivaux, elle qui avait voilé d'une main si complaisante les horreurs de la Glacière, elle qui allait compter dans ses rangs l'un des Duprat et les Mainvielle!

Disons tout : le bruit s'était vaguement répandu qu'un nouveau massacre devait avoir lieu dans les prisons; mais ce bruit correspondait si peu aux sentiments de la Commune, que le conseil général prit texte de là pour casser, dans la soirée du 18 septembre, le comité de surveillance, et déclarer qu'à l'avenir nul membre

¹ Ce fut la conclusion du discours prononcé par Vergniaud le 17 septembre. Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 468.

étranger au conseil ne pourrait faire partie de ce comité¹. C'était exclure Marat.

Puis, pour qu'aucun nuage ne restât sur sa véritable pensée, ce même conseil général de la Commune, que les historiens ont toujours et si mal à propos confondu avec le comité de surveillance, publia une proclamation terminée en ces termes : « Jurons tous, et n'oublions jamais ce serment sacré, jurons de maintenir la liberté et l'égalité, la sûreté des personnes et des propriétés; jurons de protéger de tout notre pouvoir les personnes détenues maintenant en prison, ou de mourir à notre poste; jurons de respecter et faire respecter le cours et l'activité de la loi². »

A son tour, l'Assemblée, dans une adresse solennelle aux Français, défendit, contre Marat et ses menaces, l'inviolabilité des représentants du peuple³; et, le lendemain, encouragée par l'attitude de la Commune, elle décréta une série de mesures vigoureuses pour le rétablissement de l'ordre et la sûreté individuelle des citoyens dans Paris⁴.

Cependant, l'élan militaire multipliait ses prodiges. A la voix de la Commune⁵, les églises s'étaient remplies de femmes venues là pour travailler aux effets de campement. On eût dit que les ouvriers songeaient moins à faire vivre la patrie qu'à l'empêcher de mourir, tant ils mettaient d'ardeur à courir vers le champ de bataille, en laissant l'atelier vide! Un arrêté de la Commune⁶, que nous avons déjà cité, constate ce fait sans exemple qu'il y eut un moment où Paris fut à la

¹ *Histoire parlementaire*, t. XVIII, p. 42 et 43.

² Commune de Paris. — Proclamation du 19 septembre 1792.

³ Voy. le texte dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVIII, p. 9-12.

⁴ *Ibid.*, p. 44-49.

⁵ La Commune de Paris aux bonnes citoyennes. Affiche du 5 septembre 1792.

⁶ Procès-verbaux de la Commune, 8 septembre 1792.

veille d'être abandonné par tous ceux sur qui reposait son existence de chaque jour : boulangers, bouchers, tailleurs, cordonniers, menuisiers, serruriers, charrons, etc..., tous cherchant une épée, tous voulant aller défendre la frontière. Pour mieux protéger la poussière sacrée qu'ils contenaient, on prit jusqu'au fer, jusqu'au plomb qui garnissaient les cercueils, et l'on ne crut pas manquer au culte des aïeux, en les appelant à contribuer, du sein de la mort, au salut de la France ! Ah ! plus que les efforts du génie, cet irrésistible enthousiasme la sauva.

Nous avons laissé Dumouriez à Sedan, résistant au timide conseil de repasser la Marne, et, le doigt sur la carte, disant à un de ses officiers : « Vous voyez cette forêt ? Voilà les Thermopyles de la France. » Il disait vrai.

La forêt d'Argonne se prolonge entre Sedan et Sainte-Menehould ; c'est une ramification des Ardennes qui s'étend dans une longueur de treize lieues sur une largeur inégale. Elle sépare la riche et fertile province des Trois-Évêchés de la Champagne pouilleuse, affreux pays dépourvu d'eau, d'arbres et de pâturages. Coupée par des montagnes, des rivières, des étangs, des marais, la forêt d'Argonne ne présente d'accessibles au passage d'une armée que cinq clairières : le Chêne populeux, la Croix-au-Bois, Grand-Pré, la Chalade et les Islettes. Le premier de ces débouchés va de Sedan à Rethel ; le cinquième, de Verdun à Paris par Sainte-Menehould¹.

Voilà les passages qu'il s'agissait d'occuper d'abord, puis de garder. Dumouriez décida que le général Dillon occuperait avec cinq mille hommes la position des Islettes ; que celle de la Croix-au-Bois serait confiée à

¹ Voy., pour une description plus détaillée, les *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. V, chap. VI, p. 392 et 393.

un corps détaché, sous les ordres du général Chazot. Lui-même se réservait le poste de Grand-Pré. Quant au Chêne-Populeux, force était de le laisser ouvert momentanément, faute de troupes suffisantes ; mais on attendait des renforts : le général Duval devait amener cinq mille hommes ; le général Beurnonville avait reçu ordre de faire avancer les troupes du camp de Maulde, et enfin la ville de Reims se tenait prête à envoyer, en même temps que quatre pièces de canon, dix-huit cents soldats, parfaitement équipés et armés¹.

Le plan était hardi, l'exécution difficile. Car le général autrichien Clairfayt ayant son avant-garde sur la rive gauche de la Meuse, les positions à occuper se trouvaient plus près de l'ennemi que de l'armée française. Il fallait donc parvenir à lui dérober le secret de la marche qu'on projetait, et le devancer. Ici Dumouriez fut admirable de promptitude, de coup d'œil, de précision et d'audace. Sachant que Clairfayt n'avait avec lui qu'une médiocre avant-garde, et ne doutant pas que si l'armée française faisait mine de lui passer sur le corps, il ne se hâtât de mettre la rivière entre lui et les assaillants, Dumouriez le fait vivement attaquer, le 31 août, par Dillon, à la tête de six mille hommes. Ce qui avait été prévu arrive. Clairfayt prend le change, il se rejette précipitamment sur l'autre rive de la Meuse, dont Dillon redescend alors le cours, tandis que, parti de Sedan le 1^{er} septembre, Dumouriez allait, avec douze mille hommes, occuper le camp de Grand-Pré. Il y arriva le 4 septembre, et, le 7, la possession de tous les défilés de l'Argonne par nos troupes fermait, pour ainsi dire, sur l'ennemi les portes de l'invasion².

¹ *Histoire parlementaire*, t. XVIII, p. 58.

² Voy. pour le détail des divers mouvements militaires, les *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. V, ch. VI, et t. III, liv. V, chap. VII.

Deux jours auparavant, toute l'armée des alliés avait franchi la Meuse, et, marchant sur trois colonnes, était venue couvrir lentement les hauteurs de Fromerville, à une demi-lieue de Verdun. Elle ne s'élevait pas à moins de quatre-vingt mille combattants, auxquels Dumouriez, en attendant la jonction, encore incertaine, de Beurnonville, n'avait pas à opposer plus de vingt-cinq mille hommes¹.

Aussi le roi de Prusse se montrait-il plein de confiance et comme assuré de la victoire.

Le duc de Brunswick, au contraire, laissait éclater sur son front le trouble de son cœur. Il y avait longtemps que la France l'avait enlacé de ses séductions, et il ressemblait à un amant auquel on demanderait de tuer sa maîtresse. Tant qu'il avait pu se flatter de l'espoir qu'une *promenade militaire* le conduirait à Paris, il s'était soumis de bonne grâce; mais maintenant, l'idée d'y marcher sur des cadavres le glaçait. « Le baron de Salis, raconte Mallet du Pan, m'a assuré que lorsqu'on apprit à Trèves la prise de Sierck et quelques coups de fusil tirés des fenêtres sur les alliés, le duc fut déconcerté, et lui parla avec la plus grande inquiétude de ces coups de fusil. M. de Salis lui dit qu'il suffisait de faire punir les tireurs et raser leurs maisons... Le duc, frappé, n'en revenait pas, hésita sur l'exemple, et fut totalement troublé². »

A Fromerville, par un hasard singulier, il advint que le roi de Prusse prit son quartier général à *Glorieux*, tandis que le duc prenait le sien à *Regret* : circonstance qu'on trouva piquante, parce qu'elle expri-

¹ *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 459.

² *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan*, t. I, chap. XII, p. 324.

mait à merveille la disposition d'esprit du monarque et celle de son généralissime¹.

Quant aux émigrés, ils avaient établi leur quartier général à Hettange, où, du reste, on donnait moins de temps aux préoccupations militaires qu'aux intrigues. Monsieur aspirait violemment au titre de régent du royaume; mais ce titre, que la Prusse n'eût pas fait difficulté de lui accorder, l'Autriche le lui refusait, cette dernière cour n'ignorant pas quelles étaient, à l'égard de Monsieur, les répugnances et les craintes de Marie-Antoinette. D'un autre côté, l'idée d'une régence se trouvait combattue avec beaucoup de vivacité par le baron de Breteuil, représentant de Louis XVI auprès des cabinets. Pour le gagner, les princes lui sacrifièrent Calonne, son rival, et ils lui envoyèrent à Luxembourg, où il était alors, un agent chargé de le convaincre².

Mais à quoi pouvait-il servir que Monsieur fût déclaré régent? Sur le véritable esprit de la France, l'illusion n'était déjà plus permise à personne, pas même aux émigrés. Ils avaient annoncé à leurs alliés d'outre-Rhin qu'on les recevrait à bras ouverts; et voilà que la résistance était partout. Dans chaque village, dans chaque hameau, on entendait un cri perçant poussé par les femmes: Mort aux étrangers! et les hommes s'armaient de leurs faucilles. Les alliés n'eurent pas plutôt franchi la frontière, traînant l'ancien régime dans leurs bagages, qu'ils eurent contre eux: le bourgeois, fier de son importance nouvelle; le propriétaire campagnard, enrichi par l'achat des domaines nationaux; le paysan, délivré de la dîme.

Il est vrai que la peur de quelques marchands aidant à la trahison de quelques royalistes, les envahis-

¹ *Mémoires d'un homme d'Etat*, t. I, p. 452.

² *Ibid.*, p. 453-457.

seurs avaient vu Longwy et Verdun ouvrir leurs portes ; mais le magnanime suicide de Beaurepaire leur prédisait ce qu'allait être en France le culte de la France, et quand le roi de Prusse avait demandé son nom au jeune officier qu'on força de porter la capitulation de Verdun, celui-ci avait répondu : « Marceau, » avec un regard et des larmes, désormais impossibles à oublier. L'attitude de Mézières, d'ailleurs, et celle de Sedan, prouvaient assez qu'il n'y avait de contagieux chez nous que la colère. A Thionville, que Wimpfen, d'un cœur indomptable, défendait contre des forces supérieures, les habitants avaient installé sur le rempart un cheval de bois, portant une botte de foin attachée à son cou, et cette inscription : *Les Prussiens prendront Thionville quand ce cheval mangera du foin*¹.

Dumouriez, qui écrivit ses mémoires beaucoup moins en patriote qu'en soldat, s'est trop plu à dissimuler, dans son livre, ce qu'il dut à l'élan des citoyens². Il va jusqu'à prétendre, en rappelant ses proclamations aux paysans, que l'effet en fut combattu, non sans succès, par l'influence des gentilshommes verriers répandus dans le voisinage³. Mais il y a un fait qui parle plus haut que les réticences intéressées ou les atténuations de Dumouriez, c'est la détresse où tomba l'ennemi. Du bois vert, qui ne donnait que de la fumée ; des raisins verts, qui produisirent la dyssenterie, voilà tout ce que lui laissa l'hostilité du paysan ; et les cultivateurs apportèrent à serrer leurs grains un empressé-

¹ *Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 177.

² C'est ce que M. Michelet fait observer avec beaucoup de raison. Voy. son *Histoire de la Révolution française*, t. IV, chap. VIII, p. 238.

³ *Mémoires de Dumouriez*, t. III, liv. V, chap. VII, p. 7.

ment si implacable, que bientôt les alliés eurent à compter avec la famine¹.

Pour comble, la pluie vint, une pluie horrible et obstinée, qui fit de tout le pays environnant un bourbier où les Prussiens enfonçaient jusqu'aux genoux. « Il ne restait plus qu'une bataille à gagner, écrit Bertrand de Moleville, bataille que le mauvais temps empêchait de livrer; mais je n'avais pas le moindre doute que, le jour où la pluie cesserait, l'armée de Dumouriez ne fût taillée en pièces. *L'impatience de voir arriver ce beau jour* me réveillait, et me faisait lever plusieurs fois dans la nuit pour aller voir le temps qu'il faisait, et je quittais toujours ma fenêtre en maudissant cette pluie fatale, qui semblait ne devoir jamais finir². »

Mais le ciel fut sourd à ces sacrilèges vœux des royalistes, et la faux du villageois resta suspendue sur la tête des traînants. On prit quelques paysans, on les pendit: rigueur inutile! Que de pâles visages de Hulans ou de Hessois furent aperçus endormis pour jamais dans le lit agité des torrents³!

Ce n'est pas qu'on n'eût à souffrir aussi dans le camp de Dumouriez. Mais l'amour de la patrie était là, et les soldats supportaient tout avec la plus grande gaieté⁴. Seuls, les officiers supérieurs trouvaient dur de ne manger que du mauvais mouton ou des légumes, d'être réduits à boire de la bière en Champagne, et, quand le général les invitait à sa table, de n'y pas avoir toujours du pain blanc⁵.

¹ *Mémoires de Ferrières*, t. III, liv. XIII, p. 249.

² *Mémoires particuliers de Bertrand de Moleville*, t. II, chap. xxxi, p. 224 et 225.

³ « Swoln torrents boil angrily round the foot of rocks, floating pale carcasses of men. » Carlyle, *the French Revolution*, vol. III, p. 62 et 63.

⁴ *Mémoires de Dumouriez*, t. III, liv. V, chap. vii, p. 42.

⁵ *Ibid.*

Il faut avouer, d'autre part, que les fédérés amenés au camp par l'enthousiasme se montraient quelquefois peu maniables : témoin ceux qui, à peine arrivés de Châlons, annoncèrent qu'ils ne souffriraient ni épau-lettes, ni croix de Saint-Louis, ni habits brodés, et qu'ils allaient mettre les généraux à la raison. Mais Dumouriez n'était pas homme à se laisser conduire ou étonner ; il avait d'ailleurs ce regard audacieux, ce geste décisif, cette parole ferme et vive qui plaisent tant aux Français. Informé de la mutinerie des volontaires de Châlons, il pousse droit à eux, suivi d'une escorte de cent hussards, et la main étendue vers quelques pièces de canon : « Vous autres, dit-il ; car je ne peux vous appeler ni citoyens, ni soldats, ni mes enfants, vous voyez devant vous cette artillerie, derrière vous cette cavalerie?... Eh bien, je vous fais tailler en pièces à la moindre mutinerie. Si vous vous corrigez ; si vous vous conduisez comme cette brave armée dans laquelle vous avez l'honneur d'être admis, vous trouverez en moi un bon père¹. » On le crut sur parole. Un autre jour, il dit aux soldats, à propos du pain, qui manquait : « Vous avez du lard, du riz, de la farine : faites des galettes, la liberté les assaisonnera². » Il menaçait ceux qui seraient « assez lâches pour ne pas supporter la faim, » de les dépouiller de leurs armes, et de les chasser³. C'était bien connaître le soldat français. Tous se firent un point d'honneur de se passer de pain en riant. On avait si peur d'être privé du plaisir de se battre !

On était au 12 septembre, et le duc de Brunswick hésitait encore dans le choix de son point d'attaque. Il

¹ *Mémoires de Dumouriez*, t. III, liv. V, chap. VII, p. 53.

² *Ibid.*, p. 54.

³ *Ibid.*, p. 54.

était plus que temps d'agir, cependant ; car, tandis que le général Beurnonville s'avancait de Rethel avec onze mille hommes, Kellermann, d'un autre côté, partait du camp de Frascati à la tête de vingt mille combattants ; sans compter que des renforts partiels accouraient de toutes parts derrière la Marne à la défense commune¹. Si les Prussiens laissaient s'opérer la jonction de toutes ces troupes, ils allaient avoir devant eux une armée égale à la leur.

Le duc de Brunswick se mit donc en mouvement ; mais étant venu reconnaître, du haut de la montagne appelée le Pas-des-Vaches, près Clermont, la position des Islettes, il désespéra, chose étrange, de forcer, avec soixante mille hommes d'excellentes troupes, un poste que gardaient seulement cinq mille soldats ; et laissant devant ce poste un corps de Hessois, il alla camper à Landres avec le gros de son armée².

Mais pendant que les Prussiens opéraient ce mouvement sur la droite, Dumouriez commit une faute qui, selon le noble aveu qu'il en fait lui-même, « mit la France à deux doigts de sa perte³. » Trop confiant dans les rapports d'un subalterne, il avait négligé le passage de la Croix-aux-Bois, où cent hommes seulement figuraient une défense : averti par ses espions, le général Clairfayt, dès le matin du 13, envoie le prince Charles de Ligne attaquer les abattis. Ils ne consistaient que dans quelques arbres coupés et jetés, sans aucune liaison, en travers du chemin : les Impériaux n'eurent pas de peine à s'ouvrir un passage, et les cent hommes, trop faibles pour résister longtemps, s'enfoncèrent dans les bois. A cette nouvelle, Dumouriez se hâte

¹ *Mémoires d'un homme d'Etat*, t. I, p. 459 et 460.

² *Ibid.*, p. 460 et 463.

³ *Mémoires de Dumouriez*, t. III, liv. V, chap. VIII, p. 49.

d'envoyer deux brigades sous les ordres du général Chazot, pour reprendre le poste, qui est effectivement enlevé. Mais faisant soutenir ses premières troupes, Clairfayt tourne le flanc droit des Français, s'empare une seconde fois du défilé, après un combat où le jeune prince de Ligne perdit la vie, et forçant Chazot à passer l'Aisne à Vouziers, le sépare entièrement du gros de l'armée française.

En même temps, une colonne d'émigrés assaillait le Chêne populeux, dont les défenseurs, coupés à leur tour du corps principal, se retiraient sur Châlons¹.

Réduit par cette double retraite à une armée de quinze mille hommes; ayant quarante mille Prussiens devant lui, et derrière lui Clairfayt avec vingt-cinq mille combattants; enfermé par les rivières de l'Aire et de l'Aisne et par la forêt; dépourvu de vivres, presque sans munitions, dominé par sa gauche, Dumouriez se trouvait dans une position désespérée : il en sortit par un coup de génie. « Je serai plus heureux que Léonidas², » avait-il mandé fièrement à l'Assemblée. La prédiction se réalisa.

Sur-le-champ, avec cette rapidité de conception qui est le propre des grands capitaines, Dumouriez résolut de gagner le camp de Sainte-Menehould par une marche nocturne, d'y rassembler ses forces éparses, et de se maintenir de la sorte dans les défilés de l'Argonne, même avec les coalisés sur ses derrières. Il perdait ainsi la route de Châlons, la route de Paris, mais il conservait celles de Vitry et de Metz, ce qui assurait sa jonction avec le corps de Kellermann.

Il était en train de donner ses ordres et de faire ses

¹ Voy., pour les détails militaires, les *Mémoires de Dumouriez*, t. III, liv. V, chap. VIII, p. 21-23, et les *Mémoires d'un homme d'Etat*, t. I, p. 463-464.

² *Mémoires de Dumouriez*, t. III, p. 2.

dispositions pour l'exécution de ce plan, lorsque, dans la nuit du 14 au 15 septembre, traversant à cheval la rivière d'Aire, un parlementaire, parti du corps du prince de Hohenloë, se présenta aux avant-postes. C'était le major Massenbach qui venait, de la part du duc de Brunswick, tenter la voie des négociations avec Dumouriez, au moment même où, pour le général français, tout semblait perdu¹ ! On banda les yeux au major, et six dragons le conduisirent au commandant d'avant-garde. Dumouriez était trop fin pour se prêter à une entrevue qu'on aurait pu si aisément lui imputer à trahison² : il fit recevoir le parlementaire par le vieux général Duval, lequel eut soin d'affecter, sur le résultat de la campagne, une confiance à laquelle donnaient beaucoup d'autorité son air vénérable, sa haute taille et sa chevelure blanche³.

Le major Massenbach y fut trompé, et tandis qu'il retournait faire un rapport dont la présomption du roi de Prusse devait s'indigner, Dumouriez, laissant ses feux allumés, levait le camp de Grand-Pré, se mettait en marche à la faveur d'une nuit orageuse, passait l'Aisne à Senuque, et allait se mettre en bataille sur les hauteurs d'Autry. Le 17 septembre, il franchit la Bionne, et, par une marche sur trois colonnes, entra dans son camp de Sainte-Menehould. L'armée était sauvée.

Elle venait, au reste, dans ce moment furtif à la fois et hardi, d'échapper à deux grands périls, d'abord à celui d'une panique produite par une charge inattendue de quinze cents hussards prussiens, et ensuite à celui d'une très-vive alerte causée par des traî-

¹ *Mémoires d'un homme d'Etat*, t. I, p. 465.

² *Ibid.*, p. 466.

³ *Mémoires de Dumouriez*, t. III, p. 27.

tres, qui se mirent à courir, jusqu'à trente ou quarante lieues, par Rethel, Reims, Châlons, Vitry, publiant partout que l'armée avait été trahie, qu'elle était anéantie, que Dumouriez et ses généraux étaient passés aux Prussiens. C'était là le cri des fuyards, et « ils soutenaient au général lui-même qu'il avait déserté, pendant qu'il les accablait de coups de plat de sabre¹. »

En ces circonstances critiques, Dillon, Stengel et Miranda déployèrent beaucoup de présence d'esprit et de fermeté. Quant à Dumouriez, il était resté lui-même. A son camp de Sainte-Menehould, vingt-huit fuyards lui ayant été amenés, il leur fit raser les cheveux et les sourcils, leur ôta leurs uniformes, et les renvoya comme des lâches².

Pendant ce temps, le duc de Brunswick entra à Grand-Pré, débouchait par Vouziers et Autry, et faisait avancer son aile gauche en échelons comme pour envelopper Dumouriez.

Le 19, de la hauteur de Montrémoi, un grand mouvement fut remarqué dans le camp de ce dernier, par quelques soldats prussiens engagés dans une affaire d'avant-poste : les cavaliers étaient en selle, les fantassins allaient çà et là, l'aile droite détendait ses tentes, la gauche seule restait immobile. Sur le rapport qu'on lui en fit, le roi de Prusse crut que Dumouriez cherchait encore une fois à lui échapper, et, sans consulter Brunswick, il donna l'ordre de mettre toutes ses troupes en marche, de manière à achever de tourner l'armée française³. Il ne doutait point qu'il ne trouvât devant lui des colonnes en retraite; mais il ne tarda pas à être détrompé : le mouvement aperçu dans le

¹ *Mémoires de Dumouriez*, t. III, p. 33.

² *Ibid.*, p. 32.

³ *Mémoires d'un homme d'Etat*, t. I, p. 473.

camp de Sainte-Menehould provenait, d'une part de la jonction de Beurnonville, et d'autre part de celle de Kellermann, ce qui portait l'armée française à cinquante-trois mille hommes¹.

Le camp de Dumouriez, ayant l'Aisne à sa droite, et à sa gauche des prairies marécageuses, occupait un plateau qu'une vallée étroite sépare de la hauteur de la Lune, restée fameuse dans l'histoire de ces temps : ce fut là que, le 20 septembre, à trois heures du matin, les Austro-Prussiens vinrent se déployer. En face d'eux, sur la hauteur du moulin de Valmy, était l'armée de Kellermann, qu'un épais brouillard leur déroba jusqu'à sept heures. Il y avait cela d'extraordinaire dans les positions respectives, que les Français faisaient face à la France, tandis que l'ennemi se trouvait avoir derrière lui le pays qu'il venait envahir².

Il semble que les lieux aient leurs destinées comme les hommes : une première fois déjà, ce même endroit avait vu une invasion formidable vaillamment repoussée; oui, c'était dans ces mêmes *champs catalauniens* qu'en 441 Attila, vaincu par Aëtius, Théodoric et Mérovée, avait perdu le quart des cinq cent mille barbares qu'il traînait au sac des Gaules.

Brunswick avait fait avancer cinquante-huit bouches à feu. Kellermann, de son côté, avait mis en ligne ses batteries. Parmi les jeunes guerriers qui se pressaient autour du vieux général, figurait le duc de Chartres, plus tard Louis-Philippe. Il avait alors le grade de lieutenant général, et le duc de Montpensier, son frère, lui servait d'aide de camp³.

Bientôt l'air s'ébranla, les échos de la vallée mugis-

¹ *Mémoires, etc.* — *Histoire parlementaire*, t. XVIII, p. 66.

² *Ibid.*, p. 66.

³ *Mémoires de Dumouriez*, t. III, p. 45. (*Note des nouveaux éditeurs.*)

rent, et le front des deux armées parut tout en feu. Goethe était là, étudiant les effets de la canonnade : « C'est un bruit singulier, écrivait-il au retour, un bruit qu'on dirait composé du bourdonnement de la toupie, du murmure des ondes et du sifflement des oiseaux. Par degrés, vous arrivez à éprouver une sensation extraordinaire, qui ne saurait être exprimée que par comparaison. C'est comme si vous étiez dans un endroit excessivement chaud, et dont la chaleur vous pénétrerait de toutes parts, de manière à vous faire sentir que vous vous trouvez parfaitement en harmonie avec l'élément qui vous entoure. La vue ne perd rien de sa force et de sa netteté; mais il semble que chaque objet devient d'un rouge foncé, ce qui en rend l'impression plus vive¹. »

Or, tandis que, la bride sur le cou de son cheval, Goethe se laissait ainsi distraire par le bruit du canon, de son *Faust* que précisément alors il méditait, les jeunes volontaires de l'armée de Kellermann déployaient, sous le feu, la fermeté de vieux soldats. Dumouriez, qui parle avec une violence où percent ses rancunes, de l'esprit d'insubordination² qu'apportaient avec eux les fédérés, ne va pas, du moins, jusqu'à nier ce que leur attitude eut d'héroïque. Elle fut telle, que Brunswick en resta comme saisi de stupeur. Au plus fort de la canonnade, ayant aperçu la cavalerie française à pied, et dont les chevaux non bridés mangeaient encore le foin, il se retourna vers ses officiers et leur dit : *Voyez, messieurs, à quelles troupes nous avons affaire, qui attendent avec sang-froid que nous soyons sur elles pour monter à cheval et nous charger*³.

¹ Goethe, *campagne in Franreich*, cité par Carlyle, *the French Revolution*, vol. III, p. 67.

² *Mémoires de Dumouriez*, t. III, p. 39.

³ Mallet du Pan ne doute pas, en bon royaliste qu'il est, que cette

Vers dix heures, cependant, deux obus partis des batteries prussiennes causèrent un peu de confusion dans l'armée française, en faisant sauter des caissons près du moulin, et Kellermann eut son cheval tué sous lui. Le roi de Prusse croit le moment favorable pour l'attaque; lui-même il ordonne à son infanterie de se former sur trois colonnes, et de marcher en avant. De son côté, après avoir tout préparé en vue d'un choc décisif, Kellermann, le visage rayonnant d'enthousiasme, s'écrie : *Vive la patrie ! allons vaincre pour elle !* Ce cri, qui remporta depuis tant de victoires, retentit aussitôt sur toute la ligne d'une manière formidable. Les colonnes ennemies, qui s'avançaient en bon ordre, s'étonnent et commencent à flotter. Brunswick, son télescope à la main, examinait attentivement, du haut de sa position, la contenance des Français; découragé, il laisse tomber ces mots : *Nous ne nous battons point ici.* Deux fois, le roi de Prusse, qui frémissait de colère, voulut pousser ses soldats à l'attaque; deux fois ils durent se replier. Vers sept heures, la canonnade cessa. La perte, de chaque côté, s'était élevée à environ neuf cents hommes tués ou blessés¹.

L'affaire de Valmy, sans être précisément une victoire, eut toute l'importance d'une grande bataille gagnée. Là venaient d'apparaître, la face éclairée par la

cavalerie ne fût décidée à se rendre aux Prussiens, et il ose citer à cet égard le témoignage oral de Dumouriez lui-même. Mais Dumouriez ne dit pas un mot de cela dans ses *Mémoires*, et l'événement ici pulvérise le commentaire. — Voy. les *Mémoires de Mallet du Pan*, t. I, p. 323 et 324.

¹ Voy. sur ce combat, en les rapprochant, les *Mémoires d'un homme d'État*, t. I, p. 477-480. — Les *Mémoires de Dumouriez*, t. III, p. 40-44. — Et enfin le récit composé, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVIII, p. 66-68, sur le *Tableau historique de la guerre de la Révolution*, par Servan, et sur l'*Histoire de la Révolution*, par Toulangeon.

lueur des canons, ces hommes au cœur indomptable, aux muscles d'airain, qu'on allait voir parcourir l'Europe au pas de charge, et chasser devant eux, comme autant de faibles troupeaux, les plus puissantes armées.

Dans la nuit même, Kellermann, craignant d'être tourné par sa droite, repassa la rivière d'Aure, de façon à couvrir le front de son armée, dont la droite, par cette conversion, se trouva appuyée au camp de Dumouriez; et deux jours après, les Prussiens prirent position sur l'Hyron, Clairfayt s'établissant, de son côté, sur les hauteurs de Valmy, et le prince de Hohenlohe, avec l'avant-garde, sur celles de Gizaucourt et de la Lune.

L'ennemi gardait ainsi la route de Châlons, et Frédéric-Guillaume insistait pour qu'on marchât sur cette ville sans plus de délai¹.

Mais le combat de Valmy n'avait fait que confirmer le duc de Brunswick dans ses dispositions pacifiques: il représenta vivement au roi de Prusse combien il serait dangereux de s'enfoncer davantage en France, lorsqu'on laissait derrière soi une nombreuse et vaillante armée. La voie des négociations était, selon lui, la meilleure à suivre, et c'est celle qu'il parvint à faire prévaloir².

Danton, instruit de ce qui se passait dans le camp prussien, ne demandait pas mieux, à son tour, que de traiter sur la base d'une prompte évacuation du territoire. Il avait déjà placé, auprès de Dumouriez, Westermann, un des héros du 40 août: apprenant qu'entre Dumouriez et Kellermann il existait une mésintelligence née de la jalousie du commandement, il envoya

¹ *Mémoires d'un homme d'État*, t. I, p. 480, 492 et 493.

² *Ibid.*, p. 493-496.

aux deux généraux, sous prétexte de les réconcilier, son confident Fabre d'Églantine. En réalité, Fabre avait mission de régler la marche à suivre pour amener, sans coup férir, la retraite de l'ennemi. Il y eut donc entre les deux camps des pourparlers, qu'on eut soin de voiler par certains arrangements convenus d'avance, tant on savait l'esprit de la Révolution soupçonneux !

Le 23 septembre, Manstein, envoyé par le roi de Prusse comme pour traiter d'un simple cartel d'échange, venait s'asseoir à la table de Dumouriez. Il était chargé de déclarer que le roi de Prusse et ses alliés désiraient un représentant de la nation française dans la personne de son roi, pour traiter avec lui; qu'il s'agissait, non de remettre les choses sur l'ancien pied, mais de donner à la France un gouvernement propre au bien du royaume; qu'il fallait, en outre, que toute propagande cessât, et que Louis XVI fût rendu à la liberté. Moyennant ces conditions, le monarque prussien offrait d'évacuer immédiatement le territoire¹.

Voilà en quels termes était conçue la note que Manstein remit à Dumouriez. Mais en cet instant même, celui-ci recevait un bulletin qu'il tendit à Manstein, pour toute réponse. Le négociateur prussien y jeta les yeux et lut: Décret de la Convention nationale qui abolit la royauté et proclame la République !

¹ *Points essentiels pour trouver le moyen d'accommoder à l'amiable tout malentendu entre les deux royaumes de France et de Prusse.*

CHAPITRE IV.

MONTAGNE ET GIRONDE FACE A FACE.

Revue de la Convention. — Personnages divers. — La Montagne. — Les crapauds du Marais. — Deux doctrines et deux partis en présence. — Injustice des deux côtés. — Première séance de la Convention. — Stratégie de Danton. — La République proclamée. — Effet de cette nouvelle dans Paris. — Scène d'intérieur, dans la prison du Temple. — Les légistes. — La Gironde commence le combat. — Modération des Montagnards. — Violence des Girondins. — Inutiles conseils de Garat. — Avances de la Montagne injurieusement repoussées par la Gironde. — Triple dictature dénoncée. — Absurdité de cette accusation, en ce qui touchait Danton et Robespierre. — Profession de foi politique de ce dernier. — Buzot demande une garde départementale pour la Convention. — Défense de Danton. — Défense de Robespierre. — Vive sortie de Barbaroux. — Réponse de Panis. — Apparition de Marat à la tribune. — Horreur qu'il inspire. — Son attitude. — Son triomphe.

La République venait effectivement d'être proclamée dans la première séance de la Convention.

Des sept cent quarante-neuf¹ hommes qui, le 21 septembre 1792, se rassemblèrent dans cette petite salle des Tuileries où allaient être votées tant de funérailles, combien peu devaient rentrer dans la maison natale ! Ah ! on le sait aujourd'hui, et ils le présentaient bien eux-mêmes : ils se réunissaient sous la présidence de la Mort ! Mais — et c'est le grand caractère de cette époque étrange — pour personne, alors, la conservation de la vie n'était le but de la vie.

Aussi la Convention se déchira-t-elle les flancs de ses propres mains avec une fureur qui ne pouvait être et

¹ Y compris les quatre députés envoyés par la ville d'Avignon, devenue française.

ne fut égalée que par la majesté sauvage de son attitude aux yeux de l'Europe.

Et, comme la Législative, la Convention n'excita point, à son entrée en scène, la risée des royalistes : non ; ce qu'elle contenait de terrible, elle le portait en quelque sorte écrit sur le front. Dans l'Assemblée précédente, les élections n'avaient guère envoyé que des jeunes gens, que des inconnus ; mais ces jeunes gens, membres de l'Assemblée nouvelle, se trouvaient avoir vécu maintenant des milliers d'heures actives ; mais ces inconnus, la Révolution n'avait eu besoin que de quelques mois pour les faire monter au haut de l'histoire, et ils s'appelaient pour le monde entier : Vergniaud, Condorcet, Guadet, Gensonné, La Source, Isnard.... Ce parti de la Gironde, si brillant déjà dans la Législative, de quel éclat ne semblait-il pas devoir rayonner dans la Convention, grossi qu'il était de tant d'illustres recrues, les Lanjuinais, les Buzot, les Rabaud Saint-Étienne, les Barbaroux ?

Seulement la Révolution ayant poursuivi son invincible cours, on remarquait ici ce qui avait été déjà remarqué, dès le premier jour, dans la Législative : le côté gauche de la veille était devenu le côté droit du lendemain ; et les Girondins, si ardents naguère à frapper les nobles, à proscrire les prêtres, à défier les rois, voyaient se dresser devant eux, prêts à les maudire, pour un seul instant de lassitude ou d'inconséquence, d'autres révolutionnaires qu'animait un fanatisme absolument indomptable et dont la logique fut d'acier.

Ceux-ci, qu'on nomma les Montagnards, comptaient dans leurs rangs les deux Robespierre, Danton, Manuel, Camille Desmoulins, Fabre d'Églantine, Billaud-Varenne, le comédien Collot d'Herbois, le boucher Legendre, les journalistes Robert et Fréron, l'avocat Panis, l'artiste Sergent, le peintre David, tous députés

de Paris; et enfin le duc d'Orléans, élu aussi par la capitale, sous le nom de L. P. Joseph Égalité, à la suite d'une lettre adressée à la Commune et conçue en ces termes :

« Citoyens, j'accepte avec une reconnaissance extrême le nom que la Commune de Paris vient de me donner : elle ne pouvait en choisir un plus conforme à mes sentiments et à mes opinions. Je vous jure, citoyens, que je me rappellerai sans cesse les devoirs que ce nom m'impose, et ne m'en écarterai jamais. »

« Je suis votre concitoyen,

« L. P. Joseph ÉGALITÉ¹. »

Un autre député de Paris à la Convention, c'était Marat. Appartenait-il réellement à la Montagne? Il est certain que même les plus audacieux n'osaient l'avouer pour un des leurs, bien qu'ils ne répugnassent pas à se servir de lui, au besoin, et « à le porter en quelque sorte sur leur poitrine comme une tête de Méduse²; » tandis que lui, le sourire du mépris sur les lèvres, il jouissait avec orgueil de ce pouvoir qu'il avait conquis de faire peur et de faire horreur.

Aux Montagnards élus par la capitale, et déjà en possession de la renommée, la province avait envoyé d'ardents auxiliaires, hommes nouveaux qui, peu de jours après, allaient cesser de l'être : Philippe Le Bas, mort plus tard de son attachement aux principes représentés par son compatriote Robespierre; Joseph Lebon, que les habitants du Pas-de-Calais avaient connu curé à Nieuville, et qu'ils devaient retrouver exerçant à Arras, un sabre à la main et le bonnet rouge

¹ *Mémoires de Ferrières*, t. III, p. 246 (note des édit.).

² *Mémoires de Garat*, t. XVIII, p. 349 de l'*Histoire parlementaire*.

sur la tête, les fonctions sanglantes de proconsul de la Terreur ; le procureur Carrier d'Aurillac, qu'attendait une célébrité maudite ; le grand chimiste Fourcroy ; Chénier, le poëte ; le jurisconsulte Merlin de Douai, qui mérita le surnom de *Papinien moderne* ; le futur prince de l'Empire Cambacérés ; et, au-dessus de tous ceux-là, dans une sphère à part, un pâle, un beau jeune homme de vingt-trois ans, au front bas et presque entièrement couvert par de luisants cheveux noirs, au maintien roide, au langage sentencieux, au regard fixe, à la physionomie pensive et morne. Il était fils d'un chevalier de l'ordre de Saint-Louis, avait été nommé membre de la Convention par le département de l'Aisne, et se nommait Antoine-Louis-Léon Florelle de Saint-Just.

Une sorte d'attraction mystérieuse qui survécut à la défaite et s'avoua jusque sur l'échafaud, l'ayant irrésistiblement gagné à Robespierre, il lui avait écrit, lorsqu'il ne savait encore de lui que sa renommée : « Vous qui soutenez la patrie charcelante contre le torrent du despotisme et de l'intrigue ; vous que je ne connais que comme Dieu, par des merveilles, je m'adresse à vous, monsieur, pour vous prier de vous réunir à moi pour sauver mon triste pays. La ville de Coucy s'est fait transférer, le bruit en court ici, les marchés francs du bourg de Blérancourt. Pourquoi les villes engloutiraient-elles les privilèges des campagnes ? Il ne restera donc plus à ces dernières que la taille et les impôts ? Appuyez, s'il vous plaît, de tout votre talent une adresse dans laquelle je demande la réunion de mon héritage aux domaines nationaux du canton, pour que l'on conserve à mon pays un privilège sans lequel il faut qu'il meure de faim. Je ne vous connais pas, mais vous êtes un grand homme. Vous n'êtes pas seulement député d'une province, vous êtes celui de l'humanité et de la

République. » Dans une autre lettre à un certain Daubigny, il avait tracé ces lignes extraordinaires : « Je vous prie, mon cher ami, de venir à la fête.... Depuis que je suis ici, je suis remué d'une fièvre républicaine qui me dévore et me consume. J'envoie par le même courrier à votre frère ma deuxième lettre. Vous m'y trouverez grand quelquefois. Il est malheureux que je ne puisse rester à Paris. Je me sens de quoi surnager dans le siècle. Compagnons de gloire et de liberté, prêchez-la dans vos sections ; que le péril vous enflamme. Allez voir Desmoulins, embrassez-le pour moi, et dites-lui qu'il ne me reverra jamais ; que j'estime son patriotisme, mais que je le méprise, lui, parce que j'ai pénétré son âme, et qu'il craint que je ne le trahisse. Dites-lui qu'il n'abandonne pas la bonne cause, et recommandez-le-lui, car il n'a pas l'audace d'une vertu magnanime. Adieu ; je suis au-dessus du malheur. Je supporterai tout, mais je dirai la vérité. Vous êtes tous des lâches qui ne m'avez point apprécié. Ma palme s'élèvera pourtant et vous obscurcira peut-être.... infâmes que vous êtes ! Je suis un fourbe, un scélérat, parce que je n'ai pas d'argent à vous donner. Arrachez-moi le cœur et mangez-le : vous deviendrez ce que vous n'êtes point : grands ! — O Dieu ! faut-il que Brutus languisse oublié loin de Rome ! Mon parti est pris, cependant : si Brutus ne tue pas les autres, il se tuera lui-même. Adieu. Venez. SAINT-JUST¹. »

Dans cette rapide revue de la Convention, il ne faut oublier ni Lepelletier de Saint-Fargeau, ni Tallien,

¹ Ces deux lettres se trouvent en entier dans les *Etudes révolutionnaires*, de M. Édouard Fleury, biographe de Saint-Just.... si l'on peut nommer biographie un vrai libelle, écrit sous l'empire de la haine la plus violente, la plus aveugle, et plein d'assertions tantôt lancées au hasard, tantôt manifestement erronées, comme nous le prouverons à mesure que l'occasion s'en présentera.

ni le paralytique Couthon, ni l'abbé Grégoire et l'abbé Sieyes, vivants souvenirs de la Constituante; ni Romme, poussé déjà par son austère génie à la recherche d'un nouveau calendrier républicain; ni Féraud, quoiqu'il ne doive être immortalisé que par sa mort; ni Barras, le comte de Barras, qui, après une vie de lointains voyages, de combats livrés dans les Indes, de plaisirs demandés à l'intrigue ou à l'amour, vient d'être appelé par les électeurs du Var à courir la plus sérieuse de ses aventures.

Notons aussi que le département de l'Orne ayant élu Priestley, celui du Pas-de-Calais Thomas Paine, et celui de l'Oise Cloutz, le premier seul a refusé, faute de savoir parler français¹: de sorte qu'il y a place dans la Convention pour cette idée de cosmopolitisme que la Révolution a si noblement adoptée dès son début: *Déclaration des droits de l'Homme*.

Mais quels sont ces inconnus qui, au centre, pressés sur les bancs inférieurs, se montrent l'un à l'autre, d'un air terrifié, le fameux Danton, l'immuable Robespierre, et n'osent lever les yeux vers le sommet de la Montagne, de peur d'y apercevoir Marat! Ce sont ceux qui, enveloppés dans leur prudence ou accroupis dans leur lâcheté, feront l'appoint de toutes les majorités meurtrières, et seront, contre chaque parti tour à tour les auxiliaires du bourreau. Au plus épais de leurs rangs se cache Barère, que la peur ne tardera pas à pousser sur la Montagne². Dans les luttes où la patrie va convulsivement se débattre, des cris rauques et confus annonceront seuls leur présence, ce qui leur vaudra le nom flétrissant de *crapauds du Marais*; mais

¹ *Lettres de Robespierre à ses commettants*, n° 3.

² *Mémoires de René Levasseur*, chap. I, p. 81. Édités par Achille Roche. Bruxelles, 1830.

protégés jusqu'au bout par le mépris même, ils se retrouveront debout sur la Révolution renversée! En attendant, c'est du côté de la Gironde qu'ils penchent, et c'est grâce à eux qu'autour de Pétion, nommé président, se groupent comme secrétaires, Brissot, Vergniaud, La Source, Rabaud Saint-Etienne et Camus¹.

Tel se présentait donc le prétoire où deux partis, égarés dans le délire du soupçon, vinrent s'accuser réciproquement de trahir ce que tous les deux ils aimaient d'un violent amour : la République!

Suivant Garat, observateur impartial, la Gironde, quand la lutte se fut décidément engagée, disait à la Montagne :

« Ce n'est pas à vous qu'il appartient de gouverner la France, à vous, couverts de tout le sang de septembre. Les législateurs d'un riche et industrieux empire doivent regarder la propriété comme une des bases les plus sacrées de l'ordre social; et la mission donnée aux législateurs de la France ne peut être remplie par vous qui prêchez l'anarchie, qui patronnez les pillages, qui épouvantez les propriétaires.... Toujours d'une longue anarchie on vit la tyrannie sortir et s'élever; et c'est vous qui fomentez l'anarchie.... Parce que vous êtes des furieux, est-ce à dire que vous ne puissiez pas être des perfides? De tous les animaux le tigre est à la fois le plus sanguinaire et le plus souple.... Vous aiguisez sans cesse des poignards, et quand on veut tuer des républicains, c'est pour tuer la république. Vous appelez contre nous tous les sicaires de Paris : nous appelons contre vous tous les honnêtes gens de France. »

De son côté, la Montagne disait à la Gironde :

« Nous vous accusons de vouloir faire servir vos talents à votre élévation, et non pas au triomphe de l'ÉGALITÉ.... Tant que le roi vous a laissés gouverner

¹ Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 7.

par les ministres que vous lui donniez, il vous a paru assez fidèle : vous n'avez commencé à le trouver traître que lorsqu'il a trompé votre ambition. Votre vœu secret ne fut jamais d'élever la France aux magnifiques destinées d'une république, mais de lui laisser un roi dont vous auriez été les maires du palais. Par vous, le roi aurait eu un fantôme de trône, la nation un fantôme de liberté, et il n'y eût eu de réel que votre tyrannie. Hommes lâches, qui croyez que des artifices sont la science des *hommes d'État*, apprenez que les vrais républicains ne sont pas ceux qui choisissent les voies obliques.... Hommes d'État, dignes de Borgia et de son précepteur, en nous faisant abhorrer comme des barbares, en vous faisant adorer comme les justes par excellence, votre but est d'appeler la guerre civile, et de diviser la France en états fédérés, dont vous seriez les uniques législateurs, les consuls, les éphores ou les archontes. Vous le plaiguez peu, le sang des républicains, versé par torrents dans cette guerre contre l'Europe, que désira le château et qu'allumèrent vos motions ; mais le sang que la colère du peuple a fait couler dans les prisons, vous voulez à tout prix le venger : c'était le sang des aristocrates !... Vous délibérez sous le couteau, dites-vous ? Pisistrate fit plus que crier aux assassins, il poignarda ses mules et lui-même, et le lendemain, entouré de gardes, il fut le tyran de sa patrie. Vous voulez la liberté sans l'égalité ; et nous voulons l'égalité, nous, parce que, sans elle, nous ne pouvons concevoir la liberté. Hommes d'État, vous voulez organiser la république pour les riches ; et nous, qui ne sommes point des hommes d'État, mais les hommes de la nature, nous qui n'avons aucun art, mais l'énergie de toutes les vertus, nous cherchons des lois qui tirent le pauvre de sa misère, et fassent de tous les hommes, dans une aisance universelle, les citoyens

heureux et les défenseurs ardents d'une république universellement adorée¹. »

Dans ces reproches mutuels, que la lutte électorale venait de mettre vivement en lumière, il y avait beaucoup d'exagération et d'injustice.

Quoi ! parce que les Montagnards soupiraient après l'affranchissement graduel et légal du pauvre, ils étaient les apôtres du pillage et les théoriciens de la spoliation ! Quoi ! parce que leur âme, violemment émue, ne fléchissait pas sous la tourmente, et qu'ils ne craignaient pas de marcher dans l'orage, leur dessein était d'aller par l'anarchie à la dictature ! Quoi ! l'inaction de Vergniaud, pendant les journées de septembre, avait des comptes à demander à l'inaction de Robespierre ! Et lorsqu'ils évoquaient contre leurs rivaux les livides fantômes des royalistes égorgés, les Girondins affectaient d'ignorer que le massacre était sorti d'un élan de fureur populaire ; ils ne se demandaient pas ce qu'eux-mêmes ils avaient fait pour l'empêcher ou l'arrêter ; ils ne se rappelaient point les abominations de la Glacière amnistiées par eux ; ils oubliaient que c'était Roland, un des leurs, qui avait défini le 3 septembre *un jour sur les événements duquel il faut peut-être jeter un voile !*

A leur tour, les Montagnards tombaient dans tout l'aveuglement des passions de parti, quand ils reprochaient à la Gironde de nourrir des sentiments monarchiques, comme si elle n'avait pas porté d'assez rudes coups au trône, et à ses deux appuis naturels, l'aristocratie et le clergé ! Plus tard, sous la main du bourreau, les Girondins crièrent : *Vive la République !* Ce cri, le dernier qu'ils poussèrent, ne se perdit pas dans

¹ Voy. les *Mémoires de Garat*, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVIII, p. 329-333.

le retentissement du couteau, et rend de leur sincérité un témoignage immortel !

Mais leur vrai tort, celui dont la Montagne put s'armer contre eux avec autorité, ce fut d'avoir eu pour doctrine sociale *la liberté sans l'égalité*, et d'avoir adopté pour politique le *fédéralisme*.

Encore est-il juste de noter que, de leur part, le fédéralisme fut bien moins un système qu'un expédient. Jamais leur cœur ne s'ouvrit au sacrilège désir de démembrer la patrie. Ils tournèrent les yeux vers la province, pour se défendre contre la capitale. En se donnant à leurs adversaires, Paris les avait humiliés; Paris leur faisait peur : là fut tout leur fédéralisme.

La première séance de la Convention mit au jour d'une manière très-marquée, quoique indirecte, ces préoccupations des deux partis. Prompt à repousser cette accusation de tendance vers la dictature, qu'il savait peser sur ses amis, et notamment sur Robespierre, Couthon s'écria : « Jurons tous la souveraineté du peuple, sa souveraineté entière, et vouons une exécution égale à la royauté, à la dictature, au triumvirat¹. »

Le mot de triumvirat se rapportait au dessein formé, disait-on, par Robespierre, Danton et Marat, de s'emparer conjointement de la puissance publique. Rien n'était plus absurde; mais les haines de parti sont si crédules !

Danton commença par déclarer qu'il se démettait du ministère de la justice². Puis, pour couper court à toute hypothèse calomnieuse, il demanda qu'on ne reconnût de constitution que celle qui aurait été acceptée par le peuple : sûr moyen, selon lui, de faire

¹ Séance du 21 septembre 1792.

² Toutefois, il en continua les fonctions pendant quelques jours encore, son successeur n'ayant point été nommé immédiatement.

disparaître « les vains fantômes de dictature, l'idée extravagante de triumvirat. » Il se hâta d'ajouter : « Abjurons ici toute exagération ; déclarons que *toutes* les propriétés territoriales, individuelles et industrielles seront *éternellement* respectées¹. »

Danton, le révolutionnaire Danton, ignorait-il d'aventure que la notion de propriété n'a cessé de varier selon les temps et les pays ? Ignorait-il qu'il est absolument contraire aux lois du progrès de planter dans ce champ de l'esprit humain, qui va s'élargissant toujours, des bornes *éternelles* ? Ignorait-il que *toutes* les propriétés peuvent bien n'être pas légitimes ; que lui-même avait concouru à en détruire certaines qui ne lui avaient point paru dignes d'être *éternellement* respectées ; et que la Révolution, pour ne pas remonter plus haut, ne s'était fait nul scrupule de toucher et à la propriété industrielle des jurandes et à la propriété territoriale du clergé ?...

Mais Danton n'était ni un réformateur, ni un philosophe : c'était un politique. Peu lui importait, à lui, que Jean-Jacques eût écrit, à l'adresse de générations encore plongées dans la nuit de l'avenir : « Les fruits sont à tous, et la terre n'est à personne. » Ce que Danton sentait fortement, c'est que la Révolution avait créé des intérêts nouveaux, devenus à leur tour égoïstes et ombrageux ; c'est que les acquéreurs de biens nationaux étaient entrés dans leur phase de conservateurs ; c'est qu'il fallait rassurer contre l'imprévu la masse des nouveaux propriétaires ; c'est qu'il fallait arracher à la Gironde le pouvoir de les attirer à elle en les alarmant sur les projets de la Montagne. Et voilà comment la stratégie de parti, s'introduisant dans la Révolution, tendait à en altérer le caractère héroïque !

¹ Séance du 21 septembre 1792.

La Convention n'eut garde d'hésiter sur la première proposition de Danton, relative à la souveraineté du peuple; mais, quant à la seconde, qui murait si tyranniquement l'avenir, elle lui fit subir, sur la motion de Couthon, une modification profonde; et les deux premières mesures par où elle s'annonça au monde attentif, inquiet, furent celles-ci :

« La Convention nationale déclare qu'il n'y a pas de Constitution sans la ratification du peuple en personne. »

« La Convention nationale déclare que la sûreté des personnes et des propriétés est sous la sauvegarde de la nation¹. »

L'hommage rendu à la souveraineté du peuple appelait les esprits à décider du sort de la royauté. Manuel, qui, fort imprudemment et sans succès, avait réclamé pour le président de l'Assemblée, et cela à l'ouverture même de la séance, les attributs extérieurs de la majesté royale, Manuel, soit empressement républicain, soit désir de racheter sa faute, proposa qu'avant toute chose on mît en question l'existence du trône. Collot d'Herbois se lève aussitôt pour presser la conclusion. La salle entière applaudit. Vainement Bazire, après avoir vanté cette explosion de haine contre les rois, paraît craindre la précipitation de l'enthousiasme : « Les rois, dit une voix solennelle, sont dans l'ordre moral ce que les monstres sont dans l'ordre physique.... L'histoire des rois est le martyrologe des nations. » L'homme qui parla ainsi était un prêtre, l'abbé Grégoire. Il se fait alors un grand silence. La proposition de l'abbé Grégoire est mise aux voix en ces termes : *La Convention nationale décrète que la royauté est abolie en France.* L'Assemblée vote, et la République est pro-

¹ Séance du 21 septembre 1792.

clamée, au milieu d'applaudissements qui, répétés par tous les spectateurs, se prolongent pendant plusieurs minutes¹. Ils cessaient à peine, qu'on entend un son de trompettes militaires. De jeunes guerriers, en marche pour la frontière, sollicitent l'honneur de défilér devant l'Assemblée. On les introduit, et le président leur annonce que la royauté est abolie. Eux, saisis d'enthousiasme, ils offrent comme gage de dévouement deux journées de leur solde, et réitèrent le serment de défendre la liberté et l'égalité jusqu'à la mort².

Ils se répandirent dans tout Paris, que la grande nouvelle fit tressaillir.

Ce jour-là, vers quatre heures du soir, un municipal, entouré de gendarmes à cheval et d'une foule nombreuse, paraissait devant la tour du Temple. Les trompettes sonnèrent, chacun devint attentif. C'était la proclamation de la République qu'on venait crier officiellement sous les fenêtres de la famille royale, prisonnière. Hébert et Destournelles, qui, en ce moment, se trouvaient de garde auprès de Louis XVI, jetèrent sur lui un regard qu'accompagnait un cruel sourire. Louis XVI s'en aperçut, continua de lire dans un livre qu'il tenait alors à la main, et ne laissa paraître aucune altération sur son visage. Aux approches de la nuit, le Dauphin ayant besoin de rideaux et de couvertures pour son lit, à cause du froid qui commençait à se faire sentir, Cléry, valet de chambre du jeune prince, en écrivit la demande en ces termes : *Le roi demande pour son fils, etc....* Mais Destournelles lui notifia qu'il ne devait plus se servir d'un titre aboli par la volonté du peuple; et, le lendemain, le fidèle serviteur reçut l'ordre de Madame Élisabeth d'écrire à l'avenir,

¹ Voy. cette séance dans l'*Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 6, 49.

² *Ibid.*, p. 48 et 49.

pour les objets qu'il aurait à réclamer : *Il est nécessaire pour le service de Louis XVI.... de Marie-Antoinette.... de Louis-Charles.... de Marie-Thérèse.... de Marie-Élisabeth.... etc.*¹

Dès la seconde séance de la Convention, les Montagnards prouvèrent qu'ils voyaient beaucoup plus loin que leurs rivaux dans l'avenir des sociétés humaines. Les officiers municipaux d'Orléans ayant été accusés de tolérer l'accaparement des grains, et le peuple indigné les ayant provisoirement suspendus, pour ce fait, par le vœu unanime des sections assemblées², l'affaire venait d'être portée à la Convention, qui, amenée de la sorte à examiner la conduite, d'abord des corps administratifs, puis des corps judiciaires, n'hésita point à en voter le renouvellement. A cet égard, le débat fut court : nul n'ignorait combien le royalisme était en force, soit dans les administrations, soit dans les tribunaux ; et puisque la République était proclamée, rien de plus naturel que de lui donner des républicains pour magistrats.

Mais ici se présentait une question qui fut, avec beaucoup de force et de hardiesse, soulevée par Billaud-Varenne : Des tribunaux sont-ils bons à autre chose qu'à perpétuer les divisions dans les familles et fournir des suppôts à la tyrannie ? Quand un différend s'élève, pourquoi ne serait-il pas jugé tout simplement par des arbitres, au choix des parties ? Suivant Billaud-Varenne, le renouvellement du personnel des tribunaux était une mesure vaine : suppression des tribunaux, voilà ce qu'il demandait.

La Convention fut étonnée ; les Montagnards eux-mêmes parurent craindre d'aller si avant. Mais quand

¹ *Journal de Cléry*, p. 41-43.

² *Voy. l'Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 22.

Tallien proposa que, sans supprimer les tribunaux, on les composât de juges choisis indistinctement parmi tous les citoyens, et non plus, comme on l'avait fait jusqu'alors, parmi les seuls gens de loi, la Montagne applaudit. Et cependant nombre de légistes figuraient dans ses rangs. Qu'étaient ses deux principaux chefs, Robespierre et Danton? Des avocats. Et l'Assemblée n'avait certes pas de jurisconsulte qui se pût comparer au Montagnard Merlin de Douai, ou au Montagnard Cambacérès. Ce fut donc par des considérations supérieures à l'esprit de caste et aux préjugés de profession, que se décidèrent ces pionniers de l'avenir, remplis d'enthousiasme, de foi et d'audace.

Danton lança des paroles décisives. Il alla droit au cœur de la question, lorsqu'il compara aux prêtres ceux *qui se font un état de juger*. Et en effet, chez les derniers, le privilège de disposer de nos fortunes et de nos vies produit à la longue ce que produit chez les premiers le privilège de disposer de nos âmes. C'est trop de pouvoir concentré dans une classe déterminée de citoyens; et ici la tyrannie, quand elle existe, est d'autant plus intolérable, que la société, au lieu de la porter sur sa tête, la porte dans ses flancs. Grave sujet de méditation, que Danton ne sut pas approfondir, mais qu'il eut, du moins, le mérite d'indiquer!

Aux arguments tirés par Chasset de la nécessité de bien connaître, pour les appliquer, des lois en général très-obscurcs et des procédures presque toujours très-embrouillées, l'avocat d'Arcis-sur-Aube répliqua que telle était effectivement la nuit répandue sur l'effrayant amas des lois anciennes, et tel le chaos des procédures, que les vrais praticiens étaient fort rares. Quel esprit sensé pouvait appeler science ce jargon de la chicane parlé par tant de procureurs intéressés à épaissir les ténèbres auxquels est due toute leur importance? Il ne

s'agissait point, d'ailleurs, d'exclure les hommes de loi, mais de supprimer le privilège dont ils n'avaient que trop abusé.

Vergniaud voulut répondre, et fut d'une faiblesse extrême. « Les augures, dit Osselin, ne pouvaient se regarder l'un l'autre sans rire. Il en devrait être de même des hommes de loi : on peut m'en croire, car je l'ai été longtemps. »

Ce fut le dernier coup. L'Assemblée, consultée, déclara que désormais les juges seraient choisis indistinctement parmi tous les citoyens¹.

N'ayant pu prévenir ce décret, la Gironde essaya de le rendre illusoire. Vergniaud assura que dans la décision qui venait d'être adoptée il y avait le principe et quelque chose qui n'était pas le principe ; qu'il fallait conséquemment renvoyer au comité de législation pour ce qui concernait la pratique : « Opinion, écrivit amèrement Robespierre, dans son compte rendu de la séance, qui prévalut avec d'autant moins de difficulté qu'on ne la comprenait pas² ! »

Le débat qui marqua la séance du 22 septembre ne portait que sur les idées ; mais l'heure était venue, hélas ! où allait éclater, dans toute son aveugle fureur, la lutte des passions : lutte funeste, insensée, horrible, qui fut le suicide de la Révolution française.

Et sur qui en doit retomber la responsabilité ? Il faut bien le dire : sur les Girondins. Oui, — et c'est ce qui n'a point été assez remarqué jusqu'ici, — ce fut du parti qui se prétendait modéré que vint le signal des violences implacables !

Lorsque, dès la première séance de la Convention,

¹ Voy. sur cette séance *l'Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 21, 34 ; et aussi les *Lettres de Robespierre à ses commettants*, n° 4.

² *Première lettre de Robespierre à ses commettants*.

Danton avait demandé pour toutes les propriétés un respect éternel, Kersaint, qui siégeait sur les bancs de la Gironde, s'était élancé de sa place, et courant à Danton, lui avait dit d'une voix émue : *Je me repens de vous avoir appelé ce matin un factieux*¹. Il eût fallu suivre cet élan : que de maux les Girondins eussent de la sorte épargnés à la France et à eux-mêmes !

Les Montagnards, qu'on a peints si terribles et que le combat rendit tels, en effet, sentirent bien, eux, qu'en se divisant les républicains ne pouvaient que perdre la république ; et ce sera leur gloire impérisable d'avoir tout fait, dans les commencements, pour éviter ce malheur ; d'autant que l'adhésion de Paris leur promettait sur leurs adversaires une victoire aisée !

On a vu combien Danton s'était étudié à rassurer la droite sur les projets subversifs attribués à ses amis : sa grande affaire, à cette époque, était « de prêcher la conciliation². » Robespierre, de son côté, tenait un langage d'une modération qui allait jusqu'à la courtoisie. Dans sa *première lettre à ses commettants*, il disait, du compte rendu que Roland publia de son administration : « *Ce compte rendu contient en général des idées saines et exprime des sentiments patriotiques*³. »

Inutiles avances ! Soit confiance illimitée dans les ressources du talent et le pouvoir du courage, soit désir immodéré de gouverner la Révolution sans partage, les Girondins voulurent la lutte, ils la voulurent éperdument, ils la commencèrent. A des ouvertures qui lui furent faites, Barbaroux répondit : *Il n'est pas possible que le vice marche jamais d'accord avec la vertu*⁴ : mot

¹ *Lettres de Robespierre à ses commettants*, n° 4.

² *Mémoires de René Levasseur*, chap. 1, p. 96.

³ *Lettres de Robespierre à ses commettants*, n° 4.

⁴ Voy. Durand de Maillane, p. 36.

orgueilleux, et auquel il manquait, pour être magnanime, d'être équitable. Même inflexibilité dans Salles, aussi soupçonneux que Robespierre¹, avec moins de clairvoyance et d'élévation; et dans Louvet, nature ardente, qui croyait que l'intrépidité, parce qu'elle ennoblit la présomption, la justifie; et dans Buzot, homme d'un patriotisme dédaigneux à l'excès. Aux yeux de Buzot, de Louvet, de Salles, de Barbaroux, les Montagnards n'étaient autre chose que la faction d'Orléans, et ils se plaignaient de n'être pas secondés avec assez de vigueur dans leur impatience de dénonciation, par Brissot, Guadet, Pétion et Vergniaud². Mais ces derniers eux-mêmes, quoique plus sages, ne le furent point assez pour se résoudre à faire le sacrifice de leurs répugnances et de leurs passions personnelles.

« Combien de fois, raconte Garat, j'ai conjuré Brissot, dont le talent se fortifiait dans ces combats, de modérer l'usage de sa force, de manière à irriter moins ses ennemis! Combien de fois j'ai conjuré Guadet de renoncer aux triomphes de cette éloquence qu'on puise dans les passions, mais qui les nourrit et les enflamme³! » Il leur représentait que ces emportements du peuple, eux-mêmes les avaient excités; qu'à condamner tout à coup ce qu'ils avaient si longtemps excusé ou protégé, ils risquaient de passer pour traîtres; que ce n'est pas le fouet à la main qu'il faut approcher les coursiers fougueux qui doivent recevoir un frein. Il disait aussi à Genonné, faisant appel à sa prudence: « Quoi! les Jacobins sont contre vous; quoi! la Commune est contre vous; et vous voulez, dans Paris, ouvrir un combat

¹ Voy. les *Mémoires de Garat (Mémoires sur la Révolution ou Exposé de ma conduite dans les affaires et les fonctions publiques, 1794)*, p. 333 et suiv., t. XVIII de l'*Histoire parlementaire*.

² *Mémoires de Louvet*, p. 54 et 55. Collection des *Mémoires sur la Révolution*.

³ *Mémoires de Garat, ubi supra*, p. 360.

contre des ennemis puissants dans la Commune et aux Jacobins !... Songez, mon cher Gensonné, que la république est née avant les vertus nécessaires à sa durée ; songez que , si la guerre éclate entre les législateurs qui ont foudroyé le trône , et ceux qui ont une théorie plus profonde de la république , les quatre-vingt-dix-neuvièmes de la nation se tourneront vers ceux qui ont lancé la foudre. On vous donnera , peut-être , un jour des larmes et des statues ; mais , *si vous ouvrez des combats qu'il dépend de vous , je le crois , d'éviter , on peut vous faire monter sur l'échafaud*¹ ! »

Les Girondins restèrent sourds à ces conseils , qui étaient la sagesse même , et ils se précipitèrent haletants , les malheureux , au-devant de leur destinée !

Brissot commença l'attaque , le 23 septembre , par un article où il accusait les Montagnards de vouloir *désorganiser la société , de flagorner le peuple*² ; et , le lendemain , du haut de la tribune , Kersaint s'écria qu'il « était temps d'élever des échafauds pour les assassins et pour ceux qui provoquaient à l'assassinat. » Puis , comme s'il eût craint de n'avoir pas été assez clair , il ajouta : « Il y a , peut-être , quelque courage à s'élever *ici* contre les assassins³. »

Les Montagnards ne pouvaient plus s'y méprendre : c'était la boue sanglante de septembre qu'on remuait , qu'on ramassait pour la leur jeter au visage. Première et criante injustice , si l'on se rappelle qu'aux 2 et 3 septembre , Marat seul avait joué un rôle actif , et que , si Danton avait commis le crime d'approuver , l'Assemblée comme la Commune , et Vergniaud comme Robespierre , avaient commis le crime de s'abstenir ! Quoi !

¹ *Mémoires de Garat*, p. 363.

² *Patriote français*, n° 4440.

³ Voy. la séance du 24 septembre 1792.

les Girondins oubliaient déjà ces paroles de Roland, leur ministre chéri : « Hier.... fut un jour sur les événements duquel il faut peut-être laisser un voile, » et celles-ci : « La colère du peuple et le mouvement de l'insurrection sont comparables à l'action d'un torrent qui renverse des obstacles qu'aucune autre puissance n'aurait anéantis¹ ? »

Au fond, ce que Kersaint proposait, c'était une calomnie vague adressée à tout un parti, une calomnie sous forme de décret ; et personne ne s'y trompa. Nul doute qu'on ne dût frapper inexorablement quiconque provoque à l'assassinat ; mais, dans les circonstances, une modification au code pénal ressemblait trop à une allusion diffamatoire. Aussi Tallien, Fabre d'Églantine, Sergent, Collot d'Herbois, se prononcèrent-ils non contre le principe, mais pour l'ajournement², tandis que ce fut contre tout ajournement que s'élevèrent Vergniaud et Lanjuinais. « Qui de vous, s'écria ce dernier, ignore que les citoyens de Paris sont dans la stupeur de l'effroi ? » Et Tallien niant le fait, il ajouta avec passion : « A mon arrivée, j'ai frémi³ ! »

Alors Buzot se leva, et, après un discours menaçant, plein de violence, conclut à entourer la Convention d'une force propre à défendre les députés des départements.... Et contre qui ? Il ne devint plus possible d'en douter, lorsque dans ce cri s'échappèrent les colères de son cœur : « Eh ! croit-on nous rendre esclaves de certains députés de Paris ?... »

La Montagne, qui évidemment hésitait à entrer dans une arène où elle pressentait que la république trouverait son tombeau, la Montagne demeura silencieuse

¹ Voy. plus haut, dans le chapitre intitulé *Souviens-toi de la Saint-Barthélemy*, la lettre de Roland, lue dans la soirée du 3 septembre 1792.

² Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 59, 61.

³ *Ibid.*, p. 61.

et calme ; elle sembla même prête à appuyer les mesures de précaution dont on entendait lui faire subir l'injure. De son côté, le centre qui, à cette vue, crut que la force était du côté où était la fougue, se joignit, dans le vote, aux Girondins. De sorte que ce fut, chose bien remarquable, à *la presque unanimité*¹, que la Convention décréta :

« Il sera nommé six commissaires, chargés : 1° de rendre compte de l'état actuel de la république et de celui de Paris ; 2° de présenter un projet de loi contre les provocateurs à l'assassinat ; 3° de rendre compte des moyens de donner à la Convention une force publique, à sa disposition, prise dans les 83 départements². »

Une pareille victoire eût dû, ce semble, satisfaire les Girondins : elle ne servit qu'à les éblouir ; et comme trois hommes, surtout, les gênaient : Robespierre, Danton et Marat, ils résolurent de les abattre tous trois du même coup, en les accusant d'aspirer de concert à la dictature.

Marat la voulait effectivement, et sanglante ; c'est certain : il s'en vantait ! Mais les deux autres ? Danton avait abdiqué le pouvoir ; et quant à Robespierre, il venait précisément de faire, de sa politique, un exposé de nature à défier les commentaires de la mauvaise foi la moins scrupuleuse.

Nous avons cet exposé sous les yeux : rien de plus frappant :

Robespierre se demande d'abord quel est le but d'un véritable gouvernement républicain, et il répond : La liberté et l'égalité. Comment ? « Par la protection accordée au plus faible contre le plus fort. » On le voit,

¹ *Histoire parlementaire*, p. 63.

² *Ibid.*

Robespierre comprenait très-bien que la nature ayant créé de grandes inégalités parmi les hommes, la société a pour objet nécessaire et pour devoir suprême de désarmer l'oppression qui pourrait naître du jeu de ces inégalités naturelles. Empêcher la supériorité individuelle de quelques-uns de se transformer en tyrannie, et, pour cela, lui opposer la force qui résulte de l'association de tous, voilà le but à atteindre. Or, cette force sociale ne se pouvant exercer que selon certaines formes convenues, qu'à l'aide de certains instruments déterminés, l'idée de société implique celle de gouvernement. Ainsi, la raison d'être de la notion GOUVERNEMENT consiste dans la nécessité d'assurer la liberté de tous en donnant un contre-poids à l'inégalité que la nature a établie au profit de quelques-uns. D'où cette conséquence que LE FLÉAU DE LA LIBERTÉ c'est L'ANARCHIE ! Mais quoi ! s'il arrive que les dépositaires de la force sociale l'emploient, non pour les plus faibles, mais pour les plus forts ou pour eux-mêmes ; si Thésée se change en Procuste, le protecteur en tyran ?... Oh ! alors, la société n'est plus qu'une dérision infâme, et le gouvernement que l'organisation du mal. Il y a là un danger immense, un danger dont l'histoire tout entière n'atteste que trop la réalité, et dont la cause gît dans les parties malades du cœur humain : de sorte que la liberté, en faveur de laquelle le gouvernement doit être établi, se trouve avoir besoin d'être garantie contre la perversion, facile à prévoir, du gouvernement lui-même. Et c'est sur quoi, dans l'exposé dont nous parlons, Robespierre insiste avec une véritable anxiété. « Donner au gouvernement, dit-il, l'énergie nécessaire pour soumettre les individus à la volonté générale, *en lui ôtant les moyens de s'y soustraire lui-même*, tel est le problème à résoudre ; et la solution serait le chef-d'œuvre de la raison humaine. » Il va plus loin, et sans

prendre garde — tant la crainte de l'abus du pouvoir le préoccupe! — qu'il n'y a qu'une distinction de forme à faire entre l'anarchie et la tyrannie, l'anarchie étant une tyrannie compliquée de désordre, la tyrannie du premier venu, lui l'homme d'ordre par excellence, il trace ces mots, si remarquables sous sa plume : *La maladie mortelle du corps politique, ce n'est point l'anarchie, c'est la tyrannie*¹.

Peut-on s'étonner assez que les Girondins aient eu l'imprudence, aient commis l'injustice de dénoncer Robespierre comme aspirant à une dictature d'airain, au moment même où publiquement, dogmatiquement, il en condamnait et flétrissait la théorie dans les termes qu'on vient de lire? Car il est à noter que la publication de la première lettre de Robespierre à ses commettants coïncide avec l'ouverture de la Convention!

Le 25 septembre, Merlin qui, la veille, avait entendu dire à La Source qu'il existait un parti dictatorial dans l'Assemblée, provoqua une explication : *Je demande qu'on m'indique ceux que je dois poignarder*².

Aussitôt, s'élançant à la tribune, La Source déclare que ce n'est pas un seul homme, mais plusieurs qu'il voit tendre à la conquête d'un pouvoir dictatorial. Puis, après avoir montré la Convention entourée d'assassins, et forcée d'attendre de la province une garde qui la sauve des poignards, il s'écrie : « Je crains le despotisme de Paris.... Je ne veux pas qu'il devienne ce que fut Rome dans l'empire romain. *Il faut que Paris soit réduit à un quatre-vingt-troisième d'influence.* »

Ainsi, dans l'enivrement d'une colère insensée, la Gironde, par l'organe d'un de ses chefs, sommait les haines de parti d'être inexorables; elle appelait autour

¹ Première lettre de Robespierre à ses commettants.

² Histoire parlementaire, t. XIX, p. 75.

du berceau de la République, pour le protéger, ces deux pâles déesses, la défiance et la peur ; elle opposait la France à Paris, comme si Paris était autre chose que le battement de cœur de la France ; et elle-même, oui, elle-même, elle se précipitait furieuse au-devant de cette accusation de fédéralisme qui la perdit !

Pour couper court, dès le point de départ, à des divisions mortelles, que ne fit point la Montagne ? Autant le langage de La Source avait été provocateur et emporté, autant celui de Danton fut conciliant et sage. Il fit appel à la concorde, au nom de la patrie, et demanda, au nom de la justice, qu'on n'étendît point à tous les députés de Paris la responsabilité des excès commis par tel ou tel républicain égaré. Séparant sa cause de celle de Marat, avec un touchant mélange de générosité et de franchise, il le présenta comme un homme dont la persécution et les habitudes d'une vie souterraine avaient ulcéré l'âme. Homme et citoyen, il se proclama le fils respectueux, le fils soumis de la France une et indivisible, non sans un souvenir du cœur envoyé aux lieux où son enfance s'était écoulée. Enfin, pour que désormais les Montagnards cessassent d'être accusés de tendances dictatoriales, et les Girondins de fédéralisme, il proposa à l'Assemblée de décréter peine de mort contre quiconque parlerait, soit d'établir la dictature, soit de détruire l'unité. Il terminait ce discours, vraiment admirable dans la circonstance, par un mot saisissant : « Ce ne sera pas sans frémir que les Autrichiens apprendront cette sainte harmonie. Alors, je vous jure, nos ennemis sont morts¹. »

Robespierre, ce jour-là, déploya moins d'habileté que Danton, et aussi moins de grandeur. Appelé, à son tour, à la tribune par un défi violent de l'ami de

¹ *Histoire parlementaire*, p. 80.

Barbaroux, le Marseillais Rébecqui, il se mit à faire de ses services une longue énumération qui n'était ni opportune ni convenable, et lui valut des interruptions fréquentes, de la part de ses ennemis irrités. En outre, il eut le tort de paraître flatter le peuple, en se défendant de l'avoir jamais fait. « On flatte bien les tyrans, dit-il; mais la collection de vingt-cinq millions d'hommes, on ne la flatte pas plus que la divinité¹. » Erreur! Il est des royautés abstraites que poursuivent de leurs adulations les adorateurs du bruit; il est, au Forum, des trônes vides en apparence, des trônes sans nom, autour desquels fume l'encens des faux tribuns, et les courtisans ne se rencontrent pas seulement dans les palais!

Du reste, les conclusions de Robespierre furent celles de Danton : il se prononça fortement, et contre la dictature, et pour l'unité de la patrie².

Pendant ce temps, Barbaroux, sur son banc, frémissait d'impatience. Robespierre ayant, avec beaucoup de hauteur, sommé ses adversaires de signer leurs accusations, Barbaroux se présente, et d'une voix qui donne aux colères de la Gironde l'accent passionné du Midi, il rappelle qu'un jour Panis lui désigna Robespierre comme l'homme qui devait être le dictateur de la France. Puis, contre le pouvoir de la Commune, invoquant l'appui des patriotes de province, il annonce que Marseille vient de choisir huit cents hommes parmi les citoyens les plus patriotes *et les plus indépendants de tous besoins*; que ces hommes ont reçu chacun de leurs familles deux pistolets, un sabre, un fusil, un *assignat de cinq cents livres*; que deux cents cavaliers les accompagnent, armés et équipés à leurs frais³.

¹ *Histoire parlementaire*, p. 87.

² *Ibid.*, p. 88.

³ *Ibid.*, p. 89.

Des applaudissements s'élevèrent.... Mais Paris applaudirait-il, lui qu'on parlait si insolemment de mettre à la raison? Mais le peuple applaudirait-il à l'étrange nouvelle que ces mêmes Girondins, par qui la garde de Louis XVI avait été cassée, s'en donnaient une de huit cents hommes, assez riches pour s'armer et s'équiper à leurs frais? Était-ce de la sorte que la Gironde entendait ouvrir le règne de l'égalité? En vérité, ce discours de Barbaroux était le comble de l'imprudence et de la folie.

Peut-être ne fut-il pas lui-même sans s'apercevoir qu'il s'était laissé emporter trop loin; car, tout en déclarant que, si les députés devaient à Paris trouver la mort, il fallait désigner une ville où leurs suppléants pussent se réunir, il protesta contre l'idée d'abandonner la capitale, d'établir un gouvernement fédératif. Il fit plus: un cri sorti des profondeurs de sa conscience, un cri que lui seul entendit, l'avertissant qu'à l'égard de Robespierre il s'était montré injuste, il dit: « Je déclare que j'aimais Robespierre, que je l'estimais. Qu'il reconnaisse sa faute, et je renonce à poursuivre mon accusation¹. »

O misères de l'esprit de parti! Barbaroux avait aimé Robespierre, il l'avait estimé.... jusqu'au moment où Robespierre s'était élancé vers la dictature; et la preuve, l'unique preuve que Barbaroux apportât de ce prétendu crime, c'était un mot de Panis! Comme si un homme devait être jugé, condamné surtout, non d'après ses propres actes, mais d'après les paroles d'un autre homme! Comme si Panis n'eût pas pu vouloir pour Robespierre d'une dictature dont Robespierre lui-même ne voulait pas!

Aussi bien, Panis le nia, ce propos qui suffisait à la

¹ *Histoire parlementaire*, p. 90.

Gironde pour mettre la République en feu ; il le nia péremptoirement, énergiquement, du haut de la tribune ; il le nia, et contre Barbaroux, et contre Rébecqui, auquel il cria : « Vous, vous êtes l'ami de Barbaroux, je vous récusé¹. »

Un historien de nos jours écrit négligemment que Panis *expliqua plutôt qu'il ne démentit* le propos à lui attribué relativement à la dictature de Robespierre². On va juger de l'exactitude de cette assertion. Les propres paroles de Panis, lorsqu'il commença son discours, furent : « Je n'ai vu Barbaroux que deux fois, et J'ATTESTE que ni l'une ni l'autre je ne lui ai parlé de dictature. » Et, plus loin : « J'ATTESTE SUR MON SERMENT que je ne lui ai pas dit un seul mot qui ne fût relatif à la translation des Marseillais, et que je ne lui ai jamais parlé de dictature. » Le démenti ne pouvait être plus formel : Barbaroux garda le silence³.

Dans le cours du débat, Cambon s'était plaint vivement du despotisme de la Commune de Paris ; il avait nommé Marat. Marat secoua ses sales vêtements, et se leva pour répondre. La tête de Méduse n'eût pas produit plus d'effet. A l'aspect de cette face couverte d'un jaune cuivré, de cette face qu'éclairaient des yeux pleins d'une froide audace ; à l'aspect de ces lèvres qu'en-

¹ *Histoire parlementaire*, p. 95.

² Voy. l'*Histoire de la Convention*, par M. de Barante, t. II, liv. IV, p. 43, édit. Meline. — Nous ferons remarquer ici en passant que, comme M. Michelet, comme M. de Lamartine, M. de Barante a cru pouvoir se dispenser, dans son livre, de citer ses autorités et d'indiquer les sources.

³ Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 93, 106.

M. Michelet, après avoir, dans son III^e vol., chap. x, p. 547, donné une très-grande importance au propos mis par Barbaroux dans la bouche de Panis, a cru devoir passer entièrement sous silence, dans son récit de la séance du 25 septembre 1792, cette dénégation de Panis, si catégorique pourtant et si éclatante !

trouvait le sourire du mépris, et où tant de meurtrières paroles semblaient n'avoir pu passer sans y laisser du sang, l'Assemblée tout entière tressaillit. L'être douteux que les nouveaux députés n'avaient encore vu que comme à travers les hallucinations d'un mauvais rêve, il était donc là, bien réel, bien vivant; et c'était lui qui, d'une marche convulsive, se dirigeait vers la tribune, semblable à un homme « sorti du seuil embrasé des enfers¹. » Même parmi les moins étonnés, il y eut une sorte de frémissement. « Je le considérais, a raconté un Montagnard ardent, René Levasseur, avec cette curiosité inquiète qu'on éprouve en contemplant certains insectes hideux². » Lui, d'un ton solennel : « J'ai dans cette assemblée un grand nombre d'ennemis personnels.... » Une clameur terrible l'interrompt : « Tous ! tous ! » Et il reprend : « J'ai dans cette assemblée un grand nombre d'ennemis ; je les rappelle à la pudeur. » Il se fit un silence étrange, celui de la stupefaction. Alors Marat déclara que l'idée d'une dictature n'était ni de Robespierre, ni de Danton : cette idée était sienne, il en revendiquait l'honneur. Oui, il aurait voulu qu'on nommât un citoyen, — dictateur ou tribun, qu'importait le titre ? — un citoyen capable, ayant lui-même un boulet au pied, d'abattre, à la voix de *l'Ami du peuple*, cinq cents têtes de machinateurs. « Si vous n'êtes pas encore à la hauteur de m'entendre, osa-t-il dire, tant pis pour vous ! » Il rappela sa vie souterraine, montra le glaive des assassins cherchant sa poitrine, se vanta d'avoir prêché la vérité, la tête sur le billot. Il ajouta : « M'accuserez-vous de vues ambitieuses ? Je ne descendrai pas à une justification ; voyez-moi et jugez-moi. » Le résumé de son discours

¹ Mot de Garat. Voy. ses *Mémoires*.

² *Mémoires de René Levasseur*, t. I, p. 95.

était dans ces mots formidables venant de lui : *Si le peuple faiblit, l'anarchie n'aura pas de fin*¹.

D'après le récit que , dans son journal , Marat fit de cette séance mémorable , son arrestation aurait été chose convenue , à l'avance , entre les Girondins ; mais , désirant l'écraser sans avoir à se mesurer avec lui , ils auraient eu soin , dès la veille , de le consigner aux portes de la salle². Si cette singulière et coupable consigne fut effectivement donnée , quelles circonstances en empêchèrent l'effet ? C'est ce que Marat ne dit point. Ce qui est certain , c'est qu'avant de lui répondre , Vergniaud se crut obligé d'exprimer son dégoût d'avoir à lutter contre un pareil adversaire , d'avoir « à remplacer à la tribune un homme chargé de décrets de prise de corps³. » Mais quoi ! ils avaient été lancés par le Châtelet , ces décrets ! Était-ce bien Vergniaud , le républicain Vergniaud , qui faisait un crime à Marat de persécutions encourues sous le gouvernement royal ? Chabot et Tallien se récrièrent , et Vergniaud dénonçant Marat comme « un homme tout dégouttant de calomnie , de fiel et de sang , » il partit des tribunes un murmure que , sur la sommation de Lacroix , le président dut réprimer par un rappel à l'ordre⁴.

Vergniaud lit alors l'affreuse circulaire où Marat n'avait pas craint de prêcher à la France entière l'imitation des massacres de septembre. Puis , arrivant à Robespierre , à l'égard duquel il déclarait n'avoir *jamais proféré que des paroles d'estime* , il lui reproche d'avoir , dans la nuit du 2 au 3 , dénoncé Guadet , Con-

¹ Voy. le texte de ce discours , soit dans l'*Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 97, 99, soit dans le *Moniteur*, qui rend un compte très-détaillé de la séance.

² *Journal de la République*, n° 4. — C'était le nouveau titre que Marat avait donné à sa feuille.

³ *Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 99.

⁴ *Ibid.*, p. 99 et 100.

dorcet, Lasource, Brissot et lui-même Vergniaud, comme artisans d'une conspiration en faveur de Brunswick.

Vergniaud faisait allusion ici à une harangue qu'il n'avait point entendue; Sergent, qui l'avait entendue, lui, cria rudement à l'orateur : « Cela est faux¹. » Et ramené à plus de modération, Vergniaud reprit : « Je me féliciterai d'une dénégation qui me prouvera que Robespierre aussi a pu être calomnié. »

Est-il vrai qu'en ce moment Vergniaud fit une pause, interrogation muette mais significative adressée à Robespierre, et qu'il *attendit*? C'est ainsi qu'un historien de nos jours présente les choses²! Rien de semblable n'eut lieu³, et il n'y avait certes pas nécessité absolue pour Robespierre de relever *sur-le-champ* une imputation que Sergent venait de démentir avec tant d'énergie, tant d'autorité, et sans être récusé par celui qu'allait frapper le démenti⁴.

Cependant, un autre député girondin s'est levé. Il se nomme Boileau. Il tient à la main le journal de Marat; il lit : « Ce qui m'accable, c'est que mes efforts pour le salut public n'aboutiront à rien, sans une nouvelle insurrection. A voir la trempe de la plupart des députés.... » Sans achever la phrase, Boileau se tourne vers Marat, et s'écrie : « *Pour mon propre compte, Marat, je te dirai qu'il y a plus de vérité dans ce cœur que de*

¹ *Histoire parlementaire*, p. 400.

² Encore une de ces *suppositions* que dicte à M. Michelet sa prévention systématique contre Robespierre. Voy. son *Histoire de la Révolution*, t. IV, p. 348.

³ On peut s'en convaincre en consultant le *Moniteur*, séance du 25 septembre 1792.

⁴ J'insiste sur ce point, parce que c'est là-dessus que M. Michelet se fonde, pour s'écrier, qui le croirait? « Robespierre ne répondit rien, accepta l'accusation, et GARDA LA TACHE; IL LA GARDE POUR L'AVENIR! » Voy. son *Histoire de la Révolution*, t. IX, p. 348.

folie dans ta tête. » Il poursuivit la lecture.... Non, jamais pareils transports d'indignation ne s'emparèrent d'une assemblée. Tous étaient debout; on montrait le poing à Marat; on le vouait aux furies; on l'appelait monstre. De toutes parts : « *A l'Abbaye! à l'Abbaye!* » Quelques-uns hurlèrent « *A la guillotine!* » Marat était souriant et calme. Levasseur, qui, du sommet de la Montagne, contemplait cette scène extraordinaire, avoue qu'en cet instant, Marat, par son impassible contenance, lui parut avoir une véritable supériorité sur ses brillants adversaires².

Une seconde fois il prit la parole, reconnut que l'écrit qu'on lui opposait était bien de lui en effet; car « le mensonge, ajouta-t-il, n'a jamais approché de mes lèvres, et la dissimulation est étrangère à mon cœur. » Seulement, il attesta que cet écrit était antérieur à la date marquée par l'imprimeur. En témoignage de sa modération, il mit sous les yeux de l'Assemblée un article où, dans un style sentimental, qui n'était que l'enveloppe d'une sinistre ironie, il promettait d'entendre désormais, sans se livrer aux mouvements de son âme indignée « le récit du massacre des vieillards et des enfants. » Sur le ton d'une compassion insultante, il gourmanda, lui l'homme de la fureur, ces puérides fureurs de ses ennemis. Il affirma ensuite qu'il « ne craignait rien sous le soleil, » et tirant tout à coup un pistolet de sa poche, il l'appliqua sur son front, bien résolu, dit-il, à mourir au pied de la tribune, pour peu que le décret d'accusation eût été adopté. Si ce fut charlatanisme, beaucoup le pensèrent. Le journal de Prudhomme, en rendant compte de la séance, s'exprime ainsi : « Il a tiré de sa poche un pistolet, comme

¹ *Journal de la République*, n° 4.

² *Mémoires de Levasseur*, t. I, p. 98.

autrefois nos capucins en chaire tiraient un petit bon Dieu de leur manche... Marat, quittez vos gobelets¹ ! » D'autres furent vivement émus². Ils crurent à cette fatalité d'exaltation que Marat lui-même avait proclamée dans ces paroles remarquables : « *Je ne puis changer mes pensées : elles sont ce que la nature des choses me suggère*³. »

Enfin, saisie de stupeur, atteinte de dégoût, lasse de sa propre violence, et peut-être aussi fléchissant sous la pression des tribunes, où les partisans du fanatisme avaient leur place, l'Assemblée passa à l'ordre du jour. On décréta l'unité et l'indivisibilité de la République. Marat triomphait.

¹ *Révolutions de Paris*, n° 463.

² *Mémoires de Levasseur*, t. I, p. 98.

³ *Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 405.

CHAPITRE V.

LA RÉPUBLIQUE VICTORIEUSE.

Élan des peuples vers la Révolution et vers la France. — La Savoie se donne. — Le camp de Dumouriez. — Missions militaires servant de voile à des négociations secrètes. — Égoïsme profond des émigrés. — Le roi de Prusse fait décider la bataille. — Singulier expédient du duc de Brunswick pour faire revenir sur cette décision. — Dumouriez et Danton de concert pour ménager aux Prussiens une retraite tranquille. — Politique souterraine de Danton. — La retraite des Prussiens est décidée. — Tableau de cette retraite tracée par Goëthe. — Dumouriez laisse échapper Brunswick et se rend à Paris. — Siège de Lille. — Héroïsme des habitants. — Cet héroïsme sauve la ville. — L'Allemagne des hommes libres appelle la France. — Occupation de Mayence par Custine. — Les Français dans Francfort. — Évacuation de Longwy par les Prussiens. — La République victorieuse. — Dépêche remarquable du comte de Mercy-Argenteau au cabinet de Vienne.

O merveille ! O preuve immortelle de la vérité des principes pour lesquels nos pères combattirent ! Ces emportements sauvages, cette assemblée en délire, ces modérés poussant le cri : *A la guillotine !* cette blême figure de Marat, ... les peuples qui nous entouraient virent passer tout cela sous leurs yeux, et rien ne les put soustraire au charme fascinateur de la Révolution française ! Ils savaient sans doute qu'il est des choses d'une beauté fatale ; que Sémélé fut réduite en cendres pour avoir voulu contempler de près le Dieu du tonnerre dans tout le formidable éclat de sa puissance... N'importe ! De chaque point de la Savoie montait vers nous le vœu brûlant qui déjà nous avait donné Avignon ; c'était avec larmes que les habitants de Chambéry appelaient notre drapeau trico-

lore ¹, et ceux de Nice n'avaient qu'une pensée, celle que, plus tard, ils exprimèrent en ces termes, dans une touchante adresse à la Convention : « Que notre prière d'être Français soit accueillie !... Vous qui voulez le bonheur des peuples et la liberté du monde, nous vous déclarons en présence de l'Éternel, que nous partagerons toutes vos peines... Si notre prière devait être rejetée...., nous embraserions plutôt nos possessions dans cette terre de proscription, pour aller vivre dans la terre de liberté que vous habitez ². »

Aussi, lorsque, vers la fin de septembre 1792, les Français se présentèrent, « toute la Savoie les reçut et les embrassa avec transport ³. » Ce fut le 24 septembre que le général Montesquiou fit son entrée à Chambéry ⁴; et la veille même Montesquiou, suspect de Fayetteisme, avait été destitué en pleine séance de la Convention, sur la dénonciation de Tallien, affirmant que ce général « n'entrerait point en Savoie ⁵ ! » Eh ! comment cela eût-il été possible, lorsque, d'un élan passionné, et les bras ouverts pour nous serrer contre leur poitrine, les Savoisiens nous appelaient de toutes parts ? Ce fut une invasion vraiment sainte.

De leur côté, les habitants de Nice couraient comme au-devant du général Anselme ; la forteresse de Montalban se hâtait de capituler, et, sur une simple sommation, celle de Villefranche ouvrait ses portes ⁶.

Grande et noble fut la séance où, au bruit d'applaudissements unanimes, au milieu d'un attendrissement

¹ Voy. à cet égard les *Mémoires du général Doppet*, liv. II, chap. 1. Collection des Mémoires sur la Révolution.

² Adresse à la Convention, séance du 21 octobre 1792.

³ *Mémoires du général Doppet*, liv. II, chap. 1, p. 68.

⁴ *Ibid.*, p. 67.

⁵ *Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 53.

⁶ Montgaillard, *Histoire de France*, t. III, p. 245.

général, et sous l'impression d'un des plus beaux rapports qu'ait jamais faits l'abbé Grégoire, la Convention prononça ces paroles solennelles : « Au nom du peuple, la Convention nationale déclare la réunion de la ci-devant Savoie à la République française ¹. »

Mais les Savoisiens n'avaient pas attendu jusque-là pour prêter le serment de mourir en défendant la liberté, l'égalité, la France ². Et ils le tinrent, ce serment ; ils « partagèrent nos peines » ; ils combattirent nos combats. Oh ! qui de nous pourrait jamais oublier que ce furent les montagnes du *département du Mont-Blanc* qui fournirent aux batailles de la Révolution ces dragons *allobroges*, au nom et à la valeur desquels s'attachait une idée de fantastique épouvante, ces guerriers dont l'ennemi disait : « Leurs chevaux mordent ³. »

Et en Suisse aussi, à l'approche des troupes de la République, bien des cœurs battirent d'espoir et d'amour. Le pays de Vaud se sentait si vivement attiré vers la France, que le gouvernement bernois, pris d'inquiétude, envoya plusieurs bataillons surveiller la frontière française ⁴. A Genève, tandis que Montesquiou s'y réfugiait, accompagné d'un seul aide de camp, et caché sous un habit bourgeois ⁵, on affecta une attitude menaçante, tant qu'y séjournèrent des confédérés Suisses accourus de Nyon ; mais, après leur départ, l'entraînement révolutionnaire, qu'ils comprimaient, éclata ; et Mallet du Pan raconte, avec

¹ Voy. la séance du 27 novembre 1792, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XX, p. 384, 386.

² *Mémoires du général Doppet*, liv. II, chap. I, p. 73.

³ *Ibid.*, chap. II, p. 77.

⁴ *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan*, t. I, chap. XIII, p. 332.

⁵ *Ibid.*, p. 334.

toute l'amertume de ses haines royalistes, que ce fut alors qu'il quitta la ville, ne doutant pas qu'elle ne « vînt tomber dans les bras sympathiques de la République française¹. »

Pendant ce temps, vers Châlons, Dumouriez continuait de négocier la retraite des Prussiens, et ne négligeait rien pour l'obtenir, impatient qu'il était d'aller envahir les Pays-Bas, son plan favori². Isoler l'Autriche de manière à pouvoir l'accabler, telle était alors la politique de cet homme extraordinaire en qui la subtilité du diplomate s'unissait à l'audace du soldat. Apprenant que le roi de Prusse manquait de café et de sucre, il lui en envoya quelques livres, avec des fruits et du pain blanc³. Le présent fut reçu, mais le monarque prussien fit dire à son courtois adversaire de s'en tenir là. Une grande cordialité s'était établie entre les avant-postes des deux armées, et les Français partageaient généreusement leur pain avec l'ennemi, dont la détresse allait jusqu'à écorcher les chevaux et les manger⁴.

D'un camp à l'autre, les officiers se visitaient, sous prétexte de missions militaires. C'est ainsi que le 23 septembre, le major Massenbach allait s'asseoir à la table de Kellermann, entouré en ce moment des fils de Philippe *Égalité*, et des généraux Dillon, Shawbourg, Labarolière.

Or, il arriva qu'après le dîner, Dillon, s'entretenant avec Massenbach, insista sur la nécessité, pour la Prusse, de faire la paix et de reconnaître la République. Il ajouta, mais à voix basse, que la paix pousserait la Révolution à s'engloutir dans l'anarchie; que

¹ *Mémoires et corresp. de Mallet du Pan*, t. I, chap. XIII, p. 336.

² *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 503.

³ *Mémoires de Dumouriez*, t. III, p. 66.

⁴ *Ibid.*

si, au contraire, on s'obstinait à la guerre, il ne voyait de salut ni pour la monarchie, ni pour la noblesse, ni..... pour lui-même. — Il apercevait dans le lointain, l'infortuné, l'échafaud sur lequel il devait périr ! — Jetant ensuite autour de lui un coup d'œil inquiet, et s'assurant qu'il n'était pas observé, il ouvre la fenêtre, et se penchant au dehors : « Voyez, dit-il à Massenbach, la belle contrée ! » Le major comprend, se penche de même, et Dillon laisse tomber rapidement ces mots : « Avertissez le roi de Prusse qu'on travaille à Paris à un projet d'invasion en Allemagne, parce qu'on sait qu'il n'y a pas de troupes allemandes sur le Rhin ¹. »

Le fait était vrai, l'avis important ; mais le roi de Prusse n'accueillit le rapport qu'avec humeur et défiance. Que ne fit pas Dumouriez, pour détacher ce prince de l'alliance de l'Autriche ! Il alla jusqu'à lui adresser un mémoire où il appelait sa fidélité à tenir ses engagements politiques, l'*illusion du point d'honneur* ². Tout fut inutile. Le récent avènement de la République en France n'avait fait qu'enflammer chez Frédéric-Guillaume le désir de relever ou de venger en la personne de Louis XVI la cause des rois.

Et puis, les émigrés l'entouraient, le pressant, le suppliant d'en finir avec la Révolution par quelque grand coup d'épée. Ils avaient cru n'avoir qu'à tendre la main pour ressaisir cette France qu'ils disaient leur appartenir, et l'idée qu'elle allait leur échapper les rendait furieux.

Le sort des prisonniers du Temple, les dangers de Louis XVI, si on précipitait la Convention dans les colères du désespoir, ah ! c'était bien de cela qu'il s'agis-

¹ *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 504 et 502.

² *Ibid.*, p. 508.

sait, vraiment ! Un de ces preux écrivait de Coblenz : « Le roi de France a appris, dit-on, avec sa *ladrerie ordinaire*, qu'il n'était plus roi ¹. » Dans une lettre du comte de Lambertye à sa sœur, il est dit : « On ne conçoit rien aux conférences du roi de Prusse avec Dumouriez. On parle d'un accommodement ; cela ne me paraît guère possible, à moins que l'on ne regarde le royaume pour rien du tout, et qu'on n'ait le projet de *conserver les jours du roi de France, et de nous sacrifier*. Alors, adieu la noblesse, et le clergé, et les propriétés ² ! »

Ce langage, d'un égoïsme si naïvement cruel, n'était pas, dans l'émigration, celui de quelques individus seulement ; la responsabilité du sentiment qu'il exprime, le prince de Hardenberg l'étend à l'état-major des émigrés, au parti des princes ³.

Aussi, le roi de Prusse ayant convoqué, le 26 septembre, un grand conseil de guerre, les maréchaux de Broglie et de Castries furent les plus ardents à soutenir, de concert avec le général autrichien Clairfayt, qu'il fallait sans retard livrer bataille. C'est ce que voulait dans son cœur le roi de Prusse. Vainement le duc de Brunswick, le général Kalkreuth et les autres généraux prussiens objectèrent-ils le mauvais état de l'armée, son affaiblissement par les maladies, la saison pluvieuse, l'immensité du désastre en cas de défaite, dans un pays ennemi : le combat fut fixé pour le 29, et la nouvelle s'en répandit aussitôt dans le camp des princes français, qu'elle fit tressaillir de joie ⁴.

La veille, le duc de Brunswick avait eu avec le colonel Thouvenot une entrevue dans laquelle ce dernier lui avait dit : « Des hommes libres sont des lions

¹ *Correspondance originale des émigrés*, p. 449.

² *Ibid.*, p. 48.

³ *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 510.

⁴ *Ibid.*, p. 510 et 511.

chez eux..... Si, par une suite des hasards de la guerre vous avanciez sur Paris, alors Paris cesserait d'être Paris ; au moment de votre arrivée. Paris serait à deux cents lieues de Paris ¹. »

D'autre part, l'idée avait été émise, dans cette conférence, d'une convention militaire secrète sur la base de l'évacuation immédiate du territoire, « Dumouriez s'engageant, dans ce cas, à ne point inquiéter la retraite des Prussiens jusqu'à la Meuse ². » Cela convenait fort au duc de Brunswick ; mais on vient de voir comment ce plan se trouvait écarté par la décision adoptée dans le conseil de guerre du 26 septembre. D'ailleurs, Dumouriez n'avait osé prendre, bien qu'il en eût le désir, l'engagement formel de ménager les Prussiens en retraite, avant d'en avoir reçu de Paris l'autorisation, soit publique, soit secrète.

Pour le décider à prendre sans plus de retard cet engagement qui, en assurant la retraite paisible des Prussiens, pouvait faire revenir le roi de Prusse sur le projet de livrer bataille, le duc de Brunswick eut recours à un expédient singulier. Il connaissait l'extrême désir qu'avait Dumouriez de se porter à la conquête des Pays-Bas ; il espéra l'amener à brusquer l'arrangement, en l'effrayant sur la durée des hostilités reprises avec vigueur par l'armée prussienne ³, et, le 28 septembre, il lui fit parvenir un manifeste où étaient rappelées, dans un style dur, impératif, menaçant, ces précédentes déclarations des 25 et 27 juillet qui avaient si fort irrité les révolutionnaires ⁴.

¹ Relation de cette conférence écrite par Thouvenot lui-même, et citée par les éditeurs des *Mémoires de Dumouriez*, t. III, p. 68 de ces Mémoires.

² *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I., p. 506. — Dumouriez ne touche pas ce point dans ses Mémoires.

³ *Ibid.*, p. 513.

⁴ *Ibid.*

Dumouriez, qui ne pénétra pas d'abord les intentions du duc, lut deux fois cette pièce, tant il la trouva étrange, déplacée; et se tournant vers l'aide de camp qui venait de la lui remettre : « M. le duc de Brunswick, dit-il, me prend sans doute pour un bourgmestre d'Amsterdam. Dites-lui que, dès ce moment, la trêve cesse. » Et il donna ses ordres en conséquence, devant le messenger du prince¹.

Mais une lettre de Heymann ne tarda pas à l'instruire du fond des choses; et, d'un autre côté, il reçut des ministres, sur ces entrefaites mêmes, l'autorisation secrète, si les Prussiens se décidaient à la retraite, de ne point inquiéter leur marche².

Chose curieuse! l'homme qui avait fait envoyer à Dumouriez cette autorisation si peu conforme au génie audacieux de la Révolution, c'était Danton³; soit que, pénétré des vues de Dumouriez, il voulût le laisser libre d'envahir les Pays-Bas; soit qu'il crût d'une sage politique de chercher à éloigner l'armée prussienne sans s'obstiner à la vouloir détruire. Toutefois, comme une pareille politique aurait pu paraître suspecte, et qu'il savait la Révolution soupçonneuse, Danton se garda bien de compromettre sa popularité dans des dépêches officielles. L'arrêté du Conseil, tel qu'il le fit adopter par ses collègues, portait, dans un langage tout romain : « Le Conseil arrête qu'il sera répondu que la République française ne peut entendre à aucune proposition avant que les troupes prussiennes aient entièrement évacué le territoire⁴. » Mais, en même temps, Danton faisait savoir à Dumouriez, par une lettre particulière, qu'avant tout, la République avait besoin de mettre

¹ Mémoires de Dumouriez, t. III, p. 69.

² Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État, t. I, p. 514.

³ Ibid., p. 517.

⁴ Ibid., p. 517.

hors de son territoire les armées étrangères ; qu'il ne s'agissait pas de viser à la destruction de l'armée prussienne, d'autant que la Prusse *n'était pas l'ennemie naturelle de la France* ; que, sur trois commissaires de la Convention qui allaient se mettre en route pour le quartier-général des deux armées ennemies, il en était deux, Sillery et Carra, *plus particulièrement* munis d'instructions relatives à l'exécution de la convention militaire qu'il jugerait à propos de conclure¹.

Il faut en convenir, il y a quelque chose de louche dans cet épisode de la vie de Danton. Des trois commissaires dont il est question dans sa lettre à Dumouriez, le seul qui fût d'un patriotisme ardent et d'une inflexibilité républicaine reconnue, c'était Prieur de la Marne. Sillery n'avait jamais figuré que comme l'homme du duc d'Orléans, et Carra était précisément le journaliste qui avait posé la candidature du duc de Brunswick au trône de France : quoi de plus singulier que de cacher au premier ce que l'on confiait aux deux autres ! Et quelles étaient donc ces instructions *plus particulières* données à des agents tels que Sillery et Carra ? C'est ce que ne disent ni les Mémoires du prince de Hardenberg, très-obscur en ce qui regarde ces négociations, et évidemment pleins de réticences, ni les Mémoires, beaucoup moins explicites encore, de Dumouriez.

Il y a mieux : cet engagement de ne pas inquiéter l'armée prussienne, dont le prince de Hardenberg parle, en tout cas, d'une manière si positive, et dont les faits vont confirmer la réalité, non-seulement Dumouriez le passe sous silence, mais il ne veut pas qu'on attribue « le bonheur de la retraite des Prussiens à une connivence entre lui et le roi de Prusse². »

¹ *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 517.

² Voy. ses Mémoires, t. III, p. 71 et 73.

Voyons, cependant, comment s'exprime à cet égard un homme d'État fort bien informé, et dont certes le témoignage ici ne saurait être suspect.

Au moment de mentionner la lettre de Danton à Dumouriez, le prince de Hardenberg dit en termes exprès : « Dumouriez fit dire au duc de Brunswick qu'il regrettait d'autant plus d'avoir reçu son manifeste, qu'il venait d'être suffisamment autorisé à ne pas inquiéter la retraite de l'armée prussienne, aux termes de la convention dont les bases avaient été provisoirement consenties avec le colonel Thouvenot¹. »

Et du récit du même prince de Hardenberg il résulte que cette assurance, vivement présentée par le duc de Brunswick, fut un des principaux motifs qui déterminèrent enfin le roi de Prusse à revenir sur la décision de son Conseil de guerre, et à donner l'ordre de la retraite².

L'armée prussienne était dans un état déplorable. Horriblement ravagée par la dysenterie, elle ne laissait derrière elle, pour marquer la place qu'elle avait occupée, que de vastes mares de sang³; et, presque aussi malheureuse qu'autrefois l'armée de Pharaon, ce qu'elle avait à traverser, selon le mot énergique de Goëthe, c'était une *Mer Rouge... de boue*⁴.

Dumouriez, dans ses Mémoires, assure que « la retraite des Prussiens se fit avec le plus grand ordre⁵ : » on va juger de la vérité de cette assertion par le tableau suivant qu'a tracé du désastre un homme qui s'y trouva enveloppé, l'illustre Goëthe :

¹ *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 514 et 515.

² *Ibid.*, p. 518 et 519.

³ *Mémoires de Dumouriez*, t. III, liv. V, chap. XII, p. 73.

⁴ *Campagne in Frankreich*. — Passage cité par Carlyle. *Voy. The French Revolution*, vol. III, chap. VIII, p. 74.

⁵ *Mémoires de Dumouriez*, t. III, p. 83.

« Lorsque, au point du jour, nous sortîmes de Verdun, le tumulte et la confusion furent sans mesure. Sur la grande esplanade qui s'étend devant la porte, se croisaient toutes sortes de voitures, peu de cavaliers, et des fantassins innombrables. Tour-
nant à droite, vers Estaim, nous nous engageâmes dans une étroite route bordée de fossés. Si monstrueux était l'entassement, si ardente la précipitation, que le sentiment de la conservation personnelle faisait taire toute autre considération, étouffait toute pitié. Un cheval de fourgon étant tombé, non loin de moi, on coupa les courroies, pour le laisser mourir là sur le chemin ; et comme ses trois compagnons devenaient incapables de traîner leur fardeau, on les détacha aussi, et l'on renversa le lourd fourgon dans le fossé. Il fallait avancer, et sans retard ; nous eûmes à passer droit sur le corps du pauvre animal, qui allait précisément se relever, et je ne vis que trop bien ses jambes frémir et craquer sous les roues. Hommes et bêtes, étouffés dans l'étroite route, cherchaient à s'échapper dans les terres environnantes. Mais la pluie les avait affreusement détrem-
pées ; elles apparaissaient couvertes de fossés pleins d'eau, et les sentiers y étaient partout coupés. Quatre soldats français bien vêtus, de bonne mine et d'une tournure distinguée, marchèrent quelque temps à côté de ma voiture ; ils choisissaient leurs pas avec tant d'art, que c'était au-dessous de la cheville seulement, que leur chaussure témoignait du fangeux pèlerinage où ces braves gens étaient aventurés. Qu'en de semblables circonstances on aperçût gisant de toutes parts, dans les prairies, dans les fossés, dans les champs, des tas de chevaux morts, rien de plus naturel ; mais nous ne tardâmes pas à en rencontrer qu'on avait écorchés, et auxquels manquaient les

parties charnues : triste symptôme de l'universelle détresse¹. »

Gœthe, lorsqu'il écrivait ces lignes, ne se doutait certainement pas qu'elles serviraient un jour à excuser les défiances de Marat s'écriant avec sa violence accoutumée : « Dans le misérable état où sont réduits ces brigands mercenaires, il est impossible qu'ils échappent à nos troupes, si nos généraux ne sont pas des traîtres². »

Et pendant ce temps, que faisait Dumouriez ? Il nous dit bien, dans ses Mémoires, qu'il entassa ordres sur ordres : ordre au lieutenant-général d'Harville de s'avancer très-promptement de Pont-Favergues à Attigny ; ordre au général Miaczinski de se porter du côté de Tannay ; ordre au général Chazot d'aller prendre le commandement de Sedan, en passant par Rethel ; ordre au général Dillon de pousser par Clermont jusqu'aux *Islettes*, etc.... etc....³. Mais ce que le général diplomate n'explique pas, c'est l'inconcevable fatalité qui paralysa l'effet de ces instructions, si multipliées et si savantes ! Il se plaint beaucoup de l'indiscipline et de la mollesse de Kellermann ; il accuse tantôt le trop de lenteur de Stengel, tantôt le trop de précipitation de Miaczinski, tantôt les hésitations de Valence ; mais ce qui, bien mieux que tout cela, explique « le bonheur » de la retraite des Prussiens, c'est l'engagement secret que Dumouriez, d'accord en ceci avec Danton, avait pris de ne les pas inquiéter, engagement dont il n'a eu garde de se couvrir, mais à l'égard duquel les Mémoires du prince de Hardenberg lèvent tous les doutes.

Et une autre chose lève tous les doutes : l'étrange

¹ Gœthe, cité par Carlyle, *ubi supra*, p. 75.

² *Journal de la République*, n° 10.

³ Voy. dans le III^e tome des *Mémoires de Dumouriez*, chapitre intitulé *Retraite des Prussiens*.

départ de Dumouriez pour Paris, au milieu même du mois d'octobre, c'est-à-dire au moment où les Prussiens sortaient en désordre de Verdun ! Si sa présence au milieu de ses troupes fut jamais nécessaire, n'était-ce pas précisément lorsqu'ayant les ennemis à poursuivre, il croyait ne pouvoir pas se reposer sur une stricte exécution de ses ordres¹ ?

Cependant la guerre continuait d'embraser le nord de la France, et tandis que, laissant échapper Brunswick, Dumouriez allait à Paris, où nous le retrouvons bientôt, courir les fêtes et les spectacles, Lille s'immortalisait par une défense héroïque.

Le lecteur se souvient que, dans les premiers jours de septembre, Beurnonville avait dû quitter le camp de Maulde, pour joindre Dumouriez avec neuf mille hommes. Le camp de Maulde se trouvant réduit à cinq mille hommes, par suite de ce départ, et n'étant plus tenable, il avait fallu l'abandonner, et, au milieu du décampement, une soudaine attaque des Autrichiens avait produit parmi les Français une panique trop semblable à celles de Mons et de Tournay pour n'être pas attribuée à la trahison². Mais si l'ennemi comptait sur cette ressource, l'indomptable patriotisme des Lillois dut bien vite le détromper.

Investie dès le 25 septembre par trente-quatre mille confédérés sous les ordres d'Albert de Saxe Teschen, la place de Lille, que défendaient à peine huit mille hommes, dont trois seulement de troupes régulières³, fut soumise, du 29 septembre au 8 octobre, à un bombardement presque sans exemple dans les annales de la fureur. D'après un bulletin que publièrent presque

¹ Tout ceci paraît avoir complètement échappé aux historiens qui m'ont précédé.

² Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 486 et 487.

³ Montgaillard, *Histoire de France*, t. III, p. 247.

toutes les feuilles périodiques de l'époque, le nombre des boulets rouges et bombes lancés dans Lille ne s'éleva pas à moins de soixante mille¹. Les bombes autrichiennes contenaient de petites fioles pleines d'huile de térébenthine. Le feu prit à l'Hôtel de ville, à l'Hôpital militaire, à l'église Saint-Étienne, au quartier Saint-Sauveur; une foule de maisons furent détruites; jour par jour, heure par heure, les ruines s'entassant sur les ruines, la place en vint à présenter l'aspect d'une cité qu'aurait arrachée à ses fondements quelque épouvantable tremblement de terre.

Mais ce qui ne put être ébranlé, ce fut l'âme vaillante des habitants. Debout sur les décombres, ils ne cessèrent de faire monter le grand cri de *Vive la nation!* dans le bruit des décharges d'artillerie où se perdait la plainte des agonisants. Le commandant supérieur Duhoux, le commandant d'armes Ruaut, le maire, qui se nommait André, le chef de la garde nationale, qui se nommait Bryan², tous firent leur devoir, portés qu'ils étaient par cet enthousiasme guerrier que pouvait seul inspirer l'âpre génie de la Révolution française. Un boulet étant tombé au milieu de la salle où la Commune était assemblée, « Nous sommes en permanence, » dit froidement un des membres, et la délibération continue³.

Les saillies de la gaieté nationale se mariant, comme toujours, au mépris de la mort, les uns jouaient à la boule avec des boulets, les autres en remplissaient des baquets en riant⁴. Un ouvrier s'étant mis à tirer à lui un boulet rouge avec son chapeau, le chapeau brûla,

¹ Bulletin du bombardement de Lille, cité dans l'*Histoire parlementaire*, t. XX, p. 68.

² Montgaillard, *Histoire de France*, t. III, p. 247.

³ Carlyle, *The French Revolution*, vol. III, p. 73.

⁴ Bulletin du bombardement de Lille, *ubi supra*.

et aussitôt le boulet fut sans cérémonie coiffé du bonnet rouge¹. Des enfants couraient aux bombes, et arrachaient la mèche. D'un éclat de ce formidable projectile, un perruquier fit son plat à barbe, et à la place même où la bombe venait de tomber, rasa quatorze personnes². Il n'en fallait pas tant pour mettre à la mode en France le nouveau *plat à barbe*; et, plusieurs années après, Mercier³ écrivait qu'il n'était pas un patriote de bon ton qui ne se rasât dans un éclat de bombe venu de Lille.

Et il eut aussi son côté touchant, son côté philosophique, ce drame admirable. Oh! comme le péril et le malheur effacent vite les distances! La puissance qu'on se hâta d'invoquer, à Lille, contre la mort, ce fut l'Égalité. On vit alors les riches et les pauvres rapprochés par cet amour auguste et profond que l'Évangile donne pour loi fondamentale aux sociétés humaines. Les habitants du somptueux hôtel que les flammes venaient de dévorer recevaient l'hospitalité du pauvre qui offrait la moitié de son pain et l'abri de son humble toit, tandis que, de leur côté, les plus opulents citoyens ouvraient toutes grandes les portes de leurs palais à l'indigence étonnée. Le passant déchirait son linge, pour éteindre le sang du blessé qu'il rencontrait étendu sur le pavé. Si quelqu'un disait : « Je n'ai pas telle chose, » il y avait là quelqu'un pour répondre : « La voici! » Après avoir rappelé ces scènes, dont elle fut témoin, la femme aux mémoires de qui nous les empruntons, s'écrie avec une émotion bien naïve, penseront les esprits vulgaires : « Ah! pourquoi le monde n'est-il pas toujours ainsi? »

¹ Bulletin du bombardement de Lille, *ubi supra*.

² *Ibid.*

³ Cité par Carlyle, *The French Revolution*, vol. III, p. 73.

⁴ *Souvenirs d'une actrice*, par Mme Louise Fusil, t. I, ch. xx, p. 249.

Inutile d'ajouter que de ce sentiment de fraternité naquit un ordre merveilleux. Dans chaque quartier, dans chaque rue, la défense se trouva organisée comme par enchantement. Des vases pleins d'eau étaient à toutes les portes; pendant la nuit, toutes les maisons étaient gardées par des veilleurs. Un boulet rouge venait-il à pénétrer quelque part, un cri partait : *c'est chez un tel!* Et à l'instant, vingt citoyens, chacun un seau d'eau à la main, se réunissaient à l'endroit menacé¹.

Ces nobles et courageux efforts eurent leur récompense. Les Autrichiens durent lever le siège, laissant derrière eux une ville dévastée mais rayonnante de gloire, deux mille hommes qu'ils avaient tués, deux mille hommes qu'ils avaient perdus², et un nom exécré.

L'archiduchesse Christine, la propre sœur de la reine de France, était venue assister à ce bombardement d'une ville française. Pour ajouter à l'intérêt du spectacle, les Autrichiens redoublèrent naturellement de furie, et elle put juger de l'effet des bombes du poids de 500 livres, deux mortiers qui éclatèrent ayant mis en pièces une trentaine d'hommes³! Elle déjeuna au quartier général, ce qui fit appeler cette journée *le Déjeuner de l'archiduchesse*⁴. Dans une proclamation qui exprima la pensée de toute la France, les Commissaires de la Convention dirent aux Lillois :

Vous êtes dignes d'être républicains⁵.

Mais quoi! aux Français, devenus républicains, il ne pouvait convenir de se confiner dans le courage de

¹ Bulletin du bombardement de Lille, *ubi supra*, p. 69.

² D'après l'évaluation de Servan.

³ Bulletin du bombardement de Lille, *ubi supra*, p. 69.

⁴ *Souvenirs d'une actrice*, t. I, chap. xx, p. 249.

⁵ *Histoire parlementaire*, t. XX, p. 65.

la défense : c'était la gloire de l'attaque qui les tentait. « Nous ne vaincrons les Romains que dans Rome, » avait dit le grand Annibal ; cette politique de l'audace fut, dès l'origine, celle de la République française.

Sur les rives du Rhin, et couvrant les limites des deux départements auxquels ce fleuve a donné son nom, une armée française, sous les ordres du général Biron, faisait alors face à l'ennemi, les lignes dites de Wissembourg étant occupées par le corps du général Custine.

Franchir la frontière, marcher sur Spire, voilà ce que ce dernier désirait et ce qu'il proposa. Mais, au moment où il en demanda l'autorisation à Biron, commandant en chef, les troupes allemandes assiégeaient Thionville, menaçaient notre frontière de la Meuse, et la fortune n'avait pas encore couronné les brillantes opérations de l'Argonne. Ce fut donc de ce côté que Biron ordonna à Custine de se porter, de manière à prêter main-forte à la défense de notre propre territoire¹.

Heureusement, il se trouva que les chemins, détrem-pés par les pluies, étaient impraticables. En attendant qu'ils se raffermissent, Custine obtient de pousser jusqu'à Spire. A peine arrivés, les Français courent aux portes, les enfoncent à coups de canon et à coups de hache, chassent devant eux l'ennemi de rue en rue, de maison en maison, et font prisonnier sur les bords du Rhin un corps de trois mille Allemands, que leur livre la fuite des bateliers saisis d'effroi².

Arrivé à Spire un professeur de Worms, nommé Bœhmer. Il apprend à Custine que villes et campagnes attendent la France, l'appellent; il lui conseille d'aller

¹ *Histoire parlementaire*, t. XX, p. 72. — Détails empruntés au travail de Servan.

² *Ibid.*, p. 73.

en avant, répondant du succès; il le presse, il l'entraîne. Bœhmer n'était en ceci ni trompé, ni trompeur. Un détachement de quatre mille cinq cents hommes, envoyé à Worms par Custine, y est reçu avec empressement. Toujours sur l'avis de Bœhmer, Custine lance une proclamation adressée aux populations des bords du Rhin, et là, comme à Avignon, comme à Chambéry, comme dans toute la Savoie, les cœurs vont au-devant de la Révolution et de la France. Allons, allons! que Custine se décide! Mayence brûle de se donner. Ainsi parlent le professeur Bœhmer, un autre professeur de Strasbourg, nommé Dosh, le jeune Stamm, un des plus fervents patriotes du pays, et enfin le correspondant de Stamm, un des hommes désignés pour la défense de Mayence, le lieutenant-colonel du génie Eickenmeyer¹. Comment Custine aurait-il hésité? Le 19 octobre, il était devant Mayence; et, le 21, pressé par le vœu des habitants, dominé par Eickenmeyer, le baron de Gimmich, commandant de la place, capitulait².

Aussitôt, le général Neuwinger avec quinze cents hommes, et Houchard avec un corps de cavalerie, reçoivent ordre de passer le Rhin, et de se diriger, par deux routes différentes, sur la ville de Francfort, où ils entrèrent sans coup férir, musique en tête, le 22 octobre, c'est-à-dire le jour même où les Prussiens évacuaient Longwy³.

Voilà comment la République en France signala son avènement. Elle n'avait pas encore un mois d'existence, que déjà elle s'annonçait au monde étonné par des victoires aussi rapides que l'éclair, par des victoires où,

¹ *Histoire parlementaire*, t. XX, p. 74 et 75.

² *Ibid.*, p. 76 et 77.

³ *Ibid.*, p. 77. — Montgaillard, *Histoire de France*, t. III, p. 248.

bien plus que la force matérielle de la Révolution française, éclatait le prodige de son ascendant moral¹.

Dans une dépêche que, vers ce temps, le comte de Mercy-Argenteau adressait au cabinet de Vienne, on lit :

« Il faut continuer la guerre, mais renoncer au fol espoir d'enchaîner une nation entière. Il faut abandonner et la *Contre-Révolution*, et les *Émigrés*, et pour le moment, le projet de rétablir la *monarchie* en France.

« La *monarchie*, parce qu'elle ne renaîtra qu'après que l'anarchie aura fatigué tous les partis, et ce temps sera précédé par d'incalculables événements ;

« Les *Émigrés*, parce qu'ils sont la cause de nos fautes, de nos malheurs, de nos embarras ;

« La *Contre-Révolution*, parce qu'une fois tentée sans succès, elle est impossible, même sur de nouveaux plans et par de nouveaux moyens²!! »

¹ Ceci a été on ne peut mieux exprimé par M. Michelet, dans le t. IV de son *Histoire de la Révolution*, liv. VIII, chap. 1. Nous invitons le lecteur à lire ces pages, vraiment admirables de patriotique élan et de tendresse.

² *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. III, p. 351 et 352.

CHAPITRE VI.

DUMOURIEZ EN PRÉSENCE DE MARAT.

Dumouriez à Paris. — Il paraît à la barre de la Convention. — Sa visite aux Jacobins ; allocution que lui adresse Collot-d'Herbois. — La maison de Talma, rue Chantereine. — Fête que Talma y donne à Dumouriez. — Marat s'y montre sans être attendu. — Stupeur générale. — Rapide dialogue entre Dumouriez et Marat. — Impression sinistre laissée par Marat. — L'acteur Dugazon. — Marat dénonce Dumouriez aux Jacobins. — Dumouriez et Danton au spectacle. — Invincible répugnance de Mme Roland pour Danton ; scène étrange qui en résulte. — Dumouriez retourne à son armée.

Le 11 octobre, Dumouriez était à Paris : qu'y venait-il faire ? Se concerter avec les ministres sur l'invasion projetée de la Belgique ? Mais dans le récit que lui-même nous a laissé de son séjour à Paris, en des circonstances où sa présence ailleurs était si nécessaire, on ne le voit guère occupé qu'à courir les assemblées, les clubs, les fêtes, les spectacles, tâtant le pouls à l'opinion, savourant sa renommée, et courtisant tous les partis.

Dès le lendemain de son arrivée, il parut à la Convention. Était-ce bien là le Dumouriez qui, depuis, s'est montré si contre-révolutionnaire ? Quelle verve jacobine il déployait alors ! De quelle voix vibrante il saluait l'avènement de la République ! Comme l'esprit du temps était marqué en relief dans chacune de ses paroles ! « La liberté triomphe partout ; guidée par la philosophie, elle parcourra l'univers ; elle s'assiéra sur tous les trônes, après avoir écrasé le despotisme¹. »

¹ *Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 286.

Ainsi débuta Dumouriez, debout à la barre de la Convention. Robespierre n'eût pas parlé autrement. Il traça ensuite, avec une éloquence vive, leste, toute militaire, le tableau du camp terrible qu'il venait de quitter, et « que les chants, la joie, auraient fait prendre pour un de ces camps de plaisance où le luxe des rois rassemblait autrefois des automates enrégimentés pour l'amusement de leurs maîtresses et de leurs enfants¹. »

Tout cela ne pouvait manquer d'être fort applaudi, et le fut. Mais Dumouriez n'ignorait pas que c'était aux Jacobins que la popularité avait son trône. Il s'y rendit, le 14, accompagné de Santerre. Danton, son grand ami du moment, présidait ce jour-là. A peine entré dans la salle, Dumouriez cherche des yeux Robespierre, s'élançe vers lui, et l'embrasse².

Puis, il demande la parole, on écoute, et lui : « Frères et amis, vous avez commencé une illustre époque. Vous avez déchiré l'ancienne histoire de France.... Nous rendons aux despotes ce qu'il ont voulu nous donner. D'ici à la fin du mois, j'espère mener soixante mille hommes pour attaquer les rois et sauver les peuples de la tyrannie³. »

Danton répondit : « Lorsque Lafayette, ce vil eunuque de la Révolution, prit la fuite, vous servîtes la République, ne désespérant pas de son salut... Vous avez bien mérité de la patrie. Que la pique du peuple brise le sceptre des rois, et que les couronnes tombent devant ce bonnet rouge dont la société vous a honoré⁴. »

Alors Collot-d'Herbois se leva, et le visage tourné

¹ *Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 287.

² *Journal du club des Jacobins*, n° 283. — C'est ce dont Dumouriez, dans ses Mémoires, oublie de se vanter.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

vers Dumouriez : « J'applaudis aux éloges que le président vient de donner au soldat, mais à condition qu'il les partagera avec ses camarades... Dumouriez, tu as eu l'honneur de les commander, et tu t'en es montré digne jusqu'à présent. Avoue qu'il est beau de commander à une armée d'hommes libres!.... Nous sommes défiants, général, nous devons l'être. Nous avons été si souvent trompés! Mais tu ne nous tromperas pas. La France t'observe. Tu as à choisir entre l'immortalité et l'infamie... N'imité que les grands modèles... Pressé de conduire une armée contre sa patrie, Thémistocle s'écria : « Cette épée ne servira jamais contre les Grecs, » et il se la plongea dans le sein.... Écoute, tu seras peut-être exposé aux pièges des flatteurs. Dans tes procédés avec Guillaume, tu conviendras que tu t'es un peu trop ressouvenu de nos anciens usages, de notre ancien style, et que tu as reconduit le roi de Prusse avec un peu trop de politesse! Mais l'Autriche payera tout .. Tu vas à Bruxelles, Dumouriez, et tu passeras par Courtray. Là tu auras à expier les crimes de Jarry.... Quand tu seras à Bruxelles.... Ici, je n'ai rien à te dire : la grandeur de ta mission t'inspirera...¹ » Et il continua sur ce ton.

Jamais harangue plus haletante, plus désordonnée, plus familièrement emphatique n'avait retenti dans la salle des Jacobins. La chaleur factice de l'ancien acteur s'y mariait, ce me semble, à l'exaltation sincère du patriote. Est-il vrai que Collot-d'Herbois ajouta : « Tu verras ma femme à Bruxelles, tu l'embrasseras. » Ces mots que Dumouriez rappelle dans ses Mémoires, avec une variante cynique², ne se trouvent pas dans le

¹ Voy. ce discours rapporté en entier dans la *Deuxième lettre de Robespierre à ses commettants*,

² *Mémoires de Dumouriez*, t. III, p. 416.

compte rendu de la séance par Robespierre. Quoi qu'il en soit, si Dumouriez, comme il l'a affirmé depuis, trouva la harangue de Collot-d'Herbois fort ridicule¹, il faut convenir que le plus comédien des deux, ce ne fut pas Collot. Car Dumouriez mit beaucoup d'effusion à répliquer : « L'éloquent discours que Collot-d'Herbois vient de prononcer restera toujours gravé dans mon âme, il me servira de leçon. Mais ce n'est pas à moi seul qu'il doit être utile, c'est à la nation tout entière : je demande qu'il soit imprimé. » L'impresion fut ordonnée².

L'engouement pour Dumouriez, à cette époque, était général ; et, comme on le savait homme de plaisir, les salons le disputèrent aux clubs.

Il y avait alors à Paris, rue Chantier, une maison qui servait de rendez-vous aux beaux esprits. Là couraient se grouper, fuyant le bruit de la place publique, toutes les nymphes craintives, toutes les muses effarouchées. Là venait souvent la jeune et jolie Mlle Candeille, qu'on citait pour son talent comme musicienne, pour son talent comme actrice, pour sa blanche peau de créole, et, ce qui vaut mieux, pour sa bonté. Dans cette demeure choisie, le culte de la grâce et le commerce aimable des lettres attiraient, non-seulement des poètes inoffensifs tels que Legouvé et Ducis, ou des savants tels que Millin, ou des gens à la mode, tels que le beau Lenoir, mais beaucoup d'ardents lutteurs politiques, ceux de la Gironde surtout. On y rencontrait Louvet, Condorcet, Roger Ducos. Roland y allait quelquefois, et Vergniaud toujours...., quand Mlle Candeille y était. La maîtresse du logis eût été, disait-on, l'Aspasie de son siècle, si ce

¹ *Mémoires de Dumouriez*, t. III, p. 446.

² *Deuxième lettre de Robespierre à ses commettants.*

siècle eût ressemblé à celui de Périclès. Mère de deux jolis jumeaux qu'elle nommait Charles-Neuf et Henri-Huit, du nom de deux rôles créés par son mari avec un éclat incomparable, elle faisait d'une manière charmante les honneurs de sa maison, où tout respirait l'élégance, et dont la grande galerie attestait des goûts d'antiquaire, meublée qu'elle était de casques gaulois, de poignards grecs, de flèches indiennes, de yatagans tures. Cette maison était celle de Talma¹.

Le 16 octobre 1792, elle fut le théâtre d'une fête brillante, et à laquelle s'attache un intérêt historique.

Pour saluer la présence du héros du jour, Dumouriez, Julie Talma et son mari avaient convoqué tous leurs amis : ils accoururent. Pendant quelque temps, au milieu des doux propos, des rires, du luxe des toilettes, on oublia qu'au dehors la Révolution grondait. La compagnie était nombreuse, variée; le monde de la politique y coudoyait le monde des arts. On y voyait Vergniaud, Brissot, Kersaint, Lasource, Ducos, Boyer-Fonfrède, Joseph-Marie Chénier, Gorsas, l'acteur républicain Dugazon, Mme Vestris, Mlle Desgarcins. Chose assez curieuse, l'homme qui faisait les fonctions d'introducteur bienveillant, c'était Santerre. Mlle Candeille se mit au piano.... Tout à coup, on entend un bruit confus, et Santerre annonce.... Marat!

Ce ne fut qu'un cri, un cri d'épouvante. Plusieurs s'enfuirent. Marat entra, accompagné de deux figures fantastiques qui étaient ou parurent « aussi maigres que le cheval du visionnaire de Patmos². » Lui, il était en carmagnole; il portait autour de la tête un madras

¹ Voy. sur la femme de Talma, sur son intérieur, sur le choix de sa société, les *Souvenirs d'une actrice*, par Mme Louise Fusil, t. I, chap. 11.

² Expression de Gorsas, racontant, dans son *Courrier des départements*, l'effet de cette apparition.

rouge et sale, d'où des cheveux gras s'échappaient par mèches, et un mouchoir à peine attaché entourait son cou. Il alla droit au héros de la fête, qui, le toisant : « Ah ! c'est vous qu'on appelle Marat ? »

Il faut savoir qu'à Rethel, les deux bataillons de Mauconseil et Républicain s'étant emparés de quatre malheureux déserteurs prussiens, qu'ils prirent pour des émigrés, les avaient égorgés ; sur quoi Dumouriez avait ordonné que les bataillons coupables fussent maintenus en rase campagne, et dépouillés de leurs uniformes aussi bien que de leurs armes. Telle était l'affaire dont Marat, nommé pour l'examiner, venait demander compte à Dumouriez, au milieu de toutes ces femmes richement parées, au milieu de toutes ces fleurs, sous la lumière étincelante de tous ces lustres.

Ce dut être un singulier spectacle que de voir face à face ces deux hommes doués l'un et l'autre du plus méprisant sang-froid, et qui jamais ne s'étonnèrent de rien. Le dialogue fut court. « Je demande des renseignements sur la conduite des bataillons désarmés. — Les pièces sont au ministère de la guerre. — J'ai couru les bureaux, et n'ai rien trouvé. — Je suis sûr qu'il y a des pièces. — Dites donc où elles sont. — Je crois, monsieur, que je mérite croyance quand je parle. — Si vous méritiez une confiance entière, nous ne serions pas ici. On dit que les personnes massacrées étaient des émigrés? — Eh bien, monsieur, quand ce seraient des émigrés? — Les émigrés sont des rebelles, et vos procédés à l'égard des bataillons d'une violence impardonnable. — Oh ! vous êtes trop vif, monsieur Marat, pour que je parle avec vous. » Et Dumouriez tourna le dos.

Une des personnes présentes à cette fête si étrangement troublée, raconte que Marat s'emportant contre ce qu'il appelait « un ramas de contre-révolutionnaires

et de concubines, » Talma s'avança, et lui dit : « Citoyen Marat, de quel droit viens-tu insulter nos femmes et nos sœurs ? »

Marat sortit, en proférant d'effrayantes menaces, et tout le monde resta consterné. Quelqu'un voulut plaisanter, mais on s'aperçut bien qu'il riait du bout des lèvres. Pour ramener la gaieté, Dugazon prit une cassette remplie de parfums, et se mit en devoir de purifier les endroits par où Marat avait passé. Rien n'y fit : un nuage s'était répandu sur les visages pâlis. Qui sait si Dumouriez lui-même, au fond, ne se sentit pas plus ému qu'il ne lui convint de le paraître, lui qui portait la trahison cachée dans un repli de son cœur ? L'ombre de Banco venait de se dresser au festin de Macbeth¹ !

Le lendemain, Marat courait raconter, en plein club des Jacobins, comment il était entré dans une maison « où un enfant de Thalie fêtait un enfant de Mars, » et comme il avait rencontré, « mêlés à une douzaine de nymphes à taille svelte, dont les vues politiques n'avaient pas vraisemblablement motivé la réunion, » certains masques qu'il avait reconnus pour être « des Messieurs de la Gironde². » D'un autre côté, le bruit de ce qui s'était passé volant de bouche en bouche, on criait dans tout Paris : *Grande conspiration découverte par le citoyen Marat, l'ami du peuple. — Grand rassemblement de Girondins et de contre-révolutionnaires chez Talma³.*

¹ *Souvenirs d'une actrice*, par Mme Louise Fusil, t. I, chap. xx.

² Voy. sur cette fête, en les rapprochant, le récit de Dumouriez, dans ses *Mémoires*, t. III, liv. VI, chap. 1; celui de Marat, dans le n° 285, et celui de Mme Louise Fusil, dans les *Souvenirs d'une actrice*, t. I, chap. xx.

³ *Journal du club des Jacobins*, n° 285.

⁴ *Souvenirs d'une actrice*, t. I, chap. xx.

Un illustre historien de nos jours¹ assure que la fête donnée à Dumouriez, le fut par celle que Vergniaud aimait et inspirait, Mlle Candaille, et que Danton y assistait. C'est une erreur à relever, à cause des importantes appréciations politiques auxquelles cet historien la fait servir de fondement. Selon lui, la fête en question n'aurait été qu'une tentative touchante pour rapprocher les partis, et elle resterait comme une preuve que Vergniaud ne partageait pas l'aigreur des Girondins pour Danton.

Mais d'abord, Danton était-il là ?

Sa présence ne se trouve signalée ni dans le passage de ses Mémoires où Dumouriez mentionne cette soirée célèbre; ni dans le récit qu'en a laissé une des personnes conviées², récit très-circonstancié pourtant, et qui contient une longue liste de noms marquants; ni enfin dans le compte rendu de Marat, bien qu'il ait soin d'y dénoncer, sans ménagement et à commencer par Santerre, tous les hommes politiques, coupables, à ses yeux d'avoir fait partie de ce *grand rassemblement de contre-révolutionnaires*.

D'un autre côté, la scène se passa chez Julie, première femme de Talma, et non chez l'amie de Vergniaud, qui était seulement au nombre des dames invitées³.

On ne saurait donc inférer de l'épisode de la rue Chantereine, que Vergniaud ne partageait point, à l'égard de Danton, l'aigreur des Girondins.

¹ M. Michelet, t. IV, liv. VIII, chap. iv, p. 393.

² Mme Louise Fusil. Voy. les *Souvenirs d'une actrice*, t. I, chap. xx.

³ Ce qui aura sans doute trompé M. Michelet, c'est une note mise par les nouveaux éditeurs des *Mémoires de Dumouriez*, au bas de la page 3 du tome III de ces *Mémoires*; mais l'assertion contenue dans cette note est victorieusement contredite par Mme Louise Fusil, qui assistait à la fête et qui la décrit fort au long.

Et cette aigreur, d'où venait-elle? De ce que Danton était Montagnard? Oui, sans doute; mais à ce motif de répugnance, peut-être hélas! s'en joignait-il un second tiré des puérides susceptibilités de l'esprit de parti. Danton, avec une légèreté de mauvais goût, avait offensé la déesse de la Gironde, Mme Roland!

La Convention ayant décidé, dans sa séance du 29 septembre, qu'on ne pourrait être à la fois député et ministre, la question avait été agitée de savoir si Roland, élu par le département de la Somme, serait invité à garder le ministère. C'eût été mettre l'Assemblée aux pieds d'un homme; et les Girondins avaient eu contre eux, dans cette tentative, non-seulement les Montagnards, mais la plaine, et même un des leurs, Lasource, qui alla jusqu'à s'écrier : *Malheur aux nations reconnaissantes*¹! Il n'en fallait pas davantage pour blesser la Gironde; mais ce qui, plus encore que le rejet de la motion, avait piqué au vif les amis de Roland, c'était ce mot de Danton, brusquement lancé au milieu du débat : « Si vous adressez une invitation au ministre, adressez-la donc aussi à Madame Roland; car tout le monde sait que Roland n'était pas seul dans son département. Moi, j'étais seul dans le mien². »

Que les Girondins n'aient pu se résoudre à pardonner à Danton une saillie qui montrait, dans leurs mains, la Révolution tombée en quenouille, il est permis de le croire, tant ils mirent d'obstination et d'aveuglement à repousser ses avances! « Je tiens, a écrit un conventionnel du parti de la Gironde, je tiens d'un député de notre côté, l'un de mes camarades d'infortune, qui avait cependant conservé des relations avec Danton, qu'il y eut des conférences à Sceaux entre les chefs des

¹ *Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 443.

² *Ibid.*, p. 444.

deux partis, dont le but était un rapprochement, s'il était possible. Guadet, avec une énergie qui lui était particulière, ne voulut entendre à aucune transaction... Danton lui adressa ces paroles : « *Guadet, tu ne sais point faire à la patrie le sacrifice de ton ressentiment, tu ne sais point pardonner : tu seras victime de ton opiniâtreté¹.* »

Autre témoignage, bien frappant : Dumouriez dit, à propos de son séjour à Paris : « Un seul homme pouvait soutenir les Girondins, sauver le roi et sa patrie ; mais ils achevèrent de l'aliéner, quoique Dumouriez eût donné le conseil de le ménager et de se lier avec lui. Cet homme était Danton². »

Ainsi, Dumouriez devait servir de lien entre Danton et la Gironde. Là était probablement, parmi d'autres motifs frivoles, le motif sérieux qui l'avait amené à Paris. Mais on va juger de l'insurmontable éloignement des Girondins pour Danton, par ce trait de leur Egérie, la femme de celui dont Valazé, un des leurs, avait publiquement professé le culte en ces termes : *Roland est sacré pour moi³!* »

Il est à remarquer qu'à cette époque de fièvre ardente, les théâtres n'étaient pas suivis avec moins d'assiduité que dans les temps les plus calmes. Le peuple de Paris, le seul au monde qui se plaise à rire dans la tempête, et dont la gaieté soit indomptable, le peuple de Paris, au sortir des luttes passionnées du Forum, prenait d'un pas fort paisible le chemin de l'Opéra, où le rideau ne cessa jamais de se lever à la même heure. Pas de septembriseur, si farouche qu'il

¹ Citation faite par les nouveaux éditeurs des *Mémoires de Dumouriez*, et tirée de J. Ch. Bailleul, *Examen des considérations sur la Révolution française*, par Mme de Staël, 2^e édit., t. II, p. 183.

² *Mémoires de Dumouriez*, t. III, liv. VI, p. 417.

³ Discours de Valazé, dans la séance du 29 septembre 1792.

se fût montré, qui ne se mît humblement à la queue tout comme un autre. Là, devenu inoffensif et poli, il disait à son voisin qui le grondait d'être gênant, et qu'il eût peut-être égorgé à l'Abbaye : « Pardon, citoyen ; mais on me pousse¹. » C'était aussi un reste de l'ancienne folie des généraux d'aller se montrer au spectacle, après une victoire, afin d'y chercher des couronnes de théâtres², et Dumouriez, à cet égard, ne manqua pas de se conformer à l'usage.

Or, un soir que le héros de l'Argonne était à l'Opéra, Mme Roland fut tentée de s'y rendre. Elle avait refusé d'y paraître en compagnie de Dumouriez, homme de réputation compromettante, quoique celui-ci lui eût fait visite dans la journée, et lui eût offert, avec une gaucherie très-flatteuse, un charmant bouquet³; mais Vergniaud se présentant pour l'accompagner, elle accepta son bras, prit sa fille par la main, et ils partirent. Arrivée à la loge du ministre de l'intérieur, elle la trouve fermée; et quelques sans-culottes en sentinelle devant la porte, lui crient : « On n'ouvre pas. Le ministre est là. » Quel ministre? Elle parvient à se faire ouvrir, cependant.... Mais laissons-la parler elle-même : « J'aperçois la grosse figure de Danton, celle de Fabre, et trois ou quatre femmes de mauvaise tournure. Le spectacle était commencé; ils fixaient le théâtre : Danton s'inclinait sur la loge voisine, pour causer avec Dumouriez, que je reconnus, le tout d'un clin d'œil, sans que personne de la loge m'eût vue. Je me retirai subitement, en poussant la porte⁴. »

Après quelques jours donnés à l'intrigue et au plaisir, Dumouriez regagna son armée. Et certes, il n'avait

¹ *Mémoires de Fleury, de la Comédie française*, t. I, p. 8.

² *Mémoires de Mme Roland*, t. I, p. 387.

³ *Ibid.*, p. 385.

⁴ *Ibid.*, p. 386.

pas lieu d'être mécontent de l'accueil fait à son génie ; il n'était pas jusqu'à Robespierre qui ne se fût exprimé sur son compte en termes d'une bienveillance grave, quoique toujours un peu empreints de défiance. Mais l'heureux général laissait derrière lui un ennemi vigilant, un ennemi implacable, et il emportait dans son cœur le fiel de ces paroles de Marat : « Si nous avions confiance en vous, nous ne serions pas ici ! »

CHAPITRE VII.

FUREURS DE LA GIRONDE.

Puissance de la Gironde. — Réélection de Pétion, comme commissaire de Paris. — Attitude violente des Girondins dans l'Assemblée. — Ils s'aliènent le club des Jacobins. — Leur républicanisme. — Suppression du mot *monsieur*. — Pourquoi Brissot repousse jusqu'à la qualification de *citoyen*. — Passion des Girondins pour les formes extérieures de l'égalité. — Guerre injuste qu'ils déclarent à la Commune; elle rend ses comptes. — Pièces déposées au comité de surveillance; leur histoire; Marat essaye de s'en servir contre les Girondins; violents débats à ce sujet. — Comptes du comité de surveillance rendus par Paris. — Justification de la Commune du 10 août. — Aveux du Girondin de Launay dans son rapport. — Les Girondins préparent leur attaque contre Robespierre. — Débats sur leur projet d'une garde départementale pour la Convention. — Les sections protestent. — La Commune ordonne l'envoi de leur adresse aux départements. — La Convention casse cet arrêté. — Appel à la concorde par Gonchon. — Arrivée à Paris des Marseillais de la seconde expédition. — Leur but. — Marat dans leur caserne. — Barbaroux dénonce violemment cette visite. — La Gironde cherche à avilir Danton. — Louvet médite sa *Robespierride*. — Coup d'œil philosophique sur l'ensemble de la carrière de Louvet. — Quel coup lui et ses amis portèrent à la République qu'ils aimaient, et à eux-mêmes. — Réquisitoire de Louvet contre Robespierre, très-éloquent, très-vague et inique. — Souvenir de Brutus invoqué par Louvet; cri de Cambon. — Robespierre obtient un délai de huit jours pour répondre. — Coup d'audace de la Commune; humilité de Chaumette. — Les Girondins remplissent Paris d'hommes armés. — Louvet demande qu'on dépouille Paris de son titre de *capitale*. — Fédérés criant par les rues: « A la guillotine Robespierre! Vive Roland! » — Extrême modération des Montagnards; mot curieux de Saint-Just; paroles touchantes de Robespierre jeune. — Réponse de Robespierre à Louvet. — Tactique de Barrère. — Défaite de Louvet; son désespoir. — Dévouement anonyme de Nicolas. — Coup d'œil sur le club des Jacobins. — Lettre de Robespierre à Pétion. — Robespierre chez Duplay; vie de douce intimité; mésintelligence entre la femme du menuisier et Charlotte Robespierre. — Comment la vie que Robespierre menait chez Duplay était propre à calmer son cœur, et com-

ment cette heureuse influence fut détruite par les fureurs de la Gironde. — Portée désastreuse de ces fureurs. — Changement graduel qui s'opère dans Robespierre; sous le rapport des principes, du dévouement au peuple, il reste immuable, mais son humeur s'altère insensiblement. — Conclusion philosophique.

Les Girondins n'avaient pas cessé de figurer, sur les cimes de la République, comme le parti dominant. Ils gouvernaient l'Assemblée. Par Roland, devenu le principal personnage du Conseil, ils avaient la main dans toutes les affaires publiques. Ils disposaient des emplois dans l'administration, ils distribuaient des grades dans l'armée. Garat, homme d'un aimable esprit et d'un vrai talent littéraire, mais trop timide à la fois et trop équitable pour se donner sans réserve, fut poussé au ministère de la Justice par ses amis Condorcet, Brissot, Gensonné; et ce fut sur l'indication de Roland, dont il se montra plus tard l'ennemi, que Pache eut le ministère de la Guerre, Pache dont madame Roland, dans ses Mémoires, fait le type du Tartufe politique, après l'avoir peint comme un employé instruit, exact, laborieux, très-modeste en apparence, ayant des manières dont la bonhomie rustique rappelait la Suisse, son pays¹.

Le 15 octobre, Pétion fut réélu maire, à la majorité de 13 899 voix sur 15 454². Mais ceci ne saurait être considéré comme une victoire que la Gironde, à cette époque, remporta en pleine place publique³. Au fond, il n'y avait pas de raison pour qu'on déposât le maire qui avait laissé passer le 20 juin, qui s'était associé de cœur au 10 août, et qui, aux yeux des plus violents, avait le triste mérite de ne s'être opposé que

¹ *Mémoires de Mme Roland*, t. II, p. 174. — Collection Berville et Barrière.

² *Histoire parlementaire*, t. XX, p. 59.

³ Voy. la note placée à la suite de ce chapitre.

trop tard au 2 septembre. Bien qu'ami avoué de Buzot, dont il avait noblement pris la défense au club des Jacobins contre Fabre d'Églantine¹, Pétion n'était pas encore engagé assez avant dans le parti des Girondins, pour être repoussé par leurs ennemis. Il obtint donc la presque unanimité ; et le très-petit nombre de voix qui s'égarèrent sur Rabaud Saint-Etienne, Panis, Roland, Robespierre, Danton, Vergniaud, prouva bien qu'il n'avait pas eu de compétiteur². Il refusa, du reste, préférant son poste sur les bancs de la Convention à l'orageuse magistrature de l'Hôtel de ville³.

Ne se pouvoir modérer est le genre d'impuissance qui, en politique, semble inhérent à la force : la Gironde, tout en se disant le parti de la *modération*, tombait d'emportements en emportements. Toujours prompt à l'attaque, toujours ardente à raviver le feu de querelles qu'on croyait éteintes, elle ne laissait à la Montagne ni paix ni trêve, se servant contre elle de Marat avec une violence systématique⁴.

L'*Ami du peuple* demandait-il la parole dans l'Assemblée, même pour un fait insignifiant, aussitôt des cris furieux partaient des bancs de la droite : A bas le scélérat ! A bas le monstre ! Paraissait-il à la tribune, Biroteau s'écriait : « Qu'on le chasse, au lieu de l'entendre ! » Ou bien : « Il faudra purifier la tribune quand il l'aura quittée, pour que nous y puissions monter⁵. »

Et ce n'était pas Marat seulement que cherchaient, que poursuivaient ces invectives si peu décentes : Ro-

¹ *Journal des Jacobins*, n° 281. — Séance du 24 septembre 1792.

² Voy. la note placée à la suite de ce chapitre.

³ Voy. la lettre dans laquelle il décline l'honneur qui lui est fait,

t. XX, p. 59 de l'*Histoire parlementaire*.

⁴ *Mémoires de René Levasseur*, t. I, chap. II, p. 107.

⁵ *Ibid.*

Robespierre, même lorsqu'on l'avait attaqué, avait la plus grande peine à se faire écouter, et la possession de la tribune, dès qu'il y était appelé par les accusations de ses ennemis, lui était disputée au milieu de vociférations¹ qui transformaient l'Assemblée en une arène de gladiateurs.

Il résulta de là qu'après avoir pendant quelque temps voté avec la Gironde, des hommes vraiment modérés finirent par se détacher d'elle².

D'un autre côté, le club des Jacobins ne tarda pas à lui échapper entièrement. Le 21 septembre, Fauchet, accusé d'avoir demandé un passe-port pour Narbonne, avait été exclu de la Société-Mère; le 23 septembre, elle avait reçu dans son sein Thomas Paine³: bientôt son hostilité à l'égard des Girondins, sourde d'abord, ne garda plus de ménagements; elle les dénonça comme une coterie avide et intolérante; elle couvrit d'applaudissements Couthon, les définissant en ces termes: « Un parti de gens fins, subtils, intrigants, et surtout extrêmement ambitieux⁴. »

Ambitieux, ils l'étaient certainement, mais avec plus de noblesse que leurs adversaires ne pensaient, et que leur propre violence, hélas! n'en faisait supposer: ils avaient l'ambition d'être les seuls pilotes de la République, non par un bas amour de l'argent ou des honneurs, mais en vue de la postérité, en vue de la gloire. Et, sous ce rapport, la grandeur de Robespierre leur était particulièrement odieuse.

Il faut dire aussi que leur républicanisme ne fut pas moins superficiel que sincère; et c'est ici l'occasion de

¹ *Mémoires de René Levasseur*, t. I, chap. II, p. 407.

² *Ibid.*, p. 408 et 409.

³ *Journal des Jacobins*, n° 271.

⁴ *Ibid.*, séance du 12 octobre 1792.

remarquer que cette passion des formes de l'égalité qui les avait déjà portés à mettre en vogue le bonnet rouge, les poussa, vers la fin de 1792, à recommander la suppression du mot *Monsieur*, et à donner le signal du tutoiement universel. Les motifs pour lesquels Brissot, d'accord en cela avec Roland¹, n'aimait pas trop le mot *citoyen*, sont curieux à lire dans le *Patriote Français* :

« La Convention nationale, qui doit balayer les misérables restes de l'ancien régime, ne souffre pas dans son sein le titre de *Monsieur* : on y a substitué celui de *citoyen*. Mais c'est encore un titre qui peut amener une distinction ; on le donnera aux gens d'une certaine condition, d'une certaine fortune, on le refusera au laborieux manouvrier, au respectable indigent. D'ailleurs, ce mot *citoyen* est un mot sacré, qu'il ne faut pas prostituer, et ne rougirait-on pas de le mettre à côté de certains noms ? Certes, nous dirons avec joie le citoyen Pétion, le citoyen Condorcet ; mais quel est le patriote qui pourrait dire le citoyen Marat, le citoyen Maury ? Républicains comme les Romains, plus libres qu'eux, destinés à être aussi vertueux, imitons leur exemple, ne faisons précéder les noms d'aucun titre ; disons Pétion, Condorcet, Paine, comme on disait à Rome, Caton, Cicéron, Brutus. Si cette simplicité nous semble rudesse, si elle nous semble prématurée, ajournons-la, mais ajournons aussi la République². »

Ainsi, ce qui déplaisait à Brissot dans le mot *citoyen*, c'est qu'il exhalait un reste de parfum aristocratique ; c'est qu'il pouvait amener une distinction ! Ah ! si les Girondins n'avaient pas confiné ce grand amour de l'Égalité dans la réforme du costume et dans celle

¹ Voy. la critique du mot *citoyen* par Roland, dans les *Mémoires de Mme Roland*, t. II, lettre K des éclaircissements historiques.

² *Patriote français*, n° 1340.

de la grammaire ! Mais, pour eux, l'Égalité était comme un spectre caché dans une armure d'or : ils s'arrêtaient à l'armure ! Et voilà justement ce que leurs adversaires leur reprochaient¹ ; voilà dans quel sens Couthon disait en parlant d'eux, à la tribune des Jacobins : « Ils veulent la République, mais ils veulent l'aristocratie². »

Il est certain que, sous le rapport de l'intolérance politique, de l'esprit d'exclusivisme, du besoin de dominer, la Gironde formait un parti qu'on pouvait à la rigueur appeler aristocratique, bien qu'il empruntât ses formules à l'égalité. Aussi se montra-t-elle impatiente à l'excès de tout ce qui n'était pas elle sur le sol de la Révolution.

L'Hôtel de ville était resté en dehors de son influence : elle mit un acharnement furieux à décrier et à poursuivre la Commune du 10 août.

Marat la gênait : elle l'attaqua avec tant de rage, qu'elle parvint, ce qui semblait impossible, à le faire paraître modéré³.

Danton s'offrait à elle pour allié, mais non pour instrument : elle s'efforça de l'avilir.

Robespierre l'offusquait : elle lui versa goutte à goutte dans le cœur tout le fiel dont elle s'étonna plus tard de le trouver rempli.

Il faut, pour l'instruction des générations à venir, tracer, sans en rien omettre, ce douloureux tableau.

Les historiens qui ont accusé la Commune du 10 août de n'avoir pas voulu rendre ses comptes, ont commis une grande erreur, et ceux qui lui ont attribué ce qui n'appartenait qu'au Comité de surveillance, ont

¹ *Mémoires de Garat*, p. 332 de l'*Histoire parlementaire*, t. XVIII.

² *Journal des Jacobins*, séance du 12 octobre 1792.

³ Voy. ce que dit à ce sujet René Levasseur, dans ses *Mémoires*, t. I, chap. II, p. 108.

fait une grande confusion¹. Le Conseil général, ou pouvoir législatif de la Commune, était une chose; son Comité de surveillance en était une autre. Entre l'esprit qui dominait le premier de ces deux corps et l'esprit auquel le second obéissait, on peut dire qu'il y avait la même différence qu'entre Robespierre et Marat. Mais ceux qui ne haïssaient la Commune que par rivalité d'ambition, n'avaient garde d'établir les distinctions qu'eût demandées la justice, parce qu'en leur permettant d'étendre à leur gré la responsabilité des torts, cette confusion servait leurs inimitiés.

Ainsi, par exemple, nous trouvons que, loin de s'opposer à la reddition des comptes, c'est le Conseil général de la Commune, au contraire, qui, vers la fin de septembre, en réclame, en presse l'apurement. Le 29 septembre il invite les 48 sections à envoyer chacune deux commissaires à l'Hôtel de ville pour assister à la reddition de ces comptes, et, le Comité de surveillance ne paraissant pas, il prend deux arrêtés ordonnant :

1° Que le Comité de surveillance sera mandé sur-le-champ, et qu'il sera fait une affiche pour inviter les citoyens à réclamer contre les actes arbitraires par lesquels, depuis le 2 septembre, ils se jugeront lésés;

2° Que le Comité de surveillance remettra immédiatement l'état des membres dont il est composé, avec distinction de ceux qui font partie de la Commune et de ceux qui n'en sont pas; qu'il y aura une garde journalière pour repousser les attaques possibles contre ce Comité, et que les scellés seront mis sur les effets d'or, d'argent, et sur les bijoux y déposés².

Par un troisième arrêté du même jour, il était en-

¹ Voy. la note placée à la suite de ce chapitre.

² *Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 492.

joint aux citoyens du Conseil, employés depuis le 10 août, sans en excepter ceux qui s'étaient retirés, de rendre compte de toutes les gestions et de tous dépôts de quelque nature qu'ils fussent¹.

Le Conseil général de la Commune allait donc au-devant des exigences les plus soupçonneuses ; et ceci ayant lieu le 29 septembre, il est bien étonnant que, le 30, c'est-à-dire le lendemain, Barbaroux ait cru nécessaire de proposer, sur le ton de l'indignation, la formation d'une « Commission extraordinaire au sein de l'Assemblée pour examiner la conduite de la Commune et recevoir ses comptes². » Comme si elle eût craint ou refusé de les rendre ! Tallien, membre de la Commune, se leva aussitôt, non certes pour combattre Barbaroux, mais, au contraire, pour l'appuyer : « Je puis assurer, dit-il, que la Commune n'a point abusé des dépôts qui lui ont été confiés. Les comptes du Comité de surveillance ne sont peut-être pas apurés en effet ; mais quant à ceux de la Commune, j'ose affirmer à la Convention qu'ils lui seront rendus avant quinze jours³. » Il ajouta fièrement : « Ce sera un nouveau triomphe pour la Commune de Paris, et un moyen victorieux de détruire les calomnies dont elle a été l'objet. Ce compte sera clair, exact, précis ; il répondra

¹ *Histoire parlementaire*, t. XX, p. 492.

² Le rapprochement des dates, en histoire, est très-souvent d'une importance capitale, et c'est ce que ne paraissent pas avoir toujours bien compris, à en juger par la méthode de classement qu'ils ont adoptée, les auteurs de l'énorme et laborieuse compilation intitulée *Histoire parlementaire de la Révolution française*. Ex. : dans le t. XXIX, les arrêtés du conseil général relatifs à la reddition des comptes sont mentionnés à la p. 492, quoiqu'ils aient eu lieu le 29 septembre, tandis que le discours de Barbaroux, qui est du lendemain, se trouve cité à la p. 459. Et notez qu'entre ces deux faits, si intéressants à rapprocher, les auteurs intercalent un long tableau des opérations militaires.

³ *Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 460.

parfaitement à ceux qui méconnaissent les services que la Commune de Paris a rendus à la chose publique.... On voudrait faire oublier qu'elle a fait la Révolution du 10 août¹. »

Dans la même séance, un autre grief, et celui-ci beaucoup mieux fondé, avait été articulé contre la Commune. Une députation de la section des Quinze-Vingts était venue se plaindre fort aigrement de l'exécution d'un décret rendu vers la fin de la session de l'Assemblée législative, et portant que la municipalité serait renouvelée sous trois jours². A cet égard, il faut le dire, les défenseurs de la Commune ne répondirent rien de satisfaisant. Léonard Bourdon parla d'un retard dans l'impression des cartes d'électeurs. Tallien prétendit qu'on avait voulu attendre le résultat d'une pétition ayant pour objet de faire faire les élections à haute voix. De telles raisons ressemblaient trop à des prétextes : Barbaroux en fit l'observation avec rudesse, et la Convention enjoignit au ministère de l'Intérieur de lui présenter, le lendemain même, le rapport des mesures prises pour l'exécution des décrets concernant l'Hôtel de ville³.

Marat était loin d'être l'homme du Conseil général de la Commune, mais il était l'homme du Comité de surveillance; et si la Gironde avait hâte d'en finir avec l'un, à plus forte raison brûlait-elle d'abattre l'autre. C'est ce que Marat comprenait à merveille : il résolut donc d'opposer à ses ennemis son arme favorite, la dénonciation, et son procédé ordinaire, l'audace.

Le Comité de surveillance se trouvait avoir saisi et gardait en dépôt nombre de pièces contenant la preuve

¹ *Histoire parlementaire*, t. XX, p. 160.

² *Ibid.*, p. 157.

³ *Ibid.*, p. 160.

des conspirations de la Cour. Parmi ces pièces était une lettre par laquelle l'ancien intendant de la liste civile, de Laporte, demandait à Septeuil, trésorier du roi, 4 500 000 liv. à distribuer aux membres du comité chargé, sous la Législative, de la liquidation des pensions militaires. Qu'il y eût eu projet de corruption, sur ce point nul doute possible. Mais le projet avait-il abouti? Les 4 500 000 liv. avaient-elles été distribuées? Marat feignit de n'en pas douter, et peut-être le croyait-il sincèrement, lui si prompt à soupçonner le mal.

Quoi qu'il en soit, le 1^{er} octobre, poussée par Chabot, qui s'en vanta, une députation du Comité de surveillance vint à la barre de la Convention affirmer l'existence du redoutable document, et l'orateur de la députation ne craignit pas d'ajouter : « Nous vous donnerons la liste de la distribution de cette somme et de bien d'autres¹. »

Pour comprendre l'impression que durent produire et une semblable démarche et de pareils mots, il suffit de remarquer que quelques-uns des membres que la Législative avait chargés de liquider les pensions militaires, avaient été réélus et faisaient partie de l'Assemblée nouvelle. Le Comité de surveillance venait donc dire en face de la Convention : Il y a parmi vous des âmes vénales, des traîtres, des misérables, que nous nous réservons de dévoiler; et nous en possédons le moyen.

Le débat prit un tour très-vif. Kersaint en appela, devant une dénonciation aussi terrible, à la nécessité de la prudence. Richard, un des membres désignés à l'infamant soupçon, protesta contre tout délai qu'on apporterait à un éclaircissement devenu indispensable. Lindet montra que le décret sur les pensions n'ayant

¹ Voy. son discours dans la séance du 1^{er} octobre 1792.

² *Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 494.

pas été présenté, la liste civile n'en avait pu payer le prix. Rewbel somma, non sans emportement, les dénonciateurs d'expliquer pourquoi ils n'avaient pas en main *cette liste de distribution* dont ils parlaient. Louvet s'écria que le crime du député coupable de vendre les intérêts de son pays était un crime national, que par conséquent les pièces d'un procès de ce genre appartenaient à la nation tout entière, et que c'était à la Convention à en prendre connaissance. Ceci en réponse à Panis qui, après avoir rapporté avec quelle sollicitude il avait veillé sur l'important dépôt, et comment il l'avait gardé nuit et jour, tenant sa plume d'une main et son sabre de l'autre, était allé jusqu'à dire : « Ces pièces appartiennent à la Commune du 10 août. »

Enfin, sur la proposition de Barbaroux, l'Assemblée décréta qu'une commission de vingt-quatre membres, prise en dehors des membres de la Constituante, de la Législative, et de la députation actuelle de Paris, se transporterait aussitôt à la mairie; que les cartons renfermant les pièces recueillies par le Comité de surveillance seraient inventoriés, scellés, contre-signés, et transportés dans l'enceinte de la Convention, où ils resteraient constamment sous la garde de quatre délégués de l'Assemblée, de deux membres du Comité de surveillance, et de deux officiers municipaux¹.

Bien étonnée fut la commission, devant la masse de papiers dont elle avait à dresser l'inventaire. Quatre-vingt-quinze cartons; six boîtes, dont l'une de cinquante-quatre pieds cubiques; vingt grands portefeuilles; trente-quatre registres; sept liasses de papiers, plusieurs autres milliers de feuilles dont on avait rempli, faute de mieux, des sacs à blé!.... Voilà

¹ Voy. les détails de cette séance et le texte du décret qu'elle amena, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 193-203.

sur quoi devait porter l'examen. La commission y vit un travail de trois ou quatre mois au moins, et lorsque le 4 octobre, Valazé présenta son rapport à la Convention, ce fut seulement pour lui apprendre qu'on n'avait pu procéder encore qu'à un inventaire sommaire, d'où rien ne résultait, sinon la preuve, acquise déjà, des trahisons du roi détrôné¹.

Du reste, nul document qui appuyât la dénonciation du Comité de surveillance. C'est ce que déclara formellement Lehardi, un des commissaires. De là un déchaînement général. Les dénonciateurs étaient donc des calomniateurs ! Les preuves ! qu'ils eussent à fournir des preuves ! Panvilliers proposa que les membres du Comité de surveillance fussent sommés, par voie de décret, de désigner dans quels cartons, sacs, registres ou portefeuilles, se trouvaient les pièces à l'appui de leur dénonciation. Buzot, Lecointe-Puyraveau, appuyèrent la proposition en termes passionnés. Tout à coup Marat se lève et veut parler.... Mais ses paroles se perdent dans le bruit d'une effroyable tempête. « Je demande, s'écrie violemment Buzot, que Marat ne soit pas entendu.... Lui, entendu ! il me semble le voir appelé à la tribune par les Prussiens eux-mêmes. » Et l'on applaudit. Marat, froidement : « J'ai la parole. » Une assemblée refusant par système d'entendre un de ses membres, lorsqu'on l'attaque, c'était en vérité trop de scandale. Plusieurs en eurent honte, même parmi les ennemis de Marat ; et Lasource, Lidou, Cambon, invoquèrent en sa faveur le droit commun : le premier, parce qu'il était bon que la France connût un homme tel que Marat ; le second, parce que le « supplice de l'entendre » avait été infligé à la Convention par le

¹ Rapport de Valazé, dans la séance du 4 octobre 1792.

² *Ibid.*

corps électoral de Paris ; le troisième, parce qu'il « était juste d'entendre le crime aussi bien que la vertu¹. »

Marat fut étonnant de dédain. Il déclara qu'il applaudissait au « citoyen courageux » qui l'avait dénoncé à la tribune. Les invectives, il ne s'abaissait pas à y répondre. « Quant à mes vues politiques, dit-il, à mes sentiments, je suis au-dessus de vos décrets. » Entendant retentir autour de lui des éclats de rire, il reprit : « Il ne vous est pas donné d'empêcher l'homme de génie de s'élançer dans l'avenir. Vous ne comprenez pas l'homme instruit qui connaît le monde, qui va au-devant des événements². » Et au milieu des rires, des murmures, il rappela les services que ses prophéties avaient rendus à la Révolution. Dans ce discours, où une violence froide et habilement voilée se mêlait à un orgueil voisin de la folie, il y avait une belle et fière parole : « *Vous n'avez sur les pensées d'autre autorité que celle de la raison*³. »

Mais c'est ce que les Girondins, plus d'une fois encore, devaient oublier, pour le malheur de la Révolution et le leur propre !

Le résultat de ces vaines querelles ne servit qu'à prouver combien les deux partis étaient injustes l'un à l'égard de l'autre ; car l'examen des documents autour desquels Marat faisait tant de bruit, ne fournit pas la moindre preuve contre la probité politique des Girondins ; et d'un autre côté, le Comité de surveillance rendit plus tard ses comptes de manière à venger avec éclat son intégrité calomnieusement mise en question.

Les comptes généraux présentés par Panis, au nom du Comité de surveillance, le furent non-seulement en

¹ Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 210-220.

² Voy. ce discours *in extenso* dans le t. XIX de l'*Histoire parlementaire*, p. 220-223.

³ *Ibid.*

présence du Conseil général, mais devant des commissaires de sections mandés à cet effet. On discuta les chiffres ; on pesa mûrement le pour et le contre ; on provoqua les plaintes ; on encouragea les réclamations...., et ce qui sortit de tout cela, ce fut la justification des membres du Conseil. Il avait reçu pour 713 885 livres, dont 85 529 livres avaient été dépensées. Paris justifia de l'emploi et produisit les quittances ; ce qui n'avait point eu de destination se retrouva en caisse, prêt à être versé à la trésorerie nationale¹.

Quant à la conduite purement politique du Comité de surveillance, il fut constaté que le nombre des emprisonnements ordonnés spécialement par lui, soit pour trahison ou complicité notoire d'aristocratie, soit pour fabrication et distribution de faux assignats, s'était élevé à *trois cent quarante-trois*, depuis le 10 août jusqu'au 10 octobre. Or, si l'on considère que ces mesures furent amenées par une situation, la plus terrible qui fut jamais, et si l'on se rappelle sur quelle échelle bien autrement large nous avons vu opérer, depuis, des pouvoirs que pressaient des circonstances beaucoup moins fatales, le chiffre mentionné ci-dessus paraîtra-t-il donc si monstrueux ?

Au reste, dans le rapport que, le 2 octobre, Joseph de Launay avait lu sur la conduite de la Commune du 10 août, il avait été lui-même conduit à reconnaître, tout Girondin qu'il était, qu'en temps de révolution, il ne faut pas juger les hommes et les choses absolument au même point de vue que dans les temps ordinaires ; que souvent il y a nécessité de se mettre à la tête du désordre pour le dominer ; que dans l'œuvre de la Ré-

¹ Bulletin des opérations de la Commune. Voy. le t. XX de l'*Histoire parlementaire*, p. 64.

volution à sauver, un moment d'anarchie avait été inévitable; que parmi les détenus, après tout, les uns avaient été arrêtés pour délits ordinaires, et les autres, mais ces derniers *en petit nombre*, pour délits relatifs à la Révolution¹.

Pendant ce temps, les Girondins se préparaient à une attaque en règle contre un homme qui, plus que la commune, plus que Marat, leur était un sujet de crainte et de haine.

Ce qu'ils détestaient dans la Commune, ce n'était que son pouvoir; ce qui leur faisait horreur dans Marat, ce n'était que sa rage de dénonciations sanguinaires; mais, dans Robespierre, ils brûlaient d'abaisser une influence rivale, et d'humilier une intelligence qui faisait face à leur génie.

Seulement, à risquer un tel combat, au sein de Paris, il y avait péril suprême : ils le sentaient bien, et, avant de jeter le gant, ils auraient voulu avoir derrière eux, autour d'eux, leur garde départementale.

Buzot, qui le premier en avait émis l'idée, vint, dans la séance du 8 octobre, présenter un projet de décret portant :

Que chaque département enverrait, pour la garde de la Convention nationale et des dépôts publics, autant de fois quatre hommes d'infanterie et deux hommes à cheval qu'il aurait de députés à la Convention, en tout : 4470 hommes;

Que ces gardes seraient casernés, et payés de la solde que reçoivent les gendarmes nationaux à Paris;

Qu'ils seraient élus par les conseils généraux de départements, parmi les citoyens munis d'un certificat de civisme émané du conseil général de leur commune ou de leur district;

¹ Voy. ce rapport reproduit en entier dans l'*Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 204, 209.

Enfin, que leur commandant serait nommé par la Convention nationale¹.

L'Assemblée n'osa voter immédiatement un projet pareil, et, dans son journal, Robespierre le pulvérisa :

Quoi ! à la Convention nationale, à ce congrès qui devait se montrer au monde si plein de puissance et de majesté, on proposait de prendre une garde ! et là devait être sa première, sa plus sérieuse préoccupation, dans la haute sphère des pensées ! Quoi ! l'on affectait d'ignorer que, comme la volonté générale qu'elle est destinée à faire respecter, la force publique doit être *une*, et que toute force particulière affectée, soit à un homme, soit à une réunion d'hommes, est, dans l'ordre politique, un danger immense, et un monstre dans l'ordre social ! Quoi ! on n'avait tant combattu la maison militaire du roi, que pour en venir à donner aux mandataires du peuple une maison militaire, c'est-à-dire le pouvoir de violer tôt ou tard leur mandat, et d'usurper la tyrannie ? Une force armée, des janissaires départementaux, une garde prétorienne ! Rien de plus inutile, si les députés du peuple avaient sa confiance, étaient protégés par son amour ; et dans le cas contraire, rien de plus odieux. — Mais, disait-on, il y avait à se préserver contre les entreprises possibles de quelques malfaillants s'intitulant le peuple. — O phénomène inexplicable ! O fatalité ! En dépit de la Cour, de sa puissance, de ses haines, et comme enveloppées de ses complots, la Constituante d'abord, la Législative ensuite, avaient pu se passer d'une garde ; et voilà que ce luxe était devenu indispensable à la Convention, et la République allait déclarer ne pouvoir vivre qu'aux conditions auxquelles la tyrannie se maintient ? Les ennemis de la Liberté, quel que fût leur masque, étaient-ils donc plus

à craindre, depuis la chute du trône? Ou bien, était-ce que la Convention avait d'autres ennemis que ceux de la Liberté?.... On osait prétendre qu'à la nation tout entière il appartenait de couvrir ses représentants de son égide! Mais est-ce que partout où l'Assemblée nationale résiderait, elle ne serait pas gardée par des Français? Est-ce que les Parisiens étaient autre chose que *la portion du peuple français qui habite Paris*? Est-ce que ce Paris où venaient incessamment se rencontrer, se mêler, se confondre, Lyonnais, Marseillais, Bordelais, gens de Rouen, gens de Toulon, Gaulois du Nord et du Midi, de l'Est et de l'Ouest, est-ce que Paris était autre chose qu'un grand fleuve vivant formé de toutes les rivières de France? Beau moyen vraiment, pour consacrer l'unité de la patrie, que d'opposer sans cesse Paris aux départements, que d'assigner à chaque département une représentation armée particulière, que de tracer de nouvelles lignes de démarcation entre les diverses sections de la République! Ah! que ne s'exprimait-on avec un peu plus de franchise? Paris avait un tort, un tort irréparable : celui de renfermer une population immense, toujours attentive aux mouvements de la Liberté! Paris avait le tort d'être le centre de ces vastes connaissances, le foyer de ces vives lumières, le théâtre de cette vie active, qui sont la mort du despotisme, lorsqu'il n'a pas, pour éteindre autour de lui tout rayon et paralyser tout mouvement, une maison militaire, une force particulière, une garde enfin, qu'on l'appelle constitutionnelle ou royale! Si c'était là ce qu'on reprochait à Paris, très-bien; mais qu'on eût alors le courage d'en convenir¹.

Telles furent, présentées dans un style moins resserré, mais qui, s'il manquait un peu de nerf, ne

¹ Voy. *Lettres de Robespierre à ses commettants*.

manquait ni de chaleur ni d'éclat, les considérations que fit valoir Robespierre.

Elles parurent décisives au club des Jacobins, où déjà, du reste, Bentabolle, Tallien, Chabot, Levasseur, Billaud-Varenne, avaient discuté le rapport de Buzot avec une animation extraordinaire¹.

Sur ces entrefaites eut lieu la séance du 16 octobre, qui montra si bien qu'il était une chose que Montagnards et Girondins voulaient d'une égale ardeur, aimaient d'un égal amour, la République. Manuel ayant proposé d'en soumettre l'établissement à la sanction du peuple, d'une manière toute spéciale; et Cambon, de s'en remettre à la décision d'une commission de 83 membres, tirés de la députation de chacun des 83 départements, l'Assemblée comprit d'instinct que la République était au-dessus même du suffrage universel, le suffrage universel ne pouvant établir, sans abdiquer par cela seul, une autorité indéfinie, héréditaire, placée une fois pour toutes en dehors des chances de l'élection; et, d'autre part, une génération n'ayant nul droit de lier d'avance les générations à venir. « La République! dit Brissot, le peuple l'a sanctionnée en nous chargeant de le sauver. » Danton s'écria impétueusement : « La sanction de la République est dans le génie de la Liberté, qui réproouve les rois. » Et la proposition de Cambon fut écartée par le vote « unanime » de l'Assemblée². Ce n'était donc pas, en tout cas, pour défendre la République contre les Montagnards, que la Gironde avait besoin de s'entourer de baïonnettes à sa dévotion!

Bientôt il n'y eut plus qu'une préoccupation dans

¹ *Journal des Jacobins*, séance du 8 octobre 1792.

² Voy. la séance du 16 octobre 1792, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 320-325.

Paris : souffrirait-on que la Convention se donnât une garde tirée des départements, ou, plutôt, souffrirait-on que la Gironde, qui alors dominait la Convention, s'entourât de soldats prétoriens ? Autour de cette question émouvante, les 48 sections s'agitèrent violemment ; pour la résoudre, elles nommèrent des députés qui en conférèrent ensemble trois jours durant, et le résultat de ces conférences fut une adresse, dont la lecture eut lieu dans la Convention, le 19 octobre. Elle était au plus haut point menaçante et concise.

L'orateur de la députation commença en ces termes : « Mandataires du souverain, vous voyez devant vous les députés des sections de Paris. Ils viennent vous faire entendre des vérités éternelles.... On vous a proposé de vous mettre au niveau des tyrans¹.... »

A ces mots, un ingouvernable transport de colère éclate dans l'Assemblée. De toutes parts, on interpelle les membres de la députation. L'un demande qu'on les rappelle à l'ordre ; un autre invoque contre eux l'application immédiate du décret sur la force publique ; un troisième les somme de montrer leurs pouvoirs. Eux, ils tirent de leurs poches le cahier de leur mandat, et se mettent à l'agiter en l'air, aux applaudissements redoublés des tribunes. Un homme d'un courage bilieux occupait, en ce moment, le fauteuil de président : c'était Guadet. D'un ton ferme, il menace de faire expulser de la salle tout spectateur qui donnera libre cours à ses impressions ; et, le silence s'étant rétabli, l'orateur de la députation reprend avec un sang-froid terrible : « On vous a proposé de vous mettre au niveau des tyrans, en vous environnant d'une garde isolée et différente de celle qui compose essentiellement la force publique. Les sections de Paris vous déclarent, par no-

¹ *Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 350.

tre organe, qu'elles trouvent ce projet odieux.... Quoi ! on vous propose des décrets constitutionnels avant l'existence de la Constitution ! Attendez que la loi existe : quand le peuple l'aura sanctionnée, il vous apprendra par son exemple, à baisser le front devant elle¹. »

La réponse de Guadet fut très-fière. Il déclara que la Convention recevrait toujours avec plaisir les conseils des bons citoyens ; « mais, quant à des ordres, elle n'en recevra que du peuple français. » L'impression du discours et de la réponse, proposée par quelques membres, fut rejetée, et l'Assemblée passa à l'ordre du jour².

Mais ce n'était point là une question pour être de sitôt enterrée. Les deux partis contraires continuant à se disputer, sur ce point essentiel, l'empire de l'opinion, la Gironde parvint à souffler l'esprit qui l'embrasait à quatre sections, et elles se rétractèrent : c'étaient les sections Mirabeau, Popincourt, la Fontaine-Grenelle, la Butte-des-Moulins³. Les autres, fidèles à la Montagne, persistèrent.

De son côté, la Commune ordonnait l'envoi à toutes les municipalités de l'adresse des quarante-huit sections ; et la Gironde, furieuse, faisait casser par l'Assemblée cet arrêté audacieux⁴.

On remarqua que la décision prise par l'Assemblée ne rencontra sur les banes de la Montagne qu'une désapprobation muette et morne : deux députés seulement protestèrent, et les *Révolutions de Paris* purent s'écrier : « Les Danton, les Robespierre se sont tus.... Tu dors, Brutus⁵ ! »

En revanche, il veillait, l'âpre journal. Rien de plus entraînant que la guerre qu'il fit alors à Buzot, à ceux

¹ *Histoire parlementaire*, p. 351.

² *Ibid.*, p. 352.

³ *Révolutions de Paris*, n° 172.

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

de la Gironde, et à leur malencontreux projet de garde conventionnelle : « Malheur aux lois qui n'ont d'autres panégyristes que ceux qui les font ! — Vous voulez des gardes ! Solon, qui vous valait bien, n'en avait pas, et Athènes cessa d'être libre quand elle permit à Pisisstrate d'en avoir quatre cents ! — Ce fédéré avait raison, qui disait naguère à la tribune des Jacobins : « La force armée d'un législateur, c'est l'opinion publique. » Mais il y a de faux patriotes qui, comme les sénateurs de Venise, se masquent six mois de l'année. — Rappelez-vous ces mots de Jean-Jacques (*Gouvernement de Pologne*, chap. VIII) : « Je voudrais qu'on sentît l'horrible indécence et la barbarie de voir l'appareil des armes profaner le sanctuaire des lois. Polonais ! êtes-vous plus guerriers que n'étaient les Romains ! Eh bien, jamais, dans les plus grands troubles de leur République, l'aspect d'un glaive ne souilla les comices ni le sénat¹. »

Tout cela parlait vivement au cœur, à l'esprit et à l'imagination du peuple : le faubourg Saint-Antoine chargea son orateur ordinaire, Gonchon, d'être auprès de l'Assemblée l'écho de la voix publique.

La mission était délicate pour Gonchon, qu'une secrète sympathie entraînait vers les Girondins ; mais le désir même de les ménager, en leur disant la vérité, donna, en cette circonstance, au langage du tribun un remarquable accent d'élévation et de sagesse.

Admis à la barre de la Convention dans la séance du 21 octobre, comme orateur des citoyens du faubourg Saint-Antoine, il prononça ces paroles remarquables : « Celui qui calomnie le peuple est un tyran ; mais celui qui le flatte veut le devenir. » Ceci à l'adresse des coureurs de popularité. Il ajouta : « Émoussons le glaive

¹ *Révolutions de Paris*, n° 471.

de la démagogie, mais n'aiguisons pas celui du modérantisme. » Ceci à l'adresse des hommes qui semblaient ne tant parler des excès de la Révolution que pour en détendre tous les ressorts. Aux Girondins en particulier s'adressaient les mots suivants : « Avait-on besoin de calomnier les hommes du 14 juillet (les Parisiens), pour appeler autour de nous nos frères des départements ? Ah ! qu'ils viennent, non pas six, sept, huit, vingt-quatre mille, mais un million.... Nos bras ne sont-ils pas toujours ouverts pour les recevoir?... Mais qu'ils arrivent sous une dénomination fraternelle ! Qu'ils viennent, non pas pour vous défendre, mais pour nous aider à vous garder ! Que le mot de *force armée* ne souille pas le code d'un peuple républicain ! » Puis, un appel à la concorde, appel touchant, et d'une portée incalculable, si les passions de parti étaient capables d'entendre une autre voix que celle de leurs colères ! « C'est avec douleur que nous voyons des hommes faits pour se chérir et s'estimer, se haïr et se craindre autant et plus qu'ils ne détestent les tyrans. Eh ! n'êtes-vous pas comme nous, les zéloteurs de la République, les fléaux des rois, les amis de la justice ? N'avez-vous pas les mêmes devoirs à remplir, autant de périls à éviter, les mêmes ennemis à combattre, et vingt-cinq millions d'hommes à rendre heureux ? Ah ! croyez-en des citoyens étrangers à l'intrigue : on s'attribue mutuellement des torts imaginaires.... Les hommes ne sont pas aussi méchants qu'on le croit.... Que chacun impose silence à son amour-propre, et il ne faudra qu'un moment pour éteindre le flambeau des divisions intestines¹. »

Ce discours était pris dans le vif de la situation ; il

¹ Voy. cette harangue reproduite en entier dans l'*Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 356-361.

signalait la véritable plaie du moment, il indiquait le vrai remède; aux républicains de la Gironde d'une part, et de l'autre aux républicains de la Montagne, il montrait comment ils risquaient de perdre la République, comment ils pouvaient la sauver. L'impression fut immense sur l'heure; et tous applaudirent, tous applaudirent avec transport¹.

Mais hélas! les Girondins s'étaient mis sur une pente où il ne leur était déjà plus possible de s'arrêter; et, à son tour, poursuivi de provocations incessantes, le parti adverse était devenu bien difficile à calmer. Lorsque Gonchon vint prêcher la conciliation dans l'Assemblée, il n'y avait pas dix jours que, sur la proposition de Collot-d'Herbois, la société des Jacobins avait rayé Brissot de la liste de ses membres²: inutile de demander si la Gironde avait ressenti cette insulte! Ajoutez à cela que, précisément sur ces entrefaites, les Marseillais de Barbaroux arrivèrent à Paris, circonstance qui n'était que trop de nature à animer les Girondins au combat par l'espoir du triomphe!

On peut juger des préventions que les Marseillais apportaient dans Paris par le langage qu'ils tinrent à l'Assemblée. « Nous partons des bords de la Méditerranée pour venir au secours de Paris. Nous avons appris que nous n'avions plus d'autres ennemis que les agitateurs et les hommes avides de tribunat et de dictature. Vous appartenez aux 83 départements, vous êtes donc à nous: le service militaire auprès de vous est un droit qui nous appartient.... On dit que cette garde qu'on vous propose peut devenir une garde prétorienne; nous ne répondons qu'un mot: nous y serons³. »

¹ *Histoire parlementaire, passim.*

² Club des Jacobins, séance du 42 octobre 1792.

³ Adresse des fédérés marseillais, lue dans la séance de la Convention du 21 octobre 1792.

Ainsi, c'était pour prêter main-forte, non pas à la Révolution, mais à l'un des deux partis qui s'en disputaient le gouvernail, que les Marseillais de la seconde expédition accouraient, de leur propre aveu : quelle différence avec ceux de la première, les fédérés du 10 août !

Que pour rendre Paris odieux aux nouveaux venus, on les ait casernés d'abord dans des lieux ouverts à tous les vents et où ils avaient à peine de la paille fraîche, c'est ce que le journal de Prudhomme affirma¹, mais ce que dément assez le caractère, bien connu, de Roland et de ses amis, tous incapables de ce lâche et vil calcul. Les Parisiens, du reste, ne voulurent pas que les Marseillais eussent à se plaindre de la capitale; ils coururent les chercher, les tirèrent de leur caserne, et partagèrent fraternellement avec eux leurs domiciles et leurs lits².

Des premiers, Marat était allé visiter les Marseillais, mais dans un but beaucoup moins sentimental que politique. En mettant le pied sur le seuil de leur caserne, il s'indigna fort de ce qu'on ne leur avait pas ménagé une habitation plus convenable. Horreur ! on osait en user de la sorte avec de braves patriotes, alors qu'à l'École-Militaire les dragons du premier régiment de la République se pavanaient dans leur bel uniforme bleu, objet de tous les égards ! Et pourtant, qu'étaient-ce que ces dragons ? Un amas d'anciens gardes du corps, de valets de chambre, de cochers, de contre-révolutionnaires, enfin ! Là-dessus, Marat attaque familièrement les Marseillais de conversation, se montre très-poli, très-caressant, et exprime le désir

¹ *Révolutions de Paris*, n° 172.

² *Ibid.*

que trois volontaires par compagnie acceptent à déjeuner chez lui¹.

Barbaroux n'était pas sans avoir eu avec Marat quelques rapports d'amitié, et Marat se plaisait à le rappeler. Tout récemment encore, le fougueux député de Marseille ayant déchiré *l'Ami du Peuple* dans un placard, celui-ci avait borné sa vengeance à ces simples mots : « Dans le temps où Barbaroux n'était pas tourmenté de la rage de jouer un rôle, c'était un bon jeune homme qui aimait à s'instruire auprès de moi². » Il paraît même que, le 23 octobre, un essai de rapprochement avait eu lieu entre le *maître* et le *disciple* dans un petit café de la rue du Paon, et qu'ils en étaient venus au point de s'embrasser³. Qu'on juge de la fureur de Barbaroux, lorsque, le lendemain, il apprit que ses fidèles Marseillais avaient été exposés de la part de Marat à une tentative d'embauchage ! Aussitôt il fait dresser procès-verbal de la visite, court à l'Assemblée, et y dénonce « l'agitateur pervers, qui a essayé de corrompre les bataillons volontaires appelés dans Paris⁴. » Kersaint appuie la dénonciation. Un membre affirme avoir entendu dire à Marat que, pour avoir la tranquillité, il fallait qu'on fit tomber deux cent soixantedix mille têtes. « Eh bien, oui, dit Marat, c'est mon opinion... » et, l'Assemblée entière se soulevant, il ajoute : « Il est atroce que ces gens-là parlent de liberté d'opinion, et ne veuillent pas me laisser la mienne. » Étant parvenu à dominer le tumulte, il prétendit qu'on avait mal rendu le propos qui lui était imputé, fit de sa

¹ Procès-verbal du 24 octobre 1792, présenté à l'Assemblée au nom du bataillon de Marseillais.

² *Journal de la République*, n° 45.

³ M. Esquiros, dans son *Histoire des Montagnards*, t. II, p. 205 et 208, donne ce fait comme le tenant de la sœur de Marat.

⁴ Séance de la Convention du 24 octobre 1792.

visite à la caserne des Marseillais un récit qui confirmait le procès-verbal lu par Barbaroux, et conclut en demandant la mise en accusation de Roland, pour un ordre arbitraire émané du ministre, assurait-il, et auquel il donna le nom de lettre de cachet. Un vote qui renvoyait la dénonciation de Barbaroux au comité de surveillance et de législation mit fin, ce jour-là, à ces tristes luttes¹.

Cependant, les Girondins continuaient à préparer leur attaque contre Robespierre.

Moins aveuglés par la passion, moins éblouis par l'orgueil, peut-être eussent-ils compris combien il leur importait, dans ce but, de ménager du moins Danton; mais je ne sais quelle tragique fatalité les entraînait. Prenant occasion d'un compte, très-détaillé, que Roland avait présenté des diverses dépenses de son ministère, Rebecqui somma publiquement les collègues de Roland, ses collègues de la veille, de justifier de l'emploi des fonds confiés à leur intégrité². Danton tressaillit. Dans son rapide passage aux affaires, il ne s'était pas cru tenu à l'exactitude d'un comptable; il avait manié l'argent un peu en grand seigneur, en *grand seigneur du sans-culottisme*, comme l'appelait Garat; et lui qui n'écrivait jamais ne s'était pas attaché à prendre note de chacune de ses dépenses. « J'avoue, dit-il en réponse à la sommation de Rebecqui, que nous n'avons point de quittances bien légales. Tout était pressé; tout s'est fait avec précipitation; vous avez voulu que les ministres agissent tous avec ensemble : nous l'avons fait, et voilà notre compte³. » On murmura. L'ordre du jour, réclamé par

¹ Séance de la Convention du 24 octobre 1792.

² Séance du 18 octobre 1792.

³ *Ibid.*

les uns, fut combattu par les autres. Il finit néanmoins par être adopté ; mais on avait fait à Danton une situation humiliante, et la flèche qui venait de lui être lancée lui resta dans le cœur.

Enfin, Robespierre eut son tour. Et quel fut le champion que la Gironde opposa à cet adversaire, si rigide dans sa conduite, si grave dans ses mœurs ? Ce fut Louvet, oui Louvet, le romancier favori des ruelles, le frivole historien des déguisements amoureux, l'auteur de *Faublas*. Pauvre Louvet ! esprit léger, âme courageuse et ardente ! Il n'était pas destiné, lui, à périr, comme ses amis Vergniaud, Guadet, Gensonné, Barbaroux, sur cet échafaud qu'ils dressèrent de leurs propres mains, on peut le dire, les imprudents ! Il ne devait pas finir, comme Roland, en se donnant la mort sur un grand chemin ; et son corps ne devait pas, comme ceux de Buzot et de Pétion, être un jour trouvé dans les landes de Bordeaux, à moitié mangé par les loups.... non : il lui fut donné de survivre au grand naufrage de son parti, de survivre au 9 thermidor, qui scella le tombeau de la Gironde en la vengeance, de survivre à la Convention elle-même. Il eut donc le temps d'apprendre à qui devait en définitive rester le profit de la lutte fratricide dont il fut un des plus ardents promoteurs ! Ah ! lorsqu'il s'étudiait à accabler Robespierre, au risque de ne pas réussir, et de l'irriter à jamais, s'il avait pu prévoir que de là sortiraient tous les désastres de la République ; que le 9 thermidor serait tout simplement la continuation du lamentable drame commencé le 31 mai ; que lui, Louvet, serait condamné à subir la contre-révolution triomphante ; que, dans sa douleur, il serait amené en 1797 à faire cause commune avec ses proscripteurs de 1793 ; que les environs de son magasin de librairie au Palais-Royal deviendraient le rendez-vous d'une jeunesse

insolente, envoyée là par le royalisme pour persifler et insulter sa femme, cette Lodoïska tant aimée, et que ses croyances raillées, ses espérances déçues, la République penchée sur un cercueil, lui feraient la plus amère des agonies, une agonie dont le bourreau épargna du moins l'horreur à Vergniaud et à Barbaroux¹...

Et quelle nécessité si grande pressait donc la Gironde? Quelles circonstances rendaient donc si impérieuse, si entraînante, la voix du démon familier qui poussait Louvet au combat? Jamais Robespierre n'avait vécu plus retiré, n'avait moins pesé sur les affaires publiques, ainsi qu'il le déclara quelques jours après, du haut de la tribune, et sans être démenti²; il n'avait que très-rarement paru, depuis le 10 août, au club des Jacobins, à ce club où ses ennemis l'accusaient d'aller chercher des applaudissements et des triomphes. Et jamais non plus son langage à l'égard des Girondins n'avait été empreint d'autant de modération. En parlant du décret sur la force départementale armée, il était allé jusqu'à dire que l'Assemblée, dans l'adoption de ce décret, « *avait cédé à son zèle pour le bien public, et ne s'était pas doutée qu'elle ne faisait que sanctionner les projets d'un conciliabule secret, dont Buzot lui-même était vraisemblablement la dupe et l'instrument aveugle*³. » Excuser la majorité et Buzot, au moment où Buzot et la majorité menaçaient la Montagne de leur cohorte prétorienne, était-ce là ce que Louvet appelle dans ses Mémoires, sans rien citer d'ailleurs, sans rien préciser, sans articuler de preuve : « *prêcher l'insurrection contre la Convention*⁴? »

¹ Voy. la *Biographie universelle*, au mot LOUVET.

² Discours de Robespierre, séance du 5 novembre 1792.

³ *Lettres de Robespierre à ses commettants*, n° 1.

⁴ *Mémoires de Louvet*, p. 52. — Collection des Mémoires sur la Révolution française.

L'insurrection contre la Convention! Eh! qui donc l'avait appelée le premier, cette Assemblée souveraine? qui avait proposé de lui confier les destins de la République? qui l'avait désignée d'avance au respect du peuple? N'était-ce pas Robespierre avant le 10 août? Ah! si jamais homme se montra fidèle au principe de la souveraineté du peuple représentée par une Assemblée élue, ce fut lui, lui qui, dans la suite, sommé par les événements de choisir entre un acte de rébellion et la mort, préféra la mort!

L'accusation que Louvet se tenait prêt à lancer contre Robespierre eut lieu dans la séance du 29 octobre, à l'occasion d'un mémoire présenté à la Convention par Roland. Une des pièces annexées à ce mémoire, où l'état des choses était vivement décrit, désignait un parti auquel Vergniaud, Buzot, Guadet, Lasource, Roland, Brissot, déplaisaient fort, et qui « ne voulait entendre parler que de Robespierre, comme du seul homme capable de sauver la patrie⁴. »

Robespierre vit dans ce passage, précisément parce qu'il n'avait trait qu'à de vains propos dont il était bien inutile d'entretenir l'Assemblée, le dessein arrêté par ses ennemis de le rendre odieux aux amis de l'égalité, d'ameuter contre lui les défiances et les jalousies, de le perdre enfin. Il demande aussitôt la parole, l'obtient avec beaucoup de peine, et c'est en vain : presque à chaque phrase qu'il essaye de prononcer, des murmures systématiques, d'iniques clameurs étouffent sa voix. « Quoi! s'écrie-t-il indigné, lorsqu'ici il n'est pas un homme qui osât m'accuser en face!... » A ces mots, Louvet, Rebecqui, Barbaroux, s'offrent à l'envi pour l'accuser. Robespierre demande qu'ils soient en-

⁴ Extrait d'une lettre adressée par le citoyen Mérodière au citoyen Dubail.

tendus, pourvu qu'on l'entende à son tour. Danton, dont ce système manifeste de persécution révolte la générosité naturelle, et qui se sent attaqué lui-même dans un des principaux membres de la Montagne, Danton veut qu'une fois pour toutes on en finisse avec ces déplorables dissensions, et qu'une discussion sérieuse, approfondie, mais décisive, fasse justice du coupable, s'il y en a un. Prompt à distinguer ce que la Gironde, par un calcul peu loyal, s'attachait toujours à confondre : « Je déclare, dit-il, que je n'aime point l'individu Marat. J'ai fait l'expérience de son tempérament; non-seulement il est volcanique et acariâtre, mais insociable. Après un tel aveu, qu'il me soit permis de dire que, moi aussi, je suis sans parti ni faction.... Ceux qui parlent de la faction de Robespierre, sont à mes yeux ou des hommes prévenus ou de mauvais citoyens.... » A peine a-t-il touché cette corde, que la droite se répand en murmures. Mais lui, fièrement : « Je n'ai accusé personne, et suis prêt à repousser toutes les accusations. Je me sens inattaquable¹ !... »

Alors parut à la tribune un homme petit, fluet, négligé dans sa mise, mais au front noble et dont l'œil bleu lançait des éclairs². Une rumeur s'éleva, où la curiosité se mêlait à la bienveillance : Voilà Faublas ! Louvét commença ainsi :

« Une grande conspiration publique avait un instant menacé de peser sur toute la France, et avait trop longtemps pesé sur la ville de Paris : vous arrivâtes.... »

Un pareil début semblait annoncer une série de révélations formidables.... et pour accabler son ennemi, que trouva Louvét ? O inconcevable aveuglement de

¹ *Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 442, 420.

² Voy. le portrait qu'a tracé de Louvét Mme Roland dans ses *Mémoires*, t. II, p. 490.

l'esprit de parti ! Il fallait que, sans retard, sur l'heure¹, la Convention punît les *crimes*² de Robespierre ; il fallait que, sans perdre un moment, elle le frappât d'accusation :

Parce qu'aux Jacobins on l'avait vu vouloir toujours parler, parler sans cesse, exclusivement parler ;

Parce qu'il y avait des intrigants subalternes qui le déclaraient le seul homme vertueux en France ;

Parce que, lui, on ne l'entendait entretenir les gens que de son mérite, des perfections dont il était pourvu, et, après avoir vanté la souveraineté du peuple, ajouter qu'il était peuple lui-même : ruse dont s'étaient servis tous les usurpateurs, depuis César jusqu'à Cromwell, depuis Sylla jusqu'à Masaniello ;

Parce qu'il importait qu'on ne substituât point au saint amour de la patrie l'idolâtrie d'un homme ;

Parce que, deux jours après le 10 août, Robespierre, qui s'était déjà refusé à remplir la charge périlleuse d'accusateur public, avait accepté le titre d'officier municipal, et dès son entrée dans la salle de l'Hôtel de ville, s'était dirigé vers la place prééminente par lui-même choisie au bureau ;

Parce qu'un jour il avait menacé l'Assemblée législative de faire sonner le tocsin, si elle ne confirmait pas l'anéantissement du Directoire, comme le désirait la Commune ;

Parce que, la veille du jour des égorgements de septembre, il avait accusé « les Représentants du peuple » d'avoir vendu la France à Brunswick ;

Parce que, « par l'intermédiaire du comité de surveillance, » il était de ceux qui avaient invité toutes les communes de France à l'assassinat des individus,

¹ *Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 436.

² *Ibid.* Voy. la conclusion du discours de Louvet.

et, chose plus horrible encore, à l'assassinat de la Liberté.

Telle est, fidèlement résumée, la liste que Louvet dressa, devant la Convention, des *crimes* de Robespierre¹. Jamais on n'avait vu un personnage politique donner comme un thème sérieux de réquisitoire un plus pitoyable mélange d'inculpations puériles, d'allégations vagues, de propos sur un homme transformés en attentats de cet homme lui-même. Rendre Robespierre responsable de l'admiration qu'il inspirait à beaucoup de patriotes, c'était dire trop clairement que la Gironde, jalouse de sa popularité, ne le poursuivait que par envie; c'était trop rappeler, et Guadet, lui reprochant en pleine séance des Jacobins d'être « l'idole du peuple, » et le paysan d'Athènes votant contre Aristide parce qu'il s'ennuyait de l'entendre appeler *le Juste*.

Dans la *Robespierride* de Louvet, ainsi que Mme Roland l'appelle², il n'y avait que trois faits graves de leur nature, s'ils eussent été prouvés; que dis-je? s'ils n'eussent pas été notoirement faux.

Était-il vrai que Robespierre eût menacé l'Assemblée législative du tocsin? Non-seulement Robespierre n'avait pas tenu le propos que lui attribuait ici Louvet, mais, l'ayant entendu tenir à un membre de la députation de la Commune, il le lui avait reproché : circonstance qu'attestèrent plusieurs membres de l'Assemblée législative députés à la Convention³.

Était-il vrai que la veille des massacres de septembre, Robespierre eût désigné aux poignards « les Représentants du peuple? » Non : ce qui était vrai, on l'a vu, c'est que Robespierre, comme beaucoup d'autres et no-

¹ Voy. le texte de son discours dans l'*Histoire parlementaire*, t. XIX, depuis la p. 422 jusqu'à la p. 436.

² *Mémoires de Mme Roland*, t. II, p. 491.

³ Voy. dans l'*Histoire parlementaire*, t. XX, la note de la page 216.

tamment comme Billaud-Varenne, avait dénoncé, dans la Commune, cette conspiration en faveur de Brunswick à laquelle firent croire les articles de Carra, mais cela sans nommer personne, mais cela sans indiquer en aucune manière « les Représentants du peuple, » et alors que nul ne pouvait prévoir jusqu'où s'emporterait la fureur de la multitude, délire qui sortit spontanément d'un concours de circonstances inouïes¹.

Enfin, était-il vrai que Robespierre fût un des promoteurs, et même, en compagnie de Marat, un des apôtres des journées de septembre? Ici la calomnie montait à un tel degré d'audace, que Louvet lui-même n'osa l'articuler contre Robespierre qu'en l'enveloppant dans une apostrophe collective : « La révolution du 10 août est l'ouvrage de tous...; mais celle du 2 septembre, conjurés barbares, elle est à vous, elle n'est qu'à vous. Eux-mêmes s'en glorifient; eux-mêmes, avec un mépris féroce, ne nous désignent que comme les patriotes du 10 août, se réservant le titre de patriotes du 2 septembre. Ah! qu'elle reste, cette distinction, digne en effet de l'espèce de courage qui leur est propre! Qu'elle reste, et pour notre justification, et pour leur long opprobre²! »

Afin de bien faire comprendre jusqu'à quel point était inique, en tant qu'elle pouvait s'adresser à Robespierre, cette imprécation, si éloquente d'ailleurs et si vive, nous mettrons sous les yeux du lecteur le passage suivant des Mémoires de Charlotte Robespierre :

« Quelques jours après les événements de septembre, Pétion vint voir mon frère.... J'étais présente à l'entrevue, et j'entendis mon frère reprocher à Pétion de n'avoir

¹ Nous avons déjà discuté ce point. Nous y reviendrons dans la note placée à la suite de ce chapitre.

² *Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 428 et 429.

pas interposé son autorité pour arrêter les déplorables excès des 2 et 3 septembre. Pétion parut piqué de ce reproche, et répondit assez sèchement : « Ce que je puis vous dire, c'est qu'aucune puissance humaine ne pouvait les empêcher. » Il se leva quelques instants après, sortit et ne revint plus¹. »

Le vide des imputations de Louvet ne l'empêcha pas d'être applaudi chaleureusement et à diverses reprises. Aussi bien, son discours était animé, brillant, coloré par la passion ; car l'éclat maladif que la fièvre donne au visage de l'homme, la haine le communique à ses paroles. Oubliant que son ami Buzot préparait un projet de décret contre les provocateurs au meurtre, Louvet s'était emporté jusqu'à dire : « Les conjurés marchaient dans un chemin où les attendaient des hommes de quelque résolution, et qui, ils l'avaient juré par Brutus, ne leur auraient pas laissé la dictature plus d'un jour². » Des mots de cette nature tombant sur des traînées de poudre ne pouvaient que les embraser. Il y eut un moment où la contagion de la colère parut se répandre dans la salle, un moment où Cambon, dans une sorte d'égarément, s'écria, le bras étendu : « Misérables ! voilà l'arrêt de mort des dictateurs³ ! »

Louvet put donc se croire vainqueur, lorsque, arrivé au terme de sa péroraison dont chaque phrase commençait par cette formule : « Robespierre, je t'accuse, » il descendit de la tribune au milieu des acclamations d'une partie de l'Assemblée⁴. Il put même se

¹ *Mémoires de Charlotte Robespierre sur ses deux frères*, dans les *Ouvres de Maximilien Robespierre*, publiées par Laponneraye, t. II, p. 414.

² « Ce passage, tout romain, n'est pourtant, aux termes de la loi Buzote, qu'une provocation au meurtre, » firent observer les *Révolutions de Paris*, n° 173.

³ *Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 430.

⁴ *Ibid.*, p. 436.

faire illusion jusqu'à croire son ennemi embarrassé, tremblant, éperdu, lorsqu'il l'entendit demander huit jours pour sa réponse¹.

Le fait est qu'en cela Robespierre montrait un sens politique profond. Un examen calme devait infailliblement détruire l'effet d'un discours qui ne reposait sur aucune base solide. Feu de paille, l'éloquence de Louvet pouvait-elle laisser après elle autre chose qu'un tourbillon de fumée? Et, d'un autre côté, en donnant à l'opinion publique, aux sections, aux Jacobins, le temps de se déclarer pour lui avant même qu'il eût lancé sa réplique, Robespierre se ménageait le moyen de confondre sans retour son téméraire agresseur. C'est ce que ne comprirent, ni Louvet, en triomphant du délai demandé, ni la Gironde, en l'accordant avec une amère affectation de dédain.

Mais — qui l'eût jamais cru? — le lendemain, oui le lendemain même, Barbaroux venait reprendre contre Robespierre la thèse de Louvet, dont Roland, de son côté, envoyait quinze mille exemplaires en province, aux frais du trésor public, et bien que l'Assemblée n'eût aucunement décrété cet envoi². Un semblable acharnement, et si peu justifié, dépassait toutes les bornes. La tribune, où l'on se taisait sur les grands intérêts de la République, tendait à n'être plus qu'un misérable écho fourni aux ressentiments personnels de la Gironde et à de mesquines rivalités. L'Assemblée ne put donc, cette fois, se défendre d'un mouvement d'impatience. Plusieurs voix s'écrièrent ironiquement :

¹ Louvet, dans ses *Mémoires*, p. 52, se donne le ridicule de qualifier en ces termes la demande d'un délai adressée par Robespierre à l'Assemblée : « Le lâche crut sa dernière heure arrivée ; il vint à la tribune me demander grâce. »

² Robespierre jeune dénonce ce fait, dans le club des Jacobins, séance du 4 novembre 1792.

« Nous demandons une seconde lecture du discours de Louvet, » et l'orateur fut interrompu par le président¹.

Nul doute qu'en descendant cette pente, la Convention n'eût bientôt perdu tout droit au respect du peuple; et elle en eut la preuve dans l'insultante audace avec laquelle, au mépris d'un précédent décret, la Commune lança dans les départements l'adresse des 48 sections contre la garde conventionnelle. Ce fait, signalé par Roland, à la séance du 30 octobre, irrita au plus haut point l'Assemblée. La Commune fut sommée de s'expliquer, ce qui eût pu amener de nouveaux orages, si Chaumette, son organe, n'eût désarmé les colères par une justification où, avec une platitude extrême, il rejetait toute la faute sur quelques membres du Conseil, et concluait humblement à ce que l'on ne confondît point les innocents et les coupables².

On trouverait dans l'histoire peu d'exemples d'une violence aussi aveugle, aussi obstinée, que celle que déployèrent alors les Girondins. Tandis que, réveillant des souvenirs pleins de haine, et criant aux victimes de septembre de secouer leurs linceuls, Buzot renvoyait à ses adversaires la responsabilité d'un laissez-faire dont ses propres amis s'étaient rendus si coupables; tandis que, sans fixer la limite précise où s'arrêterait une loi contre la provocation au meurtre, loi nécessairement vague et trop favorable, comme tout ce qui est vague, aux interprétations de la tyrannie, Buzot reproduisait son projet favori, et s'attirait, de la part de Danton, cette foudroyante réponse : « La liberté ou la mort!³ », Louvet, dans son journal, fulminait,

¹ Voy. la séance du 30 octobre 1792, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 453.

² *Ibid.*, p. 461.

³ Séance du 30 octobre 1792.

sous prétexte d'égalité, contre la prépondérance de Paris, lui reprochait d'avoir été flétri par la présence des rois, voulait qu'on lui enlevât jusqu'à son titre de *capitale*, et « qu'on détruisît l'aristocratie des villes, comme on avait détruit celle des hommes¹. »

Et en même temps, pour la mettre à la raison, cette *ville aristocratique*, Paris! les Girondins faisaient venir de province un si grand nombre d'hommes armés, que plusieurs sections, prises d'inquiétude, en écrivirent au ministre de la guerre, qui s'empessa de répondre : « Je n'ai appelé aucune force à Paris; je ne connais aucune cause qui y rende leur séjour nécessaire; et le premier ordre qu'elles recevront de moi, sera celui de leur départ². » Si c'est pour des actes de cette nature que Mme Roland, dans ses Mémoires, a tant accusé Pache d'ingratitude, il faut convenir que cette ingratitude ressemblait fort au patriotisme!

Les Girondins, en de semblables circonstances, eurent-ils cette basse habileté d'attiser une émeute, pour justifier l'institution d'une garde et le déplacement de la Convention? Les Jacobins le crurent ou feignirent de le croire, mais ils ne le prouvèrent pas; et la Gironde a bien assez de ses torts réels, sans qu'on lui en attribue d'imaginaires. L'inévitable affaissement du crédit en temps de révolution, la suspension de beaucoup de travaux, la faillite inattendue de la Maison de Secours, la fuite de son gérant, le discrédit soudain des billets de cette caisse entre les mains d'une foule de pauvres gens et des marchandes de la Halle³, un retard de trois jours apporté dans la paye des ouvriers du camp sous Paris⁴,

¹ La *Sentinelle*, n° 66.

² Lettre de Pache, ministre de la guerre, en date du 4^{er} novembre 1792.

³ Voy. les détails relatifs à la faillite de la Maison de Secours, dans les séances de la Convention des 18, 19 et 26 octobre 1792.

⁴ *Histoire parlementaire*, t. XX, p. 53.

toutes ces circonstances, ou accidentelles, ou liées naturellement aux difficultés de la situation, expliquent de reste, et sans qu'il soit besoin de la rapporter à un calcul machiavélique, l'agitation populaire qui se manifesta pendant le mois d'octobre.

Mais à l'impulsion donnée par la Gironde, sinon à son action directe, on peut avec justice rapporter le fait scandaleux de ces fédérés qu'on vit, la veille même du jour où Robespierre devait présenter sa défense, quitter la table et le vin, pour s'en aller crier par les rues, « d'une voix empruntée » dit Prudhomme : « *A la guilotine Marat et Robespierre! Vive Roland!* »

Et, dans cet intervalle, rien de plus politique à la fois et de plus modéré que la conduite des Montagnards; rien de plus frappant que le soin qu'ils mettent à conserver le calme dans Paris. Tantôt, c'est Santerre qui, de sa personne, accourt protéger le Temple, qu'on menace; tantôt, ce sont les Commissaires de la Commune qui interviennent, revêtus de l'écharpe municipale, pour apaiser l'émotion produite dans Paris par la présence de treize émigrés, qu'on venait d'arrêter, et dont neuf furent condamnés à mort². Un criminel ayant été exposé sur la place de Grève, et la foule, que des inconnus excitaient, ayant déchiré l'écrêteau, ébranlé le poteau, jeté bas le tabouret, et emmené l'homme en triomphe, la Commune ordonna que la réparation de cette atteinte aux lois fût sévèrement poursuivie, ce qui n'empêcha pas Brissot de publier mensongèrement, le lendemain, que « le Conseil général, sous les fenêtres duquel cet inconcevable attentat venait d'être commis, n'avait pris aucune mesure contre les coupables³! »

¹ *Révolutions de Paris*, n° 474.

² *Histoire parlementaire*, t. XX, p. 53 et 54.

³ *Patriote français* du 30 octobre. — Le décret de la Commune est du 29.

Au club des Jacobins, d'un autre côté, on parlait un langage qui n'était pas, à beaucoup près, celui de l'empotement. Dans la séance du 4 novembre, Legendre se félicitait de pouvoir comparer la promenade des dragons qui avaient demandé la tête de Robespierre à « une goutte d'huile nageant sur une masse d'eau sans la troubler¹. » Dans la même séance, Saint-Just poussait ce cri, qui ne se retrouva plus sur ses lèvres : « *Quel gouvernement que celui qui plante l'arbre de la liberté sur l'échafaud*² ! » Enfin, Robespierre jeune, en parlant du sort probablement réservé à son frère, prononçait ces paroles aussi habiles que touchantes : « Au milieu des partis, l'innocence succombera ; et, peut-être veut-on par là opérer un mouvement dans Paris. Eh bien, citoyens de Paris, soyez calmes, laissez sacrifier Maximilien Robespierre. (*Non ! non !* s'écrient les tribunes.) La perte d'un homme n'entraînera pas la perte de la Liberté³. »

Le jour où Robespierre devait être entendu arriva, jour solennel qu'attendaient avec une égale impatience ses amis et ses ennemis. La terrasse des Feuillants était couverte de patrouilles⁴. Lorsque, dans l'Assemblée, le président annonça que l'ordre du jour appelait la discussion sur la dénonciation de Louvet, de tels applaudissements partirent des tribunes, que le président fut obligé de leur imposer silence⁵.

Robespierre, dans ses lettres à ses commettants, venait de faire l'histoire de la calomnie pendant la Révolution : il commença par déclarer que c'était pour renverser le monstrueux édifice auquel la calomnie

¹ *Journal du Club*, n° 290.

² *Ibid*

³ *Ibid*.

⁴ *Révolutions de Paris*, n° 174.

⁵ *Histoire parlementaire*, t. XX, p. 498

travaillait depuis plusieurs années, qu'il paraissait maintenant à la tribune. Loin de lui, du reste, les pensées de haine et de vengeance : il était temps de les bannir du sanctuaire des lois, et d'y rappeler les principes, la concorde¹.

A la suite de ce calme et conciliant exorde, abordant l'accusation : « De quoi suis-je accusé, s'écria-t-il ? D'avoir conspiré pour parvenir à la dictature, ou au triumvirat, ou au tribunat ? L'opinion de mes adversaires ne me paraît pas bien fixée sur ces points. Traduisons toutes ces idées romaines un peu disparates par le mot de pouvoir suprême, que mon adversaire a employé ailleurs. On conviendra que, si un pareil projet était criminel, il était encore plus hardi ; car, pour l'exécuter, il fallait, non-seulement renverser le trône, mais anéantir la législature, et surtout empêcher qu'elle ne fût remplacée par une Convention nationale. Mais alors comment se fait-il que j'aie le premier, dans mes discours publics et dans mes écrits, appelé la Convention nationale comme le seul remède aux maux de la patrie ?... Il est vrai que cette proposition même fut taxée d'incendiaire par mes adversaires actuels ; mais bientôt la révolution du 10 août fit plus que la légitimer, elle la réalisa. Dirai-je que, pour arriver à la dictature, il ne suffisait pas de maîtriser Paris, qu'il fallait asservir les quatre-vingt-deux autres départements ? Où étaient mes trésors ? Où étaient mes armées ? Où étaient les grandes places dont j'étais pourvu ? Toute la puissance résidait précisément dans les mains de mes adversaires². »

Louvet à son réquisitoire avait artificieusement mêlé le nom de Marat : Robespierre se contenta de raconter

¹ *Histoire parlementaire*, t. XX, p. 498.

² *Ibid.*, p. 498 et 499.

comment, dans l'unique visite qu'il eût jamais reçue de *l'ami du peuple*, il lui avait reproché sa violence, au point de le laisser convaincu que lui, Robespierre, n'avait ni les *vues ni l'audace d'un homme d'État*¹.

Il se défendit d'avoir attaqué Priestley, savant étranger qui s'était pris d'un noble amour pour la Révolution française, et n'avait pas été sans en souffrir.

Relativement à ce despotisme d'opinion qu'on lui reprochait d'avoir exercé sur le club des Jacobins, il avoua ne point comprendre ce que signifiait le despotisme d'opinion dans une société d'hommes libres, à moins qu'on n'entendît par là l'empire naturel des principes. « Or, cet empire n'est point personnel à tel homme qui les énonce; il appartient à la raison universelle, et à tous ceux qui veulent écouter sa voix. » Au surplus, il avait si peu cherché à abuser de la faveur dont le club des Jacobins l'honorait, que, depuis le 10 août, il n'y avait point paru plus de dix fois.

Quant à l'approbation dont on lui faisait un crime, est-ce que d'aventure il l'avait obtenue, à force de prodiguer les trésors.... qu'il n'avait pas? « De quel droit, dit-il à ce sujet, feriez-vous servir la Convention à venger les disgrâces de votre amour-propre ou de votre système? Soyez au moins aussi généreux qu'un roi, imitez Louis XII, et que le législateur oublie les injures de M. Louvet. »

Prenant alors un à un tous les faits articulés contre lui, il fit ressortir avec finesse ce que les uns avaient de puéril, et avec autorité ce que les autres avaient de mensonger. Il s'étonna que la nécessité où il s'était vu de diriger ses pas vers le bureau de l'Hôtel de ville pour « faire vérifier ses pouvoirs » comme officier

¹ Telles étaient effectivement les expressions dont Marat s'était servi en rendant compte de cette visite dans son journal.

municipal, fût au nombre de ses forfaits. Il prouva, par le témoignage que ne purent lui refuser, sur l'heure même, plusieurs membres siégeant dans l'Assemblée, que la menace de sonner le tocsin contre la Législative, avait été, non proférée, mais, tout au contraire, blâmée par lui. Il flétrit de l'épithète d'*atroce* le rapprochement qui le supposait dénonçant le complot de Brunswick, dans le but de conduire jusqu'au cœur de ses ennemis le couteau des septembriseurs, et il déclara, ce qui était vrai¹, qu'au moment où il dénonça ce que plusieurs de ses collègues avant lui avaient signalé comme une trame dangereuse, il ne pouvait prévoir les circonstances subites, extraordinaires, qui amenèrent le massacre.

Louvet avait rejeté, concentré sur lui la responsabilité de tous les actes arbitraires ou violents imputés, soit à la Commune en général, soit au Comité de surveillance en particulier : Robespierre affirma, — et mille voix eussent pu le démentir s'il n'eût pas dit la vérité : — Qu'il n'avait jamais été chargé d'aucune espèce de Commission, ne s'était mêlé d'aucune opération particulière, n'avait jamais présidé un seul instant la Commune, ni eu la moindre relation avec le Comité de surveillance.

Là-dessus, on aurait pu croire qu'il désavouait ses collègues et le pouvoir orageux dont il avait fait partie : loin de là ; avec un admirable mélange de modestie, d'émotion et de grandeur, il prit la défense de cette Commune si ardemment attaquée et poursuivie. Ce qu'il dit à cet égard, et le passage de son discours relatif aux 2 et 3 septembre, valent qu'on les cite textuellement, et à cause de leur importance historique, et parce qu'ils méritent une place dans les fastes de l'éloquence :

« Je m'honore d'avoir ici à défendre la cause de la

¹ Voy. la note placée à la suite de ce chapitre.

Commune et la mienne.... Mais non : je n'ai qu'à me réjouir de ce qu'un grand nombre de citoyens ont mieux servi la chose publique que moi. Je ne veux point prétendre à une gloire qui ne m'appartient pas. Je ne fus nommé que dans la journée du 10 ; mais ceux qui, plus tôt choisis, étaient déjà réunis à la Maison Commune dans la nuit redoutable, ceux-là sont véritablement les héros de la Liberté....

« J'ai vu à cette barre des citoyens... dénoncer emphatiquement la conduite du Conseil de la Commune de Paris. Des arrestations illégales ? Est-ce donc le code criminel à la main, qu'il faut apprécier les précautions salutaires qu'exige le salut public dans les temps de crise amenés par l'impuissance même des lois ? Que ne nous reprochez-vous aussi d'avoir brisé illégalement les plumes mercenaires, dont le métier était de propager l'imposture et de blasphémer contre la liberté ? Que n'instituez-vous une Commission pour recueillir les plaintes des écrivains aristocratiques et royalistes ? Que ne nous reprochez-vous d'avoir consigné tous les conspirateurs aux portes de cette grande cité ? Que ne nous reprochez-vous d'avoir désarmé les citoyens suspects ; d'avoir écarté de nos assemblées, où nous délibérions sur le salut public, les ennemis reconnus de la Révolution ? Que ne faites-vous le procès à la fois, et à la municipalité, et à l'Assemblée électorale, et aux sections de Paris, et aux assemblées primaires même des cantons, et à tous ceux qui nous ont imités ; car toutes ces choses-là étaient illégales, aussi illégales que la Révolution, que la chute du trône et de la Bastille, aussi illégales que la liberté elle-même ?

« Quelle idée s'est-on donc formée de la dernière Révolution ? La chute du trône paraissait-elle si facile avant le succès ? Ne s'agissait-il que de faire un coup de main aux Tuileries ; ne fallait-il pas anéantir, dans

toute la France, le parti des tyrans, et par conséquent communiquer à tous les départements la commotion salutaire qui venait d'électrifier Paris ? Et comment ce soin pouvait-il ne pas regarder ces mêmes magistrats qui avaient appelé le peuple à l'insurrection ? Il s'agissait du salut public ; il y allait de leurs têtes, et on leur a fait un crime d'avoir envoyé des commissaires aux autres Communes pour les engager à avouer, à consolider leur ouvrage ! Que dis-je ? La calomnie a poursuivi ces Commissaires eux-mêmes ! Quelques-uns ont été jetés dans les fers. Le feuillantisme et l'ignorance ont calculé le degré de chaleur de leur style ; ils ont mesuré toutes leurs démarches avec le compas constitutionnel pour trouver le prétexte de travestir les missionnaires de la Révolution en incendiaires, en ennemis de l'ordre public. A peine les circonstances qui avaient enchaîné les ennemis du peuple ont-elles cessé, les mêmes corps administratifs, tous les hommes qui conspiraient contre lui sont venus les calomnier devant la Convention nationale elle-même. Citoyens, vouliez-vous une révolution sans révolution ? Quel est cet esprit de persécution qui est venu reviser, pour ainsi dire, celle qui a brisé nos fers ; mais comment peut-on soumettre à un jugement certain les effets que peuvent entraîner ces grandes commotions ? Qui peut, après coup, marquer le point précis où devaient se briser les flots de l'insurrection populaire ? A ce prix, quel peuple pourrait jamais secouer le joug du despotisme ? Car s'il est vrai qu'une grande nation ne peut se lever par un mouvement simultané, et que la tyrannie ne peut être frappée que par la portion des citoyens qui est plus près d'elle, comment ceux-ci oseront-ils l'attaquer, si après la victoire les délégués, venant des parties éloignées de l'État, peuvent les rendre responsables de la durée ou de la violence de la tourmente

politique qui a sauvé la patrie? Ils doivent être regardés comme fondés de procuration tacite pour la société tout entière. Les Français, amis de la liberté, réunis à Paris au mois d'août dernier, ont agi à ce titre au nom de tous les départements; il faut les approuver ou les désavouer tout à fait. Leur faire un crime de quelques désordres apparents ou réels, inséparables d'une grande secousse, ce serait les punir de leur dévouement; ils auraient droit de dire à leurs juges: Si vous désavouez les moyens que nous avons employés pour vaincre, laissez-nous les fruits de la victoire. Reprenez votre Constitution et toutes vos lois anciennes, mais restituez-nous le prix de nos sacrifices et de nos combats; rendez-nous nos concitoyens, nos frères, nos enfants, qui sont morts pour la cause commune. Citoyens, le peuple qui vous a envoyés a tout ratifié. Votre présence ici en est la preuve; il ne vous a pas chargés de porter l'œil sévère de l'inquisition sur les faits qui tiennent à l'insurrection, mais de cimenter par des lois justes la liberté qu'elle lui a rendue. L'univers, la postérité ne verra dans ces événements que leur cause sacrée et leur sublime résultat; vous devez les voir comme elle, vous devez les juger, non en juges de paix, mais en hommes d'État, et en législateurs du monde. Et ne pensez pas que j'aie invoqué ces principes éternels parce que nous avons besoin de couvrir d'un voile quelques actions répréhensibles. Non, nous n'avons point failli, j'en jure par le trône renversé et par la République qui s'élève.

« On vous a parlé bien souvent des événements du 2 septembre; c'est le sujet auquel j'étais le plus impatient d'arriver, et je le traiterai d'une manière absolument désintéressée.

« J'ai observé qu'arrivé à cette partie de son discours M. Louvet lui-même a généralisé d'une manière très-

vague l'accusation dirigée auparavant contre moi personnellement ; il n'en est pas moins certain que la calomnie a travaillé dans l'ombre. Ceux qui ont dit que j'avais eu la moindre part aux événements dont je parle, sont des hommes ou excessivement crédules ou excessivement pervers. Quant à l'homme qui, comptant sur le succès de la diffamation dont il avait d'avance arrangé tout le plan, a cru pouvoir alors imprimer impunément que je les avais dirigés, je me contenterais de l'abandonner au remords, si le remords ne supposait une âme. Je dirai, pour ceux que l'imposture a pu égarer, qu'avant l'époque où ces événements sont arrivés, j'avais cessé de fréquenter le Conseil général de la Commune ; l'Assemblée électorale, dont j'étais membre, avait commencé ses séances ; que je n'ai appris ce qui se passait dans les prisons que par le bruit public, et plus tard que la plus grande partie des citoyens, car j'étais habituellement chez moi ou dans les lieux où mes fonctions publiques m'appelaient. Quant au Conseil général de la Commune, il est certain, aux yeux de tout homme impartial, que, loin de provoquer les événements du 2 septembre, il a fait ce qui était en son pouvoir pour les empêcher. Pour se former une idée juste de ces faits, il faut chercher la vérité, non dans les écrits ou dans les discours calomnieux qui les ont dénaturés, mais dans l'histoire de la dernière Révolution.

« Si vous avez pensé que le mouvement imprimé aux esprits par l'insurrection du mois d'août était entièrement expiré au commencement de septembre, vous vous êtes trompés, et ceux qui ont cherché à vous persuader qu'il n'y avait aucune analogie entre l'une et l'autre de ces deux époques, ont feint de ne connaître ni les faits ni le cœur humain.

« La journée du 10 août avait été signalée par un

grand combat dont beaucoup de patriotes et beaucoup de soldats suisses avaient été les victimes. Les plus grands conspirateurs furent dérobés à la colère du peuple victorieux qui avait consenti à les remettre entre les mains d'un nouveau tribunal; mais le peuple était déterminé à exiger leur punition. Cependant, après avoir condamné trois ou quatre coupables subalternes, le tribunal criminel se reposa. Montmorin avait été absous; Depoix et plusieurs conspirateurs de cette importance avaient été frauduleusement mis en liberté; de grandes prévarications en ce genre avaient transpiré, et de nouvelles preuves de la conspiration de la cour se développaient chaque jour; presque tous les patriotes qui avaient été blessés au château des Tuileries mouraient dans les bras de leurs frères parisiens; on déposa sur le bureau de la Commune des balles mâchées, extraites du corps de plusieurs Marseillais et de plusieurs autres fédérés; l'indignation était dans tous les cœurs. Cependant une cause nouvelle et beaucoup plus importante acheva de porter la fermentation à son comble. Un grand nombre de citoyens avaient pensé que la journée du 10 rompait les fils des conspirations royales; ils regardaient la guerre comme terminée, quand tout à coup la nouvelle se répand dans Paris que Longwy a été livré, que Verdun a été livré, et qu'à la tête d'une armée de cent mille hommes, Brunswick s'avance vers Paris. Aucune place forte ne nous séparait des ennemis; notre armée, divisée, presque détruite par les trahisons de Lafayette, manquait de tout. Il fallait songer à la fois à trouver des armes, des effets de campement, des vivres et des hommes. Le Conseil exécutif ne dissimulait ni ses craintes, ni son embarras; le danger était grand; il paraissait plus grand encore. Danton se présente à l'Assemblée législative, lui peint vivement les périls et les ressources, la porte à prendre quelques

mesures vigoureuses, et donne une grande impulsion à l'opinion publique; il se rend à la maison commune et invite la municipalité à faire sonner le tocsin; le conseil général de la Commune sent que la patrie ne peut être sauvée que par les prodiges que l'enthousiasme de la liberté peut seul enfanter, et qu'il faut que Paris tout entier s'ébranle pour courir au-devant des Prussiens; il fait sonner le tocsin pour avertir tous les citoyens de courir aux armes; il leur en procure par tous les moyens qui sont en son pouvoir; le canon d'alarme tonnait en même temps; en un instant quarante mille hommes sont armés, équipés, rassemblés, et marchent vers Châlons.... Au milieu de ce mouvement universel, l'approche des ennemis étrangers réveille le sentiment d'indignation et de vengeance qui couvait dans les cœurs contre les traîtres qui les avaient appelés. Avant d'abandonner leurs foyers, leurs femmes et leurs enfants, les citoyens, les vainqueurs des Tuileries, veulent la punition des conspirateurs, qui leur avait été promise; on court aux prisons. Les magistrats pouvaient-ils arrêter le peuple? Car c'était un mouvement populaire, et non, comme on l'a ridiculement supposé, la sédition partielle de quelques scélérats payés pour assassiner leurs semblables; et s'il n'en eût pas été ainsi, comment le peuple ne l'aurait-il pas empêché? Comment la garde nationale, comment les fédérés, n'auraient-ils fait aucun mouvement pour s'y opposer? Les fédérés eux-mêmes étaient là en grand nombre. On connaît les vaines réquisitions du commandant de la garde nationale; on connaît les vains efforts des commissaires de l'Assemblée législative, qui furent envoyés aux prisons.

« J'ai entendu quelques personnes me dire froidement que la municipalité devait proclamer la loi martiale. La loi martiale à l'approche de l'ennemi! La loi

martiale après la journée du 10 ! La loi martiale pour les complices du tyran détrôné contre le peuple ! Que pouvaient les magistrats contre la volonté déterminée d'un peuple indigné, qui opposait à leurs discours et le souvenir de sa victoire et le dévouement avec lequel il allait se précipiter au-devant des Prussiens, et qui reprochait aux lois mêmes la longue impunité des traîtres qui déchiraient le sein de leur patrie ? Ne pouvant les déterminer à se reposer sur les tribunaux du soin de leur punition, les officiers municipaux les engagèrent à suivre des formes nécessaires dont le but était de ne pas confondre, avec les coupables qu'ils voulaient punir, les citoyens détenus pour des causes étrangères à la conspiration du 10 août, et ce sont les officiers municipaux, qui ont exercé ce ministère, le seul service que les circonstances permettaient de rendre à l'humanité, qu'on vous a présentés comme des brigands sanguinaires !

« Le zèle le plus ardent pour l'exécution des lois ne peut justifier ni l'exagération, ni la calomnie ; or, je pourrais citer ici, contre les déclamations de M. Louvet, un témoignage non suspect ; c'est celui du ministre de l'intérieur qui, en blâmant les exécutions populaires en général, n'a pas craint de parler de l'esprit de prudence et de justice que le peuple (c'est son expression) avait montré dans cette conduite illégale ; que dis-je ? je pourrais citer, en faveur du conseil général de la Commune, M. Louvet lui-même qui commençait l'une de ses affiches de *la Sentinelle* par ces mots : « Honneur au conseil général de la Commune, il a fait sonner le tocsin, il a sauvé la patrie ! » C'était alors le temps des élections.

« On assure qu'un innocent a péri, on s'est plu à en exagérer le nombre ; mais un seul, c'est beaucoup trop, sans doute ; citoyens, pleurez cette méprise

cruelle; nous l'avons pleurée dès longtemps : c'était un bon citoyen, c'était donc l'un de nos amis. Pleurez même les victimes coupables réservées à la vengeance des lois, qui sont tombées sous le glaive de la justice populaire; mais que votre douleur ait un terme comme toutes les choses humaines.

« Gardons quelques larmes pour des calamités plus touchantes. Pleurez cent mille patriotes immolés par la tyrannie; pleurez nos citoyens expirants sous leurs toits embrasés, et les fils de citoyens massacrés au berceau ou dans les bras de leurs mères. N'avez-vous pas aussi des frères, des enfants, des épouses à venger? La famille des législateurs français, c'est la patrie, c'est le genre humain tout entier, moins les tyrans et leurs complices. Pleurez donc, pleurez l'humanité abattue sous leur joug odieux. Mais consolez-vous, si, imposant silence à toutes les viles passions, vous voulez assurer le bonheur de votre pays et préparer celui du monde. Consolez-vous, si vous voulez rappeler sur la terre l'égalité et la justice exilées, et tarir, par des lois justes, la source des crimes et des malheurs de vos semblables.

« La sensibilité qui gémit presque exclusivement pour les ennemis de la liberté, m'est suspecte. Cessez d'agiter sous mes yeux la robe sanglante du tyran, ou je croirai que vous voulez remettre Rome dans les fers'.... »

Pendant que Robespierre parlait ainsi, la droite, si prompt d'ordinaire à le poursuivre de ses clameurs, se sentait comme subjuguée. Immobile, attentive, et, en dépit d'elle-même vivement émue, elle écoutait dans un profond silence. Tant d'éloquence, tant de raison, ce grand plaidoyer où l'orateur s'effaçait si complète-

¹ Voy. l'*Histoire parlementaire*, p. 306, 213.

ment pour ne songer qu'à la Révolution mise en cause, cette affirmation de la solidarité humaine, cette appréciation des événements où l'énergie du révolutionnaire éclatait associée aux vues de l'homme d'État, les immenses services de la Commune du 10 août, rappelés si heureusement, les massacres de septembre déplorés, la responsabilité personnelle de ces massacres repoussée bien loin avec indignation, mais dans un récit qui faisait revivre le souvenir de toutes les circonstances fatales d'où était née la démente populaire, de manière à empêcher qu'elle ne déshonorât aux yeux de l'Europe le berceau de la République....., tout cela élevait les esprits au-dessus des pitoyables querelles d'influence et d'amour-propre où s'était laissé égarer le génie de la Gironde. Les hommes les plus sages de ce parti, Vergniaud, Condorcet, Gensonné, comprirent qu'un ordre du jour¹ était désormais le seul remède à la faute commise. Et cependant, quelle véhémence hautaine dans la péroraison de Robespierre, et quelle générosité dédaigneuse !

« Parlerai-je de cette lettre prétendue, timidement et j'ose dire très-gauchement présentée à votre curiosité ? Une lettre énigmatique adressée à un tiers ! des brigands anonymes ! des assassins anonymes !... et, au milieu de ces nuages, ce mot jeté comme au hasard : ils ne veulent entendre parler que de Robespierre.... Des réticences, des mystères dans des affaires aussi graves, et en s'adressant à la Convention nationale ! Le tout attaché à un rapport bien astucieux, après tant de libelles, tant d'affiches, tant de pamphlets, tant de journaux de toutes les espèces, distribués à si grands frais et de toutes les manières, dans tous les coins de la république.... O homme vertueux ! homme

¹ Louvet s'en plaint dans ses *Mémoires*. Voy. p. 54.

exclusivement, éternellement vertueux ! où vouliez-vous donc aller par ces routes ténébreuses ? Vous avez essayé l'opinion.... Vous vous êtes arrêté épouvanté, vous avez bien fait ; la nature ne vous a pas moulé, ni pour de grandes actions, ni pour de grands attentats.... Je m'arrête ici moi-même, par égard pour vous.... Vous ne connaissez pas l'abominable histoire de l'homme à la missive énigmatique ; cherchez-la, si vous en avez le courage, dans les monuments de la police.... Vous saurez un jour quel prix vous devez attacher à la modération de l'ennemi que vous vouliez perdre. Et croyez-vous que si je voulais m'abaisser à de pareilles plaintes, il me serait difficile de vous présenter des dénonciations un peu plus précises et mieux appuyées ? Je les ai dédaignées jusqu'ici. Je sais qu'il y a loin du dessein profondément conçu de commettre un grand crime à certaines vellétés, à certaines menaces de mes ennemis, dont j'aurais pu faire beaucoup de bruit. D'ailleurs, je n'ai jamais cru au courage des méchants. Mais réfléchissez sur vous-même, et voyez avec quelle maladresse vous vous embarrassez vous-même dans vos propres pièges. Vous vous tourmentez depuis longtemps pour arracher à l'Assemblée une loi contre les provocateurs au meurtre : qu'elle soit portée ; quelle est la première victime qu'elle doit frapper ? N'est-ce pas vous qui avez dit calomnieusement, ridiculement, que j'aspirais à la tyrannie ? N'avez-vous pas juré par Brutus d'assassiner les tyrans ? Vous voilà donc convaincu, par votre propre aveu, d'avoir provoqué tous les citoyens à m'assassiner. N'ai-je pas déjà entendu, de cette tribune même, des cris de fureur répondre à vos exhortations ? Et ces promenades de gens armés, qui bravent au milieu de nous l'autorité des lois et des magistrats ! Et ces cris qui demandent les têtes de quelques représentants du peuple, qui mêlent à des

imprécations contre moi, vos louanges et l'apologie de Louis XVI! Qui les a appelés? qui les égare? qui les excite? Et vous parlez de lois, de vertu, d'agitateurs!...

« Mais sortons de ce cercle d'infamies que vous nous avez fait parcourir, et arrivons à la conclusion de votre libelle.

« Indépendamment de ce décret sur la force armée, que vous cherchez à extorquer par tant de moyens, indépendamment de cette loi tyrannique contre la liberté individuelle et contre celle de la presse, que vous déguisez sous le spécieux prétexte de la provocation au meurtre, vous demandez pour le ministre une espèce de dictature militaire, vous demandez une loi de proscription contre les citoyens qui vous déplaisent, sous le nom d'ostracisme. Ainsi vous ne rougissez plus d'avouer ouvertement le motif honteux de tant d'impostures et de machinations; ainsi vous ne parlez de dictature que pour l'exercer vous-même sans aucun frein; ainsi vous ne parlez de proscriptions et de tyrannie, que pour proscrire et pour tyranniser; ainsi vous avez pensé que, pour faire de la Convention nationale l'aveugle instrument de vos coupables desseins, il vous suffirait de prononcer devant elle un roman bien astucieux, de lui proposer de décréter, sans désespérer, la perte de la liberté et son propre déshonneur! Que me reste-t-il à dire contre des accusateurs qui s'accusent eux-mêmes?... Ensevelissons, s'il est possible, ces méprisables manœuvres dans un éternel oubli. Puissions-nous dérober aux regards de la postérité ces jours peu glorieux de notre histoire où les représentants du peuple, égarés par de lâches intrigues, ont paru oublier les grandes destinées auxquelles ils étaient appelés! Pour moi, je ne prendrai aucunes conclusions qui me soient personnelles; j'ai renoncé

au facile avantage de répondre aux calomnies de mes adversaires par des dénonciations plus redoutables. J'ai voulu supprimer la partie offensive de ma justification. Je renonce à la juste vengeance que j'aurais le droit de poursuivre contre mes calomniateurs; je n'en demande point d'autre que le retour de la paix et le triomphe de la liberté. Citoyens, parcourez d'un pas ferme et rapide votre superbe carrière. Et puissé-je, aux dépens de ma vie et de ma réputation même, concourir avec vous à la gloire et au bonheur de notre commune patrie¹ ! »

L'effet de ce discours fut prodigieux. Les tribunes l'avaient à diverses reprises interrompu par des transports que le président ne put réprimer². Robespierre quitta la tribune au milieu de ce bruit d'applaudissements dont, il y avait huit jours à peine, Louvet s'était enivré.

Ce dernier veut répondre, mais le cri *l'ordre du jour!* étouffe sa voix. Barbaroux, frémissant, demande, au milieu du tumulte, à dénoncer encore Robespierre; il déclare qu'il signera sa dénonciation, qu'il la gravera sur le marbre; il annonce que, si on refuse de l'entendre, il est décidé à descendre à la barre, et il y descend. A ce spectacle, l'agitation redouble; les uns font un mouvement de surprise, d'autres murmurent, quelques-uns rient. Quoi! se transformer soi-même en accusé devant l'Assemblée dont on est membre, et cela dans l'emportement d'un puéril dépit! avilir à ce point le caractère de représentant du peuple! Barbaroux, soutenu par Lanjuinais, mais généralement blâmé, abandonne enfin la barre³.

Déjà Barère occupait la tribune, Barère, personnage

¹ *Histoire parlementaire*, t. XX, p. 217, 219.

² Voy. le compte rendu de la séance, *Histoire parlementaire*, t. XX, p. 219.

³ *Ibid.*, p. 220, 223.

équivoque, qui jusqu'alors s'était caché dans le centre¹ pour observer de là les oscillations des partis, et se ranger du côté de la fortune. En cette circonstance, la peur ne l'ayant pas encore rendu Montagnard², il vit, par une intuition rapide, que l'Assemblée devait être tout entière à deux sentiments : le désir de mettre fin aux querelles de personnes, et la crainte que le résultat de ces querelles, follement suscitées par la Gironde, n'eût été de trop grandir Robespierre. Ce fut pour répondre à cette double préoccupation, et non, comme on l'a si bizarrement supposé, pour « sauver Robespierre en l'insultant³, » qu'il s'exprima en ces termes :

« Citoyens, s'il existait dans la République un homme né avec le génie de César, ou l'audace de Cromwell ; un homme qui, avec le talent de Sylla, en aurait les dangereux moyens, je viendrais avec courage l'accuser devant vous ; un tel homme pourrait être dangereux à la liberté.... Mais des hommes d'un jour, de petits entrepreneurs de révolutions, des politiques qui n'entreront jamais dans le domaine de l'histoire, ne sont pas faits pour occuper le temps précieux que vous devez aux travaux dont le peuple vous a chargés. Qu'un grand général, par exemple, ivre de ses succès, le front ceint de lauriers, et revenant au milieu de nous avec une armée victorieuse, paraisse à la barre, ainsi que l'a fait le perfide Lafayette, pour commander aux législateurs ou insulter aux droits du peuple, il faudrait sans doute appeler la sévérité des lois sur cette tête coupable ; mais que vous fassiez ce terrible honneur à ceux dont les couronnes sont mêlées de cyprès, voilà ce que je ne puis concevoir.... Terminons enfin ces duels politiques, ces

¹ *Mémoires de René Levasseur*, t. I, chap. I, p. 82.

² *Ibid.*

³ Voy. la note placée à la suite de ce chapitre.

combats singuliers de la vanité et de la haine.... Je vous rappelle aux grands intérêts de la patrie, et je demande que l'Assemblée motive ainsi son décret : « La Convention nationale, considérant qu'elle ne doit s'occuper que « des intérêts de la République, passe à l'ordre du jour¹. »

Prise en elle-même, une pareille rédaction n'avait rien d'offensant, mais elle empruntait aux développements donnés par Barère un caractère d'insulte : « Je ne veux pas de votre ordre du jour, dit fièrement Robespierre, si vous mettez un préambule qui m'est injurieux². » Et l'Assemblée, en votant l'ordre du jour pur et simple, consacra le triomphe de Robespierre.

Louvet sortit de la séance, abattu, découragé, se plaignant d'avoir été abandonné par ses amis, leur reprochant comme une faute énorme d'avoir laissé jouir Robespierre de L'IMPUNITÉ PHYSIQUE; et, rentré dans sa maison, il dit à sa chère Lodoïska : « Il faut de loin nous tenir prêts à l'échafaud ou à l'exil³. »

A leur tour, les admirateurs fanatiques de Robespierre, en lui voyant des ennemis aussi farouches, commencèrent à trembler pour lui; si bien que, dès ce moment, il se trouva avoir des satellites, inconnus à tous, inconnus à lui-même. De ce nombre était un nommé Nicolas, homme d'une force peu commune et plein de courage. Chaque jour, à l'heure où Robespierre devait se rendre à la Convention, Nicolas allait l'attendre dans la rue Saint-Honoré, l'accompagnait de loin, armé d'un gros bâton, et veillait de même sur son retour, attentif, inquiet, inaperçu, et ne songeant qu'à la patrie, dans cet acte quotidien de dévouement, que celui qui en était l'objet ignora toute sa vie⁴.

¹ *Histoire parlementaire*, t. XX, p. 221, 223.

² *Ibid.*, p. 222.

³ *Mémoires de Louvet*, p. 54.

⁴ M. Esquiros, dans son *Histoire des Montagnards*, donne ce fait

Les Montagnards célébrèrent fort la victoire de Robespierre ; aux Jacobins la joie tint du délire ; Garnier compara Barbaroux descendant à la barre au reptile évitant les regards de l'aigle¹.

Malheureusement, il advint alors ce qui ne se voit que trop souvent dans les troubles politiques, où il suffit qu'un des deux partis affiche une opinion, pour qu'aussitôt l'autre se croie obligé de professer l'opinion contraire. Les massacres de septembre n'étaient pas plus l'œuvre politique de la Montagne que celle de la Gironde, et la Gironde était aussi coupable que la Montagne de n'avoir pas tout mis en œuvre pour arrêter ce funeste accès de rage populaire ; mais, par cela seul qu'après coup les Girondins s'étaient mis à tonner contre septembre, il y eut des Montagnards qui se firent gloire de l'approuver : guerre impie engagée sur des cadavres ! C'est ainsi qu'aux Jacobins, le soir du 5 novembre, Manuel s'étant élevé avec beaucoup de courage contre une journée « où, dit-il, *un peuple méchant comme un roi avait voulu faire un Saint-Barthélemy* »², Collot-d'Herbois osa prétendre que « sans cette journée, la Révolution ne se serait jamais accomplie. » C'était un vrai blasphème lancé contre la Révolution, qu'une pareille phrase ; et il y avait certes loin de là au langage tenu par Robespierre. Mais, à ces lamentables exagérations, celui-ci put juger du tort qu'il avait eu, en appréciant les 2 et 3 septembre, d'insister sur la question de la fatalité plus que sur celle de la justice ! car, ce qu'il avait cherché à *expliquer* seulement, voici que d'autres en venaient à le *justifier*.... Et, parmi ces derniers, fut Barère, qui se vanta d'avoir, sur le massacre effectué dans les prisons, « une opinion aussi po-
comme lui ayant été communiqué par M. David d'Angers. Voy. le t. II, p. 222.

¹ Club des Jacobins, séance du 5 novembre 1792.

litique et aussi révolutionnaire que celle de Collot-d'Herbois¹. » Il espérait ainsi, le malheureux, se faire pardonner par les frénétiques le trait dont il avait, quelques heures auparavant, percé l'orgueil de Robespierre !

Pétion avait préparé un discours pour la séance du 5 novembre : l'impatience de l'Assemblée l'ayant empêché de le prononcer, il le publia. Il y racontait, de manière à écarter de lui autant que possible la responsabilité des excès, l'histoire du 20 juin, du 10 août, des 2 et 3 septembre ; il y faisait l'éloge de Brissot, il y parlait de Marat comme d'un être qui, ridicule s'il n'eût été féroce, avait poussé la folie jusqu'à désirer pour lui-même ce pouvoir tyrannique qu'on lui imputait d'avoir désiré pour un autre². Quant à Robespierre, Pétion le peignait soupçonneux et néanmoins incapable de pardonner le plus léger soupçon, trop prompt à vanter ses services, ne pouvant souffrir la contrariété, affamé d'applaudissements, et courant après les faveurs du peuple. Or, c'était là, selon Pétion, ce qui avait pu faire croire qu'il aspirait à la dictature, quoique tel n'eût été jamais l'objet de son ambition³.

Cette censure inattendue affligea vivement Robespierre. Comment, Pétion, lui aussi, tout en ayant l'air de l'absoudre, se tournait contre lui ; Pétion, si longtemps le compagnon de ses combats, l'associé de ses périls, l'émule de sa popularité !

« Quelle est, lui répondit-il, mon cher Pétion, l'instabilité des choses humaines, puisque vous, naguère mon frère d'armes et le plus paisible des hommes, vous déclarez subitement le plus ardent de mes accu-

¹ Club des Jacobins, séance du 5 novembre 1792.

² Discours de Pétion sur l'accusation intentée à Robespierre. Voy. t. XXI de l'*Histoire parlementaire*, p. 3.

³ *Ibid.*

sateurs¹? » Il lui reprochait ensuite, sans amertume et même avec une certaine grâce qu'on ne trouve pas dans ses autres écrits, d'avoir mis le pied dans un camp qui ne peut être le sien. « A vos nouveaux amis, les Girondins, vous avez sacrifié votre gloire : plaise au ciel que vous réserviez au moins votre vertu²! » Il terminait par ces belles paroles : « Ceux que la nature a faits grands peuvent seuls aimer l'égalité. Il faut aux autres des échasses ou des chars de triomphe, et, dès qu'ils en descendent, ils croient entrer dans le tombeau. Tel homme paraissait républicain avant la République, qui cesse de l'être lorsqu'elle existe. Il voulait abaisser ce qui était au-dessus de lui; mais il ne veut descendre du point où il était lui-même élevé. Il aime les révolutions dont il est lui-même le héros. Il ne voit qu'anarchie et désordre où il ne gouverne pas. Le peuple est révolté, s'il a vaincu sans lui.... Dépouillons-nous, mon cher Pétion, de ces faiblesses honteuses. Ne ressemblons point à ce tyran qui voulait réduire la taille d'un homme à une mesure déterminée. N'exigeons pas que la fortune fasse tous les frais de notre mérite. Contentons-nous des destinées que la nature nous a faites, et permettons que celles de l'humanité s'accomplissent³. »

Telle fut cette lutte mémorable, et vraiment navrante. Nous l'avons racontée avec détails, parce que les suites en furent, nous le verrons, incalculables, affreuses. Garat dit dans ses Mémoires, en rappelant un entretien qu'il eut un jour avec le Girondin Salles : « Je suis bon, moi, et aussi bon, à coup sûr, qu'aucun d'entre vous; mais quand, au lieu de réfuter mes opi-

¹ Voy. cette réponse, reproduite *in extenso* dans les *OEuvres de Maximilien Robespierre*, publiées par Laponneraye, t. II, p. 289.

² *Ibid.*, p. 323.

³ *Ibid.*

nions avec de la logique et de la bienveillance, on les repousse avec soupçon et injure, je suis prêt à laisser là le raisonnement, et à regarder si mes pistolets sont bien chargés ¹. » Hélas ! tout ce qu'il y eut de sombre dans la dernière partie de la vie de Robespierre, est expliqué par ces quelques mots.

Lorsque les Girondins lui déclarèrent une guerre si acharnée, rien de plus calmant que la vie qu'il menait chez Duplay. Le menuisier et sa femme l'entouraient d'un respect qu'adouçissait la tendresse. Des quatre filles de Duplay, les trois plus jeunes, Henriette, Élisabeth et Sophie, l'aimaient comme le pacificateur des légères brouilles du ménage, comme leur souriant protecteur, comme leur avocat au tribunal d'une mère, quelquefois un peu grondeuse. Quant à la sœur aînée, Éléonore, elle éprouvait pour Robespierre un sentiment plus voilé parce qu'il était plus profond et plus tendre, mêlé de trouble.... Et lui, de son côté, il ne regardait jamais Éléonore sans songer, avec une émotion chaste et grave que les parents bénissaient, au bonheur d'en faire sa compagne.... un jour, bientôt peut-être, qui pouvait savoir ? quand son horizon se serait éclairci, et que la Révolution aurait cessé de le vouloir tout entier. Ce n'est pas que cette vie de douce intimité n'eût eu ses agitations accidentelles, et que même sur ce petit coin de ciel bleu un nuage n'eût passé. Charlotte Robespierre n'avait pu voir sans une aigreur jalouse le cœur de son frère se partager entre elle et des étrangers ². Elle se défendait d'aimer Éléonore, parce qu'un autre l'aimait trop, et à Mme Duplay elle repro-

¹ Voy. les *Mémoires de Garat*, réimprimés dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVIII, à la p. 344.

² Voy. ce qu'elle dit à cet égard, dans ses *Mémoires sur ses deux frères*, t. II, p. 422 des *OEuvres de Maximilien Robespierre*, publiées par Laponneraye.

chait de mener Robespierre à son gré. Car, il est à remarquer que ce que Charlotte avait de la peine à pardonner au roide tribun, c'était de se laisser gouverner comme un enfant dans les choses de l'intérieur, de céder toujours à ceux qui l'aimaient, et de préférer au risque de les chagriner l'inconvénient de leur obéir¹. De là, entre Mme Duplay et Charlotte Robespierre une sorte de duel, qui d'abord sembla tourner à l'avantage de celle-ci, puisque, dans les premiers mois de 1792, elle était parvenue à arracher son frère aux Duplay, et à l'amener demeurer avec elle rue Saint-Florentin². Mais, loin de sa famille adoptive, Robespierre ne put vivre longtemps : la mélancolie le gagna, et sa santé alla déclinant d'une manière sensible. A cette nouvelle, Mme Duplay accourt, ainsi qu'une lionne irritée, éclate en imprécations, déclare que le malade appartient à ses soins, le réclame, le reprend de haute lutte³. Si on redoubla d'empressement autour de lui, est-il besoin de le dire ? Il se trouvait donc, quand Louvet l'attaqua, rendu à une vie de perspectives attirantes et, pour ainsi parler, d'apaisement.

Mais voilà que soudain une preuve lui est fournie, preuve éclatante et certaine, qu'on a juré sa ruine, que ses ennemis sont décidés à le poursuivre jusqu'à la mort, que rien ne les désarmera, que son patriotisme même et sa vertu, en ajoutant à sa popularité, ne serviront qu'à enflammer leur fureur. On devine l'effet de tant d'acharnement, de tant d'injustice, sur une nature droite, austère, mais orgueilleuse et concentrée !

Aussi, à partir de ce moment, l'humeur de Robes-

¹ *Mémoires de Charlotte Robespierre. Ibid.*

² *Ibid.*, p. 422.

³ *Ibid.*, p. 423.

pierre, — de ce Robespierre qu'on avait surnommé l'Immuable, et qui effectivement, sous le rapport des principes, du dévouement au peuple, resta immuable jusqu'au bout, — subit par degrés une altération que chacun remarqua, et qui ne tarda point à paraître sur son visage. Le tic nerveux auquel il était sujet se prononça de plus en plus ; son sourire devint un effort ; ses préoccupations intérieures se révélèrent chaque jour davantage dans l'inquiétude croissante de son regard, et à la douceur naturelle de sa physionomie s'associa insensiblement cette amertume qui, vers la fin, lui imprima quelque chose de sinistre¹. Et en effet, son esprit, déjà ouvert aux noires visions, s'enfonça peu à peu dans la région des fantômes. Il crut apercevoir partout des conspirateurs et des traîtres. Doublement égaré par l'admiration excessive de ses séides et l'excessive animosité de ses ennemis, il en vint à s'identifier au peuple, à force d'orgueil, après s'être identifié au peuple, à force de conviction ; et une fois sur cette pente dangereuse, devenu aussi implacable envers ses ennemis qu'ils s'étaient montrés implacables envers lui-même, il les poursuivit avec une haine d'autant plus terrible, qu'il la jugea désintéressée, s'imaginant que c'était la patrie, la République, le peuple, qu'ils avaient voulu tuer dans sa personne, et ne s'apercevant pas jusqu'à quel point il devenait injuste à son tour ! Oh, combien déliés, combien imperceptibles, sont les sophismes que, pour se tromper, le cœur humain porte cachés dans ses replis ! Ce fut en toute conscience, sérieusement que Robespierre arriva à se persuader.... quoi ? Que les Girondins entendaient

¹ Ce changement est noté, en termes haineux, dans un libelle que publia contre Robespierre Merlin (de Thionville), devenu son adversaire. Voy. *Bibliothèque historique de la Révolution*. — Robespierre. — British Museum.

laisser à la tyrannie les moyens de se relever ; que leur répugnance à verser le sang du roi venait de là ; qu'ils conspiraient avec l'Europe ; qu'ils avaient formé le projet de se séparer de la France pour se réunir à l'Angleterre¹. C'était toucher aux dernières limites de l'absurde.

Et ce qui est triste à dire, c'est que pendant ce temps, non moins absurdes et non moins convaincus, les Girondins attribuaient aux Montagnards, Robespierre en tête, le dessein formel d'élever sur les cadavres des vrais républicains un trône où l'assassinat remplacerait successivement le duc d'York par d'Orléans, d'Orléans par le triumvirat de Marat, Danton et Robespierre, et enfin ce triumvirat par Danton, régnant seul avec le titre de roi. Ce serait à n'y pas croire, si ces choses n'étaient attestées par un témoin qui rapporte ce qu'il a entendu de ses propres oreilles. Et quand Garat, à qui Salles faisait ainsi part de sa conviction, quand Garat, frappé de stupeur, lui demanda si beaucoup de ses amis les Girondins pensaient à cet égard comme lui, Salles répondit : « Tous ou presque tous² ! »

Qu'après cela, Robespierre ait été conduit, sans le savoir, à murer son âme ; que la vie se soit comme glacée dans son cœur ; que son amour pour l'humanité ait acquis la rigidité de l'acier ; en un mot, qu'il soit devenu l'être abstrait de la Révolution, c'est assurément un des plus mélancoliques sujets de méditation que puisse fournir l'histoire.

Elle est bien claire à tirer, maintenant, la conclusion

¹ Voy. la conversation entre Robespierre et Garat, rapportée par ce dernier dans ses *Mémoires*, t. XVIII, p. 338, de l'*Histoire parlementaire*.

² Conversation entre Salles et Garat. *Ibid.*, p. 342.

philosophique des débats qui viennent d'être retracés ; et quel jour elle jette , grand Dieu ! sur les tragédies qui vont suivre¹ !

¹ Les historiens qui nous ont précédé et, plus particulièrement, notre illustre confrère M. Michelet, ont présenté les faits dont le tableau vient de passer sous les yeux du lecteur d'une manière si différente de la nôtre, qu'il nous est impossible de ne pas appeler sur cette différence le jugement éclairé du public. Nous allons donc suivre M. Michelet pas à pas, tout le long du chapitre VII, livre VIII, de son ouvrage.

Pages 458 et 459. Il n'est pas exact que la réélection de Pétion comme maire de Paris, le 15 octobre 1792, ait été un coup porté à la Commune et à ceux que notre auteur appelle les *violents* : les *violents*, au mois d'octobre 1792, furent les Girondins ; et il n'est pas exact que cette réélection ait été une protestation contre les massacres de septembre, en faveur de la modération et de la probité. D'abord, Pétion ne s'était pas opposé aux massacres de septembre, du moins en temps utile, bien que sa qualité de maire lui en imposât plus qu'à tout autre le devoir. Ensuite, s'il est vrai que sur 45 474 voix, il en obtint 43 899, tandis que Danton n'en eut que 44 ; Marat, que 7 ; Panis, que 80 ; Manuel, que 29 ; Robespierre, que 23, il ne faut pas oublier, d'un autre côté, que le girondin Cahier de Gerville n'en eut que 42 ; le girondin Roland, que 22 ; le girondin Rabaud-Saint-Étienne, que 2 ; le girondin Vergniaud, que 9, et Cambon, qui alors votait habituellement avec la Gironde, que 12. (Voy. le bulletin des opérations de la commune, dans *l'Histoire parlementaire*, t. XX, p. 59.) M. Michelet constate triomphalement que « les candidats de la Commune, tous ensemble, n'eurent pas cinquante votes ; mais pourquoi ne dit-il pas qu'en dehors de Pétion, les candidats de la Gironde n'en eurent pas davantage ? La liste de répartition que nous donnons ici, et que M. Michelet a complètement supprimée, est significative : elle prouve que Pétion fut réélu, tout simplement parce qu'on ne lui opposa point de compétiteur, et parce qu'ayant été jusqu'alors le maire de la Révolution, on ne jugea pas qu'il eût rien fait pour mériter de perdre sa place.

Pages 465 et 466. En rappelant, sans la citer, l'adresse des sections à l'Assemblée, touchant la garde départementale, M. Michelet assure que « cette adresse eut cela d'énorme qu'elle contestait à l'Assemblée le droit de faire des lois. » Comment ! c'était contester à l'Assemblée le droit de faire des lois, que de lui dire : « On vous propose des décrets constitutionnels avant que la Constitution existe ! Attendez que la loi existe ; quand le peuple l'aura sanctionnée, *il vous apprendra par son exemple à baisser le front devant elle* ? » A part la véhémence hautaine des expressions, quoi de plus naturel que ce langage ? Est-ce que

la Convention n'avait pas elle-même décidé que la Constitution n'aurait force de loi qu'après avoir été sanctionnée par le peuple? — Mais le décret relatif à l'institution d'une garde conventionnelle appelée à Paris du fond des départements n'était pas un décret *constitutionnel*. — Eh, pourquoi donc n'aurait-il pas pu être considéré comme tel? En était-il quelque autre qui fût de nature à avoir une plus formidable portée? Le principe même d'une constitution à faire n'était-il pas mis en péril par le fait de cette espèce de garde prétorienne! Et l'histoire n'avait-elle pas dit assez souvent avec quelle facilité ceux qui ont sous la main des baïonnettes déchirent les chartes ou s'en passent?... L'adresse des quarante-huit sections n'était donc ni « un acte de détermination, » ni un « appel à l'insurrection, » et encore moins « un défi porté par quelques centaines d'hommes que Paris, d'une voix unanime, avait repoussés. »

Page 470. « La Convention frappa la Commune en décrétant qu'elle rendrait ses comptes sous trois jours. » Déjà M. Michelet avait dit, chapitre iv, page 373, que « les hommes de la Commune étaient sommés tous les jours de donner leurs comptes *et ne pouvaient le faire*; » que « la Commune du 40 août semblait *décidée à refuser ses comptes*. » L'assertion est absolument inexacte et le soupçon qu'elle implique injuste. Loin de s'opposer à la reddition des comptes, le conseil général de la Commune en pressa l'apurement et provoqua par voie d'affiche les réclamations des citoyens lésés. (Voy. l'arrêté du 29 septembre 1792.) Et quant au conseil de surveillance lui-même, on a vu comment, sur 743 875 livres, reçues, Paris justifia de l'emploi de 85 529 livres, production faite des quittances, et représenta l'argent qui n'avait pas eu de destination. (Nous renvoyons à cet égard le lecteur au t. XX de *l'Histoire parlementaire*, p. 64).

Dans ce même chapitre iv, p. 373, M. Michelet signale avec beaucoup de raison la faute politique que commirent les Girondins en faisant descendre Danton, lui aussi, à l'humiliation de rendre ses comptes comme ministre de la justice, ce qu'on savait devoir le jeter dans l'embarras; et, d'autre part, il était peu équitable de vouloir qu'il fit connaître toutes les sommes que le salut public, dans des circonstances exceptionnelles et au plus haut point difficiles, l'avait pu forcer à dépenser secrètement. Mais prendre texte de là pour couvrir d'une absolue, présentée sous forme d'apothéose, l'emploi des moyens, quelquefois très équivoques, auxquels eut recours le génie peu scrupuleux de Danton, c'est vraiment aller trop loin. Par exemple, après avoir raconté comme quoi Danton poussa le médecin Latouche à trahir son malade de la Rouerie — dans l'intérêt de la Révolution, bien entendu — M. Michelet s'écrie, p. 376 : « Quels arguments employa-t-il près du médecin? L'argent? L'éloquence? Probablement l'un et l'autre. » Mais si Latouche céda en partie à la magie dégradante de l'argent, d'où vient que M. Michelet le donne, à la page suivante, comme né-

tant pas « de la classe ordinaire des traîtres, comme étant patriote ? » On n'est donc pas de la classe ordinaire des traîtres, quand, médecin, on trahit son malade, quand, ami, on trahit son ami, ... parce qu'on est patriote, mais aussi... pour de l'argent ! En tout cas, il reste à décider si le génie de la liberté admet qu'on emprunte, pour la défendre, ce procédé, emprunté à la tyrannie : corrompre ! Je le nie.

Pages 470. Il est bien extraordinaire que M. Michelet appelle la Montagne « la faction des violents. » Au mois d'octobre 1792, c'est-à-dire à une époque où la Gironde, prenant l'initiative de toutes les attaques, se plaisait à l'agression, frappant sur la Commune, sur le conseil de surveillance, sur Marat, sur Robespierre, fatiguant la tribune de ses haines personnelles, et appelant à Paris ceux qui criaient : « Vive Roland ! à la guillotine Robespierre ! » épuisa, on peut le dire, tous les genres de violence. Et, en présence de tout cela, quand les Rebecqui, les Barbaroux, les Louvet, ne parlaient que d'entasser dénonciations sur dénonciations, quelle fut l'attitude de la Montagne ? Quel défi la vit-on jeter à ses ardents adversaires, soit dans l'assemblée, soit dans les rues ? Marat, qu'au surplus elle désavouait, Marat lui-même se trouvait sur la défensive, lorsque, rendant provocation pour provocation et guerre pour guerre, il menaça ses ennemis d'une publication scandaleuse et alla droit à Roland. Rien de plus grave et de plus contenu, à cette époque, que le langage de Robespierre dans ses Lettres à ses commettants ; rien de plus conciliant que celui de Danton à la tribune ; et Saint-Just, oui Saint-Just, ne s'écriait-il pas, au club des Jacobins : « *Quel gouvernement, que celui qui plante l'arbre de la liberté sur l'échafaud !* » (*Journal du club des Jacobins*, n° CCXC.) Et Manuel n'avait-il pas, ou l'audace, ou le courage, de reprocher publiquement au peuple de s'être montré, en septembre, « *aussi méchant qu'un roi ?* » (*Ibid.*, séance du 5 novembre 1792.) Qu'il entrât un peu de politique en ceci, je le veux bien ; mais, franchement, était-ce là la politique de la violence ? Malheureusement, M. Michelet rejette dans l'ombre tous ces faits importants, de même qu'il supprime la plupart des circonstances par où éclata le furieux esprit de provocation qui s'était emparé de la Gironde. C'est ainsi que, dans le chapitre où il peint la lutte de Robespierre et de Louvet, il ne parle ni de l'acharnement que mit Barbaroux à reprendre le réquisitoire de Louvet, dès le lendemain même de la séance d'attaque ; ni de l'arrivée à Paris de cette troupe de privilégiés en armes appelés de Marseille par le même Barbaroux ; ni de leur adresse à la Convention, adresse si menaçante pour la Montagne ; ni de leurs factieuses promenades à travers tout Paris, la veille du jour où Robespierre devait prononcer sa défense ; ni des clameurs dont ils firent retentir les rues : « *A la guillotine Robespierre ! vive Roland !* » Regrettables omissions où se sent trop le désir de dérober au jugement de l'histoire des torts plus faciles à taire qu'à justifier !

Pages 471 et suivantes. Après cela, que, dans son attaque contre

Robespierre, Louvet ait été moins l'homme de la Gironde prise en masse, que l'instrument choisi par les préventions et les rancunes des Roland, ceci est une assertion toute gratuite. Loin de faire bande à part dans le parti de la Gironde, les Roland étaient l'âme de ce parti; et il n'y a pas un mot, dans les Mémoires de Louvet, qui puisse servir de fondement à l'hypothèse de M. Michelet. La seule chose dont Louvet se plaigne, c'est d'avoir vu Brissot, Vergniaud, Condorcet, Genoué, professer, après le discours de Robespierre, l'opinion qu'un *ordre du jour*, s'il sauvait leur ennemi, « le déshonorait assez complètement pour lui ôter à jamais toute influence. » Sur quoi, Louvet s'écrie, dans son style de *modéré* : « Comme si devant cette faction sanguinaire, il s'agissait d'honneur; comme si L'IMPUNITÉ PHYSIQUE ne devait pas l'enhardir à tous les forfaits! » (Voy., dans la collection des Mémoires sur la Révolution française, ceux de Louvet, p. 54.)

Pages 481 et 482. Nous avons mis fidèlement sous les yeux des lecteurs une notable partie du discours fameux que Robespierre prononça le 5 novembre : M. Michelet, lui, n'a pas cité un seul passage de ce discours, qu'il qualifie d'*humble et habile apologie*. Quoi ! une *humble* apologie ! Et c'est tout ! Mais qu'on se rappelle donc cette harangue si pleine d'indignation contenue, d'urbanité hautaine, de générosité méprisante ; cette harangue où la trame serrée du style semble, de loin en loin, se déchirer tout à coup comme pour laisser passer les plus fiers élans de l'âme ! Ah, pourquoi faut-il que M. Michelet n'ait pas cru devoir la faire connaître à son public, cette *humble apologie*, ne fût-ce que pour mettre chacun en état d'en décider ? Mais non : il se contente d'y relever ce qu'il appelle deux mensonges, qui eussent perdu, ajoute-t-il « un homme moins appuyé du parti Jacobin, ce parti *machiavélique* dans son fanatisme, qui, *tout comme le parti prêtre, passait la fourbe aux siens et ne les estimait que plus.* » Voilà certes une accusation bien grave, dirigée contre les Jacobins d'une part, et, d'autre part, contre l'homme de leur choix. Voyons sur quoi cette accusation s'appuie.

Dans sa *Robespierride*, Louvet, avec plus d'artifice que de loyauté, s'était attaché à rendre son ennemi implicitement responsable de tous les excès reprochés au comité de surveillance : Robespierre confondit son accusateur par la simple constatation de ce fait qu'il n'avait jamais eu la moindre relation avec le comité de surveillance. Premier mensonge, s'écrie M. Michelet. Et la preuve ? — Oh, elle est curieuse, et on ne la devinerait jamais ! La preuve, c'est que Panis était un des membres les plus influents du comité de surveillance. Or M. Michelet nous assure que « Panis ne bougeait de chez Robespierre ; que cent témoins le voyaient chaque matin venir prendre le mot d'ordre à la mai-on Duplay. » Mais cette assiduité de Panis chez Robespierre, il faudrait au moins l'appuyer de quelque témoignage ; mais de ces cent témoins dont on nous parle, il faudrait au moins en désigner nominativement quelques-uns pour savoir s'ils sont dignes de foi ; mais il faudrait au moins citer quelque autorité qui donnât une valeur histo-

rique à la circonstance de ce prétendu mot d'ordre qu'on allait chercher à la maison Duplay. Rien de tout cela dans M. Michelet, nulle preuve, nulle indication de source : pour démontrer que Robespierre a menti en prétendant qu'il n'allait pas au comité de surveillance, il suffit à M. Michelet de noter qu'un autre y allait ! Mais si Panis, au comité de surveillance, avait été effectivement l'homme de Robespierre, comment expliquer qu'il y eût introduit Marat, Marat, que Robespierre n'aimait point ; Marat, dont il désapprouvait les fureurs, et qui, à son tour, blâmait comme indigne des hautes vues de l'homme d'État la modération de Robespierre ? Était-ce d'aventure par suite du mot d'ordre donné à la maison Duplay, que Marat était devenu membre du comité de surveillance, et membre tout-puissant ? Robespierre n'aurait donc usé de son influence décisive sur Panis que pour la faire tourner au profit de Marat ? Tout cela ne soutient pas un moment l'examen. Non, Robespierre ne descendit pas à cette lâcheté : trahir la vérité, lorsque, si solennellement, il nia sa participation aux actes du comité de surveillance ; et, à cet égard, son prétendu mensonge n'est qu'une erreur de M. Michelet.

Robespierre ne trahit pas davantage la vérité, lorsqu'avec toute l'énergie d'un cœur indigné, il s'éleva contre la supposition qu'il eût voulu compromettre la sûreté de quelques députés en les dénonçant durant les exécutions de septembre. Cependant, dit M. Michelet, « le procès-verbal de la Commune constate que le 1^{er} septembre et le 2, *durant* les exécutions, Robespierre était à la Commune, et qu'il y dénonçait. » Quoi ! M. Michelet applique au 1^{er} septembre le mot *durant les exécutions* ? Eh, qui ne sait qu'elles commencèrent le lendemain seulement, dans la soirée ? Le 1^{er} septembre, il n'y eut pas une goutte de sang versé ; et certes on n'est pas même en droit d'appeler ce jour le *jour des préparatifs*, à moins qu'on n'adopte ce système de la préméditation des massacres, que je me flatte d'avoir renversé sans retour. (Voy. plus haut la note qui suit le tableau des journées de septembre.) Il est vrai que Robespierre se trouvait à la Commune le 2 septembre. Mais il faut remarquer que la nouvelle des premiers égorgements n'y arriva que tard, dans la séance du soir ; que ce fut *après* les discours de Billaud-Varenne et de Robespierre, sur la conspiration de Brunswick, et seulement *après*, que Manuel vint rendre compte à la Commune du spectacle douloureux qu'il avait eu sous les yeux à l'Abbaye ; et qu'à partir de ce moment, Robespierre s'efface (Voy. le procès-verbal de la Commune.) Si réellement il eût voulu livrer ses ennemis aux poignards en les dénonçant *durant* les exécutions, aurait-il gardé le silence le 3 ? L'aurait-il gardé le 4 ? L'aurait-il gardé le 5 ? Se serait-il abstenu juste au moment où le délire populaire, excité au plus haut point, pouvait tout promettre à ses vengeances ? La véhémence, manifestement sincère, que Robespierre, dans son discours, mit à repousser, sur ce point, les insinuations de Louvet, insinuations qu'il ne craint pas d'appeler *infâmes*, montre assez que

sa conscience n'avait pas à lui reprocher de les avoir encourues. Cette dénonciation du complot de Brunswick, M. Michelet en a fait un couteau qu'il ne cesse de tourner et de retourner dans les flancs de Robespierre : d'où vient donc qu'il passe sous silence les efforts, bien autrement réels, bien autrement incontestables, que les Girondins firent pour désigner Robespierre à des haines homicides ? D'où vient que M. Michelet ne souffle mot de l'appel adressé par Louvet, du haut de la tribune, aux adversaires de la dictature, admirateurs de Brutus : provocation au meurtre si évidente, surtout au moment où ceux de Marseille arrivaient, que le journal de Prudhomme en fit amèrement la remarque ? D'où vient que M. Michelet ne parle pas de l'étrange regret qu'éprouva Louvet qu'on eût accordé à son ennemi *l'impunité physique* ? D'où vient enfin que ces cris de *à la guillotine Robespierre !* poussés dans les rues par les Marseillais de Barbaroux, n'ont pas trouvé place dans le livre de M. Michelet ? Comment ! Toujours deux poids et deux mesures !

Page 482. Pour rabaisser autant que possible le triomphe de Robespierre, M. Michelet dit de Barère : « Il lança à Robespierre un humiliant coup de pied qui le *sauva néanmoins et le mit d'aplomb.* » Et M. Michelet ne prend pas garde qu'avant que Barère l'eût lancé, ce coup de pied, suivant lui, sauveur, Robespierre était descendu de la tribune au milieu de nombreux applaudissements ; que sa harangue avait produit un effet prodigieux, si prodigieux, que l'Assemblée, presque à l'unanimité, en décréta l'impression ; que Louvet, décidément écrasé, ne put parvenir à se faire entendre ; que Barbaroux, hors de lui, descendit à la barre pour se faire écouter comme simple individu, et ne put rien obtenir, etc..., etc.... (Voy. *l'Histoire parlementaire*, t. XX, p. 210 et 220.) Robespierre n'avait donc nul besoin d'être *sauvé* par Barère ; et si celui-ci intervint, ce fut non pour *sauver* l'accusé et le mettre d'aplomb, mais, tout au contraire, pour empêcher sa victoire de briller d'un trop vif éclat : inspiration envieuse dont, le soir même, il eut la bassesse de s'excuser aux Jacobins, en termes aussi louches que timides.

Je m'arrête ici. La conclusion des faits discutés dans cette note, je l'ai déjà tirée. Ah ! il n'est que trop vrai : en ce funeste mois d'octobre 1792, la Gironde, par ses violences, creusa le tombeau de la République..., et le sien !

CHAPITRE VIII.

PROCÈS DU ROI.

Pourquoi le déchaînement contre Louis XVI. — Rapports de Valazé et de Mailhe. — Bataille gagnée par la Marseillaise. — Dispositions des Girondins. — Dispositions des Montagnards. — Ce qu'était Saint-Just. — Son discours dans l'affaire du roi. — Discours de Robert, de Rozet, de l'abbé Grégoire. — Découverte de l'armoire de fer. — Révolte de la faim. — Opinions opposées de Saint-Just et de Robespierre sur la question des subsistances. — L'abolition du salaire des prêtres combattue par Bazire, par Danton, par Robespierre, par les Jacobins. — Débats sur l'inviolabilité de Louis XVI. — Opinion remarquable de Faure. — Louis XVI a contre lui le progrès des doctrines d'égalité. — Toute-puissance militaire des idées nouvelles. — La Convention proclame solennellement le principe de la solidarité humaine. — La famille royale au Temple. — La vérité à cet égard. — Renouvellement de la Commune. — Anaxagoras Chaumette. — Éclipse du royalisme. — Les Girondins accusés et justifiés. — Discours de Robespierre contre Louis XVI et contre l'idée de le juger. — Violente et fausse logique de Saint-Just et de Robespierre. — Les Girondins attaquent la Montagne; mauvaise foi de cette attaque. — La statue de Mirabeau voilée. — Le buste d'Helvétius abattu. — Mme Roland devant la Convention. — Artifices de Guadet. — Curieux pamphlet d'Anacharsis Clootz. — Visite au Temple. — Précautions offensantes. — Acte énonciatif des crimes imputés à Louis XVI. — Marat s'habille de neuf pour assister au procès de Louis XVI. — Mlle Fleury aux genoux de Marat. — Louis XVI à la barre de la Convention. — Son attitude. — Son interrogatoire. — Il nie sa propre écriture. — Il affirme n'avoir nulle connaissance de l'armoire de fer. — Retour au Temple. — Marat attendri. — Règne rapide de la pitié. — Les conseils de Louis XVI. — Target consulte Barère. — Visite faite à Barère par Malesherbes. — Olympe de Gouges. — La dignité de la femme méconnue par la Révolution. — Jacob Dupont se proclame athée; sensation produite en Europe par cet incident. — Décret du 15 décembre; audacieuse et grande politique de la Convention. — Dan'on et Lacroix en Belgique. — Mécontentement de Dumouriez. — Un traître futur. — Lettre du *général des sans-culottes* à l'orateur des *sans-culottes*. — Custine laisse prendre Francfort. — Agitation des esprits.

— La Gironde demande l'ostracisme contre Philippe-Égalité, comme Bourbon. — But de la Gironde en cela. — Elle échoue. — Son imprévoyance. — Appréciation anticipée de l'exécution de Louis XVI.

Vint enfin la question tragique que, d'un cœur ému, chacun attendait : celle du jugement de Louis XVI.

Oh ! combien il est difficile au présent de n'être pas injuste, lorsqu'il prononce sur les choses du passé !

Aujourd'hui, quand nous revenons par l'esprit à ces heures terribles qui, pour Louis XVI, furent les dernières, nous nous sentons troublés jusqu'au fond de l'âme. Nous ne pouvons nous empêcher de nous dire à nous-mêmes que les fautes de ce prince infortuné furent, après tout, celles de son éducation et de son rang ; qu'il était bien naturel, de sa part, de n'aimer point une Révolution qui lui laissait dans la main un tronçon de sceptre et sur la tête une ombre dérisoire de couronne ; que de tous les rois qui le précédèrent, ce fut le meilleur, peut-être ; que le fond de sa nature était la bonté, quoiqu'il fût sujet à des emportements aveugles ; que sa fausseté provenait d'une immense faiblesse de caractère ; que toutes ses trahisons ne furent en quelque sorte que des perfidies de seconde main ; qu'il eut des vertus qui auraient fait le charme et l'honneur d'une condition obscure....

Oui, voilà ce dont il nous est donné, à nous, de tenir compte philosophiquement, libres que nous sommes des mille influences lugubres qui agissent sur nos pères, et n'ayant plus à vivre dans leur atmosphère de feu. Car enfin, les émigrés grinçant des dents le long des frontières, la vieille Europe appelée au sac des libertés nouvelles, le manifeste de Brunswick, la trompette du jugement dernier sonnée par l'invasion, et l'ancien régime traînant après lui l'appareil de la torture abolie, l'ancien régime annonçant bien haut que son retour

serait rendu fameux à jamais par ses vengeances, tout cela ne se présente plus à nous qu'en traits à demi effacés, à la distance de plus d'un demi-siècle; et nous ne sentons pas, nous, le souffle de l'ennemi sur notre visage, nous ne voyons pas étinceler à deux pouces de notre poitrine la pointe de l'épée. Mais ceux qui flétrirent le prisonnier du Temple de ce nom de *tyran* qui, appliqué à Louis XVI, nous semble aujourd'hui si ridiculement cruel et inique, ceux-là n'avaient point à parlementer avec la mort : il leur fallait, ou la recevoir, ou la donner.

Comme dit un des plus grands écrivains de l'Angleterre moderne : « Les chevaliers errants eux-mêmes, tout généreux qu'ils étaient, avaient coutume de tuer les géants qu'il leur arrivait de vaincre, et ne faisaient grâce qu'aux autres chevaliers errants.... Eh bien, en 1792, la nation française se trouvant avoir jeté à terre, par un effort désespéré et comme par un miracle de folie, un formidable Goliath, qui avait mis dix siècles à grandir, ne put s'empêcher de regarder en partie comme un rêve une victoire semblable, et bien que le corps du géant, couvrant des acres, fût étendu sur le sol et enchaîné, elle ne put se défendre de la crainte qu'il ne se relevât tout à coup et ne se remît à dévorer les hommes¹. »

C'était bien cela, en effet. Dans ce déplorable jouet de la destinée qui eut nom Louis XVI, dans cette nature incertaine et molle, dans ce pauvre dévot, dans ce prince qui, si volontiers, oubliait son trône pour aller en un coin construire une serrure, il y avait, en dépit de tout..., le roi, c'est-à-dire la personification nécessaire du clergé que le roi protégeait ;

¹ Thomas Carlyle, *The French Revolution*, volume III, book II, chapter III.

des nobles, que le roi avait encouragés sous main; des ennemis de la France, qui, au nom du roi, déployaient leurs étendards; en un mot, la personnification du principe auquel se liaient le souvenir de tant de maux, la cause de tant de combats, et la terreur de tant de périls!

Ainsi s'explique le déchaînement extraordinaire des esprits contre Louis XVI dans les derniers mois de 1792. On ne l'appelait plus que Capet. Au Palais-Royal, on vit des bandes d'hommes en délire traverser le jardin et se répandre dans les rues circonvoisines en agitant des sabres, et en criant : « *A la guillotine Capet!* » Les sections députaient à la Commune, pour lui exprimer d'homicides vœux. Les harangueurs de carrefour choisissaient pour texte le jugement du prisonnier du Temple². Son sort final entraît dans la composition des scènes dramatiques que les baladins jouaient sur les places publiques. De tous les départemens arrivaient au club des Jacobins des adresses qui concluaient à la mort. La Convention dut se décider.

Le 6 novembre³, Dufriche-Valazé, organe de cette commission des Vingt-Quatre qui avait reçu mission d'examiner les papiers déposés au comité de surveillance, présenta son rapport; et le lendemain, au nom du comité de législation, Mailhe, avocat du barreau de Toulouse, vint faire l'exposé des questions relatives au jugement de Louis XVI.

Quant au fond, ces deux rapports n'étaient que l'histoire abrégée de toutes les trahisons de cour dont le lecteur a vu le tableau se dérouler dans ce livre. Quant à la forme, elle était plus déclamatoire et plus

¹ Voy. *Le vieux Cordelier*.

² Montgaillard, *Histoire de France*.

³ *Histoire parlementaire*, p. 239.

emportée chez le girondin Valazé, plus sinistre et plus serrée chez Mailhe.

Mêlant à des accusations vraies, et prouvées par des documents qu'il produisit, des faits que rendait seuls criminels le venin de ses commentaires, Valazé, à propos de quelques fonds envoyés hors de France par Louis XVI, s'écriait avec une emphase barbare : « De quoi n'est-il pas coupable, le monstre ! Vous allez le voir aux prises avec la race humaine tout entière ! Je vous le dénonce comme un accapareur de sucre, de blé et de café. Septeuil était chargé de cet odieux commerce¹. »

Après avoir passé en revue, non-seulement les griefs de la France contre Louis XVI, mais ceux du peuple espagnol contre son roi, mais ceux des Autrichiens et des Hongrois contre François II ; après avoir évoqué l'ombre de Charles I^{er} d'Angleterre posant sa tête sur le billot ; après avoir reproché à Cromwell de s'être fait roi sous le titre de Protecteur ; après avoir intenté enfin le procès de la royauté en Europe, Mailhe laissait tomber, relativement au fils de Louis XVI, ces paroles qui conduisaient à une interprétation odieuse : « Cet enfant n'est pas encore coupable. Il n'a pas encore eu le temps de partager les iniquités des Bourbons. Vous aurez à balancer ses destinées avec celles de la République. Vous aurez à prononcer sur la grande opinion échappée du cœur de Montesquieu : « J'avoue que l'usage des peuples les plus libres de la terre me fait croire qu'il y a des cas où il faut mettre pour un moment un voile sur la liberté, comme l'on cache les statues des dieux². »

Les conclusions du rapport de Mailhe furent :

¹ *Histoire parlementaire*, p. 249 et 250.

² *Ibid.*, p. 297.

Que Louis XVI devait être jugé ;
 Qu'il devait l'être par la Convention.

Mailhe descendit de la tribune, au milieu d'applaudissements unanimes. Son travail fut, par ordre de la Convention, traduit dans toutes les langues, et envoyé aux départements, aux communes, aux armées¹. Le 13 novembre, on en commença la discussion.

Mais, dans l'intervalle, survint une nouvelle qui, faisant diversion aux noires pensées, enivra Paris de joie et d'orgueil. Dumouriez, d'un élan rapide, avait envahi la Belgique, et la bataille de Jemmapes était gagnée. Par une coïncidence singulière, ce grand coup, qui retentit d'un bout à l'autre de l'Europe, avait été frappé le 6 novembre, au moment où le procès de Louis XVI s'ouvrait devant la Convention, comme s'il eût été dans le destin de la République d'avoir raison de tous ses ennemis à la fois !

Et à Jemmapes, tout ne s'était pas borné, comme à Valmy, à une simple canonnade. C'était la baïonnette au bout du fusil, c'était en gravissant des hauteurs que protégeaient cent bouches à feu, c'était à travers un déluge meurtrier tombant sur leurs têtes, que les volontaires de 1792 avaient abordé l'ennemi².

Il est vrai que l'armée française comptait trente mille hommes³, tandis que celle du duc de Saxe-Teschén, y compris le corps de Clairfayt, dont le général Valence n'avait pu empêcher la jonction, s'élevait à vingt mille hommes seulement⁴. Mais, en revanche, la position des Autrichiens était formidable. « Leur droite, appuyée au village de Jemmapes, près Mons, formait une équerre avec leur front et leur gau-

¹ *Histoire parlementaire*, p. 299.

² *Ibid.*

³ Lettre de Dumouriez au ministre de la guerre.

⁴ *Ibid.*

che, qui s'appuyait à la chaussée de Valenciennes. Ils étaient placés, dans toute cette longueur, sur une montagne boisée, où s'élevaient en amphithéâtre trois étages de redoutes, garnis de vingt pièces de grosse artillerie, d'autant d'obusiers, et de trois pièces de canon de campagne par bataillon. Sans compter que le feu de l'ennemi plongeait sur nous. Que dire encore? La position de l'armée autrichienne était si forte, que l'imprudence qu'il y avait eu à l'affronter fut dénoncée, à cette époque, comme une faute dont, aux yeux de beaucoup, Dumouriez ne put se faire absoudre, même par la victoire.

Mais cet homme avait tous les instincts, toutes les intuitions du génie. Dans les trois journées précédentes, il avait vu les soldats de la République manœuvrer et marcher, sous le feu, avec une fierté tranquille et comme à la parade¹. Lui, le sceptique par excellence, il avait foi — chose bizarre — aux miracles de l'enthousiasme, à la toute-puissance militaire de l'idée. Voilà pourquoi il poussa hardiment devant lui, et pourquoi, au milieu de la bataille, dans un moment d'hésitation apparente, il se mit à entonner d'une voix émue l'hymne des Marseillais². Aussitôt, échappées de tous les cœurs, les notes divines montent dans le bruit du combat. Il ne s'agit plus de terminer l'affaire à coups de canon. A mesure que Dumouriez parcourt le front de la ligne, les soldats demandent à approcher l'ennemi à la baïonnette³. *Allons, enfants de la patrie!* Et les voilà qui, d'une course indomptée, se hâtent vers la mort. Pas une tête de colonne ne resta en arrière⁴, pas un ne fléchit. Les trois étages furent em-

¹ Lettre de Dumouriez au ministre de la guerre.

² *Mémoires de Dumouriez*, t. III, p. 174.

³ Lettre de Dumouriez au ministre de la guerre.

⁴ *Ibid.*

portés coup sur coup ; les Hongrois, ces guerriers d'airain, demeurèrent pour ainsi dire cloués au sol. Inutile d'ajouter que le succès fut acheté chèrement : deux mille Français tombèrent, dont près de la moitié ne se releva plus¹. Et ils montrèrent bien qu'ils avaient fait pacte avec la mort, ceux en qui, pour parler le langage de Saint-Just, la Révolution brûlait comme une lampe au fond d'un tombeau. Qui pourrait lire sans attendrissement les chiffres qui suivent : Sur les dix-huit cents volontaires formant les trois premiers bataillons parisiens, il ne restait du premier, à la fin de novembre, que vingt-sept hommes ; du second, que trente-trois, et du troisième, que cinquante-sept² ! Mais ce qui rend cette journée de Jemmapes vraiment immortelle, c'est qu'elle ouvrit l'ère des batailles gagnées par l'idée révolutionnaire, par la passion de la liberté, par l'amour de la patrie, par la Marseillaise !

Dans ses Mémoires, qu'on ne saurait lire avec trop de défiance, Dumouriez se plaint de quelques-uns de ses officiers ; il accuse le général Ferrand qui conduisait la gauche d'avoir manqué de présence d'esprit et de vigueur, et il va jusqu'à prétendre que le général Dampierre n'était pas à la tête de son corps. Mais l'histoire militaire, très-estimée, qui a paru sous le titre de *Victoires et Conquêtes des Français*, affirme, au contraire, que Ferrand, quoique chargé d'années, déploya l'ardeur d'un jeune guerrier, poursuivit bravement l'attaque, fut blessé et eut un cheval tué sous lui ; que Dampierre, de son côté, à la tête des bataillons volontaires de Paris, qu'il mena aux redoutes, en précédant

¹ D'après l'évaluation de Servan. Car, dans sa lettre au ministre de la guerre, Dumouriez n'évalua approximativement notre perte qu'à trois cents morts et six cents blessés.

² *Journal de la République*, n° 69.

les siens de cent pas, fit des prodiges de valeur tels, qu'après la bataille, les blessés oubliaient leurs souffrances pour demander : *Dampierre a-t-il survécu*¹ ? Se distinguèrent aussi par leur courage et leur sang-froid : le général Moreton, le colonel Thouvenot ; Baptiste Renard, valet de chambre de Dumouriez² ; et, surtout le général *Égalité*, depuis Louis-Philippe. Il avait reçu le commandement du centre ; et Dumouriez, qu'on a toujours soupçonné d'avoir voulu faire passer la couronne dans la maison d'Orléans, fut trop heureux de pouvoir avec justice attribuer en partie à ce jeune prince le gain de la journée.

La nouvelle des succès de nos armes ne fit qu'une diversion passagère aux préoccupations que le procès de Louis XVI avait éveillées et concentrées. Déjà, du reste, les dispositions diverses des partis commençaient à se dessiner.

Les Girondins ne mettaient en doute ni que Louis XVI fût coupable ni qu'il dût être jugé. Mais le jugement serait-il la mort ? Devant cette question, ils hésitaient. Oui, ils hésitaient, et par compassion, eux qui avaient inauguré le système des proscriptions en masse, élevé les prêtres à la dignité de martyrs, suspendu la foudre sur la tête de tout noble émigré ; eux qui avaient amnistié les assassinats de la Glacière ; eux qui avaient les premiers posé, par l'organe d'Isnard, le principe de la loi des suspects ; eux qui les premiers, par l'organe de Guadet, avaient sacré l'échafaud³ ! Mais pour sauver Louis XVI, pour l'essayer du moins, il aurait fallu un courage qu'ils n'avaient pas : celui de jeter

¹ La réfutation de ce passage des *Mémoires de Dumouriez* est des éditeurs mêmes. Voy. la note qui est au bas des pages 175 et 176 du tome III des *Mémoires de Dumouriez*.

² *Ibid.*, p. 180.

³ Voy. le tome VI de cet ouvrage.

leur popularité aux vents. Ils s'abstenaient donc d'élever la voix en faveur du monarque déchu, et même, comme s'ils eussent craint qu'on ne les soupçonnât d'être trop généreux, ils affectaient l'outrage en paroles, ne cessant d'appeler le prisonnier du Temple un parjure, un traître, un tyran, un monstre¹. Et ils mentaient ainsi à leur propre cœur, ces pauvres grands hommes !

Pour ce qui est des Montagnards, ce qu'ils voulaient, c'est que Louis XVI fût jugé, qu'il le fût par la Convention, et qu'on abattît sa couronne en faisant tomber sa tête. Ils ne pouvaient croire à la réalité de la République, tant que serait planté devant elle l'étendard royal, tant qu'il y aurait un point de ralliement pour les conspirateurs royalistes. Par une erreur que seules peuvent expliquer les passions du moment, ils s'imaginaient que tuer le roi c'était tuer la royauté. Comme s'il était jamais arrivé dans l'histoire qu'une idée mourût d'un coup de hache ! Au surplus, ils ne se dissimulaient pas qu'à la vue de Louis XVI debout sur la planche de la guillotine, les cours étrangères seraient saisies d'horreur, et lanceraient contre nous toutes leurs armées, dût le sang des hommes monter jusqu'au poitrail des chevaux. Mais cela même plaisait à l'audace de ces successeurs des Titans. Leur politique étant de creuser derrière eux un abîme où les précipiterait un seul pas fait en arrière, ils couraient le front haut à une guerre universelle d'extermination, et c'était afin de mieux braver les rois en marche, qu'ils leur jetaient, comme un gage de bataille, la tête d'un roi.

¹ On a vu un échantillon de ce style dans le rapport du girondin Valazé.

Il était difficile, ce semble, de professer une politique plus hardie : eh bien ! parmi les Montagnards, quelques-uns allaient encore au delà. Ils demandaient, ceux-ci, la mort sans jugement. « Un roi, disaient-ils, se croit un être à part, et il agit en cette qualité. Placé en dehors, placé au-dessus de la loi commune, de quel droit, lorsqu'il est vaincu, en réclamerait-il le bénéfice ? Ce qui est applicable à un citoyen ne saurait l'être logiquement à qui se prétend plus qu'un citoyen. Que la royauté porte la peine de son insolence ! Louis n'est pas un accusé pour nous, c'est un ennemi. Il s'agit, non de le juger, mais de le frapper. »

Arrêtons-nous ici un instant devant l'imposante figure de l'homme qui allait donner à ce dernier système des développements conformes à son noir génie.

Né à Decize, dans le Nivernais, le 25 août 1769, Saint-Just n'avait pas encore vingt-trois ans, lorsqu'il fut envoyé à la Convention. Mais, dès l'abord, tout en lui frappa les uns de stupeur et les autres d'une prophétique épouvante : son visage d'une beauté étrange et triste, son regard plein de mornes pensées, je ne sais quoi d'implacable que trahissait son maintien, sa violence sourde, son ton bref, son austérité, son calme terrible. Il est de lui, ce mot : « *l'empire est au flegmatique*¹. »

Un jour, la main ouverte sur un brasier où venait d'être jeté un libelle contre-révolutionnaire, il avait prêté serment à l'avenir, pendant que les flammes dévoraient sa chair. Voilà, du moins, ce que la feuille des Jacobins avait raconté de lui, citoyen très-obscur alors. On crut la chose, aussitôt qu'on vit l'homme.

¹ *Mémoires de Barère*, t. IV, p. 376.

Rigide dans ses mœurs, dans ses habitudes, il le fut : l'avait-il toujours été ? Un écrivain de notre temps, biographe de Saint-Just, et son ennemi, s'est plu à le représenter donnant les premières heures de son adolescence au plaisir et savourant l'amour ; au Caton du Comité de salut public, il a opposé, pour le convaincre d'hypocrisie, l'Alcibiade des villages du Soissonnais¹. Mais, avant d'admettre l'accusation, l'histoire exige des preuves, et elle les veut sérieuses, et elle ne reconnaît point pour telles des allégations risquées sur la foi de vieillards qu'on s'abstient de nommer, sûr moyen de soustraire leur témoignage à l'analyse². Le nom des vaincus, qui l'ignore ? est exposé à la souillure de bien des mensonges, quand ce sont les vainqueurs qui règnent, qui ont la parole ou qui tiennent la plume. Malheur à qui succombe après avoir tout fait trembler ! La haine descend avec lui dans son tombeau, s'y établit, et les vers du sépulchre ont depuis longtemps achevé de ronger son corps, que la calomnie est là continuant de ronger sa mémoire.

Que Saint-Just, à l'âge où la vie est en fleur, se soit passionné pour une jeune fille, s'en soit fait aimer, l'ait demandée en vain aux parents, et la voyant sacrifiée à un autre par cette tyrannie barbare qu'on appelle les « convenances de famille, » lui ait néanmoins gardé son cœur, c'est un crime que le puritanisme monarchique a toute liberté de trouver impardonnable ; mais, si l'on

¹ Voy. à ce sujet les très-vagues accusations portées contre Saint-Just, dans sa biographie par M. Édouard Fleury, t. I, p. 22.

² Voici les PREUVES produites par M. Fleury, t. I, p. 44 : « Il reste encore à Blérancourt un certain nombre de vieillards nés dans le pays.... Par leur récit nous apprenons, etc.... » P. 45 : « Nous avons questionné une brave vieille femme.... elle nous disait, etc., etc.... » P. 49 : « Des vieillards que nous avons consultés, etc.... »

Et les noms ? Au moins faudrait-il savoir si ces *vieillards* n'appartiennent pas à des familles frappées par Saint-Just !

parle de relations adultères, la démonstration est de rigueur. Quand Saint-Just se rendit à Paris, enleva-t-il Mme de Thorin pour y vivre avec elle? Les documents à l'appui, — on ne le croirait jamais, — se réduisent à la lettre suivante, écrite en 1793 à Saint-Just par un de ses amis de province, et qu'après sa défaite on découvrit dans ses papiers :

« J'ai eu des nouvelles de la femme Thorin, et tu passés toujours pour l'avoir enlevée. Elle demeure hôtel des Tuileries, vis-à-vis les Jacobins, rue Saint-Honoré. Il est instant, pour effacer de l'opinion publique la calomnie qu'on a fait imprimer dans le cœur des honnêtes gens, de faire tout ce qui convient pour conserver l'estime et l'honneur que tu avais avant cet enlèvement. Tu ne te fais pas une idée de tout ceci, mais il mérite ton attention. Adieu, mon ami. La poste part. Fais pour l'ami ce que tu lui as promis.

« Ton sincère ami pour la vie, THUILLIER¹. »

Ainsi, en 1793, Mme de Thorin était à Paris; mais qu'elle y eût été conduite ou non par l'amour qu'elle portait à Saint-Just, toujours est-il que celui-ci n'avait aucun rapport avec elle, puisqu'il ne connaissait pas même son adresse. Cependant, comme les ennemis du rigide conventionnel *faisaient passer* le voyage de Mme de Thorin à Paris pour un enlèvement, Thuillier conseillait à son ami d'agir de façon à mettre fin à cette calomnie, probablement en priant la dame de retourner dans son pays, et *il lui apprenait où elle demeurerait*. Eh bien, voilà ce qu'on produit comme une preuve invincible que Saint-Just avait entraîné Mme de Thorin à Paris; qu'il « lui en coûtait trop de se séparer de sa belle et spirituelle maîtresse²; » que, par conséquent, cette austérité que tous les auteurs, ses contemporains, s'accordent à lui reconnaître, ne fut chez lui qu'affectation trompeuse et hypocrisie !

¹ *Études révolutionnaires*, — Saint-Just, — t. II, p. 7 et 8.

² *Ibid.*, p. 7.

Plus tard, nous ferons justice des calomnies infâmes qui attribuèrent le supplice de Mme de Sainte-Amaranthe à son refus de céder aux *désirs de Saint-Just et de Robespierre*. Disons dès à présent, néanmoins, pour donner une idée de l'impudeur de ces mensonges, si légèrement accueillis par le récent biographe de Saint-Just, qu'à l'époque où l'on a placé l'odieuse et absurde fable de Robespierre soupant chez Mme de Sainte-Amaranthe, et y laissant échapper, dans l'ivresse, de dangereux secrets, cette dame et sa famille étaient en prison depuis trois mois, ce qu'affirme... la date des écrous¹ !

Non, Saint-Just ne fut pas un hypocrite : son orgueil le lui défendait, et plût au ciel qu'il n'eût pas fourni de sa sincérité tant d'effroyables témoignages ! Son poème d'*Organt*, cette satire outrée qu'inspirèrent les scandales de l'affaire du collier, cette débauche littéraire encouragée par le souvenir de la *Pucelle*, son poème d'*Organt* avait été le caprice, certainement très-blâmable, d'un écolier roulant sur la pente du XVIII^e siècle, à la suite de Voltaire ; mais le *Temple de Gnide* est-il la balance qui sert à peser Montesquieu ? A peine entré dans l'histoire, Saint-Just fut le premier à oublier un livre où on ne le retrouve en effet que dans la préface, qui est d'une ligne : « J'ai vingt ans. J'ai mal fait. Je pourrai faire mieux². »

Le secret d'être fort dans la vie, c'est de ne s'inquiéter point de sa durée. Ce secret, nul ne le posséda mieux que Saint-Just. Il savait que « *le repos des révolutionnaires est dans la tombe*, » il le disait³, et n'en

¹ Elle existe aux archives de la Préfecture de police.

² Nous avons eu entre les mains un exemplaire de ce livre, devenu extrêmement rare. Cet exemplaire appartient à M. Monkton Milnes, membre du Parlement.

³ *Mémoires de Barère*, t. IV, p. 376.

fut que plus porté à se hâter de vivre, le sommeil funèbre dont parle Hamlet n'ayant rien qui troublât son âme.

Oser est toute la politique d'une révolution, disait-il; mais son audace, à lui, ne ressemblait ni à celle de Danton, ni à celle de Marat; elle n'était point véhémente, point brutale; elle ne s'évaporait pas en provocations, elle ne se vantait pas : c'était une audace froide, réfléchie, silencieuse, qui prenait son élan dans l'ombre et frappait sans avertir.

Dans un ouvrage de la première jeunesse de Saint-Just, écrit d'un style incisif, serré à la manière de Montesquieu, on lit un éloge de la monarchie constitutionnelle et de Louis XVI, et cela n'a rien de surprenant; c'était dans le temps où chacun jugeait possible l'alliance d'un roi et d'un peuple; dans le temps où Barère pleurait d'attendrissement au seul nom de Louis XVI, tandis que Bonneville écrivait : « O mon roi, ô mon père ! » Mais quelle main les burina, ces magnanimes axiomes : « *Les lois qui règnent par le bourreau périssent par le sang. — Plus la République est étendue, plus les lois doivent être douces. — Qu'est-ce qu'un gouvernement qui a perdu la pudeur de l'échafaud? — L'arbre du crime est dur, la racine en est tendre; rendez les hommes meilleurs et ne les étranglez pas. — Il est impossible de concevoir le bourreau.* » Quoi! cela se lit dans l'*Esprit de la Révolution et de la Constitution*, par Saint-Just, ce Saint-Just dont on put dire, quand il était à la Convention, que « ses rapports parlaient comme une hache¹? » Ah! ils ne comprendront jamais la Révolution française, ceux qui ne comprennent pas son irrésistible action sur ses amants, et ignorent avec quelle facilité elle sut leur persuader que son caractère

¹ *Mémoires de Barère*, t. IV, p. 376.

exceptionnel était la justification de sa grandeur sauvage ; qu'elle venait rendre le monde à la paix en épuisant la guerre, et au droit en épuisant la force ; que le bourreau lui était indispensable pour tuer le bourreau ; et qu'elle ne pouvait purifier la terre qu'à la façon du déluge !

Saint-Just avait une intelligence trop haute pour ne pas voir qu'en tant que système suivi et permanent, la cruauté est affaire de rois, comme l'inquisition est affaire de prêtres. La théorie de la Terreur ? Eh mais, le premier qui en fit un moyen de gouvernement, fut celui qui, le premier, donnant pour base à la religion une lâcheté imbécile, inventa l'enfer. Impossible que Saint-Just ne sût point cela. Mais son farouche orgueil, sa volonté de fer, son organisation de fanatique le disposant à être cruel par voie de transition, la Révolution le fit tel, à l'instant même où elle le prit à son service. Vainement avait-il écrit : « Pour fonder la République, il faut la faire aimer, » la règle de ses actes révolutionnaires allait être : « Pour fonder la République, il faut la faire craindre. » Et certes son âpre talent n'était que trop propre à prêcher l'ajournement des « lois douces ! » Plusieurs, que la contagion n'aurait point gagnés peut-être, subirent l'influence de ce nouveau venu. Robespierre lui-même ne put s'en défendre, à demi transformé qu'il était déjà par les persécutions sans fin de la Gironde ; et chacun remarqua combien son sang s'aigrit et s'altéra dans ses veines, dès qu'il fut enveloppé de cette robe de Déjanire : l'amitié de Saint-Just !

On a vu que le 13 novembre avait été fixé pour la discussion du rapport de Mailhe : ce jour-là effectivement le débat s'ouvrit.

Morisson, qui parla le premier, reconnut que Louis XVI avait trahi la France ; qu'il s'était plusieurs

fois parjuré ; qu'il avait hypocritement couvé le despotisme ; qu'il avait soulevé contre la Révolution une partie de l'Europe ; qu'il avait sous main poussé à tous les désordres ; qu'il avait fait passer le numéraire de la France à ses ennemis ; que son trône était teint du sang de plusieurs milliers de citoyens égorgés.... Mais, ajoutait l'orateur, aux termes de la Constitution, le roi, lorsqu'il commit ces crimes, était inviolable. « Je le dis donc à regret, la loi reste muette ici à l'aspect du coupable, malgré l'atrocité de ses forfaits. Nous ne pouvons le juger¹ »

Cela revenait à prétendre que le dogme conventionnel de l'inviolabilité était contraire à la justice, à la raison, à l'intérêt public, et que, néanmoins, cette convention devait l'emporter sur l'intérêt public, sur la raison, sur la justice !

Saint-Just se leva calme et sombre. Il dit :

« J'entreprends de prouver que le roi peut être jugé ; que l'opinion de Morisson, qui conserve l'inviolabilité, et celle du Comité, qui veut qu'on le juge en citoyen, sont également fausses, et qu'il doit être jugé dans des principes qui ne tiennent ni de l'une ni de l'autre.

« L'unique but du Comité fut de vous persuader que le roi devait être jugé en simple citoyen, et moi je dis que le roi doit être jugé en ennemi ; que nous avons moins à le juger qu'à le combattre, et que n'étant pour rien dans le contrat qui unit les Français, les formes de la procédure ne sont point dans la loi civile, mais dans la loi du droit des gens.

« Un jour peut-être les hommes, aussi éloignés de nos préjugés que nous le sommes de ceux des Vandales, s'étonneront de la barbarie d'un siècle où ce fut quelque chose de religieux que de juger un tyran, où

¹ *Histoire parlementaire*, t. XX, p. 329.

le peuple qui eut un tyran à juger l'éleva au rang de citoyen avant d'examiner ses crimes.

« On s'étonnera qu'au xviii^e siècle on ait été moins avancé que du temps de César; le tyran fut immolé en plein sénat, sans autres formalités que vingt-deux coups de poignard, sans autres lois que la liberté de Rome! Et aujourd'hui l'on fait avec respect le procès d'un homme assassin d'un peuple, pris en flagrant délit, la main dans le sang, la main dans le crime! Ceux qui attacheront quelque importance au juste châ-timent d'un roi ne fonderont jamais une république. Parmi nous, la finesse des esprits et des caractères est un grand obstacle à la liberté. On embellit toutes les erreurs, et le plus souvent la vérité n'est que la séduction de notre goût.

« Le pacte est un contrat entre les citoyens, et non point avec le gouvernement. On n'est pour rien dans un contrat où l'on ne s'est point obligé; conséquemment, Louis, qui ne s'était point obligé, ne peut point être jugé civilement. Ce contrat était tellement oppressif qu'il obligeait les citoyens et non le roi; un tel contrat était nécessairement nul; car rien n'est légitime de ce qui manque de sanction dans la morale et dans la nature.

« Outre tous ces motifs qui vous portent à ne pas juger Louis comme citoyen, mais à le juger comme rebelle, de quel droit réclamerait-il pour être jugé civilement l'engagement que nous avons pris envers lui, lorsqu'il est clair qu'il a violé le seul qu'il avait pris avec nous, celui de nous conserver? Quel sera cet acte dernier de la tyrannie, que de prétendre être jugé par des lois qu'il a détruites? Quelle procédure, quelle information voulez-vous faire des entreprises et des pernicieux desseins du roi, lorsque ses crimes sont partout écrits avec le sang du peuple, lorsque le sang de

vos défenseurs a ruisselé, pour ainsi dire, jusqu'à vos pieds par son commandement? Ne passa-t-il point avant le combat les troupes en revue? Ne prit-il point la fuite au lieu de les empêcher de tirer? Et l'on vous propose de le juger civilement, tandis que vous reconnaissez qu'il n'était pas citoyen?

« Juger un roi comme un citoyen! Ce mot étonnera la postérité froide. Juger, c'est appliquer la loi. Une loi est un rapport de justice. Quel rapport de justice y a-t-il donc entre l'humanité et les rois? Qu'y a-t-il de commun entre Louis et le peuple français pour le ménager après sa trahison? Il est telle âme généreuse qui dirait dans un autre temps que le procès doit être fait à un roi, non point pour les crimes de son administration, mais pour celui d'avoir été roi; car rien au monde ne peut légitimer cette usurpation, et de quelques illusions, de quelques conventions que la royauté s'enveloppe, elle est un crime éternel contre lequel tout homme a le droit de s'élever et de s'armer; elle est un de ces attentats que l'aveuglement même de tout un peuple ne saurait justifier. Ce peuple est criminel envers la nature par l'exemple qu'il a donné. Tous les hommes tiennent d'elle la mission secrète d'exterminer la domination en tout pays. On ne peut point régner innocemment, la folie en est trop évidente. Tout roi est un rebelle et un usurpateur.

« J'ajoute qu'il n'est pas nécessaire que le jugement du ci-devant roi soit soumis à la sanction du peuple; car le peuple peut bien imposer des lois par sa volonté, parce que ces lois importent à son bonheur; mais le peuple même ne peut effacer le crime de la tyrannie: le droit des hommes contre la tyrannie est personnel, et il n'est pas donné à la souveraineté d'obliger un seul citoyen à lui pardonner. »

Cette éloquence brève, sauvage et forte; l'imprévu

de ces maximes débitées avec roideur et sang-froid ; tant d'inflexibilité dans un tout jeune homme ; l'attitude même de Saint-Just à la tribune, son regard fixe, la rigidité métallique de son maintien, le contraste qu'il y avait entre ses dures paroles et la beauté féminine de son visage, tout cela présentait un caractère extraordinaire et nouveau. L'Assemblée resta un moment comme pétrifiée.

Après Saint-Just, Fauchet prit la parole, et dans une harangue véhémence, diffuse, désordonnée, développa cette thèse singulière que Louis XVI méritant plus que la mort, il n'y avait qu'à le condamner au supplice de vivre¹.

Parurent successivement à la tribune Robert, Rozet, l'abbé Grégoire :

Le premier pour se répandre en outrages vulgaires contre le prisonnier du Temple ;

Le second pour adjurer la Révolution triomphante de ne point ensanglanter sa victoire et d'envelopper dans sa magnanimité sa justice ;

Le troisième pour montrer ce qu'avait de monstrueux le dogme de l'inviolabilité, si on le destinait à couvrir les crimes personnels du monarque, si l'on en faisait un bouclier à l'abri duquel un homme pût à coup sûr et impunément arracher l'âme à un peuple. « L'histoire, s'écriait l'orateur, l'histoire qui burinera les crimes de Louis XVI pourra le peindre d'un seul trait. Aux Tuileries, des milliers d'hommes étaient égorgés ; le bruit du canon annonçait un carnage effroyable, et ici, dans cette salle, il mangeait² ! »

Sur ces entrefaites, eut lieu une découverte fatale à Louis XVI : le serrurier Gamain alla révéler à Roland

¹ Discours de Fauchet, séance du 13 novembre 1792.

² Séance du 15 novembre 1792.

l'existence de l'armoire de fer¹. Elle contenait divers documents de nature à compromettre, non-seulement le roi captif, mais plusieurs membres, soit de l'Assemblée constituante, soit de l'Assemblée législative. S'il s'y trouvait des pièces dont la Gironde eût intérêt à ne point laisser percer le mystère, rien de moins probable ; mais ce qui est certain, c'est qu'au lieu de faire apposer les scellés sur ces papiers précieux, Roland les entassa dans des serviettes, qu'il se hâta d'emporter² : conduite louche qui mit et laissa sur sa vertu la tache du soupçon !

Le lendemain du jour où l'Assemblée reçut communication officielle de la découverte de l'armoire de fer, le 21 novembre, Thomas Paine, qui ne pouvait s'annoncer en français, écrivit à la Convention une lettre où il demandait qu'on jugeât Louis XVI, non comme individu, non pas même comme roi agissant à part, mais comme membre de la grande conspiration formée contre la France révolutionnaire « par les brigands couronnés de l'Europe³. » Idée vraiment révolutionnaire, qui tendait à faire du procès d'un roi le procès de la royauté elle-même !

Malheureusement, on n'aurait pu élever la question à cette hauteur, sans courir la chance des retards. Or, tous les partis avaient la fièvre, et regardaient, les uns avec l'anxiété de l'effroi, les autres avec l'impatience du désir, cette hache suspendue en l'air !

Pas une circonstance, d'ailleurs, qui ne semblât concourir au dénoûment. Quoique la récolte eût été bonne, le pain manquait là où il ne se vendait pas à un prix

¹ Voy., dans le tome VI de cet ouvrage, le chapitre intitulé : *Le serrurier Gamain*.

² Déclaration de Roland à l'Assemblée, séance du 20 novembre 1792.

³ Voy. cette lettre reproduite *in extenso* dans l'*Histoire parlementaire*, t. XX, p. 367-371.

impossible à atteindre pour l'ouvrier. Et à cela il y avait diverses causes : d'abord, et incontestablement, les calculs meurtriers d'hommes accoutumés à spéculer, par l'accaparement, sur la détresse publique et sur la faim ; ensuite, le peu de confiance qu'avaient dans les assignats beaucoup de laboureurs, lesquels aimaient mieux garder leurs grains qu'amasser dans leurs coffres ce qu'ils considéraient comme des chiffons de papier¹ ; et enfin les menées des royalistes et des prêtres, qui, excitant le peuple, l'encourageant à exiger la taxation du pain², semaient partout une inquiétude d'autant plus funeste, qu'en matière de disette, la peur du mal centuple le mal.

Affreux désordres ! Dans plusieurs départements, on vit se former des attroupements qui se portaient aux marchés, taxaient les grains et même les enlevaient sans les payer. Or, plus il se commettait de violences, plus les grains se cachaient ; et plus les grains se cachaient, plus le peuple au désespoir criait anathème à ceux qui, fermiers timides ou accapareurs sans entrailles, le laissaient mourir. La ville de Chartres eut à repousser trois mille hommes armés qui vinrent à ses portes demander qu'on taxât les grains. Au Mans, les administrateurs durent signer, sous le couteau, un arrêté portant que la taxe serait éternellement, pour le pain mollet, à 2 s. 3 den. la livre, et pour le froment, à 43 s. le boisseau. Des bandes furieuses menaçaient la Ferté-Bernard, Boitert, Saint-Calais³. Où s'arrêterait cette révolte d'ignorants affamés ?

Roland, effrayé, écrivait lettres sur lettres à la Con-

¹ Discours de Saint-Just sur les subsistances, séance du 29 novembre 1792.

² Rapport de Lecointe-Puyraveau à la Convention, séance du 30 novembre 1792.

³ Lettre du ministre de l'intérieur à la Convention, en date du 27 novembre 1792.

vention, n'hésitant pas à dire que le foyer des troubles était à Paris¹. Mais sur quel point de Paris? « Au Temple! » s'écrièrent, en entendant la lecture d'une de ces missives, plusieurs membres de l'Assemblée². De sorte qu'il n'était pas jusqu'au spectre de la faim qui ne se dressât contre l'infortuné Louis XVI, odieusement rendu responsable de malheurs qu'il ne lui était plus possible de prévenir, ou de complots qu'il ignorait!

Le département du Loiret étant celui où la fureur populaire menaçait de tout engloutir, la Convention y envoya trois commissaires, dont la vie ne tint qu'à un fil, et qui revinrent précipitamment, après avoir signé, entourés qu'ils furent de fourches et d'épées, la taxe même contre laquelle ils avaient mission d'élever la voix. Au récit que l'un des trois commissaires, Lecointe-Puyraveau, fit des périls que lui et ses collègues avaient courus, la Convention frémit. Elle décréta qu'elle improuvait la conduite de ses commissaires, dont la mission était, non de céder, mais de mourir. « On leur présentait la hache et la plume, dit Manuel, ils devaient prendre la hache et se couper la main³. »

A ces maux quels remèdes? Ici se réveilla la querelle fameuse où l'abbé Galiani avait brillé d'un si vif éclat, et qui avait armé Necker contre Turgot⁴.

Roland et ses amis étaient pour la liberté absolue du commerce. Or, qui jamais s'y serait attendu? Ils rencontrèrent, en cette occasion, un de leurs plus fermes auxiliaires dans un de leurs plus implacables ennemis.

Selon Saint-Just, le mal venait de l'émission déréglée du signe qui représentait les richesses, c'est-à-dire de

¹ Lettre du ministre de l'intérieur à la Convention, en date du 27 novembre 1792.

² *Ibid.*

³ Séance du 30 novembre 1792.

⁴ Voy. le tome I^{er} de cet ouvrage.

la multiplication outrée des assignats : le fait est qu'ils s'élevaient alors à la somme de deux milliards et demi, et tout récemment encore, le 20 novembre, on en avait créé six cents millions par simple décret de l'Assemblée¹. Saint-Just s'effrayait de cette tendance à augmenter la masse du papier en circulation. Il faisait observer avec raison que le laboureur, accoutumé à thésauriser, et n'ayant pas absolument besoin, pour vivre, de vendre ses produits, vendait à regret ses grains, parce qu'il ne se souciait pas de mettre du papier dans son maigre trésor. Le luxe étant aboli, l'or, qui comme signe inspirera toujours confiance parce qu'il possède une valeur intrinsèque et vaut ce qu'il représente, l'or étant devenu fort rare, les métaux manquant pour l'industrie, et la masse croissante des assignats menaçant de dépasser la valeur des biens qui, primitivement, leur avaient servi de gage, « les produits de la terre, s'écriait Saint-Just alarmé, sont accaparés ou se cachent. Tout se change en monnaie. Si cela continue, le signe finira par être sans valeur, notre change sera bouleversé, notre industrie tarie, et il ne nous restera plus que la terre à partager et à dévorer. »

En conséquence, Saint-Just proposait les mesures suivantes : Mettre un terme à l'émission du papier. — Vendre les biens des émigrés, et au moyen des annuités converties en contrats, rembourser la dette. — Ordonner que l'impôt foncier serait payé en nature et versé dans les greniers publics. — Déclarer la circulation des grains libre dans l'intérieur. — Porter une loi qui mît la liberté du commerce sous la sauvegarde du peuple. — Décider que les produits de la terre pourraient être représentés par des signes dans le commerce, mais non la terre elle-même².

¹ Montgaillard, *Histoire de France*, t. III, p. 265.

² Discours de Saint-Just, dans la séance du 29 novembre 1792.

Dans ces doctrines de Saint-Just, le vrai et le faux se trouvaient mêlés d'une façon singulière. Il avait grandement raison, certes, de prémunir la Révolution contre toute émission exagérée et abusive de cette monnaie de papier qui ne saurait se soutenir dans la circulation qu'autant qu'elle s'appuie sur un gage solide, certain, et facilement appréciable ; mais, dans les derniers mois de novembre 1792, le discrédit de l'assignat n'était point tel, qu'on pût lui attribuer les embarras de la situation. Dans son discours, Saint-Just avait très-heureusement fait ressortir la nécessité d'encourager le laboureur à partager son industrie entre les grains et les troupeaux, la culture exclusive du grain épuisant le sol, l'agriculture ne vivant que d'engrais, et le peuple ne mangeant de la viande que là où une portion des terres est mise en pâturages ; mais c'était rétrograder d'un siècle que de demander le paiement de l'impôt en nature ; et lorsqu'il s'opposait à la mobilisation du sol, Saint-Just tournait tout à fait le dos à l'avenir. Ajoutons qu'il ne tenait pas suffisamment compte des nécessités exceptionnelles et révolutionnaires du moment, quand il proclamait la liberté absolue du commerce, même dans une question où il y allait de la vie pour le peuple, cette liberté n'étant bonne qu'à protéger les accapareurs qui, soit cupidité, soit haine systématique de la Révolution, spéculaient sur la famine.

Aussi voyons-nous que, sur cette question particulière des subsistances, les vues de Robespierre différaient entièrement de celles de Saint-Just.

La liberté du commerce ! disait-on. Oui, jusqu'au point où elle ne sert plus qu'à protéger une cupidité homicide. Eh quoi ! les économistes considéraient comme une marchandise ordinaire les denrées les plus nécessaires à la vie ! Quoi ! ils ne mettaient aucune

différence entre le commerce de l'indigo, par exemple, et celui du blé ? Avoir égard aux profits des négociants ou des propriétaires, rien de mieux ; mais la vie des hommes valait bien, peut-être, qu'on la comptât pour quelque chose ! La théorie des économistes fût-elle la meilleure possible dans les temps ordinaires, était-ce au plus fort d'une crise produite par tous les ennemis de la Révolution conjurés, qu'il convenait d'en faire l'application ? Passe encore d'abandonner aux spéculations illimitées du commerce les denrées qui ne tiennent point aux premiers besoins de l'existence ; mais rendre la vie aléatoire ! On peut se résigner à ne point porter des étoffes précieuses ; mais le pauvre peut-il, sans épouvante, courir la chance d'avoir trop tard ou de n'avoir pas le pain qu'il lui faut pour sa femme, pour ses enfants et pour lui même ?

« Les aliments nécessaires à l'homme, continuait Robespierre, sont aussi sacrés que la vie elle-même. Tout ce qui est indispensable pour la conserver est une propriété commune à la société entière. Il n'y a que l'excédant qui soit une propriété individuelle, et qu'on puisse abandonner à l'industrie des commerçants. Toute spéculation mercantile que je fais aux dépens de la vie de mon semblable n'est point un trafic, c'est un brigandage.

« Que la circulation dans toute l'étendue de la République soit protégée, mais que l'on prenne les précautions nécessaires pour que la circulation ait lieu. C'est précisément du défaut de circulation que je me plains ; car le fléau du peuple, la source de la disette, ce sont les obstacles mis à la circulation, sous le prétexte de la rendre illimitée. La subsistance publique circule-t-elle, lorsque des spéculateurs avides la retiennent entassée dans leurs greniers ? Circule-t-elle, lorsqu'elle est accumulée dans les mains d'un petit

nombre de millionnaires qui l'enlèvent au commerce pour la rendre plus précieuse et plus rare, qui calculent froidement combien de familles doivent périr avant que la denrée ait atteint le temps fixé par leur atroce avarice? Circule-t-elle, lorsqu'elle ne fait que traverser les contrées qui l'ont produite, aux yeux des citoyens indigents qui éprouvent le supplice de Tantale, pour aller s'engloutir dans le gouffre inconnu de quelque entrepreneur de la disette publique? Circule-t-elle lorsque, à côté des plus abondantes récoltes, le citoyen nécessaire languit, faute de pouvoir donner une pièce d'or ou un morceau de papier assez précieux pour en obtenir une parcelle? »

Passant aux moyens de favoriser la circulation des grains, de manière à couper court aux engorgements systématiques, et partant de ce point de vue que les engorgements étaient encouragés par trois causes : le secret, la liberté sans frein, et la certitude de l'impunité, Robespierre demandait que l'existence du peuple cessât de dépendre du *laissez-faire* ; que les précautions convenables fussent prises pour constater la quantité de grains produite par chaque contrée et récoltée par chaque cultivateur ; que les marchands de grains fussent tenus de les vendre au marché, et qu'on défendît tout transport des achats pendant la nuit¹.

Tandis qu'on discutait ainsi sur les remèdes, le mal suivait son cours. Afin de soulager le peuple et de prévenir l'exploitation de la faim, la Municipalité de Paris achetait des blés dans les départements voisins et les vendait au-dessous du prix dans la capitale. Mais, outre que ce système entraînait un sacrifice de 12 000 francs

¹ Voy. ce discours reproduit *in extenso* dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXII, p. 175-184.

par jour¹, il avait pour effet d'éloigner les marchands, qu'une semblable concurrence écrasait, et d'attirer, au contraire, à Paris les populations des campagnes, ardentés à venir partager avec les Parisiens le bénéfice du bon marché. Sur quoi Roland fatiguait l'Assemblée de ses plaintes, vantant « les grandes vues de Turgot, » rappelant avec désespoir les « erreurs désastreuses de Necker, » rédigeant en manière de lettres officielles de vrais traités d'économie politique, et accusant la Commune de ne nourrir le peuple à bon marché que par ambition de popularité et esprit de grossière courtoisnerie².

Bizarre enchaînement de circonstances ! La question des grains donna naissance à celle du salaire des prêtres.

En rendant compte des troubles du Loiret, Biroteau, un des commissaires envoyés dans ce département, avait dit : « Des curés, des prêtres se trouvaient et parlaient au milieu des attroupements. Ils nous ont fait taxer les œufs et le beurre qu'on avait oublié de taxer au marché³. » Ce rapport, qui montrait la main du prêtre dans les agitations populaires, ranima bien des haines assoupies. On n'arriverait donc jamais à les contenir, ces hommes qui se servaient de la religion pour souffler la révolte ? Quelques jours auparavant, Cambon avait demandé qu'on laissât désormais à chaque secte religieuse le soin de payer les ministres de son culte⁴. Le récit de Biroteau mit cette proposition en lumière.

Rien de plus naturel assurément qu'une semblable

¹ Lettre du ministre de l'intérieur à l'Assemblée, en date du 27 novembre.

² *Ibid.*

³ Séance du 30 novembre 1792.

⁴ Journal des Jacobins, séance du 16 novembre 1792.

mesure, rien de plus juste et de plus conforme au génie de la Révolution. Eh bien, qui le croirait? Elle eut contre elle les révolutionnaires les plus ardents, et d'abord, le club des Jacobins. « Dans quel temps, s'écria Bazire, vient-on nous proposer ces choses? Dans un temps où nous allons juger le roi, dans un temps où il est nécessaire que le peuple soit tout entier pour nous! Défiez-vous de ce projet; quant à moi, je déclare que je le combattrai jusqu'à extinction¹. » Et ces paroles passionnées furent couvertes d'applaudissements².

Danton professait la même opinion et tenait le même langage. « Il faut, disait-il du haut de la tribune de la Convention, il faut se défier d'une idée jetée dans cette assemblée. On a prétendu que les prêtres ne devaient pas être salariés par le trésor public. On s'est appuyé sur des considérations philosophiques qui me sont chères; car je ne connais d'autre Dieu que celui de l'univers, d'autre culte que celui de la justice et de la liberté. Mais l'homme maltraité de la fortune cherche des jouissances éventuelles; quand il voit un homme riche se livrer à tous ses goûts, caresser tous ses désirs, tandis que ses besoins, à lui, sont restreints au plus étroit nécessaire, alors il croit, et cette idée est consolante pour lui, il croit que, dans une autre vie, ses jouissances se multiplieront en proportion de ses privations dans celle-ci. Quand vous aurez eu pendant quelque temps des officiers de morale qui auront fait pénétrer la lumière dans les chaumières, alors il sera bon de parler au peuple morale et philosophie. Mais jusque-là il est barbare, c'est un crime de lèse-nation de vouloir ôter au peuple des hommes dans lesquels il peut trouver encore quelques consolations. » Puis Danton proposait

¹ Journal des Jacobins, séance du 16 novembre 1792.

² *Ibid.*

une adresse au peuple pour lui persuader que la Convention « *ne voulait rien détruire, mais tout perfectionner*¹. »

A son tour, Robespierre s'éleva contre le projet de supprimer les fonds affectés au culte.

« Mon Dieu, écrivait-il dans son journal², c'est celui qui créa tous les hommes pour l'égalité et pour le bonheur; c'est celui qui protège les opprimés et qui extermine les tyrans; mon culte, c'est celui de la justice. *Je n'aime pas plus qu'un autre le pouvoir des prêtres : c'est une chaîne de plus donnée à l'humanité, mais c'est une chaîne invisible, attachée aux esprits, et la raison seule peut la rompre.* »

Sans aller aussi loin que Danton, qui avait mis au rang des *crimes de lèse-nation* le projet de supprimer le salaire des prêtres, et après avoir exprimé l'espoir de voir disparaître bientôt devant la pratique des sublimes maximes de vertu et d'égalité enseignées aux hommes par le fils de Marie, l'adoration imbécile des fantômes créés par l'ambition des prêtres et la politique des rois, Robespierre signalait le danger de s'attaquer prématurément à des erreurs qui, par malheur, se trouvaient avoir encore dans l'ignorance d'un grand nombre d'esprits des racines profondes. Il mesurait l'effroi qu'éprouverait la partie la moins éclairée du peuple, en voyant le culte sacrifié à des intérêts d'une autre nature, et il écrivait ces paroles remarquables : « Si le peuple agissait autrement, ce ne serait qu'aux dépens de ses mœurs; car quiconque renonce par cupidité, même à une erreur qu'il regarde comme une vérité, est déjà corrompu. »

Abordant le côté politique de la question, Robespierre

¹ Discours de Danton, séance du 30 novembre 1792.

² Lettres de Robespierre à ses commettants, n° VIII.

demandait si le moment était bien choisi pour jeter au milieu de la société de nouveaux ferments de discorde et créer une nouvelle génération de prêtres réfractaires, alors que le pacte social était à faire, et le roi à juger, et la République à asseoir, et l'esprit de faction à combattre, et la ligue des tyrans à exterminer? On entendait détruire l'influence des prêtres; mais n'y avait-il pas à craindre qu'on ne la rendît, au contraire, plus active, en substituant aux prêtres du public, les prêtres des particuliers, et en nouant de plus intimes liens entre les citoyens superstitieux et un clergé mécontent?

Examinant enfin la mesure proposée sous le rapport financier : « Loin que le système du comité des finances, continuait Robespierre, soulage le peuple, il fait retomber sur lui tout le poids des dépenses du culte.

« Faites-y bien attention : quelle est la portion de la société qui est dégagée de toute idée religieuse? ce sont les riches; cette manière de voir dans cette classe d'hommes suppose chez les uns plus d'instruction, chez les autres seulement plus de corruption. Qui sont ceux qui croient à la nécessité du culte? Ce sont les citoyens les plus faibles et les moins aisés, soit parce qu'ils sont moins raisonneurs ou moins éclairés; soit aussi par une des raisons auxquelles on a attribué les progrès rapides du christianisme, savoir que la morale du fils de Marie prononce des anathèmes contre la tyrannie et contre l'impitoyable opulence, et porte des consolations à la misère et au désespoir lui-même. Ce sont donc les citoyens pauvres qui seront obligés de supporter les frais du culte, ou bien ils seront encore à cet égard dans la dépendance des riches ou dans celle des prêtres; ils seront conduits à mendier la religion, comme ils mendient du travail et du pain; ou bien encore, réduits à l'impuissance de salarier les prêtres, ils

seront forcés de renoncer à leur ministère ; et c'est la plus funeste de toutes les hypothèses ; car c'est alors qu'ils sentiront tout le poids de leur misère, qui semblera leur ôter tous les biens, jusqu'à l'espérance¹. »

Ces débats, loin de faire oublier le Temple, y ramenaient tous les regards et toutes les pensées ; car, selon les révolutionnaires de l'avant-garde, au Temple était la cause de tous les maux de la patrie. Quel moyen plus sûr d'en finir avec les conspirations, que d'enlever leur point de ralliement aux conspirateurs ? « Tant que la Convention différera la décision du procès de Louis XVI, disait Robespierre, elle ranimera les factions et soutiendra les espérances des partisans de la royauté. Je demande qu'on accélère le jugement, qu'ensuite on s'occupe des subsistances, et enfin *que vous déposiez à jamais les haines et les préventions particulières* ». »

De son côté, Legendre fit décréter que, pour éviter les lenteurs, tous les discours relatifs au procès de Louis XVI seraient portés sur le bureau et imprimés².

Il y eut beaucoup de harangues écrites, beaucoup d'injures à l'adresse du roi tombé, et les arguments, de part et d'autre, se noyèrent dans les redites.

Que Louis XVI fût coupable, c'est ce que nul n'essaya de nier. Seulement, ceux qui voulaient le sauver rappelaient qu'il était inviolable aux termes de la constitution.

¹ On vient de voir que, dans cette question, Danton et Robespierre furent absolument du même avis, et pour les mêmes raisons. Eh bien, dans son parti-pris d'exalter outre mesure Danton, et de rabaisser Robespierre, M. Michelet, sans citer les paroles du premier, et sans reproduire l'argumentation du second, présente ainsi les choses : « Danton craignait que cette cérémonie ne devint le prétexte de l'éruption. Pour Robespierre, cette affaire devenait un texte excellent. On a vu que, pendant la Constituante, il avait été le défenseur officieux des prêtres. C'était un des points les moins variables de sa politique, etc., etc. » (Voy. M. Michelet, t. V, p. 120.) Quelle partialité !

² Séance du 30 novembre 1792.

³ *Ibid.*

A quoi leurs adversaires répondaient que Louis XVI ne pouvait invoquer le bénéfice du pacte constitutionnel, puisque son crime était précisément de ne l'avoir accepté que pour mieux le rompre, et d'avoir mis le feu à l'Europe pour le détruire. Ils ajoutaient qu'en tout cas, l'inviolabilité se rapportait aux actes dont les ministres avaient à répondre, et que l'étendre aux actes personnels du monarque serait le comble de l'iniquité et de la démence.

Dans cette arène, on vit figurer tour à tour, parmi beaucoup de citoyens obscurs, des noms célèbres à divers titres : Condorcet, Camus, Marie-Joseph Chénier, Manuel. Ce dernier prononça une parole à laquelle il ne devait pas conformer son vote : « *Un roi mort n'est pas un homme de moins*¹. »

A un député du Havre, nommé Faure, appartient l'honneur d'avoir élevé le débat à des hauteurs philosophiques, et développé, en faveur de Louis XVI, le seul système de défense qui eût chance de réussir. L'orateur n'essaya pas de prouver l'innocence de Louis, non ; mais il le montra soumis dès le berceau à des influences déplorables, nourri dans les préjugés, environné de séductions, faible d'ailleurs, sans volonté qui lui fût propre, et incapable de résister longtemps à ceux qui, goutte à goutte, lui versaient le poison lent de la royauté. A prendre les choses de haut, Louis XVI pouvait-il être rendu responsable de ses actes, même personnels, lui dont l'âme avait toujours été si vacillante, lui qu'une dévotion malade avait asservi aux prêtres, lui dont Marie-Antoinette avait gouverné si despotiquement les pensées ? N'était-il pas juste de tenir compte d'épreuves auxquelles n'eût peut-être pas résisté la fermeté d'un Aristide ou d'un Épictète ? Que de monarques,

¹ Montgaillard, *Histoire de France*, t. III, p. 270.

mille fois plus coupables que Louis XVI, étaient morts tranquillement dans leur lit ! Ah ! pitié, pitié pour cet homme abattu ! La République victorieuse n'était-elle pas assez forte ? ne pouvait-elle être impunément magnanime ?

De pareilles considérations avaient de quoi toucher une nation aussi chevaleresque et aussi généreuse que la nation française. Mais l'instinct de l'égalité était là qui les réfutait. Quand un malheureux, pensait le peuple, se laisse aller à commettre un crime, commençait-on par scruter avec une sollicitude philosophique l'enchaînement des circonstances fatales et des influences cachées qui l'avaient conduit à l'abîme ? La société se croyait-elle tenue envers lui à la générosité, ou seulement à l'indulgence ? Considérait-on, pour lui faire grâce, qu'au sortir du berceau il avait croupi dans l'ignorance ; que son âme n'avait eù à traverser que des ténèbres ; que la misère avait soufflé à son âge mûr d'horribles tentations ; que le morceau de pain ramassé par lui dans le sang d'un autre homme était destiné à sa famille criant la faim ? Quoi ! pour un délit privé, pour le meurtre d'un seul individu, la mort, la mort sans commentaires ; et, pour les crimes commis contre un peuple tout entier par son premier magistrat, l'oubli !

Au dehors, pendant ce temps, la République multipliait ses triomphes, et s'en allait répandant sur les champs de bataille la semence des idées nouvelles. Dumouriez était entré à Mons le lendemain de la bataille de Jemmapes ; le 14 novembre il est reçu à Bruxelles au milieu des acclamations du peuple¹. Déjà le gouvernement des Pays-Bas s'est enfui à Ruremonde. Toutes les routes se couvrent de royalistes, d'émigrés, de prêtres

¹ *Mémoires de Dumouriez*, t. III, liv. VI, chap. VII, p. 194.

français, courant éperdus, les uns vers la Hollande, les autres vers l'Angleterre, tandis que d'autres s'enfoncent en Allemagne¹. Ath, Tournay, Newport, Ostende, ont ouvert leurs portes. Le mois de novembre ne se passera pas sans que Labourdonnaye occupe la citadelle d'Anvers, et les premiers jours du mois suivant trouveront le général Valence maître de Namur. Au duc de Saxe-Teschen, réduit à battre en retraite et qui sollicite une suspension d'armes, Dumouriez répond fièrement : « Nous ne pouvons traiter avant que l'ennemi ait repassé le Rhin². »

Mais le Rhin a cessé d'être une barrière pour les Français. Les armées républicaines, portant la liberté dans les plis de leurs drapeaux, exercent tout le long de leur route héroïque une fascination qui n'eut jamais d'exemple. La Marseillaise, se prolongeant d'échos en échos, est bien vite devenue l'hymne de l'universelle délivrance, et partout où passe le soldat français, « les liens qui attachaient les peuples aux anciens gouvernements se relâchent ou se rompent³. »

Le prince de Hardenberg avoue qu'à Mayence grand nombre d'ecclésiastiques se rallièrent à nous, pressés qu'ils étaient de s'affranchir de la sévérité de leurs vœux, et que les habitants des campagnes eux-mêmes se montrèrent disposés à un changement, en haine de la dîme et des corvées⁴. Aussi advint-il qu'à Mayence une société se forma sur le modèle du club des Jacobins. Le professeur Bohmer en fut le président, et Custine en fit l'ouverture dans une des salles du château électoral⁵.

¹ *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. II, p. 75 et 76.

² *Ibid.*, 77.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*, p. 78.

Or, ceci avait lieu au moment même où, sur l'instante prière de la Savoie, la Convention déclarait cette contrée partie intégrante de la France¹; et quelques jours après, Custine fils écrivait à l'Assemblée : « Les Mayençais, jaloux des Savoisiens, demandent à former un quatre-vingt-cinquième département². »

Cet élan des peuples vers la Révolution eût été irrésistible sans les journées de septembre; le bouleversement du système politique sur lequel l'Europe avait été assise jusqu'alors, l'occupation de la Belgique décidée par le gain d'une seule bataille, le génie des guerriers les plus fameux reculant d'épouvante à l'aspect de l'esprit nouveau, quel sujet de méditation pour les rois ! Le monde tomba dans un étonnement profond; le gouvernement anglais passa d'une haine prudente à d'actives inimitiés; Chauvelin, qui avait été envoyé à Londres en qualité d'ambassadeur, avec Talleyrand pour mentor, cessa d'être reconnu par le ministère anglais comme revêtu d'un caractère public³, et Pitt se prépara aux chances d'une guerre à mort.

Mais la Convention, dont la gloire fut d'élever toujours son courage au niveau de ses périls, la Convention redoubla d'audace. Convaincue que tous les peuples étaient frères; qu'il appartenait à la Révolution française de proclamer bien haut le principe de la solidarité humaine; qu'il était dans la mission historique de la France, et conforme à son génie, de servir de lien aux nations; que la justice enfin ne l'emporterait dans le monde que le jour où les opprimés sauraient et pourraient opposer leur alliance à la ligue des oppresseurs, elle rendit le décret, à jamais fameux, qui mettait le

¹ Séance du 27 novembre 1792.

² Prudhomme. *Révolutions de Paris*, n° 478.

³ *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. II, p. 447.

grand cœur et le sang de la France à la disposition des peuples en lutte pour la liberté¹.

Tel était l'état des choses, lorsqu'arriva le jour où devait être repris le procès de Louis XVI. Mais avant de raconter la séance du 3 décembre, disons quelle était, au Temple, la vie de la famille qu'on y tenait captive.

Louis XVI occupait, à cette époque, le second étage de la grande tour du *Temple*; car la famille royale, placée d'abord dans la petite tour, avait été transportée dans la grande, où l'on jugea que la surveillance serait plus facile. De l'appartement de Louis XVI, qui ne formait d'abord qu'une seule pièce, on en avait fait quatre. La première, après l'antichambre, servait de salle à manger; le royal prisonnier couchait dans la seconde, et son valet de chambre dans la troisième. Un petit cabinet, où il aimait à se retirer, avait été en outre pratiqué dans une tourelle. Sa chambre à coucher était ornée d'une tenture jaune et meublée très-proprement. *Liberté, égalité, propriété, sûreté*, voilà ce que les plaques de fonte de la cheminée donnaient à lire à celui qui avait été roi. Chaque chambre était éclairée par une croisée; mais les gros barreaux de fer et les abat-jour placés en dehors, gênaient la circulation de l'air. Sur la cheminée, il y avait une pendule au bas de laquelle on lisait : *Le Pautre, horloger du roi*. Après la proclamation de la République, les officiers municipaux collèrent un pain à cacheter sur le mot *roi*. Ils placardèrent aussi dans la salle à manger la *Déclaration des droits de l'homme*, suivie de ces lignes qu'il eût été généreux de ne point tracer dans la prison d'un monarque déchu : *L'an I^{er} de la République*².

¹ Décret du 19 novembre 1792.

² Voy. pour ces détails, le *Journal de Cléry*, p. 57, collection des

Le troisième étage, habité par la reine, sa fille et Madame Élisabeth, présentait la même distribution¹.

Louis XVI se levait à six heures, se mettait en prière, puis lisait l'office que les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit sont tenus de réciter tous les jours. A ces prières, il en ajoutait d'autres tirées du bréviaire des prêtres. Du reste, sa piété semblait avoir revêtu, depuis qu'il était détrôné, un caractère particulier de résignation; et s'il arrivait qu'on le gênât dans l'accomplissement de ses devoirs religieux, il n'en témoignait ni humeur ni ressentiment. Un vendredi, soit distraction, soit mauvais vouloir, les employés qui le servaient n'ayant mis sur la table que du gras, il prit un verre de vin, trempa dedans un morceau de pain, et dit avec un sourire exempt d'amertume : « Voilà mon dîner. » La prière et la lecture conduisaient jusqu'à neuf heures. Alors la famille se réunissait pour le déjeuner, après quoi Louis XVI, rentrant dans sa chambre, donnait à son fils une leçon de latin, puis de géographie. Il lui dit un jour : « Souvenez-vous, mon fils, que les rois sont comme des arbres élevés, toujours agités par les vents. » De son côté, Marie-Antoinette instruisait sa fille, pendant que Madame Élisabeth lisait des livres de dévotion ou s'occupait de quelque ouvrage à l'aiguille. De midi à une heure, les enfants avaient récréation. A une heure, la famille se réunissait de nouveau, pour le repas, dans la salle à manger; et le dîner fini, le jeune prince et sa sœur jouaient dans l'antichambre, au volant, au siam ou à d'autres jeux, tandis que Louis XVI et Marie-Antoinette, pour avoir l'occasion de se dire quelques mots, faisaient une partie d'échecs, de trictrac ou de

Mémoires sur la Révolution française. — *L'Histoire des prisons*, quatre vol. in-42, 1797. — *L'Histoire abrégée de la Révolution et des malheurs qu'elle a occasionnés*, t. II, liv. XI, p. 402. M. DCCC. III.

¹ *Journal de Cléry*, p. 59.

piquet. Souvent la famille descendait au jardin, où elle ne pouvait, d'ailleurs, se promener que sous la surveillance de deux officiers municipaux. A quatre heures, le roi prenait quelques instants de sommeil. A neuf, après le souper, Marie-Antoinette déshabillait son fils et le mettait au lit. Louis XVI alors prenait congé de sa famille, bénissait sa fille, et, retiré dans sa chambre, y restait prosterné jusqu'à onze heures, devant le Dieu de ses croyances¹.

On sent combien était propre à toucher les cœurs où une étincelle de sensibilité restait encore, cette manière de vivre si simple, si calme, et qui, aux yeux des commissaires envoyés dans la tour, mettait si bien en relief les vertus privées de Louis XVI, l'inaltérable douceur de Madame Élisabeth, les grâces naïves de l'enfant captif, et la dignité de la reine, dignité qui n'avait plus rien que de noble, maintenant qu'elle était adoucie par le malheur. Lorsque, tenant à la main le pain qu'on venait de lui apporter, Louis XVI en offrait la moitié au fidèle Cléry, son valet de chambre, et lui disait : « Il paraît qu'on a oublié votre déjeuner ; prenez ceci, j'ai assez du reste² ; » ou lorsque ce même Cléry étant tombé malade, c'était le dauphin qui lui offrait à boire³ ; ou bien, lorsqu'on voyait la fille altière de Marie-Thérèse dresser elle-même son lit⁴, sans qu'une plainte sortît de sa bouche, quelle âme vraiment républicaine ne se se-

¹ Voy., en rapprochant les divers récits, le *Journal de Cléry*, p. 60 et 61. — *Le Récit des événements arrivés au Temple*, par la fille de Louis XVI, p. 195 du *Journal de Cléry*. — *L'Histoire abrégée de la Révolution et des malheurs qu'elle a occasionnés*, t. II, liv. XI, p. 105, 106, 107. — Procès-verbaux de la commune.

² *Journal de Cléry*, p. 46.

³ *Ibid.*, p. 73 et 74.

⁴ *Histoire abrégée de la Révolution et des malheurs qu'elle a occasionnés*, t. II, liv. XI, p. 99.

rait émue à de tels spectacles? Ah! Louis XVI dans sa prison était plus dangereux que sur son trône!

Il se trouva donc que, parmi les officiers municipaux chargés de la surveillance du Temple, plusieurs ne se purent défendre d'un attendrissement que, plus tard, quelques-uns d'entre eux payèrent de la vie¹.

Mais insulter à la puissance abattue est une jouissance pour les natures viles. A côté de ceux qui cédèrent à une compassion généreuse, il y eut ceux qui firent à la République cette mortelle injure de croire qu'elle demandait à être servie par l'abus de la force et une lâche insolence. « Pétion, raconte Madame Royale, envoya pour porte-clefs et guichetier l'homme horrible qui força la porte de mon père, le 20 juin 1792, et qui pensa l'assassiner. Cet homme fut toujours à la tour, et essaya toutes les manières de le tourmenter. Tantôt il chantait devant nous la Carmagnole; tantôt, sachant que ma mère n'aimait pas l'odeur de la pipe, il lui en soufflait, ainsi qu'à mon père, une bouffée, quand ils passaient. Il était toujours couché lorsque nous allions souper, parce qu'il fallait passer par sa chambre. Quelquefois même il était dans son lit quand nous allions dîner¹. »

A ces tristes détails retracés par la fille de Louis XVI, Cléry, dans son journal, en ajoute beaucoup d'autres du même genre, et quelque dégoût qu'ils inspirent, ils n'ont rien, hélas! qui ne s'explique par ce mystérieux mélange de grandeur et de bassesse qu'on nomme la nature humaine.

Disons aussi que beaucoup de vexations eurent leur source dans la nécessité de soumettre à une surveil-

¹ Cléry lui-même l'avoue. Voy. son journal, p. 70.

² *Récit des événements arrivés au Temple*, par Madame Royale, p. 187 du *Journal de Cléry*.

lance stricte des prisonniers à ce point importants. Il est juste de ne point perdre de vue que la garde du Temple faisait peser sur la Commune une responsabilité terrible. Ce fut le sentiment de ses propres périls, qui la conduisit à donner des ordres dont la grossièreté de quelques subalternes outra la sévérité et la rendit, en mainte occasion, odieuse. Des procès-verbaux de la Commune il résulte que des rassemblements nocturnes avaient coutume de se former près de l'enceinte extérieure de la tour ; qu'on y jouait différents airs sur le flageolet ; qu'on y faisait des signaux ; que des cris de vive le roi ! avaient été entendus¹.

C'est là ce qui explique, de la part de certains municipaux, une vigilance qui atteignait jusqu'aux dernières limites du soupçon. L'un faisait rompre des macarons, pour voir si l'on n'y avait pas caché quelques billets ; un autre, sous l'empire des mêmes appréhensions, ordonnait qu'on coupât des pêches devant lui, et qu'on en fendît les noyaux. Un jour, pour prouver qu'il n'entendait pas officieusement empoisonner son maître en le rasant, Cléry fut forcé de boire de l'essence de savon destinée à la barbe du roi². Quand venait l'heure du coucher, les municipaux de service s'arrangeaient de manière à barrer la pièce que Louis XVI occupait. Non contents de fermer cette pièce en dehors à deux verrous, ils fermaient aussi en dehors la porte de la salle à manger, dressaient contre le mur de la chambre à coucher deux lits de sangle, et s'y jetaient tout habillés. Il était défendu à Cléry, mais cette défense était facilement éludée, de s'entretenir à voix basse avec son maître pendant la nuit, et lorsque, durant les repas,

¹ Voy. le bulletin de la Commune sur les prisonniers du Temple, dans le tome XXI de l'*Histoire parlementaire*, p. 305.

² *Journal de Cléry*, p. 69.

les membres de la famille royale se parlaient à l'oreille, les commissaires criaient : *parlez plus haut*¹.

La preuve, du reste, que ces précautions n'étaient pas de trop, c'est qu'elles n'empêchaient pas les communications avec le dehors. Sous prétexte de se faire apporter du linge et d'autres objets nécessaires, Cléry avait obtenu que sa femme vînt au Temple une fois par semaine, et se fît accompagner d'une dame qui passait pour sa parente. Or, comme ces visites avaient lieu à l'heure de la promenade, pendant laquelle la plupart des municipaux suivaient la famille royale, Cléry trouvait moyen de savoir tout ce qui intéressait les captifs². Cléry était, en outre, mis au courant des choses du dehors, par trois garçons servants de la bouche du roi, nommés Turgy, Marchand et Chrétien. Ils apportaient dans la tour les repas de la famille royale, préparés dans une cuisine assez éloignée; et Turgy, qui sortait du Temple deux ou trois fois la semaine pour les approvisionnements, pouvait s'informer de ce qui se passait. Il est vrai qu'on lui avait interdit de parler au valet de chambre, à moins que ce ne fût en présence des municipaux, et relativement à des détails de service. Mais, raconte Cléry, « lorsqu'il voulait me dire quelque chose, il me faisait un signe convenu, et je cherchais à l'entretenir sous différents prétextes. Tantôt, je le priais de me coiffer : Madame Élisabeth causait alors avec les municipaux, et j'avais le temps nécessaire pour nos conversations; tantôt, je lui donnais l'occasion d'entrer dans ma chambre, et il saisissait ce moment pour placer sous mon lit les journaux, mémoires, et autres imprimés qu'il avait à me remettre³. »

¹ *Histoire abrégée de la Révolution et des malheurs qu'elle a occasionnés*, t. II, liv. XI, p. 404.

² *Journal de Cléry*, p. 49 et 50.

³ *Ibid.*, p. 51.

Quesi maintenant on examine quelle fut, — abstraction faite des rigueurs commandées par la politique, — la conduite de la Commune, on verra qu'elle ne manqua ni de décence, ni même de générosité.

Et, parexemple, on ne donna pas à Louis XVI moins de treize officiers de bouche, et sa table fut toujours servie avec la plus grande somptuosité. Il n'est pas inutile et il est curieux de rappeler que chaque matin, pour le déjeuner de la famille captive, le chef d'office faisait servir sept tasses de café, six de chocolat, une cafetière de crème double chaude, une carafe de sirop froid, une cafetière de lait chaud, une carafe de lait froid, une d'eau d'orge et une de limonade, trois pains de beurre, une assiette de fruits. Le dîner se composait de trois potages, quatre entrées, deux plats de rôti, quatre entremets ; à quoi le chef d'office ajoutait, pour le dessert, une assiette de four, trois compotes, trois assiettes de fruits, trois pains de beurre, une bouteille de vin de Champagne, un petit carafon de vin de Malvoisie, un de Bordeaux, un de Madère, quatre tasses de café, un pot de crème double, etc. Même abondance au souper. Le rapport officiel qui nous a transmis ces détails, rend d'ailleurs pleine justice à la sobriété des convives ; il constate que, seul de tous les membres de la famille royale, Louis XVI buvait du vin, mais modérément, et qu'il était aussi le seul à observer l'abstinence et le jeûne les jours prescrits par l'Église¹. Toujours est-il que la Commune ne saurait être accusée de lésinerie, quand on songe que la consommation de la volaille, au Temple, fut, du 16 août au 9 septembre, de 1344 livres² ; que, dans le mois de septembre, on y

¹ Rapport du citoyen Verdier à la Commune, en date du 28 novembre 1792.

² *Ibid.*

mangea quatre-vingt-six paniers de pêches ¹; et, pour tout dire en un mot, que le total des dépenses de bouche pendant trois mois et demi s'éleva, même après réduction des bordereaux, à la somme de 35 172 liv. ²!

Cléry a pu écrire, sans trahir la vérité, que, lors de leur installation au Temple, le roi et la reine manquèrent de linge, ou n'eurent que celui que la comtesse de Sutherland, ambassadrice d'Angleterre, leur fit passer; il ajoute: « Les princesses raccommoiaient leurs vêtements, et souvent, pour recoudre ceux du roi, Madame Elisabeth était obligée d'attendre qu'il fût couché³. » Mais, ce que Cléry oublie de dire, c'est que ce dénuement de la famille royale se rapporte seulement aux premiers jours de sa captivité. Louis XVI n'eut pas plutôt demandé des vêtements, du linge et autres effets nécessaires, que la Commune s'empressa d'obtempérer à cette demande; si bien que, pour vêtements, linges de corps et de lit, fournis à la famille prisonnière depuis le 10 août jusqu'à la fin d'octobre, la Commune eut à solder soixante-dix-huit mémoires, formant un total de 29 505 livres ⁴.

Quant à l'obligation où Marie-Antoinette se trouva réduite de dresser elle-même son lit, ce fut l'effet de sa libre volonté. Des femmes du choix de la municipalité lui ayant été offertes pour son service, elle les refusa, et dit: « Je ferai moi-même mon ménage⁵. »

¹ Rapport du citoyen Verdier à la Commune, en date du 28 novembre 1792.

² *Ibid.* — Les éditeurs du *Journal de Cléry* font observer que les paiements se faisaient en assignats, lesquels, disaient-ils, perdaient déjà beaucoup de leur valeur. Ceci est inexact. A cette époque, le discrédit des assignats n'avait pas encore commencé.

³ *Journal de Cléry*, p. 43.

⁴ Rapport de Verdier.

⁵ *Histoire abrégée de la Révolution et des malheurs qu'elle a occasionnés*, t. II, liv. XI, p. 99.

Pétion avait avancé au monarque déchu une somme de 2000 livres : la Commune les remboursa¹.

Elle mit aussi à la disposition de Louis XVI plusieurs ouvrages qu'il demanda vers la fin de novembre, tels que les *Commentaires de César*, *Cornelius Nepos*, la *Grammaire de Lhomond*, *Justin*, les *Métamorphoses d'Ovide*, les *Fables de Lafontaine*, *Tacite*, les *Aventures de Télémaque*, etc.... etc.... L'esprit du temps, considéré sous son plus mauvais aspect, éclate dans les débats qui eurent lieu à ce sujet, au sein du conseil général. L'un prétendait que plusieurs des livres demandés contenaient des erreurs politiques ; un autre, que les *Métamorphoses d'Ovide* étaient contraires aux mœurs ; un troisième qu'on ferait mieux de donner à Louis XVI l'*Histoire de la Révolution d'Angleterre*, celle du *Massacre de la Saint-Barthélemy*, la *Vie de Cromwell*².... Ces objections, à la fois inhumaines et puériles, n'empêchèrent pas la Commune de se prêter aux désirs de son prisonnier. Et certes, un refus, en cette occasion, lui eût été fort sensible, la lecture ayant été la consolation de ses derniers jours. Lui-même fit, la veille de son exécution, le compte des livres qu'il avait lus au Temple : le chiffre montait à 257 volumes³.

Le 20 novembre, à la suite d'une passagère indisposition dont il venait d'être atteint, le bruit de sa mort courut à Paris. Que prétendaient ceux qui répandirent cette fausse nouvelle ? Voulaient-ils tâter l'opinion ? En tout cas, leur but fut manqué, la Commune s'étant hâtée de publier le bulletin de la santé de Louis, et n'ayant pas laissé aux émotions diverses le temps de se produire⁴.

Cependant, elle touchait à sa fin, cette fameuse et

¹ Rapport de Verdier.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ Voy. les *Révolutions de Paris*, n° 176.

terrible Commune du 10 août. Le 2 décembre, le conseil général ouvrit sa dernière séance à neuf heures du matin, et à trois heures, ceux que l'élection populaire avait désignés pour le remplacer commençaient leurs travaux. Un médecin, nommé Chambon, avait été élu maire : quelques jours après, Chaumette, dont Hébert et Réal furent les substituts, se vit élever, par le suffrage des sections, à la dignité de procureur général de la Commune¹. A peine installé, « je m'appelais autrefois, dit-il, Pierre-Gaspard Chaumette, parce que mon parrain croyait aux saints. Depuis la Révolution, j'ai pris le nom d'un saint qui a été pendu pour ses principes républicains. C'est pourquoi je m'appelle aujourd'hui Anaxagoras Chaumette². »

Avec la nouvelle de ce changement, un rayon d'espoir avait pénétré dans le Temple, mais il se dissipa bien vite³. L'Hôtel de ville redoubla de vigilance : malheur aux magistrats récemment élus, s'ils eussent fléchi ! Partout, le vent était à la colère, et plusieurs sections laissèrent éclater une impatience farouche. Telle était, même dans les provinces, la violence des animosités républicaines, qu'une commune proposa sérieusement à la Convention de faire, pour les envoyer à l'ennemi, des boulets du calibre de la tête de Louis XVI et portant son effigie⁴. Dans leur empressement à montrer l'horreur que la royauté leur inspirait, villes et particuliers changeaient de nom, si celui qu'ils avaient porté jusqu'alors contenait les mots *Louis*, *Bourbon*, ou *Royal*. C'est ainsi que la ville de *Port-Louis* obtint de s'appeler *Port-de-la-Liberté*⁵.

¹ *Histoire parlementaire*, t. XXII, p. 324.

² *Ibid.*

³ *Journal de Cléry*, p. 79.

⁴ *Histoire abrégée de la Révolution et des malheurs qu'elle a occasionnés*, t. II, liv. XI, p. 121.

⁵ *Ibid.*, p. 122.

D'un autre côté, les royalistes se taisaient ou se cachaient. Nul effort ne fut tenté en faveur de la famille royale. Les seuls témoignages de sympathie qu'elle reçut se firent jour : au Théâtre-Français, dans quelques allusions d'un drame intitulé *l'Ami des Lois* ; au Vaudeville, dans cette phrase de *la Chaste Suzanne* : « Vous êtes accusateurs, et vous seriez juges¹ ! » Au Marais, enfin, dans une pièce intitulée *le Tribunal Redoutable* : on y représentait une tour absolument semblable à celle du Temple ; on montrait cette tour devant la prison d'une femme belle et noble ; et la conclusion était qu'il fallait respecter le sang des rois comme celui de dieux bienfaisants. A la troisième représentation, Gonchon s'étant levé tout à coup pour interpeller le directeur, des royalistes le menacèrent. Lui, froidement : « Le premier qui m'attaque est mort². » Et ce fut tout.

Pendant ce temps, on s'occupait à rassembler les matériaux du procès attendu. C'était Ruhl, Jacobin déterminé et patriote austère, que la Convention avait chargé de l'examen des papiers fournis par l'armoire de fer ; et un bruit vague s'était répandu que plus d'un Girondin allait se trouver compromis : rumeur doublement absurde, puisqu'en supposant même que d'aussi fiers républicains eussent faibli un moment, il avait été facile à Roland d'en faire disparaître la preuve.

De fait, rien ne put être produit ni contre eux, ni contre les députés du centre, si ce n'est : 1° une lettre de Laporte au roi, énonçant que « Barère était dans les meilleures dispositions » ; 2° un mémoire de Sainte-Foi, où il recommandait Kersaint à Louis XVI comme ministre de la marine ; 3° une pièce apostillée

¹ Montgaillard, *Histoire de France*, t. III, p. 421.

² *Révolutions de Paris*, n° 176.

par le monarque, dans laquelle il était dit : « Seize membres des plus forts de l'Assemblée.... vont être acquis pour trois mois, et ensuite pour toute la législature, mais ils coûteront cher.... »

Ces documents, que Ruhl crut devoir communiquer à l'Assemblée, dans la séance du 3 décembre, ne pouvaient évidemment donner lieu à une accusation sincère : Barère et Kersaint n'eurent pas de peine à repousser des soupçons fondés sur des allégations aussi vagues, aussi futiles; et en insinuant que Guadet devait être au nombre des seize membres dont parlait la note apostillée par le roi, vu son influence parlementaire et son talent, le prêtre Chales n'aboutit qu'à s'attirer une réponse foudroyante¹.

Cet incident terminé, l'affaire de Louis XVI fut reprise, et Robespierre parut à la tribune. Il venait parler, non sur le procès, mais contre le procès. C'est pour quoi on consentit à l'entendre, bien qu'il eût été décidé que les discours seraient seulement imprimés. Il commença en ces termes :

« L'Assemblée a été entraînée, à son insu, loin de la véritable question. Il n'y a point ici de procès à faire. Louis n'est point un accusé, vous n'êtes point des juges; vous êtes, vous ne pouvez être que des hommes d'État et les représentants de la nation. Vous n'avez point une sentence à rendre pour ou contre un homme, mais une mesure de salut public à prendre, un acte de providence nationale à exercer. (On applaudit.) Quel est le parti que la saine politique prescrit pour cimenter la République naissante? C'est de graver profondément dans les cœurs le mépris de la royauté et de frapper de stupeur tous les partisans du

¹ Voy. la séance du 3 décembre 1792, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXI, p. 451-462.

roi. Donc, présenter à l'univers son crime comme un problème, sa cause comme l'objet de la discussion la plus imposante, la plus religieuse, la plus difficile qui puisse occuper les représentants du peuple français, mettre une distance incommensurable entre le seul souvenir de ce qu'il fut, et la dignité d'un citoyen; c'est précisément avoir trouvé le secret de le rendre encore dangereux à la liberté. Louis fut roi, et la République est fondée. La question fameuse qui vous occupe est décidée par ces seuls mots : Louis est détrôné par ses crimes; Louis dénonçait le peuple français comme rebelle; il a appelé, pour le châtier, les armes des tyrans ses confrères. La victoire et le peuple ont décidé que lui seul était rebelle. Louis ne peut donc être jugé, il est déjà condamné; il est condamné ou la République n'est point absoute. (Applaudissements.) Proposer de faire le procès à Louis XVI, de quelque manière que ce puisse être, c'est rétrograder vers le despotisme royal et constitutionnel; c'est une idée contre-révolutionnaire, car c'est mettre la révolution elle-même en litige. En effet, si Louis peut être encore l'objet d'un procès, Louis peut être absous, il peut être innocent; que dis-je? il est présumé l'être jusqu'à ce qu'il soit jugé. Mais si Louis peut être présumé innocent, que devient la Révolution? N'est-elle pas encore incertaine et douteuse? Si Louis est innocent, tous les défenseurs de la liberté deviennent des calomniateurs, et les rebelles étaient les amis de la vérité et les défenseurs de l'innocence opprimée; tous les manifestes des cours étrangères ne sont que des réclamations légitimes contre une faction dominante; la détention même que Louis a subie jusqu'à ce moment est une vexation injuste; les fédérés, le peuple de Paris, tous les patriotes de l'empire français sont coupables, et le grand procès pendant au tribunal de la nature, entre le crime et la vertu, entre la

liberté et la tyrannie, est enfin décidé en faveur du crime et de la tyrannie. »

A ce début redoutable, inattendu, l'Assemblée fut saisie d'étonnement. C'était la théorie de Saint-Just, mais éclairée d'un jour nouveau, et présentée sous son aspect politique. « Ou Louis est coupable, ou la République n'est pas absoute. » Dilemme effrayant en effet ! Robespierre continue :

« Lorsqu'une nation a été forcée de recourir aux droits de l'insurrection, elle rentre dans l'état de nature à l'égard du tyran. Comment celui-ci pourrait-il invoquer le pacte social ? Il l'a anéanti.... Le droit de punir un tyran et celui de le détrôner, c'est la même chose. L'un ne comporte pas d'autres formes que l'autre. Le procès du tyran, c'est l'insurrection ; son jugement, c'est la chute de sa puissance ; sa peine, celle qu'exige la liberté du peuple. Les peuples ne jugent pas comme les cours judiciaires ; ils ne rendent point de sentences, ils lancent la foudre. »

Après avoir ainsi proclamé ce dangereux principe que les colères d'un peuple sont infaillibles, et que les formes de la justice ne font point partie de la justice elle-même, Robespierre met en relief les périls qui sortiraient inévitablement d'un pareil procès, conduit avec les lenteurs ordinaires. Qu'arriverait-il si l'on atteignait l'époque du printemps, l'heure de l'attaque générale méditée par les rois ? Quelle carrière ouverte aux conspirateurs ! Quel aliment donné à l'intrigue ! Et, s'il existait d'aventure des juges prévaricateurs, jusqu'où ne se laisseraient-ils pas entraîner, lorsqu'ils auraient, pour tenter leur fidélité, l'or de l'ennemi, et l'appui de son glaive pour les encourager à l'audace ?

« Louis, ajoute l'inexorable orateur, combat encore contre nous du fond de son cachot ; et l'on doute s'il est permis de le traiter en ennemi ; et l'on invoque en

sa faveur la Constitution !.... La Constitution ? Elle vous défendait ce que vous avez fait contre lui. S'il ne pouvait être puni que de la déchéance, vous ne pouviez la prononcer sans avoir instruit son procès ; vous n'aviez pas le droit de le retenir en prison.... La Constitution vous condamne. Allez donc aux pieds de Louis invoquer sa clémence. »

La contradiction signalée ici par Robespierre était manifeste : elle frappa vivement l'Assemblée. Mais lui-même, lui qui avait demandé au nom de la civilisation qu'on supprimât enfin le bourreau, ne se rendait-il coupable d'aucune inconséquence, lorsqu'il demandait la tête de Louis XVI ? Voici ce qu'il répondit à cette objection, que personne ne lui faisait, mais qui s'élevait contre lui du fond de son propre cœur :

« Avocats du roi, est-ce par pitié ou par cruauté que vous voulez le soustraire à la peine de ses crimes ? Pour moi, j'abhorre la peine de mort prodiguée par vos lois, et je n'ai pour Louis ni amour ni haine ; je ne hais que ses forfaits. J'ai demandé l'abolition de la peine de mort à l'Assemblée que vous nommez encore constituante, et ce n'est pas ma faute si les premiers principes de la raison lui ont paru des hérésies morales et politiques. Mais vous, qui ne vous avisâtes jamais de les réclamer en faveur de malheureux dont les délits sont moins les leurs que ceux du gouvernement, par quelle fatalité vous en souvenez-vous seulement pour plaider la cause du plus grand de tous les criminels ? (On applaudit.) Vous demandez une exception à la peine de mort pour celui-là seul qui peut la légitimer.

« Jamais la sûreté publique ne la provoque contre les délits ordinaires, parce que la société peut toujours, par d'autres moyens, mettre le coupable dans l'impuissance de lui nuire. Mais un roi détrôné au sein d'une Révolution qui n'est rien moins que cimentée

par des lois justes; un roi dont le nom seul attire le fléau de la guerre sur la nation agitée; ni la prison ni l'exil ne peuvent rendre son existence indifférente au bonheur public. Et cette cruelle exception aux lois ordinaires que la justice avoue, ne peut être imputée qu'à la nature de ses crimes. Je prononce à regret cette fatale vérité; mais Louis doit périr, plutôt que cent mille citoyens vertueux; Louis doit mourir, parce qu'il faut que la patrie vive¹. »

Ce puissant discours causa un ébranlement général. Et néanmoins, quoi de plus hasardeux que de transporter ainsi la question du terrain de la justice sur celui de la politique? Marat, oui, Marat lui-même, y vit un danger; et se penchant vers Dubois-Crancé, il lui dit: « Avec ces doctrines-là, on fera plus de mal à la République que tous les tyrans ensemble². » Et puis, dès qu'il invoquait le droit de la guerre contre Louis XVI, Robespierre allait au-devant de l'objection que Garat lui fit plus tard: « Le droit de mort que donne la guerre ne s'étend pas au delà du combat; où le combat cesse, le droit cesse aussi. Il n'y a que les Tartares qui croient avoir le droit de passer les prisonniers au fil de l'épée, et que les sauvages qui croient avoir le droit de les manger³. » Ah! ce qu'il y eut de faux dans l'acérbe logique de Robespierre et de Saint-Just, ce qu'il y eut de trompeur dans leur éloquence meurtrière, nous le savons aujourd'hui! Nous savons que l'exécution de Louis XVI, en France, pas plus que celle de Charles I^{er}, en Angleterre, n'a guéri le monde du mal des rois!

¹ Voy. le discours de Robespierre, dans l'*Histoire parlementaire*, où il est donné *in extenso*, t. XXI, p. 462-474.

² Villiaumé, *Histoire de la Révolution*, t. II, p. 340.

³ *Mémoires de Garat* dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVIII, p. 337 et 338.

Quoi qu'il en soit, ce fut le discours de Robespierre qui, selon l'expression de Garat, fit incliner la balance de la justice nationale du côté de la mort; et ce fut le discours prononcé ensuite par Barère qui, après avoir compté tous les poids, les fixa du même côté¹. Le succès de Robespierre n'alla pas néanmoins jusqu'à faire décider que la sentence serait prononcée sans plus de retards. Quand il voulut présenter son projet de décret, les murmures couvrirent sa voix, et l'Assemblée, sur la motion de Pétion, se contenta de décréter que Louis XVI serait jugé par elle².

Eût-on jamais pu croire que, dans l'ardeur des Montagnards à poursuivre Louis XVI, les Girondins ne veraient que le désir de renverser le roi pour le remplacer sous un autre nom, et livrer, soit à Danton, soit à Robespierre, soit à Marat, la France enchaînée? Eh bien! telle fut l'étrange pensée qui, le 4 décembre, inspirait Buzot, lorsqu'il pressa la Convention de décréter la peine de mort contre quiconque proposerait ou tenterait de rétablir la royauté *sous quelque dénomination que ce pût être!* Et ce qu'il y eut de plus extraordinaire, c'est que, par respect pour le principe de la souveraineté du peuple, quelques Montagnards se laissèrent entraîner à professer des maximes dont la Gironde s'empara comme d'une preuve décisive. Si la motion de Buzot passait, que devenait la liberté, que devenait la souveraineté du peuple, appelé à sanctionner la Constitution? Voilà ce que demanda Bazire, et cela revenait à supposer que la nation pouvait vouloir un roi. A son tour, Merlin de Thionville, soutenu par Chabot, réclama pour les assemblées primaires la liberté absolue d'opinion. Or, c'était là justement que la Gironde attendait ses adversaires. Plus de doute! la

¹ *Mémoires de Garat*, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVIII, p. 337.

² Séance du 3 décembre 1792.

Montagne était prise en flagrant délit de royalisme ! Le trio Cordelier venait de trahir imprudemment les pensées secrètes du parti ! Louis XVI allait avoir un successeur, qui, tout couvert de son sang, ferait revivre sous un nom nouveau sa tyrannie. « La Convention nationale, s'écria Guadet, n'a point à regretter d'avoir entendu une opinion qui donne la clef de certains projets.... » A peine cette flèche empoisonnée a-t-elle été lancée, qu'un effroyable tumulte éclate. Ceux-ci applaudissent, ceux-là se répandent en exclamations furieuses. Bazire crie à la calomnie ; Chabot et Camille Desmoulins assiègent la tribune sans pouvoir y monter. Le désordre est au comble, et la proposition de Buzot est votée avec scandale¹.

Laisser les esprits sous l'impression d'un pareil incident eût été, de la part de la Montagne, une faute grave. Robespierre demande la parole ; mais les Girondins, qui devinent ses intentions et craignent de perdre le bénéfice des maladroites déclarations du trio Cordelier, les Girondins appellent à leur aide la tempête. La voûte retentit de clameurs passionnées. Robespierre est accusé de prétendre au despotisme de la parole. Les plus emportés crient à *l'Abbaye* ! Mais le peuple qui encombre les galeries, s'est ému en faveur d'un homme dont on semble ne maudire l'oppression que pour mieux l'opprimer. Robespierre paraît au milieu de la salle. Les spectateurs applaudissent ; il la traverse : les applaudissements redoublent. Il fallut l'entendre ; et tout l'échafaudage des imputations girondines, il le renversa par ces mots, que Bazire, Chabot et Merlin écoutèrent avec une résignation silencieuse : « Supposer qu'une nation a le droit de s'asservir à la royauté, c'est outrager la souveraineté nationale. Une nation ne peut,

¹ Séance du 4 décembre 1792.

sans crime, se donner un roi. » Il conclut en insistant pour la condamnation immédiate du monarque déchu. Mais, conformément à une opinion émise par Pétion, l'Assemblée décréta qu'elle s'occuperait tous les jours, depuis midi jusqu'à six heures, du procès de Louis XVI¹.

Le lendemain, Ruhl produisit ceux des documents trouvés dans l'armoire de fer qui montraient Mirabeau devenu le complice caché et l'instrument des complots de la Cour². Les preuves n'étaient que trop décisives : des voix s'élevèrent pour demander que son buste disparût de l'Assemblée et que ses cendres fussent retirées du Panthéon. Manuel voulait qu'on donnât un défenseur officieux à sa mémoire. Après un court débat, la Convention décida qu'un rapport sur ces propositions diverses serait fait par le Comité de l'instruction publique, et qu'en attendant, la statue de Mirabeau resterait couverte d'un voile³.

Le club des Jacobins se crut tenu à moins de réserve. Sur la proposition du menuisier Duplay, vivement appuyée par Robespierre, le buste du coupable grand homme fut renversé, foulé aux pieds, mis en pièces⁴. On fit subir le même sort au buste d'Helvétius ; et Robespierre, en poussant les Jacobins à cette démonstration violente⁵, prouva une fois de plus combien sa philosophie différait de celle d'un homme qui, réduisant toutes nos facultés à la sensibilité physique, s'était attaché à établir, dans son fameux livre de *l'Esprit*, que tous nos jugements, toute notre conduite, se rapportent

¹ Séance du 4 décembre 1792.

² Voy. les lettres de Laporte au roi, lues par Ruhl à la Convention, dans *l'Histoire parlementaire*, t. XXI, p. 184-194.

³ *Ibid.*, p. 195.

⁴ Journal du club des Jacobins, séance du 5 décembre 1792.

⁵ *Ibid.*

à un mobile unique : l'intérêt personnel¹. Briser l'image d'Helvétius, c'était commettre assurément un acte d'intolérance; mais, d'un autre côté, c'était décrier, au sein d'une Révolution qui avait besoin de dévouement, l'apostolat glacé, le stérile apostolat de l'égoïsme.

La lutte des partis continuait. A son retour de Londres, où le ministre Lebrun l'avait envoyé comme espion, et où il prétendait avoir pénétré les secrets de l'émigration royaliste, un intrigant, nommé Viard, était allé trouver Chabot, pour lui confier qu'en Angleterre, chez l'évêque de Saint-Pol-de-Léon, dans une réunion de ci-devant seigneurs et de prélats français, il avait entendu dire qu'au sujet du procès de Louis XVI, les émigrés comptaient sur Fauchet et sur Roland. La haine est crédule. Chabot crut tenir le sort de Roland dans ses mains, et la chose fit du bruit. Aussitôt, Viard, mandé à la barre de la Convention, est soumis à un interrogatoire sévère. Il répondit mal, balbutia, s'embarrassa dans des contradictions pitoyables, se conduisit enfin de manière à couvrir de confusion ceux qui l'avaient mis en avant. Chabot et Bazire étaient profondément humiliés, Marat écumait de rage, les amis de Roland triomphaient. Pour mieux accabler leurs adversaires, ces derniers demandèrent que Mme Roland, dont Viard avait prononcé le nom, fût appelée à la barre. C'était une espèce de coup de théâtre dont ils avaient habilement calculé l'effet.

Mme Roland parut en vraie déesse de la Gironde, dans une attitude où la fierté républicaine s'alliait à une sage modestie; et quand les transports excités par sa présence furent calmés, elle expliqua qu'elle ne connaissait point Viard; qu'il s'était présenté à elle, néan-

¹ Voy. dans le I^{er} volume de cet ouvrage l'analyse du livre d'Helvétius.

moins, comme dépositaire d'importants secrets, mais qu'elle l'avait renvoyé à son mari, n'ayant jamais été elle-même *qu'à côté des affaires*, ainsi que son rôle de femme le lui prescrivait.

Impossible de mieux répondre à ceux qui cherchaient à rendre Roland ridicule en assurant que son ministère était tombé en quenouille. Viard fut arrêté; et Mme Roland, dont la grâce et le bon goût avaient charmé l'Assemblée, traversa la salle au milieu d'acclamations parties de presque tous les bancs, tandis que Marat, montrant du doigt les galeries restées muettes, s'écriait : « Voyez le silence du public ! Il est plus sage que vous ¹. »

Et l'*Ami du peuple* ne s'en tint pas là. « Non, écrivait-il quelques jours après dans son journal, non, rien n'égale l'hypocrisie, l'astuce, la fourbe et la profonde scélératesse des complots formés contre la liberté publique par la clique Roland. Celui qui a éclaté le 7 de ce mois les surpasse tous. Il paraît démontré aux yeux des lecteurs qui pensent, que toute cette affaire est un complot tramé par la clique de Roland, et peut-être par sa Pénélope, aidée de ses principaux servants, pour engager les patriotes du Comité de surveillance dans de fausses démarches et les donner en spectacle comme des imbéciles, toujours prêts à jeter l'alarme sur des faits faux.... L'indignation et la douleur que j'ai ressenties à la vue de ces lâches machinations ont si fort altéré ma santé, que je suis depuis trois jours dans mon lit avec la fièvre et la migraine ². »

Quelque violent que fût ce langage, c'est à peine s'il

¹ Pour les détails de cette séance, — 7 décembre 1792, — et les nombreux incidents sans intérêt qui la prolongèrent outre mesure, voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XXI, p. 240-243.

² *Journal de la République*, n° du 43 décembre 1792.

égalait la violence des actes par où éclatait le fougueux génie de la Gironde. Poursuivie du secret désir de sauver le roi, mais convaincue que ce désir, elle ne pourrait impunément l'exprimer, encore moins le faire prévaloir, tant que siègeraient, en face d'elle, sur les bancs de la Convention, des hommes aussi audacieux que Marat, ou aussi influents que Robespierre, elle imagina de les chasser, en armant contre eux la province; et un beau jour, Guadet vint jeter brusquement au milieu de la Convention un projet de décret portant : que les Assemblées primaires seraient convoquées à l'effet de sanctionner le choix des corps électoraux et de rappeler les membres qui auraient perdu la confiance publique. Il n'a pas plutôt dit, que les Girondins se lèvent avec enthousiasme. A quoi bon discuter? Le peuple est souverain, et c'est à sa souveraineté que la proposition rend hommage. Le mouvement dont les Girondins ont donné le signal, se communique dans toute la salle avec la rapidité de l'éclair, et la Convention, sans avoir eu le temps de se reconnaître, vote son suicide. C'en était fait, si Manuel d'abord, Prieur ensuite, n'eussent montré l'abîme qui s'ouvrait. Manuel indiqua fort bien que ce dangereux renouvellement de la Convention, si subitement proposé, n'avait qu'un but : celui d'annuler, au moyen de la province, les choix électoraux de Paris, et d'éliminer certains hommes qu'on n'aimait pas. A son tour, Prieur s'étonna qu'à la veille du jugement de Louis XVI, on eût présenté une motion tendant à faire regarder ceux qui devaient le juger comme des représentants *provisaires* du peuple, indignes de sa confiance ! A ces mots, un affreux tumulte s'élève. Honteuse de sa précipitation, l'Assemblée revient sur ses pas, et après quelques moments d'agitation, rapporte le décret qu'elle vient de rendre¹.

¹ Séance du dimanche 9 novembre 1792.

Tristes intermèdes, dans ce grand drame ! Ils donnèrent lieu à un pamphlet qu'Anacharsis Clootz publia sous ce titre : *Ni Marat, ni Roland*. Devant un public que fatiguaient et irritaient les querelles chaque jour suscitées par la Gironde, Clootz développa vivement la thèse résumée dans cette épigraphe : *A bas les hommes ! à l'ordre du jour les choses !* Mais lui-même il tombait dans l'abus des personnalités, en disant « que Roland avait l'œil louche, et Marat l'œil hagard ; qu'il arrivait à Guadet d'avoir quelquefois trop dîné ; que l'esprit et les grâces de Mme Roland étaient de nature à rendre agréable l'intérieur de la maison du ministre, mais qu'un ridicule commérage contre Paris rendait sa table fastidieuse ; que Buzot était ascétique, et Kersaint trembleur ; que le patriotisme de Barbaroux était pur comme les traits de son visage ; que Rébecqui vendait des liqueurs ; que Roland exerçait la dictature avec l'esprit de la Bouche-de-Fer, quinze secrétaires et l'argent de la nation, etc., etc.... » Ainsi que le fit observer le journal de Prudhomme, ce n'étaient point là des choses à l'ordre du jour¹.

A l'ordre du jour, il n'y avait, pour le peuple, que le procès de Louis XVI.

Dans la séance du 6 décembre, Quinette avait fait décider qu'une Commission de vingt et un membres présenterait l'acte énonciatif des crimes imputés à Louis XVI ; que le lendemain, l'accusé serait conduit à la barre de la Convention et interrogé ; que copies de l'acte énonciatif et des questions lui seraient remises ; et qu'enfin le président l'ajournerait à deux jours pour être indéfiniment entendu².

La Commission fut aussitôt nommée, se mit à

¹ *Révolutions de Paris*, n° 476.

² Décret du 6 décembre 1792.

l'œuvre; et, dès ce moment, la surveillance à l'égard des prisonniers du Temple redoubla de rigueur.

Dans une visite que, deux mois auparavant, plusieurs municipaux avaient faite à celui qu'ils appelaient tantôt *Louis de la Tour*, tantôt *Louis le dernier*, Manuel, non content de contrister l'âme du monarque captif en lui apprenant les victoires de la République, avait donné l'ordre qu'on le dépouillât de ses décorations. « S'il a mis un habit royal à son lever, avait-il dit, il se couchera avec la robe de chambre du citoyen¹. » Or, depuis, mainte humiliation du même genre était venue mettre à l'épreuve la résignation du malheureux prince. Elle ne se démentit pas, lorsque, le 7 décembre, un municipal, à la tête d'une députation de la Commune, vint lire à Louis XVI un arrêté qui ordonnait d'ôter aux détenus « couteaux, rasoirs, ciseaux, canifs, et tous autres instruments tranchants. » Aussitôt, tirant de ses poches un couteau et un petit nécessaire en maroquin rouge, le roi en ôta des ciseaux et un canif, qu'il tendit aux municipaux². Puis, haussant les épaules : « *On ne doit pas avoir peur de moi,* » dit-il³. Tandis que les municipaux faisaient dans l'appartement les recherches les plus exactes, Louis était allé s'asseoir près de la cheminée. Un commissaire s'étant approché de lui, et voulant voir ce qui restait dans le nécessaire, il l'ouvrit, et montrant les pincettes qu'il tenait à la main : « Ces pincettes ne sont-elles pas aussi un instrument tranchant ? » demanda-t-il au commissaire, et il lui tourna le dos⁴. Ce fut le seul signe d'humeur que lui arrachèrent ces perquisitions offensantes⁵.

¹ Bulletin de la Commune de Paris sur les prisonniers du Temple.

² *Journal de Cléry*, p. 80.

³ Bulletin de la Commune sur les prisonniers du Temple.

⁴ *Journal de Cléry*, p. 81.

⁵ On lit dans le Bulletin de la Commune : « Il n'a témoigné aucune humeur. »

Les municipaux montèrent ensuite chez Marie-Antoinette, qu'ils trouvèrent moins résignée. « *Si ce n'est que ça, s'écria-t-elle avec amertume, il faudrait aussi nous enlever les aiguilles, car elles piquent bien vivement*¹. »

Le 10 décembre, au nom de la Commission des vingt et un, le Montagnard Robert Lindet présentait à la Convention l'exposé historique des trahisons trop connues dont le roi s'était personnellement rendu coupable, et, le lendemain, le Girondin Barbaroux lisait, à la tribune, au nom de la même Commission, l'acte énonciatif des faits qui devaient servir de base au jugement.

On y imputait à crime au monarque déchu :

Les violences du 23 juin, à Versailles; l'ordre donné alors aux troupes de marcher sur Paris; la garde du château confiée au régiment de Flandre; les orgies où la cocarde nationale avait été foulée aux pieds; les provocations qui, après avoir ensanglanté Versailles, avaient ensanglanté Paris; la violation du serment prêté à la fédération du 14 juillet; les tentatives de corruption pratiquées, à l'aide de Talon, sur plusieurs députés et, notamment, sur Mirabeau; les millions dépensés en trames perfides; la conspiration des chevaliers du poignard; l'approbation donnée aux égorgements de Nancy; la lettre écrite à Bouillé pour lui recommander de *soigner sa popularité, parce qu'elle serait utile*; la déclaration royale laissée lors de la fuite de Varennes, et portant défense aux ministres de signer les actes émanés de l'Assemblée nationale; cette fuite clandestine pour rentrer en France l'épée à la main; le massacre du Champ de Mars; les sommes énormes indiquées sur les registres de Septeuil comme ayant servi à soutenir la cause des émigrés et à faire tomber les assignats; le silence gardé sur la convention de Pilnitz; l'appui

¹ Bulletin de la Commune.

prêté au soulèvement contre-révolutionnaire de la ville d'Arles; le retard apporté à l'exécution du décret qui réunissait Avignon à la France, retard plein de sang et où s'était enveloppé le dessein de prolonger la guerre civile; l'inaction systématique du pouvoir exécutif à l'égard des terribles agitations de Nîmes, de Montauban, de Mandé, de Jalès; les pensions payées sous main aux ex-gardes du corps réunis à Coblenz; l'argent subrepticement envoyé à Lavauguyon, à Choiseul-Beaupré, à Rochefort, à Mme de Polignac, à Bouillé; le billet signé *L. S. Xavier et Charles Philippe*, prouvant que Louis XVI se concertait en secret avec ses frères, au moment même où il les sommait publiquement, au nom de l'honneur, de rentrer en France et de ne pas déchirer le sein de la patrie; la mission — fait établi par une lettre de Toulangeon, commandant de la Franche-Comté — la mission donnée aux commandants des troupes de désorganiser l'armée, de pousser les soldats à la désertion, et de les faire passer au service de Léopold; le département de la guerre livré à Dabancourt, neveu de Calonne: d'où la trahison de Longwy et celle de Verdun; la protection accordée aux prêtres factieux; les gardes suisses retenus, contrairement à la Constitution et à un décret formel de l'Assemblée législative; enfin la revue des Suisses dans la matinée du 10 août, et l'effroyable combat provoqué par la décharge que ces soldats étrangers avaient faite sur les citoyens¹.

Ce qui rendait le réquisitoire foudroyant, c'est qu'il avait pour base des documents irrécusables: registres de Septeuil; lettres de Laporte, avec apostille de la

¹ Ceci n'est qu'un très-rapide résumé des griefs exposés soit dans le rapport de Lindet, soit dans l'acte énonciatif, griefs sur lesquels porta l'interrogatoire de Louis XVI. — Voy. pour les détails et les preuves juridiques l'*Histoire parlementaire*, t. XXI, p. 259-276, et 287-298.

propre main du roi ; ordonnances de payement signées de lui ; billet de ses deux frères trouvé dans son portefeuille ; correspondances secrètes, découvertes au fond de l'armoire de fer qu'il avait construite.

Il faut reconnaître , néanmoins , que parmi les actes mis à sa charge, quelques-uns s'appuyaient sur des indices plutôt que sur des preuves ; et même, il en était dont on ne pouvait, sans injustice criante, le rendre responsable : le massacre du Champ de Mars , par exemple.

Quant aux faits antérieurs à l'acceptation de la Constitution, ils n'impliquaient en aucune manière la violation du pacte national, et par conséquent accusaient moins Louis XVI que le pouvoir absolu dont il avait hérité de ses ancêtres. Mais quoi ! pour faire absoudre ses attentats, le pouvoir absolu n'a-t-il qu'à en dérouler insolemment la chaîne traditionnelle ? Le mal est-il légitimé par cela seul qu'il dure ? Un homme n'est-il tenu de respecter la liberté d'un peuple qu'en vertu d'un engagement écrit sur un lambeau de parchemin ? Non, non : le droit, celui que proclame la conscience universelle, ne dépend pas des chartes ; il les précède et les domine, il sert à les juger, et il est ce que le fait la nature des choses.

Aussi la culpabilité de Louis XVI ne fit-elle, pour personne, l'objet d'un doute. Il y en eut qui essayèrent de le sauver par compassion ; d'autres par générosité ; d'autres par politique.... Mais nul ne déclara le défendre par conviction de son innocence.

« Mon fils, je serais inconsolable de trouver votre nom dans la liste de ceux qui voteront la mort de Louis XVI. » Voilà ce que le père de Camille Desmoulins lui écrivait, le jour même où fut présenté l'acte énonciatif¹. Adjuration vaine ! Camille était convaincu que

¹ Ed. Fleury, *Études révolutionnaires*, — Camille Desmoulins, t. I, p. 300.

Louis était coupable; il se tint prêt à demeurer inflexible.

Barère reçut de sa femme et de la mère de sa femme des lettres toutes mouillées de leurs larmes. Mais il était convaincu que Louis était coupable; il ferma son cœur à la pitié.

Que Marat ait été inexorable; qu'il ait résisté aux larmes d'une actrice du Théâtre-Français, Mlle Fleury, qui l'implorait à genoux comme on implore la Divinité¹, il n'y a rien là qui doive surprendre; mais il fit plus : lui qui jusqu'alors ne s'était montré que dans un sale costume, il s'habilla de neuf, voulant assister avec un lustre inaccoutumé à l'interrogatoire de Louis XVI. D'où ce mot de Gorsas. « Il paraît que le procès et le jugement du roi sont des jours de fête pour cet orang-outang². »

Le 11 décembre, dès cinq heures du matin, la générale battit dans Paris, et des cavaliers, précédant quelques pièces de canon, entrèrent dans le jardin du Temple. Cléry, prévenu quelques jours auparavant du décret qui appelait le roi à la barre de la Convention, en avait informé la famille royale. Elle ne s'alarma donc point du bruit qu'elle entendait; mais désirant paraître en ignorer la cause, elle feignit l'inquiétude³. Louis s'était levé à sept heures, et il venait d'achever sa prière, lorsque le bruit du tambour parvint jusqu'à lui. « N'est-ce pas la générale? » demanda-t-il au commissaire Albertier, et il se mit à parcourir sa chambre

¹ M. Esquiros, dans son *Histoire des Montagnards*, t. II, p. 263, donne ce fait comme lui ayant été communiqué par la sœur de Marat, en 1836.

² *Histoire abrégée de la Révolution française et des malheurs qu'elle a occasionnés*, t. II, liv. XI, p. 131. M.DCCC.III.

³ Voy., en les rapprochant, le récit de Cléry, p. 85 de son journal, et le rapport du commissaire Albertier, dans les *Révolutions de Paris*, n° 479.

en prêtant une oreille attentive au piétinement des chevaux dans la cour¹. Il monta déjeuner dans l'appartement des princesses, redescendit, et, sur les instances de son fils, consentit à jouer avec lui une partie au siam. L'enfant perdit, n'ayant pu aller au delà du nombre *seize*, ce qui lui arracha ce cri : « *le nombre seize est bien malheureux!* — Ce n'est pas d'aujourd'hui que je le sais, » répondit Louis, vivement ému². Selon la narration de Cléry, il garda le silence, et le trouble de son cœur ne parut que sur son visage³.

A onze heures, deux municipaux entrèrent. Ils venaient chercher le dauphin, qu'ils conduisirent chez sa mère. Louis, que cette séparation affligeait, se promena quelque temps d'un air agité, puis se laissa tomber dans un fauteuil, où il resta une demi-heure, la tête appuyée sur l'une de ses mains, et en proie à une rêverie douloureuse.

Il était une heure, lorsque le maire de Paris, Chambon, se présenta, suivi de Chaumette, de Santerre, et de plusieurs officiers municipaux. « Louis Capet, dit Chambon, je suis chargé de vous annoncer que la Convention nationale vous attend à sa barre. » Et il l'invita à descendre. Louis parut hésiter un instant. « Je ne m'appelle pas Capet, dit-il; mes ancêtres ont porté ce nom, mais jamais on ne m'a appelé ainsi. Au reste, c'est une suite des traitements que j'éprouve depuis quatre mois par la force⁴. » Il ajouta : « Vous m'avez privé une heure trop tôt de mon fils. » Invité de nouveau à descendre, il s'y décida. Fusils et piques se dressèrent

¹ Rapport du commissaire Albertier.

² *Ibid.*

³ *Journal de Cléry*, p. 86.

⁴ Procès-verbal dressé par le secrétaire-greffier Colombeau, dans les *Révolutions de Paris*, n° 479.

au bas de l'escalier, dans le vestibule. La cour était remplie de cavaliers bleu de ciel. Il pleuvait¹. A la vue d'un uniforme qu'il n'avait jamais vu, Louis donna quelques signes d'agitation, et un long regard qu'il jeta sur la tour au moment de la quitter² sembla comme un suprême adieu de son âme.

La voiture du maire l'attendait; il s'y assit à côté de Chambon, et ne témoigna, durant le trajet, ni mauvaise humeur ni tristesse, regardant d'un air plus curieux que pénétré la foule accourue sur son passage. Il parla peu. Seulement, comme il passait devant les portes Saint-Martin et Saint-Denis, il demanda laquelle des deux on se proposait d'abattre³!

Lorsque le carrosse entra dans la cour des Feuillants, l'Assemblée discutait la loi des émigrés, sur cette observation, puérilement dédaigneuse de Manuel, qu'on ne devait pas avoir l'air de trop s'occuper d'un roi, dût-on faire attendre Louis à son arrivée⁴. « Il faut que le silence des tombeaux effraye le coupable, » avait dit Legendre. Barère, qui présidait, s'exprima en ces termes : « Représentants, vous allez exercer le droit de justice nationale.... L'Europe vous observe. L'histoire recueillera vos actions et vos pensées. Que votre attitude soit conforme aux fonctions que vous allez remplir. L'impassibilité convient à des juges. La dignité de votre séance doit répondre à la majesté du peuple français... » Se tournant ensuite vers les galeries : « Citoyens des tribunes, vous êtes associés à la gloire et à la liberté de la nation dont vous faites partie. Vous savez que la justice ne préside qu'aux délibérations tranquilles....

¹ Rapport du commissaire Albertier.

² *Ibid.*

³ *Révolutions de Paris*, n° 179.

⁴ Voy. la séance du 11 décembre 1792, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXI, p. 286.

Les citoyens de Paris n'ont qu'à se souvenir du silence terrible qui accompagna Louis ramené de Varennes, silence précurseur du jugement des rois par les nations¹. »

Louis parut. Son visage était calme et sa contenance résignée. Nul symbole visible ne rappelait sa grandeur, maintenant évanouie pour jamais. Il portait une redingote noisette par-dessus son habit², et, comme Charles I^{er}, lorsque le colonel Harriison le conduisit du château de Hurst à Windsor, il avait la barbe longue³. — « He had allowed his beard to grow⁴. » — A l'aspect de cet homme, le roi, solitaire image des majestés humaines en détresse, un invincible attendrissement s'empara des natures les plus implacables. Marat, qui s'était paré pour ce spectacle, se sentit à demi vaincu. « Il s'est entendu cent fois appeler Louis, écrivait-il le lendemain dans son journal, sans montrer la moindre humeur, lui qui n'avait jamais entendu résonner à son oreille que le nom de majesté; il n'a pas témoigné la moindre impatience tout le temps qu'on l'a tenu debout, lui devant qui aucun homme n'avait le privilège de s'asseoir. Innocent, qu'il eût été grand à mes yeux dans cette humiliation⁵ ! »

Charles I^{er}, traîné devant le tribunal que lui avait imposé la Chambre des communes, s'était montré plein d'intrépidité et de hauteur; le chapeau sur la tête, et le sourire de l'indignation sur les lèvres, il n'avait pas

¹ *Histoire parlementaire*, t. XXI, p. 286 et 287. — Dans les *Mémoires*, t. II, p. 51 et 52, édition de Bruxelles, Barère rapporte son discours d'une manière toute différente. Mais il écrivait alors sous la monarchie ressuscitée, et sur les ruines de la Révolution! Les hommes peuvent changer, mais les textes restent.

² *Révolutions de Paris*, n° 479.

³ Rapport d'Albertier.

⁴ Olivier Goldsmith, *History of England*, vol. II, p. 439.

⁵ *Journal de la République*.

attendu pour s'asseoir que Bradshaw lui en donnât la permission ; il s'était étonné qu'on prétendît le juger au nom des lois, lui en qui les lois avaient leur source ; et, lorsque, reconduit à Whitehall, au milieu des outrages de la multitude, il s'était vu insulté jusque-là qu'un homme de la foule lui cracha au visage, il s'était borné à dire avec un tranquille mépris : « *Pauvres gens ! ils en feraient autant à leurs généraux pour six pence*¹. » Tout autre fut l'attitude de Louis XVI, qui avait étudié tragiquement l'histoire de Charles I^{er}, et la possédait très-bien. Il ne se dégrada par aucun acte de basse humilité ; mais quand Barère prononça ces mots : « Louis, la nation française vous accuse. On va vous lire l'acte énonciatif des délits qui vous sont imputés ; vous pouvez vous asseoir², » on eût dit d'un accusé ordinaire.

A l'interrogatoire auquel il fut soumis, et qui n'em brassait pas moins de cinquante-sept questions, il opposa moins de sincérité que d'adresse. En résumé, ses réponses furent : « Cela est antérieur à l'acceptation de la Constitution ; » ou : « J'en avais le droit dans ce temps-là ; » ou : « C'est une affaire qui regarde les ministres ; » ou : « Je n'ai aucune connaissance de cela ; » ou : « Je ne me souviens pas. » Feuillant, le journaliste du soir, raconta qu'au sujet de l'argent distribué par lui aux pauvres du faubourg Saint-Antoine, Louis s'était pris à verser des larmes : il n'en fut rien ; tant que dura l'interrogatoire, l'accusé ne donna aucune marque d'attendrissement³. Ce qui est vrai, c'est qu'à l'imputation d'avoir fait couler le sang du peuple, il

¹ « *Poor souls, they would treat their generals in the same manner for six pence.* » Goldsmith, *History of England*, t. II, p. 442.

² *Histoire parlementaire*, t. XXI, p. 287.

³ *Révolutions de Paris*, n° 479. — Les erreurs volontaires de Feuillant y sont relevées avec une vivacité qui resta sans réponse.

répondit péremptoirement : « Non, monsieur, ce n'est pas moi ¹. » A une question semblable, Charles I^{er} n'avait répondu que par un sourire dédaigneux ².

Le cercle des questions se trouvant épuisé, et Louis ayant demandé communication des pièces, le Girondin Valazé, qui avait charge de les lui communiquer, se fit remarquer par une vulgaire affectation d'insolence. Assis à côté du prévenu, dont la barre le séparait, il lui remettait les papiers par-dessus son épaule, sans même tourner la tête, et lorsque celui-ci niait l'authenticité de certains documents, il s'écriait d'un ton ironique : *Ah! ah! Conduite indécente, qui provoqua l'intervention de Barère et la censure de la presse républicaine* ³!

On se demande par quel misérable compromis avec sa conscience, Louis XVI, dévot comme il l'était, put être amené au mensonger refus de reconnaître les pièces qui étaient de son écriture et où sa signature avait été apposée ⁴. Le fait est que, sommé de reconnaître les pièces désignées dans l'acte d'accusation et apostillées par lui, telles que les lettres de Laporte, Louis ne se fit

¹ *Histoire parlementaire*, t. XXI, p. 298.

² Goldsmith, *History of England*, t. II, p. 441.

³ Voy. les *Mémoires de Barère*, t. II, p. 56, édit. de Bruxelles. — Voy. aussi les *Révolutions de Paris*. Ce journal, dans son n° 479, avait accusé Mailhe : il répara cette erreur dans le numéro suivant.

⁴ L'édition des *Mémoires de Cléry* qui fut publiée à Londres en 1800, porte : « A minuit, pendant que je déshabillais Louis XVI, il me dit : « J'étais loin de penser à toutes les questions qui m'ont été faites ; et, « dans mon embarras, j'ai été obligé de renier jusqu'à mon écriture. » Il lui eût été facile de prévoir ces questions, s'il n'eût pas tenu avec opiniâtreté à la résolution que sa femme lui avait fait prendre de ne point lire les journaux. Voy. Montgaillard, *Histoire de France*, t. III, p. 294. — Les éditeurs de la *Collection des mémoires sur la Révolution française* ont supprimé le passage ci-dessus ; mais il est vrai de dire qu'il ne se trouve point dans l'édition de 1798, que nous avons sous les yeux.

point scrupule de les désavouer. Il alla jusqu'à nier les faits les mieux démontrés. C'est ainsi qu'à cette question : « Avez-vous fait construire une armoire avec une porte de fer, au château des Tuileries, et y avez-vous fait renfermer des papiers? » il osa répondre : « Je n'en ai aucune connaissance¹. »

C'était trop de fausseté, et rien n'était plus propre à affaiblir l'intérêt qu'avait droit d'inspirer une aussi grande infortune. Toutefois, l'Assemblée demeura jusqu'au bout silencieuse et grave.

Au sortir de la Convention, on fit passer Louis dans la salle des Conférences. Là, voyant Chaumette, qui mangeait un morceau de pain, il lui en demanda la moitié, car il n'avait rien pris de la journée, et il était cinq heures. « Volontiers, lui dit Chaumette, tenez, rompez; c'est un déjeuner de Spartiate. » L'ordre du départ arrivé, Louis remonta dans la voiture du maire, tenant à la main son pain, dont il ne mangea que la croûte. Comme il paraissait embarrassé de la mie, le substitut du maire, Colombeau, la prit et la jeta dans la rue. « Ah! c'est mal, s'écria aussitôt le roi, surtout dans un moment où le pain est rare. — Comment savez-vous qu'il est rare, dit Chaumette? — Parce que celui que je mange sent un peu la terre. » Il y eut un moment de silence. Puis, Chaumette ayant repris : « Ma grand-mère me disait toujours : « Petit garçon, on ne doit pas « perdre une mie de pain, vous ne pourriez pas en faire « venir autant. » — Monsieur Chaumette, dit Louis, votre grand-mère était, à ce qu'il paraît, une femme d'un grand bon sens². »

La foule était innombrable autour de la voiture; mais

¹ Voy. le texte de son interrogatoire, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXI, p. 299 et 300.

² *Révolutions de Paris*, n° 479.

elle ne criait pas, comme avait fait le peuple anglais en semblable circonstance, sur le passage de Charles I^{er} : *Justice! justice! exécution! exécution!* Ici les citoyens gardaient le silence². Quant à Louis XVI, il laissait errer ses yeux sur cette multitude muette et morne, en homme qui a perdu le sentiment de sa situation. Il demanda au procureur de la Commune s'il avait voyagé sur mer. « Oui, répondit Chaumette, j'ai fait la guerre sous Lamotte-Piquet. » Sur quoi, Louis XVI observa que ce Lamotte-Piquet était un brave homme. Il comptait les rues par où l'on passait, les appelait par leur nom. « Ah, voici la rue d'.... — De l'Égalité, interrompit Chaumette. — Oui, oui, à cause de.... » Il n'acheva pas³!

Rentré au Temple, le monarque captif témoigna un ardent désir de voir sa famille. Ce désir n'ayant pas été satisfait, il en exprima la plus vive douleur, et prononça ces paroles touchantes : « Mais mon fils, mon fils, qui n'a que sept ans⁴! » Par malheur, il y avait dans Louis XVI une puissance de nature physique et un fond de vulgarité, dont ni ses vertus ni la tragique majesté de son abaissement ne parvinrent à effacer l'empreinte. On servit le souper; et le commissaire Albertier, qui était présent, put écrire dans son rapport : « Louis a mangé six côtelettes, un morceau de volaille assez volumineux, des œufs; il a bu deux verres de vin blanc, un d'Alicante, et il est allé se coucher⁵. »

Toutefois, la pitié conservait encore sur beaucoup de

¹ Goldsmith, *History of England*, t. II, p. 442.

² Procès-verbal dressé par le secrétaire-greffier Colombéau.

³ *Révolutions de Paris*, n° 179.

⁴ Rapport du commissaire Albertier.

⁵ *Ibid.*

cœurs son noble empire. Chaumette, à la suite des dures fonctions qu'il avait eu à remplir, se trouva mal¹. On a vu en quels termes Marat lui-même s'était exprimé sur l'attitude du roi déchu. A leur tour, les républicains qui dirigeaient les *Révolutions de Paris* flétrirent toute rigueur gratuite². Louis avait demandé un conseil; cette demande et le droit de le choisir lui furent accordés, dans la séance du 11 décembre, à la presque unanimité³. Le lendemain, Thuriot ayant dit qu'il fallait « que le tyran portât sa tête sur l'échafaud, » de violents murmures l'interrompirent; une voix lui cria : « Rappelez-vous votre caractère de juge; » et il dut expliquer qu'il n'avait entendu parler que du cas où « les crimes imputés à Louis seraient démontrés⁴. » Dans la même séance, un autre orateur déclara qu'une peine prononcée, sans que la défense eût précédé la condamnation, serait un assassinat, et, pour avoir murmuré, Duquesnoy fut rappelé à l'ordre par le président⁵. Enfin, dans la séance du 15, il fut décrété, sur la proposition de Lecointre, que Louis pourrait voir ses enfants⁶.

A la vérité, on ajouta au décret que ceux-ci ne seraient admis à communiquer avec leur mère et leur tante qu'après le dernier interrogatoire; mais cette dernière disposition eut pour unique objet d'empêcher entre Louis XVI et Marie-Antoinette un concert de nature à tromper l'opinion.

Et certes, les défiances de l'Assemblée à cet égard avaient leur justification dans l'assurance avec la-

¹ *Révolutions de Paris*, n° 179.

² *Ibid.*

³ *Histoire parlementaire*, t. XXI, p. 302.

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*, p. 325.

⁶ *Ibid.*, p. 339.

quelle le prévenu avait nié des choses de notoriété publique, de notoriété telle, que l'expertise des pièces, proposée par Thuriot, fut rejetée comme manifestement inutile et bonne tout au plus à prolonger le procès¹.

La Convention avait chargé quatre de ses membres d'aller porter au roi le décret qui l'autorisait à prendre un conseil. Louis déclara choisir M. Target, à son défaut M. Tronchet, ou tous les deux si l'Assemblée y consentait. Il signa sa requête, demanda qu'on lui fournît du papier, des plumes, de l'encre; et donna l'adresse de la maison de campagne de Tronchet. L'adresse de Target, il l'ignorait. La Commune avait décidé que les conseils de Louis XVI seraient *fouillés jusque dans les endroits les plus secrets*. L'Assemblée, instruite de cet ignoble arrêté, le cassa aussitôt avec indignation, et refusa d'écouter Robespierre, qui eut le triste courage de vouloir, en cette occasion, couvrir la Commune².

Ce dernier, qui n'avait pas hésité à défendre le cardinal de Rohan, ne sut s'il devait prêter son ministère à Louis XVI. Il va trouver Barère, et le consulte. « Acceptez, lui dit Barère, c'est votre devoir d'avocat³. » Target ne s'attendait point, sans doute, à une pareille réponse; il prétextait son état de faiblesse, de maladie⁴; et une lettre de lui, signée le *républicain Target*, ne tarda point à paraître, où il motivait son refus sur sa mauvaise santé et sur ce qu'il avait près de soixante ans⁵.

¹ *Histoire parlementaire*, t. XXI, p. 339.

² *Journal de Cléry*, p. 97.

³ *Mémoires de Barère*, t. II, p. 62.

⁴ *Ibid.*

⁵ Voy. le texte de la lettre de Target, dans les *Mémoires de Ferrières*, t. III. Note (M) des éclaircissements historiques.

Tronchet, lui, s'empressa d'accepter, quoique presque septuagénaire, en déclarant que « celui qui se trouve appelé d'une manière si publique à la défense d'un accusé, ne pourrait refuser son ministère sans prendre sur lui-même de prononcer un jugement, téméraire avant examen, barbare après. »

A peine le refus de Target fut-il connu, que Barère apprit par un M. Daure, son oncle, que Malesherbes désirait lui parler. Non-seulement Barère reçut le vénérable magistrat ; mais dès que ce dernier se présenta, il lui demanda, en lui offrant un fauteuil, la permission de se tenir debout. Malesherbes ayant alors parlé de son intention de s'offrir pour défenseur à Louis XVI, « Monsieur, lui dit le futur membre du Comité de Salut public, si je n'étais membre de la Convention, ou si, étant membre de cette assemblée, je pouvais être défenseur du roi, j'accepterais de grand cœur une aussi noble fonction. — Votre opinion décide ma démarche, » répondit Malesherbes. Ils s'entretinrent ensuite des affaires publiques. « Elles sont bien embarrassées, dit Malesherbes ; mais puisque vous avez tant fait de vous mettre en république, il faut vous y tenir, si c'est possible². »

Ce fut au sortir de cette entrevue, que le magnanime vieillard adressa au président de la Convention la lettre célèbre où on lit : « J'ai été appelé deux fois au conseil de celui qui fut mon maître, dans un temps où cette fonction était ambitionnée de tout le monde :

¹ *Histoire de France*, par Montgaillard, t. III, p. 295.

² *Mémoires de Barère*, t. II, p. 62 et 63, édition de Bruxelles. — Montgaillard, après avoir raconté à peu près dans les mêmes termes cette curieuse entrevue, avant que les *Mémoires de Barère* fussent publiés, avait ajouté : « On a eu, dans le temps même, la preuve de l'authenticité et de l'exactitude du fait qu'on rapporte. » En quoi, Montgaillard disait vrai : la publication des *Mémoires de Barère* l'a bien démontré depuis.

je lui dois le même service, lorsque c'est une fonction que bien des gens trouvent dangereuse¹. »

Il y eut beaucoup d'offres du même genre. Narbonne, Lally-Tollendal, Bertrand de Moleville, sollicitèrent la permission de venir de Londres. Des citoyens moins connus, Sourdat, Hue, Ducet, se proposèrent². Un certain Viguier publia des moyens de défense³. Necker fit paraître un mémoire qui retraçait les bienfaits du règne de Louis XVI, avant la Révolution : les restes de la servitude abolis, la question préparatoire interdite, la corvée supprimée, les administrations provinciales établies, les États-Généraux convoqués⁴. Une jeune femme écrivit à la Convention : « Je m'offre, après le courageux Malesherbes, pour être le défenseur de Louis. Laissons mon sexe à part : l'héroïsme et la générosité sont aussi le partage des femmes, et la Révolution en offre plus d'un exemple. » La lettre contenait ces paroles si belles et si profondes : « Il ne suffit pas de faire tomber la tête d'un roi pour le tuer, il vit après sa mort; mais il est mort véritablement quand il survit à sa chute⁵. »

Qui était celle qui s'offrait ainsi à « seconder, selon ses propres expressions, avec toute la force d'un âge vert, un vieillard de quatre-vingts ans? » C'était une femme bizarre, noble et légère, que la passion des grandes choses avait rendue républicaine, et que le culte du malheur rendit deux fois royaliste. Elle se nommait Olympe de Gouges. Fille d'une revendeuse à la toilette, mariée à quinze ans, veuve à seize, ne sa-

¹ *Histoire parlementaire*, t. XXI, p. 327.

² *Révolutions de Paris*, n° 180.

³ *Ibid.*

⁴ Madame de Staël, *Considérations sur la Révolution française*, III^e partie, chap. XII.

⁵ Montgaillard, *Histoire de France*, t. II, p. 300 et 301.

chant ni lire ni écrire, quoique possédée de l'amour des lettres, elle s'était attiré les morsures de plus d'un journal royaliste par ses élans révolutionnaires, ses aventures, et les hardiesses littéraires qu'on traçait sous sa dictée. Sa démarche en faveur de Louis XVI, toute généreuse qu'elle était, fit sourire. Sans se décourager, elle placarda sa lettre sur les murs de Paris. Mais les hommes du peuple s'en allaient déchirant l'affiche en disant : « Elle ferait mieux de tricoter des *pantalons pour nos braves sans-culottes*¹. »

Et pourtant, on ne la dédaigna point jusque-là, qu'on ne lui fît, plus tard, les honneurs de la guillotine. Ah ! ce fut une des misères de la Révolution de n'avoir pas compris la dignité de la femme, et de ne l'avoir reconnue l'égale de l'homme que devant le bourreau !

Le procès du roi et les passions qu'il soulevait n'interrompaient point la vie intellectuelle de la Convention ; car, dans ce temps-là même, Condorcet développait devant elle son plan pour l'organisation générale de l'instruction publique, et Lanthenas, au nom du comité où s'élaboraient les questions relatives à l'éducation du peuple, présentait un rapport sur l'établissement des écoles primaires. Nous retracerons, quand l'heure viendra, les débats lumineux qui s'élevèrent autour de cette question suprême : ils ne faisaient alors que s'ouvrir ; mais comment omettre un incident auquel ils donnèrent naissance ? Le 14 novembre, en réponse au panégyrique que Durand-Maillane, un prêtre, avait fait de la religion des prêtres, un Girondin, nommé Jacob Dupont, s'écria : « Le moment de la catastrophe est arrivé. Que tous les préjugés tombent ! Il faut les anéantir, ou que nous soyons écrasés.... En

¹ *Révolutions de Paris*, n° 480.

vain Danton nous disait-il piteusement, il y a quelques jours, que le peuple avait besoin d'un prêtre pour rendre le dernier soupir; moi, pour prouver qu'il n'est pas nécessaire au chevet du mourant, ce prêtre qui ne trompe pas Danton et qui vous trompe, je montrerai Condorcet fermant les yeux à d'Alembert!.... Je suis athée¹. » Il y eut grande rumeur. Les uns se répandirent en exclamations qui condamnaient l'orateur, mais au nom de la raison seule; les autres lui crièrent : « Peu nous importe, vous êtes un honnête homme². »

Elles revivaient ainsi, au sein de la Convention, les deux écoles, si diverses, et néanmoins si glorieusement sœurs, que le dix-huitième siècle avait portées dans ses flancs. Ici, les disciples de d'Holbach; là, et à distance égale du Dieu des prêtres, le Dieu que le vicaire savoyard invoqua.

Or, ce qui est à remarquer, c'est le trouble que cet incident jeta dans le conseil des rois et dans le monde des diplomates. Où s'arrêteraient ces hommes audacieux qui, non contents de s'attaquer à tous les princes de la terre, prétendaient à détrôner le roi du ciel? Ce cri « je suis athée » produisit au dehors, suivant un historien anglais³, un sentiment de surprise et d'horreur.

Mais de quel autre coup, — et cette fois, c'était la Convention tout entière qui se montrait, — de quel autre coup l'Europe monarchique se sentit frappée, lorsqu'elle apprit que, le 45 décembre, sur la propo-

¹ *Histoire parlementaire*, t. XXII, p. 261.

² *Ibid.*

³ « The foreign world received it with confutation, with horror and astonishment. » (Voy. Carlyle, *The French Revolution*, vol. III, p. 420. — Carlyle cite à l'appui *MM. Hannah More, Letter to Jacob Dupont*; London, 1793)

sition de Cambon, l'indomptable assemblée avait décrété ce qui suit :

« Dans les pays qui sont ou seront occupés par les armées de la République française, les généraux proclameront sur-le-champ, au nom de la nation française, l'abolition des impôts existants, de la dîme, des droits féodaux, de la servitude personnelle ou réelle, des droits de chasse exclusifs, de la noblesse, de tous les privilèges.

« Ils déclareront au peuple qu'ils lui apportent paix, secours, fraternité, liberté et égalité.

« Ils proclameront la suppression de toutes les autorités existantes et la souveraineté du peuple.

« Ils convoqueront tout de suite le peuple en assemblées primaires pour créer et organiser une administration provisoire.

« Tous les agents et officiers de l'ancien gouvernement, les nobles, les privilégiés, seront, mais pour la première élection seulement, inadmissibles aux places d'administration ou de pouvoirs judiciaires provisoires....

« Seront mis sous la sauvegarde de la République française les propriétés appartenant au prince, à ses fauteurs et satellites volontaires, aux communautés laïques et religieuses¹. »

Et il fut décidé que les généraux français feraient aux peuples conquis à la liberté une proclamation qui commencerait en ces termes :

« Frères et amis, nous avons conquis la liberté, nous la maintiendrons.... Nous sommes venus pour chasser vos tyrans; ils ont fui. Montrez-vous hommes libres, et nous vous garantissons de leur vengeance, de leurs projets, de leur retour.... »

¹ *Histoire parlementaire*, t. XXI, p. 351-353.

Les peuples sont les citoyens de la cité humaine. Tous ils sont comptables de l'oppression d'un seul, et non moins que le devoir, l'intérêt leur commande de s'unir devant les rois qui s'unissent. Telle était la haute signification du décret du 15 décembre 1792. Complément immortel de celui du 49 novembre, il assignait pour politique à la Révolution française le culte armé de la solidarité des hommes; et, sans lui créer d'autres ennemis... que ceux qu'elle avait déjà, il posait les fondements de la république universelle, avec cette hardiesse magnanime qui, loin d'être la folie des révolutions, en est la sagesse.

Aussi donna-t-il une secousse au monde. Tous les cabinets s'agitèrent. « Ils sentirent alors un peu tard que Mirabeau avait eu raison, lorsque Burke écrivait que la France n'était plus qu'un vide sur la carte d'Europe, de lui répondre : *Ce vide est un volcan*¹.

De leur côté, les patriotes allemands qui avaient livré Mayence à Custine, saluèrent d'un long cri d'enthousiasme le décret sauveur; et il fit tressaillir de joie Danton, avec Cossuin, Camus et Lacroix, qui, envoyés en Belgique comme commissaires, y travaillaient alors à combattre l'influence réactionnaire du clergé.

Quant à Dumouriez, qui dès cette époque portait la trahison dans son cœur, parce que ni le ministre de la guerre Pache, ni le rigide financier Cambon, ni l'Assemblée, n'avaient jugé à propos de ratifier ses marchés avec des fournisseurs avides, et de consacrer la dépendance où il s'était mis des banquiers et des prêtres en se faisant leur débiteur², quant à Dumouriez,

¹ Comte de Ségur, *Décade historique*, t. II, p. 116.

² Voy. les détails de la lutte de Dumouriez avec Cambon et Pache, au sujet des fournitures de l'armée, dans les *Mémoires de Dumouriez*, III, liv. VI, chap. VIII et suiv.

le décret du 15 décembre lui déplut fort. Lui qui avait follement tendu la main au clergé belge, c'est-à-dire à l'ennemi, lui qui n'avait pas compris que la transformation des biens nationaux était le seul moyen d'introduire les assignats en Belgique, et d'avoir de l'argent, tout en dégageant le peuple, il n'avait garde d'applaudir à la clause qui mettait sous le séquestre les biens appartenant aux communautés religieuses. Il affecta de trouver « injuste et impolitique¹ » que la Révolution cherchât à s'établir au dehors comme elle s'était établie en France, lorsque, déclarant nationaux, moyennant indemnité, les biens abandonnés aux prétendus représentants du ciel par la crédulité superstitieuse de tant d'âmes trompées, elle avait fait de ces biens le gage des assignats, et réalisé de la sorte la première condition de son triomphe : la possibilité de vivre ! Ainsi, ce même décret dont Lacroix et Danton se vantèrent en Belgique d'être les auteurs², tant il leur parut admirable, embarrassa Dumouriez au point qu'il ne chercha plus qu'à se débarrasser du *fardeau*³... de sa gloire républicaine.

Il s'était donc abaissé à une indigne comédie, ce héros hypocrite, quand, peu de jours auparavant, le 12 décembre, il avait proclamé les principes mêmes dont le décret du 15 fut l'expression solennelle, dans cette lettre par lui adressée à Anacharsis Clootz :

« Quartier général de Liège.

« *Le général des sans-culottes à l'orateur des sans-culottes,*

« Les armes des républicains français ont triomphé

¹ *Mémoires de Dumouriez*, chap. XI, p. 238.

² *Ibid.*, p. 239.

³ *Ibid.*

des ennemis du dehors. Puissions-nous n'en plus avoir au dedans!... Arrivons à la république universelle, en démontrant aux peuples la prospérité de la république française.... Toi, cependant, orateur du genre humain, poursuis ta généreuse carrière.... que la fraternité, la seule, la vraie religion, devienne le charme de notre existence et le lien de tous les cœurs. Adieu, voilà la douce philosophie de la nature. Pourquoi faut-il que les canons et les baïonnettes soient les moyens de l'établir et de la propager¹? »

Cet étalage de beaux sentiments n'empêcha pas Dumouriez de tomber dans une sourde fureur, quand il vit que la Convention allait droit au fait. L'heure approchait où, pour lui, la mesure des griefs serait comblée. Pache s'était mis en travers de ses mesures administratives; on avait cassé impitoyablement ses marchés; l'inévitable Cambon qui, de Paris, n'avait cessé d'avoir l'œil sur lui, venait de faire créer un *comité d'achats*, destiné à remplacer les compagnies des anciens fournisseurs, repaires de vampires; la Convention avait donné ordre d'arrêter deux entrepreneurs de marchés, nommés Malus et d'Espagnac, anciens agents de Calonne, auxquels le vainqueur de Jemmapes avait abandonné le soin de nourrir ses soldats, lorsqu'était dissipée à peine la fumée de la bataille²: tout cela exaspéra l'orgueil de Dumouriez. Sa résistance à la propagande révolutionnaire de Danton et de Lacroix cessa d'être un mystère; on sut combien il était opposé au désir qui poussait les Liégeois dans les bras de la France; et, tandis que le maréchal de Castries écrivait de Spa: « *Dumouriez aura le même sort que*

¹ *Moniteur* du 20 décembre 1792.

² Voy. dans ses *Mémoires*, t. III, liv. VI, chap. VIII, comment il présente les faits et sur quel ton il exhale sa colère.

Lafayette, » Marat put écrire, sans trop d'invéraisemblance : « *Dumouriez désertera comme Lafayette*¹. »

Sur ces entrefaites, de mauvaises nouvelles arrivées du dehors, se répandent. On apprend que le général Beurnonville, chargé d'attaquer Trèves, dans une saison déjà très-avancée, l'a tenté sans succès et s'est replié vers la Lorraine; qu'au premier bruit de la prise de Mayence, on a vu, à Coblentz, l'électeur, son ministre, son gouvernement, ses employés, rassembler à la hâte ce qu'ils avaient de plus précieux et s'enfuir, mais qu'au lieu de courir sur une ville à ce point terrifiée et de couronner ainsi son irruption en Allemagne, Custine, sourd aux sollicitations de son état-major, est resté immobile²; que son inaction a donné aux Prussiens du duc de Brunswick, rentrés en Allemagne, le temps de combiner une opération offensive, et de venir menacer Francfort; que Custine ne s'est mis en mesure de sauver cette ville, ni en la couvrant, ni en risquant une bataille; qu'enfin, à la suite d'une attaque secondée par le soulèvement d'une partie de la population, Francfort, où une faible garnison de deux mille hommes se trouvait comme perdue, a reçu le roi de Prusse³.

Ce qu'on ignorait encore — le voile est soulevé aujourd'hui — c'est que le fils de Custine, le même qui avait été envoyé au duc de Brunswick avant l'invasion, pour le flatter de l'espoir d'une couronne, eut avec ce prince, durant le siège de Francfort, une entrevue se-

¹ C'est Dumouriez lui-même qui, dans ses *Mémoires*, liv. VI, chap. ix, p. 211, fait ce rapprochement.

² Voy. ce qui est dit à cet égard dans les *Mémoires d'un homme d'État*, t. II, p. 65 et 66.

³ Les *Mémoires d'un homme d'État* entrent, sur cette prise de Francfort, dans les détails les plus circonstanciés. Voy. t. II, p. 88-95.

crète dont le résultat ne fut sans doute pas sans influence sur l'inertie du général français, et sur ce que ses démarches présentèrent d'absurde, de contradictoire, d'inexplicable. Car, tandis qu'il enjoignait au commandant de Francfort de se défendre, il promettait aux magistrats de leur épargner les horreurs d'un siège, et il se conduisit, depuis le commencement jusqu'à la fin, comme s'il y avait eu chez lui parti pris de sacrifier la garnison¹.

Il fallait masquer un tel revers : Custine, dans une lettre à la Convention, accusa les habitants de Francfort, et surtout la classe des bouchers, d'avoir livré la ville aux Hessois; il imagina la fable de dix mille poignards distribués à la populace²; et, grâce au crédit dont il jouissait alors auprès du Conseil exécutif, il échappa au péril d'une censure officielle.

Mais les révolutions sont soupçonneuses. Ces nouvelles ébranlèrent singulièrement l'opinion. Le peuple fut averti de se défier des généraux, de se tenir prêt à combattre le royalisme servi par l'épée. Et au fond de toutes les défiances, de toutes les terreurs, de toutes les fureurs, le Temple, toujours le Temple!

Autre résultat inévitable du jeu des passions humaines violemment remuées, les partis ne manquèrent pas de se faire une arme des événements du dehors. La présence de Roland au ministère, les anciennes liaisons de plusieurs de ses amis avec Dumouriez, l'intérêt persistant que le Conseil prenait à Custine, rendaient possible, sinon équitable, une attaque contre la Gironde; et cette fois, non-seulement les torts de l'agression furent à Robespierre, mais il se laissa aller à des emportements où il n'y avait ni bon goût, ni di-

¹ *Mémoires d'un homme d'État*, p. 89-92.

² *Ibid.*, p. 96.

gnité, ni justice. Avec une véhémence emphatique qui n'était nullement dans son caractère, il s'écria, en plein club des Jacobins : « Je demande à être assassiné par Roland. » Dans la même séance, Bazire, si convenable et si modéré quelquefois, venait annoncer que Madame Roland se proposait d'ouvrir un club de femmes. Et l'auditoire d'accueillir par d'indécents éclats de rire l'insulte cachée dans cette communication¹.

Malheureusement, la Gironde, que le dédain eût si bien vengée, ne répondit à cette guerre misérable que par une misérable intrigue à laquelle, pour comble, l'Assemblée servit de théâtre. Triste spectacle que celui de la Convention s'abaissant à de semblables luttes, elle si imposante et si grande toutes les fois que, supérieure à l'esprit de parti, elle se montra tenant tête au vieux monde, ou préparant le nouveau ! Mais il faut tout dire.

Ce n'était pas un médiocre embarras pour la Montagne que d'avoir dans son sein le duc d'Orléans ; son origine toujours en vue ; son titre de prince que ne pouvait entièrement effacer le baptême de l'Hôtel de Ville ; l'immensité de ses richesses et le pouvoir de corruption qu'elles donnaient, tout cela exposait à l'inconvénient de passer pour les complices secrets de son ambition ceux dont il était l'allié : les Girondins résolurent de profiter de cet avantage. En feignant de craindre dans *Philippe Égalité* un tyran futur, et en demandant, au nom du salut public, qu'on le frappât d'ostracisme, ils faisaient plus que se draper dans le rigorisme républicain : ils condamnaient les Montagnards à l'alternative, ou d'accabler un des leurs, ou de se livrer au soupçon de ménager en lui le roi du lendemain.

¹ *Journal des débats du club des Jacobins*, n° 329.

Pour exécuter leur plan, les Girondins choisirent un jour où ils savaient que les bancs étaient d'ordinaire dégarnis, le jour consacré aux pétitions¹; et le 16 décembre, Buzot vint demander inopinément à l'Assemblée de déclarer que « Philippe et ses fils devaient aller porter ailleurs que dans la République le malheur d'être nés près du trône, d'en avoir connu les maximes et reçu les exemples². »

Aussitôt Louvet monte à la tribune, et jurant que c'est Brutus qui va parler, « Écoutez attentivement Brutus, » dit-il. Il lut alors le discours que ce Romain célèbre avait adressé à Collatin, après la chute de Tarquin le Superbe.... « Le peuple ne croit pas avoir recouvré pleinement sa liberté, lorsqu'il voit le sang odieux de ses rois subsistant dans Rome. Neveu de Tarquin, délivre-nous de cette crainte.... Le peuple est juste, il ne te ravira pas tes biens.... Mais quitte la ville, pars à l'instant, pars³. »

Appuyée avec énergie par Lanjuinais, combattue mollement par Chabot, et proclamée urgente par Saint-Just, dont le complot girondin servait le républicanisme implacable, la motion de Buzot traversa d'abord le débat sans le passionner. Peu à peu, cependant, les esprits s'animent. La proposition de renverser Roland, puisqu'on menaçait *Égalité*; celle de renverser Pache, puisqu'on parlait de porter la main sur Roland, partent des bancs opposés, et, bizarrement introduites dans la discussion, l'enflamment. Indigné, ironique et amer, Camille Desmoulins consent qu'on bannisse le duc d'Orléans, pourvu que, dans cette Europe où il a encouru l'exécration des rois, on lui trouve un asile.

¹ *Révolutions de Paris*, n° 180.

² *Histoire parlementaire*, t. XXI, p. 357.

³ *Ibid.*, p. 358.

Bientôt, la Gironde pressant la conclusion, tandis que l'extrême Montagne insistait pour l'ajournement, le tumulte devint effroyable. Contre le vote de la majorité qui, par deux fois, déclara la discussion close, il s'éleva des bancs de la gauche des protestations mugissantes. « *A l'Abbaye!* » criaient des voix de la droite : les membres du côté opposé, se levant, répondent : « *Tous, tous!* » et l'un d'eux ajoute : « La minorité est disposée à mourir là. » Entre Duhem, Legendre, Caillon, Bourdon de l'Oise, Billaud Varennes, exhalant à grand bruit leurs colères, et Vergniaud s'élevant, au nom de ses amis demeurés calmes, contre la tyrannie du désordre, le président ne savait quel parti prendre. Il se couvre enfin, signe de détresse. Le silence s'étant rétabli, Choudrieu obtient de l'Assemblée qu'elle ajourne à deux jours la question relative à Philippe-Égalité, et le décret du bannissement des Bourbons est voté avec cette restriction¹.

Le soir, l'émotion fut extrême au club des Jacobins. Prenant la défense du duc d'Orléans, Camille Desmoulin dit que « demander le bannissement de cet ami de la liberté, c'était demander qu'on l'assassinât à Coblenz. » Robespierre, qui n'assistait point à la séance de la Convention, assura que s'il s'y fût trouvé, il eût voté pour la motion de Louvet, parce qu'elle était conforme aux principes ; quant au vrai but des Girondins en la présentant, il prouva qu'il l'avait pénétré, et dénonça en termes de mépris le piège où l'on voulait entraîner les patriotes. Rien de plus propre que cette attitude et ce langage à déjouer le plan des Girondins. Mais était-il généreux, était-il juste de la part de la Montagne, de sacrifier à des combinaisons de parti un

¹ Voy. pour les détails de cette longue et tumultueuse séance, l'*Histoire parlementaire*, t. XXI, p. 354-375.

homme qui s'était si complètement donné à elle, quelque prince? Et, lorsqu'on aurait laissé la majorité violer en lui les droits et la qualité de représentant du peuple, à qui ne risquerait pas de s'étendre ce précédent redoutable? Voilà ce que Marat fit observer. Philippe-Égalité proscrit la veille par un vote de la Gironde, c'était Robespierre proscrit le lendemain. Les applaudissements redoublés des tribunes prouvèrent que Marat visait juste¹.

En effet, une assemblée de commissaires rédigea et la Commune approuva une adresse où il était dit : « Nous avons anéanti les rois, mais pour conserver les droits sacrés de l'homme.... Vous adoptez l'ostracisme: est-il sanctionné par le peuple?... Toute peine suppose un délit : législateurs, où donc est le délit? »

Cette adresse, portée à la Convention, n'y fut point lue, parce que ce n'était pas le jour consacré aux pétitions, et il arriva même qu'entassés dans les couloirs, bien que conduits par le maire, les pétitionnaires ne purent pénétrer dans la salle². Mais la protestation n'en produisit que plus d'effet. Il y eut des rassemblements dans les rues; les habitants d'Anet jurèrent qu'il faudrait les hacher avant de leur enlever le duc de Penthièvre; et, non content de démonter la voiture de la duchesse de Bourbon, le peuple, pour empêcher cette dame de partir, braqua des canons devant sa porte³. Impossible de notifier à l'Assemblée d'une manière plus vive combien impopulaire était alors la politique des proscriptions. Elle ne le fut pas toujours,

¹ Voy. la séance du 16 décembre, au club des Jacobins, dans le journal du club.

² *Histoire parlementaire*, t. XXI, p. 409 et 410.

³ *Révolutions de Paris*, n° 480.

⁴ *Ibid.*, n° 480.

hélas ! Les Girondins venaient de forger une épée qu'on leur plongeait tout entière dans le cœur !

L'année 1792 se ferma sur ces discordes intestines, laissant l'Europe en émoi et le procès de Louis XVI en suspens....

Que dis-je, en suspens ? La condamnation à mort du roi des Français ne pouvait déjà plus être pour personne l'objet d'un doute. Et, puisqu'en effet il était coupable, comment nier que, judiciairement, cette condamnation ne fût juste ?

Mais, comme acte politique, l'exécution de Louis XVI devait-elle échapper aussi aisément à la censure de l'histoire ? Nous n'hésitons pas à dire, quant à nous, que c'était une erreur que cette exécution si tragique, si horriblement solennelle, si violemment contraire à la disposition générale des esprits dans toute l'Europe, si propre enfin à émouvoir, en faveur de Louis XVI, et la pitié de ses contemporains, et celle des générations à venir. Eh quoi ! n'y avait-il donc pour la Révolution que ce moyen de braver ses ennemis ? La République eût-elle paru moins grande, étant plus généreuse ? Le pouvoir de tuer est l'attribut des plus vulgaires tyrannies : le véritable attribut de la puissance, c'est le droit de grâce. Sans aller jusque-là à l'égard de Louis XVI, la République ne pouvait-elle lui laisser au moins la vie, après avoir prouvé qu'il méritait de la perdre ? Ils brûlaient d'extirper le royalisme, et ils ne songèrent pas que le sang féconde toute idée, fût-elle fausse ! Et ils oublièrent que le *roi mort, vive le roi !* Et ils ne soupçonnèrent pas combien la légende d'un roi supposé martyr serait dangereuse, tant que le monde appartiendrait aux ténèbres, tant qu'il ne ferait pas grand jour parmi les hommes ! Ce qu'il y avait à tuer, c'était l'idée monarchique, et à cela le bourreau ne pouvait rien. Quand les Anglais voulurent en finir avec

la dynastie des Stuarts, ils se souvinrent que l'exécution de Charles I^{er} leur avait légué le retour de son fils; ils ne tuèrent donc pas Jacques II, ils le chassèrent. On a trop répété le mot de Barère : *Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas.* C'est le contraire qui est vrai : *il n'y a que les morts qui reviennent.*

FIN DU TOME SEPTIÈME.

DOCUMENT.

Déclaration de S. A. S. le duc régnant de Brunswick-Lunebourg, commandant les armées combinées de LL. MM. l'empereur et le roi de Prusse, adressée aux habitants de la France.

« Leurs Majestés l'empereur et le roi de Prusse m'ayant confié le commandement des armées combinées qu'ils ont fait rassembler sur les frontières de France, j'ai voulu annoncer aux habitants de ce royaume les motifs qui ont déterminé les mesures des deux souverains, et les intentions qui les guident.

« Après avoir supprimé arbitrairement les droits et possessions des princes allemands en Alsace et en Lorraine, troublé et renversé dans l'intérieur le bon ordre et le gouvernement légitime, exercé contre la personne sacrée du roi et contre son auguste famille des attentats et des violences qui se sont encore perpétués et renouvelés de jour en jour, ceux qui ont usurpé les rênes de l'administration ont enfin comblé la mesure en faisant déclarer une guerre injuste à Sa Majesté l'empereur, et en attaquant ses provinces situées en Pays-Bas; quelques-unes des possessions de l'empire germanique ont été enveloppées dans cette oppression, et plusieurs autres n'ont échappé au même danger qu'en cédant aux menaces impérieuses du parti dominant et de ses émissaires.

« Sa Majesté le roi de Prusse, unie avec Sa Majesté impériale par les liens d'une alliance étroite et défensive, et membre prépondérant elle-même du corps germanique, n'a donc pu se dispenser de marcher au secours de son allié ou ses coétats, et c'est sous ce double rapport qu'elle prend la défense de ce monarque et de l'Allemagne.

« A ces grands intérêts se joint encore un but également important, et qui tient à cœur aux deux souverains, c'est de faire cesser l'anarchie dans l'intérieur de la France, d'arrêter les attaques portées au trône et à l'autel, de rétablir le pouvoir légal, de rendre au roi la sûreté et la liberté dont il est privé, et de le mettre en état d'exercer l'autorité légitime qui lui est due.

« Convaincus que la partie saine de la nation française abhorre les excès d'une faction qui la subjugue, et que le plus grand nombre des habitants attend avec impatience le moment du secours pour se déclarer ouvertement contre les entreprises odieuses de leurs oppresseurs, Sa Majesté l'empereur et Sa Majesté le roi de Prusse les appellent et les invitent à retourner sans délai aux voies de la raison et de la jus-

lice, de l'ordre et de la paix. C'est dans ces vues que moi, soussigné, général commandant en chef les deux armées, déclare :

« 1° Qu'entraînées dans la guerre présente par des circonstances irrésistibles, les deux cours alliées ne se proposent d'autre but que le bonheur de la France, sans prétendre s'enrichir par des conquêtes.

« 2° Qu'elles n'entendent point s'immiscer dans le gouvernement intérieur de la France, mais qu'elles veulent uniquement délivrer le roi, la reine et la famille royale, de leur captivité, et procurer à Sa Majesté très-chrétienne la sûreté nécessaire pour qu'elle puisse faire sans danger, sans obstacle, les convocations qu'elle jugera à propos, et travailler à assurer le bonheur de ses sujets, suivant ses promesses, et autant qu'il dépendra d'elle.

« 3° Que les armées combinées protégeront les villes, bourgs et villages, et les personnes et les biens de tous ceux qui se soumettront au roi, et qu'elles concourront au rétablissement instantané de l'ordre et de la police dans toute la France.

« 4° Que les gardes nationales sont sommées de veiller provisoirement à la tranquillité des villes et des campagnes, à la sûreté des personnes et des biens de tous les Français, jusqu'à l'arrivée des troupes de Leurs Majestés impériale et royale, ou jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, sous peine d'en être personnellement responsables; qu'au contraire, ceux des gardes nationaux qui auront combattu contre les troupes des deux cours alliées, et qui seront pris les armes à la main, seront traités en ennemis et punis comme rebelles à leur roi et comme perturbateurs du repos public.

« 5° Que les généraux, officiers, bas-officiers et soldats des troupes de ligne françaises sont également sommés de revenir à leur ancienne fidélité, et de se soumettre sur-le-champ au roi leur légitime souverain.

« 6° Que les membres des départements, des districts et des municipalités seront également responsables, sur leur tête et sur leurs biens, de tous les délits, incendies, assassinats, pillages et voies de fait qu'ils laisseront commettre ou qu'ils ne se seront pas notoirement efforcés d'empêcher dans leur territoire; qu'ils seront également tenus de continuer provisoirement leurs fonctions, jusqu'à ce que sa Majesté très-chrétienne, remise en pleine liberté, y ait pourvu ultérieurement, ou qu'il en ait été autrement ordonné en son nom dans l'intervalle.

« 7° Que les habitants des villes, bourgs et villages qui oseraient se défendre contre les troupes de Leurs Majestés impériale et royale, et tirer sur elles, soit en rase campagne, soit par les fenêtres, portes et ouvertures de leurs maisons, seront punis sur-le-champ suivant la rigueur du droit de la guerre, et leurs maisons démolies ou brûlées. Tous les habitants, au contraire, desdites villes, bourgs et villages qui s'empresseront de se soumettre à leur roi en ouvrant leurs portes aux troupes de Leurs Majestés, seront à l'instant sous leur sauvegarde

immédiate ; leurs personnes , leurs biens , leurs effets seront sous la protection des lois , et il sera pourvu à la sûreté générale de tous et de chacun d'eux.

« 8° La ville de Paris et tous ses habitants sans distinction seront tenus de se soumettre sur-le-champ et sans délai au roi , de mettre ce prince en pleine et entière liberté , et de lui assurer , ainsi qu'à toutes les personnes royales , l'inviolabilité et le respect auxquels le droit de la nature et des gens oblige les sujets envers les souverains ; Leurs Majestés impériale et royale rendant personnellement responsables de tous les événements , sur leur tête , pour être jugés militairement , sans espoir de pardon , tous les membres de l'Assemblée nationale , du département , du district , de la municipalité et de la garde nationale de Paris , les juges de paix et tous autres qu'il appartiendra ; déclarant en outre Leursdites Majestés , sur leur foi et parole d'empereur et de roi , que si le château des Tuileries est forcé ou insulté , que s'il est fait la moindre violence , le moindre outrage à Leurs Majestés le roi , la reine et à la famille royale , s'il n'est pas pourvu immédiatement à leur sûreté , à leur conservation et à leur liberté , elles en tireront une vengeance exemplaire et à jamais mémorable , en livrant la ville de Paris à une exécution militaire et à une subversion totale , et les révoltés , coupables d'attentats , aux supplices qu'ils auront mérités. Leurs Majestés impériale et royale promettent au contraire aux habitants de la ville de Paris d'employer leurs bons offices auprès de Sa Majesté très-chrétienne pour obtenir le pardon de leurs torts et de leurs erreurs , et de prendre les mesures les plus rigoureuses pour assurer leurs personnes et leurs biens , s'ils obéissent promptement et exactement à l'injonction ci-dessus.

« Enfin , Leurs Majestés ne pouvant reconnaître pour lois en France que celles qui émanent du roi jouissant d'une liberté parfaite , protestent d'avance contre l'authenticité de toutes les déclarations qui pourraient être faites au nom de Sa Majesté très-chrétienne , tant que sa personne sacrée , celle de la reine et de toute la famille royale ne seront pas réellement en sûreté ; à l'effet de quoi Leurs Majestés impériale et royale invitent et sollicitent Sa Majesté très-chrétienne de désigner la ville de son royaume la plus voisine de ses frontières , dans laquelle elle jugera à propos de se retirer avec la reine et sa famille , sous une bonne et sûre escorte qui lui sera envoyée pour cet effet , afin que Sa Majesté très-chrétienne puisse en toute sûreté appeler auprès d'elle les ministres et les conseillers qu'il lui plaira de désigner , faire telles convocations qui lui paraîtront convenables , pourvoir au rétablissement du bon ordre , et régler l'administration de son royaume.

« Enfin je déclare et m'engage encore , en mon propre et privé nom , et en ma qualité susdite , de faire observer partout aux troupes confiées à mon commandement une bonne et exacte discipline , promettant de traiter avec douceur et modération les sujets bien intention-

nés qui se montreront paisibles et soumis , et de n'employer la force qu'envers ceux qui se rendront coupables de résistance ou de mauvaise volonté.

« C'est par ces raisons que je requiers et exhorte tous les habitants du royaume , de la manière la plus forte et la plus instante , de ne pas s'opposer à la marche et aux opérations des troupes que je commande, mais de leur accorder plutôt partout une libre entrée et toute bonne volonté, aide et assistance que les circonstances pourront exiger.

« Donné au quartier général de Coblentz , le 25 juillet 1792.

« *Signé* Charles-Guillaume-Ferdinand , duc de

BRUNSWICK-LUNEBOURG. »

TABLE DES MATIÈRES.

AVIS AU LECTEUR..... I

LIVRE SEPTIÈME.

(SUITE.)

CHAPITRE XIV. — LA DÉCHÉANCE.

Revirement des Girondins. — Leurs tentatives pour reconquérir le ministère. — Lettre secrète de Vergniaud, Guadet et Gensonné au roi. — Mot remarquable de Brissot à Chabot sur le 20 juin. — Brissot parle contre les républicains. — Manœuvres parlementaires de la Gironde. — Le renvoi des fédérés demandé par Lasource. — Calomnies dirigées contre la Gironde. — État de Paris. — Le cabaret du *Soleil d'or*. — Mallet du Pan se met en rapport avec Coblenz. — Aspect de Coblenz. — Mallet du Pan à Francfort. — Manifeste de la coalition rédigé par le marquis de Limon. — Le duc de Brunswick forcé de signer ce manifeste, qu'il déplore. — Le duc soupçonné par l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse. — Le jour où le duc de Brunswick signe à Coblenz le manifeste contre la France, Carra le propose implicitement pour roi aux Français. — Comment le manifeste de la coalition est accueilli en France. — Agitation héroïque mêlée de désordres. — Mot prophétique de d'Épremesnil à Pétion. — Le *territoire français* et le *territoire autrichien* dans le jardin des Tuileries. — Arrivée des Marseillais à Paris. — Promesse de Santerre violée; pourquoi. — Rixe sanglante. — La cour se prépare au combat. — Indomptables préventions de la reine; ses alternatives de confiance et d'abattement; son courage. — Attitude de Danton, de Marat, de Camille Desmoulins, de Robespierre. — Le *Cadran bleu*. — Fermentation générale. — La nature en convulsion..... 4

CHAPITRE XV. — RENVERSEMENT DE LA ROYAUTÉ.

Le 10 août, vraie bataille rangée. — On s'y prépare ouvertement de part et d'autre. — Revue des forces. — Tableau d'intérieur. — Anxiété des révolutionnaires. — Nuit du 9 au 10. — Marat dans son souterrain. — Aspect du château pendant la nuit. — Le tocsin de Saint-Germain l'Auxerrois! — Pétion entre les mains de ses ennemis. — Rapports nocturnes de Blondel. — Terreurs de Lucile Desmoulins. — Naissance de la Commune du 10 août. — Mandat à l'Hôtel de ville; sa mort. — Calomnie royaliste. — Attitude des Suisses, défenseurs du château. — Promenade fatale. — Imprudentes paroles de Marie-Antoinette. — Rôle de Rœderer. — La famille royale abandonne le

château ; circonstances qui marquent son départ pour l'Assemblée. — Le trajet du jardin des Tuileries. — Louis XVI dans la loge du *Logotachygraphe*. — Mort de Suleau. — Effet produit sur les Suisses par le départ du roi. — Le peuple devant le château. — Caractère général du mouvement du 10 août. — Les Suisses veulent se rendre. — D'où vinrent les premiers coups de feu. — Massacre du Vestibule. — Sortie meurtrière des Suisses. — Aspect de l'Assemblée, au bruit du canon. — Louis XVI, dans la loge du *Logotachygraphe*, mange une pêche ; Marie-Antoinette tout entière au combat. — Ordre écrit remis à d'Hervilly ; particularités curieuses qui s'y rattachent. — Le cri *trahison* poussé dans tout Paris. — Apparition des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau. — Renouveau de l'attaque. — Intrépidité des assaillants, intrépidité égale des Suisses ; ces derniers battent en retraite. — Circonstances tragiques de cette retraite. — Napoléon dans la boutique de Fauvelet, sur le Carrousel. — La voiture de Mme de Staël arrêtée. — Le peuple vainqueur. — Scènes de rage. — Scènes de désintéressement. — Scènes de magnanimité. — Mort de Clermont-Tonnerre. — Nombre des victimes. — Les Girondins, dans cette grande crise. — Danton endormi ; Fabre d'Églantine le réveille, pour lui apprendre qu'il est ministre. — Paris, dans la soirée du 10 août. — Critique historique.... 38

LIVRE HUITIÈME.

CHAPITRE PREMIER. — LA COMMUNE DU 10 AOUT.

Danton. — Mot farouche de David. — Marie-Antoinette et la princesse de Lamballe. — Mort de Reine Violet. — Décret sur l'élection de la Convention nationale. — La Commune du 10 août ; son caractère ; ses actes. — La famille royale au Temple. — Tribunal criminel du 10 août. — Une circulaire de Danton. — Condamnations à mort. — Fin tragique du bourreau. — Documents accusateurs découverts ; rapport de Gohier. — Actes de vigueur. — Lafayette forcé d'abandonner son armée. — Dumouriez et Couthon au camp de Maulde. — Reddition de Longwy. — Le divorce établi. — Grands hommes naturalisés français. — Fête funéraire. — Nuit de terreur. — Lutte entre la Commune et l'Assemblée..... 95

CHAPITRE II. — SOUVIENS-TOI DE LA SAINT-BARTHÉLEMY!

Immensité de nos périls en septembre 1792. — Désespoir de Paris : le peuple tremble pour la liberté du monde. — Projets de fuite agités par le ministère, combattus par Danton. — Joie sacrilège des royalistes. — Acquittements scandaleux. — Révélations sinistres de Gorsas. — La trompette du jugement dernier sonnée en quelque sorte par les ministres eux-mêmes et les Girondins. — Une grande conspiration des prisons dénoncée du haut de l'échafaud. — Tableau des circonstances qui mirent Paris en délire. — Coup d'œil sur l'intérieur des prisons. — Les massacres ne furent point prémédités par la Commune. — Un discours de Robespierre à l'Hôtel de ville. — 2 septembre ; on apprend que l'ennemi est aux portes de Verdun. — Proclamation de la Commune. — Paris saisi de fureur. — Prudhomme chez Danton. — La Commune félicitée par l'Assemblée. —

Harangues véhémentes de Vergniaud, de Danton. — Mesures de salut public. — Spontanéité de la fureur populaire. — Massacre à l'Abbaye. — L'abbé Sicard. — Mlle Cazotte. — Massacre aux Carmes. — Prodigieux élan de patriotisme. — Le comité de surveillance. — La Commune. — Servan à l'Hôtel de ville. — Robespierre et Billaud-Varenne le soir du 2 septembre. — Arrestation de Mme de Staël. — Commissaires envoyés à l'Abbaye par l'Assemblée. — Manuel à l'Abbaye. — Arrêté signé *Sergent* et *Panis*. — Le tribunal présidé par Maillard. — Scènes exécrables. — Les deux Anglais, à l'Abbaye. — Compte rendu des commissaires ; indifférence extraordinaire de l'Assemblée. — Enthousiasme militaire ; la Commune obligée de s'opposer au départ des ouvriers pour la frontière. — Alternatives de rage et de pitié. — Ceux qu'on acquitte portés en triomphe par les égorgés. — Meurtre de la princesse de Lamballe. — Le Temple menacé ; un ruban tricolore le protège. — Weber mis en liberté. — Prétendu supplice de la belle bouquetière. — Le meurtre ne fut pas salarié. — Dialogue caractéristique entre un prisonnier et un égorgé. — Journiac de Saint-Méard devant Maillard. — Sur le verre de sang qu'on dit avoir été présenté à Mlle de Sombreuil ; origine de cette fable atroce. — Rôle de Pétion, de Brissot, de la presse girondine, de Roland, de l'Assemblée, de Robespierre, de Danton. — Serment de haine éternelle à la royauté. — Nouvelle de la reddition de Verdun ; mort héroïque de Beaurepaire. — Monstres produits par le règne du meurtre. — La Salpêtrière. — Bicêtre. — Circulaire où Marat fait la propagande de l'assassinat ; complicité de Danton dans cette horrible propagande. — Massacre des prisonniers d'Orléans. — Statistique sanglante. — Accouplement de l'héroïsme et de l'assassinat ; ce qui est sorti de cet accouplement abominable. — Combien les journées de septembre ont coûté cher à la France, à la Révolution, à la liberté. — Critique historique..... 430

CHAPITRE III. — LES THERMOPYLES DE LA FRANCE.

Paris, le lendemain des journées de septembre. — Apparition de bandits. — Vol des diamants du garde-meuble. — Calomnies réciproques. — La vérité sur l'agate de Sergent. — Duport sauvé par Danton. — Dénonciations furieuses de Marat. — Lettre de Roland. — Tardive attaque de Vergniaud contre les septembriseurs. — Prodigieux élan militaire des Français. — La forêt d'Argonne. — Plan de campagne de Dumouriez. — Attitude du roi de Prusse, du duc de Brunswick, des émigrés. — Le cheval de bois de Thionville. — Déplorable situation des Prussiens. — Aspect du camp des Français. — Mouvements militaires. — Dumouriez, ses fautes, son génie. — Kellermann. — Goethe dans l'armée des Prussiens. — Combat de Valmy..... 247

CHAPITRE IV. — MONTAGNE ET GIRONDE FACE A FACE.

Revue de la Convention. — Personnages divers. — La Montagne. — Les crapauds du Marais. — Deux doctrines et deux partis en présence. — Injustice des deux côtés. — Première séance de la Convention. — Stratégie de Danton. — La République proclamée. — Effet de cette nouvelle dans Paris. — Scène d'intérieur, dans la prison du Temple. — Les légistes. — La Gironde commence le

combat. — Modération des Montagnards. — Violence des Girondins. — Inutiles conseils de Garat. — Avances de la Montagne injurieusement repoussées par la Gironde. — Triple dictature dénoncée. — Absurdité de cette accusation, en ce qui touchait Danton et Robespierre. — Profession de foi politique de ce dernier. — Buzot demande une garde départementale pour la Convention. — Défense de Danton. — Défense de Robespierre. — Vive sortie de Barbaroux. — Réponse de Panis. — Apparition de Marat à la tribune. — Horreur qu'il inspire. — Son attitude. — Son triomphe..... 244

CHAPITRE V. — LA RÉPUBLIQUE VICTORIEUSE.

Élan des peuples vers la Révolution et vers la France. — La Savoie se donne. — Le camp de Dumouriez. — Missions militaires servant de voile à des négociations secrètes. — Égoïsme profond des émigrés. — Le roi de Prusse fait décider la bataille. — Singulier expédient du duc de Brunswick pour faire revenir sur cette décision. — Dumouriez et Danton de concert pour ménager aux Prussiens une retraite tranquille. — Politique souterraine de Danton. — La retraite des Prussiens est décidée. — Tableau de cette retraite tracée par Goëthe. — Dumouriez laisse échapper Brunswick et se rend à Paris. — Siège de Lille. — Héroïsme des habitants. — Cet héroïsme sauve la ville. — L'Allemagne des hommes libres appelle la France. — Occupation de Mayence par Custine. — Les Français dans Francfort. — Évacuation de Longwy par les Prussiens. — La République victorieuse. — Dépêche remarquable du comte de Mercy-Argenteau au cabinet de Vienne..... 276

CHAPITRE VI. — DUMOURIEZ EN PRÉSENCE DE MARAT.

Dumouriez à Paris. — Il paraît à la barre de la Convention. — Sa visite aux Jacobins ; allocution que lui adresse Collot-d'Herbois. — La maison de Talma, rue Chantereine. — Fête que Talma y donne à Dumouriez. — Marat s'y montre sans être attendu. — Stupeur générale. — Rapide dialogue entre Dumouriez et Marat. — Impression sinistre laissée par Marat. — L'acteur Dugazon. — Marat dénonce Dumouriez aux Jacobins. — Dumouriez et Danton au spectacle. — Invincible répugnance de Mme Roland pour Danton ; scène étrange qui en résulte. — Dumouriez retourne à son armée..... 295

CHAPITRE VII. — FUREURS DE LA GIRONDE.

Puissance de la Gironde. — Réélection de Pétion, comme commissaire de Paris. — Attitude violente des Girondins dans l'Assemblée. — Ils s'aliènent le club des Jacobins. — Leur républicanisme. — Suppression du mot *monsieur*. — Pourquoi Brissot repousse jusqu'à la qualification de *citoyen*. — Passion des Girondins pour les formes extérieures de l'égalité. — Guerre injuste qu'ils déclarent à la Commune ; elle rend ses comptes. — Pièces déposées au comité de surveillance ; leur histoire ; Marat essaye de s'en servir contre les Girondins ; violents débats à ce sujet. — Comptes du comité de surveillance rendus par Panis. — Justification de la Commune du 10 août. — Aveux du Girondin de Launay dans son rapport. — Les Girondins préparent leur attaque contre Robespierre. — Débats sur leur projet

d'une garde départementale pour la Convention. — Les sections protestent. — La Commune ordonne l'envoi de leur adresse aux départements. — La Convention casse cet arrêté. — Appel à la concorde par Gonchon. — Arrivée à Paris des Marseillais de la seconde expédition. — Leur but. — Marat dans leur caserne. — Barbaroux dénonce violemment cette visite. — La Gironde cherche à avilir Danton. — Louvet médite sa *Robespierride*. — Coup d'œil philosophique sur l'ensemble de la carrière de Louvet. — Quel coup lui et ses amis portèrent à la République qu'ils aimaient, et à eux-mêmes. — Réquisitoire de Louvet contre Robespierre, très-éloquent, très-vague et inique. — Souvenir de Brutus invoqué par Louvet; cri de Cambon. — Robespierre obtient un délai de huit jours pour répondre. — Coup d'audace de la Commune; humilité de Chaumette. — Les Girondins remplissent Paris d'hommes armés. — Louvet demande qu'on dépouille Paris de son titre de *capitale*. — Fédérés criant par les rues: « A la guillotine Robespierre! Vive Roland! » — Extrême modération des Montagnards; mot curieux de Saint-Just; paroles touchantes de Robespierre jeune. — Réponse de Robespierre à Louvet. — Tactique de Barère. — Défaite de Louvet; son désespoir. — Dévouement anonyme de Nicolas. — Coup d'œil sur le club des Jacobins. — Lettre de Robespierre à Pétion — Robespierre chez Duplay; vie de douce intimité; mésintelligence entre la femme du menuisier et Charlotte Robespierre. — Comment la vie que Robespierre menait chez Duplay était propre à calmer son cœur, et comment cette heureuse influence fut détruite par les fureurs de la Gironde. — Portée désastreuse de ces fureurs. — Changement graduel qui s'opère dans Robespierre; sous le rapport des principes, du dévouement au peuple, il reste immuable, mais son humeur s'altère insensiblement. — Conclusion philosophique..... 307

CHAPITRE VIII. — PROCÈS DU ROI.

Pourquoi le déchaînement contre Louis XVI. — Rapports de Valazé et de Mailhe. — Bataille gagnée par la Marseillaise. — Dispositions des Girondins. — Dispositions des Montagnards. — Ce qu'était Saint-Just. — Son discours dans l'affaire du roi. — Discours de Robert, de Rozet, de l'abbé Grégoire. — Découverte de l'armoire de fer. — Révolte de la faim. — Opinions opposées de Saint-Just et de Robespierre sur la question des subsistances. — L'abolition du salaire des prêtres combattue par Bazire, par Danton, par Robespierre, par les Jacobins. — Débats sur l'inviolabilité de Louis XVI. — Opinion remarquable de Faure. — Louis XVI a contre lui le progrès des doctrines d'égalité. — Toute-puissance militaire des idées nouvelles. — La Convention proclame solennellement le principe de la solidarité humaine. — La famille royale au Temple. — La vérité à cet égard. — Renouveau de la Commune — Anaxagoras Chaumette. — Éclipse du royalisme. — Les Girondins accusés et justifiés. — Discours de Robespierre contre Louis XVI et contre l'idée de le juger. — Violente et fautive logique de Saint-Just et de Robespierre. — Les Girondins attaquent la Montagne; mauvaise foi de cette attaque. — La statue de Mirabeau voilée. — Le buste d'Helvétius abattu. — Mme Roland devant la Convention. — Artifices de Guadet. — Curieux pamphlet d'Anacharsis Clootz. — Visite au Temple. — Précautions offensantes. — Acte énonciatif des crimes

imputés à Louis XVI. — Marat s'habille de neuf pour assister au procès de Louis XVI. — Mlle Fleury aux genoux de Marat. — Louis XVI à la barre de la Convention. — Son attitude. — Son interrogatoire. — Il nie sa propre écriture. — Il affirme n'avoir nulle connaissance de l'armoire de fer. — Retour au Temple. — Marat attendri. — Règne rapide de la pitié. — Les conseils de Louis XVI. — Target consulte Barère. — Visite faite à Barère par Malesherbes. — Olympe de Gouges. — La dignité de la femme méconnue par la Révolution. — Jacob Dupont se proclame athée; sensation produite en Europe par cet incident. — Décret du 13 décembre; audacieuse et grande politique de la Convention. — Danton et Lacroix en Belgique. — Mécontentement de Dumouriez. — Un traître futur. — Lettre du *général des sans-culottes* à l'orateur des *sans-culottes*. — Custine laisse prendre Francfort. — Agitation des esprits. — La Gironde demande l'ostracisme contre Philippe-Égalité, comme Bourbon. — But de la Gironde en cela. — Elle échoue. — Son imprévoyance. — Appréciation anticipée de l'exécution de Louis XVI..... 376

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

